
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

HISTOIRE

DES

VICOMTES ET DE LA VICOMTÉ

DE LIMOGES

I

LIBRAIRES DÉPOSITAIRES

A NIORT
CHEZ M. CLOUZOT.

—

A BORDEAUX
CHEZ M. C. LEFEBVRE.

A LIMOGES
CHEZ Mme Ve DUCOU

—

A ANGOULÊM
CHEZ M. GOUM

Paris. — Imprimerie PILLET FILS AINÉ, rue des Grands-Au

HISTOIRE

DES

VICOMTES ET DE LA VICOMTÉ

DE LIMOGES

PAR

F. MARVAUD

Professeur d'histoire en retraite, Officier d'Académie,
ancien Vice-Président de la Société archéologique et historique de la Charente,
et correspondant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

TOME PREMIER



A PARIS
CHEZ J.-B. DUMOULIN
Libraire de la Société des Antiquaires de France,
13, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS

1873

Quelques-unes de nos provinces ont aujourd'hui leur histoire, œuvre du dernier siècle ou du nôtre : la Bretagne avec Dom Morice et Dom Lobineau, le Languedoc avec Dom Vaissette, le Béarn avec Pierre de Marca, le Poitou avec Besly. Quelques villes ont aussi retrouvé leurs annales : La Rochelle, par le P. Arcère; Tulle, par le savant Baluze; de nos jours Rouen, par M. Chéruel, un de nos écrivains les plus estimés pour sa consciencieuse érudition, comme par ses éminents services universitaires. Nous devons aussi à d'autres, non moins connus, de précieuses études au point de vue politique, religieux ou économique; de savantes monographies archéologiques, géologiques, agricoles et commerciales. Les Sociétés savantes de nos départements se sont aussi mises à l'œuvre, ont exhumé de la poussière des archives, longtemps oubliées, les souvenirs du pays natal, y consacrant, par un dévouement tout patriotique, leur temps et leur argent, tandis que tant d'écrivains de la dernière heure, rêvant dès la veille le lucre du lendemain, pour arriver à la fortune, quelquefois aux honneurs, n'ont su que flatter des goûts dépravés, des passions turbulentes, sûrs qu'ils étaient de capter l'éloge et l'argent, en se faisant les apôtres de doctrines antisociales.

Quant à notre histoire proprement dite, celle de la grande patrie, elle attend, pour se compléter, pour faire sa synthèse, les études sur les provinces. Avec celles-ci, elle mettra en relief les mœurs, les institutions politiques

et civiles, les croyances religieuses, les coutumes
générations d'où nous sommes sortis, les familles
ont laissé derrière elles de précieux souvenirs. Nous
rons ainsi de quelle vie ont vécu nos ancêtres, sur q
espérances ils se sont appuyés dans les événements
traires à leurs aspirations, ou conséquence de la
qu'ils y ont prise.

Comme d'autres, j'ai eu l'ambition ou, si l'on v
présomption d'apporter une part de matériaux à l'é
En 1843, après dix ans d'études, de recherches atten
je publiai l'*Histoire civile, politique et religieuse du*
Limousin, aujourd'hui le département de la Corrè
partie de l'ancienne province que je connaissais,
quelle je vivais, et qui par conséquent, par de nomb
relations, pouvait me fournir de précieux docu
Parmi ceux-ci, j'en rencontrai souvent qui n'ent
pas dans mon cadre et qui se rattachaient au
Limousin, surtout aux vicomtes de Limoges, les
sentants les plus élevés dans la société féodale.
sans pouvoir trop compter sur l'avenir, je me mis à
aussi cette partie de l'histoire de l'ancienne provi
je l'annonçai à mes lecteurs, comme devant par
une époque indéterminée. Plus de trente ans s
écoulés depuis; la révolution de 1848, qui venait d'
à celle de 1830 de nouveaux désastres, mettant à j
nouveaux éléments de discordes civiles, d'abaissem
de ruines, ne m'encouragea pas à continuer ces é
car les passions du temps, escomptant l'avenir,
blaient n'avoir plus besoin des leçons du passé.
dant je me remis au travail, quelques années av
dix-huit cent soixante-dix eût jeté notre malheure

dans de nouvelles épreuves, à de nouvelles tempêtes, au milieu desquelles se sont produites les théories les plus absurdes, les instincts les plus sauvages, qui, pour se satisfaire et s'imposer, ont cru qu'il fallait recourir à toutes les violences, nier Dieu lui-même, brûler les monuments qui rappelaient nos gloires, nos bibliothèques et nos archives, ces précieux trésors dus aux efforts d'intelligence et de patriotisme de nos pères.

En présence de tant de maux, fallait-il encore désespérer, s'asseoir sur la route et laisser passer le torrent, abandonner sur le rivage, qu'on ne pourrait peut-être plus toucher, les provisions faites pour l'avenir? Je ne l'ai pas cru. J'ai donc continué mon entreprise par de nouvelles recherches dans les archives nationales et particulières, dans celles de Pau surtout, où Henri IV avait fait déposer tous les anciens documents de la vicomté de Limoges; dans les cartulaires des abbayes; dans les précieux manuscrits du séminaire diocésain. Aux chroniques locales, à celles de Geoffroi de Vigeois, d'Adémar de Chabanais, aux savants bénédictins, sans lesquels l'histoire des provinces serait impossible, j'ai fait de nombreux emprunts. C'est le résultat de ce travail, auquel ont été consacrées les dernières années de ma vieillesse, que j'offre au public sous ce titre : *Histoire des Vicomtes et de la Vicomté de Limoges;* car c'est en rattachant à ces grandes individualités de l'ordre féodal les événements politiques et religieux, que j'ai pu prétendre, non à fournir l'histoire complète du pays, — il faudrait encore des volumes, — mais à en grouper les principaux documents dans des limites que de plus savants sauront élargir.

Ai-je besoin de dire, à une époque où il est presque de

mode, dans un certain monde, de jeter le mép
vieux siècles, de poursuivre de railleries les plus
traditions, de torturer l'histoire, d'en faire un p
au profit de certaines opinions, que je n'ai ob
l'inspiration d'une conscience honnête, et que je
placé dans mes appréciations sur un terrain où t
hommes de bonne foi et de bonne volonté peu
rencontrer? Nier ce qu'il y eut de bon, de beau et
dans le passé, ne serait-ce pas rougir de nous d
descendants de ceux qui nous ont légué l'exemple
bles dévouements, de patience et de courage dans l
dures épreuves? Pour faire une France nouvelle il
toujours emprunter quelque chose au passé, et
dire, comme un historien rationaliste de nos tem
« l'ancienne France est finie, qu'un monde nouvea
mence ».

Et ce monde nouveau, dont quelques libres p
veulent être les créateurs, avec quels éléments
drait-on le faire? Ne nous a-t-on pas appris d'une n
bien triste pour le présent, bien dangereuse pour l'
ce que peuvent certains réformateurs, par la nég
tout ce qui a fait la fortune de la France, par le
des grands principes qui, dans l'ordre providenti
duisent les nations au progrès, lent quelquefoi
toujours certain? Serait-ce avec des théories de
qui ont toujours eu le triste privilége d'entasse
sur ruines, de mettre la haine à la place de l
l'iniquité à la place de la justice, le scepticisme qu
à la place de la Foi qui grandit l'humanité et la
dans ses infortunes?

F.

HISTOIRE

DES

VICOMTES ET DE LA VICOMTÉ DE LIMOGES

CHAPITRE PREMIER

LES LÉMOVICES; LA DOMINATION ROMAINE ET LE CHRISTIANISME

L'histoire et les traditions. — Limoges, sa position; ses fondateurs, selon les traditions. — La civilisation asiatique; l'Hercule de Tyr et les marchands de Carthage. — Noms anciens de Limoges et de son territoire. — Anciennes limites. — Topographie du Limousin. — Souvenirs et monuments des temps celtiques. — Positions défensives dans le Bas-Limousin. — Coutumes religieuses. — Le Limousin et les Arvernes contre César. — Mort de Sedulius à Alésia, et soumission de ses successeurs : Duratius, proconsul. — Lucius Caprëolus, Léocadius et Sabinius Culminius; leurs monuments. — Vestiges de la domination romaine, camps, voies antiques, tombeaux. — Note sur l'étymologie des noms de quelques localités. — La population gallo-romaine à Limoges. — Note sur une inscription trouvée à Rancon, et sur les *Pagi minores*. — Les anciennes croyances celtiques se conservent dans le pays. — Prospérité de la ville de Limoges, son commerce. — Le christianisme à Limoges avec saint Martial. — Légendes sur saint Martial. — Conversion des familles patriciennes; Suzanne, femme de Léocadius; sainte Valérie; Silanus. — Progrès du christianisme sous les évêques Aurélien et Evodius. — Limoges sous Domitien et Antonin-le-Pieux. — Note sur l'amphithéâtre d'Adrien. — L'arianisme dans le Limousin; l'évêque Exochius et Jocondus, comte de Limoges, persécutés. — Appréciation des résultats de la domination des Goths. — Le luxe, le goût des arts à Limoges. — Les évêques Rurice I[er] et Rurice II; leurs fondations; saint Prospei. — Fortunat de Poitiers fait l'éloge des deux évêques. — L'église de Brive bâtie en l'honneur de saint Martin. — Note sur l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix. — Troubles occasionnés par les invasions. — Le Limousin sous la domination des Francs; saint Yrieix; ses fondations. — Note sur le monastère de Saint-Yrieix.

L'histoire, quand elle manque de monuments écrits, donne lieu à des incertitudes d'appréciations, je dirai même

à des énigmes, dont l'explication absolue ne se tradu par des hypothèses pour les intelligences les plus écla mais nous n'en avons pas moins le devoir de cher expliquer ces mystères de la vie des nations, ou de par des faits subséquents, à l'aide desquels il est p moins possible de faire la lumière dans l'ombre. L'h est une grande synthèse à laquelle chaque siècle ajo nouveaux éléments, et qui ne s'explique ensuite qu l'analyse des transformations providentielles : de là tous les chercheurs du passé de notre vieille France, cessité de se renfermer dans des limites étroites; d tudier que les annales d'une province ou d'une cité, d au moyen des traditions, puis en embrassant de plus horizons, qu'éclairent les monuments écrits. Les tradi pieusement conservées par les générations, sont l souvent les fidèles échos des âges lointains. Hérod demanda aux prêtres de l'Égypte, Moïse aux voix d dans les solitudes du Sinaï; l'un, pour arriver au b des nationalités; l'autre, au point de départ de l'hu Ainsi ferons-nous en cherchant, loin de nos temps toire du Limousin, de sa capitale et de ses vicomtes d'aborder, avec des preuves certaines, le récit des ments qui y transformèrent la société et en créèren tonomie.

Longtemps avant que la Gaule fût connue du mon et du monde romain autrement que par des tra légendaires, recueillies par quelques voyageurs qui s saient parfois les commentateurs fantaisistes, cette de l'Occident comptait sur son sol une populatio breuse et des villes, où les besoins de la vie sociale créé les éléments de l'industrie et du commerce étaient propres. Déjà, sur les bords de la Vienne, voisinage des vastes forêts et des verdoyantes pra

l'endroit où le fleuve semble ralentir son cours, comme s'il regrettait de quitter ses montagnes, s'échelonnaient sur le versant de la colline plusieurs habitations, plus ou moins rapprochées, selon les liens sociaux qui les unissaient les unes aux autres. La position était bien choisie; l'œil courait au loin sur un vaste horizon, découpé par l'ondulation des hautes cimes, descendant des monts d'Auvergne vers l'occident, comme les flots d'une mer que le vent pousse au rivage.

Quels furent les premiers architectes de la cité naissante? Les traditions seules peuvent être invoquées, sinon comme des témoins infaillibles, au moins comme autant de vestiges des souvenirs, qui survivent au temps et auxquels se mêlent quelques-uns de ceux du monde asiatique. Limoges, car toutes nos villes anciennes veulent avoir leur âge héroïque, réclamerait pour fondateur l'Hercule de Tyr, ce mythe de la civilisation orientale, qui ne saurait être ici qu'un vague souvenir des premières relations du monde européen avec le monde asiatique. A l'Hercule de Tyr, d'autres légendes substituent Lémovix, un des survivants de la ruine de Troie qui, avec quelques-uns des siens, aurait pris possession de la colline qui domine la Vienne, bien longtemps avant que la belle Narbonne, l'antique ville celtique, si aimée, si bien célébrée par Sidoine Apollinaire, eût pris rang parmi les plus grandes villes du Midi.

Avons-nous besoin de dire que l'Hercule de Tyr, le Troyen Lémovix, ne nous apparaissent ici que comme les deux personnifications symboliques des migrations venues de l'Orient, apportant le génie de l'Asie à la Gaule en possession depuis des siècles de son autonomie, peuplée par un des rameaux de la race sémitique, mais qui avait oublié son origine? Les idées et les peuples, sans se reconnaître, se rencontrent parfois, se rapprochent par un instinct de

fraternité, se fournissent mutuellement de nouveaux modes d'existence, avec de nouveaux éléments de prospérité.

Cette civilisation asiatique, déjà naturalisée sur les bords de la Méditerranée, s'était à peine montrée au centre de la Gaule que, poussée par ses instincts de prosélytisme, elle chercha à monter plus au nord. Arrêtée entre le Clain et la Vienne, elle ne put franchir la Loire, limite du nord et du midi dans les premiers siècles de notre histoire. Alors, tout en laissant derrière elle des traces de son passage, elle recula vers la Garonne, derrière les monts d'Auvergne, où elle posa les fondements de nouvelles villes, ou donna plus d'extension à celles qui l'avaient déjà acceptée.

Selon les traditions, l'Hercule de Tyr ou la conquête: l'exilé de Troie, venant s'asseoir pacifiquement au foyer des Celtes; le marchand de Carthage, apportant des relations commerciales, qui réunirent deux mondes, purent bien être les trois éléments primordiaux de la fortune de Limoges, et les initiateurs du pays à une nouvelle vie sociale. Les tribus celtiques, s'assimilant les mœurs et les coutumes importées chez elles par les étrangers, se donnèrent rendez-vous sur les bords de la Vienne et y vinrent chercher les produits de l'Orient et du Midi, apportés par les marchands de Massalia, la belle Phocéenne, et qu'ils échangeaient pour les mines de fer du sol gaulois. Ces mêmes marchands, qui venaient aussi chercher jusque sur les rivages océaniques l'étain d'Uxissana (Ouessant), apprirent aux populations, dans leurs fréquents voyages, la culture et le commerce, l'art d'extraire les mines du sol, et leur apportèrent ainsi les éléments de la civilisation grecque, en les initiant aussi à la prononciation de cette belle langue ionienne, dont quelques mots sont restés dans le patois du pays. Mais d'abord, et avant de commencer le récit des événements particuliers à cette contrée, comme la géographie est l'introduction à

l'histoire qui se lie étroitement à celle du sol, sur lequel s'accomplissent les révolutions qui en changent l'aspect, comme elles modifient le côté moral des populations, il importe de dire sous quels noms furent connus la ville principale, les indigènes et le pays lui-même, dès la plus haute antiquité et à travers le moyen âge; les limites assignées par les anciens et les souvenirs laissés par les générations qui s'y succédèrent.

Avant de prendre le nom adopté par les temps modernes, corruption d'un nom plus ancien et souvent transformé, Limoges fut désigné de diverses manières : RITA, AUSRITUM [1], d'où AUGUSTORITUM [2], en souvenir de l'empereur Auguste; LEMOFEX AUGUSTORITUM [3], quand les habitants voulurent rappeler le souvenir légendaire de la fondation de leur capitale; CIVITAS LEMOVICUM [4], quand Rome leur eut conservé leur autonomie; LEMOVICES [5], au déclin de la domination romaine; URBS LEMOVICINA, URBS LEMOVICUM, LEMODIA CIVITAS [6], au VIe siècle; LEMOVECAS [7], sur quelques monnaies du VIIe; LIMODECAS, sur d'autres de la fin du même siècle; *Limodia*, *Lemodicas* [8], au VIIIe siècle : *Lemovigas*, au XIe; *Letmogas*, *Lemoges* [9], de 1246 à 1377, et enfin *Limoges*. Ces noms, surtout les derniers, marqués de la terminaison du pluriel, semblent prouver que la capitale du pays résumait en elle la contrée elle-même, comme centre de la population disséminée sur un vaste territoire,

1. *Table de Peutinger.*
2. PTOLÉMÉE : *Géograph.*. II, VI.
3. *Annuaire de la Société des Antiquaires*, année 1851.
4. DUCHÊNE : *Collect. des historiens des Gaules*, T. I. — D. BOUQUET, T. I. p. 123.
5. SID. APOLLINAIRE : *Epist.*, lib. VII.
6. FORTUNATI EPISC. : *Carmina historica*, ap. D. BOUQUET, T. II, p. 491.
7. *Revue numismatique* : année 1857, pl. XII.
8. *Revue numismatique* : année 1857, pl. XII.
9. *Cartul. Belliloci*, chap. CXCI.

et qui eut divers noms dans l'antiquité et durant le m
âge dans les textes latins. La première mention de ce
ple se trouve dans les Commentaires de César : *Lemovi*
puis successivement, dans la période gallo-romaine,
lisons dans les auteurs grecs Λιμονικοί, Λεμοβίκες[2]. Le t
toire est aussi diversement indiqué : *Lemovicina provin*
Pagus, *ager*, *terminus Lemovicinus*, *regio Lemovicum*,
ritorium Lemovicinum[4], vers la fin du VI[e] siècle ; — *P*
Lemovicensis[5], au VIII[e] ; — *Orbis Lemovicinus*[6], dura
IX[e] et le X[e] ; — *Lemovicinum clima*, au XII[e][7] ; — *Lem*
nium et *Limosinium*, aux XIII[e] et XIV[e]. Le nom actuel
autre que celui de *Limozin*, d'où *Limousin*, des chron
de Saint-Denis.

Le Limousin, *Pagus* ou *Orbis Lemovicinus*, comprit,
la plus haute antiquité celtique, tout le pays limit
celui des *Bituriges Cubi* (le Berry) au nord ; les *Ar*
(Auvergne) au nord-est ; les *Cadurci* (le Querci), au
les *Petrocorii* (le Périgord) à l'ouest, et vers le nord-o
par les *Pictavi* (Poitou), et les *Santones* (la Sainto
dont la tribu la plus avancée, celle des *Agesinates*,
remonté, à une époque incertaine, le bassin de la Cha
et de quelques-uns des principaux affluents.

Cette contrée, dans la partie qui forme le Haut-Lim
assise sur des bases granitiques, accidentée de colline
vent dénudées par les orages, ou ombragées par une
végétation, est arrosée par un grand nombre de cours
tributaires de la Vienne, qui serpentent au pied des

1. CÆS., *De bello Gallico*, lib. VII, cap. IV.
2. STRABON : *Géograph.*, IV, II.
3. *Vita S. Eptodii*, ap. PH. LABB. : *Nov. Biblioth.*
4. GREGOR. TURONENS. : *Hist. eccles. Francor.*, IV, XX.
5. *Testam. Rotgerii comitis*, ap. MABILLONIUM : *Annal. Benedic*
p. 711, *in appendice*.
6. BALUZE : *Hist. Tutel.* Col. 336.
7. GAUFREDI VOSIENS. : *Chronic.*

les plus pittoresques, surtout dans les vallées de la Gartempe et de la Briance. Ces collines, formant la ceinture de nombreux petits bassins, se détachent de la principale chaîne de montagnes, qui descend du plateau de l'Auvergne et court de l'est à l'ouest, à droite du bassin de la Vienne, vers les communes de Blond, de Mortemar et de Bussière-Boffy, ligne séparative du sol granitique et du sol calcaire. La partie du sud, ou Bas-Limousin, est généralement plus accidentée. Qu'on remonte les cours de la Corrèze, de la Vézère et de la Dordogne vers le grand plateau de Mille-Vaches, où le mont Odouze rivalise de hauteur avec le Puy-de-Dôme, on remarque de nombreux phénomènes géologiques produits dans des temps inconnus; des masses granitiques, qu'on dirait lancées d'hier par des volcans; des amas de scories, de longues traînées de lave s'étendant d'une colline à l'autre, comme d'anciens lacs de pierre fluide. De là descendent, en mugissant, sur des blocs de granit, la Corrèze et la Vézère, qui vont verser leurs eaux dans la Dordogne. La température est froide et humide dans la contrée montueuse, tandis qu'à mesure que les vallées s'allongent vers l'ouest ou le midi, le sol se revêt des plus belles cultures, et la vigne couronne les coteaux. Quant aux habitants de ces contrées, ils appartiennent bien à la même race, tout en présentant quelques différences de caractère, qui semblent naître de la diversité du sol. Au nord, ils sont plus graves, plus réfléchis, plus patients aux travaux pénibles, plus endurcis aux privations; au midi, plus enjoués, moins rudes dans leur extérieur, moins âpres dans leur langage et plus recherchés dans leurs vêtements. On dirait qu'ils ont respiré le souffle des races ibériennes qui ont dû franchir la Dordogne, pour se porter vers le nord par le bassin de la Vienne.

La terre des *Lemovices* conserve encore quelques souve-

nirs des temps celtiques et de ses relations avec l'C
Isis, la déesse égyptienne, y eut un culte sur la c
d'Issandon [1], alors que les druides, les prêtres de Te
cachaient la célébration de leurs mystères au fon
forêts, ou dans les vallons solitaires. Les monumen
cette époque sont des *dolmens*, autels ou tombeaux, f
d'une large pierre horizontale, appuyée sur d'autres r
informes servant de supports. Parmi ceux que l'a
logue peut désigner pour le Haut-Limousin, nous ci
ceux du *Poyol*, paroisse d'Eybouleuf; de *Montpeyr*
roisse de Sauviat; de *Château-Chervix;* de *Frémaret*
mune de Folles; de *Berneuil*, qui repose sur cinq sup
les pierres druidiques, *menhirs* ou *peulvans* des *Mé*
commune de Saint-Paul; de Saint-Léger-la-Montag
Pic, commune de Javerdat et de Cieux; les *tum*
sépultures gauloises, mais dont quelques-uns peuve
appartenir aux premiers temps de la domination ro
à *Beaumont*, commune de Saint-Paul; du *Masneuf*
mune d'Eyjeaux; de *Biénac* et de *Veyres*. Le Bas-Li
en compte aussi un assez grand nombre, mais dont
ractère n'offre pas toujours la même certitude : la
de *Treignac*, regardée comme un autel, où s'acc
saient de sanglants sacrifices; les *peulvans* ou *men*
Sainte-Fortunade, sur un plateau, d'où l'on décou
monts du Cantal; deux autres encore plus remarq
l'un sur la route de Beaulieu à Tulle, l'autre dans la
de La Gardelle; celui de *Clair-Fage*, dont la const
est regardée comme un ouvrage des fées par les lé
de la contrée; le *Roc-de-Vic*, où quelques archéolog
cru voir la forme symbolique du *Dracontium*, ou s

1. *Dunum*. *Dun*, montagne. *Isidis dunum*, montagne d'Isis. (
DE TAILLEFER : *Antiquités de Vésone*. T. I, p. 29.)

qui représentait la croyance des druides [1]; les trois *tumuli*, près de Chamberet, au lieu appelé le *Puy-du-Doignon*, formant trois tertres de cinq à six mètres de hauteur sur soixante de circonférence, qui recouvrent les restes des guerriers, dont la gloire et le nom sont aujourd'hui oubliés. On en trouve aussi d'autres sur les collines, ou dans les vallons, à Vigeois, à Lubersac et autour de Pompadour [2].

Le Bas-Limousin, par sa position, était exposé aux invasions qui venaient du Midi; aussi est-ce dans cette partie de la province que les Gaulois multiplièrent leurs moyens de défense. On en voit des vestiges sur les collines de Roc-de-Vic, de Chatellux, de Sarjani et de Pauliac, dont l'approche était défendue par des masses granitiques péniblement remuées, et par des masses de petites pierres destinées à être lancées sur les assaillants. Le pic Châtellux [3] offrait des dispositions stratégiques encore plus remarquables : tout le circuit était garni de redoutes, coupé de fossés de distance en distance, en montant au point culminant de la position. Sur une autre éminence, qui sépare les étroites vallées de la Corrèze et d'Obazine, s'élève le pic Pauliac, ceint de rochers granitiques, dans un ordre stratégique tout particulier. C'était un poste avancé hors de la ligne naturelle des autres lieux de campements. On dirait encore que tout y est l'ouvrage d'un peuple de géants.

Les coutumes religieuses du monde grec et du monde égyptien étaient venues des Bouches-du-Rhône et des Pyrénées sur les collines du Limousin. Elles y avaient nécessairement opéré de certaines modifications sociales. Alors commença, pour se continuer jusqu'à nos jours dans un

1. *Journal de l'Institut historique*, rapport de 1838.

2. V. pour plus de renseignements mon *Histoire du Bas-Limousin*, 2 vol. in-8°. Tulle, 1842.

3. CHATELLUX, *Castellum Lucis*, ainsi nommé par les Romains, lorsqu'au temps de la conquête ils y virent briller les derniers feux gaulois.

nouvel ordre d'idées, cet usage solennel d'allumer d
dans tous les hameaux, la première nuit d'été, aujo
la Saint-Jean. Issandon, la montagne d'Isis, Roc-de-
montagnes de Blond et les autres cimes, comme des
donnaient le signal de cette fête nocturne aux popu
d'alentour, et ce signal courait en traits de feu d'u
du pays à l'autre. Les Celtes cependant continuèrent
vre principalement le culte de leurs ancêtres, et de se
sous les chênes des druides. Il fallut enfin, après d
siècles d'indépendance, qu'ils subissent la loi des étr
dont ils avaient déjà appris le nom par quelques
échappés aux victoires de Marius.

Bientôt sonna l'heure fatale qui devait donner des
à la Gaule. Le Limousin, en contact avec le pays
vernes, fut appelé à prendre part à la grande lutte
tuée à une vie indépendante, au milieu de ses pr
forêts, sur ses montagnes de lave ou de granit, dan
litude de ses vallées, la population s'émut au bruit d
miers succès du rival de Pompée. Mais déjà une pa
la Gaule était dans les mains des étrangers. César la
morte, quand la voix du Vercingétorix des Arver
tentit parmi les tribus limousines. L'appel de la p
de la liberté menacées fut entendu, et bientôt le
lémoviques, soumises depuis quelque temps aux A
en qualité d'état client, comme elles l'avaient été a
du Berry et ensuite à ceux d'Autun, fournirent dix
leurs guerriers à la grande conjuration de celui qu
sait le défenseur de la liberté du vieux monde gaul
Arvernes, comme les Lémovices, prétendaient po
la même origine que les Latins[1]; mais les souve

1. Arvernique ausi Latios sibi fingere fratres,
Sanguine ab Iliaco. . . . .
(Lucain : *De bello civili.* — Ammien Ma

cette fraternité n'étaient plus que légendaires; le sentiment de la liberté l'emportait sur tout.

Le succès ne répondit pas aux efforts des combattants; les Lemovices furent vaincus avec leur chef Sédulius, qui périt dans la mêlée au siége d'Alésia[1] (52 av. J.-C.), ville qui, comme Limoges, regardait l'Hercule de Tyr comme son fondateur. Le commandement de Sédulius passa à ses deux fils, Durutias (l'homme fort) et Cœlicomatus (l'homme aux cheveux d'azur) qui, à la tête de deux mille des leurs, vinrent attaquer César sous les murs de Gergovie[2]. La victoire fut d'abord indécise; mais surpris par les Romains, à la faveur de la nuit, les deux frères perdirent une partie de leurs forces. Cependant les combattants ralliés par Cœlicomatus, revinrent engager deux autres combats, dans lesquels périrent deux lieutenants de César, Fabius et Pétronius[3]. Mais la fortune trahit la Gaule; la division se mit dans les rangs des Lémovices : deux de leurs chefs firent leur soumission au vainqueur, qui donna à Duratius, l'un d'eux, le gouvernement de la province. Alors toute la contrée subit la domination romaine, à tel point qu'un parti de Gaulois-Angevins (*Andegavi*) ayant tenté de s'emparer de Limoges, Duratius les repoussa. César récompensa sa fidélité par le titre de proconsul, avec la mission de percevoir des tributs dans une partie de la Gaule, et lui offrit la dignité de sénateur. Mais le noble Gaulois refusa cet honneur, qui l'aurait éloigné de son pays. Limoges dut à ses soins de devenir une des plus belles cités de l'empire. Auguste le maintint

1. Sedulius dux et princeps Lemovicum occiditur. (CÆS. *De bello Gall.*, l. VII, cap. 23). On connaît une monnaie de Sedulius, portant d'un côté son [illegible], de l'autre une hache gauloise, placée entre un pied et une main [illegible] et la force).

2. [illegible], selon les uns, ou selon d'autres *Gergoye*, aujourd'hui village à deux lieues sud-est de Clermont.

3. CÉSAR : *Comment.*, l. IV.

dans les mêmes fonctions [1]. On voyait encore au xvi
au-dessus de l'église Sainte-Félicité, en montant
place des Jacobins, des ruines qui auraient app
un palais, ou à un vaste théâtre dont les tradit
saient honneur à Duratius [2]. La Gaule était bien
et la politique adroite des conquérants ne tard
lui faire oublier sa nationalité. La cinquième pa
légions romaines, sous les ordres de C. Caninius
campa dans le Limousin, où chaque position militai
l'origine de nouveaux centres dont l'archéologue
les vestiges.

Des traditions, empruntant une certaine autorité
giographes, qui les ont recueillies dès les premier
du moyen âge, nous donnent les noms de quelques
grands dignitaires de l'empire, auxquels fut confié
nistration du pays des Lémovices : Sénobranus, s
de Duratius, dont il acheva les monuments, le pa
théâtre [3]; Lucius Capréolus, ainsi surnommé à caus
courage et de son agilité à poursuivre les ennemis
lieux les plus abrupts, et qui aurait fait construire
teau fort à Châlus (*Castrum Lucii Capreoli*); après
fils Lucius Léocadius, élevé à Rome, où il aurait
de Drusus; Sabinius Culminius, qui appartenait à
grandes familles du pays. S'il n'est pas possible d
de dates précises à ces personnages, on peut être

1. On connaît une monnaie ou médaille en argent de Durati
DVRAT.), portant au revers le chevreuil, symbole de l'autonomie
vices, et au-dessous ROMA. Une autre, trouvée à Eymoutiers
frappée à Limoges, en l'honneur de César; on y lit : D. D.
(*Donum dedicavit Lemovica;* ou plutôt : *dedicaverunt Lemo*
de Beauménil. — ALLOU : *Monuments du Limousin.*

2. *Bonavent.*, T. III, p. 19.

3. Sur l'emplacement attribué à ces constructions on a trouv
de vases, ornés de bas-reliefs, dont l'un porte au milieu d'un cercl
(*Senobranus*), des fragments de statues, des débris de mosaïque

croire qu'ils appartiennent aux temps des deux premiers Césars. Limoges, nommée Augustoritum en l'honneur d'Auguste, surnommée la « seconde Rome » par ses habitants, placée par le même empereur dans la Gaule aquitanique, aurait eu, dans cette même période, son sénat, son capitole, son municipe, un amphithéâtre[1], des aqueducs et des fontaines; et, au milieu de jardins délicieux, placés sur les deux bords de la Vienne, d'élégantes villas servant d'habitations aux riches Gallo-Romains, agents de l'autorité impériale. Parmi les monuments les plus somptueux, on remarquait surtout le palais de *Croustha*, à une lieue de la ville, et celui de Jocondiac, dont les merveilles, peut-être légendaires, rivalisaient avec ce qu'avait produit de plus beau le génie romain. La population d'origine gauloise préféra la prospérité matérielle aux chances aventureuses des révoltes essayées ailleurs; employant son activité à de lucratives spéculations commerciales, donnant aux Césars ce que les Césars enfants, énervés par la débauche, réclamaient de Rome et du monde, des flatteries et une obéissance façonnées par la corruption. Pour cela, elle se fit ouvrière, tissa la laine de ses troupeaux, envoya ses étoffes aux patriciens de Rome avec son or, qu'elle savait déjà ciseler, et les autres produits de son industrie.

Partout où les maîtres du monde avaient intérêt à s'établir, on trouve les vestiges de leur domination, le tracé des camps, où séjournaient leurs légions, à Villejoubert[2]; à l'Echoisier, le *camp de César*[3]; au Puy-Châtelard (*Podium*

1. Sur une partie du terrain occupé par la place d'Orsay. Selon les traditions confirmées par des découvertes archéologiques, la ville gauloise aurait eu pour emplacement le quartier nommé plus tard la Cité, compris entre l'abbaye de Saint-Martial et le château de Beauséjour. Plus tard, sous les Romains, elle s'étendit du Naveix à la Roche-au-Goth. (D'EXPILLI : *Diction. topogr.*, p. 223.)

2. Commune de Saint-Denis-des-Murs.

3. Commune de Bonnat. (NADAUD : *Mss.*, T. III, p. 263.)

Castelli)[1]; à Tintignac, près de Tulle, position très-i tante, qui surveillait les limites du pays du côté d vergne[2] : à Chassenon (*Cassinomagus*), dont les ruin encore les plus considérables de la France. Ailleu villas; à Condat, au confluent de la Vienne et de la Br près de Pierre-Buffière, la villa d'Antoine (*villa A* Les restes des voies antiques, qui mettaient Limo communication avec Poitiers, Clermont, Périgueux et Saintes, et qu'on indique encore sous le nom de c ferrés (*Lou chemies forrats*) près de Limoges, à Priest-sous-Aixe, à Chessenon, à Cieux, à Blon, d'autres points appelés chemins romains, témoignen de l'activité stratégique des maîtres du monde. Le de Limoges conserve de précieux restes des antiqui pays recueillies pieusement par les archéologues statue de Jupiter découverte au village de Giau cippes funèbres de *Pœtus Pœtinus*, de *Sabinianus* et *bineus*; du grammairien-philosophe *Blesianus*; de *P Ireneus*, affranchi de César; de *Julia Insidiola*, d *Anniota*; de *Julia Annonia*; de *Sulpicia Regina* et sieurs autres; des vases couverts extérieurement reliefs, représentant des combats de gladiateurs, de nités païennes; des urnes funéraires; des amphore assiettes en terre noire vernies, trouvés à Lubers perciacus) en 1870 et conservés dans le château d localité.

1. Commune de Saint-Sulpice-Laurière.

2. Ce camp semble indiqué par ce passage des *Commentaires* d « Quibus gestis, Cæsar duas legiones in Lemovicum finibus collo longe ab Arvernis. » (Lib. VIII, *De bello civili*.) Quelques localités rons sont désignées par des noms d'origine latine : Mons-Jose (*Mo* Cérou (*Cérès*), Bach (*Bacchus*), Jeueste (*Janus*), Leuno (*Luna*), (*Mansio Sereni*), Tulle (*Tutela*), qui put bien être un avant-post tignac, pour garder la vallée de la Corrèze. (BALUZE : *Hist. Tutel.*)

3. Commune de la Roche-l'Abeille.

Depuis la conquête romaine jusqu'à l'invasion des barbares, Limoges n'a pour histoire que des traditions recueillies par les hagiographes. Comme dans d'autres provinces, au moins pour la partie la plus riche de la société, on y vivait de la vie de Rome. Le caprice des Césars et de leurs représentants couvrait ses belles collines de palais, les entourait de murailles, semait de riches villas sous de frais ombrages sur les bords de la Vienne. La population d'origine gauloise, attirée par toutes les séductions qui lui faisaient oublier sa nationalité, se pressait sur les gradins des arènes, réclamait *panem et circenses*, pendant que les riches Italiens, ou ceux des Gaulois qui s'étaient faits les agents de l'empire, allaient aux thermes d'*Evou*, ou *Evaux*, étaler leur luxe, se reposer des plaisirs voluptueux ou des fatigues de l'administration. Tout avait été organisé pour que les provinces subissent les lois du pouvoir dont Rome était le centre : celle du Limousin (*Lemovicina provincia*) fut partagée en plusieurs centres principaux correspondant, peut-être, aux anciennes divisions politiques des temps celtiques, car les conquérants durent nécessairement adopter, en les transformant, certains usages des peuples conquis. Aussi trouvons-nous, dès les premiers siècles de l'ère impériale, le pays divisé en tribus, dont un certain nombre formèrent les *Pagi majores*, les *Pagi minores*, les vigueries (*vicariæ*) subdivisées quelquefois en *centenies*[1].

1. Quelques inscriptions démontrent que sous les Romains, au moins dans ces premiers temps, les Lémovices se divisaient encore en tribus, parmi lesquelles les *Cambiovicenses*, les *Andecamulenses*. Sur le portail d'une maison qui avait appartenu à l'abbaye de Grandmont, on lisait cette inscription, trouvée à Rancon (*in vico Rancon*) :

NVMINIBVS AVG.[*usti*]
FANVM PLVTONIS
ANDECAMVLEN
SES DE SVO POSVE[*re*].

(*Ap. script. rer. Franc.*, T. 1.)

Plusieurs auteurs ont conjecturé que le culte de Pluton dans la Gaule était

Que gagna cette contrée en devenant une des gr subdivisions de l'empire? La civilisation y fit-elle d rapides progrès que dans les provinces du Midi? porte à croire qu'elle ne s'assimila que lentement les m les institutions, la religion et les usages des conqué Aucun nom gaulois ne se trouve, d'ailleurs, dans les in tions connues. Les produits, les ressources du sol n pelèrent point, dès le commencement, de colonies v de l'autre côté des Alpes; son ciel était trop nuageu collines trop peu fertiles, ses vallées trop étroites e humides, pour que les Romains y établissent de grand ploitations agricoles,. comme dans les autres contré l'Occident. Si leurs divinités eurent un culte dans quel unes des principales localités, elles ne firent point o les antiques croyances des Celtes. Les sombres forê Limousin retentirent encore longtemps de la voi druides convoquant les tribus à la célébration de mystères, réveillant parmi elles des souvenirs de na lité et d'indépendance[1], leur montrant certains pro

antérieur à la conquête romaine. César lui-même dit que les Gaulois taient d'en descendre. (TEXIER : *Inscriptions*, p. 98.) Rancon se nom *Andecamulum?* On sait que *Camulus* était un des surnoms du die *Ande*, selon l'abbé Lebœuf, signifiait *victorieux*. Une autre inscri Rancon, serait une consécration au dieu Hercule par Tibérius Julius Ju

HERCVLI DEO
TIB. IVL. IVLIAN.

Ainsi, trois divinités du paganisme grec dans cette localité, ce q porte à croire qu'elles n'y eurent droit de cité qu'après l'arrivée des R

Les anciennes tribus gauloises correspondaient très-probablement a *minores*, qu'on retrouve au moyen âge dans les chartes de quelque laires : *Andecamulenses* (pays de Rancon). — *Biaenas* (pays de Bey *Betrivus* (pays de Bort?). — *Arnacensis* (pays du Puy-d'Arnac). — *B* (pays de Brive). — *Cambiovicenses* (pays de Chambon). — *Cambo* (pays de Chamboulive). — *Exandonensis* (pays d'Yssandon). — *Legor* de Châlus). — *Joconciacus* (pays de Jocondiac). — *Usercensis* (pays che). — *Nigermontensis* (pays de Nigremont). — *Santria* (pays de trie). — *Rofiacense* (pays de Roufflac). — *Sollemniacensis* (pays de So (DELOCHE : *Cartulaire de Beaulieu.*)

1. Nunc ipse signum celestis iræ datum, et possessionem rerum h

comme autant de présages de la chute de l'empire. Des masses de granit, ou des noms qui les rappellent, désignent encore les lieux où s'accomplissaient les cérémonies, tels que dans le Bas-Limousin *Peyrelevade*, *la Roche-aux-Fées*, *Feix-Fayle et Pierrefite*. Une génération a dit à une autre qu'on y offrit des sacrifices sanglants, que la voix des prêtres d'un dieu inconnu s'y fit entendre au milieu des orages, ou qu'on y confia à la terre les dépouilles d'un mort illustre. Aussi est-ce encore la pierre dressée par les fées, ou transportée par des géants, sur laquelle les mauvais génies viennent danser pendant les nuits orageuses; pour d'autres, un antique autel où se sont reposés les saints du christianisme, que ne frappe jamais la foudre, et dont la poussière, mêlée à certains breuvages, guérit certaines maladies[1].

A Limoges, au contraire, le vieux monde gaulois s'effaça devant le monde romain. Cette ville, d'abord place de guerre par sa position stratégique, centre d'une grande administration, séjour des familles patriciennes, comme des famille gauloises qui briguaient l'honneur d'être les agents de l'empire, devint un vaste entrepôt de commerce entre le Nord et le Midi. La population, pour satisfaire de nouveaux besoins, les goûts luxueux de ses maîtres, demanda à l'industrie ce que lui refusait la nature du sol : les grandes voies qui conduisaient à Saintes (*Mediolanum*), par Périgueux et par Chassenon, lui apportaient le sel des marais de l'Océan et les vins de la Saintonge. Ce fut bientôt une des plus riches cités de l'empire. Les étrangers de distinction venaient y briguer le droit de bourgeoisie; les robes patriciennes s'étalaient dans ses rues, dans ses comptoirs, sur ses

rerum Transalpinis gentibus portendi, superstitione vana Druidæ canebant. (Tacite : *Hist.*, liv. IV, c. 54.)

1. Lavabant namque lapides et infra balnea diffundebant, unde ægrotati medebantur; miscebant etiam cum herbarum infectionibus, unde vulnerati sanabantur. (Geoffroy de Monmouth, liv. V.)

places publiques, où l'on ne voyait guère la saie gaul que sur quelques pauvres habitants de la campagne, qui naient vendre les fruits de leurs champs, pour en donn produit au fisc; car le despotisme impérial, en ruinant provinces, ne laissa bientôt plus qu'à quelques localités vilégiées le droit de commerce, *jus commercii*; tandis qu citoyens romains usaient largement de leur fortune, pé daient de vastes propriétés, ces *latifundia*, où travai pour eux un peuple d'esclaves. Ces grands propriétaire sol, romains d'origine, ou gallo-romains, ne seraient-ils au moins pour la plupart, les ancêtres de ces grands prіétaires, qui se firent les agents de l'autorité royale les premiers temps de la conquête franque? A qui, en les premiers rois mérovingiens auraient-ils pu mieux guer leur pouvoir, qu'aux descendants de ces familles core riches, influentes, ayant à leur disposition de nomb esclaves et des hommes libres pour clients ?

Cependant, quelque absolue que fût la soumission Lémovices ; quelque complet que fût leur renoncement cause de la nationalité gauloise ; quelque dévorantes fussent pour les inspirations passionnées de l'honneur la foi les habitudes de leurs caractères mercantiles, le c tianisme introduisit à Limoges une vie nouvelle. Au pr siècle de l'ère chrétienne (72 ans ap. J. C.), ou, selon tres, un peu plus tard, apparut dans ses murs, sous le consulat de Silanus, beau-frère de Sabinius Culmini son successeur, saint Martial, disciple des apôtres, ac pagné de saint Alpinien et de saint Austriclinien, e dans la Gaule, pour y prêcher la bonne nouvelle, co les misères humaines, en leur apportant les divines messes du Christ[1]. Mais toute vérité, si elle contrar

1. Diverses dates ont été assignées à la venue de saint Martial à I

intérêts humains; si elle fait obstacle aux mauvaises passions ou au pouvoir, n'est acceptée qu'à la longue, ne triomphe que par les plus dures épreuves. Le christianisme était trop grand pour se faire accepter sans peine de Rome païenne, pour s'incarner dans un corps dont les proportions morales étaient si misérablement asservies par la corruption. Il n'allait ni aux patriciens, ni aux Gallo-Romains qui s'étaient enrichis au service de l'empire. Proclamer devant eux les droits de tous à la liberté, à l'égalité devant Dieu; abaisser l'orgueil au niveau des plus humbles, c'était attaquer les priviléges, porter la hache dans les rangs de cette société dégradée par toutes les infamies, et qui s'endormait sous l'autorité du plus honteux comme du plus lâche despotisme. Ce fut cependant la noble et sainte mission dont se chargea saint Martial, le premier apôtre de l'Aquitaine, et qu'il accomplit au prix d'un glorieux martyre. Avec lui commença à Limoges la belle époque des légendes, récits mystérieux, que répètent encore les habitants du Limousin, car aucune province n'a mieux conservé les souvenirs des épreuves et des triomphes de la foi chrétienne. Mais comme toute vérité nouvelle n'efface pas toujours les erreurs du passé, mais les transforme selon les nécessités des temps, on trouve encore dans le pays des croyances superstitieuses d'origine celtique, telles que le culte des fontaines, la foi aux présages et autres défaillances de l'esprit humain, s'inspirant de sentiments sincèrement religieux. La science de nos temps s'efforce de les détruire; mais trop sûre d'elle-même, égarée par le scepticisme, elle ferme trop souvent les yeux au rayon divin qui illumine les consciences.

Le passage de saint Martial a donné lieu à un grand nombre de légendes aussi pieuses que poétiques. Il séjourna à

[1] La question a été longtemps controversée. Selon le Rituel de Limoges, la mort de l'apôtre se rapporte à l'an 73 de J. C.

Roffignac, au château nommé *La Blanche*, près d'Uze sur les ruines duquel fut édifiée une chapelle, placée son invocation. De là il vint à Brive, où il baptisa le p la mère de saint Justinian ; à la Griffolière, où le peup courut lui demander la foi qui console, qui guérit les du corps et de l'âme. La fontaine où il puisait l'eau du tême est encore en grande vénération. Le bruit de s racles se répandit au loin. « Il vint à Tulle, y fut reçu la maison du riche Arnoul. Pendant son séjour la fille noul, tourmentée par un esprit immonde, en fut dél mais on la croyait morte, quand l'homme de Dieu, lu nant la main, la releva et la remit bien portante à son p Dans la même ville, dit une autre légende, le prin gouverneur du château, nommé Nerva, parent de Néron, rait son fils unique. Le père et la mère, désolés, apportèr cadavre aux pieds de l'apôtre : « Homme de Dieu, lui d ils, soyez-nous en aide ! » Le saint pleura avec eux ; après avoir prié, il ordonna au mort, au nom du Sa crucifié, de se lever, et celui-ci, revenu à la vie, se crier : « Homme de Dieu, baptisez-moi du signe de la Trois mille six cents personnes furent baptisées le n jour [1].

Le christianisme, entré dans la Rome païenne av deux plus grands apôtres du Christ, avait déjà p dans le palais des Césars ; à Limoges, il eut de néophytes dans les familles patriciennes. Suzanne, f de Léocadius, dont le mariage avait été l'occasion de brillantes [2], et qui pleurait la mort prématurée d'un fils aimé, en l'honneur duquel elle aurait, selon quelqu gendes, fait construire le château de Chalusset (*Ca Lucilii*), fut la première qui ouvrit son cœur aux éla

1. Orderic Vital : *Hist. de Normandie.*
2. *Hist. du Berry*, liv. II. — Fleury : *Hist. ecclés.*

la foi nouvelle. Valérie, sa fille unique, héritière d'un grand nom et d'une grande fortune, promise en mariage au proconsul Silanus, se convertit aussi et fit vœu de virginité. A cette nouvelle, son fiancé accourut du fond de la Bretagne, espérant la ramener au culte de ses ancêtres. La jeune fille, devenue l'épouse du Christ, ne cédant pas plus à ses prières qu'à ses menaces, fut par ses ordres décapitée dans les jardins du palais proconsulaire, au moment où un tremblement de terre ébranlait la ville jusque dans ses fondements, comme signe de la malédiction divine tombée sur les meurtriers. Silanus, nommé aussi, dans quelques chroniques, Marcus Aurélius Cotta, envoyé de Rome pour persécuter les chrétiens, aurait aussi ordonné le supplice de saint Martial, dont les précieux restes auraient été inhumés dans le cimetière gallo-romain, alors situé en dehors de la ville, où plus tard fut construite l'église souterraine de Saint-Pierre-du-Sépulcre [1]. Le sang des martyrs fut fécond ; les bourreaux pleuraient souvent leurs victimes et se faisaient chrétiens : Silanus se convertit et perdit son gouvernement; ses successeurs Stéphanus [2] et Sabinius Culminius renoncèrent aussi aux faveurs impériales pour se faire chrétiens.

Aurélien, second évêque de Limoges, continua dignement l'œuvre de son prédécesseur, dont il avait été le disciple [3], et

1. L'abbaye de Saint-Martial fut bâtie sur le même emplacement. (L'abbé Legros, *Mss.*; Nadaud, *Mss.*; Allou : *Monuments de la Haute-Vienne.*) — *Legend. Aurelian.* Le martyrologe du Limousin fixe aux calendes de mai, sous le règne de Néron, la dédicace de l'église de Saint-Pierre-du-Sépulcre.

2. *Stephanus*, le même qu'Étienne, nommé aussi Tève-le-Duc, gouverneur du Limousin, dont le tombeau fut longtemps placé dans l'église souterraine, appelée Saint-Pierre-du-Sépulcre. Ce grand sarcophage en granit existe encore dans l'arrière-cour d'une maison de la rue Neuve-des-Carmes.

3. Saint Aurélien fut inhumé dans une petite chapelle placée sous son invocation, et reconstruite en 1471 par l'évêque Barton de Montbas. Les hagiographes disent qu'il était prêtre des faux dieux lors de l'arrivée de saint Martial : qu'il voulut lui résister, et qu'alors frappé de la foudre et rendu à la vie par l'apôtre, il se fit chrétien.

mérita par l'ardeur de sa foi d'être honoré comme un sai
Le nombre des convertis ne fit que s'augmenter, malgré
persécutions ordonnées par les empereurs : plusieurs
pendant scellèrent encore de leur sang les vérités c
tiennes. D'autres s'enfuirent dans des solitudes, d'où l
exhortations arrivaient à leurs frères par des messager
la bonne nouvelle. Evodius, troisième évêque de Limo
« homme de grandes lettres » selon les chroniques,
forcé, au temps de la persécution ordonnée par Domit
de se cacher dans les montagnes, où il mourut, après a
posé les fondements de l'abbaye d'Evaux.

Domitien, non content de persécuter les chrétiens,
encore jaloux de quiconque, par sa fortune ou par son
rite personnel, portait ombrage à son despotisme, ruin
familles patriciennes établies à Limoges, en leur ôtant l
anciens priviléges. Cette ville perdit pour longtemp
splendeur, ses ressources commerciales. Le peuple éc
d'impôts, persécuté pour ses croyances, se révolta; q
ques légionnaires furent massacrés. Antonin-le-Pieux,
semblait promettre à l'empire la paix et la liberté, d
à la ville quelques beaux jours, pendant lesquels aurai
achevé le magnifique amphithéâtre commencé par Adri
mais cédant aux injustes dénonciations de ses délégués,
tre les chrétiens, accusés d'honorer leurs morts comme
dieux, parce qu'ils venaient prier sur leurs tombes,

1. On a trouvé, pendant les travaux exécutés aux Arènes, diverses
dailles d'Adrien et d'Antonin. Quant à l'amphithéâtre, l'opinion la plus
rale est qu'il fut commencé par Adrien. Beaumésnil a donné à cette co
cette inscription :

IMP. CAES. DIVO TIT. AEL. HADRIANO ANT.
DIVI TRAIANI PARTHICI MAX. FIL.
DIVI NERVAE NEPOTI AVG. PONT.
MAXIM. PP. TR. P. II. COS. L.
ARENAE LEMOV. AEDIF. LEG.
XX ET LEG. XIIII PER. P. M. II.
D. D°.

nairement placées dans des lieux écartés et devenus plus tard autant de petits oratoires, il ordonna l'établissement d'un cimetière commun. Malgré les persécutions, le christianisme fit de rapides progrès dans la société gallo-romaine; le paganisme ne pouvait résister à ce courant d'idées, acceptées d'autant plus facilement par les masses qu'opprimées, ruinées par l'exagération des impôts, elles ne voulaient plus croire aux dieux du Capitole, ni à l'apothéose des Césars. Sous l'épiscopat d'Adelphius, vers 276, la conversion de l'empereur Constantin donna enfin la liberté à l'Eglise, et dès lors les évêques jouirent d'une très-grande autorité, qui contrebalançait souvent celle des comtes ou gouverneurs.

L'hérésie d'Arius porta bientôt le trouble dans les rangs des fidèles, et donna lieu à de nouvelles persécutions, dont l'évêque Exupérius fut la première victime. L'arianisme, protégé par les empereurs, s'imposa aux consciences des nouveaux convertis, trouva des partisans dans les classes élevées, parce qu'il se rapprochait des doctrines philosophiques de l'école d'Alexandrie. Les Visigoths, qui débordèrent sur le Limousin et dans sa capitale, l'avaient adopté en entrant dans l'empire. Si nous en croyons la lettre de Sidoine Apollinaire au pape saint Basile, Euric, leur roi, « puissant par les armes, fougueux dans sa colère, impétueux dans sa jeunesse[1], » aurait fait massacrer à Limoges un grand nombre de catholiques. Exochius, ou Edochius, fut obligé de quitter son diocèse pour se réfugier en Bretagne. Quelque temps après, il voulut revoir son troupeau, le confirmer dans la foi, et revint secrètement. Surpris par ses ennemis, il fut tué au moment où il priait sur le tombeau de saint Martial. Fortunat de Poitiers eut des larmes pour

1. « Armis potens, acer animis, alacer annis... Lemovicem latum spiritualis ruinæ limitem traxit. » (SID. APOLLIN., l. VII, *Epist.* VI.)

pleurer le martyr, et des vers pour célébrer son cours sa gloire [1]. Le peuple, las de ces persécutions, se ré mais rentra bientôt dans l'ordre, à l'arrivée d'Alaric I usa contre lui des plus cruelles vengeances. Jocondus, Gallo-Romain, comte de Limoges, prit la fuite, laissar jeune fils Arédius, qui devait être un saint, entre les de Gondebaud, allié d'Alaric.

Si nous en croyons les chroniques du temps et les riens qui s'en sont inspirés, la domination des Got fatale à la Gaule, en deçà de la Loire : « Les églises f fermées, les ronces et les plantes sauvages couvrire pierre des autels. » Il y a peut-être trop d'exagération ces plaintes, redites par le clergé catholique, qui se fi facilement le défenseur des riches Gallo-Romains fâch voir les Goths en possession des riches contrées du Limoges, selon quelques-uns, n'aurait pas eu trop à se dre de ces barbares façonnés à la civilisation romain lui auraient laissé ses lois, ses priviléges de cité, moi formes fiscales de l'empire. S'ils préféraient l'arianis catholicisme, c'était moins par conviction que par jal contre les évêques, qui semblaient faire revivre la m impériale et s'en attribuer les droits et les privi Etablis en Gaule par le consentement d'Honorius avait acheté leur alliance au prix de la main de sa donnée à leur roi, ils n'écrasèrent point le peuple pôts, ne groupèrent point de forces militaires da villes. On sait que les provinces du Midi, déjà ra par les Vandales, si malheureuses sous les dernie pereurs romains, ne maudirent point les Goths qu'on l'a dit. — « *Gothicum fateor me esse secutum* sait saint Paulin, un des prêtres les plus savants,

1. Qui tria lustra gerens in pontificatus honore,
Pergit ad antiquos, plebe gemente, patres.

partageait pas les opinions d'Avitus, l'évêque patricien de Clermont [1].

Limoges, durant la domination des Goths, même après la bataille de Vouillé, après laquelle Jocondus reprit son titre de comte et fit construire l'église de Saint-Michel de Pistorie [2], conservait encore de précieux restes de son ancienne prospérité, le goût des arts et des lettres, voués à honorer la religion chrétienne ; une société gardienne des souvenirs de l'antiquité; des familles sénatoriales encore riches et luxueuses; des plébéiens émancipés par le christianisme, cherchant la fortune dans le travail, toujours sûrs de trouver dans les évêques des protecteurs contre l'oppression. D'habiles artistes s'inspiraient, dans le même temps, des belles créations de l'architecture et de la sculpture, dont Amalius avait orné le tombeau de saint Martial [3]; saint Prosper, parmi les lettres, jouissait d'une grande réputation de science et de vertu [4]. Devançant de plusieurs siècles le progrès du calcul dans la supputation des années, Victorius caractérisait les tendances de l'esprit humain aux travaux sérieux par son Cycle pascal, cette table en huit colonnes, encore estimée, malgré ses imperfections [5], composée sous

1. Paulinus : *Eucharistichon.*

2. S. Michael de Pistoria, ainsi nommée de ce que le fondateur y faisait distribuer du pain aux pauvres? (Ducange : *Gloss.*) Ce fut aussi autrefois l'église d'une abbaye, selon Geoffroy de Vigeois. (*Ap. Labbe*, T. II. p. 286.)

3. Il fut enterré dans une petite chapelle de Limoges.

4. Saint Prosper d'Aquitaine, un des Pères de l'Eglise au ve siècle, naquit à Limoges, selon une légende. Bernard Guidonis, qui vivait au XIVe siècle, dit seulement qu'il naquit dans le diocèse : « *Sanctus Prosper, vir illustris et eruditus, ex provincia Aquitaniæ, atque ex Lemovicensi diœcesi, sicut posteritati suæ fidelis tradidit prior antiquitus, extitit oriundus.* »

5. Guido : *Saints du Limousin.* Plusieurs écrivains ont dit que Victorius était né en Aquitaine. Le savant mathématicien Paul de Middelbourg est le premier, selon D. Rivet de La Grange, l'illustre bénédictin, né à Confolens, qui l'ait fait naître à Limoges, opinion adoptée depuis. Quant au Cycle pascal, il fut terminé à Rome, en 457; Victorius s'y était retiré pendant la domination des Goths dans le Limousin.

le pape saint Léon. Le souvenir des anciens munici point de départ des libertés communales, se contin les élections canoniques auxquelles le peuple était

Deux évêques de grande naissance, Rurice I[er] rice II, de la famille Annicia, illustrèrent l'église de ges : Rurice I[er], après avoir épousé Ibéria, fille d'u cien de la province d'Auvergne, mariage dignement par le poëte Sidoine Apollinaire, duquel naquirent d Omatius et Eparchius, renonçant aux joies de la fam concert avec sa femme, se consacra à la vie religieu élevé à l'épiscopat. Disciple de saint Hilaire, ami de d'Arles, de Fauste-de-Riez, comme eux il aima les le les arts et mérita que Sidoine Apollinaire vantât se les charmes de son style « rapide comme la flamme, comme l'onde, doux comme le miel, piquant co sel[1]. » Défenseur énergique autant qu'habile des pri de son église, il signa la déclaration du synode d'A protestant contre les usurpations du roi Théodebe partie de son patrimoine fut employée à fonder, e neur de saint Augustin, l'illustre et saint évêque d'Hi un monastère et une église situés en dehors de l' primitive de la ville. Tous ses soins et son amour tendirent à l'enrichir de magnifiques ornements, em à l'architecture et à la peinture[3]. La religion reconn y reçut son tombeau. Rurice II, son petit-fils et son seur au siége de saint Martial, se distingua aussi pa lents littéraires et par de grandes vertus. Il écrivit gyrique de Théodoric, roi d'Italie, moitié barbare, civilisé, qui aima avec orgueil les belles-lettres, m

1. « ... Accipe per paterninum paginam vestram, quæ plus melli habeat, incertum est. Ceterum eloquii copiam hanc præfert, hos ole (SIDON. APOLLIN., L. X, *Epistola* XVI.)

2. LABBE : T. IV, des *Conciles : Scriptor. rer. franc.*, T. IV.

3. I. II. *Epist.* XIV et LX.

voulait conserver à sa nation son ignorance et ses mœurs. Le Limousin dut à cet évêque quelques-unes dè ses plus belles églises, précieux témoignage de la reconnaissance publique en l'honneur des saints personnages qui se vouaient à la vie religieuse. Au milieu de la forêt de *Comodoliacum*, Junianus était venu faire l'apprentissage de la vie érémitique auprès de saint Amand, vieillard vénéré qui s'était choisi une pauvre habitation sur les rives sauvages de la Vienne. Rurice était allé souvent visiter cet asile de la prière et de la pénitence; aussi à la mort de l'ermite, son ami et son bienfaiteur, fit-il construire sur son tombeau une basilique, autour de laquelle se groupèrent plusieurs maisons. Telle fut l'origine de la ville de Saint-Junien[1]. On lui attribue aussi à Limoges la fondation de l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, où il fut inhumé[2]. Selon d'autres, il dormit son dernier sommeil dans la même crypte que saint Junien[3]. Ces deux évêques, dignement célébrés par Fortunat de Poitiers, furent les deux grandes illustrations de l'église de Limoges aux v[e] et vi[e] siècles[4].

1. Maleu : *Chron. Comodoliacense*, p. 28.
2. Cette église, construite en 507, fut nommée *S.-Petrus-de-Quadrivio* (*quatuor viæ*, carrefour), du latin du moyen âge, *Cairohensis :* plus tard, *Queyrroix*, dans la langue de Rabelais, pour la distinguer de *Saint-Pierre-du-Sépulcre*, où était le tombeau de saint Martial. L'église de nos jours, et du même nom, consacrée en 1454, n'a plus rien de la construction primitive.
3. *Ex lib. de gestis epp. Lemovic.*
4.
Hic sacra pontificum toto radiantia mundo
 Membra sepulcra tegunt, spiritus astra colit.
Ruricii gemini flores, quibus Anniciorum
 Juncta parentali culmine Roma fuit.
Actu, mente, gradu, prænomine, sanguine nexi,
 Exultant pariter hinc avus, inde nepos.
Tempore quisque suo fundans pia templa patronis,
 Iste Augustini, condidit ille Petri.
Hic probus, ille pius, hic serius, ille serenus,
 Certantes pariter, quis cui major erit.
Plurima pauperibus tribuentes divite censu,
 Misere ad cœlos quas sequerentur opes.

C'est encore à l'un d'eux qu'on fait honneur de l
truction d'une église de Brive, bâtie sur l'emplacem
saint Martin aurait trouvé les palmes du martyre. Po
naître les premiers jours de cette localité, c'est enc
légende des saints qu'il faut recourir. Le christian
avait été accepté dès le temps de saint Martial, mais
miers principes de la divine révélation y avaient été
à la suite des invasions et des persécutions.

« Saint Martin, né en Espagne, vint dans la Gaule
ter la bonne nouvelle, consoler les hommes des
tions des barbares. De l'Italie, où comme l'abeille,
recueilli le suc des fleurs du christianisme, il passa
Périgord, rencontra dans le village de Savignac un
nommé Laurent, avec lequel uni d'amour divin, il p
foi dans les campagnes, y brisant les idoles. Appren
dans le Limousin, en un lieu appelé Brive, la pop
adorait encore les faux dieux, il s'y présenta, une cr
main, des paroles d'amour et de paix sur les lèvr
chant le Dieu incarné. Le peuple irrité s'arma de pi
de bâtons, et le corps de saint Martin, sanglant et b
fut bientôt qu'une plaie, et cependant il ne deman
grâce, mais sollicitait de Dieu le pardon de ses meu
Laurent lui donna la sépulture; et les habitants, bie
proie à de cruelles maladies, s'apercevant que les o
aux faux dieux ne guérissaient personne, s'adress
saint Martin et tous furent guéris. La renommée de
cles opérés sur son tombeau se répandit au loin.
nien, pour arrêter les malheurs de son empire, env
les barbares, fit déposer sur le tombeau du martyr u

Quos, spargente manu, redimentes crimina mundi,
Inter apostolicos credimus esse choros.
Felices, qui sic de nobilitate fugaci
Mercati, in cœlis jura senatus habent.
(Fortun., lib

d'or fait par les plus habiles ouvriers de Constantinople, où il était venu épouser Eudoxie, fille de l'empereur Théodose II (437)[1]. »

Dans ce cinquième siècle, où disparut l'empire d'Occident, emporté par le flot des barbares tombant comme une malédiction du Ciel sur une société dégénérée, incapable de résister à la tempête, l'Église seule fit face aux révolutions, accepta seule la noble mission de défendre les derniers restes de la civilisation, le droit et la liberté contre l'abus de la force. Alors qu'en deçà de la Loire on s'effrayait à l'approche des hordes germaniques franchissant le Rhin, de leur marche à travers les villes dévastées, les forêts incendiées, de tout ce qu'on racontait de la bataille de Soissons, où tomba le dernier représentant de la puissance romaine, l'Église, forte de l'autorité de ses dogmes divins, calme, héroïque et sainte, se posait en face de l'orage. A la nouvelle du triomphe des Francs à Vouillé, confiante dans la grâce d'en haut, descendue sur le front du Sicambre par les prières de saint Rémy et par celles de saint Vaast, elle se consacra à la transformation de l'élément barbare, en le soumettant à l'empire du catholicisme. Grande dut être la joie des chrétiens, quand ils virent le premier roi franc, le héros de Soissons, de Tolbiac et de Vouillé, s'agenouiller sur le tombeau de saint Martial, poser les fondements d'un oratoire dans le petit village de Schotoriense[2]. Cependant Clovis ne connut qu'imparfaitement la vieille cité gallo-romaine et la terre des Lémovices; ses guerriers, désireux de champs plus fertiles, d'un climat plus doux, étaient im-

1. GREG. TUR. : *Hist. Franc.* — *Chron. de saint Martial.*

2. Un vieux titre latin, conservé autrefois dans le trésor du Dorat, localité appelée *Schotoriense* au v° siècle, porte à croire que l'église primitive remontait à Clovis, qui y aurait fondé un petit oratoire en l'honneur de sainte Croix et de saint Pierre, « le porte-clef du royaume des cieux. » (JOULLIETON : *Hist. de la Marche.* — *Gall. christiana.*)

patients d'aller chasser les Goths des bords riant Garonne et de l'Adour : venus les derniers dans la les richesses du Midi les attiraient; ils semblaien gner les provinces du nord, que ne menaçaient tribus germaniques. Des bords du Tanaïs à ceux de tique, l'invasion avait fait halte; la race slave p premières assises des nationalités qui allaient faire le vieux monde romain.

Sous la domination des Francs, le catholicisme lui les hommes les plus remarquables par leur na des lettrés, ceux qui tenaient de l'empire les hon l'autorité, qui, devenus les colonnes du sanctuaire, vèrent leur influence dans l'ordre politique par qu'ils prirent aux affaires publiques, les premiers de l'agriculture par la fécondité qu'ils surent don lieux les plus déserts, où ils établirent de petites de religieux voués à la prière et au travail des Parmi ces fondateurs de monastères, se présente premiers Arédius (saint Yrieix), fils de Jocondus dius, comte ou gouverneur de Limoges, qui s'était l'approche des Bourguignons, alliés d'Alaric : ce jeu tier d'une grande famille, arraché à son pays, co Trèves, passa ses premières années à la cour de bert, où il fut d'abord traité comme esclave. Les g son extérieur et son intelligence attirèrent sur lui tion de l'évêque Nicétius, qui l'attacha à sa person fit rendre la liberté[1]. A son retour à Limoges, Pé mère, qui avant de le mettre au monde avait eu le timent de ce qu'il devait être, confia son éducation tien, premier abbé de Vigeois, qui l'initia à l'ét lettres et aux pratiques de la religion, puis le fit a

1. Gregor. Turon., l. X, c. 29.

au sacerdoce. La noble et sainte femme s'associa à toutes les œuvres de son bien-aimé fils, fonda avec lui un monastère à *Attanum*, au milieu d'une immense forêt, d'où allait rayonner dans le Limousin la foi chrétienne avec la vie monastique, et l'enrichit de si nombreuses donations territoriales, qu'on y vit bientôt accourir plusieurs personnes attirées par la réputation du fondateur, qui en fut le premier abbé. On doit aussi le regarder comme le fondateur de l'abbaye de Vigeois de l'ordre de Saint-Benoît, par les constructions qu'il fit faire sur les ruines d'un petit oratoire où s'était retirée une sainte fille, nommée Badalbodès, venue de la Grande-Bretagne, où le catholicisme ne trouvait pas encore parmi les Pictes, les Angles et les Saxons le calme des solitudes nécessaire aux divines aspirations des âmes. Arédius (saint Yricix) fut l'ami de Grégoire de Tours et de Fortunat de Poitiers. Les maisons qui se groupèrent autour de la solitude d'Attanum formèrent la localité qui a pris depuis le nom de son fondateur[1].

1. L'antique abbaye, ou monastère de Saint-Yrieix, fondé vers l'an 572, fut soumise par son fondateur et son premier abbé à l'abbaye de Saint-Martin-de-Tours. (MABILLON : *Analecta*, T. II, p. 48. — GALL. CHRIST.) Il y avait autrefois trente-deux canonicats, dont les titulaires devaient être gradués et nobles. En 1423, le chapitre exposait au pape Martin V que son église, immédiatement soumise au saint-siége, était la seconde du diocèse, après Limoges. Le doyen ou abbé était crossé, comme l'indique l'accord de 1307 fait par [illegible] avec Philippe-le-Bel. Ce chapitre avait la seigneurie temporelle de la ville et d'un grand nombre de fiefs et de seigneuries. (*Ordon. des rois de France*, T. VI.)

CHAPITRE II

LES COMTES DE LIMOGES SOUS LES MÉROVINGIENS ET SOUS LES CARLOVINGIENS

Les Francs confient l'administration aux Gallo-Romains : influence de — Les agents des rois francs à Limoges et dans les autres local Térentiolus, comte de Limoges, et Gonthran, roi de Bourgogne. — contre Chilpéric, roi de Soissons, et l'intervention de l'évêque saint et de saint Yrieix. — Mort de Nonnichius, comte de Limoges. —' bert fait détruire les murailles de Limoges et l'abbaye de la R Dévouement du Gallo-Romain Domnoléuus. — Note sur l'église a à ce personnage. — Saint Loup, évêque, et Clotaire II. — Saint E famille. — Fondation de l'abbaye de Solignac. — Progrès des b à Limoges. — La légende de saint Pardoux. — Lopès, duc des ' s'empare de Limoges et y est tué. — Eudes, duc d'Aquitaine, va Pépin de Landen. — Il fortifie Limoges. — Note sur la Cité et la le château. — Invasion des Arabes et siége d'Uzerche. — Saint (— Eudes, duc d'Aquitaine, et les lions de granit, symbole de son à Limoges. — Waifre et Pépin ravagent le Limousin. — Pépin Uzerche. — Mort de Waifre. — Pépin fait reconstruire les ég Rotgar, comte de Limoges. — Le Limousin divisé en vigueries. — brement des vigueries. — Rogérius, comte de Limoges, fonde l'al Charroux. — Louis-le-Pieux fonde l'abbaye de Saint-Martial, et n États d'Aquitaine à Jacondiac. — Le comte Rogérius à la bataille d net. — Note sur le palais de Jocondiac. — Raymond Ier, comte de T Foulques et Gérard, comtes de Limoges. — Invasion des Normand s'emparent de Limoges. — Note sur l'abbaye de Solignac. — Ch Chauve à Limoges et les religieux de Saint-Martial. — Rodulphe vêque de Bourges, sacre le fils de Charles-le-Chauve et fonde l'al Beaulieu. — Note sur Rodulphe. — Les Normands alliés de Pépin

L'autorité des Francs en deçà de la Loire fut moi posée par la force qu'acceptée comme un moyen d' par les populations, qui n'avaient vu dans les succe d'Alaric que les continuateurs des derniers empere mains s'entourant de toutes les satisfactions luxueus Césars, déléguant leur autorité aux Gallo-Romains q

ambition, recherchaient les honneurs et les profits des fonctions publiques. Les rois francs acceptèrent en grande partie cet état de choses : ne pouvant gouverner le pays par eux-mêmes, ne trouvant pas parmi eux assez d'hommes pourvus des qualités nécessaires pour administrer en leur nom, ils confièrent l'administration à des comtes, *comites*, chargés du pouvoir judiciaire et administratif et du commandement militaire. Ces grands fonctionnaires, établis d'abord dans les principales villes, eurent aussi des délégués dans les localités moins importantes et sous l'autorité desquels se percevaient les impôts au moyen d'agents du fisc, nommés *collectores*, comme dans les derniers temps de l'empire. Ces diverses fonctions avaient trop d'importance par l'influence politique qu'elles donnaient, pour ne pas être recherchées par les riches Gallo-Romains. Après toute révolution, œuvre de la conquête, ou survenue par suite de nouvelles aspirations politiques ou sociales, le gouvernement nouveau trouve toujours des hommes disposés à le servir, alors même qu'ils ont été des adversaires dans les dernières luttes. Telle fut, selon nous, l'origine des grandes familles, que nous trouverons plus tard en possession du sol, quand la féodalité se sera constituée par l'hérédité des fiefs, à Ségur, à Comborn, à Tulle, à Ventadour, à Lastours, à Turenne, à Chabanais, et partout où la royauté aura délégué ses pouvoirs et se sera créé des vassaux. A la tête de cette nouvelle hiérarchie se plaça tout d'abord le clergé par son évêque, reconnu partout comme le défenseur des droits de tous les citoyens, *defensor civitatis*. Le clergé devait, en effet, tenir le premier rang par son talent, par l'ascendant de ses vertus. C'était lui qui protégeait les classes laborieuses contre les exactions des puissants, arrêtait les violences du désespoir ou de la haine en prêchant au nom de Dieu la résignation et le courage, deux

vertus chrétiennes dont il donna toujours l'exempl toutes les grandes épreuves à travers lesquelles p moyen âge.

Quoique la puissance des mérovingiens résidât pri lement au nord de la Loire, où primitivement s'é établies leurs tribus, les fils de Clovis n'en exerçaie moins leur autorité dans le Midi par des agents qui fa battre monnaie en leur nom à Limoges, à Uzerche, à banais, à Ambazac, à Neuvic, à Auriac et à Ussel[1]. premier partage des pays conquis, Limoges, avec son toire, fut attribué à Childebert, et, après la mort d taire Ier, à Chilpéric qui le donna ensuite à Galsuin première femme, à titre de présent de noces (*morg* présent du matin)[2]. Brunehault, épouse de Sigebert tint bientôt après, comme rachat de la mort violent sœur, victime de Frédégonde (566).

Pendant les guerres civiles entre la Neustrie et l'Os les rois francs, avec leurs hordes sauvages avides de pi parcoururent souvent le Limousin. Térentiolus, qui été comte ou gouverneur de Limoges[3], suivit Gontr de Bourgogne, dans une expédition contre les Wisi encore campés au pied des Pyrénées; il fut tué, en s de Carcassonne, par une pierre lancée d'une des po la ville. Les Limousins qui l'avaient vu profaner les é piller les campagnes, regardèrent sa mort comme u nition divine, pendant qu'ils célébraient les ver Gontran, le plus pacifique des fils de Clotaire Ier, ai populations méridionales pour la douceur de ses m et sympathique par ses convictions religieuses. La m

1. Ces localités ont fourni à la science numismatique plusieurs 1 de la période mérovingienne. (*Numismatique du Limousin.*)

2. *Ap. Script. rer. Franc.*, T. III, p. 244.

3. ... Quondam comes Lemovicinæ. (*Ap. Greg. Turon. : Hist.* l. IX.)

de ce prince resta chère aux habitants de Limoges, qui, longtemps après lui, se racontaient cette légende inscrite dans leurs chroniques : « Dans une de ses expéditions, la fatigue d'une longue marche et l'excessive chaleur du jour l'obligèrent à prendre quelque repos dans les environs de Limoges. Pendant son sommeil un de ses compagnons, qui veillait à ses côtés, fut grandement étonné de voir une belette sortir de la bourse du roi et courir ensuite sur le bord d'un ruisseau sans oser le franchir; mais quand il eut mis sa longue épée en travers du cours d'eau, l'animal accourut aussitôt, passa de l'autre côté, se glissa dans un trou au pied de la montagne, puis revenant par la même voie, rentra dans la bourse du roi. Gontran, en se réveillant, raconta à son écuyer qu'il avait rêvé qu'il était entré dans une caverne, où il avait trouvé un trésor. L'écuyer lui ayant aussi fait part de ce qu'il avait vu, le prince, voulant poursuivre sa vision, fit fouiller la terre à l'endroit où la belette était entrée, et y trouva des statues d'or et d'argent, dont il voulut consacrer le montant à couvrir le tombeau de saint Martial et à secourir les pauvres[1]. » Quelle serait la réalité de cette légende? Peut-être la découverte d'un trésor enfoui par quelque riche Gallo-Romain, à l'approche des invasions germaniques.

Chilpéric, roi de Soissons, moitié civilisé, moitié barbare, n'eut pas les mêmes droits à la reconnaissance du peuple : ambitieux d'amasser des richesses pour satisfaire ses haines et ses passions, il usa de toutes les mesures fiscales de l'ancienne administration romaine, levant des impôts si onéreux, que les habitants des villes soumises à sa domination abandonnaient leurs maisons pour se réfugier dans les autres royaumes. Ferréolus (saint Féréol), qui venait de ré-

[1] Chron. mss. de Limoges.

tablir l'église de Brive, en grandè partie détruite p incendie, était alors évêque de Limoges[1]. Le pieux e rageux pontife réclama en vain contre les exacti prince, et surtout contre lés violences de Marcus, so rendaire, qui exigeait de chaque propriétaire de co libre, et même des serfs ou colons (*mancipii*), une am de vin pour une certaine étendue de vignes, *per arip* et d'autres tributs en nature[2]. Le peuple se révo l'agent du roi ne dut son salut qu'à la fuite; il vint cer sous la protection de l'évêque, qui le couvrit d d'àsile, déjà accordé par Clovis aux églises et aux ab et calma les colères de la foule en faisant brûler pu ment les registres de l'impôt. Mais la ville n'en moins livrée aux vengeances du roi franc. Les prêtres sés d'avoir été les instigateurs de la révolte, furen suivis, et plusieurs d'entre eux mis à mort aux fo patibulaires.

La désolation était à son comble dans les cam comme dans les villes, dont les habitants vinrent e supplier Yrieix, qui vivait encore dans son monastè tanum, d'intercéder pour eux. Chilpéric se laissa par le pieux ascendant de celui que l'Église compta parmi ses saints et que la vénération publique a t regardé, depuis treize siècles, comme le protect opprimés. Il fit brûler les registres de l'impôt, laissa bientôt entraîner à d'autres excès. Nonnichius par lui comte ou gouverneur de Limoges, odieux ment de sa tyrannie, n'épargna ni le clergé, ni le Son ambition et ses cruautés lui furent fatales; se

1. Saint Féréol, quatorzième évêque de Limoges, mourut ver avait présidé aux funérailles de saint Yrieix. (Grég. de Tours : *Francs*, l. V, c. 29.)

2. *Aripennis*, est semijugerum in longitudine pedes 240, in latitu (Du Cange : *Gloss.*)

furent confisqués, et il trouva la mort dans les guerres civiles, qui troublèrent encore les États francs. Le peuple, victime de ses injustices et de ses violences, crut que Dieu lui avait infligé le châtiment dû à ses crimes. Cette période de l'histoire fut si triste en calamités de toute sorte, que, longtemps après, on racontait qu'on avait vu des torrents de feu rouler dans l'air, la terre agitée de violentes secousses, des pluies diluviennes grossir les rivières, qui dévastaient les champs, et des nuages de sauterelles s'abattre sur la ville[1].

Par l'exagération des impôts, Théodèbert, fils de Chilpéric, mécontenta encore les campagnes, qui se révoltèrent contre ses agents : sa colère ne connut plus de bornes ; il fit raser les murailles de Limoges, promena partout la désolation et la mort, pilla les églises, et incendia l'abbaye de la Règle[2]. Toutes les contrées situées en deçà de la Loire eurent le même sort. — « Moult de citez prist, la cité de Tours, tout Kaoursin et tout Limosin ; moines et clercs tourmenta, nonainz viola[3]. »

Domnolénus, gallo-romain, comme l'indique son nom, alors comte de Limoges, à la tête du peuple armé, pour arrêter ces hordes de barbares avides de meurtres et de pillage, sortit de la ville et trouva la mort avec plusieurs des siens dans un combat livré au Puy-Lanneau. Selon d'autres, Théodebert, vainqueur dans cette fatale journée, l'aurait envoyé au supplice (574). Selon quelques traditions, Domnolénus aurait combattu sous les ordres du patrice Mummole, et le combat, où périrent de part et d'autre vingt-cinq mille hommes, aurait été livré près du pont de Saint-

1. *Ap. Scripl. rer. Franc.*

2. Aimoin : *De gestis Francorum*. La tradition faisait remonter la fondation de l'abbaye de la Règle au temps de saint Martial, ce qui ne peut être vrai que pour l'église. L'abbaye, proprement dite, ne fut fondée qu'au VIII[e] s.

3. Chroniques de Saint-Denis.

Étienne. Le peuple n'oublia pas l'héroïsme et le dév
ment de son illustre défenseur; il porta son corps et
de ses compagnons dans une petite église, placée sous
vocation de saint Grégoire, et honora comme des s
ces martyrs du droit et de la liberté [1].

Toute la période mérovingienne ne nous offre guère
le triste spectacle des excès de la barbarie, tempéré
les sublimes efforts du clergé, toujours prêt à protég
peuple contre la cruauté et l'ambition des grands, à sa
les derniers restes de la civilisation. Aussi les hagiogr
du Limousin, ces moines lettrés, qui nous ont recueilli
de pieuses légendes, célèbrent-ils à l'envi l'interve
toute puissante de l'Église dans les luttes fratricide
successeurs de Clovis, et les candides croyances
foule, qui sut garder la mémoire des défenseurs d
intérêts et de ses croyances. Les barbares les plus f
ches s'inclinaient souvent devant ces apôtres de la
de la justice, implorant, par leur intermédiaire, l'assis
divine.

Saint Loup, d'une origine obscure, mais illustre pa
vertus, désigné par ses qualités personnelles pour oc
le siége de saint Martial (614), se rendit auprès de
taire II, pour obtenir la sanction de son élection, au
ment où la reine déplorait la perte prochaine d'un
enfants. La pauvre mère, avertie en songe de l'arriv

1. Domnolénus (saint Domnolet), au temps de saint Féréol, évê
Limoges, avait fait bâtir une église, où son corps fut inhumé. On e
encore naguère quelques restes derrière la chapelle du séminaire.
en 1105, et rétablie plus tard, elle resta sous l'invocation de saint G
jusqu'au 12 avril 1534, où l'évêque Jean de Langeac releva le corps
et lui consacra une chapelle. Les reliques furent déposées dans des
d'argent données par Jeanne de Bourbon, abbesse de la Règle, e
En 1671, Jeanne de Verthamont, abbesse du même couvent, fit au
une châsse d'argent. On célébra longtemps un service solennel en
des citoyens morts avec leur comte. Aujourd'hui, le dimanche de Quas
on porte en procession les reliques du saint, précédées de sa longue

l'évêque, courut au-devant de lui, le suppliant de prier pour le malade, et de lui imposer les mains. L'enfant recouvra la santé, et saint Loup revint à Limoges, monté sur un beau cheval richement harnaché, que lui avait donné le roi, avec d'autres marques de sa reconnaissance [1].

Limoges comptait, à la même époque, parmi ses plus grandes illustrations un artiste célèbre, un lettré et un saint qui, à ces trois titres, occupa une large place dans l'histoire de ces temps de périlleuses transformations sociales. Eligius (saint Éloi), fils d'Eucharius ou Eucher, et de Ferrugia, qui avaient fondé à Limoges un monastère, fit concevoir dès sa naissance de hautes espérances à sa famille. Sa mère, disait-on, au moment de lui donner le jour, avait vu en songe un aigle voltiger autour d'elle [2]. Comme tous ceux qui ont eu le glorieux privilége d'exercer une grande influence sur leur siècle par des hauts faits, par de grandes vertus ou de rares talents, il a laissé après lui une longue série de légendes, parce que le vulgaire ne s'explique le génie et ses œuvres que par l'intervention du surnaturel. Sa famille, d'origine gallo-romaine, qui conservait une grande piété, le goût des lettres et des arts, après avoir appliqué ses premières années à l'étude des lettres, confia son adolescence à Abbon, célèbre sculpteur et ciseleur de métaux, et monétaire de Childebert II, roi d'Austrasie. L'élève surpassa bientôt son maître, qu'il remplaça, comme monétaire ou argentier des rois Clotaire II, Dagobert et Clovis II. Ministre de Dagobert, élu évêque de Noyon en 640, il

1. *Lupus ou Lopès* (saint Loup), dix-septième évêque de Limoges, fut enterré dans l'église de Saint-Michel. En 1158, l'évêque Gérard-Hector du Cher fit la translation de ses reliques. Cette cérémonie attira à Limoges un si grand nombre d'étrangers, qu'on choisit ce jour anniversaire pour l'établissement d'une faire, qui porte le nom du saint.

2. Il naquit, selon la tradition, dans un petit village de Châtelat, près de Limoges, vers 588. L'église de cette localité fut consacrée le 28 octobre 1461. (NADAUD : *Mém. man.* T. III.)

se montra habile politique et toujours plein de dou dans ses rapports avec les populations de la Gaule, n'étaient pas encore entièrement soumise à l'autorit mérovingiens. Par son énergie, par l'ascendant de ses tus, il réduisit à l'obéissance Judicaël, roi de Breta ainsi que les tribus du Rhin. Par son exemple et par conseils, il réprima les mauvais penchants du prince, usait aussi largement que ses prédécesseurs de tou licence des habitudes germaniques, et fit asseoir le rep sur le trône, au profit de l'Église et du peuple.

Dagobert le combla de richesses et lui donna un dom agréablement situé dans un vallon arrosé par la Bri afin d'y construire, selon ses expressions, « une échell moyen de laquelle ils pussent tous deux monter au ciel. fut l'origine de la célèbre abbaye de Solignac, dont l'É fut, en 1142, consacrée en présence de vingt-deux évê des diocèses voisins [1]. La date de cette consécration pa ou que la construction fut bien longue, ou qu'il ne ici que d'une église postérieure. Saint Ouen, archev de Rouen, nous a laissé une description toute poétiq ce monastère, où l'on voyait, de son temps, « des ar habiles dans plusieurs métiers. » Jusqu'alors, dans partie de l'Occident, les religieux, soumis à la règl saint Columban, n'avaient vécu que dans la prière et la contemplation des choses divines, isolés de toute préoccupations d'une vie active. Protecteur de ses c et de ses voisins, gardien du bien des pauvres, de l neur des filles, de la faiblesse des petits et de tout le

1. L'emplacement de cette ancienne abbaye est aujourd'hui occupé fabrique de porcelaine. L'église actuelle, style byzantin à coupoles, du XII[e] siècle. Les stalles du chœur, du XV[e] siècle, offrent de belles scu Les vitraux, de la même époque, portent les armoiries de Martial Lavergne, qui en fut abbé jusqu'en 1484. (FÉLIX DE VERNEILH : *Arch byzantine en France*. T. III, p. 789.)

peuple contre l'oppression, le pillage, les violences et les extorsions des puissants; en même temps solitaire austère, et quasi chef féodal, comme l'étaient un grand nombre de supérieurs monastiques au moyen âge, saint Éloi prescrivit les travaux manuels, ceux de l'agriculture et des arts aux cent cinquante moines réunis par lui à Solignac (*Solemniacum*), et qui, fatigués des travaux des champs, se délassaient, après la prière, en ciselant des vases d'or et d'argent. Des femmes, appartenant aux classes riches, vinrent s'établir dans les environs de l'abbaye, dans une enceinte séparée, mais sous un gouvernement commun, où elles travaillaient à la confection des tissus d'or et de soie. Toute la fortune du saint servit à des œuvres pieuses, jusqu'à sa maison natale, où il fonda l'abbaye de Saint-Martin-lès-Limoges, qui fut une école d'habiles artistes, en même temps qu'une pépinière de saints cénobites. La charte de fondation de Solignac n'est pas seulement un monument religieux de cette époque, elle témoigne encore des vues élevées du savant fondateur, travaillant à améliorer la condition de ceux qui vivaient sur ses domaines, en y introduisant, avec la richesse, la liberté du travail. En se dépouillant en faveur de l'abbaye, de vastes propriétés situées à Solignac (*apud Solemniacense S. Petri monasterium*), et dans les environs de Limoges, qu'il tenait de la libéralité de Dagobert, il y mettait cette condition, que jamais les moines n'attenteraient à la liberté des esclaves, qu'il avait affranchis par ses chartes, ou qu'il avait rachetés de son argent [1]. Toutes ces sages dispositions, placées sous la sauvegarde du pouvoir royal, furent signées par les dignitaires les plus éminents du clergé de ce temps. De cette communauté,

1. « ... Exceptis libertis meis, quibus per cartulas vel denarium meum [illegible], ut in ingenuitate integra maneant. » (*Charta ap. Gall. christ.: Eccles. Lemovicens. instrumenta.*)

comme de beaucoup d'autres, il ne reste plus que de w
souvenirs. Les bâtiments ont été transformés, l'église
témoigne encore des prodiges de la foi chrétienne[1].

La participation de saint Eloi aux grands événe
politiques, que firent naître les longues rivalités de la 1
trie et de l'Austrasie, où les maires du palais jouèrent
grand rôle, appartient plutôt à l'histoire nationale qu'à
d'une province ; nous ne rappellerons donc ici que c
appartient au Limousin dans la vie de cet homme cé
Par l'impulsion qu'il donna à l'étude des beaux-art
eurent le dessin pour base, on vit se grouper autour
les ciseleurs, les émailleurs, les peintres sur verre
architectes les plus habiles. Limoges devint la grande
des orfévres, à qui nous devons le calice de Chelle
châsses de métaux précieux de Saint-Denis, de Saint
main, de Sainte-Geneviève, toutes ces délicates et
limogiatures, ces précieux tissus de soie brodée d'or,
le temps n'a pu encore effacer ni le dessin, ni l'écl
couleurs. Ce n'était pas seulement, à la fin du VI[e] siè
ville des saints, le sanctuaire vénéré du catholicisme,
une grande école, dont les créations artistiques étaie
cherchées par toute l'Europe, et même par les emp
de Constantinople. Rien ne manquait à saint Eloi
transmettre un nom illustre à la postérité, immortel
le domaine des arts, comme dans les souvenirs rel
Après avoir vécu luxueusement à la cour des rois,
des vêtements de soie brodés d'or, il se livra à tout
austérités du cénobite; tout en pratiquant les vert
l'homme public, il en abjura et en expia le faste, n
de ses richesses que pour secourir les pauvres, de so

1. Le grand bâtiment, élevé en 1619, lorsque les bénédictins d
Maur vinrent s'y établir, est aujourd'hui une fabrique de porcelaine.

rité que pour protéger les esclaves maltraités par leurs maîtres[1].

Limoges avait pour comte, à peu près à la même époque, et principalement chargé d'établir des impôts, Lentarius, qui se fit détester par sa dureté pour les pauvres, comme par le scandale de ses mauvaises passions. Un pauvre enfant, plus tard honoré comme un saint, eut la gloire de le ramener à de meilleurs sentiments. Pardulphus (*saint Pardoux*), né de parents sans fortune, se fit remarquer, dit le moine de Guéret, qui écrivit sa vie, dès ses premières années par sa douceur et par sa modestie. Un jour, assis sous un châtaignier, il se chauffait avec d'autres enfants à un feu alimenté par quelques broussailles, lorsque ses compagnons placèrent les charbons ardents dans le tronc d'un arbre qui, miné par le feu, tomba si subitement que le jeune pâtre, n'ayant pas le temps de fuir comme les autres, fit un signe de croix et resta à la même place. Blessé à la tête par une branche, il en perdit la vue. Il grandit avec cette infirmité, consolé par la religion, qui remplissait son âme d'une sainte énergie. Le peuple, admirant sa résignation, lui attribuant le pouvoir de guérir chez les autres l'infirmité qu'il subissait avec résignation, comme une épreuve imposée au salut de son âme, lui conduisait souvent des malades, pour leur faire l'imposition des mains. Pour tel auditeur inconnu qui venait le visiter, lui demander des conseils, il discernait les penchants, à l'aide du don surnaturel de lire dans le secret des cœurs, comme dans la nuit de l'avenir. On le voyait souvent, mal vêtu, demander l'aumône, à la porte du comte, qui dédaigna longtemps ses

1. Saint Éloy a laissé plusieurs épîtres et des homélies, où l'on trouve des pensées fines et gracieuses, qui témoignent de son instruction littéraire. Saint Ouen, son disciple, archevêque de Rouen, écrivit sa vie en trois livres. (*Apud Bolland.: Vita Sanctorum.*) Son nom, ELIGIVS, se lit encore sur quelques tiers de sous d'or.

prières, mais qui, à la fin, frappé de sa résignati de sa piété, l'admit dans sa demeure, voulut l'avoir jours à ses côtés, espérant ainsi racheter ses cr Docile à ses conseils, il fonda pour lui, aux sourc la Gartempe, au lieu appelé *Waractensis* (Guéret petit monastère, dont il lui donna la direction[1]. Le tecteur n'a conservé un nom dans l'histoire religieu Limousin que par le souvenir de son protégé, mort à de quatre-vingts ans, et depuis cette époque honoré c un saint.

La dynastie des mérovingiens arrivait à sa fin; les m du palais étaient tout-puissants en Neustrie et en Aust tandis que l'Aquitaine reconnaissait pour chefs les de dants de Caribert, dont l'un, Lope ou Lopès, duc des cons, envahit le Limousin, à la tête de quelques b cantabres ou visigothes, s'empara de Limoges, et co gnit les habitants et l'évêque à lui jurer fidélité (6 Un jour, il entra avec les siens dans l'église, où l'on c vait les reliques de saint Martial. Voyant sur le tom de l'apôtre un riche baudrier, il s'en empara, disant saurait mieux s'en servir que le saint. Ce sacrilége so l'indignation des habitants : « Un homme petit de disent les chroniques, mais haut de cœur, nommé P lus, se glisse dans la foule ameutée, s'approche et le f si rudement à la tête, qu'il le renverse. Mais les gens d accourent et massacrent le courageux défenseur du tuaire. Lope, dangereusement blessé, demande un p l'huile qui brûle dans la lampe du sépulcre, en endu plaies, dont la douleur se ravive, et meurt dans d'affr

1. Mabillon : *Acta sanctor.* T. III, p. 579.

2. Cet évêque de Limoges serait Rusticus, dont il est fait souvent m dans la vie de saint Viance, en l'honneur duquel il avait fait constr les bords de la Vézère, une église qui reçut les reliques du saint, ren dans une châsse d'un riche travail bysantin.

tortures, pendant que ses compagnons effrayés prennent la fuite [1]. Pour contenir la barbarie, il fallait dans ces temps autre chose que la colère des multitudes opprimées, la manifestation de la puissance de Dieu.

La nationalité française se faisait lentement, au milieu des luttes intestines, dans lesquelles l'ambition des maires du palais avait, sans doute, une large place, mais dans lesquelles avait aussi une large part l'opposition des caractères et des coutumes, qui distinguaient les diverses races juxtaposées dans la Gaule. Eudes, le descendant des rois mérovingiens, oubliant son origine, se posant comme le représentant des aspirations méridionales, se maintenait comme duc d'Aquitaine, mais ne voyait pas sans crainte, pour son autorité, la puissance de la maison d'Héristal absorber à son profit le pouvoir royal en Austrasie. A la tête de ses guerriers d'Aquitaine, il accourut au delà de la Loire pour s'opposer aux hordes austrasiennes, conduites par Pépin de Landen. La sanglante bataille de Testry (687), où la Neustrie succomba, décida du sort de la dynastie mérovingienne et assura la fortune de la famille d'Héristal.

Eudes vaincu, comme ses alliés, renonça à la lutte, repassa la Loire et revint à Limoges, où il se fit reconnaître comme duc d'Aquitaine et reçut des mains de l'évêque, avec la couronne, l'anneau de sainte Valérie. En prévision de nouveaux dangers, il fit construire de fortes murailles, et de grosses tours [illegible] dans cette partie de la ville qui prit plus tard le nom de Cité [2]. Les évêques [illegible] en vertu d'anciens privilèges, [illegible] duc d'Aqui-

1. Ce récit, qui se trouve [illegible] de celui des [illegible]

2. Chron. [illegible]

taine, de la juridiction au temporel, y prirent souve
titre de comtes [1].

L'invasion des Arabes, en deçà des Pyrénées, ne
pas à appeler dans le Midi le nouveau maire du
Charles-Martel qui, après avoir réprimé les résistance
tionales de la France occidentale, convoitait les riches
pagnes du bassin de la Garonne. Eudes, effrayé à l'app
des fils de l'Islam, qu'il tenta vainement d'arrêter a
bords de la Dordogne, avait inutilement recherch
alliance en donnant sa fille à l'émir Munusa. Toute l'
taine était envahie; le torrent montait vers la Loire,
çant d'anéantir les États francs et d'imposer à la Ga
religion de Mahomet. Eudes appela à son secours Ch
Martel qui, à la tête de ses fiers austrasiens, vainquit
rame à la bataille de Tours, où combattit pour les
Lanthérius, comte de Limoges, qui déjà avait repous
Sarrasins au siége de Guéret (732). Les vaincus, rét
dant vers les Pyrénées, traversèrent le Limousin, dév
tout sur leur passage. Quelques-unes de leurs bandes
tèrent assez longtemps et pillèrent les églises. Ces
alors évêque de Limoges [2], à la tête des populations a
leur fit une rude guerre et les chassa du pays. Le p
qui lui dut sa délivrance, garda longtemps le souve

1. Pour l'intelligence des événements particuliers à Limoges, il ne
confondre la *Cité* avec la ville, ou le *château*. Selon toutes les probabi
Cité occupait l'ancien emplacement de la ville romaine (*Civitas*, au
On peut suivre encore, comme le montre avec raison M. l'abbé
(*Revue archéologique*), le circuit des remparts de la Cité, en parta
porte Panet, et en allant par les boulevards Saint-Maurice et de la C
Maîtrise de la cathédrale; de là par une ligne qui, passant derrière l
naire, rejoindrait la rue des Petits-Carmes. Quant à la ville ou châte
eut pour berceau l'abbaye de Saint-Martial, autour de laquelle se gro
les maisons, à mesure que la population augmentait et ne trouvait
place dans la Cité.

2. Saint Cessator, vulgairement saint Cessadre, vingt-neuvième év
Limoges, mourut en 742. Ce ne fut qu'assez longtemps après que se
fut porté dans l'église de Malemort.

son courage et de ses vertus; il lui témoigna sa reconnaissance en l'honorant comme un saint, et plaça son corps sous l'autel de Saint-Santin, petite église située près de Brive, à Malemort, sur la rive gauche de la Corrèze. Mais si nous en croyons le cartulaire d'Uzerche, les Arabes ne quittèrent le pays qu'assez longtemps après la bataille de Tours : retranchés dans les lieux escarpés, sur les collines aux hautes cimes, dans les forêts, ils tombaient à l'improviste sur les campagnes qu'ils pillaient. Ils auraient assiégé sept ans Uzerche, qui ne leur échappa que par un stratagème. Les habitants, quoique dépourvus de vivres, voulant faire croire aux assiégeants qu'ils en avaient en abondance, donnèrent le peu de blé qui leur restait à un bœuf qu'ils lancèrent ensuite hors de leurs remparts. Les Arabes, surpris de trouver une telle nourriture dans l'estomac de l'animal, levèrent le siége, croyant que la place était bien pourvue [1].

Eudes dut à la victoire de Charles Martel la conservation de son duché d'Aquitaine. Le pape Grégoire III le couvrit de sa protection contre l'ambition du maire du palais, son dangereux allié, et lui désigna, comme symbole de son autorité, deux lions en pierre placés dans les principales localités du Limousin, où ses agents commandaient en son nom [2]. Charles-Martel, mort en 742, quoique forcé de re-

1. « ... Quumque jam obsessi fame laborarent, assumentes bovem unum, dederunt ei unum sestarium frumenti, quod solum habebant, manducare; quem, callide causa bibendi emittentes, ceperunt hostes et occiderunt; et in cujus ventre frumenti copiam reperientes, rati urbem necessariis ad victum abundare, obsidione liberarunt. » (*Cartul. Usercens.*)

2. On lit dans les annales manuscrites de Limoges : « Voulant perpétuer l'Aquitaine à sa postérité, Eudes fit faire de grands lions de pierre grise granit, lesquels il fit mettre ès bonnes villes et cités de son obéissance; lesquels lions se voient pour le jourd'hui à Limoges, savoir : un au portail ouvert, deux au-devant le clocher et l'église de Saint-Michel, se regardant l'un l'autre, et un plus grand devant la porte de l'église de Saint-Martial. » Au moyen âge, on appelait *Triforium* le lieu placé devant l'église où l'on rendait la justice. Comme signe de juridiction, on y plaçait deux lions en

connaître l'indépendance de l'Aquitaine, avait né fondé la puissance et la gloire de sa famille, lui la soin de ravir la couronne au dernier mérovingie complèta l'œuvre de son père, en reléguant dans un c dernier mérovingien qui, au lieu des insignes de la mérovingienne, ne porta plus que l'habit de moine venait de mourir, laissant son duché d'Aquitaine à Hunald, qui essaya de se soustraire au vasselage c veau roi, en ravivant les vieilles haines et les ant du Midi contre le Nord. Hunald vaincu ne tarda pa noncer à la lutte et changea aussi son armure pour Waifre, son fils, qui lui succéda, avait tout l'orgu patricien, tout le courage d'un Austrasien; il voulut son père et faire de l'Aquitaine un royaume indép De nombreux partisans se joignirent à lui dans ce mort entre deux peuples qui ne pouvaient s'aimer, i ni les même mœurs, ni les mêmes lois. Alors com contre le premier roi carlovingien cette sanglante de huit ans, pendant laquelle les hommes du Midi leurs champs dévastés, leurs villes ruinées (760-768 que Limoges ne devînt pas la place de guerre de nemi, Waifre en fit raser toutes les fortification voyant les guerriers du Midi se relever de tous le plus fiers, plus audacieux que jamais, Pépin-le-Bref rut de l'autre côté de la Loire, à la tête de ses Aust et envahit bientôt le Limousin. Limoges, privé de

pierre, de là la formule : *inter leones*, dans quelques chartes, et do bolisme est expliqué par ces deux vers d'Alciat :

Est leo, sed custos, oculis quia dormit apertis :
Templorum idcirco ponitur ante fores.

Un texte ancien, cité par Ducange, vient à l'appui de l'opinion que ces lions servissent de support au siége des magistrats qui r justice. (Du Cange : *Gloss.*, verb. *Assisa Chapotensis.*)

1. Annales de Metz. — *Ex Hermanni. ap. Script. rer. Franc.*,

parts, ne put lui résister : il y entra en maître, accompagné d'un prince encore enfant, qui, après avoir été témoin et acteur dans ce grand drame, dont le dénoûment devait être la ruine de la liberté des vieilles races aquitaniques, devait être le grand empereur d'Occident, le propagateur de la civilisation [1].

La guerre fut cruelle de part et d'autre. La colère de Pépin croissait en proportion de la courageuse résistance de ses adversaires ; aussi le Limousin fut-il plusieurs fois ravagé par les deux partis. On y voyait partout des places fortes démantelées, des villages incendiés, des vignes arrachées, surtout dans les environs d'Issandon, où fut livrée une sanglante bataille, au pied de la colline, sur laquelle existait un ancien oppidum gaulois [2]. La frayeur était générale ; les moines, dont les cloîtres avaient été en partie pillés, allaient se cacher dans les forêts, dans les lieux les plus inaccessibles, emportant avec eux les ornements et les reliques de leurs églises. Remontant des bords de la Dordogne, après s'être emparé des places fortes de Turenne et de Scoraille, assises au sommet de rochers escarpés [3], Pépin arriva sur les bords de la Vézère, en face d'une haute colline entourée en grande partie par la rivière, et dont il jugea la position propre à la construction d'un poste, où il laisserait une garnison. Il y fit faire d'importants travaux défensifs, protégés par des tours, dont la plus élevée s'appelait ***Milmande***, selon les uns, ***Militante*** selon les autres. La place ainsi fortifiée prit le nom d'Uzerche [4]. On a même

1. Annal. Francor., *passim.*

2. « ... Tractum qua patet in Lemovicum usque fines ferro et igne vastavit, oppida, quæ adhuc in potestate Vaifarii erant, cremavit, monasteriis ipsis non pepercit. Hissandonem opidum vini copia celebrem cepit et vastavit. » (Fredegar.)

3. « ... Castrum Scoraliam, Torinam... multas roccas et speluncas conquisivit. » (*Contin. de Fredeg., ap. Script. rer. Franc.*)

4. « ... Plagam Lemovicensem perlustravit. Cumque ad quemdam locum,

dit, mais sans documents certains, qu'indigné de
Limoges avait été une des premières villes qui s'étaie
clarées pour le duc d'Aquitaine, il transféra à Uzer
siége épiscopal de saint Martial, déposa dans l'égl
précieuses reliques [1], et que ce ne fut que plusieurs
après que l'évêque Turpin, supprima cet évêché, s'e
de tous ses biens, dont il distribua une partie au cle
s'appropria les reliques, dont la plus précieuse était
de saint Barthélemi, à laquelle les habitants attacha
plus grand prix [2].

Quoi qu'il en soit, à partir de cette époque, Uzer
regardée, durant tout le moyen âge, comme la
ville du Limousin. On y fabriquait de la monnaie
des rois francs [3]. Les familles les plus puissant
pays dans l'ordre féodal y avaient des habitations,
enceintes de murailles flanquées de hautes tours.
disait-on : — « qui a maison à Uzerche, a châte
Limousin. » Cette ville conserve encore plusieurs
de l'époque féodale.

fluvio Visera circumdatum pervenisset, aptum ad construendam urb
cavit. Civitatem ergo ibi ædificavit, decem et octo turribus, una pr
eminentiore, quam vocabat *Milmanda*, alii dicunt *Militantem*...
excelso vocabulo, *Us* enim terra, *Archos* vero dicitur princeps. » (*E*
Usercens.)

1. « ... Usercam tanta diligentia et industria ornavit ut ejus
multis sanctorum reliquiis venerandam reddiderit. Ubi sedem re
episcopatum constituit. » (*Gall. christ.*, T. II.)

2. « ... Et sic multa prædia, ecclesias, et plura sanctorum pi
insuper, ut fertur, brachium sancti Bartholomæi auferens... Cleros v
duxit, et multa dona eis contulit, timens ne forte contra eum q
moverent in præsentia regis. » (*Cartul. Usercens.*)

3. Plusieurs monnaies de cette époque ont été trouvées dans le L
Une porte d'un côté une tête regardant à droite, avec une torsade
et cette légende : VSERCA CAS. (*Castrum*); de l'autre, un cercle
croix grecque, et dans les angles ces lettres : L. E. M. O; en deho
du monétaire : MAVRVS MONETAR (*monetarius*). Un tiers de
tête diadémée, avec cette légende : VSERCA FIT; au revers une
le nom du monétaire : LEO. DO. MO. (*Leocarius dominus moneta

Pépin, toujours ardent à la poursuite de son ennemi, revint à Limoges en 764 ; à la vue de cette ville qu'il avait ruinée [1], de ses monastères renversés, de ses églises ravagées, il voulut faire oublier les tristes effets de sa colère en faisant reconstruire les églises. Il donna à celle de Saint-Martial le village de Saint-Vaulry[2], aux religieux celui de Solignac, et à Gontrade, alors abbesse de la Règle, de vastes domaines, situés sur les bords de la Gartempe, de la Creuse et de la Corrèze. Waifre, à la fin, abandonné par la plupart des siens, errait en fugitif dans les lieux les plus déserts, lorsqu'il tomba sous les coups d'assassins achetés par ceux qui désespéraient de le vaincre. Une église de Limoges fournit un tombeau, à côté de ceux de saint Martial et de sainte Valérie, au héros malheureux de l'Aquitaine [3] (768).

Jusqu'alors les comtes de Limoges, institués par les mérovingiens, n'avaient été que de simples délégués, des chefs militaires attachés à la personne des princes, mais ne résidant pas toujours dans la contrée, n'y possédant pas encore une partie du sol. Rien ne prouve que les ducs d'Aquitaine se fussent fait représenter par eux. Après l'ex-

1. Gaiferius, dux Aquitaniæ, Lemovicensis præsertim urbem Lemovicam ad rebellionem incitavit. Quod cum rex audivisset, captam Lemovicam penitus evertit. (*Cartul. Usercens.*)

2. Il y a quelques années, en fouillant les ruines de l'église de Saint-Vaulry, on y découvrit une statue équestre en pierre calcaire, le cavalier s'appuyant sur de larges étriers, terrassant un monstre à queue de serpent. On a cru que c'était la statue de saint Georges. Ne serait-ce pas plutôt celle de Pépin ?

3. Dans une niche, pratiquée dans le mur de l'église, existait autrefois un bas-relief en granit représentant une lionne couchée, tenant entre ses pattes trois lionceaux, et au-dessus une figure d'homme s'appuyant sur le dos de l'animal. La lionne était-elle le symbole de l'Aquitaine, et les lionceaux les trois derniers ducs, Eudes, Hunald et Waifre ? Selon d'autres, la lionne représentait-elle la Religion terrassant les ducs révoltés, et la figure serait-elle l'image de Pépin ? Ces vers latins, qu'on lisait sur une lame de cuivre, ne donneraient-ils pas raison à cette interprétation ?

Alma leæna duces sævos parit atque coronat :
Opprimit hanc natus Waifer malesanus alumnam ;
Sed pressus gravitate, luit sub pondere pœnas.

tinction de la famille mérovingienne, il en fut autre les comtes eurent sous leur juridiction ce vaste terr où ils possédaient d'immenses propriétés. Pépin cette dignité à Rothgar, guerrier de race germaniqu avait servi sa cause contre Waifre, et lui céda d Limousin plusieurs terres du domaine royal.

Hunald, sorti du cloître où il s'était retiré, voulut son fils, en poussant encore l'Aquitaine à la révolte; mal secondé par les populations, qui craignaient pou d'autres malheurs, il ne tarda pas à chercher son salu la fuite. L'Aquitaine n'eut plus que de rares velléités dépendance. Charlemagne y rétablit l'ordre par de institutions politiques. C'est à partir de cette époq nous trouvons le comté de Limoges divisé en petites nistrations locales sous le nom de *vigueries*, et ayant limites le *pagus Caturcinus* (Quercy), *pagus Petrog* (Perrigord), *pagus Engolismensis* (Angoumois), *pagu tavianus* (Poitou), *pagus Bituricensis* (le Berry), et le *Avernicus* (*Auvergne*). Ce comté (*pagus Lemovicinus*) prenait alors plus que l'étendue du diocèse de Li qui, lors de sa création, ne représentait que l'ancienn sion politique du temps des Romains [1]. Les cartulair abbayes mentionnent dans le *pagus* des vicairies, en plus grand nombre que dans le reste de la France. C'é autant de circonscriptions, placées sous la jurid d'agents, qui dépendaient du comte, et plus tard vicomte, quand l'autorité du premier se fut amoin

1. En prenant les circonscriptions ecclésiastiques, telles qu'elles ex avant le concordat de 1801, dit M. Guérard, on obtient assez exacte divisions civiles de la Gaule romaine et de la Gaule des Francs. (*Essa système des divisions territoriales.*)

2. M. Deloche, dans une savante étude comparative de la géogra cienne du Limousin, a indiqué la ligne de circuit du *pagus Lemov* mais n'y aurait-il pas compris à tort la partie située de l'autre côt

Charlemagne n'inventa point ces divisions : elles avaient existé dans les derniers temps de la domination romaine, mais avaient été abandonnées à la suite du désordre apporté dans l'administration par les invasions. En les rétablissant, il institua toute une hiérarchie administrative, dont chaque partie fut confiée à des agents, pris dans les grandes familles d'origine gallo-romaine, qui conservaient encore quelque influence et même de grandes propriétés. Au sommet de cette hiérarchie se trouvait le comte, représentant de l'empereur, son délégué, et qui déléguait lui-même une partie de son autorité à des *vicarii*

Dordogne, comprise plus tard dans la vicomté de Turenne, et qui aurait appartenu au *pagus Caturcinus?* Serait-il possible d'admettre aussi que le *pagus Lemovicensis* s'étendait dans le Périgord, jusqu'à Chalais (*Calesium*)? Quant aux *vicairies*, qu'il nous fait connaître, elles étaient plus nombreuses dans le Limousin que partout ailleurs, ou au moins plus faciles à déterminer d'après des monuments écrits. Qu'il nous permette de les reproduire ici, telles qu'il les a indiquées, mais dans un autre ordre :

1° Dans le département de la Charente, pour l'arrondissement de Confolens qui fit partie du Limousin : *Vicaria Adecia* (Esse). *Vicaria Cabanensis* (Chabanais). *Vicaria Cassanomensis* (Chassenon).

2° Département de la Corrèze : *Vicaria Altiliacensis* (Altillac). *Vicaria Argentadensis* (Argental). *Viçaria Asnacensis* (Puy-d'Arnac). *Vicaria Barensis* (Bar). *Vicaria Beennatensis* (Beynat). *Vicariá Brivensis* (Brive). *Vicaria Cambolivensis* (Chamboulive). *Vicaria Castelli* (Chasteaux). *Vicaria de Cosatico* (Cousages). *Vicaria Dariacensis* (Darazac). *Vicaria Exandonensis* (Yssandon). *Vicaria de Feix* (Feix-Fayte). *Vicaria Spaniacensis* (Espagnac). *Vicaria de Juliaco* (Juillac). *Vicaria Luperciacensis* (Lubersac). *Vicaria Navensis* (Naves). *Vicaria Rosariensis* (Roziers). *Vicaria Salliacensis* (Seilhac). *Vicaria Sancti Juliani* (Saint-Julien-aux-Bois). *Vicaria Sancti Privati* (Saint-Privat). *Vicaria Seriacensis* (Sérillac). *Vicaria Spaniacensis* (Espagnac). *Vicaria Tornacensis* (Tornac). *Vicaria Torinensis* (Turenne). *Vicaria Usercensis* (Uzerche). *Vicaria Vertedensis* (Le Vert).

3° Département de la Haute-Vienne : *Vicaria de Axia* (Aixe). *Vicaria Carnacensis* (Château-Chervix). *Vicaria Curciacensis* (Cursac). *Vicaria Flaviniacensis* (Flavignac). *Vicaria Lemovicensis* (Limoges). *Vicaria Novicensis* (Neuvic). *Vicaria Padriliacum* (Peyrilhac). *Vicaria Periacensis* (Peyrat).

Il est à remarquer que le nombre des vicairies est plus grand dans le bas Limousin que dans le haut Limousin. Serait-ce parce que le bas Limousin, plus rapproché du Midi, avait mieux conservé les divisions de l'époque gallo-romaine ?

dans les vicairies, à des *centenarii* dans les centenie a diversement expliqué l'origine de la féodalité. Ne fut pas la suite d'une nécessité de cet ordre de choses, et elle pas pour représentants ces mêmes fonctionn quand l'autorité royale se fut affaiblie? Les divisions a nistratives ne devinrent-elles pas les grands fiefs qu'o trouve à l'avénement des capétiens?

Après la soumission de l'Aquitaine, Charlemagne d le gouvernement de l'*orbis Lemovicinus*, qui forma le c de Limoges, *comitatus Lemovicinus*, à un chef représe son autorité dans l'ordre civil, judiciaire et militaire, à son tour, en délégua une partie à d'autres agents, les divisions territoriales déjà formées. Rogérius, cha titre de comte de cette importante mission, peut bien le même que Rotharius, appelé par Théodulfe, év d'Orléans, « le grand comte, le héros célèbre, le initié à la langue de Pythagore [1]. » C'est à lui, et à sa fe Euphrasia, qu'on rapporte la fondation de l'abba Charroux, de l'ordre de Saint-Benoît, enrichie par C magne de précieuses reliques, apportées de Jérusale d'une riche bibliothèque, car les abbayes étaient d'écoles de belles-lettres et de théologie (799) [2]. Cett dation prouverait qu'alors l'autorité du comte de Li allait au-delà des limites assignées au territoire des a Lémovices. Car, comment admettre que ce comte eût é sa munificence sur une contrée qui n'aurait pas été d circonscription de son commandement?

1. Denique Rotharius, comes ingens, inclytus heros,
Conjuge cum Eufrasia condidit istud opus :
Hoc fulvo, argento, gemmisque exornat et auro,
Affluit et libris, vestibus atque sacris.
Prædia, prata, domos, sylvas, vineta, colonos,
Et pecora et pecudes et bona quæque dedit.
(*Carmina Theodul.*, l. III, c.

2. MABILLON : *Annal.*, T. II, p. 271.

L'Aquitaine eut de beaux jours et crut encore à sa nationalité, lorsque Charlemagne l'eut érigée en royaume, au profit de son fils, Louis-le-Pieux, qui se fit aimer des populations méridionales, dont il parlait la langue et adoptait les mœurs. On comptait alors dans le Limousin un certain nombre d'établissements religieux, mais qui n'étaient encore que de petits oratoires, où s'étaient réfugiés quelques hommes voués aux saintes méditations. Louis en enrichit plusieurs d'importantes donations. Sur l'emplacement d'une église appelée Saint-Sauveur, il édifia, en y employant une partie des matériaux provenant de l'amphithéâtre des Arènes, l'église et l'abbaye de Saint-Martial, « ce berceau de la foi en Limousin, cet asile où dormirent tant de grands hommes, ce musée enrichi par la piété des siècles [1]. » Dans un de ses nombreux voyages, après avoir réuni au palais de Jocondiac les États d'Aquitaine, il présida à la consécration de de l'église, où fut transporté le corps de saint Martial, et donna à l'abbé la seigneurie de la partie de la ville appelée le Château, *Castrum*, concession qui fut plus tard l'occasion de longues rivalités entre les abbés et les vicomtes (830) [2]. On sait à quelles cruelles épreuves fut soumis Louis-le-Pieux par suite des révoltes fréquentes de ses fils. Relevé de la déposition prononcée contre lui, il revint à Limoges, accompagné de trois cents seigneurs fidèles à sa cause, séjourna encore au palais de Jocondiac [3], et visita une dernière fois le tombeau de saint Martial, en action de grâces de la protection divine, obtenue par son intercession dans

1. *Inscriptions du Limousin*, p. 244.
2. *Chron. Ademari Cabanensis*, ap. *D. Bouquet*.
3. Ce palais, résidence fort célèbre sous la dynastie carlovingienne, pouvait remonter à l'époque gallo-romaine et avoir fait partie du domaine impérial. Il était situé au bord de la Vienne, à peu de distance de Limoges. L'emplacement a été longtemps désigné sous le nom de *Palais*. Nadaud (*Mss. du Séminaire*) avait placé ce monument à Condat; mais, d'après Pierre-le-

ses malheurs de famille. Déjà, sollicité par l'évêque Regimbertus, il avait confirmé, en 817, les priviléges accordés par son père à la basilique consacrée à saint Étienne, le premier martyr de la foi chrétienne.

Le comte Rogérius ne fut pas toujours fidèle au parti du malheureux empereur : il s'attacha quelque temps à celui de Pépin, roi d'Aquitaine, mais, après la mort de ce fils rebelle, il se déclara contre Pépin II. Quoique déjà dans un âge avancé, il conduisit les hommes d'armes de son comté à la bataille de Fontenay, où il trouva la mort (841)[1]. Le clerc qui l'avait suivi à cette sanglante journée, où la rivalité des petits-fils de Charlemagne décida le démembrement de l'empire, revint dans le Limousin raconter aux moines lettrés ce qu'il avait vu dans ce grand duel des nations: « Seul, disait-il, je suis resté vivant de ceux qui étaient aux premiers rangs; j'ai vu les vêtements des morts blanchir les champs, comme les oiseaux en automne blanchissent les airs de leurs ailes[2]. »

Rogérius, ou plutôt Rotharius, n'eut point de successeur

Scolastique, qui écrivait au commencement du XII[e] siècle, l'emplacement sur les bords de la Vienne en avait conservé le nom :

Vinzennam propter fluvium tentoria figunt,
Nam *Jovenciacus* locus aulicus ille vocatur,
Atque Lemovicum non multum distat ab urbe,
Qui regulis adhuc quod erat *monumenta Palati*,
Fert ejus vulgo relapsa nomen inane.

(Lib. III, Poem. XIV.)

1. Selon la chronique de Turpin, Rogérius aurait épousé Oda, fille de Walfre, et serait mort à la bataille de Roncevaux : d'où il faudrait conclure que ce n'est pas le même que Rotharius.

2. Solum de multis remansi,
Prima frontis acie,
Ima vallis retrospexi :
Albescebant campi vestes
Mortuorum lineas,
Velut solent in autumno
Albescere avibus.

(*Mss. ap. Bibl. nationale*, n° 1154.)

immédiat dans le comté de Limoges; l'autorité y fut exercée par Raymond Ier, comte de Toulouse, mentionné dans quelques cartulaires, comme ayant fondé le monastère de Rouffiac (*Ruffiacense monasterium*), sur les bords de la Creuse, et signé à la charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu. Après le traité de Verdun (843), qui dépossédait Pépin II du royaume d'Aquitaine, nous trouvons, comme comte de Limoges, Foulques, qu'on croit fils d'Eudes, comte de Provence, nommé par Charles-le-Chauve; puis Gérard, que Pépin II attacha à son parti en lui donnant sa fille Berthe en mariage.

La guerre entre les princes carlovingiens s'était compliquée de nouveaux désastres. Les Normands, cette race de pirates, d'hommes de proie, chasseurs et voleurs de leurs semblables, enfants d'Odin, le dieu du sang et du carnage, venaient d'envahir l'Aquitaine. A l'approche de leurs bandes dévastatrices, les habitants de Limoges, femmes, enfants, vieillards se réfugiaient dans les forêts. Un seul homme, pauvre paralytique, était venu demander sa guérison aux reliques de saint Martial. Sans se préoccuper des ennemis, il continua de prier, et quand les fugitifs rentrèrent dans la ville, ils le retrouvèrent sain et sauf et guéri de son infirmité[1]. Le clergé, moins effrayé que les habitants, était resté dans ses cloîtres, comptant sur la protection de Pépin II qui, pour se l'attacher dans sa lutte contre Charles-le-Chauve, venait de donner à l'église de Saint-Etienne de riches domaines, possédés autrefois par son père, et qui avaient fait partie du domaine impérial, comme le fief d'Oziac (*fiscum Oziacum*), avec les serfs qui le cultivaient, car le serf suivait la terre, et la villa d'*Orzis*, « en vue, disait-il, d'obtenir de Dieu le rétablissement de la paix

1. *Ex miraculis S. Martialis : ap. Script. rer. Franc.*, T. VII.

dans ses États» (845). La charte contenant ces do
fut solennellement déposée sur l'autel par l'évêque
Charles-le-Chauve, pour se faire des partisans, s'étai
tré aussi généreux, en renonçant à faire rendre la
en son nom sur les terres des églises et des monas
y lever des tributs, et à affranchir les esclaves, ce
lége de donner la liberté et dont l'Eglise usa larges
moyen âge[1].

Deux ans après, les Normands reparurent, entrère
Limoges, non plus comme alliés de Pépin, mais pou
du butin. Quelques églises, l'abbaye de Saint-Augu
petit monastère de Saint-Martin[2] et plusieurs mais
rent incendiés. Tout fuyait devant eux, les habita
campagnes en conduisant leurs troupeaux dans les l
plus écartés, le clergé en emportant les reliques de
Quelques moines de Limoges allèrent au loin cher
refuge dans le château de Turenne avec leurs tréso
précieux restes de saint Martial. D'autres trouvè
asile dans celui d'Allassac; à Colonges, près de Me
Favars, près de Tulle, où l'on racontait qu'une sour
jailli miraculeusement sous les pieds du cheval d
Martial. Les reliques, par la multitude de fidèles qui v
les vénérer, étaient à cette époque une source de
pour les églises; aussi quelques localités, où l'on ét
les cacher pendant les invasions des hommes du N
voulaient-elles pas s'en dessaisir, quand le calme ét
bli : ainsi firent les habitants de Solignac et quel

1. GALL. CHRIST. : *Instrumenta eccles. Lemovic.*

2. La fondation primitive de cette abbaye, placée près de la p
remontait à Alicius, frère de saint Éloi. C'était là, d'après la t
monastère dont parle saint Ouen, et que le frère du saint évêqu
avait fondé à Limoges, dans le patrimoine de sa famille. Hilduin,
Limoges, répara ce monastère au XI[e] siècle, y plaça des religieux
de Saint-Benoît, et y fut inhumé. (AUDOENUS : *Vita Eligii*, L.
Breviar. Lemovic., 1550.)

gneurs de la contrée ; mais, racontent les légendes, quand ils voulurent résister par la force à ceux qui réclamaient leur vénéré trésor, « un ange fit tomber les murailles, derrière lesquelles ils se croyaient en sûreté [1]. »

Après d'affreuses dévastations, après les édifices renversés, les pierres sacrées des autels brisées, les pasteurs avec les ouailles égorgés, les Normands, chargés de butin, étaient remontés vers la Loire, ne laissant derrière eux que des ruines, des populations désespérées. Les maisons de Limoges les plus voisines de la Vienne avaient été détruites; celles du quartier appelé le *Château*, placées autour de l'abbaye de Saint-Martial, échappèrent à ces pillards, soit en livrant leur or et leur argent, soit parce que ceux-ci n'osèrent pas attaquer les murs d'enceinte. La misère était générale; partout des troupes de mendiants affamés, des prêtres pleurant sur les décombres de leurs églises. « Cette Aquitaine, qui autrefois nourrissait des guerriers, disent les chroniques, a maintenant les mains engourdies et ne peut plus manier le fer des batailles [2]. »

Lorsque Pépin II, las de la guerre, effrayé des dévastations de ceux qu'il avait appelés à son secours, eut consenti à renoncer à une partie du royaume d'Aquitaine, Charles-le-Chauve vint à Limoges, présida dans l'église de Saint-Martial une nombreuse assemblée d'évêques et de seigneurs du Midi. Au moment où il siégeait sur son trône, les religieux, conduits par Ainardus, leur abbé, se prosternèrent devant lui, lui demandant la permission de prendre l'habit monastique et de vivre selon la règle de saint Benoît. L'évêque Stodile s'y opposa, mais, cédant aux sollicitations du roi, encouragé par l'approbation des autres évêques et des grands personnages du pays, et reconnaissant que les prérogatives

1. *Chron. Adem. Cabanens. ap. Labbeum.*
2. *Chron. S. Marcatii.*

du saint-siége étaient sauvegardées, il y consentit, grande satisfaction du prince, heureux d'avoir rétabli l'‹ et la paix dans l'abbaye. Les réformes ne s'introduis pas toujours sans opposition dans les cloîtres. A peii religieux furent-ils rentrés dans leur cloître, que l'un d Geoffroi, gardien du trésor, voyant que ses frères re çaient à choisir un abbé parmi eux, qu'ils demandai vivre sous l'autorité d'Odo, abbé de Saint-Savin, refu prendre l'habit. A l'instigation de l'évêque, il courut parer de l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix et du m tère de Saint-Junien. Cette révolte n'eut pas de suites.

Les Normands, dont les bandes semblaient se multi continuèrent encore quelque temps de parcourir div parties de l'Aquitaine, où la tyrannie de Pépin II sou une indignation générale, jusqu'au moment où Sa Sancion, comte de Gascogne, livra le prétendant à Ch le-Chauve, qui le fit enfermer dans le monastère de sons (854). Mais le calme se fit difficilement da esprits : on avait trop souffert pour ne pas craindre tres malheurs, aussi le peuple crut-il voir dans l'appa d'une comète le présage de nouvelles révolutions. En m temps, la peste faisait de si grands ravages qu'on la çà et là les cadavres sans les ensevelir. Pépin II s'éch de Soissons et recommença la guerre. Aussitôt Charl Chauve passa la Loire pour le poursuivre, et vint à Li l'année suivante. Les grands se réunirent autour d lui demandant pour roi d'Aquitaine, Charles, son fil l'accompagnait. Rodulphe, archevêque de Bourges s'était d'abord attaché à la fortune de Pépin, assi plusieurs évêques de France, — on désignait ainsi le lats autres que ceux du Midi, — introduisit solennell le jeune prince dans l'abbaye de Saint-Martial, lui l'onction royale, lui mit sur la tête la couronne

doigt l'anneau de sainte Valérie [1]. Rodulphe, le prélat consécrateur de cette royauté éphémère, tenait le premier rang parmi les évêques du Midi : né d'une famille célèbre, dont quelques membres possédaient le comté du Quercy, il se fit remarquer par de grands talents et une rare piété, qui lui méritèrent, parmi ses contemporains, le surnom glorieux de *Père de la patrie*. Possesseur de vastes propriétés sur les bords de la Dordogne, il y fonda, sous l'invocation de saint Pierre, sur ses propres domaines, à l'entrée de la riante et fertile vallée arrosée par le fleuve, abritée par de hautes collines, derniers chaînons des monts d'Auvergne, la célèbre abbaye de Beaulieu, *Bellus locus* (855), ainsi appelée à cause de la beauté du site. Douze moines, venus de Solignac, en furent les premiers habitants. Lors de la consécration, qui eut lieu en 860, en présence de deux évêques, Stodile de Limoges et Launus d'Angoulême, de l'abbé de Saint-Martial, du comte de Toulouse et des seigneurs de la famille de Turenne [2], il stipula que jamais cette abbaye n'aurait à subir la domination d'aucun des membres de sa famille, ni celle de tout autre souverain. On comprenait alors que la vie religieuse ne peut avoir pour juge que Dieu et la conscience ; que, bien différente de la vie politique, qui se fait à elle mêm

1. « Anno 855, Aquitani urbem Lemovicum, mediante octobri mense, convenientes, Carlum, filium Carli, regem generaliter constituunt. » *Aliunde* : « Unctus est Lemovicæ in regem, supra Franciam et Aquitaniam et Burgundiam in basilica Salvatoris. » (*Ex Annal. S. Bertinensis.*) Selon d'autres, ce sacre se rapporterait à Charles-le-Chauve et non à son fils. Il existe des monnaies frappées à Limoges au nom des deux princes.

2. Rodulfe, nommé aussi Raoul, était fils de Rodulfe, comte de Turenne. Son père, et sa mère Ayga, le firent élever dans le monastère de Solignac. Le jour qu'il y reçut la tonsure, ils lui concédèrent plusieurs propriétés, situées en Limousin et en Quercy. (V. mon *Histoire du Bas-Limousin*). Le cartulaire de Beaulieu, que j'avais signalé au ministre de l'instruction publique vers 1842, a été publié depuis par M. Deloche, avec une introduction très-remarquable.

ses lois, elle relève d'une autorité supérieure aux p
humaines.

Le couronnement du jeune carlovingien à Lim
fut qu'une vaine ostentation de fidélité pour le
pour le fils; car, à peine les chants de l'église a
ils cessé, que Charles-le-Chauve repassait la Loire
fiant pas, sans doute, à la bonne foi des grands vas
Midi, venus à Limoges moins pour reconnaître son
que pour étudier ses dispositions et profiter de sa fa
Le jeune roi trompa-t-il leurs espérances, ou fut-il
de leur inconstance? Pépin II continua la guerre
quelques années, toujours aidé des Normands, qui en
encore dans Limoges, sans trouver d'abord de résist
la part de Raymond, comte de Toulouse, désigné e
cette époque comme comte de Limoges, et alors o
venger sa fille, répudiée par le comte d'Auvergne[1]. Il
gèrent tous ceux qui n'eurent pas le temps de pre
fuite, violèrent les vierges jusque sur les marches de
et les emmenèrent déshonorées et captives[2]. Raymo
se détermina enfin à les combattre, fut tué en les p
vant[3]. Pépin II, livré une seconde fois à Charles-le-C
fut réduit à prendre l'habit de moine dans le cou
Senlis, d'où il ne sortit plus (864).

1. JUSTEL : *Hist. des vicomtes de Turenne*.
2. *Ex miraculis ord. S. Benedict.*
3. Selon Justel, il aurait transmis son titre de comte de Limog
trois fils, Bernard, Eudes et Albert. Eudes, l'un d'eux, pourrait bie
souche des vicomtes de Limoges?

CHAPITRE III

PREMIERS VICOMTES DE SÉGUR ET DE LIMOGES

Les alleux transformés en bénéfices. — Fulchérius arrête les Normands et fait de Ségur une citadelle. — Eudes, comte de Paris, se fait reconnaître à Limoges; cérémonie du couronnement. — Fulchérius est établi vicomte de Limoges; ses lieutenants, ou viguiers, à Lubersac, à Brosses, à Chabanais, etc. — Adémar d'Escals à Tulle, vicomte du Bas-Limousin. — Rodolphe, roi de Bourgogne, et le vicomte de Limoges défont les Normands. — Ebles, comte de Poitiers. — Fulchérius rentre dans son château de Ségur, où il meurt. — Adalbert, vicomte de Limoges, dépouille l'abbaye de Nouaillé. — Les habitants de Limoges, et leurs consuls, contre Ebles, leur évêque. — Hildegaire succède à Adalbert dans la vicomté; Charles le Simple au tombeau de saint Martial. — Donations d'Hildegaire aux églises. — Adémar, vicomte de Ségur, et Renaud, vicomte de Limoges. — Leurs parents en possession des terres de Châlus, de Bré, de Ségur, etc. — Géraldus, ou Gérard, vicomte, et sa femme Rothilde de Brosse. — Guerre, au sujet du château de Brosse. — Le comte de Périgord fait crever les yeux à Benoît, chorévêque de Limoges. — Gui, fils du vicomte de Limoges, surprend le comte de Périgord, qui évite le supplice par la fuite. — Son frère Adalbert, prisonnier à Limoges. — Hildegaire, frère de Gérard, évêque de Limoges, enrichit les églises, l'abbaye d'Uzerche. — Etienne, abbé de Saint-Martial, contre le duc d'Aquitaine. — Guillaume III, comte de Poitiers, assiége Limoges. — Adalbert de Périgord épouse Aiscélina de Limoges. — Archéologie de la collégiale du Dorat. — Mort du vicomte Gérard; ses enfants.

Sous les derniers mérovingiens, la classe des hommes libres comprenait, après le clergé, les possesseurs d'alleux, Francs ou Gallo-Romains, qui, sous les premiers carlovingiens, changèrent leurs alleux en bénéfices, en se plaçant sous la protection des rois. Plus tard, isolés dans leurs vastes domaines, la plupart, pour ne pas dire tous ceux qui ne pouvaient se défendre par eux-mêmes, se trouvèrent soumis, par besoin de protection, aux plus riches et aux plus puissants d'entre eux. Après Charlemagne, qui divisa ses

États en légations, en duchés et en comtés, ils relevè
l'autorité des ducs et des comtes institués pour go
ces divisions de l'empire, et qui, de simples délég
l'autorité supérieure, à titre temporaire, formèrent l
des grands vassaux, après que Charles-le-Chauve,
capitulaire de Kiersi (877) eut consacré l'hérédité d

Selon nous, les premiers comtes de Limoges ne p
rent pas de cette révolution, parce qu'ils n'avaient
les représentants du pouvoir royal ou les délégués d
d'Aquitaine, et qu'ils ne possédaient pas dans le p
grandes propriétés à titre de bénéfices. C'étaient, à p
ment parler, des comtes sans comtés. De la classe d
sesseurs d'alleux, devenus bénéficiers, sortit celle des
vassaux, d'abord soumis au roi, puis devenus indépe
quand les faibles héritiers de Charlemagne ne pure
imposer leur suzeraineté aux ducs d'Aquitaine, qu
mêmes ne pouvaient pas davantage imposer la le
grandes familles qui se partageaient le Limousin. L
sordres, occasionnés par l'invasion des Normands,
eu pour résultat le relâchement de tous les liens d
sance. Le plus riche, comme le plus puissant par l'in
personnelle, fut celui qui sut le mieux défendre les
lations contre les hommes du Nord, combattre pou
leur offrir des lieux de refuge contre la mort, l'escl
l'incendie et le pillage. On n'allait plus dans les ville
cher la sécurité : plusieurs de celles de l'Aquitaine a
été trop souvent envahies, pillées, incendiées. On s
rait dans les lieux les mieux fortifiés par la nature,
lieu des rochers, sur les collines entourées de forêts o
tégées par quelques cours d'eau. Ces positions de
les citadelles du moyen âge. Ségur, en latin *securu*

1. Ségur, aujourd'hui dans le canton de Lubersac, arrondissement d

une des premières construites à la hâte avec d'énormes blocs de rochers et quelques troncs d'arbres. Les habitants des campagnes, chassant devant eux leurs troupeaux, emportant des provisions pour quelques jours, s'y réfugiaient à l'approche de l'ennemi. Ces fortifications furent l'ouvrage d'un des lieutenants des comtes de Limoges, nommé Foucher (*Fulcherius*, et aussi *Fulcardus*), peut-être fils de Eudes, un des trois enfants de Raymond, comte de Toulouse, qui avait pris, comme on l'a vu, le titre de comte de Limoges. Guerrier, comme ses ancêtres, possesseur d'un vaste territoire, il avait réuni autour de lui un grand nombre d'hommes, à la tête desquels il faisait une rude guerre aux Normands. Sa valeur, son dévouement et ses talents firent sa fortune politique et furent la sauvegarde des populations effrayées. Lui seul, dans cette partie du Limousin, avait pu arrêter les bandes des Normands, conduites par Raynald, le roi de la mer, qui, deux fois, attaqua vainement les remparts de ce chef de clans, et descendit à la hâte vers la Dordogne, mais non sans laisser des ruines sur les bords de la Vienne et de la Vézère.

Eudes, comte de Paris, fils de Robert-le-Fort, le représentant du parti féodal, venait de s'attribuer la couronne de France, au mépris des droits de Charles-le-Simple, déshérité par sa propre famille, errant comme un exilé, sans amis dévoués, sans sujets fidèles. L'usurpateur, ou plutôt l'élu d'un parti qui voulait fonder la puissance de l'aristocratie territoriale aux dépens des carlovingiens, accourut en deçà de la Loire pour s'y faire reconnaître, et imposer son autorité aux grands feudataires du Midi, assez peu disposés à lui obéir, car l'Aquitaine conservait encore toutes ses vieilles antipathies contre les hommes du Nord. Limoges lui ouvrit ses portes; le clergé le reçut en triomphe dans la basilique de Saint-Martial, où l'évêque, au bruit des ac-

clamations de la foule, le proclama roi de France et d'Aquitaine. Quoique Limoges ne fût pas la capita l'Aquitaine, c'était toujours dans ses murs et par son ç que les ducs se faisaient inaugurer : cérémonie impq où l'évêque, après avoir fait jurer au nouveau mait conserver les priviléges de la ville et ceux de l'ab Saint-Martial, lui ceignait la tête du cercle d'or, le r de la chlamyde, lui mettait au doigt l'anneau de saint lérie, lui chaussait les éperons d'or, lui remettait l'é l'étendard, en présence des grands personnages du parmi lesquels on remarquait le possesseur de la cit de Ségur[1].

Après son couronnement (888), comptant sur le dé ment du clergé, sur la fidélité des Aquitains, le nouve fit frapper à Limoges des monnaies en son nom. Pou blir l'ordre dans le pays, il y créa des chefs dévoués fortune[2]. Foucher de Ségur, « habile ouvrier en bois, à-dire habile à construire des machines de guerre[3], institué par lui vicomte de Limoges, dignité attachée à la personne qu'à une division territoriale, et assez li dans l'enceinte de la ville par la juridiction de l'a Saint-Martial. Au-dessous du vicomte, quelques sei ou grands propriétaires, devaient, en qualité de vi rendre la justice dans leurs circonscriptions et y mai l'ordre[4]. Ces magistrats subalternes, nous les tro dans plusieurs localités, moins importantes par leur

1. *Chron. Ademari Cabanensis, ap. Labbe, Bibl. t.* 2. Cet aute met une erreur en disant que Eudes était fils de Raymond, comte de l alors qu'il était fils de Robert-le-Fort, comte de Paris. Cette asse chroniqueur pourrait seulement faire croire que ce même Eudes aur prétention d'hériter de l'autorité de son père dans le comté de Limo

2. « ... Lemovicinam ordinavit per vicecomites. » (*Chr. Adem. Ca*

3. « Industrium fabrum in ligno. » (*Ibid.*).

4. Quelques chartes désignent ainsi ces délégués des vicomtes : « domini comitis ou vicomitis. »

lation que par leur position stratégique, comme à Bridiers, à Lubersac, à Brosse, à Brigueuil, à Chabanais, à Confolens, à Saint-Yrieix, à l'intérieur du pays, et aux frontières qu'ils surveillaient.

Limoges fut le centre de cette organisation, mais comme son territoire s'étendait, comme autrefois, de la Creuse à la Dordogne, et des monts d'Auvergne aux sources de la Charente et du Bandiat, l'autorité d'un seul vicomte étant insuffisante, d'autres furent pourvus de la même dignité et des mêmes pouvoirs dans la partie arrosée par la Vézère et la Corrèze, séparée du Quercy par le cours de la Dordogne. Ainsi Adémar d'Escals, ou des Échelles, fut institué vicomte dans le Bas-Limousin, et résida dans un château fort situé à Tulle, au-dessus du cloître de Saint-Martin [1]. Autour de lui, comme délégués d'une partie de son autorité, étaient des seigneurs qui, un peu plus tard, furent les vicomtes de Turenne, de Comborn, de Ventadour, et d'autres qui, quoique d'un rang inférieur dans la hiérarchie féodale, n'en furent pas moins illustres, comme les seigneurs de Lastours, de Malemort, de Gimel, de la Roche-Canilhac.

Cependant quelques parties de l'Aquitaine étaient encore ravagées par les Normands; Limoges tremblait de les voir reparaître sous ses murs, lorsqu'un nouveau défenseur lui vint des bords du Rhône. Rodolphe, roi de Bourgogne, appelé par Eudes, qui seul ne pouvait délivrer le pays, arriva dans le Limousin avec une armée à laquelle se joignit le vicomte Foucher. A cette nouvelle, les Normands dispersés se réunirent sur les bords de la Dordogne, pour remonter vers le Nord. Rodolphe et les siens leur livrèrent une sanglante bataille à Estresse, près de Beaulieu, et les taillèrent

[1] Baluze (*Hist. de Tulle*) cite plusieurs chartes dans lesquelles figure ce vicomte, qui fit de grands dons à l'abbaye de Saint-Martin de Tulle. (V. mon *Hist. du Bas-Limousin*. T. I. p. 97.)

en pièces (930) [1]. Une nouvelle défaite dans les enviro
Bourganeuf rendit la paix au pays. L'évêque Anselme,
d'une foule immense, vint alors à Turenne reprend
corps de saint Martial et le rapporta à Limoges dans le
gnifique tombeau qu'on lui avait préparé.

Ebles, comte de Poitiers, tout en affectant sur
partie de l'Aquitaine des airs de suzeraineté, depui
Charles-le-Simple lui avait donné le titre de comte
moges, n'avait pris aucune part à la poursuite des
mands. Ennemi de Eudes, qui pour lui n'était que l'
pateur du trône, il vit avec plaisir les Francs du
remonter vers la Loire, et resta honteusement da
capitale de Poitiers, retenu par son amour pour Adèl
d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, de laquelle naquit
ritier du duché d'Aquitaine, que sa blonde chevel
surnommer Guillaume Tête-d'Étoupes.

Après la défaite des Normands, le vicomte de Li
revint sur ses terres de Ségur, préférant sa citadell
cité où Eudes l'avait installé, où l'Église puissante et
pouvait, par son influence et par ses priviléges, être
stacle à sa fortune et peut-être à son indépendance
prenait-il avec plus d'orgueil le titre de vicomte de
que celui de vicomte de Limoges [2]. Il y mourut dans
avancé ; selon d'autres il périt dans un dernier c
contre les Normands. Sa tombe, cachée sous les rui
château de Ségur, ou sous les décombres de quelque
est restée ignorée, comme les dernières années de
Il avait des possessions hors du Limousin, car il

1. « ... Cum Normani regiones devorarent, et usque Lemovicas ve
Rodulfus rex contra eos ad locum, qui dicitur ad Dextricios, venie
mani victi sunt. » (*Adem. Cabanens., ap. Labbeum ; Bibl. nova*. T. I,
Au XVe siècle, Dextresse était une seigneurie, qui avait pour armo
chevron d'argent avec trois fers de lance.

2. Baluze : *Hist. de Tulle.*

Ruffec-le-Château, situé dans le Berry, au monastère de Saint-Martial. Quoique l'autorité vicomtale ne fût pas encore héréditaire, sa renommée était si grande, ses services avaient été si utiles au pays, qu'il put laisser à sa famille, avec sa fortune, le titre de vicomte. Edelbert, ou Adalbert, un de ses enfants, lui succéda dans la vicomté, sans demander son investiture au roi de France ou au comte de Poitiers. L'hérédité était alors un droit dans l'ordre féodal.

Le nouveau vicomte n'eut pas à combattre les Normands, ni à se défendre contre ses voisins. Profitant de l'affaiblissement de la royauté carlovingienne, il paraît n'avoir été occupé qu'à augmenter sa puissance territoriale, en s'emparant, comme les autres grands feudataires, de la fortune des abbayes. Les moines de Noaillé, près de Poitiers, à qui il enleva la forêt de Bouresse, n'ayant pu lui résister par la force, avaient porté leurs plaintes au tribunal d'Ebles, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, qui, sous les hauts chênes du château de Clain et Boivre, réunit en cour plénière les seigneurs de la contrée, et se prononça en faveur de l'abbaye dépouillée, justifiant cette sentence par quelques dispositions de la loi romaine, que l'Église ne manquait jamais d'invoquer dans ses débats avec la féodalité [1]. Adalbert, obligé de restituer ce qu'il avait usurpé, revint sur ses terres. Il paraît n'avoir pris aucune part aux événements politiques de son temps, et n'avoir rien fait de remarquable comme vicomte. Il ne rechercha point par son mariage l'appui d'une illustre alliance, car il épousa, pour sa beauté seulement, Adeltrude, dont les chroniques nous ont laissés ignorer l'origine, parce que sans doute elle fut obscure. A cette époque les grands ne croyaient pas déroger en épou-

1. « … Cum optimatibus nostris. » La sentence est datée des ides de mai de la sixième année du règne de Charles-le-Simple, qui est 904, selon Baluze.

sant les filles du peuple. Il ne prit aussi aucune part à qui se passa à Limoges.

Pendant l'invasion des Normands, les franchises muni pales étaient tombées en desuétude; mais, après les fê célébrées en l'honneur de la translation des reliques saint Martial, les habitants, qui avaient concouru à la construction des anciennes fortifications, redemandèr leurs priviléges, restes de l'antique municipe romain. commune fut rétablie et dix consuls nommés, sans nous puissions dire dans quelle forme avait eu lieu l'él tion et dans quelles proportions y concouraient les ha tants. L'Église vit avec peine à côté d'elle une auto rivale qui empruntait sa force au nombre. Aussi, peu temps après commença la lutte entre les élus du peuple l'abbaye de Saint-Martial qui, dans les derniers tem s'était attribuée tous les droits de justice. Après d'én giques réclamations et une résistance non moins vive, convint que le prévôt de l'abbaye partagerait avec les co suls le droit de rendre la justice [1]. Cet accord fut de cou durée; Ebles, fils du comte de Poitiers, devenu évêque Limoges, soutenu par sa famille, usurpa la juridiction te porelle, prétendant qu'elle lui appartenait pour avoir construire à ses frais une partie de l'enceinte de la ci ainsi que le palais, ou château, commencé par son pré cesseur.

Le vicomte Adalbert mourut sur ces entrefaites. Hil gaire, son fils, lui succéda dans les vicomtés de Limoges de Ségur, vers l'an 898, au moment du plus fort de la lu des grands vassaux contre Charles-le-Simple, réduit d'abo

1. Plusieurs documents relatifs à la commune se trouvent aux archives Pau, où Henri IV, dernier vicomte de Limoges, les fit transporter. Dé mais nous indiquerons ainsi les documents puisés à cette source : *Arch. Pau.*

à partager le royaume avec Eudes, comte de Paris, puis reconnu seul roi à la mort de celui-ci. Mais la réunion de la Lorraine à la couronne de France ne tarda pas à lui susciter de nouveaux ennemis qui mirent à leur tête Robert, fils de Eudes. Obligé de fuir devant eux, il passa la Loire, pour appeler à lui les grands vassaux du Midi, et vint à Limoges, s'y fit couronner comme roi et comme duc d'Aquitaine, en présence des vicomtes de Limoges, de Comborn, de Ventadour, de Turenne et d'autres représentants des grandes familles féodales. Après cette nouvelle consécration de ses droits, comptant moins sur la fidélité des hommes que sur l'assistance divine, il passa toute la nuit en prières devant le tombeau de saint Martial[1]; puis, suivi de quelques guerriers dévoués à sa cause, il remonta vers le nord, où bientôt la bataille de Soissons trompa son courage et ses espérances (923). Trahi dans sa fuite par Herbert, comte de Vermandois, il alla mourir prisonnier au château de Péronne. Quelques jours auparavant il avait envoyé aux moines de Limoges un évangile recouvert d'or et d'argent, une dalmatique de soie, un fauteuil d'argent, tout un vêtement sacerdotal, des livres précieux et un magnifique étendard enlevé à Soissons à son vassal révolté, pieux hommage d'une royauté qui s'éclipsait.

Le vicomte Hildegaire paraît être resté étranger aux événements qui précipitèrent la ruine de la dynastie carlovingienne. Les chroniques locales ne nous fournissent rien de particulier sur sa vie. Quelques chartes témoignent seulement de sa générosité pour les églises et les abbayes du Limousin : par une d'elles, déposée solennellement sur l'autel, en présence de ses hommes d'armes et de l'évêque, il donna à Saint-Étienne de Limoges, pour le salut de son

1. Carolus cum valida amicorum manu Lemovicam perveuit; et pervigil nocte prope fenestram S. Martialis perstitit in orationibus. (*Adem. Cabanens.*)

âme, de celle d'Adalbert, son père, d'Adeltrude, sa de l'abbé Pétrone, son cousin, et de tous ses pare de ses alleux, situé dans la viguerie de Limoges, dit *Cavaillac*[1]. Il souscrivit, en 934, une autre char laquelle Blitilde, sa parente, léguait à la même églis chapelles, où elle se livrait avec ses compagnes à d tiques pieuses. Il fut aussi présent, avec Renaud, s qualifié, même de son vivant, du titre de vicomte, tres donations de terres situées à Voutezac (*Walte* auxquelles renonça Turpin, évêque de Limoges, re teur de l'abbaye de Saint-Augustin[2].

Après la mort d'Hildegaire, dont la date est ince ses possessions furent partagées entre ses enfants. A l'un d'eux, eut la vicomté de Ségur. Celle de Limoge regardée de fait comme transmissible à l'aîné de la f quoique ce droit ne fût pas encore généralement re passa à Renaud. Guillaume Tête-d'Etoupes, comte d tiers, malgré les droits de suzeraineté que lui donn titre de duc d'Aquitaine, n'intervint point dans ce p Les limites de la vicomté n'étaient pas alors asse déterminées pour que les tenants de fiefs ne fuss soumis à deux suzerains à la fois. Les vicomtes de Li les comtes du Périgord et les comtes de la Marche appelés, dans certaines circonstances, quand il s' d'aliéner certaines propriétés, à donner leur consent Ainsi, un nommé Diétric, voulant fonder une églis giale dans son alleu de Lastours (*de Turribus*), fut d'appeler à la signature de la charte ses seigneurs le de Limoges, et Bozon, marquis de la Marche[3] (8 ao

1. *Cartul. Eccl. Lemov.*, f° 13.
2. Fuit Eblus bonus pastor, et castellum S. Stephani Lemov quod Turpio, episcopus, antecessor ejus, magna ex parte a solo con id ad perfectum integravit. (*Adem. Cabanens.*)
3. « ... In conspectu seniorum meorum, Reinoldi scilicet vicec

Renaud conserva la vicomté de Limoges jusqu'en 963, ou plus tard, sans que les chroniques nous aient fait connaître à quels événements il prit part. A cette époque, la famille du premier vicomte de Limoges se divisait en plusieurs branches, dont les représentants possédaient plusieurs grands fiefs dans le Limousin, comme ceux de Ségur, de Châlus, de Bré et de Châlusset, prenaient quelquefois le titre de vicomtes de Limoges, ce qui rend si difficile à établir la généalogie de cette famille.

A Renaud succéda dans la vicomté *Geraldus* (Gérard ou Giraud), regardé par quelques-uns comme son fils, et par d'autres, avec plus de raison, comme fils d'Hildegaire, et par conséquent frère de Renaud, après lequel quelques annalistes ont placé Adémar comme vicomte de Limoges. Ce dernier fut, à la vérité, vicomte, mais ce fut de Ségur seulement[1]. Gérard épousa Rothilde, fille et héritière du vicomte de Brosse. Ce mariage, par suite des possessions qu'il lui apportait et de l'influence qu'il lui donnait, excita la jalousie de ses voisins. Bozon-le-Vieux, comte de la Marche, qui avait épousé Emma, fille de Guillaume Ier, comte de Périgord, venait de faire construire à Bellac un château flanqué de neuf tours[2], d'où il menaçait les possessions de son voisin (940). Aussi ambitieux que courageux, aidé de son fils Hélie, qualifié déjà de comte de Périgord, il faisait de fréquentes excursions sur les terres de la vicomté de Limoges. Un jour que Gérard réunissait dans son château de Limoges ses vassaux et ses hommes d'armes,

Bosonis marchionis, et aliorum nobiliorum. Anno 959. » (*Gall. Christ.* : *Instrumenta Eccl. Lemovicens.*)

1. Baluze : *Hist. Tutel.*, pp. 59-61, *et Append.*, p. 831.

2. La Marche, nommée aussi *Marche limosine*, avait fait partie du Limousin avant le milieu du xe siècle. Elle se divisait en haute et en basse Marche, dont la première avait pour capitale Guéret, et la seconde Bellac. (Expilly : *Diction. des Gaules.*)

on lui annonça que Bozon et son fils battaient de leur
chines le château de Brosse. Un cri de guerre et de
geance répondit à son appel ; il se mit aussitôt en cam
avec Gui, son fils, dont le courage égalait le sien; et c
à la défense de la place assiégée. On en vint aux 1
avec un acharnement égal de part et d'autre. Aprè
sanglante mêlée, Gérard resta maître du champ de ba
tellement jonché de cadavres, qu'un historien rap
« qu'on trouvait à peine dans les environs assez de
pour les enterrer[1]. »

Cette guerre fut bientôt la cause d'un crime qui sc
l'indignation du monde catholique. Benoît, chorévêq
Limoges, avait pris le parti du vicomte Gérard et em
ainsi la haine du jeune comte de Périgord, qui le s
dans une embuscade, et, après les plus odieuses ins
lui fit crever les yeux (974). Ebles, alors évêque, en c
une si grande douleur, qu'il en mourut peu de temps a
L'indignation contre le meurtrier fut générale; le c
l'excommunia, appelant sur lui la vengeance des hot
et la malédiction divine. Le duc d'Aquitaine répon
premier à cet appel. Gérard et Gui, son fils, aprè
venus dans la basilique de Saint-Martial implorer la
tection de Dieu, armèrent leurs vassaux et march
contre le comte de Périgord. Mais, celui-ci, préven
leurs préparatifs, s'était mis en mesure de résister. O
vint aux mains; la fortune trahit la bonne cause; G
et son fils, vaincus, prirent la fuite.

La féodalité mettait dans ses haines toute la viol
toute la ténacité des anciennes tribus germaniqu
loyauté était encore une vertu inconnue, et laissait la
à la barbarie et à la force matérielle. L'institution

1. Aimoin : *Act. S. Benedict.*

nne de la chevalerie n'avait pas encore adouci les
. La vengeance était un droit, n'importe par quels
s. Gui, pour satisfaire la sienne, n'eut pas recours aux
: il fit embusquer ses partisans dans les forêts du
rd, parvint à surprendre ainsi Hélie et son frère
rt, qu'il conduisit en triomphe à Limoges, montrant
clergé comment il savait défendre les priviléges
ise et l'inviolabilité d'un évêque. Le comte de Péri-
t ensuite enfermé dans le château de Montignac,
elques ruines seulement planent encore de toute la
des souvenirs de l'histoire sur quelques construc-
odernes rangées au bas de la colline.

ine réservée à Hélie était celle du tallion. On faisait
paratifs du supplice; l'échafaud se dressait devant le
de Saint-Martial, pour donner satisfaction au peuple
dans ses croyances, et au clergé pour la cruauté
dont son chef avait été victime. Tout le monde
t impatiemment l'heure de la vengeance, lorsqu'on
ue le coupable s'était enfui, sans qu'on sût d'abord
avait procuré la liberté. L'indignation et les malé-
ne l'en poursuivirent pas moins. Effrayé des suites
xcommunication solennelle, tourmenté par les re-
il quitta l'épée pour le bâton et l'habit du pèlerin,
ome demander le pardon de son crime, et mourut
, après avoir été absous par le pape, autorité su-
qui seule, selon l'Évangile, accordait le pardon au
r.

iel avait pardonné, la tombe s'était fermée sur le
le; mais la haine poursuivait encore sa famille. Gau-
n frère, surpris par les troupes du comte de Poi-
ut les yeux crevés. Adalbert, retenu prisonnier dans
au de Limoges, pouvait craindre le même sort. Mais,
t le silence des nuits, une jeune fille, la belle Aiscé-

lina, fille du vicomte Gérard, arrivait jusqu'à lui, r son courage et lui faisait espérer de meilleurs jour oser lui dire toute l'affection qu'elle lui portait.

Le vicomte Gérard n'avait plus à craindre ses dan voisins, les comtes de la Marche et de Périgord : l'in de sa famille s'était augmentée par l'élévation d'Hild son fils, au siége de Saint-Martial. Le nouvel évêque à Ebles qui, à la demande d'Adémar, vicomte de Sé de Milesinde, sa femme, avait déjà donné au mo d'Uzerche, avec l'église de Sainte-Eulalie, un grand de manses[1]. Voyant que les moines s'étaient affran principales règles de la vie monastique, et qu'il en r des désordres fâcheux contre lesquels protesta fidèles, il leur imposa la règle de saint Benoît. A mande de son père, de Rothilde, sa mère, de G frère, il sanctionna par une charte, à laquelle si tous ses parents, les donations antérieures, et y aj villas de Favars, dans le territoire d'Issandon, de Ca de Grazam, de Labécia, de Bar, ainsi que la manse dar[2]. Aussi est-ce avec raison qu'il a été regardé co fondateur de l'abbaye d'Uzerche, décorée de son te vastes bâtiments, d'une belle église placée au somm colline, d'où l'œil embrasse les aspects les plus resques[3].

Les abbayes, prodigieusement enrichies dans les d

1. Milesinde, femme d'Adémar de Ségur, vivait encore en 100 une donation faite à l'abbaye pour le salut de l'âme de son ma *Christ. : Eccles. Lemovic.*, p. 514.)

2. « ... In fundo Exandomense, villam quæ vocatur *Favars*, in uuum mansum qui vocatur *Agudur*, et in alio loco villam quæ ve *miliacus*, et in alio loco villam quæ vocatur *Grazam*, villam quæ *becia*, cum omnibus habitantibus, in vicaria Barense aliam villam catur *Bar*. » (*Gall. Christ. : Instrum. Eccles. Lemovic.*)

3. *Annal. ordinis S. Benedict.* — Besly : *Hist. des comtes de* *Annotations*.

emps, et alors jalousées par les grands seigneurs, se met-
ient en mesure de résister à ceux qui auraient voulu les
époniller. Au moment où Lothaire, menacé de perdre la
ouronne, venait à Limoges chercher des partisans, Étienne,
bbé de Saint-Martial, par ses conseils, et pour résister à
uillaume, duc d'Aquitaine, qui prétendait soumettre la
lle à sa suzeraineté, excita les habitants à s'armer contre
s gens de guerre du Poitevin, fit élever de fortes murailles
plusieurs tours pour la défense de l'enceinte de l'abbaye,
venu le quartier le plus riche, le mieux peuplé de la ville,
qui, de son nom, fut appelé la *cité* de Saint-Étienne (*Ste-
nopolis*). Plusieurs grandes familles, comme celles de
yrusse, de Brosse, de La Mothe-Canilhac et de Carbon-
ères y avaient aussi des habitations munies de tours et de
éneaux [1]. Pendant ce même voyage, Lothaire fit épouser
son fils Blanche d'Aquitaine, qui brisa cette union par le
ison, comme pour punir le dernier mérovingien de porter
e couronne qui avait appartenu à ses ancêtres (987).
Mais quand la mort de Louis V eut livré à Hugues Capet
couronne, si longtemps enviée par les descendants de
bert-le-Fort, Guillaume III, comte de Poitiers, qui n'avait
voulu faire hommage au nouveau roi, cherchant à pro-
r de ce changement de dynastie pour imposer sa suze-
neté à ses voisins, vint à Limoges à grands renforts
ommes d'armes qu'il logea dans la cité. Mais en même
nps que le grand feudataire cherchait à se rendre aussi
ssant que le roi, les villes du Midi prétendaient main-
ir leur indépendance, et voulaient que la féodalité res-
tât leurs franchises municipales. Celle de Limoges eut
ourage de fermer ses portes à Guillaume, qui en fit aus-
it le siége. Après une assez longue résistance, pendant

[1] De toutes ces habitations, autrefois si fastueuses, il n'en restait qu'une
le dernier siècle, qu'on appelait *le Présidial*.

laquelle ils attendaient des secours de Charles de Lor
les habitants, abandonnés à eux-mêmes, furent obli
se rendre. Le vainqueur, après avoir fait abattre leurs
et leurs fortifications (988), séjourna quelque temps
eux et s'y fit couronner duc d'Aquitaine. Quand il r
pour Poitiers, Agnès, sa dernière femme, emmena av
Emma, fille du vicomte Gérard, appelée par les chro
la *belle Limousine*, dont la beauté captiva à la cour d
taine le duc et ses plus illustres chevaliers.

Le vicomte de Limoges avait, comme les autres v
du Limousin, reconnu la suzeraineté de Guillaume
que son autorité en fût amoindrie. Pressé par les p
d'Aiscélina, sa fille, et peut-être pour se faire un pu
allié, il consentit, ainsi que Gui, son fils, à mettre en l
Adalbert, retenu depuis quelque temps dans le chât
Limoges, et lui rendit les comtés de Périgord et la M
à condition, ce qui eut lieu, que celui-ci épouserait
qui était venue si souvent le visiter dans sa priso
Limousin applaudit à cette union qui, en rapprochan
familles puissantes, semblait promettre une longue
Adalbert revint au Dorat, où il avait déjà fait constru
château fort [1]. Nous le trouvons peu de temps après

1. Bozon, son père, avait déjà fait construire un château à Bellac,
de la Basse-Marche. (Labbe : *Bibl. nov. mss.* t. II, p. 166.) On lui
aussi la fondation de la collégiale, dont l'église fut brûlée et rempl
1013 à 1075, par celle qui existe encore et dont parle ainsi l'abbé Texi
par la mort aux études archéologiques, et qui, un des plus savants
mousin, aurait certainement écrit l'histoire de l'église de Limoges,
monuments sont si nombreux et si précieux : « Deux grandes coupo
vrent la première travée de la nef et du point central de la croix. L
mière est aveugle et circulaire; la seconde, octogonale, est éclairée à
d'un nombre égal de fenêtres et percée au centre d'une sorte de large
polylobé. Cette coupole a cent pieds de haut. Deux clochers couron
glise. L'un, à l'entrée, est carré, lourd et couvert en charpente; le
placé à l'intersection des transepts, octogonal, évidé, léger, chang
forme et d'ornementation à chaque étage, se termine par une flèche
que surmonte un ange de cuivre doré tenant une croix. Cet ange, p

980, possesseur des comtés de la Marche et du Péri-
d.

érard mourut peu de temps après le mariage de sa fille,
l'an 1000, au plus tard, laissant à sa famille la vicomté,
sée dès lors parmi les grands fiefs du Midi, et qui comp-
parmi ses vassaux les seigneurs de Ségur, de Roche-
art, de Chabanais, de Confolens, de Lastours, de
sse, de Bonneval, de Bré, de Lubersac, de Ventadour,
omborn, et plusieurs autres. De son mariage avec
ilde, fille du vicomte de Brosse, il eut plusieurs en-
: Gui, qui lui succéda; Hildegaire, évêque de Limoges,
lacé un peu plus tard par Hilduin, son frère; Aimeri,
Francus, tige des seigneurs de Rochechouart;
ld, sire d'Argenton; Geoffroi, surnommé *Petit-Bœuf*,
se de sa petite taille et de sa force, qui fut, avec Hu-
, son frère, moine de l'abbaye de Saint-Martial; Almo-
mariée à Bozon II, comte de la Marche, et Aiscélina,
ne d'Adalbert.

de l'orfévrerie romane, a cinq pieds et demi de haut... Quatre escaliers
sont percés dans quatre positions parallèles à la façade et au mur
al des transepts... Sous le sanctuaire tout entier règne une crypte
admirable conservation. » (*Album du petit sém. du Dorat.*) Cette
fut consacrée en 1075 par un évêque de Lisieux. Vue de la gare du
de fer, la ville du Dorat a un aspect si magnifique, qu'on regrette la
é de la vapeur qui vous emporte.

CHAPITRE IV

GUI Ier ET ADÉMAR, VICOMTES DE LIMOGES

Le *mal des ardents :* exposition des reliques. — Hilduin, évêque, in dans les guerres féodales. — Bozon II de la Marche et Adalbert a le château de Gençai : siége du château de Bellac. — Gui Ier, vic Limoges, veut s'emparer de l'abbaye de Brantôme. — Confédéra mée par Guillaume-le-Grand, duc d'Aquitaine. — Gui Ier et Adé fils, défendent le château de Brosse; Grimoald, évêque de Périgu tenu prisonnier à Limoges. — L'évêque et le vicomte à Rome ; il concilient. — Gui Ier prend le parti de son frère contre Jourdain de nais; mort de Jourdain, d'après Adémar de Chabanais. — L'ab Lesterps fondée par Jourdain Ier. — Adémar, fils de Gui, maître du de Brosse, attaque le prieuré de Saint-Benoît-du-Saut : la place é par Othier et Hugues de Gargilesse; Adémar prisonnier. — (d'Emma de Ségur chez les Normands. — Puissance du vicomte d ges, Gérard, évêque. — Les reliques de saint Martial à Saint-Je gely : celles de saint Vaulry restituées. — Adémar de Chabanais de Saint-Martial : ses visions. — Troubles à l'occasion du choix d' de Saint-Martial. — Élection de Jourdain de Laron. — Pèleri Gui Ier; sa mort, ses enfants. — Transformation sociale secondée glise. — Le commerce à Limoges. — Les marchands vénitiens à I — Conséquence de cet établissement pour le luxe, l'industrie et — Haine contre les juifs. — Hilduin dispose des trésors de Saint- sa mort. — Emma de Limoges à la cour de Poitiers ; violences par ses frères. — Différends entre le vicomte et les consuls de L — Mœurs dépravées d'Emma de Limoges. — Adémar Ier, repouss duc d'Aquitaine. — Ses donations aux monastères : fondation de Bénévent. — Hommage du prieur du Dorat au comte de la Ma Adémar Ier enrichit l'abbaye de Saint-Martial. — Gui de Lastou reliques de saint Pardoux. — La noblesse du Limousin à la déd l'église d'Arnac. — Note sur la famille de Lastours. — Donation de Lastours au monastère d'Arnac; dédicace de l'église de Saint- de Limoges. — L'apostolat de saint Martial au concile de Lim discipline religieuse. — Aymeri, vicomte de Rochechouart : récl contre ses usurpations. — Mort d'Adémar Ier; ses enfants.

Gérard avait, par son courage et par ses alliances, la puissance de sa maison; mais dans les dernières de sa vie, il avait vu les hommes de sa terre, ses t

de fiefs, et les habitants de sa capitale en proie à cette terrible peste, connue sous le nom de *mal des ardents*, qui fit de nombreuses victimes dans toute l'Aquitaine. Limoges, la ville aimée du catholicisme, célèbre au loin par la réputation de ses nombreuses reliques des saints, conservées pieusement dans les monastères, fut, pendant le fléau, le rendez-vous des populations, accourant des contrées voisines, conduites par les prêtres, apportant avec elles d'autres reliques, qu'on déposait autour du tombeau de saint Martial, où la foule venait prier (994). Geoffroi, fils du vicomte Gérard, devenu de simple moine abbé de Saint-Martial, et l'évêque Hilduin, son frère, se concertèrent avec Guillaume III, comte de Poitiers, pour venir au secours de cette foule d'étrangers malades ou mourants, campés tout autour des murs de la ville, où des milliers de tentes avaient été dressées pour les abriter[1]. On ne pouvait combattre le fléau par la science; on eut recours à la religion qui donne l'espérance, le courage et la résignation. On annonça au loin qu'on allait faire l'exposition solennelle des reliques de saint Martial et des autres saints, toutes renfermées dans des châsses fabriquées par les meilleurs artistes du temps. L'enthousiasme fut général; de tous côtés on accourut à cette cérémonie à laquelle assistaient de nombreux évêques. La foule, qui avait pu pénétrer dans les églises, accompagnait de ses gémissements et de ses lamentations les prêtres, qui psalmodiaient les douleurs de Job et le repentir du roi-prophète, pendant qu'au dehors un peuple immense, prosterné la face contre terre, confessait ses péchés, pleurait, attendait le pardon. Dieu était venu en aide à tant de misères : à partir de ce jour, la peste fit

1. « Pestilentia ignis super Lemovicinos exarsit, corpora enim mulierum et virorum supra numerum invisibili igne depascebantur. » (*Chron. Adem. Cabanens.*)

moins de victimes et bientôt disparut du pays. Depuis
époque, dans toutes les grandes calamités publiques
populations de l'Aquitaine tournèrent toujours leurs
gards et leurs prières vers la ville des riches basil
vers la métropole des saints [1].

L'Église ne se bornait pas à ranimer le courage d
pulations par les élans de la foi, à appeler par ses
l'intervention divine au secours des foules consternée
s'efforçait aussi d'arrêter entre les grands vassaux les g
privées, dont le résultat était toujours la ruine des ha
des campagnes ravagées par un parti ou par l'autre. L
Bozon II, comte de la Marche, ennemi de Guillaume-
bras, comte de Poitiers, à la nouvelle que celui-c
mourant dans l'abbaye de Saint-Maixent, eut envahi
tou, pris et démantelé le château de Gençai, H
évêque de Limoges, lança l'anathème sur l'agresseur
naça, si la guerre continuait, de suspendre la célé
du culte dans les églises et les monastères du dioc
pays dut à ces menaces quelques jours de paix. Mai
laume-le-Grand, qui succéda bientôt à son père
duché d'Aquitaine, ne tarda pas à relever son chât
Gençai.

Les hostilités recommencèrent. Bozon II, accom
d'Aldebert, son frère, comte de Périgord, vint de n
assiéger cette place qui menaçait ses possessions;
accourut avec ses Poitevins, tailla en pièces les trou
son ennemi, et l'obligea à prendre la fuite. Adalbe
faisait le tour du château de Gençai sans armure,
nant de quel côté on pouvait l'attaquer, fut atteint
flèche, et vint mourir à l'abbaye de Charroux (995

1. Alors commencèrent à Limoges, pour avoir lieu tous les sept
ostensions, ou expositions des reliques, qui se continuent encore.

2. Besly : *Hist. des comtes de Poitiers*.

vainqueur, par représailles, alla ensuite assiéger le château de Rochemeaux, qui appartenait à Bozon, s'en empara et y fit prisonnière Almodis de la Marche, fille du vicomte de Limoges [1]. Quelque temps après, Bozon, vaincu dans une autre bataille et fait prisonnier, fut enfermé dans le château de Poitiers. Rendu à la liberté, il n'en profita que pour recommencer la guerre. Alors le duc d'Aquitaine, résolu de le poursuivre à outrance, engagea Robert, roi de France, et *toute la France guerrière* [2], à venir l'aider à faire le siége de Bellac, capitale de la Basse-Marche. La place résista à toutes les attaques, ce qui permit à l'assiégé d'obtenir une paix honorable, pendant laquelle il alla faire un pèlerinage à Rome.

Sur ces entrefaites, Gui Ier succéda à son père dans les vicomtés de Limoges et de Ségur (1000). Déjà connu par son courage, puissant par le nombre de ses hommes d'armes, par ses châteaux bien fortifiés, ambitieux d'étendre les limites de sa vicomté aux dépens de ses voisins, profitant de l'absence de Bozon, son beau-frère, il fit construire vis-à vis de l'abbaye de Brantôme, en Périgord, un château fort, à l'aide duquel il comptait s'emparer aussi de l'abbaye fondée, dit-on, par Charlemagne [3]. Bozon II, à son retour de Rome, défit son ennemi dans un combat et fit détruire la forteresse.

L'ambition du vicomte de Limoges lui créa souvent des ennemis parmi ses voisins. Guillaume-le-Grand, jaloux de sa puissance, irrité de trouver presque un égal en celui qu'il

1. Almodis, fille de Gérard, vicomte de Limoges, épousa après la mort de Bozon II, dont elle avait abrégé les jours par le poison, vers l'an 1006, Guillaume-le-Grand, duc d'Aquitaine, et vérifia par là la prédiction des magiciens qui lui avaient annoncé qu'elle aurait un jour ce duché. (*Chron. Malleacens.*)

2. *Chron. Adem. Cabanens.*

3. Il ne reste de cette abbaye qu'une partie de l'église abbatiale récemment restaurée, et un magnifique clocher, dans le style gothique.

avait la prétention de traiter en vassal, forma contre l
confédération dans laquelle entrèrent Arnaud, comte
goulême, Hélie II, comte de Périgord, Bozon II de l
che, tous intéressés à arrêter ses entreprises, parc
leurs possessions touchaient à celle de la vicomté. To
laient lui enlever le château de Brosse, qui pouvait m
le Poitou et la Marche. Ainsi se renouvelaient sans
ces guerres féodales autour des manoirs du Limou
l'Angoumois, du Poitou, du Périgord et de la M
guerres de haine et d'ambition, auxquelles le peupl
obligé de prendre part, et dont il payait les frais de sa
et de sa fortune. L'Église essaya d'arrêter les ho
L'évêque de Limoges fit fermer les monastères et les
aux prières publiques, et associa le peuple à son de
ne permettant aux habitants d'Évaux, qui manqua
pain, de manger la chair de leurs troupeaux, qu'à
dition d'en faire pénitence.

A la nouvelle que le château de Brosse était assié
les confédérés, Gui Ier, accompagné d'Adémar, se
guerrier avant l'âge, courut à la défense de la plac
qua ses ennemis à l'improviste, et les mit en fuit
avoir tué un grand nombre des leurs [1]. Les soldat
vicomté rentrèrent triomphants dans le château de L
et dans les forteresses voisines. Cette victoire ne do
pendant pas au pays une longue paix. Gui était trop
ce succès, pour ne pas rêver d'autres satisfactions d'
et d'ambition. Tant que les grands vassaux avaient
soin de l'Église, pour assurer leur indépendance co
royauté, ils avaient fondé sur leurs terres des abbaye
monastères : devenus ensuite autant de petits rois, il
chèrent non à dépouiller les abbayes, mais à en é

1. D. Bouquet, t. X, p. 146.

maîtres, sous prétexte qu'ils en étaient les abbés laïques. Gui avait déjà, du vivant de son père, tenté de soumettre à son autorité celle de Brantôme. Désespérant d'y réussir par la force, il sollicita Grimoald, évêque de Périgueux, de lui en faire présent; mais ne pouvant l'obtenir, il se saisit de sa personne et l'enferma dans la tour de Limoges. Cet outrage souleva l'indignation du peuple, habitué à regarder la personne d'un évêque comme inviolable et sacrée. Les fidèles, indignés et attristés, venaient tous les jours dans les églises prier pour le prisonnier, demandant à Dieu sa délivrance et aux saints de le protéger. Des murmures, on allait passer à la révolte, lorsque Gui Ier, effrayé, consentit à rendre le prélat à la liberté, après lui avoir arraché quelques promesses.

Cependant Grimoald, désireux d'obtenir réparation de cet outrage par des moyens plus faciles que ceux dont il pouvait disposer, engagea le vicomte à venir avec lui à Rome, promettant de lui livrer l'abbaye si le pape y consentait. Le saint-siége était bien alors, comme toujours, la grande cour d'appel, vers laquelle s'acheminaient en habits de deuil, vivant de pénitence sur les routes, les grands coupables, pour implorer leur pardon; les victimes de la spoliation ou de la violence, avec la confiance d'y trouver une justice toujours indépendante et libre. Les libres penseurs, les habiles, les vainqueurs de nos jours, qui font un droit des faits accomplis, souriraient aujourd'hui de pitié de ces coutumes oubliées. L'affaire fut soumise à la cour de Rome. La sentence n'était pas douteuse. L'Église n'avait pas abdiqué cette influence, dont elle savait toujours se servir pour défendre ses priviléges et le droit contre l'ambition des grands. Pour venger, non l'injure d'un seul, mais pour couvrir à l'avenir l'inviolabilité de tous ses membres, elle décida que quiconque oserait porter la main sur un évêque

serait attaché par les pieds à des chevaux indomptés,] traîné, mis en pièces, et exposé à la voirie, pour que éléments dévorassent les restes du coupable. De ce p cipe une fois admis, serait émané, selon quelques-uns condamnation du vicomte, qui aurait été remis à la g de son accusateur, en attendant le supplice, qui proba ment ne devait avoir lieu que par la volonté de celui avait reçu l'outrage. En effet, trois jours après, Grimo craignant peut-être, si la sentence s'exécutait, d'être] sécuté par la famille de son adversaire et par les au seigneurs du pays, ou plutôt touché du repentir de ennemi, se réconcilia avec lui. Il partirent secrètemen Rome, et retournèrent l'un à la tête de son clergé, l'a de ses hommes d'armes[1] (1002).

1. *Chron. Adem. Cabanens.* Cet auteur, presque contemporain, dit le pape présida le tribunal qui rendit cette sentence. Les auteurs de l'*A vérifier les dates* n'admettent pas cette assertion, se fondant sur le c tère bien connu du pape Sylvestre II (Gerbert). Aimoin (*Miracula SS. nedict.*, l. III, c. v), qui vivait à peu près dans le même temps, et q montre l'ennemi acharné des vicomtes de Limoges, donne un tout autre au voyage de Gui Ier à Rome, et ne dit rien de sa condamnation. (*Ai vérif. les dates*, t. X.)

Adémar, le savant écrivain du XIe siècle, naquit vers 988, et mourut ron en 1031. Il nous fournit dans sa précieuse chronique quelques notio sa famille : *Aldeardem* (ALIAS *Hildegarden*) *accepit in matrimonium mundus Cabanensis, abnepos... Turpionis episcopi* (LEMOVICENSIS), *ter Adalberti, decani inclyti et præpositi ex monasterio S. Marti habuit ex ea filium Ademarum, Egolismensem monachum, qui hæc s sit.* » (T. II, p. 174 de l'édition du P. Labbe, Paris, 1657, in-fol.) D catalogue des abbés de Saint-Martial de Limoges, après avoir parlé de l tié d'Aimon, huitième abbé, pour son frère Turpion, évêque de Limog ajoute : « *Ex cujus nepte officia nomine, nati sunt Adalbertus decan Rotgerius* (*Cantor*), *patre Fulcherio, in proprio jure hereditario vocatur Campanense, juxta Castellum Potentiam. Tertius quoque mundus junior natu Germanus extitit amborum, cujus ego Adem filius fui, matre Hildegarde* (ALIAS *Aldearde*). » On a cru longtemps démar était de la famille des seigneurs de Chabanais, d'où le surnom de *banensis*. M. E. Castaigne, à qui l'Angoumois doit d'importants tra d'érudition, a victorieusement relevé cette erreur. (*Dissertation sur le de naissance et sur la famille du chroniqueur Adémar*, Angoulême, in-8.) Cherchant le lieu de naissance d'Adémar, il le place, d'après la

Gui Ier était trop ambitieux, trop pressé d'accroître son influence et celle de sa famille, pour ne pas mettre tout son courage au service d'Hilduin, son frère, évêque de Limoges, à l'occasion de quelques contestations avec Jourdain II, seigneur de Chabanais, relatives aux limites de juridiction de cette seigneurie et de celles de l'église de Saint-Junien. Pour se prémunir contre ses voisins, le prélat, comptant sur l'amitié du comte de Poitiers, et sur sa protection, avait fait construire le château de Beaujeu, sur la route de Saint-Junien à Brigueil, près de la Glâne, dans le but de s'approprier plus facilement quelques droits féodaux sur cette partie du pays, alors soumise à la suzeraineté de son puissant voisin. Par une froide journée d'hiver, pendant que le

cité plus haut, près de Château-Ponsac, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bellac, au lieu dit *Cabanensis*, qui serait une altération de *Campanensis* (Champagnac); mais il n'existe dans les environs de Château-Ponsac aucun lieu qui porte ce nom, ni autres semblables comme *Champagnac*, *Campagnac*, *Compaignac*. D'après quelques renseignements qui m'ont été fournis par M. Dumas-Champvallier, et que j'ai pu vérifier, je crois que notre chroniqueur naquit à Champagnac, près de Champsac, dans le canton d'Oradour-sur-Veyre, arrondissement de Rochechouart. M. Castaigne, peu de temps avant sa mort, semblait admettre cette opinion. Champagnac, en latin *Campanensis*, et *Cabanensis* par corruption, ou par erreur de copiste, doit bien être le lieu indiqué par Adémar, et Champsac est bien aussi par abréviation Château-Ponsac, en latin *Castrum*, *Castellum Potentiam*, *Potentiacum*, *Ponsaci*, variables dans quelques chartes. Une lettre d'Adémar (Mabillon, *Annal. Ordinis S. Benedicti*, p. 270, t. IV) nous apprend, qu'étant venu à Bussière-Badil, alors du diocèse de Limoges, célébrer la fête de la Nativité de la Vierge, il y trouva ses parents venus pour le voir : « *Qui ad Festivitatem de longinquo venerant, ac pro mea utilitate me spectabant.* » L'expression *de longinquo* s'appliquerait bien sans doute à Château-Ponsac, puisqu'il y a plus de seize lieues de cette localité à Bussière-Badil, mais elle peut encore mieux s'appliquer à Champsac, quoique ce lieu ne soit qu'à huit lieues environ de Bussière-Badil. La manière de l'auteur de caractériser la longueur du voyage se justifie, même avec une moindre distance, car à cette époque les communications étaient si difficiles, que même à deux lieues on se croyait en pays étranger. Adémar habitait alors l'abbaye de Saint-Cybard d'Angoulême, à une distance à peu près égale à celle de Château-Ponsac à Bussière-Badil; ses parents pouvaient venir l'y voir. En partant de Champsac, ou de Champagnac, ils abrégeaient leur route de moitié, et l'expression, *pro mea utilitate*, explique très-bien qu'ils profitaient de ce rapprochement.

comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, guerroyait contre zon II, comte de la Marche, Jourdain, accompagné de son frère, vint menacer la nouvelle forteresse. Hilduin ré à la hâte un grand nombre d'hommes d'armes, et app son secours ses deux frères, Gui de Limoges et Aymeri comte de Rochechouart. Un combat s'engagea sur les b de la Vienne. Jourdain avait vaincu ses ennemis; comme il revenait triomphant sur ses terres, emmenant sieurs prisonniers, il fut tué traîtreusement par l'un d' Ses compagnons irrités, attribuant ce crime à l'évêque, rent à mort plusieurs de leurs prisonniers les plus re quables par leur naissance. Jourdain Manzer (le bât voulut venger son frère; il tendit des embûches à Ay de Rochechouart, s'empara de sa personne et le retint sonnier, jusqu'à ce que l'évêque eût consenti à paye rançon par la destruction du château de Beaujeu (1010)

Jourdain I[er], père de Jourdain II, et sa femme avaient fondé le monastère de Lesterps[2], de l'ordr Saint-Augustin, vers l'an 980, et l'avaient enrichi de gra propriétés. Jourdain II et ses frères confirmèrent ces nations, avant même que la règle monastique y eût

1. « His temporibus, Alduinus (*Lemovicensis*), adducto secum duce (*tanorum*) Willelmo, extruxit castrum Bellojocum, secus monasterium niani, contra Jordanum principem Cabanensem; reversoque duce, Jo properaverat cum electis, vel ad castrum expugnandum, vel ad epis debellandum. Episcopus, aggregata armatorum immanitate, habito i lio fratre Widone, occurrit, et grave ortum est prælium tempore d hiemis, plurimus sanguis effusus, fugati Lemovicini cum episcopo et comitibus suis. Victor Jordanus, cum pluribus principibus captis, rev jamque securus, casu a milite, quem ipse prostraverat, a tergo in percussus interiit; et qui a suis capti tenebantur, mox pro eo confossi animas cum sanguine deposuerunt, pro quibus gravior luctus exstitit antea pro in bello prostratis fuerat. Jordanus quoque Manzer frater d post modicum captum fratrem episcopi Aimericum tamdiu vinculat nuit quousque castrum memoratum dirutum esset. » (*Chron. Adem.*, p

2. Jourdain I[er], prince de Chabanais, était fils d'Abo Cat Armat, tionné plusieurs fois dans les titres primitifs du monastère de Saint- de Lesterps (*canton de Confolens, Charente*).

régulièrement établie par saint Gautier, qui en fut le premier abbé[1].

Adémar, fils aîné du vicomte de Limoges, seconda courageusement son père dans toutes les guerres entreprises pour augmenter la fortune de sa famille. Plein d'ambition, impatient d'avoir des possessions, où il pourrait commander en maître, il s'était emparé du château de Brosse, dont une partie appartenait à Hugues de Gargilesse, qui ne put résister à ses premières attaques. Voyant s'accroître le nombre de ses frères, et craignant que les biens de sa maison ne suffisent pas à les doter et que sa part d'héritage n'en fût amoindrie, il résolut de s'emparer de ceux de ses voisins. Trouvant à sa bienséance la ville et le prieuré de Saint-Benoît-du-Saut, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, il médita de les envahir par surprise. Profitant de l'absence du prévôt Othier, sous la garde duquel étaient le monastère et la ville, il entra dans la place « comme un voleur, » et y installa ses hommes d'armes[2]. Othier, trop faible pour venir l'attaquer, intéressa facilement à sa cause Hugues de Gargilesse, qui n'avait pas pu encore se faire restituer de gré ou de force la moitié du château de Brosse. Tous deux vinrent donc faire le siége du prieuré de Saint-Benoît. Arrivés devant la place, le mardi de la troisième semaine de carême, leurs forces ne suffisant pas à l'attaque, quoiqu'ils eussent avec eux deux de leurs puissants voisins, l'un nommé Gérard, l'autre Jauffre-l'Ane, ils y jetèrent des matières enflammées qui embrasèrent les bâtiments et obligèrent Adémar à se sauver dans le clocher, vieille tour construite en bois, au sommet de laquelle les Limousins dressèrent leur bannière, en signe de la résistance qu'ils

1. Saint Gautier, d'une des grandes familles d'Aquitaine, fut abbé de Lesterps, après avoir été chanoine du Dorat. Il mourut en 1070.
2. Aimoin : *Miracula S. Benedict.*, l. 2.

voulaient faire. Mais Adémar, menacé par les flamme connaissant l'impossibilité de résister plus longtemps sortir sain et sauf, après avoir vainement cherché à cher sous les poutres embrasées, demanda quartier à H de Gargilesse, qui ne s'engagea à lui laisser « la vie membres » que s'il se rendait sans condition. Adém cepta, mais en sortant de la place il fut retenu priso avec plusieurs seigneurs de la vicomté qui l'avaient ac pagné. Maître de sa personne, Hugues le conduisit au devant le château de Brosse, et, le montrant à Gérard était chargé de défendre la place, lui annonça qu'on lui abattre la tête, si les portes ne lui étaient pas ou sur-le-champ. Gérard, pour sauver son maître, livra gues la tour du château.

Gui Ier, dans les dernières années de sa vie, laissa à s le soin de faire face à ses voisins par la force des a mais si nous ne le trouvons pas comme intervenant da conflits d'ambition et de vengeance qui venaient de duire, il n'en sut pas moins s'attribuer la fortune de tres pour sauvegarder la sienne, et user de toute s fluence pour servir les intérêts de sa famille. Geoff Vigeois, raconte qu'Emma de Ségur, sa femme, étant par dévotion pour un pèlerinage à Saint-Michel-en-l' fut enlevée par des pirates normands qui venaient d barquer sur la côte, et conduite en Norwége, où el meura captive près de trois ans. On mettait sa rançon prix si élevé, que manquant de ressources légitimes pourvoir, son mari força le clergé de Limoges à lui une statue d'or de saint Martial et les ornements le précieux du trésor de l'abbaye. Mais quand il eut en somme demandée, les Normands, après l'avoir reçue, sèrent néanmoins de rendre la liberté à la vicomtesse. attristé de l'inutilité de son sacrilége, désespéré de la

mise loi des pirates, il eut recours à Archambaud, vicomte de Turenne[1], qui, par le crédit de Richard II, son beau-frère, alors duc de Normandie, obtint la liberté d'Emma. Celle-ci revint à Limoges accompagnée des plus illustres chevaliers de Normandie. En témoignage de sa délivrance, elle fit, avec son mari, de riches présents à l'abbaye d'Uzerche, et lui donna entre autres l'église de Saint-Pardoux[2].

Gui Ier, par la hardiesse de ses entreprises contre ses voisins, par ses succès, et surtout par le courage de son fils, avait fait de la vicomté un des grands fiefs de la France féodale; devenu l'égal des comtes de la Marche et du Périgord, il ne se reconnaissait plus l'humble protégé des comtes de Poitiers. Par ses soins et par sa protection, quelques-uns des membres de sa famille se trouvaient en possession des premières dignités de l'Eglise. Gérard, son neveu, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, fut appelé, après Hilduin, au siége épiscopal de Limoges, par la protection de sa tante, alors duchesse d'Aquitaine, qui obtint de son mari que le jeune moine reçût le même jour tous les ordres hiérarchiques le rendant propre aux fonctions d'évêque[3]. Le clergé protesta contre cette violation des règles canoniques, et s'en plaignit au pape; mais le vieux duc d'Aquitaine, cédant toujours aux obsessions de sa femme, fit taire les opposants. Le nouvel évêque, conduit à Limoges par les prélats qui l'avaient sacré, y fit une entrée solennelle et fut porté par le

1. Archambaud, surnommé *Jambe-Pourrie* (*Camba putrida*) à cause d'une blessure reçue en attaquant le château de Turenne, fut célèbre par son courage et par ses faits d'armes. (*Chron. Gaufredi Vosiensis.*) Il n'était que vicomte de Comborn, lors de son mariage avec la sœur de Richard, duc de Normandie. Il épousa, après la mort de celle-ci, Sulpicia, fille de Bernard, vicomte de Turenne. (V. mon *Histoire du Bas-Limousin*, t. 1, p. 135 et suiv.)

2. *Chron. Gaufredi Vosiensis*, *ap. Labb.*, t. 2, p. 147.

3. On ne saurait préciser la date de ce fait, mais elle peut se placer, selon les auteurs du *Gallia christiana*, entre 1008 et 1012.

peuple sur le siége de saint Martial[1]. Il obtint peu de te après d'Hélie de Chalais, en faveur de l'abbaye de St Martial, la donation de la seigneurie de Puypéroux Angoumois, et celle de la ville de la Souterraine, sentie par Gérard de Crozant. Ces donations eurent témoins le duc d'Aquitaine et les principaux seigneur Limousin.

Il partit peu de temps après pour Saint-Jean-d'An avec l'abbé de Saint-Martial et son clergé, pour assis l'invention du chef de saint Jean-Baptiste, récemment couvert. On y porta solennellement pour cette cérém les reliques de l'apôtre de l'Aquitaine, au-devant desqu accouraient sur toute la route les habitants des con traversées par ce pieux cortége de religieux et de laïq Le vicomte de Limoges tint à honneur d'assister à fête. Geoffroi, abbé de Saint-Martial, qui accompagna évêque, ne sut pas toujours protéger son abbaye, do avait pris possession en 1008, contre les usurpations de parents; mais il n'eut pas la même faiblesse contre d'a prétentions. Son ambition, comme on le verra, lui fi nombreux ennemis. Quelques seigneurs s'étant emparés le territoire de Saint-Vaury, de plusieurs terres faisant tie de sa seigneurie, aidé de Bozon II, comte de la Mar il enleva les reliques de l'église de Saint-Vaury, qu'il tr porta à Limoges. Les habitants, désespérés de la pert ces précieux restes des saints, se rendirent auprès d en suppliants, mais il ne céda à leurs prières qu'à la c tion que les seigneurs qui avaient envahi ses terres l restitueraient, et s'humilieraient devant lui, en témoi de leur repentir. La châsse du saint fut reconduite en g pompe à son église par le clergé, en tête duquel mar

1. *Ademar. Cabanensis.*

le duc d'Aquitaine, escorté par ses barons et par ceux de la vicomté.

Dans l'attente de grands événements, ou dans la tristesse des préoccupations du moment, les esprits cherchaient dans des signes miraculeux l'explication de l'avenir. Alors vivait, comme novice dans le monastère de Saint-Martial, sous la direction de son oncle Roger, un jeune moine, Adémar de Chabanais, qui fut plus tard l'écrivain d'une chronique, la plus précieuse de toutes celles du XI[e] siècle. Comme beaucoup d'autres, il livrait son imagination séraphique à toutes les rêveries d'une âme pieuse et exaltée, gémissant sur les malheurs et les fléaux dont il était témoin, pleurant pendant la nuit à l'aspect de la croix du Christ, qui pleurait lui-même les égarements de l'humanité. Pour lui, ces manifestations divines, qu'il contemplait sous la voûte du ciel resplendissant d'étoiles, étaient si tristes et si étonnantes, qu'il n'osa que plus tard les consigner dans sa chronique, c'est-à-dire lorsqu'il fut devenu moine d'Angoulême[1].

A la mort de l'abbé Geoffroi, qui avait décoré le tombeau de saint Martial d'une magnifique couronne d'or ornée de pierres précieuses, et reconstruit la basilique de Saint-Sauveur, l'abbaye de Saint-Martial fut troublée par quelques

1. Le passage d'Adémar mérite bien d'être cité : « His temporibus (*circa annum 1010*) signa in astris, siccitates noxiæ, nimiæ pluviæ, nimiæ pestes et gravissimæ fames, defectiones multæ solis et lunæ apparuerunt, et Vigenna fluvius per tres noctes aruit Lemovicæ per duo millia, et supradictus monachus Ademarus, qui tunc cum avunculo suo inclyto Rotgerio, Lemovicas degebat in monasterio Santi-Martialis, experrectus intempesta nocte, dum foris astra susciperet, vidit contra austrum in altitudinem cœli magnum crucifixum quasi confixum in cœlis, et Domini figuram in cruce pendentem, multo flumine lacrymarum plorantem : qui autem vidit, attonitus nihil aliud agere potuit quam lacrymas profundere. Vidit vero tam ipsam crucem, quam figuram crucifixi, colore igneo et nimis sanguineo totam per dimidiam noctis horam, quousque cœlo sese clauderet ; et quod vidit, et semper in corde celavit quousque hic inscripsit ; testisque est Dominus quod hæc vidit. » (*Chron. Adem.*, p. 174.)

intrigues, à l'occasion du choix d'un nouvel abbé. L'év
Gérard, peut-être en qualité de parent du dernier d
taire, voulut s'emparer des richesses du monastère,
religieux lui résistèrent et choisirent pour leur chef
rituel Hugues, l'un d'entre eux, connu par sa rare p
« *dilectione Dei fortissimus,* » mais qui ne put être rec
que deux ans après son élection. L'évêque, qui s'
opposé à son intronisation, étant mort à Charroux en
nant de Poitiers, le vicomte de Limoges voulut pou
un de ses fils de cette dignité (1020). De là de vives r
mations de la part du clergé. Tous les jours on v
circuler dans les rues de la ville des processions de m
et de prêtres, demandant à Dieu de rendre la pa
l'Église, appelant sa colère sur l'ambitieux vicomte,
tant contre lui le mécontentement de la foule. Le
grand désordre régnait dans la cité et au dehors, où
s'attendait à la fin du monde, pieuse erreur propagée
les récits de l'apparition du Christ versant des larmes.

Le duc d'Aquitaine, pour rétablir le calme, et m
les intrigues de Gui I[er] qui, pour assurer l'évêché à son
offrait d'achever à ses frais l'église de Saint-Étienne,
mencée par Hilduin, réunit le clergé à Saint-Junien
élire Jourdain de Laron. L'élu, sacré par Islo, évêqu
Saintes, au grand mécontentement de l'archevêqu
Bourges qui réclamait ce privilége, fut ramené en trio
à Limoges et intronisé dans l'église de Saint-Pierre
Queyroix[1].

Gui I[er] était déjà vieux à cette époque, mais com
avait beaucoup d'erreurs à se faire pardonner, il eut le
rage d'entreprendre un pèlerinage en Terre-Sainte. At
en route d'une maladie de langueur, on le ramena s

1. Jourdain de Laron, 42e évêque de Limoges, consacra l'église de
Sauveur, présida aux conciles de Limoges de 1020 et de 1031.

brancard dans son château de Limoges, où il mourut en demandant pardon à Dieu d'avoir usurpé les biens des abbayes (27 octobre 1025)[1], et fut inhumé dans l'église de Saint-Martial. Par une donation de la même année, dans laquelle il fait mention de Gérard, son père, de Rothilde, sa mère, il avait renoncé en faveur de l'abbaye d'Uzerche au monastère de Tourtoirac[2]. Emma, sa femme, qui lui avait apporté en dot la vicomté de Ségur et qui était sa parente, mourut peu de temps après lui. De ce mariage naquirent plusieurs enfants : Adémar, qui lui succéda, Pierre et Adalric, mentionnés dans la vie manuscrite de l'illustre Gauzlin, abbé de Fleuri, qui jouissaient d'une grande réputation dans la vicomté de Limoges[3].

Plus d'un demi-siècle s'était écoulé dans l'anarchie des guerres féodales, depuis que les descendants de Fulchérius, vicomte de Ségur, étaient en possession de la vicomté. Leur puissance politique, comme leur fortune territoriale, n'avait fait que grandir dans ce chaos de prétentions rivales. Leur capitale, où l'autorité était partagée entre eux et le clergé, deux éléments dont l'un représentait la force, l'autre l'intelligence, avait vu se développer dans ses murs le travail libre et l'industrie avec des résultats qui étonnent, quand on sait que le dixième siècle eut pour l'humanité tant de tristes épreuves. L'Église pouvait s'attribuer la plus grande part dans cette transformation; par ses anathèmes, elle avait souvent désarmé la force brutale; en favorisant,

1. Adémar de Chabanais dit que ce voyage en Terre-Sainte eut lieu en 1002. Hilduin serait mort la même année. (*Gall. christ.*, t. II, col. 512.) Si le vicomte partit avec son frère, et s'il tomba malade en route, il faudrait donc admettre que sa maladie traîna bien en longueur, puisqu'il serait mort vingt ans après. (*Chron. Aquitan., ap. Script. rer. Franc.*)

2. Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, située sur les bords de la haute Vézère, dans une étroite vallée entourée de hautes collines.

3. « Duo germani fratres Lemovicæ urbis comitatu insignes. » (*Bibl. Regina Sueciæ.*)

par l'exemple qu'elle donnait, l'émancipation des s exigeant, comme garantie de l'avenir, que les chart franchissement fussent solennellement déposées sur elle avait posé les premiers éléments de la liberté po

Pendant que ses grands dignitaires, évêques ou étaient choisis dans les familles les plus riches, féodalité armée s'organisait en formulant des droits pendance en face de la royauté, on voyait grandir d villes du Midi toute une population d'artisans se li l'industrie qui sait créer, au commerce qui enrich moines avaient été les premiers à donner ce fru exemple du travail, en construisant sur des terres h et inhabitées, bientôt couvertes de moissons et de peaux, des abbayes qui devenaient autant d'écoles culture, dans lesquelles, hors des heures du trav champs, on façonnait de riches tissus de soie et de l'or, l'argent et le cuivre prenaient toutes les for l'art le plus exquis. Venise venait à peine de sorti lagunes, que ses marchands envoyaient à Limoges un nie de commerce (977).

Depuis que les Arabes, maîtres de la Méditerran maient le détroit de Gibraltar, et que les chrétiens driatique, de l'Illyrie et de la Grèce ne pouvaie apporter les produits de l'Orient sur les bords de l' le commerce avait trouvé une autre voie, celle de M d'où il remonta le Rhône, franchit les Cévennes et le d'Auvergne, comme autrefois les Phocéens, et vint à Limoges ses entrepôts d'épiceries, de riches étoff parfums, qu'on exportait ensuite dans le Nord. A étrangers, à qui les moines, les abbés et les évêques vendu le droit de cité, en les faisant contribuer à la truction des monuments détruits par les Normand ges était devenue une ville industrielle et comm

la probité de ses marchands, comme la perfection de ses produits, était connue au loin.

C'est une tradition constante, acceptée par toutes les chroniques locales, que dans la dernière moitié du dixième siècle, des marchands vénitiens s'établirent à Limoges. Ce n'étaient pas seulement quelques individualités isolées cherchant les hasards de la fortune, mais une véritable colonie avec des projets arrêtés, des espérances de succès. Le nombre s'en était accru rapidement. Aidés de la population, qu'ils initiaient à leurs opérations, ils construisirent tout un faubourg qui longtemps garda leur nom [1]. D'autres étrangers n'avaient pas tardé à entrer en concurrence avec eux, de sorte que Limoges, à la fin du siècle, était devenu le point central qui, par les relations commerciales, mettait en contact le nord et le midi de la France. Les descendants des Lémovices, séduits par la prospérité de tous ces étrangers, se laissèrent facilement entraîner dans la même voie. Le luxe avait été le premier signe de ce changement; il s'était d'abord introduit dans les églises, dotées de magnifiques ouvrages d'or et d'argent. Puis les grands, les hommes de la féodalité, s'étaient mis à aimer les belles parures, les armes de luxe. Les beaux-arts avaient multiplié leurs ravissantes créations. L'école d'orfévrerie émaillée « *au champ levé* » avait produit des chefs-d'œuvre, dont plusieurs font encore l'admiration de nos artistes, comme les châsses ou coffrets de Grandmont et d'Ambazac, le buste de saint Féréol à Nexon, les reliquaires de Saint-Sulpice, de Saint-Sylvestre, de Châteauponsac, et un peu plus tard les émaux, qui ornèrent au Mans le tombeau de Geoffroi

1. Les Vénitiens, les Lombards, s'établirent d'abord derrière l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, et construisirent une partie du faubourg Saint-Martin. Plus tard ils occupèrent toute l'enceinte comprise entre l'ancienne porte de Saint-Martin, l'église Saint-Paul, et ce qu'on appelait la *Cité*.

Plantagenet. On vantait au loin la statue en or d Martial donnant sa bénédiction au peuple, son rich beau orné de pierreries, qu'un incendie venait de dé et qui reparut bientôt aussi somptueux par les soins bert, moine savant, à qui était confiée la garde des re L'abbaye de Saint-Martial avait vu passer ses plus ornements dans celle de Saint-Denis, la grande néc des rois, qu'Hildegaire, évêque de Limoges, avait e des dépouilles de sa basilique, pour y payer la pl son tombeau[1]. Secondé par d'habiles ouvriers et aumônes du peuple, l'abbé Geoffroi avait fait oublie spoliation, en faisant fabriquer deux croix gigant d'or massif, ornées de pierres précieuses, qui fure cées sur l'autel.

A la suite des Vénitiens et des Lombards, étaient aussi un grand nombre de juifs, cette race proscri mettait sa gloire à s'enrichir aux dépens des chr Mais l'Église et le peuple n'avaient vu en eux que d nemis, surtout quand on eut publié partout qu'ils a aidé les musulmans à profaner le sépulcre de Jéru L'évêque Hilduin leur avait ordonné de recevoir le ba ou de sortir de la ville. On leur enseigna, en effet, q temps les dogmes de la religion chrétienne, mais t quatre seulement consentirent à se convertir; les au dispersèrent dans les villes voisines; quelques-uns quant de ressources, se donnèrent la mort de désesp

Si la plupart des évêques de Limoges, pris dans la f des vicomtes, furent en grand honneur dans leur di quelques-uns cependant avaient eu toutes les ambiti

1. Hildegaire, frère de Gui Ier, mourut en revenant du concile de en 992, et fut enterré à Saint-Denis. « Eidem regali cœnobio preti tulit ornamenta, quæ ex secretario sancti Martialis adportaverat. » (*dom Estiennot, ap. Bibl. nationale.*)

2. *Chron. Ademar. Cabanens.*

fortune qui caractérisèrent leur famille. Hilduin, si sévère pour les juifs, était allé à Rome avec le duc d'Aquitaine, emportant avec lui les trésors de Saint-Martial que Gui Ier, son frère, lui avait vendus. L'or, l'argent et les plus précieux ornements disparurent ainsi, au grand regret des moines, qui, pour refaire la fortune de leur église, attirèrent à Limoges les plus riches et les plus nobles barons de l'Aquitaine à la célébration de la fête de saint Martial, dont les reliques se couvrirent d'abondantes aumônes. Pour faire oublier ses spoliations, Hilduin avait entrepris la reconstruction de l'église cathédrale de Saint-Étienne, et fait abattre l'église primitive consacrée par saint Martial, selon la tradition, modeste sanctuaire où s'était conservée la simplicité des premiers jours du christianisme. Mais il n'avait eu que le temps de faire des ruines : s'étant rendu au monastère d'Ahent, construit par Hildegaire, son prédécesseur, et d'où il chassa les moines, pour y ériger une collégiale, il y mourut presque subitement, en punition, disent les chroniques, de ses usurpations[1]. Son corps, transporté à Limoges, fut enterré dans l'église de Saint-Martin (1012).

Si l'on en croit les chroniques manuscrites de Limoges, Emma, ou Emmine, fille du vicomte Gérard, avait beaucoup contribué à la fortune de sa famille, en obtenant du duc d'Aquitaine que les grandes dignités de l'Église fussent données à ses neveux. Séduit par sa beauté, Guillaume III,

1. Il ne faut pas confondre, comme quelques historiens, le monastère d'Akun, de l'ordre de Saint-Benoît, fondé par Bozon II, comte de la Marche, qui le donna à l'abbaye d'Uzerche, vers 997, avec celui d'Ahent, *Ahenti monasterium*, plus tard nommé le Moûtiers, d'où *Eymoutiers*. Ce passage d'Adémar de Chabanais lève tous les doutes à cet égard : « Alduinus autem episcopus monasterium S. Stephani Agentense, quod Hildegarius ornate disposuerat in magna caterva monachorum, triennium antequam moreretur destruxit et canonicos ibi restituit. Abiensque inde ad ecclesiam Agento, unde monachos extruxerat, ibi spiritum exhalavit. » (*Ademar Cabanensis, ap. Labbeum.*)

comte de Poitiers, après son couronnement à Lim
l'avait conduite à sa cour et n'avait pas tardé à l'épous
belle *Lémosine*, ainsi la nommaient ses admirateurs,
sur lui un tel ascendant, que Gui Ier et ses fils en au
profité pour se livrer aux plus scandaleux excès, oppr
le peuple, dépouillant les vassaux de la vicomté trop f
pour leur résister, poursuivant les jeunes filles jusqu
les églises, et battant les moines qui refusaient d'êt
complices de leur dépravation. Un jour, en l'absen
Gérard, abbé de Saint-Martial, au moment où les fidè
rendaient en foule à l'office de la nuit du dimanche
mi-carême, les jeunes vicomtes s'étaient précipités
l'église et avaient enlevé une jeune fille. Cet acte d
lence donna lieu à un grand tumulte; les assistants e
s'étaient précipités vers la porte en si grand nombre
près de cinquante d'entre eux y trouvèrent la mort.
expier ce sacrilége, pour purifier leurs autels profan
religieux, en signe de deuil et de pénitence, appe
l'évêque et les fidèles à une nouvelle consécration du
tuaire[1]. Mais la jeune fille outragée n'en resta pas
dans les mains des ravisseurs, sans que l'abbé Geoffro
geât à les punir.

L'indignation avait été si grande que les consuls
ville, invoquant leurs franchises municipales, allère
mander justice au duc d'Aquitaine, en sa qualité de
rain de la vicomté. Ils avaient bien voulu, en s'app
sur leurs priviléges, faire quelques informations cont
coupables, mais l'abbé Geoffroi, protégé par la du
d'Aquitaine, s'y était opposé, prétendant que les c
n'avaient pas le droit de juridiction dans l'intérie
l'enceinte du Château, partie de la ville comprise d

1. *Gall. Christiana : Eccles. Lemovicens.*

domaine seigneurial de l'abbaye. Se fondant sur les concessions faites à ses prédécesseurs par le roi Louis-le-Pieux, il s'arrogeait, avec la juridiction de la Cité, le droit de recevoir l'hommage des seigneurs de Pierre-Buffière, de Château-Chervix, et de plusieurs autres, regardés comme ses vassaux, parce qu'ils avaient des habitations dans cette partie de la ville. Cependant, craignant que ses prétentions ne soulevassent contre lui les hommes de la commune, il remit à Gui Ier, son frère, une partie de l'autorité féodale.

Gui, comme tous les seigneurs de l'époque, avait en haine les vieilles franchises municipales; il profita de cette concession pour restreindre les prérogatives réclamées par les consuls. Pour fortifier, à leur détriment, l'autorité vicomtale, il choisit dix personnes des plus notables de ses domaines afin de remplir, en son nom, les fonctions de viguiers, les investit du droit de rendre la justice et de plusieurs autres priviléges, entre autres celui de s'attribuer le tiers des amendes[1].

Les consuls ne purent rien contre une autorité appuyée sur la force, protégée par le vieux comte de Poitiers, toujours soumis aux volontés de sa femme. En effet, Emma de Limoges abusa non-seulement de la faiblesse de son mari, mais le déshonora par le scandale de ses mœurs. Longtemps après, son souvenir effrayait le peuple, qui racontait de sa vie diverses particularités plutôt du domaine de la fable que de l'histoire, mais qui caractérisent cette époque, où l'on expliquait les événements par des prodiges surnaturels. Pour le vulgaire, être fantastique, douée de tous les charmes de la beauté, elle attirait à elle de nombreux admirateurs pour les étouffer dans ses embrassements; selon d'autres, c'était un monstre, prenant toutes

1. Arch. de Pau, série E.

les formes, qui se montrait la nuit sur les ruine châteaux, sur les collines désertes et souvent aux p des villes. Ce qu'il y a de vrai, c'est que la fille des vic de Limoges sut longtemps cacher à son faible époux, de faux semblants de respect et d'amour, la vie la licencieuse, et qu'elle prodigua les richesses et les dig de la cour de Poitiers à d'obscurs amants, « élevant gars de ses parents [1]. » D'implacables ennemis dénonc publiquement toutes ses turpitudes, ses liaisons crimir avec un nommé Wulgrin, qu'on disait être le fils d'un geron, mais qui était en réalité le fils de Guillaume Taill comte d'Angoulême (*Sector ferri*). Accusée par plus témoins de ses débauches, craignant la colère du duc, abandonna la cour d'Aquitaine avec quelques-uns d complices, et ne reparut plus. On publia partout q s'était envolée sous la forme d'un oiseau de proie, qu'on la voyait souvent la nuit courir sur les hautes du château de Clain-et-Boivre [2].

Adémar ou Aymar Ier, fils aîné de Gui Ier, lui suc Son ambition était connue depuis longtemps; sa cipation aux entreprises de son père lui avait créé nombreux ennemis parmi les grands vassaux du Lim qu'il n'entra que difficilement en possession de la vic Guillaume, comte de Poitiers, craignant les suites d humeur guerrière, chercha à l'empêcher de prendr session de son héritage, et refusa d'abord de lui d l'investiture. Les grands feudataires du duché d'Aq

1. Chron. mss. de Limoges.
2. Le P. Bonaventure de Saint-Amable (*Hist. de saint Martial*) rep plupart des faits attribués à Emma, en s'appuyant sur l'autorité d'Ad Chabanais et de Geoffroy de Vigeois. Les chroniques de Limoges o pu exagérer, et attribuer à Emma de Limoges ce qui se rapporterait à la fable de Mélusine, si connue au moyen âge dans le Poitou, la Ma le Limousin, ou à Almodis, fille de Gérard, vicomte de Limoges, ma Guillaume III, duc d'Aquitaine.

s'indignèrent de ce refus, qui menaçait leurs droits héréditaires. Ils s'opposèrent à la suprématie féodale de Poitiers sur Limoges. Par des supplications d'abord, puis par des menaces, le comte d'Angoulême, un des plus intéressés par l'importance de ses possessions, obtint que le duc d'Aquitaine renonçât à ses prétentions. Le comte de La Marche fut encore plus hardi ; il osa braver son suzerain qui, aidé des troupes du roi de France, vint attaquer, mais en vain, son vassal révolté dans le château de Bellac.

Adémar Ier conserva cependant la vicomté de Limoges. Il devait être alors assez avancé en âge, car, comme on l'a vu, depuis longtemps, et du vivant de son père, il s'était fait connaître par ses entreprises périlleuses : aussi, tranquille possesseur de ses États, ne s'occupa-t-il plus qu'à faire oublier au clergé la conduite de quelques membres de sa famille. Dès la première année de son avénement, il renouvela, en faveur de l'abbé d'Uzerche, la donation du monastère de Tourtoyrac, à condition que celui-ci conserverait libres de tout hommage les églises de Saint-Hilaire et de Saint-Trojan. De son temps, Robert, chanoine de Saint-Étienne de Limoges, s'était retiré depuis quelque temps, avec la permission de l'évêque Jourdain de Laron, dans un lieu solitaire, nommé *Secondelas*, pour y vivre comme les anciens anachorètes du désert. Quelques pèlerins, revenant de la Terre-Sainte, s'y étant arrêtés, lui donnèrent une partie des reliques de saint Barthélemi. Encouragé par Adémar Ier, il fonda dans le même lieu une abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, qu'il nomma *Beneventum* (Bénévent) (1028), et qui, devenue riche et florissante, releva plus tard de Saint-Étienne de Limoges [1]. Ses abbés demandaient la confirmation de leur élection à

1. *Gall. Christ.*, t. II, p. 619.

l'évêque, car non-seulement plusieurs églises et abb
mais encore plusieurs terres, tenues en fief par d'arr
vassaux, relevaient de l'autorité épiscopale. Les vico
de Limoges avaient été souvent forcés de reconnaît
privilége. Adémar, aussitôt après la mort de son père,
faire hommage à l'abbesse de Notre-Dame-de-la-Règ
genoux, sans ceinture et sans casque, et lui offrit un b
d'or, en reconnaissance du droit de relief qu'exerçait
baye.

Mais, si les seigneurs laïques rendaient ainsi cer
devoirs à l'autorité religieuse, ils ne laissaient pas auss
blier ceux que leur devaient quelques églises. Ain
prieur du Dorat était tenu de venir, avec les habitants
ville, devant le château des comtes de la Marche, ses
rains, faire trois fois le tour des remparts, en chan
les louanges du comte, et en criant : « Seigneur co
salut! Salut, dame comtesse! que le Rédempteur vous
serve! » Si le comte était présent, il remerciait ses
saux, à qui son prévôt versait du vin dans des coupe
bois.

Le vicomte Adémar Ier contribua aussi par la rich
de ses aumônes à la prospérité de l'abbaye de Saint-
tial, qui avait alors pour abbé Oldéric, appelé à
dignité en 1025, après avoir été élevé dans le cloître,
avait étudié les belles-lettres et pris l'habit religieux
fut aussi témoin d'une de ces grandes cérémonies qu
moyen âge, avaient toutes les sympathies du peuple.
des familles les plus illustres de la vicomté, toute-puis
dès les premières années du XIe siècle, possédait, dans

1. En 1028, Oldéric assista, en qualité d'abbé de Saint-Martial, au
de Limoges, où le chroniqueur Adémar de Chabanais s'efforça par une
apologétique de prouver l'apostolat de saint Martial. Il assista aussi au
de 1031, où la même question fut agitée.

cienne viguerie de Flaviniac, la seigneurie de Lastours. Elle dut son surnom au château fort que Gui, un de ses maîtres, fit construire sur une butte artificielle assise sur une chaîne de hautes collines faisant face à celles de Grammont, et dont l'approche était défendue par de hautes tours et par d'immenses forêts [1]. De là le nom de *Las Tors*, les Tours (*castrum de turribus* [2]). Gui, que nous retrouverons bientôt mêlé à toutes les guerres féodales de son temps, cédant aux prières d'Engalcie, sa femme, fille d'un seigneur de Malemort, avait fait construire à Arnac (*in arena*) une église dédiée à saint Martial. Selon l'usage et la piété du temps, il fallait que les nouvelles églises, pour appeler un grand concours de fidèles, offrissent à leur vénération les reliques des saints les plus populaires. On se les procurait quelquefois par la fraude, quelquefois à main armée. Gui de Lastours n'avait eu besoin de recourir ni à l'une, ni à l'autre. De pieux pèlerins, comme au temps de saint Augustin, parcouraient alors le pays, racontant des légendes, vendant aux moines et aux grands vassaux quelques restes des martyrs des premiers siècles [3]. L'un d'eux, prêtre de Sarlat, en Périgord, était venu un soir heurter à la porte du château de Lastours, offrant, pour prix de l'hospitalité, de livrer prochainement le corps de saint Pardoux, alors déposé dans une église de Sarlat, avec celui de saint Sadroc. L'offre fut acceptée, et, quelques jours après, le prêtre enleva secrètement la châsse et les reliques, les déposa dans une boîte, et en chargea un âne, se mit en route, mais disant, partout où il passait, qu'il portait

1. Canton de Nexon.

2. Nous avons déjà vu un nommé Dietric en possession de cette localité. Sans doute ses descendants, ou ceux qui le remplacèrent, ne prirent le nom de Lastours qu'après cette construction, dont on voit des ruines considérables dans la commune de Rilhac-Lastours.

3. S. Augustinus : *De opere monachorum*, c. 8.

du pain au château de Solignac. Après de longs déto tant il craignait de se voir enlever son précieux dépôt les seigneurs de la contrée, qui se faisaient alors la gu à l'occasion de la succession de Blanche, épouse d'Ayn vicomte de Rochechouart, il arriva sur les bords d Vézère. Gui de Lastours, qui connaissait aussi le dan était venu au-devant de lui avec des hommes d'armes prêtre et le guerrier, après s'être arrêtés deux jour village de Perpezat, pour éviter toutes rencontres fâc ses, arrivèrent ensemble à Arnac. Le prêtre, qui serv bien les intérêts du grand seigneur, avait cru aussi ob un pieux patriotisme, en changeant de place les reli de saint Pardoux, le rival heureux de saint Sadroc, disaient les habitants de Sarlat, ne faisait plus de mir depuis qu'on avait placé à côté de lui le saint du Limo On voyait fréquemment à cette époque des moines ch nant ensemble, chantant des prières en l'honneur des quès qu'ils portaient, parcourir les provinces, pr quelquefois leur gîte nocturne sous un grand arbre tout abri, ou demandant l'hospitalité aux localités trouvaient sur la route, et la payant en y laissant la que d'un saint, en l'honneur duquel ne tardait pas à ver une petite chapelle.

Avant de partir pour la Terre-Sainte, Jourdain, év de Limoges, et Oldéric, abbé de Saint-Martial, acco gnés de douze prélats ou abbés les plus distingués des vinces voisines, vint faire la dédicace de la nouvelle d'Arnac. On y vit accourir aussi tous les seigneur pays avec leurs gens de guerre. Aux premiers ran cette milice féodale apparaissaient Aymar de L gendre de Gui de Lastours [1], Adémar I[er] de Limoges,

1. Ce Gui de Lastours est le premier de ce nom qui nous soit co mourut ne laissant qu'une fille, mariée à Aymar de Laron, qui fut le

de Chabrol, qui donna la chapelle de Bré à l'abbaye igeois, Ebles Ier, vicomte de Turenne et de Comborn, le fils, Archambaud, attirait les regards de la foule en attitude guerrière, et Constantin de Born, aïeul de tre troubadour. La dédicace d'une église excitait rs le pieux enthousiasme des fidèles; chaque sei- tenait à honneur d'y assister à la tête de ses vas- faisant porter sa bannière à côté de lui par ses s, brandissant l'épée des batailles, pendant que le consacrait l'église, ou entourait l'autel de ses prières es chants. Sur les côtés de la nef étaient rangées les ines, escortées de leurs damoiseaux, varlets et s portant leurs couleurs : au milieu d'elles, sur un plus élevé, la reine de la fête, la pieuse Engalcie, e du fondateur; au dehors les serfs, qui n'avaient pu dans l'église, agitant au-dessus de leur tête des es d'arbres, poussant des cris de joie, se prosternant ce, à un signal donné par le clergé, pour vénérer iques. Une autre pieuse femme, Rotberge, fille ri II, vicomte de Rochechouart, épouse du vicomte born, assistait aussi à la cérémonie, heureuse d'a- nné à l'abbaye d'Uzerche, comme présent de noces mari, deux manses situées au Mas (*al-masil*) [1].

les conseils de l'évêque, qui venait de consacrer d'Arnac, Gui de Lastours fit bientôt après construire

branche des seigneurs de Lastours, et eut pour fils Gui, père de ouffier, le héros de la première croisade, et d'Olivier. Ce dernier, 1160, laissa une fille nommée Agnès, qui épousa Constantin de neur d'Hautefort. Un des enfants nés de ce mariage, Gouffier, prit seigneur de Lastours. Les armoiries de Lastours étaient après la roisade : « *De gueules, à un bras armé d'or du côté sénestre tenant une épée nue d'argent en pal, la garde et la poignée*

)uos mansos dedit mihi senior meus in osculo. » (*Cartul. Uzer- 'ustel. — Gall. Christiana : Eccles. Lemovicens.*)

dans le même lieu un monastère, où furent inhumés sieurs des membres de sa famille. Craignant que tô tard les vicomtes de Limoges ne cherchassent à repre les possessions que lui ou ses ancêtres avaient enlevé la vicomté de Ségur, il en donna une partie au nou monastère, en plaçant celui-ci sous la suzeraineté de l' de Saint-Martial. La même année, la dédicace de l'é de Saint-Sauveur attira à Limoges l'élite des grands fe taires du Limousin et des contrées voisines. Guillau comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, Sanche, duc de cogne, furent accueillis avec empressement par le vic Adémar Ier. Onze prélats, Geoffroi, archevêque de Borde Jourdain de Limoges, Isambert de Poitiers, Roho d goulême, Arnaud de Périgueux, Pierre de Gironne, D donné de Cahors, Amélius d'Alby, Arnaud de Rho Foulques de Carcassonne et Islo de Saintes, assistèr cette cérémonie. Limoges, mieux que les autres v d'Aquitaine, avait le glorieux privilége d'attirer de n breux étrangers par la magnificence de ses fêtes religie Des milliers de pèlerins venaient de diverses contrées v rer ses reliques : ceux qui ne trouvaient pas à se loger les maisons passaient la nuit dans les églises, ou sou voûtes des cloîtres.

L'année d'après eut lieu encore à Limoges un grand cours de fidèles et de dignitaires de l'Église, pour ass au concile, dans lequel fut solennellement agitée la que de l'apostolat de saint Martial (1031). On s'y occupa aus la discipline religieuse, alors très-relâchée dans quel abbayes, et des moyens d'arrêter les usurpations de q ques hauts barons qui s'attribuaient le droit de dis des biens des églises. Les religieux de celle de Beaulie présentés par des députés, se plaignirent devant les p du concile de ce que le comte de Toulouse s'était em

de la leur et l'avait donnée en fief au comte de Périgueux, qui l'avait transmise ensuite au vicomte de Comborn. Ce dernier y avait établi comme abbé son propre fils, selon les uns, et selon d'autres le fils de Bernard de Comborn, évêque de Cahors, nommé Hugues[1]. L'intrus comparut devant l'auguste assemblée en habit de deuil, la cendre sur la tête, en signe de pénitence, et fit l'abandon de sa charge[2]. Comme le pays souffrait depuis longtemps des guerres privées, l'Église, dans ce même concile, proclama la paix de Dieu et menaça de ses anathèmes quiconque ne se soumettrait pas à ses décisions. Ce fut surtout à la noblesse du Limousin que s'imposa cette résolution : « Nous excommunions les chevaliers de cet évêché de Limoges qui ne veulent pas ou qui n'ont pas voulu assurer paix et justice à leur évêque. Maudits soient-ils, eux et leurs complices[3] ! »

L'Église ne put pas modérer longtemps les emportements, la haine et l'ambition des grands vassaux. Après la mort de Blanche de Rochechouart, Aymeri Ier, son mari, ne tenant aucun compte des malédictions de son père Ostro-Francus contre ceux qui envahiraient les biens donnés par lui aux religieux d'Uzerche, s'était emparé de l'abbaye à main armée et y avait mis le feu. Quelque temps après, son fils, tourmenté par cette idée, que son père subissait dans l'enfer la peine de ses violences, se présenta devant l'abbé Constantin, homme vertueux, élevé malgré lui à ces fonctions, lui présenta une charte, écrite au château de Rochechouart, en présence de toute sa famille, par laquelle,

1. Quelques annalistes disent que Hugues était de la famille des seigneurs de Castelnouvel (*Castellum novum*), branche des vicomtes d'Aubusson.

2. Mabillon : *Annal.*

3. « Excommunicamus illos milites de isto episcopatu Lemovicensi, qui pacem et justitiam episcopo suo firmare, sicut ipse exigit, nolunt, aut noluerunt. Maledicti ipsi et adjutores eorum ! » Les chroniques manuscrites de Limoges fournissent de curieux détails sur le cérémonial d'après lequel les évêques et les abbés devaient se préparer à assister au concile.

en réparation des crimes de son père, il donnait à l'ab
plusieurs manses et une maison située près de l'égli
Nieuil (de Nioll). Mais au même instant, un nommé
nard, maître de l'oisellerie du château, intervint en d
que cette maison et ces manses lui avaient été donné
fief, et qu'il suppliait le vicomte et l'abbé de lui en l
l'usufruit. On fit droit à sa demande; mais après sa
Pétronille, sa veuve, qu'on disait « malheureuse, querel
et mauvaise langue[1], » vint à la cour du vicomte récl
à son profit la continuation de l'usufruit. Aymeri de Ro
chouart s'y refusa, parce que, disait-il, l'abbaye avait
posé de ce fief en faveur de deux de ses religieux. L'a
fut portée devant sa cour de justice, réunie au châtea
Champagne, puis dans l'église de Nieuil. Pierre de Ma
l'un des deux religieux, demanda qu'on eût recour
jugement de Dieu, c'est-à-dire au duel judiciaire. La v
ne pouvant pas trouver un champion pour défendre
droit, y renonça en pleurant, et pour que ses héritier
pussent reprendre l'affaire, les deux religieux remire
fief à leur abbaye et déclarèrent que le vicomte de Ro
chouart n'avait plus sur ces terres aucun droit de su
neté. Aymeri, malgré ses faux semblants de soumis
n'en chercha pas moins l'occasion de reprendre ce qu
ancêtres avaient donné, mettant tous les jours ses hom
d'armes à la poursuite des moines d'Uzerche, qui ven
chercher du bois dans les forêts de l'Espinasse. Ambi
autant que déloyal, il fut tué à quelque temps de là
dant la nuit par un inconnu, et sa mort fut regardée co
une punition divine. Hildegaire, son fils, voulut main
les mêmes prétentions, en offrant de s'en remettre en
au jugement de Dieu : sur le refus des moines, et craig

1. « Petronilla infelix multum et pessima, atque inter vicinos suos
gruis nimis et litigiosa. » (*Chron. Gauf. Vosiens.*)

peut-être d'avoir le sort de son père, il renonça à ses prétentions dans une assemblée tenue au château de Rochechouart, à laquelle assistait Adémar Ier.

Adémar Ier mourut, au plus tard, en 1036, pendant un pèlerinage en Terre-Sainte. « Il était bègue, dit Geoffroi de Vigeois, et disait en jurant : *ma fé te permet*, voulant dire : *je te promets sur ma parole.* » De Sénégonde, sa femme, il laissa quatre fils, Gui, Adémar, Geoffroi et Bertrand, et une fille, nommée Mélisende, à cause de la douceur de son caractère [1].

1. *Art de vérifier les dates.*

CHAPITRE V

GUI II ET ADÉMAR II, VICOMTES DE LIMOGES

Gui II, vicomte : Guillaume V, comte de Poitiers, confirme les coutum Limoges. — Gui II à la cour de Poitiers : sa présence aux fêtes de l'É ses donations aux abbayes. — Note de Besly. — Adémar II, vic prend part à l'élection au siége épiscopal. — Élection d'Ithier Chabot; mar II et les abbayes de Solignac, de Saint-Étienne : son repentir. — férends entre les religieux de Saint-Junien et ceux de Charroux; inte tion d'Ithier Chabot. — Guerre entre Adémar II et les seigneurs de tours et de Pierre-Buffière. — Les religieux de Saint-Martial et ce Cluny. — Adémar pour les clunistes. — Note relative au marbre de l de Saint-Martin. — Conduite répréhensible d'Adémar II; il reconna fautes. — Il fait amende honorable. — Puissance de l'Église. — Éti comte de Thiers, et saint Gaucher à Aureil. — Note sur saint Gauch Gaubert, archidiacre de Saint-Étienne. — Poitiers et Toulouse se d tent la souveraineté. — Le comte de Poitiers envahit le Limousin; forcé de lever le siége de Limoges. — Troubles à l'occasion de l'él d'un évêque. — Intervention de l'archevêque de Bourges : les deux tendants à Rome. — Note sur le chroniqueur Geoffroi de Vigeois. — mar défend Limoges contre le duc d'Aquitaine; sa mort. — Démem ment de la vicomté; celle de Turenne. — Archambaud I[er] de Coml guerre contre Ranulfe-Cabridel, à l'occasion de la vicomté de Turenne chambaud cède à son frère Ebles le château de Monceaux. — Ses don aux monastères. — Archambaud II de Comborn et Ebles I[er] de Venta — Guerre contre Gaubert de Malemort, qui est fait prisonnier. — Le teau de Malemort. — Guerre entre Gui de Lastours et le seigneur thefort. — Le vicomte de Limoges fortifie le château de Ségur. — châteaux de Bré, de Lubersac, de Coussac-Bonneval. — Note sur le teau de Bré. — Gui de Lastours, maître de Bré, fait construire le ch de Pompadour. — Geoffroi Hélie, seigneur de Pompadour. — Dissen dans les familles de Comborn et de Ventadour. — Archambaud Comborn envahit l'abbaye de Vigeois. — Nouvelles hostilités entr de Lastours et Adémar; Engalcia et le monastère d'Arnac. — Arc baud III de Comborn : donations aux églises; le monastère de Mey — Note sur la famille de Lastours. — Discordes dans la famille d'Arc baud III; Ebles II et Bernard. — Mort d'Ebles II. — Note sur Ge de Vigeois.

Gui II, fils aîné d'Adémar I[er], lui succéda dans la vico de Limoges. Il tient peu de place dans l'histoire, car il

quenta plus les cloîtres que les batailles et les cours d'amour. L'année même de son avènement, par une charte, à laquelle signa Geoffroi, son frère, déposée dans les mains de l'abbé Richard, il donna à l'abbaye d'Uzerche l'église et le village de la Faye [1]. Guillaume V, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, comptant sur ses dispositions pacifiques, voulut profiter de sa faiblesse, pour reprendre sur la vicomté l'influence qu'y avaient eue ses ancêtres. A son retour d'un pèlerinage à Rome, il se déclara le partisan des habitants de Limoges qui, opprimés par les derniers vicomtes, redemandaient leurs franchises municipales. En vertu de son titre de suzerain, il confirma leurs anciennes coutumes, rétablit le consulat qui avait cessé d'exister pendant tout le temps que les dignités d'évêque et d'abbé de Saint-Martial n'avaient été dévolues qu'aux membres de la famille des vicomtes. Dès lors, la ville rentra en possession de ses priviléges, et redevint une véritable commune, où les habitants pouvaient se choisir eux-mêmes leurs magistrats.

Gui II, à défaut du courage qui brave le danger, et de la force qui triomphe, chercha par une humble soumission à désarmer la haine de son suzerain; il venait souvent à Poitiers, non plus comme l'égal, mais comme le vassal du comte. Mais il n'y trouvait souvent qu'humiliation et mépris. On le reléguait au dernier rang de ces chevaliers qui trouvaient à la cour de leur suzerain des prévenances, des honneurs, et une joyeuse hospitalité. Un jour, par un froid rigoureux, pour l'obliger à quitter la ville, on défendit aux habitants de lui vendre du bois. Alors, retrouvant un instinct de fierté, il acheta de vieilles souches de vigne, disant

1. Cette charte porte cette date : « L'an 1036 de l'Incarnation de Notre-Seigneur, indiction IV, au mois de juillet, VI[e] férie, lune onzième, Henri, roi de France régnant. » (Baluze : *Hist. Tutel.*, p. 867.)

par raillerie « qu'il voulait les planter en Limousin, qu'e
y réussiraient mieux qu'en Poitou. » Pendant les derni
années de son père, il avait principalement séjourn
Ségur, insoucieux des affaires politiques de ce temp
livrant à de bruyantes chasses dans ses vastes forêts,
des pratiques pieuses. Il eut encore la même prédilec
pour ce berceau de ses ancêtres, où les dignitaires
abbayes voisines venaient souvent le visiter. En présen
Pierre d'Albert, abbé de Saint-Martial, homme lettré,
avait remplacé Oldéric, il y signa une charte, par laq
il livrait à l'abbaye d'Uzerche un grand nombre d'encl
dans les environs d'Ayen, en présence des abbés Geo
de Peyrusse et Bernard de Saint-Yrieix. Ses trois frèr
sa femme, nommée Blanche, qu'on croit fille d'un vico
de Rochechouart, furent mentionnés dans cet acte. Il ai
surtout, comme ses ancêtres, à assister aux dédicaces
églises. On le vit à celle de l'abbaye de Charroux (104
à laquelle assistèrent aussi treize archevêques ou évêq
avec l'élite de la noblesse, rangée autour d'Audebert
comte de la Marche, qui ne s'était pas toujours fait re
quer par sa piété. Sept ans auparavant, il avait envahi l
baye de Lesterps, tué les moines et brûlé les bâtim
Ce crime n'était pas resté impuni. Sur la demande de l'a
Saint Gautier, qui était venu se plaindre au pape, le
pable avait été excommunié et condamné à rebâtir le
nastère [2]. L'année suivante, le vicomte de Limoges, acc
pagné de tous ses vassaux, fut témoin à Uzerche d
semblable cérémonie, présidée par Jourdain, évêqu
Limoges. Cet illustre prélat, dont toute la vie avait été

1. Besly : *Hist. des comtes de Poitou.*
2. L'abbaye de Lesterps, autrefois dans le diocèse de Limoges, fut
temps florissante. En 1567, un chef protestant incendia une partie des
ments et pilla l'église abbatiale, dont il ne reste que le clocher et la nef

sacrée à l'édification des fidèles, à celle du clergé, dont il surveillait attentivement la discipline, mourut trois ans après [1]. Gui II ne lui survécut que d'une année, et mourut sans laisser d'enfants de son mariage avec Hedwige, surnommée *Blanche* (1052). Sa faiblesse et son dégoût des choses du monde lui firent négliger les priviléges de sa maison : ses arrière-vassaux étaient presque tous devenus indépendants; les terres de la vicomté s'étaient en grande partie affranchies des redevances que leur avaient imposées Gui Ier et Adémar Ier.

Adémar II succéda à son frère : moins pacifique et plus ambitieux, il prit une grande part aux affaires de l'Église et aux événements politiques de son temps. Décidé à recouvrer ce qu'avait perdu son prédécesseur, il se disposait à se mettre à l'œuvre, quand son attention fut attirée d'un autre côté. Dès la première année de son avénement, le clergé et les grands vassaux de la vicomté eurent à pourvoir au siége épiscopal, vacant depuis la mort de Jourdain. Il fallait se hâter de faire l'élection, car de grands abus s'étaient introduits déjà dans les rangs du clergé. Les prêtres se disputaient les riches bénéfices, et recouraient à la simonie pour se les procurer. On craignait que le siége épiscopal ne passât dans les mains du plus hardi et du plus ambitieux. Adémar II et les seigneurs du Limousin résolurent donc de choisir un évêque qui, par sa naissance, par

1. Besly fait ainsi connaître, d'après le cartulaire de Saint-Étienne, les donations faites à l'église : « Jourdain, par la grâce de Dieu, évêque de Limoges, pour le repos de son âme, pour celle de ses parents Marbodus et Odelgarde, sa femme, de son père Gérard, de sa mère Oldegarde, cède de son alleu héréditaire dans l'alleu de Châteauneuf, la tour supérieure, avec son [illegible], les maisons voisines et les terres qui m'appartiendront, après le partage qui en sera fait; plus, le pré d'en haut, les fontaines et la forêt de [illegible], la quatrième partie de la chapelle de Saint-Michel, de Saint-Quentin, avec les terres qui en dépendent; le manoir de Curtfage, qui dépend du fief de Guillaume, comte de Poitiers, et qui m'avait été donné en dehors de [illegible]. »

sa fortune et par ses vertus, fût à la hauteur de ses fo
tions [1]. Le vicomte usa de toute son influence sur le cl
et sur le peuple pour faire élire Ithier Chabot, homm
mœurs pures et d'un grand savoir [2]. Le droit de conc
à l'élection était à peu près le seul que la féodalité
laissé au peuple qui, en prenant part au choix de ceux
devaient lui être supérieurs, commander aux âmes par
dogmes de sa croyance, rêvait pour l'avenir une lib
plus large. C'était aussi pour le clergé un avantage de p
voir représenter le peuple; car cette sanction lui don
un appui contre la féodalité, trop souvent disposée à
primer ou à corrompre, et qui dans de certaines circ
tances aurait voulu s'imposer à l'Église.

Par un sentiment d'humilité toute chrétienne, Ith
Chabot déclina d'abord l'honneur d'occuper le siége
saint Martial, mais céda à la fin aux prières de la foul
Quelques jours après, il eut la douleur de voir la basili
de Saint-Sauveur détruite par un incendie (1053). Les p
précieux ornements furent brûlés; trois religieux périr
sur le sépulcre de saint Martial qu'ils voulurent sauv
Adémar II, si zélé à faire prévaloir son candidat, n'usa
moins de son autorité au détriment de presque toutes
abbayes situées dans la vicomté, et sur d'autres soumis
son patronage. Celle de Solignac fut forcée de lui payer
charretée de vin, *unam caratam de vino*, qu'il exigeait ri
reusement le jour de la Chaire de saint Pierre, et un d
de gîte, *unum receptum*, à la grande fête du même sai
Ce dernier droit permettait aux grands vassaux de ven
des époques fixées s'établir dans les abbayes, avec l

1. B. Guido : *Gesta Lemovic. pontific.*
2. *Gall. Christiana*, t. 2, col. 516.
3. *Chron. Gauf. Voriens.*, c. 14.
4. Cartul. de Solignac.

femmes, leurs enfants, leurs gens d'armes, leurs chevaux et leurs chiens, aux dépens des cloîtres, dont ils consommaient bien vite les provisions. Les moines, pour ne pas voir camper au milieu d'eux cette cour dépravée, entraient presque toujours en composition avec leur suzerain [1]. Ceux de Saint-Étienne de Limoges se virent enlever une partie de leurs ressources; mais à la fin ils parvinrent, par les menaces de l'excommunication, à imposer le repentir et l'expiation à l'ambitieux vicomte qui, pour racheter ses fautes, vint un jour déposer sur l'autel une charte par laquelle il leur donnait la terre de Vignoles et tous ses droits sur celle de Torion, voulant ainsi, disait-il, racheter son âme des peines d'un autre monde. Il conduisit aussi dans l'abbaye, pour y prendre l'habit de moine, Ebles, son neveu, dont les mains étaient couvertes d'un ornement de l'autel, symbole de l'engagement que prenait le jeune clerc, de vivre toujours dans le cloître [2].

Ithier Chabot illustra l'église de Limoges par de rares vertus, comme aussi il sut maintenir son autorité. Vers les dernières années de l'épiscopat de Jourdain de Larron, l'abbaye de Charroux avait envoyé une colonie de moines qui bâtit une église et fonda un monastère auprès du château de Rochechouart. Les religieux de Saint-Junien, regardant cette fondation comme un empiètement sur leur territoire, avaient réclamé auprès de Jourdain de Larron, qui menaça les nouveaux venus d'excommunication, s'ils refusaient de reconnaître les droits de l'église de Saint-Junien. Mais, étant mort en 1051, les moines de Charroux purent achever leur

1. « Nunc in monasteriis monachorum, abbates laici, cum suis uxoribus, filiis et filiabus, cum militibus morantur et canibus. » (*Ex concil. Juncarensi, ap. Script. rer. Franc.*, t. IX, p. 322.)

2. « Cum oblatione in manu atque petitione, altaris pallia manus suas involutas. » (*Cartul. de Beaulieu.*) Les parents s'engageaient à ne jamais laisser sortir du cloître l'enfant qu'ils y introduisaient ainsi.

église, qu'ils placèrent sous le patronage du vicomte (Rochechouart. Cependant les clercs de Saint-Junien, p leur nouveau prévôt Amélius, réclamèrent auprès d'Ithi Chabot, qui reconnut d'abord la légitimité de leurs prét tions, mais qui, après avoir entendu les moines de Ch roux, déclara dans un synode, où se trouvaient les cle de Saint-Junien, qu'il consacrerait, malgré leur oppositi l'église de Rochechouard. « J'en appelle au pape, » s'éc le prévôt Amélius. L'évêque n'en fixa pas moins le jour la dédicace. Neuf jours avant le terme indiqué pour la cé monie, il convoqua une assemblée de clercs et de laïq pour examiner les droits des deux parties, déclarant qu ne consacrerait pas l'église, si on lui prouvait que ce : contraire aux canons. Les clercs de Saint-Junien fir valoir leurs titres, mais ne purent convaincre l'évêq « Je consacrerai l'église, » dit-il en se levant du syno — « Nous en appelons au pape, » dirent une seconde f le prévôt et ses clercs. Ithier, indigné de voir braver s autorité, se retira dans son château, reparut trois jo après, suivi d'une troupe d'hommes de pied et de cavali armés, et alla s'emparer du monastère de Saint-Juni d'où étaient sortis les clercs. Les habitants de la vi hommes, femmes et enfants s'étaient enfuis. Il ne tro dans l'église que deux serfs qu'on y avait laissés pou garder. Il laissa rentrer les anciens possesseurs, et mal les observations de son métropolitain, Aymon, archevê de Bourges, il fit la dédicace de l'église de Rochecho le 11 novembre 1067, mais refusa de bénir le cimeti Les moines n'ayant pu, sur ce point, vaincre sa résistan s'adressèrent à Guillaume, évêque d'Angoulême, qui bé le cimetière [1].

1. Chron. de Mailles.

Cependant le pape Alexandre II avait envoyé deux légats à Bordeaux, pour remédier aux abus de la discipline ecclésiastique. L'évêque de Limoges s'y rendit, ainsi que les clercs de Saint-Junien, qui exposèrent leurs griefs (1068). Itier Chabot fut blâmé par le cardinal Étienne et promit de faire justice. Mais après le départ du légat, il oublia ses promesses. Le prévôt Amélius se plaignit au pape; mais pendant qu'ils écrivaient à Rome, les moines de Charroux demandaient à Paris à la puissance temporelle la confirmation de leurs priviléges; ils triomphèrent auprès de Philippe Ier, en 1077 [1].

Aymeric III, vicomte de Rochechouart, fut si irrité de l'opposition qu'il avait rencontrée pour la construction du monastère de Saint-Sauveur, que revendiquant quelques droits sur Saint-Junien, dont il n'avait pas été question depuis la mort de Jourdain II, prince de Chabanais, il déclara la guerre au prévôt et à l'évêque, les appela en champ clos à Saint-Junien, ou au château de Nieul, mais n'y donna pas suite [2].

L'ambition d'Adémar lui suscita de puissants ennemis. Les plus acharnés furent Gaucelme de Pierre-Buffière et Gui de Lastours, le fondateur de l'église d'Arnac. Ils ravagèrent ses terres, brûlèrent les chaumières, et dispersèrent les habitants, qui venaient tous les jours montrer leur misère et leur désespoir dans les rues de Limoges, demandant du pain, mourant de faim sur le seuil des églises, où ils passaient les nuits. Malgré sa valeur et son audace, ne pouvant plus résister à ses ennemis, il fut réduit à leur demander la paix, qu'il eut bien de la peine à obtenir.

1. D. Fonteneau : Mss. à Poitiers.

2. Selon Nadaud (*Mss. au séminaire de Limoges*), Aymeric III, au milieu du XIe siècle, aurait fait rebâtir l'ancien château de Rochechouart, en n'y conservant de la construction primitive que le donjon qui existe encore, à gauche, en entrant dans cette demeure autrefois si splendide.

Malgré le trouble qu'apportait encore dans les esprit croyance à la fin du monde, les mauvaises mœurs s'étu introduites dans les cloîtres avec le relâchement de la cipline. Les moines quittaient leurs robes de bure ; chausser les éperons de chevaliers, couraient aux a tures, cherchaient le plaisir sous toutes les formes. (du monastère de Saint-Martial étaient devenus si ric si puissants, qu'ils ne cessaient de répéter aux gr vassaux, aux vicomtes de Limoges, « qu'ils ne relevi que de Dieu et d'eux-mêmes, » formule d'un droit i veau, la plus haute expression de l'indépendance, doi royauté faisait aussi la base de son action politi Adémar II, plus par jalousie et par esprit de vengeance dans l'intérêt de la discipline, se crut appelé au rôle réformateur. Il résolut d'introduire dans l'abbaye les i gieux de Cluny, dont on vantait partout l'austérité et l négation des choses du monde. Mais comment faire acc ter une règle sévère, qui devait abaisser l'orgueil moines, et mettre fin à leurs désordres? Il eut recours ruse et à la violence, pour faciliter les clunistes qui d raient s'introduire dans l'abbaye. Depuis longtemps, chevalier du château de Limoges, nommé Pierre Escau grand ami de Hugues de Cluny, chef de l'ordre de S Benoît, le sollicitait d'y établir cette règle de la vie c bitique. Retenu par l'amitié qui l'unissait à l'abbé M alors investi des fonctions d'abbé, le vicomte hésita q que temps, dans la crainte de nuire à son ami. Mais mort de celui-ci, le chevalier revint à la charge ; et co Adémar II hésitait encore, par crainte de la résistanc peuple et même de ses hommes d'armes, Escausier s'a d'un expédient pour le déterminer ; ce fut de lui prome au nom des clunistes, un fort beau cheval, appelé M couts, et une partie de l'or qui se trouverait dans le tr

abbaye. Vaincu par ses promesses séduisantes, Adémar
n entretien secret avec Hugues de Cluny, l'introdui-
ns la ville, ainsi que plusieurs des moines de son
, à la faveur d'une nuit obscure, et les logea secrète-
dans l'abbaye de Saint-Michel, voisine de son palais.
demain, jour de l'Invention de Saint-Étienne, suivi
lques hommes d'armes les plus dévoués, il se rend
: cloître, ordonne aux moines de se réunir en cha-
t de procéder sur-le-champ à l'élection d'un abbé.
pitulants, s'étant mis en devoir de lui obéir, lui pro-
trois d'entre eux comme candidats, Geoffroi de
Gui Paule et Gérard le grammairien. Mais il ne veut
élection de ce genre; il garde un moment le silence,
ant un expédient pour sortir d'embarras, lorsque
i de Nieuil, instruit dès la veille de l'arrivée des
s, et connaissant ses intentions : « Il y a ici, lui dit-il
ent, des hommes dignes d'être abbés; nous n'igno-
s que vous avez fait venir des religieux de Cluny,
ous chasser d'ici, mais je doute que ce beau projet
e. » A ces mots, Adémar, furieux, saisit le moine par
it et le traîne, avec l'aide de ses gens, hors du mo-
. Les autres, émus de ces violences, prennent la
lusieurs vont chercher un asile dans le monastère
:-Augustin, ne laissant dans l'abbaye que les enfants,
bbé Hugues dispersa plus tard dans différents éta-
ents de son ordre.

ar, resté maître, ayant fait aussitôt venir les clu-
es mit en possession de l'abbaye, où le nouvel abbé
le enlever les tombeaux de ses prédécesseurs et
s inscriptions qui rappelaient leurs noms [1] (1062).
annalistes ont blâmé le vicomte de Limoges en

: *Miscellanea*, t. VI, p. 517.

criant à la violence et à l'injustice. D'autres ont pensé que les moines de Cluny furent étrangers à cette violation des règles claustrales, qu'ils n'avaient fait aucun pacte avec Adémar qui, selon eux, ne se serait décidé que pour avoir le cheval promis par le chevalier Pierre Escausier [1]. Quoi qu'il en soit, la fraude, ou si l'on veut, la violence qu'il s'était permise, eut l'effet qu'il s'en était promis. En peu de temps on vit la discipline reparaître à Saint-Martial; les mœurs y furent plus pures, et la religion y eut de plus dignes ministres : le goût des lettres y reparut; l'instruction y fit de rapides progrès, et il en résulta pour l'histoire du pays de précieuses chroniques écrites par les moines. Cependant le nouvel abbé se montra parfois jaloux de la prospérité des autres monastères de la ville, surtout de celui de Saint-Étienne. Apprenant que celui-ci avait reçu de Guillaume V, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, pour en orner son église, un bloc de marbre, auquel se rattachait une pieuse légende, il le fit enlever pendant la nuit et en fit l'autel de Saint-Martin [2]. Malgré son attachement excessif au maintien des priviléges de son ordre, dont il introduisit la règle dans les abbayes de Vigeois et d'Uzerche, il jouit parmi le clergé de son temps d'une grande réputation de vertus et de talents.

La vie d'Adémar II, malgré ce qu'il venait de faire pour la discipline religieuse, ne fut pas toujours irréprochable

1. *Chron. Gaufredi Vosiensis.*

2. « Un religieux, nommé Simplicius, reçut l'ordre d'aller à Narbonne acheter un bloc de marbre, pour construire l'autel de l'abbaye de Saint-Martin. Après que le marbre fut taillé, il le fit voiturer jusque dans le Querci; mais arrivé près de Capdenac, il s'engagea profondément dans la terre et ne pouvait être transporté plus loin. Le seigneur du lieu, connaissant l'usage qu'on voulait en faire, fournit des bœufs et fit abattre quelques pans de mur pour lui donner passage. Le chariot s'étant encore embourbé dans une vallée profonde, ne pouvait avancer. Alors le moine, voulant que Saint-Martial manifestât sa puissance, détacha l'attelage, et n'y mit que deux vaches, qui entraînèrent rapidement le bloc jusqu'à Limoges. » (*Chron. Gauf. Vosiens.*)

la suite. A l'exemple de la plupart des seigneurs de temps, il se permit des brigandages, des incendies, des les et même d'odieux sacriléges. Après la mort du ... évêque Ithier Chabot, qui l'avait dominé quelque par l'ascendant de sa piété et de ses talents [1], il se aller à tous les élans de son caractère haineux et ... On croit qu'il ne fut pas étranger à un incendie ...isit une partie de la Cité, le monastère de la Règle, de Saint-André, et qui causa la mort de cent vingt es (1067). Il poursuivit tous ceux qui lui faisaient e, se permit d'affreuses dévastations sur les terres ...nemis, commit plusieurs meurtres, et profana les Les jeunes filles fuyaient à son approche, quand il it dans les murs de Limoges seul, ou accompagné ...ues seigneurs, ses complices. Cependant les re-...aient parfois effrayer sa conscience : alors il s'hu-...evant le clergé qui le menaçait des punitions di-avouait ses fautes, promettait de se corriger, et ... pied des autels implorer son pardon. Un jour, le ... vit, triste et repentant, entrer dans la cathédrale ...ges, les pieds nus, vêtu d'un habit de deuil, sans ...t sans baudrier, s'agenouillant sur les marches de ...emandant pardon à Dieu et aux saints. Le clergé ...ntenta pas de cette pénitence publique; il voulut ...harte, écrite par quelque moine lettré et signée ...in, transmit à ses successeurs le souvenir de ses ...ec celui de leur expiation :

Adémar, vicomte de Limoges, avec le consente-... ma femme Humberge et de mes enfants Elie et ... donne à Dieu, au bienheureux martyr saint Étienne

[1] ... Chabot fit construire le château de Chalusset pour remplacer un ...au très-ancien qui se trouvait à Fraissange. (*Chron. mss. de*

et à ses chanoines, à perpétuité, un ténement de mon a appelé *Massiac*, dans la paroisse de l'église de Vigno me reconnaissant accablé sous le poids de mes cr pour avoir brûlé la ville et le siége épiscopal, pou les prêtres et les habitants de la cité, les ayant priv leurs biens, en ayant tué un grand nombre et profan lieux saints. Touché de repentir, voulant faire péni et obtenir de Dieu le pardon de mes péchés, je suis v les pieds nus et en habit de pénitent, à l'église du b heureux martyr saint Étienne, comme au port du sa prosterné humblement devant le saint autel, j'ai dem pardon à Dieu et aux saints, et demandé aux sages conseils sur ce que je devais faire pour satisfaire Di les hommes. Approchant donc de l'autel, avec mes enfants, Elie et Pierre, j'ai présenté un tapis (*pallium* tenant par un bout, et mes deux enfants de l'autre, j'ai en présence de témoins, la donation de cet alleu. Je sens à confirmer cette pénitence par une charte renfe dans ce tapis. Quant à l'abbaye de Saint-André que j' donnée à saint Étienne[1], avec le consentement de seigneur Guillaume, duc d'Aquitaine, je confirme donation de la même manière. J'ai aussi concédé aux noines de Saint-Étienne l'aqueduc de la fontaine avaient demandé. Si quelqu'un ose violer mon testa qu'il soit excommunié pour ce sacrilége et conda payer une livre d'or[2].

L'Église, souvent humiliée, dépouillée de ses bien les représentants de la féodalité, luttait avec énergie c ses ennemis. Depuis Grégoire VII, le courageux défe des droits du saint-siége, la grande république chrét

1. Il s'agit ici, non d'une église de Limoges, mais de l'abbaye de André de Saint-Junien.
2. Besly : *Histoire des comtes du Poitou*, p. 356.

it repris son ascendant, en s'organisant, en corrigeant abus qui depuis quelque temps s'étaient introduits dans rangs, et y appelant cette forte discipline qui mit un in aux passions de ses ministres. De nouveaux saints faient alors le monde catholique; le désert se peuplait sse de pieux ermites, s'imposant comme une vertu une nonciation absolue aux plaisirs du monde, pendant que oyauté, dans la personne de Philippe Ier, perdue dans les uches, méprisée, avilie, s'obstinait à la honte, et résisà ce grand mouvement qui, en appelant les peuples de cident aux croisades, réveillait le vieux monde de son ourdissement et le préparait à la liberté; époque mysieuse de prodigieux enfantements pour l'esprit humain, que où couraient par le monde les pieuses légendes des its, qu'il est bon de redire, parce qu'elles sont les échos l'histoire.

n se racontait à Limoges les vertus d'un saint dont le n est encore, après huit siècles, vénéré parmi les cathoes. Étienne, comte de Thiers, encouragé par le pape goire VII, le héros de la papauté menacée par l'empire, etirait, à cette époque, dans le Limousin, après avoir ibué ses richesses aux pauvres, pour vivre avec un pieux obite, saint Gaucher, qu'un moine de Limoges avait luit dans la solitude d'Aureil[1]. Le descendant d'une

[1] Saint Gaucher, qui fut le premier maître de saint Etienne de Muret, né dans le diocèse de Meulan : Humbert, moine de Limoges, qui ensat les belles-lettres dans cette ville, le conduisit dans le Limousin, où choisit pour retraite la partie la plus déserte de la forêt d'Aureil, où, la permission des moines de Limoges, il bâtit un petit monastère. Il y ut, à 80 ans, d'une chute qu'il fit en revenant de Limoges. L'église aite par lui existe encore en partie. Elle fut consacrée le 21 août 1093, le prouvent ces deux vers latins recueillis par Nadaud dans un mat d'Aureil :

« Anno milleno nonageno septuageno
Quatuor ablatis, facta est dedicatio nostra. »
(NADAUD, *Mém. mss.*, t. III.)

famille illustre parmi les plus puissantes, dominé pa idées de son siècle, avait acquis bien vite une grande r tation de vertu et de sainteté. Abandonnant sa prem retraite, où il s'était accoutumé à toutes les privation vint à Muret, y réunit autour de lui quelques homme aimaient à prier dans le silence, et dont le plus célèb Hugues de La Certa, seigneur de Châlus. Tels furen premiers éléments de cette abbaye dont une colonie de plus tard, porter à Grandmont, avec de grandes riche les rigueurs de la discipline la plus sévère.

Dans le même temps, la cathédrale de Limoges s'enri sait; Gaubert, son archidiacre, achetait à Mont-Saint-J au diocèse de Poitiers, une grande étendue de terre cultes qui, cultivées par les moines, se couvrirent bi d'abondantes moissons. Pour les mettre à couvert des tentions d'Aldebert, comte de la Marche, et les dégag toute suzeraineté, les religieux de Saint-Martial donn à celui-ci, en présence du duc d'Aquitaine et d'Adém de Limoges, un anneau d'or, et à Eudes, son frère, somme d'argent.

Pendant que l'Église s'illustrait par ses vertus a qu'elle devenait puissante par ses richesses, Poitiers et louse se disputaient la souveraineté du Midi. Les baron Limousin se déclaraient pour Guillaume IV, comte Toulouse. Adémar II en fit autant, parce que, depuis sieurs années, sa famille avait eu à se plaindre des pré tions des comtes de Poitiers : lui-même n'oubliait pas q s'étaient souvent mêlés de ses différends avec certaines bayes, et que les hommes d'armes de Guillaume VI ava plusieurs fois envahi sa vicomté. D'un autre côté, Poi était trop près de Limoges, tandis que Toulouse, par éloignement, n'inspirait pas les mêmes craintes; car, a de porter ses gens de guerre sur les bords de la Vienne

grand feudataire du Midi aurait été arrêté par les vicomtes de Turenne, par ceux de Comborn et de Ventadour, qui avaient aussi à sauvegarder leur indépendance féodale. Fier de voir sa suzeraineté nominalement reconnue dans le Limousin, le comte de Toulouse était venu à Limoges faire parade de tout l'éclat d'une cour fastueuse, escorté de brillants chevaliers, accompagné de sa femme, Almodis de la Marche, « la plus dissolue de l'époque, la plus insatiable dans ses passions, toujours avide de plaisirs et de nouveaux amants, prenant un époux pour quelque temps, lui donnant quelques enfants, et passant ensuite dans les bras d'un autre [1]. »

Le comte de Poitiers voulut punir Adémar II de son alliance avec le comte de Toulouse. Il envahit le Limousin, s'empara de Limoges et brûla, dit-on, toutes les églises placées en dehors des murailles [2]; selon d'autres, on n'eut à regretter que la destruction de celle de Saint-Gérard [3]. Quoi qu'il en soit, sa conduite souleva une indignation générale. Le peuple prit les armes et se défendit à outrance. Guillaume-Taillefer, comte d'Angoulême, si fier, si redouté sur les champs de bataille par son courage et par sa force physique, prit le parti du vicomte contre le comte de Poitiers [4]. Il s'enferma avec ses troupes dans la ville, la défendit,

1. « Almodis multis vicissim desponsatur : insano muliercula pruritu et irreverenti, ut cum ei longo usu vir displicuisset, alias migraret, novos impletura penates. » (*Guill. de Malmesbury.*)

2. Chron. mss. de Limoges.

3. Cette église avait été bâtie en l'honneur de saint Gérand d'Aurillac. Un jour que le saint venait visiter les reliques de saint Martial, comme il passait près du Puy-de-Grosses, quelques hommes libres (*rachimburgi*) l'ayant insulté, il appela sur eux et sur leur postérité la malédiction divine. Les habitants de Vigeois reprochent encore à ceux de Grosses la conduite impie de leurs ancêtres. (*Chron. Gauf. Vosiens.*, c. XIX.)

4. « Il a même tué, dit Geoffroi de Vigeois (*Chron.*, c. XIX), quelques chevaliers, en enfonçant sa lance à travers leur bouclier et leur cuirasse. On tient communément que jamais on n'a pu le désarçonner. »

ainsi que le château de Saint-Martial, contre toutes attaques de l'ennemi. Le comte, forcé de lever le si alla investir le château d'Aix. Guillaume-Taillefer Adémar II, avec les barons du pays, l'y poursuivirent repoussèrent encore les Poitevins qui, en se reti brûlaient les maisons et ravageaient les champs[1].

Après cette guerre, de grands troubles eurent en lieu à Limoges, à l'occasion de l'élection d'un évêque, remplacer Gui de Larron, mort en 1086. Le peuple clergé et les grands étaient loin d'être unanimes, le le plus nombreux voulait nommer Humbald; mais Rich archevêque de Bourges, défendit de procéder à l'élec ordonna au clergé de n'y prendre aucune part et au pe de n'assister à aucune réunion. Le vicomte Adémar tous ceux qui faisaient avec lui cause commune, co l'abbé de Saint-Martial, ceux d'Uzerche, de Tulle, de gnac et de Vigeois, obéirent à cette injonction et se re rent. Leurs adversaires se portèrent contre eux aux grandes violences, pillèrent leurs maisons, les incendi et tuèrent ceux qui n'eurent pas le temps de prend fuite. Humbald, élu évêque par cette faction, au lieu tendre que son élection fût confirmée par son métro tain, fit procéder à son installation par des hommes a qui, durant plusieurs jours maîtres de la ville, assassin leurs ennemis dans les rues et sur les places publiq

Cependant l'archevêque de Bourges, pour mettre ces sanglantes discordes, paraissait disposé à se laisse chir par les partisans nombreux et puissants du n élu : les moines de quelques abbayes, par haine c ceux de Saint-Martial, se déclaraient pour lui. Adém et ses partisans, d'accord avec les abbés, protestaient

1. Corlieu : *Recueil en forme d'histoire*.

giquement, signalaient tous les moyens violents dont Humbald avait usé pour faire prévaloir son ambition. « C'était, disaient ils, une homme d'une vie déshonorée, sans probité, sans instruction, d'une réputation perverse; un homme enfin capable de tous les crimes[1]. » L'abbé de Saint-Martial, Adémar, qui n'avait pris aucune part a l'élection, n'attendant plus rien de l'archevêque de Bourges, alla se plaindre au pape Urbain II, et en obtint l'annulation, comme ayant été faite contrairement à toutes les lois canoniques. Fier de ce triomphe, il revint en toute hâte à Limoges, où, dans une procession faite en actions de grâces, il s'écria devant le peuple, en montrant la bulle du pape : « Si j'avais reconnu Humbald, vous m'auriez reconnu coupable du sang de tous ceux de nos concitoyens dont les noms sont inscrits dans cette charte! » Mais le nouvel évêque s'était aussi rendu à Rome, pour faire valoir sa cause, expliquer ce qui s'était passé et obtenir une décision favorable, avant même que ses ennemis eussent exposé leurs plaintes. Grand fut son étonnement en voyant qu'il avait été devancé par l'abbé de Saint-Martial, qui lui dit ironiquement : « Tu viens ici secouer la poussière qui est tombée sur ta chape pendant ton élection. » Cependant Humbald, resté à Rome après le départ de son ennemi, à force de sollicitations, obtint la confirmation de son élection, à condition qu'elle serait approuvée par l'abbé de Saint-Martial. Pour échapper à cette difficulté, et ne pas s'humilier devant son ennemi et son rival, car celui-ci aspi-

1. « ... Pro qua causa insurrexerunt adversum nos illi, qui nobis antea erant amici... intolerabilia mala nobis inferunt : incendiis namque rapinis ea quæ nostra sunt destruentes... Humbaldus quosdam sagittarios, diabolica arte imbutos, confestim ad civitatem misit, qui novo sacrificandi genere, corporibus occisorum plateas de die in diem replent... Ille qui electus est, nulla vitæ honestate, nulla morum pietate, nulla litterarum eruditione sit suffultus, sed contra variis sceleribus et criminibus irretibus esse opertissime convincatur... » (*Ap. Script. rer. Franc.*, t. XII, p. 426.)

rait à la même dignité, suivant les conseils de l'a
Elie de Gimel, il fit altérer les lettres du ponti
thieu Vital, habile orfévre de Limoges, et les m
à Adémar, qui consentit à l'introduire dans la c

Le vicomte Adémar II joua le principal rôl
troubles occasionnés par cette élection. Peut-êtr
il opposé à l'installation d'Humbald, s'il n'avait
s'attirer encore l'inimitié du duc d'Aquitaine. C
si l'on en croit les chroniques manuscrites de L
puissant suzerain, en haine de son vassal, serait
même époque, faire encore le siége de la ville, e
le feu à quelques maisons voisines du Château,
retranché dans cette citadelle avec ses meilleur
et des vivres en abondance, résista si bien que l
fut pas emportée. Harcelé au dehors par les ba
vicomté, le duc fut contraint de se retirer, a
éprouvé de grandes pertes.

Adémar II, occupé toute sa vie à troubler
s'humilier devant elle, selon ses intérêts, ne vi
des désordres occasionnés par l'élection d'Hu
mourut en 1090, assisté à ses derniers momen
sieurs moines qui lui avaient imposé le repe
restitutions. Il avait épousé Humberge, fille d

1. La chronique de Vigeois, que nous citons souvent, nous f
renseignements sur son auteur : elle nous apprend que son pè
Breuil, était de Clermont, près d'Excideuil, qu'il était parent
de Lastours, du côté de sa mère, appelée Luce, fille de Berna
d'une sœur des seigneurs de Noaillé, parents des Lastours. D
il fut admis à l'école du monastère de Saint-Martial de Limog
lorsque furent célébrées les funérailles d'Ebles, abbé de Tulle,
« N'étant, dit-il, qu'enfant et à l'école. » — Il prit ensuite l'
fession vers l'an 1160, et fut ordonné prêtre sept ans après. E
nommé prieur de Vigeois. Ce fut dans cette abbaye qu'il com
sa chronique, qui est appelée quelquefois *Chronique de S*
parce que, peut-être, elle y fut terminée. (*Ap. Script. rer.*
p. 442, et t. XII.)

Taillefer, comte d'Angoulême, de laquelle il eut trois fils, Elie, Pierre et Adémar, et une fille, nommée Marie, mariée à Ebles, vicomte de Ventadour.

Dans les derniers temps de la période carlovingienne, les vicomtes de Limoges, soit par suite des concessions des derniers rois de cette dynastie, soit parce qu'ils surent par eux-mêmes étendre au loin leur autorité, avaient exercé une puissance souveraine sur tout le Limousin. Mais à la fin du Xe siècle, la vicomté se trouvait démembrée : quelques parties de ce vaste territoire formaient les fiefs de quelques grandes familles qui se regardaient comme indépendantes au même titre que leurs anciens suzerains. Entre le cours de la Corrèze et de la Dordogne, régnaient les comtes de Turenne, une des branches des comtes du Querci. Bernard, l'un d'eux, fils de Robert, tout-puissant dans la viguerie de Turenne, l'avait vu ériger en vicomté par Louis V d'outre-mer, comme prix de sa fidélité au jeune carlovingien. Elle passa ensuite par mariage à Archambaud, vicomte de Comborn, qui épousa Sulpicie de Turenne, dont la sœur avait été mariée à Ranulfe, vicomte d'Aubusson. Selon quelques-uns, Archambaud, qui réunissait à la vicomté de Comborn celle de Ventadour, serait fils de Raymond Ier, comte de Querci, et n'aurait réuni les trois grands fiefs que du consentement de Guillaume Ier, duc d'Aquitaine [1]. Ses ancêtres pourraient bien aussi n'être que les descendants de quelque famille gallo-romaine qui se serait maintenue après la conquête franque. Quoi qu'il en soit, cette maison était si ancienne que les plus illustres du siècle prétendaient en descendre [2].

Archambaud Ier, de Comborn, par son courage et par sa

[1] D. Martenne, t. I, col. 69. — Besly : *Histoire des comtes du Poitou.*

[2] « ... Plurimi vetustorum heroum generis sui incunabula ad eos Comtes referunt. » (Baluze : *Hist. Tutel.*, p. 58.)

force physique, commença dans l'histoire féodale d
France l'illustration de sa race. Les chroniques, écho
traditions, en ont fait un monstre et un héros. Ses en
l'appelaient *le Boucher*, parce que, de même que ce
coupe les viandes avec la hache, de même Archam
pourfendait ses ennemis avec le glaive sur les cham
bataille [1]. Richard-sans-Peur, duc de Normandie, ne p
de lui qu'avec admiration et rechercha son alliance e
donnant la main de sa sœur. Il s'en fit ainsi un pui
appui contre ses ennemis, surtout contre l'empereur O
de Germanie. La chronique de Vigeois dit que, galan
tant que brave, il accepta plusieurs combats sing
contre les détracteurs de la femme d'Othon IV, acc
d'adultère [2].

Archambaud ne possédait encore que les seigneuri
Comborn et de Ventadour, quand il épousa la sœur du
de Normandie ; et après la mort de celle-ci, il avait épo
vers 946, Sulpicia, fille de Bernard, vicomte de Turenn
ne devint cependant vicomte de Turenne qu'après la
d'Adémar, son beau-frère ; mais ce ne fut pas sans av
lutter contre un puissant compétiteur, Ranulfe-Cabr
vicomte de Rochechouart, qui prétendait au partage d
vicomté, au nom de sa femme, seconde fille de Ber
Habitué à ne céder qu'à la force, Archambaud en ap
aux armes ; la guerre fut sanglante. Les vicomtes de Li
ges, Gui II et Adémar II, n'y prirent aucune part, ne
lant pas contribuer à augmenter la fortune des deux c
pétiteurs. Ranulfe, par les armes ou par la ruse, s'en

1. « ... Macellarius cognominatus est, quia, sicut carnifex carnes
in marello, sic iste truncabat ense hostes in bello. »

2. Quelques auteurs croient qu'il s'agit de Marie d'Aragon, fille de
che II, roi de Navarre ; selon d'autres, d'Emma, femme du roi Lothai
fut accusée d'avoir empoisonné son mari. (*Chron. Gauf. Vosiens* ; t. I
Labbeum.)

du château de Turenne. Archambaud vint aussitôt l'y assiéger; un jour, armé d'une hache, il brisait une des portes qui, cédant sous ses coups, s'ouvrit devant lui. Mais au moment où il s'y précipitait, une de ses jambes se trouvant engagée entre les deux battants que poussaient avec violence ceux de l'intérieur, il reçut une blessure dont il ne put jamais guérir, ce qui le fit surnommer Jambe-Pourrie (*camba putrida*). Il n'en resta pas moins maître de la place, après avoir fait massacrer ceux qui la défendaient. Son compétiteur, renonçant à ses prétentions, se réconcilia avec lui, et l'aida à assiéger le château de Monceaux, dépendance de l'abbaye de Tulle, qui le tenait du vicomte Adémar des Echelles, et le donnait ordinairement à un abbé laïque, pour prix de la protection que celui-ci lui accordait. Archambaud prétendit y avoir des droits, comme héritier du premier vicomte du Bas-Limousin. Il s'en empara par la force, et le céda à son frère, Ebles, vicomte de Ventadour, qui ne laissa pas de postérité, de sorte que les trois grands fiefs se trouvèrent réunis. On croit qu'il mourut vers 993, après avoir fondé sur ses terres, entre la Vezère et la Dordogne, l'abbaye de Meymac, de l'ordre de Saint-Benoît, qu'il donna ensuite à l'abbaye d'Uzerche, où il eut une tombe, privilége dont jouissaient aussi les seigneurs de Malefaïda, de Saint-Viance, de Blanchefort, de Bré, et plusieurs autres familles illustres [1]. De son second mariage lui étaient nés deux fils, Archambaud, marié à Jourdaine, fille de Bozon II, comte de la Marche, et Ebles, qui eut pour héritage la vicomté de Ventadour.

Aucune famille féodale n'eut plus de célébrité que celle de Comborn; aucun guerrier de cette époque n'eut une plus grande réputation de courage qu'Archambaud I[er], la

1. Mabillon : *Annales*; D. Martenne.

plus vraie personnification des races guerrières du mo[y]en âge. Pour faire oublier ses usurpations et la violence de [son] caractère, comme aussi pour calmer ses remords, il fi[t de] grandes libéralités aux monastères du pays. En prés[ence] de ses deux fils, il avait déjà donné à l'abbaye d'Uze[rche] l'église de Sainte-Marie et deux manses, l'une situ[ée à] Cousage, l'autre au village des Bordes [1], à condition [que] les moines célébreraient, chaque semaine, une messe [pour] lui et pour les siens, et qu'ils entretiendraient à leurs [frais] un pauvre admis à vivre dans leur cloître. Comme [il se] regardait comme seul suzerain de l'abbaye, il voulut [que] les religieux ne pussent jamais être excommuniés que [dans] un synode diocésain, et que l'abbé tînt un rang ég[al à] celui de Saint-Martial de Limoges. L'abbaye de Tulle, [en]tre autres concessions, reçut encore de lui et de sa fe[mme] deux manses, près d'Alize, dans la vicairie de Naves [2].

Le château de Comborn, si célèbre dans notre hist[oire] féodale par la puissance, par la valeur de ses maîtres e[t par] leurs crimes, était situé dans la commune d'Orgnac, [sur] un rocher, au pied duquel coule la Vezère. On n'y voit [plus] aujourd'hui que des ruines sous lesquelles règnent de va[stes] souterrains, où le voyageur craindrait de s'aventure[r, et] quelques pans de murs, dont la solidité résiste depuis [huit] siècles aux hommes et au temps. Si ce n'était le brui[t de] la Vezère qui mugit et se brise contre des masse[s de] granit, un silence de mort assombrirait cette solitud[e de] ruines et de deuil. Au milieu de ces pierres tombée[s]

1. Cartul. d'Uzerche.

2. Justel : *Hist. des vicomtes de Turenne.* — Baluze : *Hist. Tutel.* L[']... de Naves est remarquable par de magnifiques sculptures dues aux ... Duhamel de Tulle. Cet ensemble de symboles religieux, ces ciselures ... rablement fouillées, ces statues pleines de vie, et le magnifique ca[dre du] maître-autel, font le plus grand honneur au talent des deux artiste[s qui] vivaient vers la fin du XVII[e] siècle.

voûtes du manoir, le laboureur indique la place d'un puits profond, dans lequel les vicomtes de Comborn précipitaient, dit-on, leurs ennemis, surpris dans les environs, ou vaincus dans les batailles. Il fut une époque où tant de haines s'élevaient contre la noblesse, qu'on inventa contre elle les plus injustes accusations. Sans doute elle eut ses erreurs, mais elle eut aussi ses vertus.

A Archambaud Ier, dit Jambe-Pourrie, succéda son fils aîné, Archambaud II, qui ne tarda pas à laisser en mourant son riche héritage à son frère Ebles Ier, déjà en possession de la vicomté de Ventadour. Ebles eut l'humeur guerrière et aventureuse de sa race. Le jeune vicomte prit part à tous les événements de son temps, défendit et dépouilla tour à tour les abbayes du Limousin : pour avoir réprimé une sédition des moines d'Uzerche contre leur abbé, il obtint de celui-ci, à titre de récompense, tous les droits qu'avait l'abbaye sur le village de Bar. Il soutint aussi une lutte acharnée contre Gaubert, un des seigneurs de Malemort, famille déjà puissante, qui prétendait ne devoir au roi que l'hommage, et *non l'ost, ne chevauchée de droit* [1]. Les deux partis eurent de nombreux alliés parmi les barons de la contrée, car la haine se perpétuait à cette époque dans les rangs de la féodalité, comme autrefois dans les tribus germaniques. Witard, seigneur de la Roche-Canilhac, fils d'Adémar, marié à Farelda, fille de Ranulfe-Cabridel, vicomte d'Aubusson, défit les troupes d'Ebles dans les environs de Tulle [2]. Le vaincu, dangereusement blessé, fut sauvé par les siens qui le transportèrent en toute hâte dans le monastère de Saint-Martin de Tulle, où les moines lui donnèrent des soins qui rétablirent sa santé. En reconnaissance de cette hospitalité, il leur céda plusieurs terres dans

1. Laroque : *Traité du Ban et Arrière-Ban.*
2. *Chron. Gauf. Vosiens.*

le Bas-Limousin et dans les environs de Creissac en Quer
Après d'autres combats, où la victoire resta indécise, Ga
bert de Malemort fut fait prisonnier. Ebles le retint étr
tement dans un de ses châteaux, nommé *Melurensis*, et
disposait à l'y faire périr, lorsque les hommes de la te
de Malemort attaquèrent la forteresse, y mirent le feu,
la détruisirent de fond en comble, après avoir délivré le
maître, qui prit le bâton de pèlerin et alla mourir sur l
routes de Jérusalem, où le suivirent bientôt Guillaum
Taillefer II, comte d'Angoulême, Isambert, évêque de Po
tiers, Jourdain, évêque de Limoges, et Foulques, com
d'Anjou. Le peuple, touché de ses malheurs et admirate
de ses vertus, l'honora longtemps comme un saint [1].

Le château de Malemort était, dès cette époque, un d
plus forts de la contrée. Situé, près de Brive, à l'extrémi
d'une colline, qui domine la vallée arrosée par la Corrè
on n'y arrivait que par un chemin tortueux, longeant pl
sieurs enceintes de murailles crénelées, qui défendai
l'approche d'un donjon, haut de plusieurs étages, dont l
voûtes écroulées couvrent encore, comme d'une seule pièc
le sommet de la colline. L'historien qui étudierait ces ruin
gigantesques y reconnaîtrait la forme des châteaux du qu
trième siècle, si bien décrits par Sidoine Apollinaire [2]. Cet
position, avec ses ruines, est sans contredit une des pl
curieuses du Limousin.

La guerre entre Ebles, vicomte de Turenne, et Gaubert d
Malemort, à laquelle prirent part, selon leurs intérêts, to
les grands vassaux du Limousin, ne fut pas la seule dont
peuple avait eu à souffrir. De graves inimitiés, nées de l'am

1. *Chron. Adem. Cabanens.*

2. ... Ambiunt altis
Mœnibus et celsæ transmittunt aera turres.
(*Carm.* XXII.)

bition qui armait les vassaux de la vicomté de Limoges les uns contre les autres, poussèrent aussi Gui de Lastours, surnommé *Tête-Noire*, partisan des aventures périlleuses, à attaquer le seigneur d'Authefort, qui pouvait menacer les extrêmes limites de ses possessions du côté du Périgord. Adémar II, de Limoges, avait pris dans cette querelle le parti d'Authefort, parce qu'il craignait d'avoir plus tard à compter avec ceux de Lastours. Les deux alliés ne firent d'abord qu'une guerre d'embûches, se cachant dans les forêts, d'où ils ne sortaient que pour surprendre leur ennemi, pour ravager les terres et piller les chaumières.

Gui de Lastours devenant tous les jours plus audacieux, le vicomte de Limoges, pour se prémunir contre lui, laissa quelque temps son allié livré à lui-même, et mit tous ses soins à fortifier son château de Ségur, bâti par ses ancêtres sur un rocher escarpé, protégé par un cours d'eau et par une ceinture de hautes collines. Cette position militaire, célèbre dès le huitième siècle, avait vu se grouper peu à peu autour de son enceinte plusieurs petits vassaux accourus pour se mettre à l'abri sous ces fortes murailles. Ce fut l'origine de la petite ville de Ségur, fameuse dans la suite comme siége d'une cour de justice et comme séjour préféré à tout autre par l'illustre maison de Bretagne.

Ce n'était pas la seule place de guerre des vicomtes de Limoges. Dans la plaine, du côté d'Excideuil, d'autres châteaux forts d'assiette formaient autant de postes avancés dont la défense était confiée à quelques membres de la même famille, et dont le plus important fut longtemps celui de Châlus, qui commandait une vaste étendue de pays contre les comtes de Périgord. Pour se prémunir aussi contre les habitants de Limoges qui, souvent excités par l'abbé de Saint-Martial, venaient ravager leurs terres, les vicomtes avaient aussi fait construire le château de Bré,

point intermédiaire entre ceux de Lubersac et de Cou Bonneval qu'il surveillait, puissante citadelle placée a sommet d'une colline, défendue par plusieurs bastio forme carrée, qu'entouraient d'épaisses murailles ga de créneaux et réunies entre elles par des saillies et barbecanes [1]. L'ensemble formait diverses enceintes : l celle du milieu était le donjon, dont on ne pouvait ap cher qu'en passant sous deux tours, ou en s'engageant de vastes souterrains pratiqués sous la place. Du hau ces remparts, on pouvait surveiller d'autres postes for situés dans les alentours, comme celui de Masseré, sur un point culminant, d'où la vue s'étendait jusqu'au virons de Turenne, d'Issandon, et jusqu'aux cimes aéri du Cantal et du Puy-de-Dôme [2]. Toutes ces positions tégiques de la vicomté de Limoges, dans cette parti Bas-Limousin, formaient comme un cercle dont le c était la forteresse de Ségur, où s'étaient arrêtées les b des Normands.

Malgré tous ces moyens d'attaque ou de défense, G Lastours, soutenu par Elie, comte de Périgord, et par E vicomte de Turenne et de Comborn, enleva au vicom Limoges le château de Bré, et pour braver son ennem construire, sur une colline, presque en face de Ségu château, plus tard Pompadour, quand des construc plus grandioses et plus élégantes eurent couronné le de cette colline, d'où l'œil embrasse un lointain hori

1. Le château de Bré fut en partie détruit vers 1242. On y remarq core quelques vestiges d'une tour située dans la partie nord, la bas autre placée au centre, et une troisième en partie conservée, au m (*Arch. de la vicomté de Limoges*, à Pau, série E, n° 607.)

2. Le château de Masseré est placé sur une colline haute de 400 m

3. Ce n'est que dans la seconde moitié du XII[e] siècle que Pompad rait avoir été une seigneurie distincte de celle de Lastours. On croit premier qui prit ce nom fut Geoffroi Hélie, d'origine milanaise, am France, après la croisade, par Louis VII qui, pour récompenser ses s

Comptant sur la forte assiette de cette forteresse, il s'avança sur les limites de la vicomté qui touchaient au Périgord, y brûla le château de *Jardana*, pour se venger du seigneur, son ennemi, qui, par dérision, le comparait à un ouvrier : « *Eum similem fabri cachinando vocaverat,* » prenant à la lettre ce que rapportaient les chroniques de Fulchérius, le courageux et habile adversaire des Normands, qui avait fait de Ségur la principale place forte du pays. D'Authefort, d'accord avec le vicomte de Limoges, mit fin à cette guerre en venant avec toutes ses forces attaquer le château de Pompadour. Il trouva les hommes d'armes de Gui campés, à quelque distance de la place, près d'une ancienne chapelle, située au milieu d'une vaste forêt, les attaqua à l'improviste, resta maître du champ de bataille, et détruisit la chapelle, pendant que son ennemi opérait sa retraite en bon ordre [1].

Les deux partis, cédant aux supplications du clergé et à la crainte de l'excommunication, suspendirent quelque temps les hostilités. Quelques-uns de leurs adhérents, en signe de repentir, firent aux églises et aux abbayes d'importantes donations. D'autres partirent pour la Terre-Sainte. Ebles, vicomte de Turenne et de Comborn, demeura dans sa famille, où éclatèrent bientôt de sanglantes discordes, dont il fut la première cause par la violence de ses passions. Dégoûté de sa première femme, Béatrix, fille du duc

lui aurait d'abord donné le titre de seigneur de Ségur et lui aurait fait épouser une femme de la famille de Lastours, qui lui aurait apporté en dot une partie des terres situées à Arnac. Geoffroi Hélie aurait alors fait construire sur l'emplacement de la petite citadelle, élevée par Gui de Lastours, le château appelé Pompadour du mot italien *Pompadora*, à cause de l'importance de cette construction. Quoi qu'il en soit, c'est bien avec Geoffroi Hélie que commence, vers 1179, la généalogie des seigneurs de Pompadour, tous portant le nom d'Hélie. (*Le P. Anselme.*) Le château de la Rivière, dont on voit encore les belles ruines, près de Pompadour, fut bâti par les seigneurs de la famille de Livron.

1. *Chron. Gauf. Vosiens.*

de Normandie, il l'avait répudiée pour épouser Péronelle, d'une obscure condition, et pour que l'Eglise lui pardonn cette union et la légitimât, il avait donné aux moines d Tulle neuf borderies, situées à Malaval (*Malavallis*[1]), av les hommes libres ou serfs qui s'y trouvaient, associa cet acte d'une fausse générosité, Péronelle, sa second femme, et les enfants nés de la première[2]. De son seco mariage naquirent Ebles et Robert, que quelques ann listes assurent être nés de Péronelle avant la répudiati de Béatrix. Robert, le plus jeune, fut l'objet des préd lections de son père, à tel point que cette préféren excita la jalousie d'Archambaud, qui, outre l'indignatio vivement ressentie de l'injure faite à sa mère, craign que le fils de l'étrangère n'eût la meilleure part de l'hé tage paternel; aussi avait-il quitté en pleurant le château d Comborn pour aller retrouver sa mère délaissée. L'unio était impossible entre les enfants des deux lits, les alte cations continuelles. Vainement le père chercha-t-il à l réconcilier, en les associant avec sa dernière femme à u donation en faveur de l'église de Belmont (1030); il n put éviter que sa maison ne fût souillée par un gran crime. Un jour, Archambaud, irrité contre Robert, l'a sassina de sa propre main. Le père chassa de sa maison l fratricide qui, pendant quelque temps, erra de mano en manoir. Le plaisir de la vengeance satisfaite rappr cha enfin le père et le fils. Le jeune Archambaud, pa tageant toutes les haines de sa famille contre ceux q en avaient été les ennemis, tua, dans une embuscad Witard de la Roche-Canilhac qui, quelques années aupar vant, avait fait au vicomte de Turenne une blessure inc rable. Ebles, appréciant le dévouement de son fils, se mo

1. Malaval était situé dans la viguerie de Chamboulive.
2. Justel : *Hist. des vicomtes de Turenne*, *preuves*, p. 27.

tra alors disposé à pardonner. Une entrevue eut lieu, par les soins de quelques amis, dans les environs de Tulle, et le fratricide reçut son pardon à l'endroit même où il avait vengé son père.

Archambaud II, qui succéda à son père dans la vicomté de Comborn, tandis que celle de Turenne restait à Guillaume, son frère, épousa Rotberge de Rochechouart, proche parente d'Adémar II de Limoges. Ambitieux comme les autres d'accroître sa fortune, il fit souvent la guerre à ses voisins pour s'enrichir de leurs dépouilles, et ne respecta pas mieux les abbayes. Celle de Vigeois, dont l'église venait d'être consacrée par l'évêque de Limoges (1048), fut envahie à main armée, ses moines mis en fuite, et les serfs massacrés sur une partie de ses terres. Pour faire croire au clergé qu'il n'avait plus à redouter de telles violences, et pour se faire pardonner ses usurpations, il distribua aux autres maisons religieuses du pays une partie de ce qu'il avait enlevé à Vigeois; celle d'Uzerche en eut une large part. Blessé mortellement d'un coup d'épée, après une vie pleine d'aventures, de périls et de sacriléges, il demanda à être enterré dans l'abbaye de Tulle; et, le jour de ses funérailles, Rotberge, sa veuve, qui avait vainement tenté de modérer son ambition, fit en son nom de nombreuses aumônes [1] (1059).

Sa mort ne rendit pas la paix au Limousin : peu de temps après, Gui de Lastours recommença la guerre contre Adémar II, qui eut pour allié Gaucelme de Pierre-Buffière. Le vicomte de Limoges, ne pouvant résister à son ennemi, et voyant presque toutes ses terres ravagées, fut réduit à demander la paix. Le vainqueur, après cette réconciliation,

1. Archambaud II laissa pour lui succéder Archambaud III, qui fut vicomte de Comborn, Ebles, vicomte de Ventadour. Une fille nommée Unia fut mariée à Rigaud de Carbonnière. Ebles fut la tige des vicomtes de Ventadour, qui se continua jusqu'au mariage de Blanche, fille de Charles de Ventadour, avec Louis de Lévi, comte de la Voulte (1460).

parut plusieurs fois à la cour de Limoges, dont il aimait l
fêtes ; il y mourut le 1er des calendes d'août 1046, des
d'une ancienne blessure, laissant de grands biens à sa
mille, et à son pays une mémoire illustrée par son cour
Engalcia, sa veuve, après avoir signé une charte par
quelle elle donnait à l'abbaye d'Uzerche l'église de Fa
qu'elle avait eue en dot de son père, le seigneur de M
mort, et que tenait en fief un nommé Archambaud, fil
Robert [1], renonça au monde pour passer le reste de
jours dans le monastère d'Arnac, que ses pieuses main
ses libéralités avaient aidé à construire. Elle y fut inhum
en dehors de la porte conduisant du cloître à l'église, ch
sissant cet emplacement, persuadée que les fidèles, qu
rendaient aux offices, prieraient pour elle en passant p
de sa tombe. Aujourd'hui, le cloître et la tombe ont
paru ; mais pour qui connaît l'histoire du pays, il est imp
sible de ne pas y évoquer les souvenirs du passé, les tra
tions de la gloire chevaleresque et des pieuses vertus, qu
on entre dans cette vieille église isolée, comme une ve
qui pleure un époux et des enfants bien-aimés.

La piété et les bonnes œuvres de la châtelaine de L
tours nous apparaissent comme d'autant plus louabl
qu'elles avaient alors peu d'imitateurs dans les rangs
la féodalité, toujours disposée à s'enrichir des dépouil
des abbayes. A la même époque, celle de Vigeois surt
subit d'odieuses dévastations de la part de plusieurs s
gneurs de la contrée, qui lui imposèrent quelque te
des abbés laïques [2]. Après avoir vu enlever les riches or
ments de leur église, et le trésor rempli des aumô

1. Gui, Gérard et Gouffier de Lastours, fils de la donatrice, signèrent
à cette charte, en présence d'Archambaud III de Comborn. (*Cartul. de B
lieu*, ch. XIVe.)

2. *Chron. Gauf. Vosiens.* : *Gall. Christ.*, t. 2 ; *Instrum. eccles. Le
vicens.*

du peuple, les religieux eurent encore la douleur d'être témoins de l'incendie qui dévora presque tous leurs bâtiments, les registres où étaient écrits leurs priviléges, et les livres les plus précieux, à la décoration desquels avaient travaillé d'intelligents artistes. L'incendie n'était pas éteint que les envahisseurs les poursuivaient comme des bêtes fauves, ravageaient leurs fiefs dont les malheureux serfs fuyaient épouvantés. Les religieux acceptèrent ces épreuves comme un châtiment du Ciel infligé à leurs propres fautes, car depuis quelque temps, l'ordre et la discipline n'existaient plus dans leurs cloîtres; ils se repentirent et s'humilièrent devant Aymar, abbé de Saint-Martial de Limoges, qui leur donna pour abbé le pieux Gérard de Lestrade, à qui ils durent de retrouver leur ancienne prospérité par une sévère réforme [1]. Bernard de Bré, de la famille de Lastours, pour réparer tant de désastres, et en expiation de ses fautes, leur donna plusieurs terres de sa seigneurie. Gui II de Lastours, avec Gérard et Gouffier, ses deux frères, encore en bas âge à la mort de leur mère, signèrent à une charte par laquelle ils s'engageaient à exécuter toutes les donations antérieures [2] (1073-1076).

Archambaud III de Comborn qui, comme d'autres grands vassaux, avait aussi envahi les biens de l'Église, manifesta aussi son repentir par de pieuses offrandes; voulant faire

1. Selon d'autres, l'auteur de cette réformation fut Hugues et non Aymar. Ce dernier, en effet, n'avait pas su maintenir la discipline dans sa propre abbaye. (*Art de vérifier les dates. Ex chron. S. Martialis Lemovic., ap. Labbeum.*)

2. Geoffroi de Vigeois nous établit ainsi la généalogie de la famille de Lastours, après Gui Ier et Engalcia : Gui II, inhumé à Arnac, père de Gui III, de Gérard et de Gouffier. Gui III, mort à Jérusalem; son fils Ollivier, tué près d'Ayen et enterré à Arnac. Gui IV, qui épousa Mathilde, mère de Bozon, vicomte de Turenne. De ce mariage, Gui V et Gouffier. Gui V épousa Elisabeth, fille de Gui Flamenc, et Ollivier, son frère, Alpaïde, fille de Gaucelme de Pierre-Buffière. De cette dernière naquirent Gui, évêque de Périgueux en 1219, et Rodulfe qui fut moine. Séguin de Lastours, époux de Brunissende,

oublier qu'un jour, irrité contre les moines de l'abbaye Tulle, il en avait fait massacrer douze dans l'intérieur mê du cloître, il donna à l'abbé la chapelle de Saint-Ges (*Genesta in vicaria Cambolivensis*) (1071)[1]. Il obtint aussi Gui, évêque de Limoges, comme expiation de ses fautes, fonder le monastère de Meymac, de l'ordre de Saint-Beno à condition qu'il ne relèverait que de lui-même et qu'il rait exempt de tous droits seigneuriaux (1080)[2]. Ce mon tère, soumis à l'abbaye d'Uzerche, restitua à celle-ci l'égl d'Objat, donnée autrefois en fief à la famille de Comb Archambaud III consentit quelque temps après à cette r titution, en présence de Rotberge, sa mère, d'Emengarde, femme, de Bernard, son frère, et de plusieurs de ses vassa tels que Gauthier de Mirabel et Gérard de Seilhac (10 L'évêque de Limoges, se défiant de la bonne foi du fon teur de Meymac, ne voulut faire la dédicace de la nouv église qu'après cette concession; il exigea de plus que religieux eussent le libre choix de leur abbé, mais à c dition que celui-ci aurait fait profession dans l'abb d'Uzerche, ou qu'il y viendrait accomplir cette cérémo avant de prendre possession de sa dignité[3].

La mort d'Archambaud III de Comborn fut l'occasion sanglantes discordes dans la famille. Ce grand seign avait laissé la tutelle d'Eblcs II, son fils, à Bernard,

fille d'Aymeri d'Aixe, fut père de Gérard et de Séguin. Ce dernier ép Aimelina, fille de Bertrand de Born, et fut père de Gérard et d'Ar Gouffier de Lastours, surnommé le Grand, époux d'Agnès d'Aubusson père d'un autre Gouffier qui mourut à la croisade de Louis VII. Malgr renseignements, il est difficile de dire au juste en quelle année vivaie divers membres de cette famille.

1. Mabillon : *Acta S. Benedict.*, t. 1.

2. Mabillon et D. Martenne ne sont pas d'accord sur la fondation du nastère de Meymac. Le premier l'attribue à Ebles, le second à Arc baud III. Les donations faites par l'un et par l'autre donnent lieu à confusion.

3. *Gall. Christ.*, t. II : *Instrum. Eccles. Lemovic.*)

qui ne devait remettre le fief de Comborn au jeune
le, que lorsqu'il serait en âge de porter les armes.
d paraissait devoir être un tuteur intègre ; on le re-
ait par sa piété, et on l'avait vu travailler, comme un
ouvrier, à la reconstruction de l'abbaye de Tulle, na-
en partie détruite par un incendie ; mais quand le
de se dessaisir de l'administration fut venu, il hésita
a voir jusqu'où pourrait l'entraîner son ambition.
II, indigné, à la tête de quelques hommes d'armes,
nt comme un conquérant, prendre possession du
a de Comborn, d'où son oncle s'était enfui, y laissant
me qui n'avait pas eu le temps de le suivre, et sur la-
l'envahisseur exerça une affreuse vengeance. Malgré
mes et ses prières, il la souilla de sa lubricité, espé-
e son mari la répudierait après cette flétrissure. Ber-
reprit ; mais comme il lui fallait du sang pour laver
ront, il se présenta bientôt avec quelques hommes
s à la porte du château de Comborn, prodiguant les
et les menaces au jeune vicomte, qui célébrait sa
se victoire dans une orgie, et qui, échauffé par le vin,
de colère, s'arracha des bras de ses compagnons,
a contre son oncle, retiré de l'autre côté de la Vézère,
rsuivit par le chemin qui conduisait d'Allassac à Vi-
jusqu'auprès de l'église de Saint-Martial d'Estivaux,
ba dans une embuscade où il fut pris et tué sur place
chevalier de son oncle, nommé Etienne de Bossac ;
s disent par Bernard lui-même.
oua ses crimes à ses derniers moments, demanda
à Dieu et aux hommes, s'arracha les cheveux et les
l'air, en signe de repentir [1]. Durant plusieurs jours,

[1] ron. *Gauf. Vosiens*. L'auteur de cette chronique, si précieuse pour
du pays, nous apprend qu'il eut pour père Geoffroi de Breuil, qui
Clermont, près d'Excideuil, et parent des seigneurs de Lastours, du

les pauvres serfs de la vicomté de Comborn vinrent en foul prier pour lui, et offrir des aumônes aux moines qui gu daient son cadavre. On le transporta ensuite à Tulle, où fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Martin, par les soi d'Etienne Baudri, moine guerrier, qui l'accompagnait pa tout, et qui, selon la coutume du temps, lava son cor avant de le confier à la terre. Comme il n'avait pas été m rié, sa mort livra la vicomté de Comborn à Bernard, s meurtrier, troisième fils d'Archambaud II. Celui-ci, po que les moines lui pardonnassent son usurpation, et pour repos de l'âme de sa victime, donna à l'abbaye de Tulle village de Tilie (*de Tilio*), et jura, la main sur l'autel, q dans le meurtre de son neveu, il n'avait fait que repous la force par la force[1]. Dans cette vieille société féodale, l grands n'étaient pas plus irréprochables qu'ailleurs : l'ab de la force et l'exercice du pouvoir engendraient tout sortes de crimes ; mais très-souvent aussi la foi et le r pentir revendiquaient leurs droits sur ces âmes moins co rompues qu'égarées.

côté de sa mère appelée Luce, fille de Bernard Marchais et d'une sœur seigneurs de Noaillé, descendants des seigneurs de Lastours. Dès son fance, Adémar fut admis à l'école du monastère de Saint-Martial de Limog il y était à l'époque des funérailles d'Ebles, abbé de Tulle, qui furent c brées en 1131, « n'étant, dit-il, qu'enfant et à l'école ». Il prit l'habit et profession vers 1160, et ne fut ordonné prêtre que sept ans après. En 11 il fut élu prieur de Vigeois. Ce fut dans cette abbaye qu'il commenç écrire la chronique de Vigeois, appelée quelquefois *Chronique de Saint-M tial*, parce que peut-être elle y fut terminée. (*Scriptor. rer. Gall.*, t. XII.) Geoffroi fut très-lettré et si désireux de s'instruire qu'il fit venir d' pagne un exemplaire d'une chronique latine faussement attribuée à Tur archevêque de Reims, dans laquelle il était question de l'expédition de C lemagne dans la vallée de l'Ebre : « Je viens de recevoir, écrit-il à ses frères de Saint-Martial, l'histoire des glorieux triomphes de l'invinc Charles et des faits glorieux du grand comte Roland. Je l'ai corrigée a le plus grand soin, et l'ai fait copier, par la considération que nous n'av su jusqu'ici de ces événements que ce que les jongleurs en ont rapp dans leurs chansons. »

1. Baluze · *Hist. Tutel.*

CHAPITRE VII

ADÉMAR III. — LA PREMIÈRE CROISADE

Les grandes familles féodales et l'Église à la mort d'Adémar II. — Ravages de la peste dans le Limousin; récits des chroniques. — Adémar II, jaloux de l'abbaye de Saint-Martial. — Le pape Urbain II prêche la première croisade. — Il visite Uzerche. — Note sur Burdin, moine d'Uzerche. — Le pape à Limoges; ses prédications dans l'église de Saint-Martial. — Adémar dénonce l'élection de l'évêque Humbald, d'accord avec Gérard, abbé d'Uzerche. — Mort de Guillaume d'Uriel. — Guillaume IX et les croisés du Limousin à Limoges; réunion à l'abbaye du Châlard. — Les croisés du Limousin. — Gouffier de Lastours, ses exploits. — Note sur son tombeau. — Grégoire de Béchade, poëte et troubadour. — Gui de Lastours à la cour du comte de Poitiers. — Exploits de Raymond Ier à la croisade. — Ses fondations religieuses; le château de Turenne. — Note sur la vicomté. — Les évêques de Limoges. — Guerres entre Adémar III et les seigneurs de Pierre-Buffière. — Note sur Gérard, abbé de Saint-Augustin. — Le seigneur de Pierre-Buffière fait prisonnier. — Traité de paix. — Intervention de Gérard, évêque d'Angoulême, dans les élections canoniques; sentence en faveur de l'abbaye d'Uzerche; l'abbé de Cluny à Lubersac. — Saint Bernard et le duc d'Aquitaine. — Les incendies et la famine à Limoges. — Adémar III fait prisonnier par Ebles de Ventadour; il est mis en liberté. — Ambition et crimes de Marie des Cars. — Les malheurs d'Adémar III. — Guerre à l'occasion d'Emma de Limoges. — Louis VI et son fils à Limoges. — Mort d'Adémar III. — Progrès du luxe et du commerce à Limoges. — Assaut de prodigalités entre le comte de Poitiers et le vicomte de Limoges. — Compétitions au siége épiscopal; Amblard et Gérard.

Adémar II avait administré la vicomté de Limoges durant près d'un demi-siècle, mais sans pouvoir imposer sa volonté d'une manière absolue, parce que tout autour de lui de grandes familles s'étaient rendues indépendantes, et possédaient à ce titre autant de petits États toujours disposés à s'affranchir de toute suzeraineté; celles de Turenne, de Comborn, de Ventadour, de Lastours, ayant groupé autour

d'elles tous les éléments secondaires de la féodalité, se pré
tendaient parfois supérieures aux vicomtes de Limoge
L'Église, tour à tour enrichie ou dépouillée, quoique pou
voir essentiel dans la hiérarchie féodale, ne résistait aux e
vahisseurs que par son influence sur le peuple, toujours di
posé à se ranger de son côté, parce que là seulement i
faisait l'application des grands principes d'égalité, de ju
tice et d'ordre hautement proclamés par le christianism
comme fondements de toute société. Pouvait-il en être a
trement à une époque où l'Église seule intervenait po
calmer les haines, modérer les ambitions, dire anathè
aux mauvaises passions, prodiguer des consolations dans
grandes calamités publiques, dans tous les fléaux dont
tant à souffrir le peuple dès le x[e] siècle et jusqu'au xi[e]?

« Alors, disent les chroniques de Limoges [1], tomba
« les humains une peste de feu, si âpre et furieuse, qu'
« brûlait les corps indifféremment, tant que tout était in
« de maladie. Grande confusion, chacun faisant ce que l
« lui semblait, et provoquant l'indignation de Dieu,
« avertit les hommes et leur distribua des peines saluta
« D'ailleurs, le peuple du Limousin ne rendait pas à s
« Martial les honneurs qu'il avait accoutumés. La vengea
« de Dieu fit descendre sur la terre un feu de soufre t
« ardent. Les vivants en étaient frappés, étaient consu
« jusqu'à la mort; les uns se sentant pris aux pieds,
« autres aux mains; et de ces extrémités le mal gag
« le cœur. Petits et grands, jeunes et vieux, homme
« femmes, étaient infectés de cette peste, et aimaient mi
« mourir que vivre. On jetait de l'eau sur les parties a
« tées pour les rafraîchir, et l'on voyait incontinent
« s'élevait une fumée avec des puanteurs insupportal

1. Chron. mss.

« La fureur du mal pressait de telle sorte, qu'ils deman-
« daient qu'on leur coupât les bras, les autres pieds et
« cuisses. Les plaintes et cris s'entendaient de tous côtés,
« tant de jour que de nuit. On ne voyait partout que
« maladies, désolation et mortalité. On vint principalement
« à Limoges, pour y trouver remède par l'intercession de
« saint Martial. Plusieurs y furent guéris; les autres, n'en
« pouvant plus, rendaient l'esprit. »

Adémar III avait succédé à son père au milieu de ces tristes épreuves : au lieu de secourir les malheureux, de vivre en paix avec ses voisins, d'écouter les exhortations du clergé et de se disposer à prendre part à la première croisade, il ne songea qu'à satisfaire son ambition, même au détriment de l'Église de Limoges, que ses ancêtres avaient enrichie. Presque toujours il se montra jaloux de la fortune de l'abbaye de Saint-Martial, où les fils des plus grandes familles venaient depuis longtemps solliciter l'honneur de porter la robe de bure, que plusieurs d'entre eux échangeaient ensuite pour la crosse et la mitre.

Le concile de Clermont, à la voix du pape Urbain II et de Pierre-l'Hermite, venait de décider le grand mouvement religieux qui entraînait les peuples et les rois à la délivrance du saint Sépulcre. Le Limousin eut une grand part d'enthousiasme dans cette héroïque et sainte résolution, dont les résultats devaient changer l'état politique du vieux monde. Urbain II, après avoir visité les principales provinces de la France, honora de sa présence l'abbaye d'Uzerche, où il se reposa de ses fatigues, le jour de la fête de saint Thomas [1]. Partout, sur son passage, les églises

1. Lorsque Urbain II visita l'abbaye d'Uzerche, il y avait parmi les religieux un jeune moine nommé Burdin, né dans les environs, au village de Viojasse. Bernard, archevêque de Tolède, qui accompagnait le pape, l'emmena avec lui en Espagne. Devenu évêque de Coimbre, il alla visiter la Terre-Sainte, et fut honorablement reçu à Constantinople à la cour des empereurs.

sortaient de leur trésor leurs plus magnifiques ornements, resplendissants de l'éclat de l'or et de l'argent; les populations accouraient au-devant de lui, demandant, avec un élan impossible à décrire, d'avoir, dans cette héroïque et sainte entreprise, leur part de dangers et de gloire. Les grands réunissaient leurs vassaux, préparaient leurs bannières et leurs armes pour les grands combats du Christ; les serfs prenaient leurs habits de fête, comprenant, par un instinct providentiel, qu'ils devaient trouver dans leur dévouement une part de la liberté et de l'égalité que l'Évangile promet à tous. Des processions de moines de tous les ordres sortaient des cloîtres, chantant la gloire des saints qui avaient combattu, montrant à la foule la croix qui a sauvé le monde par l'héroïsme de la foi.

En quittant Uzerche, l'héritier des apôtres se dirigea vers Limoges, salué sur sa route par les acclamations de la foule, prosternée pieusement à ses pieds, et par ceux qui, retenus par l'âge ou les infirmités, ne pouvaient assister aux péripéties de cette grande épopée catholique. Reçu par tous les vassaux de la vicomté, à la tête desquels se trouvait sans doute le vicomte Adémar, il entra comme en triomphe dans la ville, vint à l'église des Filles de Sainte-Marie de la Règle, où il célébra la messe de minuit, en

De retour en Portugal, il fut appelé à l'archevêché de Braga. Brouillé avec son ancien protecteur, légat du pape, il vint à Rome se mettre sous la protection de Pascal II, qui le chargea de négocier la paix avec l'empereur Henri V. Henri V vint en Italie pour y recevoir la couronne impériale; mais le pape, effrayé, s'étant retiré au Mont-Cassin, il fut couronné par Burdin qui, soutenu par lui, fut bientôt après élevé à la papauté sous le nom de Grégoire VIII. De là un schisme par suite de l'élection contraire de Gélase II, qui vint mourir en France à l'abbaye de Cluny (1119), et de l'avénement de Calixte II. Alors Burdin, réfugié dans Sutri, trahi par les habitants, livré à son compétiteur, chargé de fers, insulté par la population de Rome, fut condamné à une prison perpétuelle. Il y mourut dans un âge très-avancé, regrettant d'avoir échangé la robe de bure du moine d'Uzerche pour la pourpre romaine. (BALUZE : *Vita Mauritii Burdini.*)

; de grâces de son heureux voyage. Le lendemain, tifia dans celle de Saint-Martial, prit place sur le épiscopal, la tête ceinte d'une couronne, comme omphateur. Le troisième jour, ayant toujours pour e la noblesse, et précédé de tous les grands digni-le l'Église, venus des provinces voisines, il fit la dédi-e l'église cathédrale consacrée à saint Étienne. Le uivant eut lieu la même cérémonie pour la basilique de Saint-Sauveur, dont il confirma tous les anciens ges. A ces dédicaces, brillantes fêtes aimées des seigneurs, des hommes libres et du pauvre peuple, rent plusieurs archevêques et évêques, Hugues de Audebert de Bourges, Amatus de Bordeaux, Robert e, et Granger de Reims qui portait les insignes de des Gaules; venaient ensuite les évêques, Brunô de Pierre de Poitiers, Arnauld [1] de Saintes, Renaud de eux, Raymond de Rhodez et Humbald de Limoges. que le pape eut béni l'eau, tous les prélats firent le s églises dédiées en les aspergeant.

s avoir consacré les autels de Saint-Sauveur et de Étienne, Urbain II célébra la messe dans la cathé-puis il sortit pour bénir la foule qui se tenait à eur. Les assistants étaient en si grand nombre, que itour de la ville, à un mille de distance, on n'aper-que des têtes d'hommes agenouillés. Les offrandes, es par les fidèles de tous les rangs furent si nom-, que la vaste enceinte de l'église, appelée *Gauteau*, sépulcre de saint Martial occupait le centre, ne contenir [2].

it dans l'église de l'abbaye de Saint-Martial qu'Ur-raconta les douleurs du christianisme, les profana-

nulf. selon d'autres.
y : *Ext. du Cartul. de Limoges*, p. 409.

tions des musulmans au tombeau du Christ, excita la foul à s'armer pour la guerre sainte, promettant à tous le par don des péchés et les indulgences des miséricordes divine accordées au mérite des saints. Le cri de guerre, Dieu l veut! retentit aussi fort, aussi unanime qu'au concile d Clermont. Après cette cérémonie, on ne voyait dans le rues de la ville que des ducs, des comtes, des barons poi tant sur leurs vêtements le signe de la Rédemption, et leur suite leurs vassaux qui demandaient à les suivre, de vieillards heureux de promettre leurs derniers jours à cett expédition, des enfants empressés d'essayer la vie par d saints dévouements; des mères, des épouses implorant comme une faveur, leur part de dévouement dans ce rêve sublime de la foi chrétienne. Si l'historien n'était forcé d reconnaître, dans ce grand mouvement de l'humanité, l main de Dieu qui conduit les sociétés, à leur insu, à d nouvelles transformations, il serait tenté de n'y voir qu'u élan de fanatisme, et se voilerait la face à l'aspect de cett foule sortant des églises, émue par d'éloquentes parole croyant que tout lui serait facile si elle pouvait toucher cette terre sanctifiée par le Calvaire; puis, avide de veng les insultes faites à sa foi, poursuivant les juifs, les arra chant tremblants de leur demeure, les traînant à la port des églises, ou sur les places publiques, pour les forcer se convertir; pillant les biens de ceux qui fuyaient, égo geant ceux qui résistaient. L'Église alors si puissante n put pas toujours réprimer ces violences : le peuple, tro ardent dans ses colères contre les descendants des meu triers du Christ, était encore trop ignorant pour com prendre que la religion ne s'impose jamais par la force [1].

Si le vicomte de Limoges fut loin de partager l'enthou

1. *Chron. Vosiens.*

e des premiers croisés, il n'en chercha pas moins à
parti de la présence du pape pour satisfaire ses ran-
ct son ambition. Héritier de la haine de son père
e l'évêque Humbald, d'accord avec Adémar, abbé de
-Martial, il dénonça l'élection comme entachée de
e. Urbain II reconnut, en effet, que la bulle d'intro-
on avait été falsifiée, et à cette déclaration le peuple
irrité contre les coupables qu'on eut de la peine à les
raire à sa fureur. Humbald, solennellement déposé
ésence de tout le clergé réuni dans Saint-Martial, et
lacé par Guillaume d'Uriel, se retira auprès de son
dans le château de Sainte-Sévère, en Berry [1]. L'archi-
e Hélie de Gimel, qui avait pris son parti, fut excom-
é, et toutes fonctions ecclésiastiques interdites à sa
le. Gérard, abbé d'Uzerche, un des plus ardents enne-
l'Humbald, qui était aussi venu à Limoges grossir le
re des accusateurs recrutés par le vicomte Adémar,
ut l'année suivante dans le cloître de Saint-Martial, où
it pris l'habit, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-
e, près de la porte claustrale.

erche, après lui, reçut pour abbé Gaubert de Malé-
de l'ancienne famille des seigneurs de Saint-Viance.
t à Guillaume d'Uriel, qui avait renoncé à la dignité
ieur de Saint-Martial pour celle d'évêque, il ne tarda
comprendre qu'il avait sacrifié son repos à son am-
n : détesté d'une partie de son clergé, dont il voulait
ner la dépravation, il mourut trois ans après son
on, empoisonné par un certain Martin, surnommé
rétien, à cause de sa dévotion apparente. Aux pre-

[1] umbald, seigneur de Sainte-Sévère, exerçait sur ses vassaux une si
tyrannie que le roi de France, Louis VII, envahit ses terres, le fit
ner. l'envoya à Étampes, où plusieurs de ses complices furent pendus.
x : *Annales*, année 1106.)

mières douleurs causées par le poison, il s'était hâté d'a-
peler à son secours l'abbé Adémar, qui connaissait, dis
on, un contre-poison, mais qui arriva trop tard [1].

Les préparatifs de départ pour la première croisade avai
eu lieu avec le plus grand empressement. Guillaume X, co
de Poitiers et duc d'Aquitaine, le plus puissant vassal d
couronne de France, prince aimable et spirituel, d'un
ractère peu belliqueux, qui quitta, pour prendre le b
de pèlerin, une cour voluptueuse et galante qu'il éga
par ses cansons, avait appelé sous sa bannière tous
grands vassaux du Limousin [1]. Tous, excepté le vicomte
Limoges, se réunirent à lui dans l'abbaye du Châlard,
core à moitié détruite par les Normands au VIII[e] siècle
y entendirent avec docilité les pieuses exhortations du pr
Geoffroi de Silo qui, la croix à la main, debout au mi
du chœur de l'église, seule partie qui restât du monum
primitif, les pressait de partir, s'excusant de ne pouvoi
accompagner, parce que, disait-il, une voix du ciel lui
donnait de rester pour relever les ruines de son abb
Quelques jours après, ces pieuses cohortes prirent la c
dans l'église de Saint-Maurice, consacrée au saint de la c
valerie. Trente mille hommes, sans compter les pèle
sans armes, dont une partie se montra pendant quelq
jours dans les rues de Limoges, dans les églises et dans
cloîtres, où les moines excitaient leur courage, pri
bientôt la route de Jérusalem.

Parmi les croisés du Limousin se faisaient remarq
Guillaume de Sabran, Raymond I[er], vicomte de Turenn
premier dans l'ordre féodal d'Aquitaine; Hélie de Males
neveu du vicomte de Limoges, qualifié du titre de pri
sans doute à cause de sa puissance et de son rang

1. *Chron. Vosiens.*, c. XXVIII.

odal, et qui, avant de partir, fit d'importantes do- l'abbaye d'Uzerche[1]; Aymeric IV, vicomte de Ro- rt[2], Pierre de Noailles, simple écuyer, ambitieux r aux batailles le titre de chevalier[3]; Raymond de le, qui venait de donner à l'abbaye de Tulle l'église eil (*de Brancellis*); Étienne et Pierre de Salviac, uille de Vieil-Castel; Guillaume de la Roche-Cani- ouffier de Lastours, qu'accompagnait son jeune eorges Béchade, chevalier et troubadour qui, par ons et ses joyeux sirventes, faisait le charme des a château de Pompadour.

ces croisés dont le pays garde le souvenir, le plus ans contredit, fut Gouffier de Lastours. On racon- i, entre autres actions héroïques, qu'un jour il dans une forêt un lion enlacé dans les replis d'un onstrueux, remplissant l'air de ses mugissements. vole au secours de l'animal, qui semble implorer et d'un coup de sabre abat le serpent acharné sur Et la chronique ajoute : « Le lion, ainsi délivré, à son libérateur, le suivit pendant toute la guerre, l'après la prise de Jérusalem les croisés s'embar- our retourner en Europe, l'animal se noya dans uisé de fatigue, en suivant le vaisseau sur lequel maître, et où l'on n'avait pas voulu l'admettre[4]. »

2. *Gaignières.*
3. ELME : T. IV. p. 650.
4. ille de Noailles paraît avoir eu pour auteur dans l'ordre de la chevalier (*miles*) qui, après avoir servi en qualité de varlet dans e Turenne, obtint le fief de Noailles sous la suzeraineté de Tu- nommait Guintrand, marié à Rabus de Ségur. Pierre Ier, son est ici question, eut pour successeur Pierre II, qui épousa Aut- illac de la maison des Rosiers ou de Rosier.
sequitur sicut lepus, et quandiu fuit in terra, numquam rece- ei commoda contulit, tum in venationibus quam bello : qui carnes undanter dabat leo, vero quacumque domino suo adversari vide nabat. Quem, ut dicunt, in navi positum, cum domum rediret,

Un autre auteur parle aussi de l'illustre croisé, qui po à son écu *d'or à trois forces de sable :* « Au siége d'une nommée Marrah, où s'étaient renfermés un grand no de musulmans, accourus d'Alep et des contrées voisin comte Raymond de Toulouse, suivi de Bohémond, d les échelles contre les murailles pour donner l'assaut place; mais ses compagnons n'osaient avancer, en vo les musulmans qui garnissaient les créneaux, d'où tom une grêle de traits. Gouffier de Lastours, homme de lignage, natif du Limousin, s'avança hardiment et a le premier sur le rempart, où il resta quelques ins seul, se défendant à grands coups de lance contre les dèles, jusqu'à ce que ses compagnons fussent venus à secours[1]. »

L'intrépide croisé était de retour dans ses terres en 1 comme nous l'apprend la charte de fondation de l'ab de Dalon, de l'ordre de Saint-Benoît, à laquelle, avec frère Gui de Lastours, il donna plusieurs terres en prés d'Adémar, vicomte de Limoges, qui signa aussi à c charte[2]. Il mourut dans un âge avancé, au château de P padour, et fut enterré, selon la chronique de Vigeois, le cloître d'Arnac, situé près de là, et bâti par ses ancê et non au Châlard, comme l'a cru un des historiens de c province[3], attribuant à Gouffier le tombeau qui se vo autrefois au Châlard, dans une chapelle souterraine,

derelinquere noluit, sed nolentibus eum, ut crudele animal, in navem pere nautis, secutus est dominum suum natans per mare, usquequo defecit. » (*Magnum chron. Belgicum.*)

1. *Chron. Vosiens. — Chron. Balderic, ap. Script. rer. Gal.*

2. *Gall. Christ.* — La charte de fondation indique plusieurs autre sonnes qui firent des donations au fondateur Géraud de Sales (*de Salis*). abbaye se trouvait très-rapprochée du Périgord et entourée d'imm forêts.

3. Bonaventure de Saint-Amable, auteur d'une *Histoire de l'apo de saint Martial*, vaste compilation sans ordre et sans critique.

qui n'appartenait pas moins à un des membres de la même famille[1].

Longtemps après la première croisade, on ne parlait dans le pays que des exploits de Gouffier de Lastours : il était le héros de nombreux récits, d'héroïques légendes, où l'imagination ajoutait à la réalité de l'histoire. Grégoire de Béchade, son parent, rival de poésie du duc d'Aquitaine, se fit dans sa langue maternelle le chantre de ses exploits et des autres croisés ses compagnons, dans un poëme qui ne nous est pas parvenu, auquel il travailla douze ans, et qu'il ne fit connaître qu'après l'avoir soumis au jugement d'Eustorge, évêque de Limoges, et de Gaubert, savant chroniqueur normand.

Avant de partir pour la Palestine, Gouffier avait augmenté la puissance de sa maison par son mariage avec la fille de Rannulfe, vicomte d'Aubusson, qui lui avait apporté en dot la moitié du château de Gimel, qu'elle tenait de Blanche de Vallon, sa mère. Après lui sa famille se divisa en plusieurs branches. Le mariage d'Agnès de Lastours, dernière héritière de la branche aînée, avec Constantin de Born, fit passer la terre de Pompadour et d'autres seigneuries dans la maison d'Authefort, bien digne de cet héritage, car les mâles et patriotiques accords de la harpe de Ber-

1. Sur ce tombeau était représenté un chevalier en costume de bataille, tenant un écu portant l'image d'une femme appuyée sur trois tours, et à ses pieds un lion et un serpent, la ruse et la force, avec cette inscription : HIC. IACET. DNVS. GVELPHERIVS. DE. TVRRIBVS. Ce tombeau pourrait bien être celui de Gui de Lastours, frère de Gouffier, qui contribua à la reconstruction du petit monastère du Châlard, *Castaliensis abbatia*, ainsi désigné par les chroniques du pays. L'église, style roman du XIe siècle, offre encore plusieurs richesses archéologiques ; des colonnes couronnées de chapiteaux remarquables ; au-dessus de la tombe du bienheureux Geoffroi qui répara le monastère, une magnifique armoire gothique, dont la boiserie de chêne représente quatre étages de panneaux flamboyants du XVe siècle ; une châsse byzantine à panneaux émaillés du XIIe. Le bienheureux Geoffroi, né à Bridier, mourut en 1125. (NADAUD : *Pouillé ms.*, p. 214.)

trand de Born rappelleront les vertus guerrières du noble croisé.

Gui, frère de Gouffier, fréquentait souvent la cour des comtes de Poitiers : un jour qu'il s'y trouvait en otage, comme garant de la paix récemment faite entre quelques seigneurs, le comte lui dit : « Demain Pierre de Pierre-Buffière, Archambaud et Ebles ravageront les terres de Bernard de Comborn, et vous ne donnerez aucun secours à celui-ci. » Gui ne répondit rien, se retira à son logement, fit dire qu'il était malade, puis sortit secrètement sous l'habit d'un simple écuyer, chemina nuit et jour au château de Lastours, changea de cheval et, sans prendre de repos, réunit quelques soldats, et au lever du jour fit face aux ennemis de Bernard qui se retirèrent [1].

Raymond Ier, vicomte de Turenne, eut aussi sa grande part de gloire dans la première croisade. Pendant le siége de Jérusalem, à la tête de plusieurs de ses compagnons, il tailla en pièces un corps de trois cents musulmans. Un autre jour, avec Guillaume de Sabran, il mit en déroute de nombreux ennemis accourus pour attaquer les vaisseaux des latins, qui étaient à l'ancre dans le port de Jaffa. Il monta un des premiers à l'assaut des remparts de la ville sainte. Le comte de Toulouse, qui connaissait sa bravoure, l'envoya avec cent chevaliers chercher des vivres jusque sous les murs de Tortose, sur les côtes de la Méditerranée. Quand la nuit fut venue, le chef de cette petite troupe de guerriers alluma un si grand nombre de feux dans son camp, que les Turcomans, croyant que tous les croisés étaient réunis dans ce lieu, abandonnèrent la ville, où les chrétiens entrèrent le lendemain [2].

1. *Chron. Gauf. Vosiens.*, c. 65.
2. Maimbourg : *Hist. des Croisades.* — Robert le Moine : *Hist. de la 1re Croisade.*

s retrouvons Raymond I[er] dans sa vicomté, en 1103, ne charte par laquelle il donna à l'abbaye de Saint-de Tulle plusieurs terres pour le repos de l'âme de sa nommée Guisberge[1]. Comme souvenir de la croisade, ctions de grâces de son heureux retour, il fonda, non château de Turenne, au milieu des forêts, un hôpi-mé Jaffa[2], destiné à recevoir les pèlerins qui descen du nord vers le midi, et une léproserie placée près-ppelée *Nazareth*, où peu de temps après s'établirent pliers.

hâteau de Turenne était alors une des forteresses s importantes des provinces méridionales. Sur les ses-débris qui en marquent l'emplacement, à l'an-ce rocher, s'élève encore, comme l'ombre gigan-du passé, une haute tour, composée de trois étages communiquant entre eux par un étroit escalier rre. On l'appelle improprement *la tour de César*. te colline, si belle encore de ses ruines, si riche de venirs antiques, on distingue, après dix siècles de tions, la partie de l'édifice la moins ancienne, le don-ur carrée, dont le faîte a disparu, et dans l'intérieur stes salles voûtées, l'une au niveau du sol, l'autre au r étage. Cet ensemble d'immenses constructions au sommet d'une colline, dominant encore de l'as-plus poétique de hauts rochers, de hautes cimes nées de tours féodales, dont celle de Turenne était la Cette position était bien en effet, au moyen âge, la ale des quatre provinces, sur les limites desquelles placée[3]. Raymond I[er] y avait créé de nombreux

al : *Hist. de la maison de Turenne*, p. 29.

pelé aujourd'hui l'*hôpital Saint-Jean*. On y remarque encore plu-structions de cette époque.

istorien de Thou en parlait ainsi au XVI[e] siècle : « Ea in finibus um, Cadurcorum, Petracoricorum et Lemovicum posita, quatuor

moyens de défense[1], derrière lesquels, au XVI[e] siècle, se descendants devaient s'abriter pour conspirer contre Henri IV.

Pendant que les croisés combattaient pour le Christ, ouvraient à l'histoire de nouvelles pages remplies de faits illustres, *gesta Dei per Francos*, la paix ne régna pas toujours dans le monde féodal; à Limoges la haine était encore vivace entre les représentants de la noblesse et les moines des abbayes. Dans une de ces luttes si fréquentes et parfois cruelles, le parti des religieux du château de Saint-Martial, — on désignait ainsi la partie de la ville qui relevait de l'abbaye, — mit le feu aux maisons voisines. L'incendie détruisit l'église de Saint-Étienne, ses magasins, ses offices, le monastère de la Règle et l'église de Saint-Maurice, où naguère l'élite des barons du pays s'était donné rendez-vous pour prendre la croix, répondant ainsi à l'appel du duc d'Aquitaine, qui disait tristement dans ses chants d'adieux : « Désir m'a pris de chanter, et je chanterai de ce qui m'attriste ; je vais quitter le commandement du Limousin et du Poitou. » Quelques barons de la vicomté, qui n'avaient pu partir avec les premiers croisés, se rendirent à Jérusalem après la prise de la ville, plutôt en pèlerins qu'en guerriers. Parmi eux, Bernard de Bré, qui n'en revint pas, et Gui de Bré, qui mourut à Laodicée (1103).

Les évêques de Limoges, à la même époque, se succédaient rapidement, et leur élection étaient presque tou-

his primis participat, et Turennam primariam arcem, a qua ditioni nomen in Lemovicibus habet. »

1. Raymond I[er] avait le droit de faire battre monnaie, ainsi qu'il résulte de quelques pièces de deniers et de sous publiées par Justel dans son *Histoire de la maison de Turenne*. La vicomté touchait au nord Donzenac et le Saillant limites aussi du grand fief de Comborn : à l'est, elle s'étendait jusque dans les environs de Ventadour : à l'ouest elle touchait à Sarlat. Sa plus grande étendue comprenait une partie du Querci. (V. pour plus de détails mon *Hist du Bas-Limousin*, t. 1, p. 208 et suiv.)

jours le prétexte de nouveaux désordres. A Guillaume d'Uriel avait succédé Pierre Viroald, né à Bordeaux, homme très-instruit, qui ne fit que passer sur le siége de saint Martial : sa gourmandise (*ingluvies*) lui occasionna de bonne heure des infirmités qui le forcèrent à se retirer [1]. En attendant une nouvelle élection, Guillaume de Carbonnière administra le diocèse, sans avoir l'autorité nécessaire qui lui aurait permis d'arrêter peut-être les guerres féodales, dont le pays eut tant à souffrir, et dont le vicomte Adémar III fut souvent l'instigateur. Ce vicomte guerroya, non-seulement contre les moines, dont il fit piller et brûler les églises et les propriétés, mais encore contre tous ses voisins. Sur le refus d'Hélie Rudel, comte de Périgueux, de lui livrer une partie du Périgord, qu'il réclamait par droit de consanguinité, il envahit ce comté à la tête de deux cents chevaliers suivis de leurs hommes d'armes, et ravagea toute la partie voisine du Limousin (1104). Les populations effrayées vinrent se réfugier dans la ville de Périgueux, où elles ne pouvaient vivre que d'aumônes; aussi les bourgeois de la partie de cette ville appelée *le Puy-Saint-Front*, appauvris par ces étrangers, attribuèrent-ils tous ces malheurs à leur comte, et se révoltèrent contre lui.

Cette guerre, après plusieurs années de durée, fut suivie d'une autre plus acharnée et plus sanglante entre le vicomte Adémar III et le seigneur de Pierre-Buffière, nommé Gaucelme. Celui-ci faisait sortir chaque jour de son château fort, situé sur une éminence, au bas de laquelle coule la Briance, ses hommes d'armes qui venaient piller les terres et brûler les maisons jusque sous les murs de Limoges. Gaucelme montrait d'autant plus d'ardeur à combattre son ennemi, qu'il avait à se venger des

1. *Chron. Vosiensis.* — V. aussi plusieurs fragments des manuscrits de D. Estiennot à la Bibliothèque nationale.

odieux traitements exercés contre son père. En effet, un jour que Pierre, seigneur de Pierre-Buffière, reven d'un pèlerinage à Charroux, les partisans du vicomte de Limoges l'avaient surpris, meurtri de coups, dépouil de ses vêtements, et par un froid rigoureux, c'était à Noël, l'avaient forcé de traverser un cours d'eau. Ils l'avaient conduit ensuite dans l'abbaye de Solignac, où mourut, quelques jours après, dans les bras de l'abbé Maurice. Gaucelme et Adémar furent également cruels dur cette guerre : les gens d'armes du vicomte de Limog commettaient tant de crimes sur leur passage, qu'ils lai saient derrière eux les campagnes ravagées, les chaumièr incendiées. Il n'y avait de sécurité pour personne; les pr tres même fuyaient, abandonnant leurs églises, se retira dans quelques abbayes, fortifiées alors comme des plac de guerre. L'évêque de Limoges quitta son diocèse, au m lieu de la désolation générale[1]. Pendant longtemps l'É glise, par ses prières et par ses menaces, chercha en vai à arrêter les hostilités : en vain les moines racontaient des miracles, autant pour consoler le peuple de ses mal heurs, que pour agir sur l'esprit des deux ennemis; guerre continuait[2].

Les deux partis, pour triompher, avaient moins recou aux batailles rangées, qu'à des surprises, faciles d'ailleu dans une contrée couverte de forêts, hérissée de nom

1. *Chron. Vosiens.*, c. XXXVIII.

2. On racontait qu'au moment où l'on voulut placer le corps de Géra abbé de Saint-Augustin de Limoges, dans le même tombeau où repo celui de Gui, un des derniers évêques, celui-ci, pour lui faire place, détourna, comme s'il eut été vivant. On racontait encore qu'un pèlerin Limousin, revenant de Jérusalem avec un morceau de la vraie croix, en p sant à Aixe, le déposa au pied d'un cep de vigne, d'où il ne put plus l'ar cher, quand il voulut continuer sa route. Mais le curé d'une église voisi étant venu en procession, put emporter la sainte relique, dont on raconta nombreux miracles jusqu'à la fin du XVIIe siècle. (Bonaventure de Sain Amable : *Hist. de S. Martial.*)

breuses collines, et coupée par de profonds ravins. Les gens du vicomte de Limoges, à la faveur d'une embuscade, purent ainsi s'emparer de Gaucelme, près d'un village nommé *Las Lebras*, à peu de distance du château de Pierre-Buffière. Ils le conduisirent à Ségur, et l'enfermèrent dans une des tours de la vieille citadelle. Il y resta un an, pendant lequel ses partisans continuèrent la guerre. Enfin, le clergé de Limoges, de concert avec plusieurs chevaliers, vassaux de l'un ou de l'autre parti, fatigués de cette lutte sanglante, parvint à rendre la paix au pays. L'évêque Eustorges et Amblard qui, de simple moine, venait d'être fait abbé de Saint-Martial, intervinrent dans la lutte. Gaucelme recouvra la liberté, et eut avec le vicomte de Limoges une entrevue, où l'un et l'autre, promettant d'oublier le passé, jurèrent de vivre en paix.

Une tour féodale, pour laquelle le seigneur de Pierre-Buffière refusait de faire hommage, avait été le prétexte de cette guerre. Devant le sépulcre de saint Martial, en présence de l'évêque, de l'abbé et de plusieurs chevaliers, on fit un traité portant que Gaucelme garderait la tour durant six mois, après lesquels il la livrerait à Seguin et à Gui, fils de Gérard de Lastours, qui, trois mois après, s'engageaient à la rendre au vicomte de Limoges. Ces conventions, sanctionnées par le serment des parties, et signées par elles, furent inscrites dans une charte que signèrent aussi cent chevaliers associés à ces luttes sanglantes. Elle fut ensuite coupée en deux parties, l'une pour être déposée dans les archives de l'abbaye de Saint-Martial, l'autre remise à Gaucelme (1117, *circa*)[1]. Au moyen âge, les grands seigneurs plaçaient leurs transactions sous la pro-

1. *Chron. Vosiens.* — L'auteur de cette chronique tenait ces détails d'un prêtre de la Souterraine, nommé Etienne de la Chassagne, qui avait assisté aux conventions.

tection de l'Église, qui seule, par son autorité, pouvait leur rappeler la foi promise.

L'Église elle-même avait à la même époque ses discordes, dont la principale fut le schisme qui la divisait, à la suite de l'élection de deux papes. Girard, évêque d'Angoulême, entraîné par les conseils du duc d'Aquitaine, Guillaume VIII, venait de donner, en sa qualité de légat du saint-siége, la consécration épiscopale du siége de Limoges à Ranulphe, abbé du Dorat, pour punir Eustorges d'avoir pris le parti d'Innocent II. Ranulphe, impatient d'user des prérogatives de sa dignité, avant même d'avoir été reçu à Limoges, se rendit à la Souterraine pour faire l'ordination de quelques prêtres. Les seigneurs voisins accoururent près de lui, et en vue de plaire au duc d'Aquitaine, lui firent le plus gracieux accueil, Mais, le même jour, Eustorges, protestant contre cette usurpation, vaquait à la même cérémonie dans l'abbaye d'Uzerche, où s'étaient réfugiés plusieurs religieux de la Souterraine, pour protester contre l'évêque schismatique. A l'arrivée de son compétiteur à Limoges, il se retira dans le château de Saint-Martial, situé à si peu de distance de la ville que l'usurpateur pouvait entendre les cloches qui, chaque jour, sonnaient son excommunication, comme un glas de mort [1]. Une partie de son clergé l'avait abandonné, à l'instigation du comte de Poitiers, dont il avait combattu certaines prétentions sur la vicomté de Limoges. Pour se prémunir contre les attaques du Poitevin, qui faisait ravager ses terres par ses hommes de guerre, il avait fait reconstruire le château de Chalusset, dont il confia la garde à deux vaillants chevaliers, l'un nommé

1. At Eustorgius ab urbe sua stadio uno vix interjacente remotus, Castrum Sancti Martialis, præ foribus urbis inhabitat, unde is qui sedem sibi cathedræ usurpat, singulis diebus audire possit campanas in sua excommunicatione sonantes. (*Ap. Script. rer. Franc.*)

Arnaud, l'autre Bernard de Javernas. Les tours encore si pittoresques de cet édifice, situé au confluent de la Ligoure et de la Briance, sont pour le Limousin les plus beaux restes des constructions du moyen âge.

L'évêque Girard, en sa qualité de légat, intervint encore à la même époque comme juge des différends survenus entre l'abbaye d'Uzerche et un moine de Cluny, nommé Philippe, à l'occasion de la forêt de Manzenas. Les grands vassaux, pour l'expiation de leurs péchés, ou pour se faire des partisans dans les abbayes, donnaient à celles-ci certaines propriétés; mais il arrivait quelquefois que leurs successeurs, ou eux-mêmes, après un certain laps d'années, disposaient encore de ces fonds sur lesquels ils n'avaient plus aucun droit. De là, de longues discussions entre les abbayes. Un jour, profitant de la présence à Tulle de l'évêque de Limoges, Bernard, vicomte de Comborn, voulut donner, pour le salut de son âme, à Philippe, prieur de la Celle de Ventadour, la forêt d'Amanzénas, qu'il disait lui appartenir. Mais un moine d'Uzerche, nommé Gérald, et l'archidiacre de la même abbaye, de laquelle relevait la forêt, s'opposèrent à la donation, disant que le comte de la Marche avait donné cette terre à leur monastère entre les mains de l'abbé Gérald, qu'elle était située sur la paroisse de Treignac, dont l'église avait été confiée à leur garde par l'évêque Humbald; que Bozon de la Marche, successeur d'Oddon, avait confirmé cette donation; qu'au reste tous les religieux d'Uzerche viendraient confirmer par serment ces allégations, si le vicomte de Comborn leur accordait un sauf-conduit. Ces explications avaient lieu en présence de l'abbé de Tulle, de l'évêque de Limoges et de plusieurs autres personnes, tant laïques qu'ecclésiastiques. Un jour fut fixé pour vider le différend; mais dans l'intervalle, Philippe, le moine de Cluny, vint trouver le légat Girard à

Angoulême, lui dit qu'il tenait cette terre de l'abbé de Solignac, qui affirmait qu'elle était son alleu, et à l'appui présentait de prétendues chartes. Girard trompé écrivit à Ponce, abbé de Cluny : « Le récit de notre cher Philippe, prieur de la Celle de Ventadour, et les chartes que nous avons lues, nous ont appris l'accord par lequel les chers frères Maurice, abbé de Solignac, et son chapitre ont cédé pour toujours à frère Philippe et, dans sa personne, à votre communauté, tous leurs droits sur l'église de Saint-Martin de Treignac, et sur la forêt d'Amanzénas; droits que le monastère de Solignac tenait de la libéralité des vicomtes et de la concession des évêques de Limoges. Nous louons et nous confirmons par l'autorité de ce même siége apostolique le susdit accord, de façon que dans la suite personne ne puisse vous troubler[1]... »

Au jour fixé pour la réunion à Excideuil, le prieur de Ventadour se présenta, et au moment où l'évêque Eustorges allait prononcer sa sentence, exhiba le titre obtenu du légat. L'évêque le blâma sévèrement de ce recours furtif, et plein d'indignation quitta l'assemblée. Albert, abbé d'Uzerche, et l'archidiacre qui l'avait accompagné, en appelèrent au légat mieux informé. Excideuil fut le lieu de la nouvelle réunion. L'évêque s'y présenta avec ses clercs, l'abbé d'Uzerche avec ses religieux, Adémar, vicomte de Limoges, escorté de tous ses barons. Après de nombreuses explications, le légat du saint-siége, de l'avis des évêques de Limoges, de Périgueux et d'Agen, décida « que Bernard, vicomte de Comborn, répondrait, autant que la raison l'exigerait, au comte de la Marche, si ce dernier l'attaquait dans les quarante jours qui suivraient le jugement

1. Cette sentence, donnée à Angoulême en 1116, a été publiée par M. l'abbé Maratu, de la Société archéologique de la Charente, dans ses savantes études sur saint Bernard : *Angoulême*, 1864.

relatif au franc-alleu, auquel prétendaient les moines d'Uzerche; que ceux-ci produiraient deux témoins qui prouveraient avoir vu et entendu l'évêque de Limoges donnant, avec l'agrément de l'archidiacre Gaubert et de l'archiprêtre Bozon, l'église de Treignac au monastère de Saint-Pierre d'Uzerche, et qu'en attendant les moines de Cluny seraient paisibles possesseurs de la terre donnée par Bernard de Comborn, et y feraient les constructions qu'ils jugeraient nécessaires[1]. » Assistèrent à cette réunion et donnèrent leur assentiment à la sentence, Hildebert, Gérald, archidiacres de Limoges; Arnaud, fils de Guillaume; Guillaume de Nanclars, archidiacre de Périgueux; Geoffroy, archidiacre d'Agen; Pierre, grand chantre d'Angoulême; Hélie de Gimel et Ranulphe de Garait, archiprêtres de Limoges. Les moines d'Uzerche, dans le délai fixé, produisirent les témoins requis, qui affirmèrent avoir assisté à la donation de l'église de Treignac; le comte de la Marche, sur leur demande, attesta la donation qu'il avait faite; mais les moines de Ventadour, Philippe et Adémar, continuèrent à posséder injustement le franc-alleu. Enfin le vicomte Bernard, à la demande d'Adémar, promit de se trouver à Laubis, le jour de la fête de saint Marcel, pour traiter l'affaire. L'abbé d'Uzerche s'y rendit, mais Adémar refusa de répondre aux questions. Les choses en étaient là, quand l'abbé de Cluny vint à Lubersac. Gérald, prieur d'Uzerche, lui exposa ses griefs. Ponce fit alors appeler ses religieux, et, prenant leurs mains, les mit dans celles du prieur d'Uzerche, leur ordonnant, au nom de la sainte obéissance, d'exécuter à la lettre, envers les moines d'Uzerche, le jugement rendu par le légat à Excideuil[2]. »

1. Fait à Excideuil, l'an de l'Incarnation du Verbe 1116, indiction VIII.
2. Baluze : *Miscell.*, lib. VI, p. 490. On trouve aussi quelques détails sur cette affaire dans les Mss. de Nadaud. Les auteurs du *Gallia Christiana* n'en font pas mention.

Girard, en sa qualité de légat du saint-siége, était déjà intervenu dans d'autres discussions particulières au diocèse de Limoges. Les moines d'Uzerche, scandalisés de la conduite de leur abbé, du faste qu'il étalait, lui portèrent leurs plaintes. Pierre II, surnommé Béchade de Lastours, parce que pendant sa vie militaire il avait été attaché au service des seigneurs de ce nom, ayant changé le casque pour le froc, avait fait profession dans le monastère de Saint-Pierre d'Uzerche, et en était devenu abbé vers 1108. Habitué naguère à résister à ses ennemis par la force des armes, il résista à ses religieux par son éloquence et sa connaissance des lois canoniques, et les réduisit au silence. Mais les juges, peu convaincus de son innocence, ne l'admirent que sous l'autorité du serment. Pierre accepta ce moyen de justification et reprit le chemin de son monastère. Les moines d'Uzerche vinrent à son avance pieds nus et lui firent une solennelle réception. Quelque temps après, soit par un sentiment de fierté naturelle, soit qu'il se trouvât sous le poids de nouvelles accusations, il résigna ses fonctions [1].

Enfin la voix éloquente de saint Bernard mit fin au schisme qui divisait l'Église d'Occident; la légitimité d'Innocent II fut reconnue par le clergé de France, et l'évêque Eustorges rétabli dans tous les honneurs de ses fonctions épiscopales. Ce grand homme, après avoir d'abord échoué dans ses remontrances, avait enfin triomphé de l'obstination du duc d'Aquitaine. Un jour, comme il disait la messe dans une église de Poitiers, le duc se tenant à la porte, il prend l'hostie en main, vient à lui : « Voici, lui dit-il, votre Dieu et votre juge; oserez-vous le mépriser? » Le duc, surpris et attendri, déclare sur-le-champ qu'il reconnaît Inno-

1. Baluze : *Hist. Tutel.*, Append., col. 842.

cent pour le vrai pape, fait sa paix avec Eustorges et le reçoit magnifiquement dans son château de Clain-et-Boivre. Ranulphe venait à peine de quitter Poitiers pour rentrer au Dorat, quand il apprit cette réconciliation : surexcité par la colère, il tomba de cheval, frappé d'une attaque d'apoplexie (1135) [1].

Le peuple vit bien d'autres malheurs. Un incendie, dont on ne connut pas la cause, venait de détruire la partie de Limoges appelée le Château, le monastère de Saint-Martial, placé dans la même enceinte, avec les belles statues, œuvres des meilleurs artistes, qui faisaient l'ornement du cloître. L'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, celle de Saint-Michel-des-Lions et le monastère de Saint-Martin, eurent le même sort. En même temps une affreuse disette désolait le pays. On entendait pendant la nuit les moines qui psalmodiaient les douleurs de Job [2], et prêchaient la résignation au peuple, qui mourait dans les tortures de la faim. La misère était générale; des religieux, des chevaliers, comme les plus pauvres, tendaient les mains, demandant le pain de l'aumône. L'imagination troublée voyait partout des faits surnaturels. On racontait qu'il était né en Aquitaine une femme à deux corps, à deux têtes, à quatre mains et à deux pieds [3].

Malgré ce triste état de choses, quelques barons, sans tenir compte des souffrances du peuple, donnaient un libre cours à leurs ressentiments et à leur ambition. Quoique Gaucelme de Pierre-Buffière fût sorti de sa prison de Ségur à d'honorables conditions, Ebles, vicomte de Ventadour,

1. Eustorges mourut en 1137, et fut enterré dans l'église de Saint-Augustin de Limoges. Lambert, évêque d'Angoulême, présida à ses funérailles. (*Tabular. Vosiense. — Chron. Adem. Vosiens.*)

2. « ... Si bona suscepimus de manu Dei, mala quare non sustineamus? » (Job.)

3. *Chron. Adem. Vosiens.*, c. XL.

son oncle, n'en forma pas moins le projet de se venger vicomte de Limoges. Instruit qu'en revenant d'un pèlerin à Notre-Dame-du-Puy, en Velay, Adémar traverserait montagnes de l'Auvergne, et les collines sur une desquel s'élevait le château de Ventadour, il plaça des hom d'armes en embuscade dans les principaux passages, se saisir de sa personne. Aussi Adémar surpris, n'a pour se défendre que son bâton de pèlerin, ne put résis Ebles le retint, pendant deux ans, dans une des tours son château, sans vouloir écouter les prières de ses sollicitant la mise en liberté du prisonnier qui, trop pour demander grâce, ne rêvait qu'aux moyens de se ger. Pour ne pas oublier sa haine, il laissa croître tout barbe, et jura de ne la couper que lorsqu'il aurait puni ennemi. Ses contemporains le surnommèrent *le Barbu*. chambaud de Comborn, qui avait épousé une de ses fil nommée Brunissende et quelquefois Humberge, parvi gagner un des hommes d'armes de Ventadour, qui pro de faire sortir le prisonnier pendant la nuit. En effet l'heure convenue, quelques gens de Comborn, portant armes cachées sous leurs vêtements, vinrent rôder au de la place. Mais Adémar, retenu trop longtemps par la cessité de satisfaire quelques besoins de la nature, ne p pas assez à temps au lieu indiqué, et ceux qui l'attendai voyant venir le jour, s'éloignèrent à la hâte, pour ne être découverts par les gens de garde sur les murailles château [1]. Enfin, ennuyé de sa captivité, n'attendant rien la générosité de son ennemi, il demanda à entrer en né ciations avec lui. Ebles exigeait pour sa rançon douze mi sous d'or, dont il ne voulait rien rabattre. Cette somme livrée, et Adémar sortit de sa prison, où, malgré son é

1. « ... Sed ipso ad necessaria naturæ diutius immorente, diluculo frat recesserunt. » (*Chron. Adem. Vosiens.*, c. XLVII.)

es forces physiques s'étaient prodigieusement affai-
Les habitants de Limoges avaient regretté son absence,
s vassaux en avaient profité pour s'enrichir à leurs
s. Le jour de son entrée dans la ville, les citoyens de
es rangs, et les moines, avec les bannières de leurs
s, vinrent à son avance. Mais ce n'était plus le guer-
trépide et altier d'autrefois; ses cheveux et sa barbe
t blanchi; la vieillesse était venue avant l'âge : sa haute
'était courbée; sa démarche était chancelante, quand
revoir son habitation qui, depuis deux ans, ne reten-
plus du bruit des fêtes et de l'orgie des festins. Du-
ute sa captivité, sa famille avait habité le château de
ou celui de Comborn. Gui III, son fils, qu'il s'était
é quelque temps auparavant, avait administré la vi-
. Celui-ci, que la couleur de son teint et sa laideur
surnommer *Graul* (corbeau), était un des plus hardis
iers de son temps : plein de courage, libéral, soigneu-
t instruit à l'école des moines, il promettait au pays
nir de paix et de prospérité. Les habitants de Limoges,
: ceux des campagnes, et même les étrangers qui
ent le connaître, appréciaient ses qualités. Quand on
qu'il devait visiter ses terres et ses vassaux, on accou-
a rencontre.

seule personne ne partageait pas cet enthousiasme
oule pour le jeune guerrier; c'était sa belle-mère,
de Carrio, ou des Cars, seconde femme de son père,
marquable encore par sa beauté, comptant sur l'as-
it qu'elle exerçait sur son mari, ne devait pas reculer
un crime pour faire la fortune de ses propres en-
Elle chercha donc tous les moyens de faire passer

s était, selon la chronique de Vigeois, fille de Guillaume-Taillefer, Angoulême. Le Laboureur la confond avec la femme d'Adémar II, lant Humberge. (*Art de vérif. les dates.*)

la vicomté dans les mains d'Hélie, l'un d'eux, né du secon mariage d'Adémar, au détriment de Gui, né du premier, par conséquent, comme l'aîné de la famille, seul hériti du titre et de l'autorité de ses ancêtres. Non contente d'e citer l'animosité entre les deux frères, elle recourait à tout sortes d'intrigues pour se faire des partisans parmi les s gneurs du pays; on la vit plusieurs fois, mère ambitieu et dissimulée, visiter les abbayes de Limoges, déposant, nom de son fils, de riches offrandes sur les autels, dans but de lui attirer les sympathies du clergé. Mais Adémar comprenant les projets de sa femme, quoique n'osant résister, n'en aimait pas moins son fils aîné; c'était bien lui qu'il voulait laisser la vicomté, ses châteaux, ses man et ses armes de bataille. Comprenant enfin qu'elle ne po vait rien obtenir par la ruse et la corruption, cette odieu femme eut recours à un crime. La main qui déposait offrandes sur les autels versa du poison dans le breuvage Gui, qui semblait ignorer jusqu'où pouvaient aller l'ambiti et la haine de sa marâtre. Mais un religieux, un magici comme on disait alors, parce qu'il avait quelques conna sances des sciences naturelles, Adémar, abbé de Saint-M tial, administra à temps à la victime un utile contre-pois Il mourut peu de temps après (23 août 1124), sans av laissé à personne le secret de son intervention et la natu de son antidote[1]. Alors la marâtre, cachant ses proj sous de faux semblants de repentir, profita de la négligen du jeune homme, qui succomba trois mois après l'ab de Saint-Martial qui l'avait sauvé. Une foule nombreu avec tous les signes du deuil, vint à Limoges assister à

1. Au lieu d'Adémar, comme le dit la chronique de Vigeois, il faud lire Amblard, qui fut abbé de Saint-Martial plusieurs années après Adém et qui mourut, non en 1124, mais en 1143. (GALL. CHRIST. : *Eccles. Le vicensis.*)

funérailles[1]. Marie des Cars ne profita pas de son crime, car peu de temps après elle vit mourir Hélie, son propre fils.

La vieillesse d'Adémar III se passa dans les larmes. Humilié de sa longue captivité à Ventadour, dégoûté de la vie après la mort de Gui, cet homme qu'on avait vu si implacable contre ses ennemis, n'osa pas punir le crime de sa femme. Pendant que, tout en proie à ses regrets et à sa faiblesse, il vivait dans la retraite, il eut encore la douleur de voir les tombes de la basilique Saint-Martial s'ouvrir pour recevoir ses autres enfants mâles, et par conséquent sa vicomté tomber d'épée en quenouille. De ses deux filles, l'une, Brunissende, avait épousé Archambaud de Comborn, dont elle avait plusieurs enfants; l'autre, nommée Emma, qui eut une vie agitée par d'ardentes passions, ne mérita que ses malédictions. Elle avait d'abord été mariée à Bardon de Cognac, dont elle n'eut pas d'enfants : veuve, lorsqu'elle était encore jeune et belle, elle épousa, en 1136, Guillaume X, duc d'Aquitaine, qui lui promettait plus d'éclat et d'honneurs que Guillaume-Taillefer, fils de Wulgrin-Taillefer, comte d'Angoulême, dont elle était passionnément aimée, et à la cour duquel elle venait souvent, éclipsant par sa beauté les plus nobles châtelaines de Saintonge et d'Angoumois[2].

Guillaume-Taillefer, égaré par sa passion, furieux d'avoir été supplanté par le duc d'Aquitaine, encouragé par les seigneurs du Limousin qui redoutaient la domination du Poitevin, dissimula son ressentiment et vint souvent au château de Clain-et-Boivre prendre part aux fêtes de son

1. « ... Et cum incredibili omnium luctu Lemovicæ delatus, cum majoribus suis conditus est. » (*Chron. Vosiens.*)
2. « ... Ob quam injuriam Lemovicinos subvertere volens. » (*Chron. Vosiens.*)

suzerain. Un jour que celui-ci était absent, il lui ravit s épouse. Guillaume, indigné, résolut de se venger, et app à lui ses vassaux et ses hommes d'armes. Ceux du Limo se rangèrent du côté du comte d'Angoulême, craignant q si la vicomté de Limoges devenait la dot d'Emma, elle les fit passer sous la domination immédiate de Poitiers. cris de haine et de vengeance retentissaient en Angoum en Limousin et en Poitou; partout on s'apprêtait à co battre, tandis que le vieux vicomte de Limoges, retiré d son château de Ségur, maudissait sa fille, qui l'empêch de mourir en paix. Au moment où la guerre allait faire nouvelles ruines, on apprit que le comte de Poitiers, s'était promis de détruire Limoges, venait de mourir d un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, léguant duché d'Aquitaine à la jeune et belle Aliénor, sa fille aîn qu'il destinait pour épouse, selon le bon plaisir de barons, à Louis, fils aîné de Louis-le-Gros, roi de Fra (mai 1137). Les deux partis posèrent les armes à la gran joie du peuple, qui à la vue de ces préparatifs avait trem pour ses récoltes et pour ses chaumières[1].

Louis VI avait saisi avec empressement cette occasion réunir au royaume de France cette belle Aquitaine q depuis si longtemps, conservait son indépendance et autonomie; il s'était rendu à Limoges, où l'attendai quantité de seigneurs accourus dans la ville dès la veill pour assister aux cérémonies religieuses de la fête de sai Martial. Le jeune Louis VII arriva quelques jours apr accompagné de cinq cents chevaliers, brillant cort auquel se mêlèrent quelques grands vassaux du Midi, t qu'Alphonse, fils de Raymond, le comte de Saint-Gilles

1. Les moines attribuèrent sa mort à l'intercession de Saint-Martial, q aurait ainsi soustrait le Limousin aux malheurs dont l'avait menacé le d d'Aquitaine.

, comte de Toulouse. Le jeune prince, qui venait essayer de la fidélité d'une femme du Midi, fut rande pompe par les grands, le clergé et le peuse fit pas payer le droit de bienvenue par le .démar III, comme l'autorisait la loi des fiefs, et point dans le palais vicomtal : les moines de tial mirent à sa disposition leurs plus beaux ents. Le lendemain, après une procession solenompagné de Rodulphe de Pernelle, comte de is, qui épousa une sœur d'Aliénor, de Thibaut, Champagne et de Brie, du vieux vicomte de et de tout le clergé, dans les rangs duquel on t Pierre, abbé de Cluny, Suger de Saint-Denis tant contribué à la gloire du dernier règne, il a ville avec toute son escorte et alla camper de é de la Vienne, d'où il partit pour Bordeaux, où recevoir la main d'Aliénor [1]. Il sut dans cette ice ménager l'orgueil des Aquitains en n'usant iviléges que lui donnaient les coutumes féodales. e toute providentielle des peuples, l'avenir dépend es circonstances en apparence les plus futiles : du vicomte de Limoges n'avait pas déserté le lit Aquitaine pour celui du comte d'Angoulême, le it peut-être resté longtemps encore séparé du de France proprement dit, et l'Angleterre n'y régné [2].

nort de son second mari, Emma de Limoges était l'héritière légitime de la vicomté, mais ce ne fut qu'Adémar III, son père, voulut laisser ce riche

[1] Vosiens, c. XLVIII.

[2] d'Aquitaine avait épousé Emma de Limoges dans l'espoir d'en cesseur, car il n'avait eu de sa première femme, Aénor de Châe deux filles.

héritage. Heureux de l'affection que lui témoignait autre fille, mariée au vicomte de Comborn, et reconnais de ce qu'avait fait celui-ci pour l'arracher des m d'Ebles de Ventadour, il choisit pour lui succéder l deux fils, Gui et Adémar, à l'exclusion de tous ses a parents, ordonnant que, si l'un venait à mourir, l' gardât la vicomté tout entière. Cette disposition fu dernier acte politique de sa vie si longue, si mêlé plaisirs et de peines. Dès lors, n'attendant plus rie monde, dégoûté du pouvoir, courbé par l'âge, abatt les douleurs, il se retira dans l'abbaye de Cluny, laquelle il avait eu toujours tant de dévouement e respect. Sa vie de pénitence et de pratiques pieuses n' pas longue. Peu de temps après, on vit revenir son cueil porté par quelques hommes d'armes, accomp de quelques moines, qui lui ouvrirent une tombe p ses ancêtres dans le cloître de Saint-Martial.

A cette époque, Limoges n'avait rien à envier aux a villes du Midi; le commerce y avait pris une gr extension; plusieurs riches industries s'y étaient d loppées. Les marchands de l'Auvergne et des a contrées adjacentes venaient y acheter les étoffes Nord et les autres produits d'outre-Loire. Les moines abbayes étrangères, qui venaient à Limoges vénérer reliques des saints, étaient souvent les guides et compagnons de ces petites caravanes de march étrangers. Les denrées du Midi y affluaient; les c merçants des bords de la Méditerranée et de la Prov les y déposaient, pour qu'on les fît ensuite passer dan Nord. Cet accroissement de la fortune publique d certaines villes eut pour principale cause la prem croisade qui avait mis en rapport, en créant de nouve besoins, des populations qui auparavant se connaiss

à peine. La demeure des vicomtes de Limoges, quoique conservant toujours son aspect féodal, ses hautes tours crénelées, ses larges fossés, qui la séparaient des maisons voisines, était devenue le séjour de l'opulence, du luxe, un rendez-vous de fêtes et de plaisirs, où se pressaient les plus nobles châtelaines et tous les troubadours qui couraient le pays. La prodigalité y allait au train de la richesse. Les comtes de Poitiers n'y trouvaient aucune différence avec les fêtes qu'ils donnaient à leurs vassaux sous les magnifiques ombrages de leur château de Clain-et-Boivre.

Voici un exemple de la prodigalité somptueuse du vicomte de Limoges, et qui peut entrer dans le tableau des mœurs du temps. — « Le comte de Poitiers, Guillaume, gendre du comte de Toulouse, dit Geoffroi de Vigeois, étant venu à Limoges, Adémar le défraya, suivant la coutume. Or il arriva que le maître d'hôtel demanda du poivre à Constantin de la Sana — c'était une denrée alors fort rare. Celui-ci le mena dans une chambre, où il trouva le poivre répandu à terre, comme le gland qu'on donne aux pourceaux. « Voici, dit-il, du poivre pour les sauces de « votre maître ; » et, ayant pris une pelle, il lui présentait, moins le poivre qu'il ne le lui jetait [1]. Cela fut rapporté comme une magnificence, au comte qui ne manqua pas d'y faire attention. Adémar vint à son tour à Poitiers. Guillaume fit défense de lui vendre du bois, afin de l'empêcher de faire sa cuisine. Alors les gens du vicomte, ayant ramassé toutes les noix qu'ils purent trouver, en firent de grands monceaux auxquels ils mirent le feu ; ce qui produisit des brasiers très-ardents, dont ils se servirent pour apprêter les mets de leur maître. Le comte, l'ayant appris, loua beaucoup l'esprit des Limousins qu'il traitait auparavant

1. « En, ait, accipe piper ad comitis salsas ! Et abrepta rustica palla, non tam praebebat, quam projiciebat piper. » (*Ex Chron. Vosiens.*)

de gens stupides et grossiers [1]. » On venait aussi de loin acheter à Limoges les produits de son orfévrerie, ces beaux vases ciselés d'or et d'argent, dont le travail artistique s'était encore perfectionné depuis l'argentier de Dagobert, saint Éloi, et dont se servit un des prétendants au siége épiscopal pour gagner à sa cause les grands dignitaires de la cour pontificale.

Quand on avait voulu donner un successeur à Eustorges, un parti, disposant d'un grand nombre de suffrages, fit prévaloir les prétentions d'Amblard, qui attendit à peine que la tombe se fût fermée sur son prédécesseur, pour prendre possession du siége épiscopal. Cet empressement excita l'indignation de ses ennemis, qui élurent Gérard, doyen de Saint-Yrieix, et neveu d'Eustorges. Chaque faction s'efforça de s'assurer le succès de son candidat : Pierre Laurez, curé de Saint-Pierre-du-Queyroix, accompagné de plusieurs de ses amis, vint de la part du pape interdire à Amblard l'entrée de l'église. De là, de part et d'autre, des actes de violence. Boniface, un des partisans d'Amblard, frappa si rudement Laurez à la figure, que celui-ci recueillit son sang sur sa robe pour le montrer au pape. Amblard, après avoir vainement demandé à l'abbé de Cluny de soutenir ses prétentions, vint lui-même à Rome plaider sa cause. Gérard, son compétiteur, eut recours à un autre moyen ; il invita à un festin les grands dignitaires de l'Église, leur servit les mets les plus exquis, les vins les plus délicieux, et plaça devant eux de magnifiques vases d'or qu'il avait apportés de Limoges. Le lendemain, au moment où le légat apostolique célébrait la messe pour le repos de l'âme d'Eustorges, il lui offrit une riche et magnifique coupe d'argent ciselée et remplie de pièces d'or. Tout cet or, tout cet argent

1. « Dux favore congruo extulit Lemovicenses, qui illos multifarie reprehendere tentaverat rusticitatis causa. » (*Chron. Vosiens.*)

disait-il, lui avait été remis par son oncle pour qu'il le distribuât aux églises du pays. Lorsque le pape lui demanda s'il avait obtenu son élection par simonie, Gérard jura le contraire ; il reçut donc la consécration et revint à Limoges tout fier de son triomphe[1].

1. *Chron. mss. de Limoges.*

CHAPITRE VII

LES VICOMTES DE LIMOGES ET LA DYNASTIE DE COMBORN

Dynastie de Comborn : Adémar IV et Gui IV, vicomtes. — Guerre pour la succession d'Archambaud de Comborn : mort de Bozon II, vicomte de Turenne. — Note sur l'abbaye de Tulle. — Amblard, abbé de Saint-Martial, remplacé par Gérard de Courcillas. — Les monastères de Bort, de Chamberet et de Bonnessaigue. — Saint Étienne et l'abbaye d'Obasine. — Le monastère de Coiroux. — Description des environs d'Obasine. — Note sur le tombeau de saint Étienne. — Saint Bernard prêche une nouvelle croisade. — Robert de Roffignac en Palestine. — Gui IV et les barons du Limousin à la croisade. — Odon de Saint-Chamans, son héroïsme. — Gui IV et sa femme, fille de Thibaut de Blazon. — Mort d'Adémar IV. — Ebles II de Ventadour, troubadour. — Il reçoit le comte de Poitiers à Ventadour. — Le château de Ventadour, rendez-vous des troubadours. — Bernard de Ventadour meurt à Dalon. — Adémar V; Archambaud de Comborn, son tuteur. — Louis et Aliénor d'Aquitaine à Limoges. — Aliénor mariée à Henri Plantagenet. — Henri et Aliénor mal reçus à Limoges. — Henri II dispose de la tutelle d'Adémar V. — Refus des habitants de Limoges d'obéir au vicomte : vengeance de Henri II. — La Commémoration des morts à Limoges. — Les moines de Muret à Grandmont; description des lieux. — Dons de Henri II à Grandmont. — L'hiver de 1159. — Adémar V reçoit Thibaut, comte de Champagne. — Intervention de Henri II dans les questions religieuses. — Adémar V prend le parti de Bernard, son oncle. — Guerre à l'occasion d'Excideuil. — Félonie d'Adémar V. — Mécontentement d'Olivier de Lastours et des autres seigneurs. — Mort d'Hélie. — Dédicace de l'église de Grandmont. — Les seigneurs du Limousin hostiles à Henri II. — Hommage d'Adémar V à Montmirail; les bourgeois de Limoges se fortifient contre le roi d'Angleterre. — Commencement des discordes dans la famille de Henri II. — Note sur l'église de Saint-Martin.

La première dynastie des vicomtes de Limoges, commencée avec Fulchérius, seigneur de Ségur, finit avec Adémar III, dit le Barbu. Durant près de trois siècles, elle se trouva mêlée à tous les événements qui eurent pour résultat d'accroître la puissance féodale au détriment de la

royauté; plusieurs de ses membres, vicomtes ou possesseurs de grands fiefs, purent résister, autant par leur courage que par une habile politique, aux prétentions de leurs suzerains immédiats, et surtout aux ducs d'Aquitaine, dont le dernier ne légua à la royauté capétienne que des droits contestés par tous les grands vassaux du Midi. Après la mort d'Adémar III, Adémar IV et Gui IV, ses petits-fils, nés du mariage de Brunissende, sa fille, avec Archambaud-le-Barbu, vicomte de Comborn, lui succédèrent dans la vicomté, comme il l'avait demandé (1139)[1]. Mais ce ne fut pas sans une vive opposition de leurs parents du côté maternel, qui prétendaient que la vicomté était un fief masculin[2]. Le roi Louis-le-Jeune, en 1141, étant venu à Limoges, où il demeura quelques jours, gagné par eux, trompé par leurs intrigues, adopta cette opinion et rejeta les prétentions des deux frères à cette partie de l'héritage de leur aïeul. Bientôt après, mieux instruit, fléchi par leurs prières, comptant sur leur assistance contre le comte de Toulouse, espérant aussi s'attacher la noblesse du Limousin, qui préférait la dynastie nouvelle à l'ancienne, il reconnut les deux jeunes vicomtes, leur donna l'investiture en sa qualité de duc d'Aquitaine, moyennant le payement de deux cents marcs d'argent, dont il avait besoin pour continuer son expédition contre le comte de Toulouse[3].

Les deux frères administrèrent ensemble la vicomté, avec un accord bien rare à cette époque parmi les membres des grandes familles, le plus souvent divisées par la

1. Marie de Limoges, dite aussi de Comborn, sœur de Gui IV et d'Adémar IV, entra en religion. Nous la trouvons abbesse de Notre-Dame-de-la-Règle en 1165. (*Généal. de Geoffroy de Breuil*, chap. XLI.)

2. Les premiers vicomtes de Limoges portaient : *d'or, à trois lions d'azur, armés et lampassés de gueules*. Ceux de la dynastie de Comborn, *d'argent au lion de gueules, couronné d'azur, lampassé et armé de sable*.

3. « ... Misertus illorum, pepercit illis, acceptis ab eisdem ducentis marcis argenti. » (*Chron. Adem. Vosiens.*, c. IV.)

haine et par l'ambition. Gui IV, encore bien jeune, épousa Marquise, fille de Roger II de Montgommeri, comte de Lancastre, et d'Almodis de la Marche[1]; Adémar IV, Marguerite de Turenne, fille de Raymond Ier, un des héros de la première croisade. Les ressources, que leur promettaient ces alliances, les mettaient à l'abri des attaques de leurs ennemis. Ils en eurent bientôt besoin, pour résister à Gui Flamenc, leur neveu, qui au nom de sa mère revendiquait une partie de l'héritage d'Archambaud de Comborn, son aïeul. Adémar IV appela à son secours Bozon II, son beau-frère, vicomte de Turenne, qui dès sa première jeunesse montrait beaucoup de goût pour les armes. Sa mère, Mathilde, fille de Geoffroy II, comte du Perche, qui après la mort de Raymond Ier avait épousé Gui de Lastours, avertie dans un songe que le jeune homme serait victime de son courage, avait supplié Bernard II, comte de la Marche, de lui défendre de sa part de prendre parti dans aucune expédition de guerre. Non contente de cette précaution, elle assistait tous les jours à une messe du Saint-Esprit, dite par les religieux du monastère d'Arnac, et priait Dieu de protéger son fils. Le jeune vicomte, touché des larmes de sa mère, s'abstint quelque temps de porter les armes; mais après sa mort, rien ne put le retenir. En vain Bernard l'avertit encore que sa mère lui avait apparu en songe, qu'elle lui faisait dire que cette guerre lui serait fatale; il assembla à la hâte ses chevaliers, et alla rejoindre Gui et Adémar, occupés à faire le siége du château de La Roche-Saint-Paul, situé sur les terres du Périgord. Quelques jours après, s'étant par bravade trop rapproché de la place, il fut atteint d'une

1. Roger II, chassé d'Angleterre par Henri Ier, se retira dans le comté de la Marche, dot d'Almodis, sa femme. Il se fixa au château de Charroux, d'où il fut surnommé le *Poitevin*.

flèche et mourut aussitôt. On l'enterra dans l'abbaye de Tulle[1], en présence de tous les grands vassaux du pays, Archambaud de Comborn, Ebles de Ventadour, Hugues de Belcastel, Gérard de Martenne, Bernard de Curemonte, Gérard de Roffignac, et de plusieurs autres[2]. Les abbés d'Uzerche, de Vigeois et de Dalon assistèrent à la cérémonie avec un nombreux clergé. Aussitôt que le corps eut été déposé dans la tombe, Adémar IV, pour témoigner de ses regrets, remit à Ebles, abbé d'Uzerche, une charte, par laquelle il faisait aux religieux d'importantes donations. Bozon II lui-même, par un testament fait peu de temps avant sa mort, avait chargé Eustorgie, sa femme, de donner la manse de Tarsac aux pauvres que nourrissait alors l'abbaye d'Obasine, devenue le rendez-vous des indigents de cette contrée montueuse. La pieuse veuve accomplit ses volontés : un jour, vêtue de ses habits de deuil, en présence de tous les chevaliers du château de Turenne, elle reçut Etienne, le fondateur de l'abbaye, le mit en possession de la manse, et lui baisa la main, en signe de la sincérité de son offrande[3]. La mort de Bozon II effraya tellement les deux vicomtes de Limoges, qu'ils abandonnèrent le siége du château de La Roche-Saint-Paul, où ils s'étaient vantés de faire leur ennemi prison-

1. BALUZE : *Hist. Tutel.*, p. 141. Bozon II avait épousé depuis peu Eustorgie, fille de Bernard, seigneur d'Anduze et d'Alais, de laquelle naquit Raymond II, son successeur.

2. L'abbaye de Tulle, dédiée à saint Martin, située au confluent de la Solane avec la Corrèze, aurait été fondée au IXe siècle, sur un emplacement donné par Charles-Martel aux ancêtres d'Adémar d'Escals (*de Scallis*), dont l'un, nommé Culminius, avec Nomadia, sa femme, y aurait fondé un petit monastère. Ce monastère, ayant été détruit par les Normands, fut restauré dans le Xe siècle par Adémar, vicomte du Bas-Limousin, qui résidait à Tulle, et qui lui donna les églises de Saint-Julien, de Saint-Martin-de-la-Guène, de Sainte-Fortunade, de la Garde, de Seilhac, et plusieurs manses et fiefs, énumérés dans son testament. (BALUZE : *Hist. Tutel.* — GALL. CHRIST., T. II, *Instrum. eccles. Tutel.*)

3. *Vita S. Stephani Obasinensis, ap. Bolland. : Vita Sanctorum.*

nier. Ils avaient d'ailleurs mal choisi leur temps : la neige couvrait les chemins ; leurs femmes, qui campaient sous les murailles de la place, se plaignirent hautement de leurs fatigues et de leurs privations (1).

Amblard, abbé de Saint-Martial, resté en possession de cette dignité, malgré les violences dont il avait usé pour se faire élire évêque, avait été, pour ainsi dire, l'instigateur de cette guerre, en cherchant partout des alliés aux vicomtes, dont il se déclara le partisan aussitôt après la mort de leur père : guerroyant et ambitieux, il avait abrité son autorité derrière de fortes murailles construites par lui et protégées par une tour, appelée la *Tour-d'Amblard*, et plus tard la *Tour-tremblante*. Après avoir gouverné vingt-huit ans l'abbaye, il eut pour successeur Albert, frère de Gérard de Courcillas, chevalier d'Aubusson, qui se montra très-sévère envers ses inférieurs dans toutes les abbayes relevant de la sienne[1].

Pendant les dernières guerres féodales, le Limousin s'était enrichi de nouveaux établissements religieux, du monastère de Notre-Dame de Bort, de l'ordre de Cluny, richement doté par les seigneurs de Comborn, de Ventadour et de Saint-Julien ; de Notre-Dame de Chamberet, soumis à l'abbaye de Solignac par le vicomte de Comborn qui, avec les seigneurs d'Anglars et d'Ambrugeat, enrichit aussi le monastère des religieuses de Bonnessaigne, fondé par Eudes, duc d'Aquitaine[2].

Parmi les fondations religieuses de cette époque aucune ne fut plus célèbre que celle d'Obasine, née sous le souffle

1. Bernard, abbé de Terrasson, qui voulut lui résister, fut obligé de comparaître dans le chapitre de Saint-Martial, devant son supérieur, qui lui ôta la crosse, le réduisit à la condition de simple moine, et lui défendit de sortir sans sa permission. Bernard ne reprit que plus tard sa dignité, à la sollicitation de l'abbé de Saint-Augustin. (GALL. CHRIST. : *Eccles. Lemovicens.*)

2. CLAUD. ESTIENNOT : *Mss., Recherches sur les abbayes.*

issant de saint Bernard, qui s'efforçait de ramener le nachisme aux beaux jours de son histoire. Elle eut pour dateur Etienne, né à Bassignac-le-Haut, élevé de bonne ure dans les pratiques pieuses par Gauberte, sa mère, qui einte de lui avait rêvé qu'elle portait un agneau, et une re fois un petit chien qu'elle voyait courir autour d'un peau de brebis. A la mort de son père, après avoir inistré quelque temps un brillant héritage, docile aux eils de saint Robert, abbé de la Chaise-Dieu, et entraîné tout ce qu'on disait des prédications de saint Bernard, nonça au monde, entra dans les ordres et commença les environs sa mission évangélique. Ce fut au milieu splendide festin, auquel il assistait avec sa famille, qu'il onça la résolution de se consacrer à la vie religieuse. rachant aux embrassements de ses parents et de ses s, après avoir passé la nuit à prier avec un prêtre de- quelque temps associé à sa piété, il partit avec son pagnon, les pieds nus, la corde aux reins, pour aller er les clercs dont on vantait dans les abbayes voisines alents et la piété.

tienne et Pierre passèrent dix mois avec un ermite, mé Bertrand, établi dans le pays depuis quelque ps, qui leur enseigna les vertus de la vie érémitique. allèrent ensuite à la recherche d'une profonde soli- , et après de longues courses, arrivèrent au milieu la forêt d'Obasine, à l'endroit le plus écarté, où rbe ne pouvait croître, où la crête des collines se vre souvent de neige. Le jour de Pâques, l'un d'eux la messe dans une petite église voisine. Ils n'avaient mangé depuis deux jours; leurs pieds étaient dé- és par les ronces des sentiers abruptes, quand une le femme de Pauliac, touchée de leur misère, leur orta un pain noir et un vase de lait : la plupart du

temps ils ne mangeaient que des racines, jusqu'à ce les habitants des lieux voisins, édifiés de leur sainte vinrent leur offrir des vivres, en leur demandant de pas s'éloigner. Etienne, bien différent d'un faux er qui avait paru dans les mêmes lieux, quelque temps a ravant, et qui avait abusé de la générosité des fid ne voulait qu'édifier ses semblables. Couvrant sa poi d'un cilice qui meurtrissait sa chair, il se bâtit une ca dans ce désert, d'où il envoya à Limoges Pierre, son mier compagnon, avec un autre clerc, nommé Ber pour informer de ses résolutions l'évêque, qui leur fit sent d'une croix bénite et les autorisa à célébrer la m

Le désert devint bientôt un sanctuaire : les trois mo cultivaient quelques parcelles de terrain, ne prenaien peu de nourriture que le soir, et passaient en prière partie des nuits. Plusieurs personnes vinrent solli d'Etienne la permission de vivre, de travailler et de p avec lui. Un monastère fut créé sur ce sol, si stéril dépourvu de végétation que personne n'en réclama propriété. Plusieurs cellules se groupèrent autour de c du saint, et, quand la pieuse colonie se fut augmen c'était à qui des deux cénobites n'aurait pas l'hon d'en être le chef. Geoffroi, évêque de Chartres, léga pape, qui était alors dans le Limousin, étant venu visiter, choisit Étienne pour chef de la communauté n sante. Mais il fallait une règle cénobitique ; aussi le p fondateur alla-t-il visiter les moines de Dalon et ce la Grande Chartreuse de Grenoble, pour s'inspire leurs exemples ; mais il ne rêvait que de la règle de teaux. A son retour, il trouva que le nombre de ses fr s'était augmenté. Quelques étrangers, venus par curio y étaient restés comme croyants, entre autres Bégon Scorailles, qui voulut y expier toute une vie de dissipati

et de débauches. Le nouveau converti ne quitta cette solitude que quelque temps après pour aller fonder, près de Servières, le monastère de Valette, dans un lieu désert, couvert depuis des siècles par une forêt de hêtres. Pendant ce temps-là les constructions s'étaient agrandies à Obasine; l'église fut consacrée par l'évêque de Limoges, qui amena avec lui quelques moines de Dalon, et éleva Etienne à la dignité d'abbé (1142). Six ans après, le pape consentit à agréger cette communauté à l'ordre de Saint-Benoît. Une immense réputation de sainteté et de bienfaisance fut bientôt acquise au fondateur : on se racontait au loin les miracles qu'il avait opérés, lorsqu'on apprit qu'il venait de mourir à Bonnaigue, près d'Ussel, petit monastère déjà fondé par les seigneurs d'Ussel, qu'il visitait souvent et où il établit la règle de Cîteaux. Les moines de Tulle devaient recevoir son corps dans leur église, en attendant qu'on le transportât à Obasine. Ces précieux restes avaient pour eux tant de prix qu'ils songeaient à se les attribuer ; mais aussitôt que l'absoute fut dite par eux, à quelque distance de Tulle, les religieux d'Obasine, instruits de leurs projets, chargèrent sur leurs épaules les précieux restes de leur père, et les rapportèrent dans sa bien-aimée solitude, où tous les assistants se partagèrent les lambeaux de ses vêtements, comme autant de reliques précieuses.

Saint Etienne avait aussi posé à Obasine les fondements d'un cloître destiné à recevoir des femmes qui renonçaient au monde, à la tendresse d'une mère, aux joies de la maternité : quelques-unes, Samaritaines repentantes qui remontaient aux joies de l'âme par les rudes sentiers de la pénitence, y venaient pleurer leurs égarements. Telle fut l'abbaye de Coiroux, de l'ordre de Cîteaux, relevant d'Obasine, dont l'abbé était le père

spirituel. Rien de plus triste que l'emplacement de
couvent, jeté dans l'anfractuosité des hautes colli
d'où les regards ne peuvent se reposer que sur
montagnes dénudées, ou sur des blocs de pierre b
par les orages, roulés par les torrents.

L'abbaye d'Obasine s'enrichit rapidement des don
obtenues des vicomtes de Limoges, de Comborn, de Ve
dour, et des autres seigneurs de la contrée. Le site
saint Étienne avait choisi était sauvage et stérile, borné
des collines abruptes, hérissées de masses granitiques.
core aujourd'hui on ne peut s'empêcher d'admirer l'œ
gigantesque des moines qui, sur cette terre désolée, jetè
la vie à pleines mains, y produisirent ce que notre si
savant peut bien appeler encore les miracles de la
Élevons-nous sur ces montagnes, aux flancs desqu
coule un ruisseau limpide; la source n'est pas loin :
va sans doute jaillir à quelques pas sous ces masse
granit, lancées en aiguilles par des volcans d'hier, et
menacent de rouler dans l'abîme. Comment ce cours d'
arrivera-t-il à la demeure des saints qui sont allés le c
cher au loin? comment franchira-t-il la montagne? C'e
miracle de saint Étienne : « Durant sept ans, dit la légen
on chercha à lui ouvrir un passage. Jeunes hommes, v
lards, habitués à porter le poids du soleil et des hiv
venaient couvrir de leurs sueurs quelques parcelles
granit que leurs mains détachaient. Ce que les fo
humaines ne pouvaient obtenir, la foi l'accomplit. Éti
priait à l'écart. Tout à coup le rocher s'entr'ouvre : un
se détache du flanc de la montagne et s'arrête susp
sur le penchant du précipice. C'est le miracle e
triomphe de la foi qui transporte les montagnes,
vivifie le désert. » Ces lieux, grâce au travail des moi
sont aujourd'hui couverts d'une riche végétation,

l'abbaye est en ruines; l'église seule témoigne encore des grandes œuvres de la religion, mais elle pleure ses plus riches ornements arrachés au XVIIe siècle à la sainte basilique, vendus et criés dans les villages, comme des objets inutiles à l'art, inutiles aux souvenirs de l'histoire. Où dorment les restes de l'illustre fondateur? Ils ne sont plus sous la pierre qui devait les couvrir. La vertu et la gloire n'ont pas même trouvé la paix dans la tombe [1].

Saint Bernard, dont la voix éloquente excitait les chrétiens à la seconde croisade, visita Obasine. Ses prédications firent diversion aux guerres féodales de l'époque. L'Église comprit que, pour vaincre l'hérésie qui troublait déjà les provinces du midi de la France, il fallait pousser de nouveau vers l'Asie le monde chrétien, à la fois menacé par des doctrines antisociales et préoccupé de nouveaux intérêts politiques nés des progrès de la civilisation, aussi bien dans les rangs du peuple que dans ceux du clergé et de la noblesse. Ce n'était pas seulement le tombeau du Christ à reconquérir, la ville sainte à défendre, les chrétiens captifs à délivrer, la Palestine à remettre sous le sceptre des successeurs de Godefroi de Bouillon; il y avait aussi en Occident l'indépendance de l'Église à défendre contre des princes ambitieux, et l'unité du catholicisme à protéger contre les entreprises des sectaires. La mission, à laquelle se vouait l'abbé de Clairvaux, couvrait la suprématie du saint-siége contre les empiétements des empereurs d'Allemagne. De tous ceux qui s'associèrent à cette entreprise

1. On voit encore dans l'église une belle pierre qui couvre peut-être les restes de saint Étienne, formant à sa base un carré long, au-dessus duquel s'élève sur les quatre côtés une galerie d'ouvertures ogivées, soutenues par des colonnes élégantes surmontées d'une frise à rosaces. Le monument se termine par un angle aigu, dont les deux faces sont occupées par des groupes de moines ou de religieuses. C'est sans contredit une des belles œuvres de l'art au XVe siècle. (V. pour plus de détails mon *Histoire du Bas-Limousin*, t. II.)

politique et religieuse, Louis VII se fit pri remarquer par son pieux enthousiasme. Les chevaliers, qui le suivirent, étaient si peu mêmes sentiments, que plusieurs firent les voyage avec les trésors des églises, promettant tituer, et, en attendant, donnant de mauvaises Robert de Roffignac se montra plus juste : voyage de Jérusalem, il vint à Tulle en 1149 a son fils, et Robert, son neveu, le jour de la Pent dant que les moines dînaient, entra tout à cou nard de Comborn, qui voulait faire le même voy rendit, en présence de l'abbé, tout ce qu'il l auparavant; puis il embrassa tous les moines cet acte de religion et de justice[2].

Gui IV, l'aîné des deux vicomtes de Limog 1147 à la suite de Louis VII, suivi d'une grand la noblesse du Limousin, dans les rangs de montraient pleins d'ardeur les deux seigneurs qui se rappelaient avec orgueil les exploits d dans la première croisade. On sait les tristes cette expédition. Geoffroi de Rancon, un des pl rons de la vicomté, par une téméraire imprudenc perte d'une partie de l'armée dans les défilés d

Un autre se montra plus habile et plus héro de Saint-Chamans, maréchal, puis bouteiller d de Jérusalem, entré plus tard dans l'ordre du Te été choisi pour grand-maître, quand Philippe d se fut démis de cette dignité; étant tombé dan des infidèles au combat du Gué-de-Jacob, Salad

1. « Thesauros ecclesiarum auferebant, falsa promittent (*Chron. Adem. Vosiens.*)
2. Baluze : *Hist. Tutel.*
3. MICHAUD : *Hist. des Croisades.*

a de l'échanger contre un des émirs retenus dans les
sons de l'ordre. Saint-Chamans fit cette héroïque ré-
nse : « Je ne veux pas autoriser par mon exemple la
heté de ceux de mes religieux qui se laisseraient pren-
, en vue d'être rachetés. Un templier doit vaincre ou
urir, et ne peut donner pour sa rançon que son poignard
sa ceinture. » Il mourut dans les fers après quelques
is de captivité. Le vicomte de Limoges n'eut pas le
heur de voir Jérusalem, ni de revenir dans la terre de
ancêtres. Après avoir laissé les cadavres de plusieurs
riens dans les plaines de l'Asie-Mineure, il mourut à
oche, peut-être des excès de cette cour voluptueuse où
elle duchesse d'Aquitaine oubliait si joyeusement son
u et la ville sainte. Ses compagnons ne rapportèrent
son corps pour le déposer dans le cloître de Saint-
al; ils ne remirent à son frère, selon ses ordres, qu'un
u d'un grand prix, pieuse relique apportée autrefois
usalem par Gouffier de Lastours [1].

IV, comme on l'a vu, avait épousé Marquise de la
e, qui ne lui laissa pas d'enfants, et après celle-ci
du puissant seigneur Thibaut de Blazon. Cette der-
après quelque temps de mariage, craignant de ne
oir d'enfants, de perdre l'amitié de son mari, et
d'être répudiée, feignit une grossesse; puis, simu-
s douleurs de l'enfantement, elle supposa un fruit
er, qui était la fille d'un paroissien de Bassignac. Le
e, son mari, la soupçonnant d'adultère, la maltraita,
enfermer dans une prison, et aurait même attenté à
sans la crainte qu'il avait de la reine de France, à
 elle tenait par des liens de parenté. Mais il dé-
a toute sa colère sur la sœur d'un chevalier nommé

[1] ...ron. Adem. Vosiens.

Guillaume Réthiel, veuve de Geoffroi la Félicia ; il l'accu
d'avoir favorisé les désordres de sa femme et la fit arrêt
Cependant, n'osant pas la punir à Limoges, où il craign
l'irritation du peuple et du clergé, il la conduisit dans
bourg d'Ayen et l'y fit brûler vive en présence des habita
consternés. Quelque temps après, la supposition de l'e
fant fut découverte et avec elle tomba l'accusation d'ad
tère. Alors Guillaume Réthiel, voulant venger sa sœ
appela Gui IV en duel, en présence du roi de France.
reine de France s'y opposa, et parvint à réconcilier
vicomte et le chevalier. La vicomtesse elle-même, ren
à la liberté, retrouva les bonnes grâces de son mari.
mourut quelque temps après, de douleur et de regret
n'avoir pas les joies de la maternité [1].

Adémar IV, qui était resté dans la vicomté, pendant
son frère conduisait leurs vassaux en Palestine, mouru
Limoges, la même année que lui, vers 1148. On l'inhu
en grande pompe dans l'église de Saint-Martial, en f
d'une ouverture qui éclairait la chapelle, où l'abbé
monastère disait ordinairement la messe. Il laissa de M
guerite de Turenne, sa femme, un fils qui lui succéda,
une fille, nommée Marie de Limoges, mariée de bo
heure à Ebles, vicomte de Ventadour. Marguerite, enc
jeune à la mort de son mari, épousa Ebles II de Ventad
surnommé Cantador, le chanteur. Mais, deux ans ap
honteusement répudiée, sous prétexte de parenté, elle
retira à Limoges [2]. Ebles était connu depuis longtemps
ses joyeuses chansons, par son imagination vive et arde

1. D. Bouquet, t. XII, p. 454. Extr. de la *Chronique* de Saint-Marti
Limoges. Cette *Chronique*, où les événements sont rapportés sans or
commence avec l'ère chrétienne et finit en 1275. Elle eut pour auteur Pi
Coral, successivement abbé de Saint-Martin de Limoges et de Saint-M
de Tulle.

2. *Chron. Vosiensis.*

si par son goût pour les plaisirs. Comme troubadour, t souvent fait assaut d'improvisations poétiques avec ume, comte de Poitiers, « bon troubadour, bon che- d'armes, qui courut longtemps le monde pour trom- s dames [1]. » L'un et l'autre, se jouant également de rale et des réprimandes de l'Église, ternissaient l'éclat ur nom par une excessive dépravation de mœurs [2], et aient de luxe et de dépenses fastueuses.

jour le vicomte de Ventadour arriva au château de et-Boivre. Le duc, qui était alors à table, ordonna ôt de préparer à son vassal un repas somptueux, et, endant, achevait tranquillement le sien. Voyant qu'on posait à le servir, mais avec un peu de lenteur, « Mon- eur, dit Ebles, ce n'était pas la peine de faire tant de se pour un si petit vicomte et compagnon que moi. » ume comprit le reproche et la raillerie : quelques après, voulant savoir comment le petit vicomte serait recevoir son suzerain, il le suivit de près avec une e de cent chevaliers, et arriva pendant le dîner au u de Ventadour. Ebles, jaloux de pouvoir montrer à ôte que la demeure d'un vicomte est au moins aussi fournie que celle du puissant duc d'Aquitaine, ne se certe point ; il lui fait promptement donner à laver, que varlets, écuyers et damoiseaux, courant le châ- et les maisons voisines, en rapportent une grande ité de viandes apprêtées. Ce jour, heureusement pour eur du château de Ventadour, était un jour de fête cré au patron du lieu, « et à cette occasion on avait

llot : *Hist. des Troubadours.*

répondit à Gérard, évêque d'Angoulême, qui l'engageait à changer uite, et blâmait son amour adultère et scandaleux pour la vicomtesse ellerault : « Vous ramènerez avec le peigne vos cheveux sur le front, que je quitte la princesse. » L'évêque était chauve. (*Guill. de Mal- y*, t. V, p. 170.)

tué quantité de gélines, d'oies et autres volatiles [1]. » L
serviteurs empressés servirent une si grande abondanc
mets, qu'on eût dit que c'étaient les noces de que
grand prince. Le soir, ce fut un nouveau spectacle ;
paysan, à l'insu du vicomte, mais dont il connaissait l
les dispositions d'esprit, arriva à grand bruit dans la c
du château, conduisant un char traîné par des bœufs
criant : « Que les gens du comte de Poitiers approche
qu'ils voient comment se livre la cire à la cour du seig
de Ventadour ! » Puis il monte sur son char, et, avec
hache, il coupe les cercles d'une grande tonne, d'où so
et tombent des formes de toutes grandeurs de la cir
plus pure, qu'il dédaigne de ramasser, et s'en reto
avec son char au village de Maumont. Ebles, tout
d'avoir pu montrer à son suzerain qu'il abondait en to
choses, récompensa le paysan en lui donnant la manse
Maumont ; puis il l'éleva au rang de la chevalerie en
ceignant, ainsi qu'à ses enfants, l'écharpe et les épe
d'or [2].

Le château de Ventadour, entouré de forêts, situé d
la partie la plus agreste et la plus sauvage du Limou
bâti sur la cime d'un rocher, à trois cents pieds au-de
d'un petit ruisseau, était alors une des principales pl
fortes du pays. On n'y voit plus qu'une tour ronde, à mo
détruite, du haut de laquelle l'œil mesure avec effroi la p
fondeur d'un précipice. L'archéologue et l'historien aim
à y évoquer des noms illustres et surtout celui du *Cant*
qui, jusque dans sa vieillesse, conserva le premier r
parmi les troubadours [3]. Ebles III, qui avait visité la Te

1. *Chron. Vosiens.* : Math. Paris.
2. Geoffroi, abbé de Vigeois, qui nous fournit ces détails, dit que d
temps les seigneurs de Maumont se disaient les neveux d'Archamba
Seliguac, « comme s'ils rougissaient déjà de leur origine. »
3. « Usque ad senectam alacritatis carmina dilexit, et quia erat valde

e, avait été marié à Agnès, fille de Guillaume, seigneur ontluçon. Son goût pour la poésie eut de nombreux teurs. Son château fut le rendez-vous de tous les s de la langue limousine, une vraie cour d'amour, d'où ent de joyeuses bandes aux couleurs des nobles châte-s, qui allaient faire entendre leurs chants d'amour ou hymnes de guerre dans les autres demeures féodales. t à qui montrerait au retour les plus riches cadeaux nes ou de chevaux de bataille. Le plus illustre d'entre fut Bernard, dit de Ventadour, parce qu'il eut au châ- une charge féodale. Comblé par la nature de ses les plus rares, de la grâce des manières jointe à la té de sa personne, il fut amoureux de la vicomtesse entadour, à qui il adressa des vers sous le nom de zer, Belle-à-voir. Mais le vicomte jaloux le congédia t enfermer sa femme dans le donjon du château. nturcux troubadour quitta le Limousin et se rendit cour d'Aliénor, femme de Louis VII, qui s'entendait rveille « en prix, en honneur et en beaux dits de ges. » Celle-ci le garda longtemps auprès d'elle. Il y encore lorsqu'elle épousa Henri Plantagenet. Alors, et dolent de cette union qui semblait ne plus lui lais- e bonheur de plaire à sa souveraine, il se retira près omte de Toulouse, perdit bientôt ce généreux protec- et, fatigué de sa vie d'aventures et d'amour, vint ir en pieux cénobite à l'abbaye de Dalon [1].

émar V était encore très-jeune, quand il succéda à son (1148). Sa famille le nommait Bozon, du nom de son

in cantilena. » (*Chron. Vosiens.*) Ebles, qui avait succédé à son père a vicomté de Ventadour, mourut au Mont-Cassin en revenant de la Sainte. Il eut de son mariage avec Agnès de Montluçon Ebles III, qui Adélaïde de Montpellier.

... Per aquela dolor, si s'en rendet à l'orde de Dalon; et lui defінet. » *de la Bibl. nationale.*)

aïeul maternel, auquel on espérait qu'il succéderait da
la vicomté de Turenne. Bozon n'avait en effet qu'un
nommé Raymond, dont la mauvaise santé faisait pré
une fin prochaine. Mais, quand celui-ci put promettre
siens une longue carrière, le jeune vicomte de Limoges
prit le nom illustré par ses ancêtres. Privé des soins d
mère, sa tutelle fut confiée à Gérard, évêque de Limo
puis à Bernard, son oncle, doyen du monastère de Sa
Yrieix, qui l'un et l'autre protégèrent quelque temps son
fance et sa fortune contre sa propre famille. Mais Arch
baud, frère de Bernard, parvint à les éloigner, s'empar
force de la régence de la vicomté de Limoges et l'ad
nistra pendant quelque temps, comme s'il eût dû la gar
toujours. Le jeune vicomte, retenu par son oncle, gran
sait obscurément au fond de quelque manoir, et ne par
sait presque jamais en public. Souvent même les habit
de Limoges, sur la foi trompeuse de quelques prodi
crurent qu'il n'existait plus. Ses proches parents n'osa
pas demander à le voir. La terreur, qu'inspirait la cru
trop connue de l'usurpateur, empêchait toute manifesta
en faveur de l'orphelin, qui passait ses journées à l'om
des hautes tours des châteaux de Limoges ou de Sé
privé des plaisirs de son âge, livré à lui-même, errant d
les vastes salles d'armes, où il voyait appendues aux
railles, sans en connaître le prix, les cottes de mailles,
casques et les cuirasses de ses ancêtres. Un seul pou
put faire respecter ses droits au tuteur infidèle, qui
forcé de venir, en présence de tout le chapitre, se rec
naître l'homme-lige de l'abbaye de Saint-Martial.

Pendant qu'Archambaud de Comborn abusait ainsi d
jeunesse de son neveu, usurpait sa fortune, Louis VII,
venu de la Palestine sans gloire et sans armée, voulut v
ter une seconde fois les belles contrées du Midi, que

ait apportées la fille du dernier duc d'Aquitaine (1151). lle-ci, si fêtée à Antioche, si heureuse des hommages vaillants chevaliers, si chère aux Aquitains, dont elle présentait la nationalité, accompagnait ce faible époux, faisant un jeu de la jalousie qui le dévorait. A l'arrivée roi à Limoges, Albert, abbé de Saint-Martial, et Phipe, abbé de Saint-Martin, accompagnés des archevêques Bourges et de Bordeaux, le reçurent à la porte des ns, le conduisirent à l'église de Saint-Martial, où il ut l'hommage de l'encens. Mais de vagues inquiétudes taient les esprits : on savait que Louis VII était décidé à ser les liens qui le rendaient si malheureux, et, en se ant suivre d'Aliénor, il semblait vouloir, avant son orce, montrer aux habitants de Limoges le peu de prix 'il attachait à cette femme, toujours disposée à se jouer lui. Peut-être espérait-il aussi amoindrir les consérences de ce divorce, en faisant partager aux populations ridionales ses dédains et son ressentiment. Trop occupé sa jalousie, et du besoin de sauvegarder, avec son our-propre, les intérêts d'une fausse politique, il ne nforma point entre les mains de qui était la régence jeune Adémar V. Aussi Archambaud continua-t-il, après départ, d'administrer comme seul maître la vicomté Limoges. Quelques jours après, on apprit qu'une barque, rtie de Tours et descendant la Loire, ramenait en Aquine la répudiée de Beaugenci, devenue l'épouse d'Henri ntagenet, comte d'Anjou (1152). Fatal présent que la nce faisait à l'Angleterre, mais aussi fatal à la France, nt il retardait l'unité politique de plus de deux siècles ! inement, comme prévoyant les suites de cette union, le nte d'Anjou avait-il dit à son fils qu'il avait eu les faveurs Aliénor, pendant qu'il faisait les fonctions de grand sénéal à la cour de Poitiers; les conseils du père ne purent

prévaloir sur l'ambition de celui qu'attendaient de douloureuses épreuves [1].

Le Limousin ne vit pas avec plaisir le nouveau suzerain qui lui imposait le caprice d'une femme. Lorsque le Plantagenet, tout fier de sa nouvelle autorité, vint l'année suivante à Limoges, il n'y fut point accueilli par des cris de joie. La foule ne se pressa point autour de la basilique de Saint-Martin, où il se fit couronner duc d'Aquitaine. Cette cérémonie, autrefois si brillante, eut peu d'applaudissements. Le peuple montrait par son silence son peu de sympathie pour un suzerain étranger. Le jeune vicomte de Limoges n'assista à cette cérémonie que par la permission de son tuteur, comme un orphelin déshérité. A la sortie de l'église, le clergé fit cortége au Plantagenet jusque dans l'abbaye de Saint-Martial, qui lui offrit l'hospitalité, ainsi qu'à Aliénor. Mais quand il eut fait dire à l'abbé de Saint-Martial de le défrayer dans la ville, où logeait sa suite, celui-ci répondit fièrement qu'il n'était tenu à ce devoir que dans l'enceinte du château, où s'exerçait sa juridiction. Le nouveau duc, ne se trouvant pas sans doute assez fort pour imposer ses volontés, remit sa vengeance à un autre temps.

Les bourgeois de Saint-Martial, les hommes de la commune, fiers des richesses qu'ils devaient à leur commerce, et des priviléges qu'ils tenaient de l'ancien municipe romain, lui fournirent en même temps un autre sujet de mécontentement : ils n'avaient pas vu, sans se croire humiliés, les Normands et les Poitevins parcourir fièrement leurs rues, camper, comme des conquérants, sur leurs places publiques. Alors eut lieu une rixe, dans laquelle les étrangers eurent le dessous : quelques-uns y

1. J. Brompton, col. 1075.

périrent. Outré d'indignation, Henri fit détruire de fond en comble les murs du château. On croit que Bernard, abbé de Saint-Yrieix, excita le duc à cet acte de violence, parce qu'il avait été lui-même injurié par les habitants. Le duc partit, laissant derrière lui les traces de sa colère, maudissant cette ville qui, la première de toutes celles de l'Aquitaine, lui avait appris ce que vaudrait pour lui et ses successeurs la dot d'Aliénor [1]. Tant qu'il ne fut que le suzerain de l'Aquitaine, il trouva les contrées du Midi peu disposées à lui payer l'hommage : Limoges avait donné la mesure du dévouement qu'il pouvait attendre du peuple, de l'Église et des grands vassaux. Mais quand il eut hérité du trône d'Angleterre (1154), plus puissant et plus fier, gardant le souvenir de l'accueil que lui avaient fait les peuples du Midi, il se hâta de revenir à Limoges pour punir ces bourgeois turbulents, qui avaient tué ses hommes d'armes et insulté ses chevaliers. S'il ne put pas leur imposer le respect pour sa personne, il les effraya par ses menaces, et les condamna à une forte amende. Malgré les priviléges dont son abbaye avait joui jusqu'alors, l'abbé de Saint-Martial lui paya sept sous à titre d'hommage, et lui fournit un certain nombre de mules pour porter ses bagages. Archambaud de Comborn, l'usurpateur de l'autorité vicomtale, qui s'était souvent fait remarquer par sa haine contre lui, paraissait encore disposé à braver son autorité. Pour le punir, le prince suzerain lui enleva l'administration de la vicomté, et la donna, jusqu'à la majorité d'Adémar V, à Geoffroy de Neubourg, frère de Rotrou III, comte du Perche, et à Guillaume Pandoff, ses partisans, qui se montraient bien disposés à réduire à l'obéissance les habitants indociles de Limoges. Dès lors le jeune Adémar

1. *Chron. Vosiens.* V. aussi *Chron. mss. de Limoges.*

jouit de plus de liberté, et ne tarda pas à suivre Henri II dans son expédition contre le comte de Toulouse. Pendant trois ans, l'administration de la vicomté fut exercée en son nom par ses deux tuteurs. Il ne s'en occupa lui même qu'à sa majorité, après être venu à Bordeaux faire hommage au roi d'Angleterre et à Aliénor dans une cour plénière, où s'était rendue l'élite de la noblesse d'Aquitaine. Henri II, pour l'attacher plus étroitement à sa cause, croyant que son autorité s'exercerait librement sur tout le Limousin et dans sa capitale, lui fit épouser Sara, sa propre cousine, fille de Renaud, comte de Cornouailles, frère naturel de l'impératrice Mathilde.

Après la célébration de ce mariage à Bordeaux, soit que les bourgeois de Limoges ne vissent pas avec plaisir cette alliance qui, en fortifiant l'autorité du vicomte, menaçait la leur, soit qu'ils n'agissent qu'à l'instigation d'Archambaud de Comborn et de ses partisans, ils refusèrent d'obéir à Adémar V. Henri II revint alors à Limoges avec sa femme, pour châtier les révoltés (1156), et logea dans la Cité avec toute sa cour. Les mécontents lui résistèrent, tuèrent même quelques Normands et Poitevins; mais après un siége de quelques jours, ils furent forcés de se soumettre, et de reconnaître l'autorité du jeune vicomte, qui fit hommage à l'abbé de Saint-Martial en plein chapitre. Henri et Aliénor, pour se prémunir contre de nouvelles tentatives de révolte, firent abattre les portes de la ville et combler les fossés. En partant ils recommandèrent à leurs officiers de protéger Adémar, de le maintenir envers et contre tous, dans tous ses droits et priviléges. Mais à peine avaient-ils quitté la ville, que les habitants, revenus de leur frayeur, coururent aux armes et chassèrent les Angevins. Henri II revint à la hâte, assiégea la ville une seconde fois, et y entra malgré la résistance qu'on lui opposa. Au

lieu de punir les révoltés, il chercha à se les attacher par la douceur avec laquelle il traita les consuls, fidèles gardiens des priviléges de la cité. Mais il ordonna en même temps d'élever une haute motte de terre, voulant, disait-il, y faire construire un château fort, qui lui servirait de demeure quand il viendrait à Limoges.

La paix fut ainsi momentanément rétablie; l'Eglise, qui avait beaucoup souffert de ces discordes, reprit la célébration de ses fêtes splendides. L'abbé de Saint-Martial institua plusieurs commémorations, dont la plus remarquable fut la cérémonie des morts, qui avait lieu le lundi de Pâques. Ce jour-là, le clergé sortait en procession de toutes les églises de la ville, pour visiter les lieux où il y avait des tombeaux. Quelque temps après, on vit les religieux des abbayes, conduits par le même abbé, sortir de leurs cloîtres, précédés de leurs croix d'argent et de leurs bannières, accourir au-devant de deux moines qui arrivaient de Noyon, portant à l'abbaye de Grandmont une partie du corps de saint Éloi. Une bulle du pape accordait dans le même temps au monastère de Saint-Gérand, fondé au IX[e] siècle, le droit d'asile, avec la faculté pour tout homme de quelque condition qu'il fût, libre ou serf, de s'y consacrer à la vie religieuse, et pour les prêtres, dans le cas où tout le diocèse serait mis en interdit, la permission d'y célébrer la messe, mais à voix basse et les portes fermées.

Un ordre religieux, entre tous les autres, fut l'objet des prédilections de Henri II. Dans cette seconde moitié du XII[e] siècle, alors que les monastères et les abbayes du Limousin, par les libéralités des vicomtes et des autres grandes familles, rétablissaient leur fortune, les frères que saint Étienne de Muret avait réunis dans le petit monastère de ce nom (1073), après la mort du fondateur (1124), obligés de quitter ce petit coin de terre que réclamaient,

comme leur propriété, les moines de Saint-Augustin de Limoges, s'étaient mis à chercher dans les environs quel-que solitude, où ils pourraient paisiblement continuer de vivre de mortifications et de prières. Un jour on les vit portant sur leurs épaules les saintes dépouilles du fonda-teur de leur ordre, gravir lentement les hautes montagnes qui sont au nord de Muret, et venir sur leurs sommets les plus escarpés déposer pieusement ces restes vénérés à l'abri des vieilles murailles d'une chapelle ruinée, vaste désert, à quatre lieues de Limoges, « austère, froid, infer-tile, semé de rochers nus, couvert de brouillards, exposé à tous les vents [1]. » Tel fut l'emplacement de la célèbre abbaye de Grandmont, où les religieux, par une persévé-rance opiniâtre, accomplirent des travaux de fertilisation et de défrichement qui changèrent l'aspect des lieux, et apportèrent la fécondité et le bien-être. Dans ces gorges creusées entre les pics arides de ces monts, au moyen de chaussées hardies, de ponts jetés sur les torrents, furent créés, avec une intelligence qui étonne, de vastes et ma-gnifiques bassins, déversant leurs eaux sur une suite im-mense de vastes prairies qui verdoyaient sur les flancs de ces coteaux, naguère infertiles. Dans les environs, sur les bords de la Gartempe et du Thaurion, dans un rayon de plusieurs lieues, surgirent de populeux villages sous l'in-fluence civilisatrice du généreux patronage de quelques moines qui donnaient la fortune à tous et s'en privaient eux-mêmes. Henri I[er], roi d'Anglerre, Adémar IV et G... son frère, vicomtes de Limoges, les seigneurs de Lastours, ceux de Comborn et de Ventadour, avaient contribué par de riches aumônes à la construction de l'église, dédiée à la Mère de Dieu. Mais l'édifice n'était pas encore achevé

1. Saint Étienne de Muret, quelques jours avant de mourir (1124), avait reçu la visite de deux cardinaux, légats du pape en France.

rsque Henri Plantagenet et Aliénor étaient venus faire connaître en Limousin leur suzeraineté : édifiés des vers et de la piété des *religieux bons-hommes de Grandmont*, leur laissèrent en partant cinq cents écus d'or, pour continuer les travaux.

Devenu roi d'Angleterre, Henri jugea qu'il n'avait pas encore assez fait pour la gloire de saint Étienne de Muret. traversait la Manche pour aller prendre possession du trône que la mort d'Étienne de Blois lui livrait : tout à coup, au milieu de la nuit, la nef royale qui le portait, surprise par une affreuse tempête, allait être engloutie. Effrayé, il demanda au pilote quelle heure il était : — Minuit, » répondit celui-ci. — « Courage donc, reprit le roi; n'ayez pas de crainte, les frères de Grandmont prient pour moi. » Sa reconnaissance égala le danger qu'il avait couru, car, aussitôt arrivé à Londres, il envoya à Grandmont des architectes avec mission de rebâtir le monastère et son église [1]. L'Aquitaine et les autres provinces anglaises contribuèrent aussi à la construction et à l'ornementation de cette riche abbatiale, où l'on admirait le grand autel, tout en cuivre doré et émaillé, ouvrage magnifique dû au talent des artistes de Limoges [2].

Adémar V, depuis sa mise en possession de la vicomté, était étroitement attaché à la fortune de son protecteur, dont il grossissait de ses hommes d'armes le brillant cortège de chevaliers. Il l'avait suivi au siége de Toulouse et revint avec lui à Limoges, le jour de la fête de saint Michel, après s'être arrêté quelques jours dans l'abbaye de Saint-

1. Mss. de M. Nadaud, déposés au séminaire de Limoges.

2. D'après les chroniques du XII[e] siècle, ce prince aurait envoyé de la Rochelle huit cents chariots chargés de plomb et attelés chacun de huit chevaux, ce qui aurait donné lieu à ces deux vers :

Henricus nulli regum pietate secundus
Plumbea tecta locans pavit, agrosque dedit.

Pierre d'Uzerche. L'hiver était alors si rigoureux que les troupes ne pouvaient plus tenir la campagne (1159). La glace, au-dessus d'Aixe, était si épaisse qu'elle suspendit le cours de la Vienne; et au-dessous, dit le chroniqueur Geoffroi de Vigeois, on pouvait prendre le poisson la main à sec dans le lit de la rivière. Quand le jeune vicomte était entré en jouissance de la vicomté, il avait bien fait hommage à l'abbé de Saint-Martial, mais quoiqu'on le lui demandât encore, au moment où il se disposait à partir pour Toulouse, ce ne fut qu'à son retour qu'il se soumit à cette cérémonie, en présence de tout le chapitre, ayant la tête découverte, sans éperons et sans baudrier.

Le même jour, arriva à Limoges Thibaut, comte de Champagne, parent du roi d'Angleterre, qui venait de faire un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle. Adémar se joignit aux religieux de Saint-Martial pour recevoir solennellement l'illustre pèlerin, qui fut conduit en procession dans l'église abbatiale, et déposa sur le tombeau du disciple des apôtres dix marcs d'argent, pendant qu'on chantait : — « *Oh ! quam gloriosus est miles sancti Martialis!* Oh ! qu'il est glorieux le chevalier de saint Martial ! » Cette réception solennelle semblait un reproche adressé au roi d'Angleterre qui forçait les religieux de l'abbaye à pourvoir à sa dépense, à le recevoir avec une magnificence vraiment royale, toutes les fois qu'il passait sur leurs terres. Ce prince, l'année suivante (1160), intervint dans l'élection d'un nouvel abbé, en remplacement de Pierre de Cluny, qui s'était démis de sa dignité. On avait élu Pierre Barry, déjà abbé de Saint-Augustin, frère d'Ithier, chevalier du château d'Aixe, qui tenait la garde de ce fief des vicomtes de Limoges.

1. Baluze : *Miscell.*, t. IV.

Henri II prit le parti des opposants; mais le nouvel élu parvint à le gagner à sa cause; et, le jour où on le conduisit en procession dans l'abbaye, il montrait au peuple une lettre adressée au vicomte Adémar, par laquelle le roi le reconnaissait digne de ses hautes fonctions et de son amitié. Pendant qu'il prenait possession du cloître, son compétiteur sortait de la ville et allait cacher son ambition trompée dans l'abbaye de Cluny [1]. De fréquentes dissensions avaient lieu à cette époque entre les religieux des diverses abbayes de la ville au sujet de leurs priviléges. Ainsi, la même année, pendant que la famine et la peste décimaient la population, ceux de Saint-Etienne disputaient avec violence à ceux de Saint-Augustin l'honneur de fournir des officiers à l'archevêque de Bourges, qui venait célébrer la fête de saint Martial [2].

Dans les grandes fêtes de l'Église, c'était à qui étalerait le plus de luxe et de magnificence. Le jour des Rameaux, où la procession devait être générale, les ordres religieux se disputaient la préséance; chacun allant chercher parmi ses ancêtres directs les privilégiés qui avaient connu, chéri, servi le fils de Dieu pendant son passage sur la terre. Ceux de Saint-Etienne, de Saint-Augustin et de Saint-Martin, après avoir fait sonner leurs cloches à toute volée, sortaient de leurs églises et se rendaient à Saint-Martial, précédés des cinq bannières que Gouffier de Lastours avait apportées de la première croisade. Chaque corporation des métiers venait ensuite, portant sa bannière sur laquelle était l'image du saint patron.

Adémar V, fier de la protection du roi d'Angleterre, comptant sur les bonnes dispositions de l'abbé de Saint-

1. P. Labbe : *Biblioth.*, t. II, p. 274.
2. « Penuria panis ac vini gravissima fuit cum pessima mortalitate. » (*Chron. Vosiens.*, c. VI.)

Martial, à qui il avait solennellement fait hommage en présence de quelques religieux, venus d'Angleterre réclamer, au nom du prince, une partie des reliques de l'apôtre de l'Aquitaine, prit dès lors une part active aux événements survenus par l'ambition des grands vassaux; lui-même se montra, autant que les autres, empressé à augmenter sa fortune aux dépens de ses voisins. Il commença, à proprement parler, sa carrière militaire, en prenant le parti de Bernard, son oncle, que ses ennemis retenaient dans une étroite captivité. Le prisonnier, ne pouvant par lui-même recouvrer la liberté, implora la protection du jeune vicomte qui parvint à le délivrer, soit par la force, soit par des négociations, et qui, pour prix de ses services, se fit remettre le château d'Excideuil[1], forte position militaire, au moyen de laquelle il pouvait menacer le Périgord et défendre les frontières de sa vicomté (1166). Mais les habitants, sur lesquels il exerça une odieuse tyrannie, se révoltèrent, chassèrent ses officiers et rentrèrent sous l'obéissance de leur premier maître, qui avait été peut-être l'instigateur de cette révolte.

Excideuil, comme plusieurs autres localités, avait dès cette époque certaines franchises qui, quoique octroyées par le pouvoir féodal, n'en étaient pas moins précieuses aux habitants. Aussi ceux-ci recouraient-ils à la révolte toutes les fois que se trouvaient menacés ces éléments de liberté. Dans ces circonstances, Adémar V fit à la hâte des préparatifs et contre les révoltés et contre Bernard; ses vassaux répondirent à son appel et conduisirent à Limoges leur contingent d'hommes d'armes. Bernard, de son côté ne restait pas inactif; aidé d'Hélie, son frère, il avait mis des garnisons dans ses châteaux et fortifié Excideuil. I

1. Arch. de Pau : *Fonds de la vicomté de Limoges*, E, 607.

e allait donc apporter encore l'incendie et le pillage
les champs du Limousin et du Périgord, lorsque
urs vassaux des deux partis, effrayés des suites de
lutte, s'interposèrent. L'oncle et le neveu eurent une
ue, à la suite de laquelle on put croire que la paix
durable, car on l'avait jurée sur l'honneur, et en
ant même à la mort celui des deux qui en violerait
nditions. Il n'en fut pas ainsi, car le même jour, les
urs du Périgord, du parti de Bernard, revenant
deuil et passant près du château de Ségur, le
te de Limoges les invita, avec Bernard et Hélie, à
re part à un festin, en signe de leur réconciliation.
ne la nuit fut venue, quand la vaste salle d'armes
issait des bruits de l'orgie, tout à coup les portes
irent avec fracas; des hommes, armés par les ordres
mar V, s'élancèrent sur Bernard et son frère, et les
nèrent, au grand étonnement des autres convives
craignant pour eux-mêmes, n'osèrent pas résister.
ive Ollivier de Lastours, quoique du parti d'Adémar,
it, au milieu du tumulte, indigné de cette félonie,
ulant pas demeurer plus longtemps dans ce château,
pensait qu'un grand crime allait être commis. A la
lle de cet attentat à la foi jurée, grande fut l'indi-
n dans toute la comté de Périgord; les seigneurs des
ns, ceux surtout qui avaient été témoins au traité
x, se disposèrent à punir d'une manière exemplaire
oyauté d'Adémar, qui de son côté ne perdit pas de
à pourvoir ses châteaux de fortes garnisons. Celui
moges était gardé, le jour et la nuit, par de nom-
es sentinelles, et celui de Ségur, le plus exposé,
geait d'armes et de provisions pour soutenir un long
Malgré ses ressources, il était difficile à Adémar de
r à ses ennemis, qui accouraient nombreux de

l'Angoumois, du Périgord et du Poitou : peut-être allait-il essuyer une honteuse défaite, lorsque Adalbert, comte de la Marche, fit consentir aux deux partis une suspension d'armes, pendant laquelle on fit des conditions de paix portant que le vicomte ne menacerait plus Excideuil et qu'il remettrait Bernard et Hélie en liberté.

Ce traité ne fut pas mieux observé que les autres. Adémar, qui venait d'être armé chevalier par le roi d'Angleterre, était trop ambitieux, ses voisins trop fiers et trop mécontents, pour que la discorde n'armât pas encore les deux partis. Seulement, au lieu d'une guerre ouverte, on chercha à se nuire par des embûches, à dépouiller les voyageurs et les marchands, selon qu'ils appartenaient au comté de Périgord ou à la vicomté de Limoges. Un jour Hélie, poursuivi par le vicomte, fuyait dans les environs de Pierre-Buffière, espérant échapper à la faveur d'un épais brouillard, lorsqu'il tomba dans une embuscade, près du château, y fut terrassé et percé d'un coup de lance par un soldat, nommé Guillaume de Longue-Épée, fils d'Isarn de Loys[1].

Après s'être ainsi vengé de son ennemi, le vicomte de Limoges vint assister à la dédicace de l'église de Grandmont, où se trouva réunie l'élite de la noblesse des provinces voisines, ayant à sa tête Adalbert V, comte de la Marche, qui eut si souvent à défendre ses domaines contre ses voisins, ou à prendre le parti de ceux-ci contre son souverain. Ce grand vassal, fier à cette époque de voir à ses côtés tant d'illustres chevaliers, ne prévoyait pas que bientôt, dépouillé, d'un côté par le sire de Lusignan, de l'autre par le roi d'Angleterre, pour conserver une partie de sa fortune, il serait réduit à vendre à ce dernier

1. *Chron. Vosiens.*

son comté de la Marche [1]. Les habitants de Bellac avaient reçu de lui en 1160 une charte qui assurait leurs priviléges et fixait leur jurisprudence. Les religieux de Grandmont lui furent redevables de nombreuses richesses, aussi l'admirent-ils à la première place, parmi les étrangers accourus à la dédicace de leur église faite par l'archevêque de Bourges, assisté de l'archevêque de Bordeaux, des évêques de Limoges, de Cahors, de Périgueux et d'Angoulême qui déposèrent dans le sanctuaire les reliques de onze martyrs, après les avoir exposées à la vénération des fidèles. On distinguait à la tête des moines, placés sur deux rangs dans la grande nef de l'église, le prieur, Pierre III, fils de Bernard de Boschiac, frère d'Aimeric, chevalier du château de Bré, qui, avant de prendre l'habit religieux, s'était longtemps fait remarquer par ses prouesses dans le monde féodal [2].

Tant que Henri II n'avait été que duc d'Aquitaine, comme représentant les droits d'Aliénor, Louis VII s'était peu préoccupé de la puissance de son vassal; mais, quand à ce titre il eut réuni celui de roi d'Angleterre, il n'en fut plus de même. La jalousie et l'ambition armèrent les deux princes, dont les querelles eurent d'abord la Normandie pour théâtre. Les barons du Limousin prirent parti pour le roi de France, non parce qu'ils préféraient sa suzeraineté à celle du roi d'Angleterre, mais parce qu'ils espéraient trouver l'occasion d'accroître leur indépendance. Alors s'ourdit une puissante ligue contre le Plantagenet. De tous les côtés, dans les manoirs du Limousin, on se préparait à une levée de boucliers. Les

1. Cette vente eut lieu le 17 décembre 1177, à l'abbaye de Grandmont, moyennant quinze mille livres angevines, vingt palefrois et vingt mulets. (*Roger de Hoveden.*)

2. L'abbé Nadaud : *Mss. de l'histoire de l'abbaye de Grandmont.*

cloîtres eux-mêmes n'y étaient pas indifférents, car on vit l'abbé de Saint-Martial, en plein chapitre, donner l'ordre de chevalerie à deux cent quarante membres des plus grandes familles du pays décidées à entrer dans la ligue; celles de Pompadour, de Lubersac, de Bré, de Luc et de Lastours furent les premières admises à cet honneur[1]. Seul le vicomte de Limoges hésita quelque temps à se déclarer contre Henri II. Enfin, entraîné par les sollicitations des seigneurs du Limousin et de la Marche, il se rendit avec eux à la Souterraine où se trouvèrent aussi Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême, Adalbert V, comte de la Marche, Robert de Sélit et plusieurs autres. On y jura haine à l'Angleterre, et aussitôt une partie de l'Aquitaine se souleva. Réunis aux troupes de Louis VII, les confédérés dévastèrent les champs du Poitou, et firent invasion en Normandie. Après ces premières hostilités, les deux rois firent la paix dont Henri II profita pour se venger de quelques-uns de ses ennemis.

Adémar V fut obligé de venir à Montmirail faire sa soumission et demander pardon. Le chevalier Robert de Sélit, qui avait été fait prisonnier, fut livré à d'horribles tortures. Henri II le fit enfermer dans une cage de fer, où il le laissa mourir de faim et de soif. Mais l'année suivante, Gui de Lusignan vengea son malheureux allié, en tuant le comte de Salisbury, qui revenait de Saint-Jacques de Compostelle, et qui, après la soumission des rebelles, avait été chargé du gouvernement de l'Aquitaine. Pendant que les grands vassaux cherchaient ainsi à se soustraire à la suzeraineté du roi d'Angleterre, les habitants de quelques localités, obligés jusqu'alors de se reconnaître vassaux de l'Église par les redevances perçues par les abbés ou les

1. Robert du Mont. — Archives de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*

prieurs de certains monastères, méconnaissaient aussi ce droit féodal. Ceux de la Souterraine, excités par le comte de la Marche, jurèrent de ne plus payer les droits qu'on leur avait jusqu'alors imposés. L'abbé, ne pouvant les y contraindre par la force, se rendit avec son neveu auprès de Henri II pour lui demander d'intervenir. Aussitôt les bourgeois, se voyant ainsi menacés, se mirent à construire des retranchements autour du cloître, fortifièrent aussi le clocher. Les esprits étaient tellement agités que des hommes de désordre se livrèrent à de coupables actes de violence : un pauvre moine, rencontré dans la rue pendant la nuit, fut attaqué et meurtri, au point qu'il en mourut le lendemain. Cependant les séditieux furent sévèrement châtiés et obligés de payer l'impôt accoutumé; les assassins se sauvèrent par la fuite et leurs maisons furent brûlées [1].

Rien ne vint troubler pendant quelque temps la dernière trêve convenue entre les deux rois à Montmirail; la suzeraineté du duc d'Aquitaine était pacifiquement reconnue. Aliénor et ses fils venaient fréquemment visiter le Limousin, recevant l'hospitalité à Limoges dans la demeure du vicomte Adémar. Le peuple se pressait autour d'eux; chacun admirait la bouillante ardeur, le noble maintien du jeune prince qui devait être le redouté Cœur-de-Lion. On ne se doutait pas alors qu'il grandissait pour le malheur du pays. Mais bientôt la discorde divisa la famille du Plantagenet. La répudiée de Beaugenci, pour satisfaire son amour-propre blessé, pour se venger de Henri qui la sacrifiait à ses maîtresses, s'attacha à flatter l'ambition de ses fils, en attendant de les pousser à la révolte contre leur père. Dans une des nombreuses visites qu'elle fit avec Richard au vicomte de Limoges, cette femme dont la beauté

1. *Chron. Vosiens.*

était flétrie, le cœur corrompu, mais toujours a dans ses passions, cachait sous des apparences de dé le secret des vengeances qu'elle méditait. En attem grande cérémonie qui devait appeler à Limoges l'él chevaliers d'Angleterre, de Normandie et d'Aquitai entreprit avec Richard de rebâtir le monastère de Augustin et partagea avec lui l'honneur de poser l mière pierre [1].

1. Rurice II, évêque de Limoges, au v[e] siècle, avait fait const l'emplacement d'une chapelle qui remontait au temps de saint Mar magnifique église dédiée à saint Martin. Quant à celle à la fo laquelle contribua Aliénor, elle est due principalement à Raymond I[er] nac, abbé de Saint-Martin, qui avait succédé en 1164 à Pierre I[er] frère d'Ithier, seigneur d'Aixe. (NADAUD : *mss. au séminaire de L*

CHAPITRE VIII

ADÉMAR V, VICOMTE DE LIMOGES, ET LES PLANTAGENETS

Aliénor et Richard à Poitiers et à Limoges. — Réception faite aux Plantagenets. — Richard, couronné duc d'Aquitaine, promet de défendre les priviléges de l'Église. — Hommage d'Adémar V à Richard. — Entreprises de Bertrand de Born : il excite à la guerre contre Henri II. — Henri II à Limoges, avec sa femme et ses fils. — Gaubert de Puygibaut, Géraud de Borneil et Faydit d'Uzerche, troubadours. — Henri II informé des projets de ses enfants par le comte de Toulouse. — Note sur la famille de Geoffroi de Vigeois. — Henri II abandonné de ses enfants. — Aliénor prisonnière; plaintes des Aquitains. — Guerre entre Adémar V et le comte de Périgord. — L'Église explique par des prodiges les malheurs de l'époque. — Bernard et Adémar continuent la guerre. — Convention faite dans l'église d'Arnac. — Adémar attaque le château de Bré : Ollivier de Lastours occupe le monastère d'Arnac. — Convention entre Bernard et Adémar. — Les vassaux du Limousin bravent l'autorité de Richard. — Les bourgeois de Limoges mécontents. — Note sur Isambart, abbé de Saint-Martial, et sur Notre-Dame de Chervix. — Nouvelles excitations à la guerre par Bertrand de Born. — Ligue des grands feudataires contre Richard. — Sirventes du troubadour. — Gilbert de Malemort et Archambaud de Comborn : cruautés des soldats de Gilbert. — Archambaud fonde la chartreuse du Glandiers. — Ravages des Brabançons. — Ligue formée contre eux à Limoges. — Défaite des Brabançons près de Malemort. — Richard continue la guerre et s'empare de Limoges. — Entrevue de Henri II et de son fils Henri à Grandmont. — Henri II continue de poursuivre ses ennemis; pertes d'Adémar V. — Départ d'Adémar V et de ses alliés pour la Palestine. — Retour d'Adémar; exaltation du corps de saint Yrieix. — Note sur le monastère de Saint-Martin. — Refus des bourgeois et des consuls de Limoges de faire hommage à Henri le Jeune. — Adémar V détruit le bourg de Saint-Germain. — Richard prend le château d'Aixe, et menace Limoges. — Arrivée de Henri II : il est blessé. — Les siens se retirent à Aixe. — Les habitants de Limoges font hommage à Henri le Jeune, et se fortifient. — Richard à Excideuil; Henri II à Saint-Yrieix. — Le pays ravagé par les soldats de Richard.

Aliénor ne cessait de poursuivre Henri II de sa haine et de sa jalousie, excitant par ses conseils, par ses intrigues, l'ambition de ses fils, impatients de se partager sur le

continent les provinces anglaises. Méprisé par les siens, obsédé, menacé, le malheureux roi avait longtemps hésité à se dépouiller d'une partie de son autorité; mais enfin, las des plaintes de ses enfants, des reproches de leur mère, il crut pouvoir vivre en paix en promettant à Richard le duché d'Aquitaine (1170). On vit aussitôt le jeune prince, conduit par sa mère, impatiente de régner en son nom, fière de montrer aux Aquitains les derniers restes de cette beauté qu'ils avaient si souvent admirée sous les frais ombrages du château de Clain-et-Boivre, accourir à Poitiers, entrer comme en triomphe dans l'église de Saint-Hilaire, s'asseoir sur le siége de l'abbé pour y recevoir des mains de l'archevêque de Bordeaux[1] et de l'évêque diocésain la lance et l'étendard, comme préliminaires de sa mise en possession du duché d'Aquitaine[2].

Toute la cour normande, après cette cérémonie, se rendit à Limoges avec un nombreux cortége d'illustres chevaliers normands, poitevins et anglais, auxquels se joignirent bientôt ceux du Limousin et de l'Angoumois, se pressant avec plus d'enthousiasme que les autres autour de leur souveraine, et croyant qu'avec Richard l'Aquitaine allait former un État indépendant des rois d'outre-Loire et d'outre-Manche. Richard se montrait avec orgueil au milieu de ces guerriers, qu'il croyait dévoués à sa cause. Le peuple le reconnaissait entre tous à son air martial, à sa haute taille et à son beau visage, tandis qu'à ses côtés se tenait son frère Henri-au-Court-Mantel, prince taciturne, dissimulé, qui n'aimait les batailles que pour ce qu'elles lui rapportaient de puissance et d'argent. Ce brillant cortége de

1. Bertrand Ier était archevêque de Bordeaux depuis 1162. La même année (1170) il fit la dédicace de l'église abbatiale de Saint-Amant-de-Boixe en Angoumois. (Labbe : *Concil.*, t. X, col. 1451.)
2. Besly : *Hist. des comtes de Poitou.*

princes, de chevaliers et de belles châtelaines qui entourait la fastueuse Aliénor, entra dans Limoges au milieu d'une foule immense, accourue de tous les points, pour voir son nouveau maître et pour applaudir à son couronnement.

L'évêque, portant la mitre et la crosse d'or, avec la chape de soie, suivi de tout son clergé en chasubles d'or et d'argent, vint au-devant de la cour normande, moins comme un sujet que comme un maître, qui peut disposer au nom de Dieu des puissances de la terre. Il reçut Richard à la porte de l'église, mais attendit que les barons, ayant à leur tête Adémar V, eussent enlevé le cercle d'or qu'il portait sur la tête, signifiant par là qu'il ne devait entrer dans la basilique que comme l'égal des chevaliers qui l'assistaient; puis, après lui avoir offert l'encens et l'eau bénite, il le revêtit de la chlamyde de soie, en disant : — « Noble duc, élevé à cette dignité, couvre de ta protection le peuple qui te reconnaît pour son seigneur et maître! » Pour lui rappeler l'héroïsme des martyrs, il lui mit au doigt l'anneau de sainte Valérie, symbole de la foi qu'il promettait de défendre, précieuse relique des temps anciens, conservée dans le trésor de Saint-Martial, comme le gage des espérances de l'Église. Après s'être incliné pour recevoir la couronne d'or, le jeune Cœur-de-Lion prit en main l'étendard surmonté d'une lance, que lui présentait l'évêque, pour lui apprendre qu'il devait protéger les hommes pieux et humilier les superbes. Ainsi revêtu des principaux insignes du pouvoir, s'appuyant sur le bras de l'évêque, qui lui apprenait par là que la majesté des rois a besoin de l'appui de l'Église, il traversa la nef dont les deux côtés étaient occupés par les barons et chevaliers. Arrivé devant l'autel, le prélat mit dans sa main droite l'épée renfermée dans le fourreau, tandis que le doyen Hugues II de Gimel lui chaussait les éperons d'or, et que le chœur chantait :

— « Protége la justice, combats l'iniquité, défends la veuve et l'orphelin. »

En consacrant par ces cérémonies symboliques la puissance temporelle, l'évêque ne renonçait pas à celle qu'il tenait de ses prédécesseurs; aussi le duc se prosterna devant lui, et fit serment de défendre les privilèges de l'Église. Il vint ensuite dans le chœur, se plaça sur le siége du doyen, et suivit attentivement toutes les prières de la messe, ayant devant lui son sénéchal qui tenait haute l'épée, et l'étendard. A la fin de la messe, il s'agenouilla sur les marches de l'autel pour recevoir la bénédiction, puis déposa entre les mains des officiers du chœur tous les attributs de sa puissance, la chlamyde, la couronne d'or, l'anneau de sainte Valérie et l'étendard. La cérémonie terminée au milieu des cris de joie de la foule, au bruit des trompettes et des hymnes que chantait le clergé, il sortit de l'église, laissant aux moines le riche manteau ducal qu'il portait à son arrivée, et cela, selon la coutume du temps, qui voulait que les chevaliers, quand ils venaient faire hommage lige à leur seigneur, laissassent leurs ornements aux écuyers. Il donna aussi une forte somme pour payer le somptueux festin qui eut lieu en l'honneur de cette fête[1]. Après lui l'église de Limoges n'eut plus de ducs à couronner; les rois d'Angleterre ne voulurent tenir leur puissance que d'eux-mêmes. Encore quelques siècles, le pays ne voudra tenir ses libertés que de lui-même, heureux s'il sait en faire usage !

Le vicomte Adémar V jura fidélité et fit hommage au nouveau duc, qui vit ainsi s'humilier devant lui tous ces grands vassaux, qui se donnaient un maître décidé à les

1. Le programme de cette cérémonie est dû à un moine de Limoges, nommé Hélie, qui vivait encore en 1218. (*Cérémonial de France*, t. I, p. 608.)

tre aux intérêts de sa politique et à les associer à ets ambitieux contre son père, et contre son frère 1-Court-Mantel, reconnu comme l'héritier du trône terre. Pouvait-il prévoir dans ce jour de triomphe, s'être montré le héros le plus belliqueux de son trouverait une mort obscure sous les murailles d'un oirs du Limousin? Le vicomte de Limoges fut de grands vassaux du pays celui qui comprit le moins malheurs était réservé son pays par l'ambition du duc d'Aquitaine. Pendant quelque temps, comp- sa protection pour augmenter sa fortune, il sut ec lui en bonne intelligence et ne se laissa point r, comme plusieurs autres, par les sirventes pro- s de Bertrand de Born, appelant l'Aquitaine aux contre la race anglo-normande. Il se joignit même rd pour punir l'impatient troubadour, qui, pour ter le nombre de ses hommes d'armes et pour se une citadelle, venait de dépouiller son propre château d'Authefort.

ınd, chassé de cette position, ne céda point à sa e fortune : il n'était pas de ceux qui croient se de la honte en tendant la main à ceux qui les ont en attendant l'occasion de les trahir. La passion sa vie fut sa haine contre les Plantagenets. Peut-ait-il aussi de faire du Midi un état indépendant, l'avaient voulu les successeurs de Charlemagne[1]. ie fournissait ses plus nobles élans à son ambition politique; il s'en servait comme un nouveau Tyrtée, alter le courage de ses partisans, pour jeter la ıx lâches qui désespèrent, aux traîtres qu'on achète fois et qu'on méprise toujours. Quoique chassé

s-Thoyras.

du château d'Authefort par le roi d'Angleterre et son le vicomte de Limoges, ne renonçant pas à ses pr il lança contre Henri II et sa famille de nouveaux sirv qu'on se communiquait d'abord en secret dans les noirs, et que bientôt on redit comme autant de cha victoire ou de haine contre l'étranger[1]. A son instig la noblesse du Limousin courut aux armes. Adéma entraîné par les siens, honteux de s'être humilié de Henri II et ses fils, partagea cet enthousiasme, de presque un élan national : ses châteaux de Limoges, Ségur, de Chalusset, d'Aixe et de Bré furent autant rendez-vous pour tous les mécontents.

Cependant Henri II, depuis longtemps inquiet des jets de ses fils et des menaces de leur mère, venait river en France, où le rappelaient aussi les intrigue Philippe-Auguste. La fortune lui réservait, au prix cette Aquitaine que lui avait donnée sa perfide épo toutes les tortures morales, puis la mort et une to déserte. Effrayé des provocations à la révolte qui taient de Limoges et des manoirs du Limousin, où petit châtelain préparait ses armes, il accourut pour jurer le danger, au grand effroi du peuple qui, dés ressé dans ces questions politiques, trop peu instruit

1. Puisque Comborn, Ventadour et Ségur,
Puisque Turenne et Gourdon et Montfort
Jurent la ligue avec le Périgord,
Puisque bourgeois ferment à clef leurs murs :
C'est bel et bon qu'aujourd'hui je me mêle
D'un sirventois pour les encourager.
. . . .
Qui veut l'entendre écoute mon appel;
Brave Angoulême, illustre est ta valeur!
Marchand forain, cachant son attelage,
Perd les deniers, rien ne prend s'il a peur.
Bien mieux vaut gloire et petit héritage
Qu'un grand empire acquis par déshonneur.
(RAYNOUARD : *Coll. des Troubadours*.)

uler les suites, ne s'attendait à rien moins qu'à
asser ruines sur ruines dans cette malheureuse
ui avait déjà tant souffert. Henri II entra dans
s, avec des chevaliers d'Angleterre et de Nor-
, accompagné d'Aliénor, de ses fils, Henri-le-
Geoffroi de Bretagne et Richard, qui le suivaient
ar affection que par l'obéissance qu'il leur impo-
ore. Raymond, comte de Toulouse, menacé d'une
expédition contre ses provinces, arriva presque
e temps à Limoges, espérant calmer les ressen-
de son suzerain, en lui faisant hommage pour
une nouvelle investiture de son comté. Les
vassaux de Guyenne virent avec peine le grand
re du Midi accepter cette humiliation ; mais ils
servaient pas moins leurs projets d'indépendance.
badour d'Authefort n'était-il pas là, caché parmi
mes d'armes, tout prêt à ranimer leur haine, à
gir les lâches par de piquantes railleries? Liberté
taine! haine à l'Angleterre! c'étaient bien là les
uses qui faisaient vibrer les cordes de sa harpe.
seul de tous les poëtes de son pays qui aimât la
et qui sans trêve poursuivît l'étranger de sa haine.
ules en chansons préféraient aux combats la vie
les chants d'amour aux chants guerriers.
ert de Puygibaut, d'abord moine dans le cloître de
éonard, venait de jeter le froc aux orties pour
ne maîtresse, et courir ensuite chercher d'autres
es galantes jusqu'en Espagne, où l'on accueillait
nneur les troubadours limousins. A son retour il
a la femme qu'il aimait encore, mais déshonorée,
par un gentilhomme qui l'avait chassée de son
, comme indigne de lui. Il n'eut pour elle qu'une
amour, et pour qu'elle ne fût pas à un autre, il

l'enferma dans un cloître. Elie d'Huisel, ou d'Ussel, [illegible] pas plus de respect pour les mœurs : tout entier à [illegible] bauches, ruiné par elles, il vivait honteusement dans petit manoir de Châlus, où il n'avait souvent ni pain [illegible] à offrir à ses amis. Gérard de Borneil, surnommé le [illegible] des troubadours, tant ses vers avaient d'admirateurs, [illegible] aussi une vie errante et licencieuse[1]. Faydit d'U[illegible] surpassa tous les autres par ses mœurs dissolues. A[illegible] s'être fait l'esclave d'une prostituée, il fut le jouet des grandes châtelaines; Marguerite d'Aubusson le prit [illegible] chanter sa beauté, mais se moqua de son amour[2].

Tout le temps que Henri II demeura à Limoges fut [illegible] ployé par lui à surveiller ses ennemis, et par ceux-ci à [illegible] dir des intrigues contre leur suzerain, dont ils brav[illegible] l'autorité en en faisant remonter tout l'honneur à l'héri[illegible] des anciens ducs d'Aquitaine. Aliénor, de son côté, ex[illegible] ses enfants à trahir leur père, leur cherchait des parti[illegible] parmi les barons réunis autour d'elle, moins par affec[illegible] que par les avantages qu'ils croyaient retirer de cette [illegible] de famille. Le comte de Toulouse, feignant de serv[illegible] cause d'Henri II au détriment de ses enfants, avait [illegible] vent avec lui des entretiens secrets, où il lui révéla [illegible] projets de ses ennemis, leurs préparatifs, et la haine [illegible] lui portait la cité de Limoges. Un jour que le prince [illegible] blait heureux de l'accueil que lui faisait le clergé et [illegible] protestations de dévouement du vicomte Adémar V, q[illegible] recevait dans son château avec les plus grands honn[illegible] Raymond de Toulouse vint lui dire secrètement : — « [illegible] tez en sûreté vos châteaux de Guyenne, et méfiez-vou[illegible]

1. Raynouard : *Collect. des Troubadours.*

2. On lui attribue le roman en langue limousine, intitulé : *Jau[illegible] Brunissende* de Montbru (Montbron ?), qui existe en manuscrit à la B[illegible]thèque nationale. Brunissende est le nom d'une vicomtesse de Limog[illegible]

te conduire dans une terre étrangère, toi qui jouissais de la liberté des rois !... Reviens, pauvre captive, reviens à tes villes bien-aimées... Le roi du Nord te retient prisonnière, eh bien ! élève ta voix, comme la tempête qui retentit; tes fils voleront vers toi, et tu reviendras dans la patrie de tes ancêtres, dans la belle Aquitaine[1]. »

Alors continua avec plus d'ardeur cette guerre impie des fils contre le père, des frères contre les frères, de l'épouse contre l'époux, lutte sanglante qui couvrit de ruines les champs du Limousin, quoique souvent interrompue par des trêves. Le vicomte de Limoges n'y prit d'abord aucune part, occupé qu'il était à faire la guerre à Bernard de Périgord, son oncle, dans le but de s'attribuer l'entière possession du château d'Excideuil, malgré le traité fait à cette occasion sept ans auparavant. Les deux rivaux s'attaquaient souvent, ravageaient mutuellement leurs terres, sans qu'on put prévoir à qui resterait la victoire. Retranchées dans les châteaux de Bré et de Ségur, les troupes d'Adémar V pillaient facilement la partie du Périgord qui touchait à sa vicomté, et où les embuscades étaient d'autant plus faciles, que de vastes forêts couvraient alors tout le pays entre Excideuil et Saint-Yrieix.

L'Église, trop faible pour intervenir par la force dans ces discordes, n'osant en faire retomber la responsabilité ni sur l'un, ni sur l'autre des deux partis, en chercha la cause dans la violation de ses dogmes et de ses préceptes. On disait alors dans la contrée, « qu'en expiation d'un scandale, qui avait eu lieu le jour du jeudi-saint dans une orgie au château de Pompadour, où assistaient les nobles du pays,

1. « Translata es de terra tua et deducta in terram quam ignorasti... Revertere, captiva tristis, revertere ad civitates tuas... Obsidium posuit super te rex Aquilonis... Clama, ne cessas, quasi tuba, exalta vocem tuam. » (*Ap. Script. rer. Franc.*, t. XII.)

Dieu avait excité entre les convives une rixe sangl
pour les punir ainsi les uns par les autres : qu'ils en éta
venus aux mains près du château, dans un lieu appelé
dries, et que Guérin de Castelneau y avait été tué par le c
valier Archambaud de Feletz, ainsi que plusieurs autres
Le récit de cet événement, vrai ou supposé, émut fortem
les esprits; et, au quatorzième siècle, le peuple racon
encore que, pendant les longues nuits d'hiver, on entend
le bruit des armes près du château de Ségur, qu'o
voyait des chevaliers, à l'armure brillante, se précip
dans la mêlée, jusqu'à ce qu'un rayon de la lune, ou la p
mière lueur du crépuscule, mît en fuite les combattants

Bernard et Adémar V, quoique poursuivis par les m
dictions de l'Église, n'en continuèrent pas moins enco
quelque temps les hostilités, pillant les villages, détruis
jusqu'aux instruments du labourage. Cet état de choses m
naçait de durer encore longtemps, lorsqu'enfin Géra
évêque de Limoges, Raymond, vicomte de Turenne, A
chambaud, vicomte de Comborn, et Guillaume-Taille
comte d'Angoulême, et plusieurs autres représentants de
féodalité, cherchèrent à rétablir la paix entre les deux
vaux : ils se donnèrent pour cela rendez-vous, le jour
l'Exaltation de la sainte Croix, dans le monastère d'Arn
près de Pompadour (14 *décembre* 1174, *n. st.*[3]).

Réunis dans le sanctuaire de l'église, près des tombes
quelques-uns des membres de la famille de Lastours, et
présence des religieux, ils décidèrent que Bernard céder
à son neveu la part à laquelle il prétendait dans le chât
d'Excideuil, et recevrait en compensation le château
Célon. Les deux ennemis acceptèrent ces conditions

1. *Chron. Vosiens., ap. Labbeum.*
2. Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*
3. *Gall. Christ. : Eccles. Lemovicensis.*

nirent mutuellement de respecter leur territoire. La
isie et la méfiance du vicomte de Limoges en disposè-
autrement. Le jour que ses hommes d'armes quittaient
âteau de Célon, pour faire place à ceux de Bernard,
nar se promettait de profiter du premier prétexte pour
endre la place. Apprenant que Sara, sa femme, avait
long entretien avec Archambaud de Comborn, dans
ême château, il se laissa aller à tous les élans de son
nation; puis, cachant sa jalousie sous un autre pré-
, il prétendit que le comte de Périgord et Archam-
ourdissaient contre lui de nouvelles intrigues. Dès
l pratiqua des intelligences avec la garnison de Célon,
prépara les moyens d'y rentrer.

ndant l'hiver, malgré la neige qui couvrait les champs,
mit à parcourir les manoirs de sa vicomté, pour réunir
roupes. Il força ses vassaux à le suivre, assiégea, le
de Noël, le château de Bré, dont il s'empara, puis
ea, durant quarante jours, les terres des seigneurs de
urs, parents ou amis de son rival. Ollivier de Las-
, chef de la famille de ce nom, rassembla aussitôt des
, qui vinrent prendre position dans le cloître d'Arnac,
aux dépens des moines, dont les provisions furent
ôt épuisées. Arnald, le bailli du ministère, ayant osé
indre, fut tué par les soldats au moment où il mon-
cheval, pour porter ses réclamations à Ollivier de
rs. Ce crime effraya tellement les moines qu'ils n'o-
pas faire solennellement les funérailles de la victime
es yeux de ses meurtriers : ils portèrent le cadavre
cret dans l'hospice de Célon, où ils n'eurent que le
de le jeter dans la fosse et de le couvrir de terre[1].

[1] ron. *Vosiens.*, ap. *Labbeum.* L'hiver de cette année fut si rigou-
l'auteur de cette chronique, « qu'une toux opiniâtre causa la mort
and nombre de personnes. »

La guerre continua encore au printemps de l'année suivante. Le vicomte de Limoges, qui semblait se jouer de ses ennemis, était même parvenu par ses intrigues à en détacher quelques-uns du parti de Bernard. Comptant sur ses intelligences avec la garnison de Célon, feignant de vouloir faire le siége de la place, il vint camper sous les murailles, et y entra quelques jours après pendant qu'il tombait une neige si épaisse, qu'on ne pouvait pas savoir si la garnison avait fait résistance (1er avril 1175). Enfin, fatigués d'une guerre qui ruinait tout le monde, les plus influents des deux côtés firent de nouvelles propositions de paix. Bernard eut une entrevue avec Adémar V, qui consentit à lui donner le château de Saint-Yrieix en échange de celui de Célon.

Pendant ce temps, les hostilités avaient été rarement interrompues entre Henri II et ses enfants. Les vassaux du Limousin bravaient ouvertement l'autorité de Richard, qui, en recevant le titre de duc d'Aquitaine, avait promis de faire hommage à son frère Henri-le-Jeune, mais qui gardant le duché refusait de remplir ses engagements. A Limoges, les bourgeois peu disposés à reconnaître son autorité, prévoyant bien qu'il viendrait les y contraindre aussitôt que son père lui en laisserait le temps, pressaient l'abbé de Saint-Martial de fortifier, par la construction d'un mur d'enceinte, cette partie de la ville qui relevait de lui. L'abbé s'y refusait, tant il craignait d'exciter contre lui la haine du prince. D'ailleurs son château, protégé par de forts remparts et muni de provisions, pouvait résister à une attaque sérieuse.

Les bourgeois crurent qu'on voulait les trahir ; ils réunirent aussitôt un grand nombre d'ouvriers, creusèrent des fossés, et détournèrent même la source qui fournissait l'eau à la citadelle. Ainsi se brisaient dans une impatience fiévreuse tous les liens d'obéissance. La noblesse, l'Église

peuple, selon les intérêts de chacun, tendaient à l'in-
dance par des moyens divers; mais, en présence de
ger, chaque parti s'affaiblissait par l'isolement. L'abbé
nt-Martial mourut quelques jours après cette tentative
ieuse des bourgeois. A l'approche de ses derniers
nts, il avait fait l'aveu de quelques erreurs de sa vie,
ésence de l'évêque, de Pierre, abbé de Saint-Martin,
élius, autrefois abbé d'Uzerche, alors simple moine
sine, et de sept religieux de Saint-Martial. Il se fit por-
ns son église, où les moines chantèrent les matines,
nt que Guillaume, abbé de Vigeois, tenait d'une main
erge allumé, et de l'autre celle du mourant. Il eut
successeur Isambart, à qui le vicomte Adémar s'em-
de faire hommage pour Château-Chervix[1], Limoges,
bon-Sainte-Valérie et la vicairie de la tour de Bernaud,
elevant de l'abbaye[2].

paix entre le vicomte de Limoges et le comte de Péri-
permit à leurs partisans de tourner toutes leurs forces
Richard qui, réconcilié avec son père, avait contraint
ère, Henri-le-Jeune, à accepter une trêve. Alors Ber-
de Born, trouvant que les confédérés ne montraient

n monastère, dit de Notre-Dame-de-Chervix, dépendant de l'abbaye
t-Augustin de Limoges, existait autrefois dans cette localité. Etienne II,
Saint-Augustin, qui en eut la direction de 1110 à 1137, bâtit le
ère et l'église. (NADAUD : *Pouillé mss.*) Il ne reste du château qu'une
rrée dont la position très-pittoresque domine au loin les plaines envi-
tes.

ambart, ou Isembert, institua à Limoges une cérémonie en souvenir
rts. Après vêpres, le dimanche de l'octave de Pâques, on sonnait
es cloches du monastère, et l'on chantait les vêpres des morts. Après
er, encore au son des cloches, on se rendait à l'église pour de nou-
prières. La nuit, on chantait les *Laudes*, et le lendemain, l'abbé cé-
la messe. Puis tout le clergé venait faire des stations sur les tom-
les précédents abbés, au cimetière ordinaire, à celui des frères, situé
la Tour, et enfin à celui du *Lion*. Le même jour on distribuait à
nts pauvres les restes d'un splendide festin servi aux religieux. Les
du dehors, qui prenaient part à cette solennité, ne recevaient, comme
ion, que du pain et du vin. (*Arch. de Pau : F. de la vicomté.*)

pas assez d'empressement à courir aux armes, réveill haine par ses sarcasmes rimés et satiriques, bien faits émouvoir cette noblesse, dont la principale passion été jusqu'alors celle des batailles[1]. Audebert, comte Marche, le vicomte de Limoges, Hélie Talleyrand de gord, Geoffroi de Lusignan, les vicomtes de Turen Comborn, de Castillon, Guillaume-Taillefer, d'Angou les seigneurs de Montfort, de Gourdon, et plusieurs reprirent les armes. Henri-au-Court-Mantel, lui-même put résister aux railleries du seigneur d'Authefort, qui repris sa harpe, pour flétrir ce qu'il appelait la lâch fils d'Aliénor[2]. Tous firent le serment de n'accorder ni trêve à leur ennemi[3]. Leurs forces se partagèrent tant de petits détachements qu'il y avait de chevalier les commander : les échos des montagnes du Limou des rives de la Dordogne redirent encore les cris d'ind dance de la noblesse liguée contre le Cœur-de-L contre son père. Les bourgs, les châteaux les moins flés, furent pris de part et d'autre et brûlés. Des b d'habitants des campagnes, fuyant leurs chaumières ou détruites, allaient çà et là, comme au temps de l

1. Un sirvente je fais de ces mauvais barons :
Plus jamais d'eux ne m'entendrez parler.
Je les excite tous assez, avec mille éperons,
En puis-je faire un courir ou trotter ?
Ils se laissent ainsi, lâches, déshériter !
Soient-ils maudits de Dieu ! Qu'ont-ils donc à songer
Nos barons ?
(RAYNOUARD : *Collect. des Troubad*

2. Voici le jeune roi qui cesse sa demande ;
A Richard le vouloir de son père le mande,
Il est bien forcé, n'est-ce pas ?
Puisque seul des Henri, tu n'as lieu, ni commande,
Sois le roi des malvats.
(*Ibid.*)

3. « Per asségurar totas las gens d'aquella contrada per lo sagram il avian faich contra en Richart. » (*Ibid.*)

sion des Normands, se cacher dans les gorges des montagnes et au fond des forêts, d'où ils sortaient la nuit pressés par la faim pour venir mendier à la porte des abbayes d'Obasine, de Dalon et de Vigeois, dont les moines se cachaient pour leur distribuer des vivres, car les princes anglais faisaient la guerre aux prêtres comme aux barons. Les soldats de la ligue n'étaient ni moins cruels, ni moins pillards : un grand nombre de Brabançons à leur solde descendirent des montagnes du Limousin jusqu'à Poitiers. L'évêque, Jean-aux-Belles-Mains, secondé par Thibaut Chabot, n'eut que le temps de réunir quelques troupes avec lesquelles il arrêta « ces destructeurs de châteaux, pillards des campagnes, brûleurs d'églises et violateurs des vierges [1]. » Plusieurs furent tués dans les maisons où ils s'étaient cachés; quelques-uns se retranchèrent dans une haute tour située dans les environs, mais laissèrent derrière eux tout leur butin et leurs bagages [2].

Les grands vassaux, engagés dans la ligue contre les Plantagenets, n'étaient pas tellement dévoués à leur parti, qu'ils ne songeassent pas à se faire la guerre, et souvent sous les plus futiles prétextes. Ainsi, Gilbert, fils du puissant seigneur de Malemort, forte position militaire assise au sommet d'une haute colline sur les bords de la Corrèze, s'étant fait un habit de diverses couleurs, soit caprice de grand seigneur, soit qu'il voulût faire ainsi la satire des divers partis politiques de l'époque, Archambaud V, vicomte de Comborn, s'était permis à ce sujet d'amères plaisanteries [3]. Gilbert, offensé et très-irascible, voulut se venger : avec ses deux frères, associés à son ressentiment, il vint

1. Chron. mss. de Limoges. — Justel : *Hist. des vicomtes de Turenne.* — Chron. de Saint-Martin de Limoges.
2. Besly : *Hist. des comtes de Poitou.*
3. « Vestem quam vocavit Archambaldus de *Prasagosa.* » (*Chron. Vosiens., ap. Labbeum.*)

ravager les terres d'Archambaud. Mais celui-ci, averti à temps de ses projets, s'était mis sur ses gardes. Gilbert et son frère Adémar, surpris dans une embuscade, furent faits prisonniers, et leur troisième frère, nommé Pierre, tué en se défendant. Archambaud, après avoir tenté de faire arracher les yeux à ses ennemis, les renferma dans les prisons souterraines de son château de Comborn. Gilbert, ayant recouvré sa liberté au moyen d'une forte rançon, prit à sa charge quelques aventuriers, qui couraient le pays pour leur compte, vendant leurs services à prix d'argent, quand les princes anglais ne les payaient pas, et revint à leur tête sur les terres de Comborn. Après plusieurs rencontres toujours marquées par d'odieuses cruautés, l'hiver força les combattants à se retirer dans leurs forteresses. Le froid était si rigoureux que la Corrèze était glacée, malgré son cours rapide, devant le château de Malemort. Les soldats mercenaires de Gilbert, pour s'amuser, pratiquaient des trous dans la glace, y enfonçaient leurs prisonniers, qu'ils tenaient dans l'eau, jusqu'à ce que leur barbe fût gelée. Ils ne les retiraient que pour les reconduire dans leurs cachots. A la fin, Gilbert ne pouvant plus payer ses alliés, ceux-ci le quittèrent pour passer à la solde du vicomte de Comborn, qui vint assiéger le château de Malemort, où il fit prisonnier Géraud, père de Gilbert [1]. Le vieux baron, quand il avait vu sa forteresse attaquée et ne pouvant plus résister, était venu se livrer à son ennemi, ayant, selon la coutume et en signe de soumission, une selle à son cou, « pour que celui-ci le chevauchât, si cela lui plaisoit [2]. »

1. Cette guerre, selon la chronique de Vigeois, qui en raconte les événements d'une manière assez obscure, commença la veille de la fête de saint Martin. Géraud, en se livrant à Archambaud, lui dit : « Qui es-tu ? — Pla meil, dit Archambaud. — Eh bien ! tu as bien péché, reprit Géraud, puisque tu as pris le prince de Malemort. » (*Chron. Vosiens.*, ap. *Labbeum*, p. 3[illegible]
2. Chron. de Normandie.

Archambaud de Comborn, si implacable contre ses ennemis, eut, comme la plupart des hommes de son époque, d'autres crimes à expier; en quittant son manoir pour aller aux batailles, il avait confié à la garde d'un prêtre de la contrée une jeune fille qu'il aimait. Apprenant à son retour qu'elle s'était consacrée à la vie religieuse, sans qu'il pût savoir en quel lieu, il s'en était pris au prêtre, l'avait tué et jeté le cadavre dans un puits. Alors s'éleva contre le meurtrier une réprobation générale; le clergé du Limousin se plaignit au pape, et le vicomte reçut l'ordre d'expier son crime par des œuvres de piété. Il prit la résolution de fonder la chartreuse du Glandiers, et choisit pour cela le lieu le plus désert de ses terres, une étroite vallée perdue entre deux collines, où rien ne trouble le silence de la solitude que le murmure d'un petit ruisseau et le vent qui agite les hauts chênes. Les premiers fondements furent posés le jour de Saint-Martin, à la chute des feuilles, comme pour rappeler à ceux qui voudraient y vivre qu'ils n'y trouveraient rien des joies du monde, rien des splendeurs de la nature. En présence de la foule, Archambaud fit l'aveu de son crime et promit de vivre désormais en paix avec les clercs. La charte de fondation signée sous l'épiscopat de Bernard de Savène portait: « Nous avons donné et accordé pour toujours aux frères chartreux les bois et les pâtis de Glandiers (*Glandiarium*). Nous avons librement concédé lesdits pâtis pour leurs bêtes ou animaux par toutes nos terres, et dans tout ce qu'ils pourront acquérir dans nos terres et nos fiefs... Nous leur avons aussi donné la manse de Murat, en la paroisse de Voutezac, sans obligation de service... Nous avons encore promis autant de terres et de bois, qui sont entre la maison de Glandiers et le fonds d'El-Poul, qu'il en sera besoin pour faire leur clôture, selon leur ordre et l'arbitrage des gens pieux et des religieux chartreux (1219). »

Bernard et Guichard, fils du fondateur, signèrent la charte. Le dernier fut inhumé sous le principal autel de l'église. Ce vieux monument du repentir et de la foi n'a plus qu'un pan de mur, où l'on remarque la naissance des cintres ogivés du XIII[e] siècle. Tout alentour des masses informes de pierres indiquent la vaste enceinte du cloître. Sur les bords du ruisseau étaient les sombres corridors, et, de distance en distance, des bancs de pierre où s'asseyaient les religieux isolés des bruits du monde, condamnés à un continuel silence, n'ayant d'autre distraction que la prière, d'autres soins que la culture d'un petit jardin, d'autre espoir qu'une vie meilleure et une tombe solitaire. Les plus grandes familles de la contrée enrichirent la chartreuse; Ebles de Ventadour lui donna sept livres de rente sur le péage des foires d'Égletons; les vicomtes d'Aubusson, les seigneurs de Malemort et de Ségur chacun la somme nécessaire pour la construction d'une cellule [1].

Cependant la guerre continuait contre Henri II et Richard: le vicomte de Limoges se faisait remarquer parmi les confédérés, comme le plus impatient à en venir aux mains avec les chevaliers de Gascogne et d'Angleterre (1176). Le plus grand désordre régnait dans toute la province. De nombreux aventuriers appelés *Routiers*, *Brabançons* ou *Cotereaux*, bandits en temps de paix, soldats en temps de guerre, que Henri II et Richard avaient pris à leur solde, pillaient les églises, les châteaux, les cabanes, retenaient les prêtres prisonniers, ne leur rendaient la liberté qu'au prix d'une rançon, et recommençaient leur brigandage toutes les fois qu'on leur laissait quelque temps de repos, disant qu'ils se payaient ainsi de leur solde. Après avoir ra-

1. Labbe: *Biblioth.*, t. II. — *Gall. Christ.*, t. II. — Bernard de Savène, avant d'être évêque de Limoges, avait été chapelain de l'église de Saint-Hilaire, près de Pierre-Buffière.

vagé les environs d'Issandon, ils s'établirent en assez grand nombre dans le château de Malemort [1]. Une autre bande, composée de vingt compagnies [2], se disposait à venir attaquer la ville de Tulle, quand elle fut obligé de renoncer à ses projets, en apprenant que les habitants avaient préparé de puissants moyens de défense. Les environs de Limoges étaient aussi ravagés par ces aventuriers qui, en se dispersant, échappaient aux poursuites des troupes du vicomte Adémar qui s'étaient mises en campagne. Les habitants des villes, suivant le grand mouvement providentiel qui porte les hommes à s'associer pour être plus forts, avaient, à l'exemple du charpentier de la ville du Puy, formé sous l'invocation de la sainte Vierge des confréries, où l'on n'était admis qu'en prenant l'engagement de se dévouer à la chose publique, à la protection des personnes et des communautés religieuses [3].

Bientôt on ne vit plus à Limoges que chaperons blancs, avec plaques d'étain portant l'image de la Vierge. Isambert, abbé de Saint-Martial, donna des chefs à cette ligue de patriotisme et de piété. Entraînée par son éloquence, émue des malheurs dont il leur faisait le récit, le jour de la fête des Rameaux, la noblesse du Limousin vint prier Gérard, évêque de Limoges, vieillard aux cheveux blancs et aveugle, de l'accompagner et de bénir ses armes. Le prélat y consentit et suivit son troupeau, accompagné de l'abbé Isambert, tenant à la main une croix, que Guillaume Vidal avait apportée de la Terre-Sainte, avec les os de sa femme, morte dans ce pèlerinage, et qu'on regardait comme les reliques d'une sainte. Les autres combattants, avec le chaperon blanc, portaient une croix rouge sur la poitrine.

1. Chron. mss. de Limoges.
2. Raoul de Diceto.
3. Rigord : *Vit. Philippi Augusti.*

Quels que soient les malheurs d'un pays, ou d'une nation, si la foi religieuse anime les courages, le succès est certain. L'armée de ces nouveaux croisés, formée principalement des habitants de Limoges et de la campagne, grossie en route des soldats improvisés de Saint-Germain-les-Belles, de Tulle et de Brives, était partagée en quatre corps, le premier sous les ordres d'Adémar V, les autres sous les bannières d'Archambaud V de Comborn, d'Ollivier de Lastours et d'Eschivat de Chabanais [1].

Les Brabançons, « qui méprisaient la volonté divine, se faisant les servants du diable, » furent rencontrés entre Brive et Malemort le jeudi-saint, vingt-unième jour d'avril. Le combat dura depuis six heures du matin jusqu'à onze; deux mille cinq cents aventuriers y furent tués avec leur chef Guillaume, surnommé *le Clerc*, parce qu'il avait été moine et avait assisté au siége de Rome, sous les ordres de Frédéric, empereur d'Allemagne. Selon Geoffroi de Vigeois, qui sans doute ne compte que les chevaliers, les croisés ne perdirent dans cette journée qu'un des leurs nommé Ithier de Visio [2]. Adémar V et ses alliés rentrèrent triomphants à Limoges, aux applaudissements du peuple et du clergé (1177). Cette même année, le Limousin eut beaucoup à souffrir de chaleurs excessives; les sources tarirent; les productions de la terre furent brûlées, et la

1. La famille des Eschivat de Chabanais était alors une des plus remarquables de l'Aquitaine. Abot-Cat-Armat, le premier qui nous soit connu, fut père de Jourdain Ier, fondateur de l'abbaye de Lesterps (arrondissement de Confolens), en 1032.

2. « Anno Domini MCLXXVII, XXI die mensis aprilis, in die Cœnæ, vergente die vespere, dedit Dominus victoriam Geraldo, episcopo Lemovicensi, de Brabansonibus, quorum erat caput Willelmus clericus, qui mortuus fuit in eodem conflictu, cum duobus millibus, sive amplius, apud castrum de Malemort, cum antea vocaretur dictum castrum *Beaufort*. » (*Chron. de S. Martin de Limoges*, IIe vol., p. 52.) Geoffroi de Vigeois ne fait point mention de ce changement de nom, qui doit être bien postérieur. (V. pour la famille de Malemort mon *Hist. du Bas-Limousin*.)

...lité fut très-grande. L'évêque Gérard Ier, regardé ...me un saint, mourut pleuré du peuple dont il avait ...le bienfaiteur et le défenseur. Pendant longtemps, l'ab... de Saint-Augustin, où était sa tombe, fut visitée par ...nombreux pèlerins. Il eut pour successeur Sébrand ...ot, archidiacre de Thouars, élu à Saint-Yrieix, mais ...cret, parce que sa famille se faisait remarquer parmi ...nemis du roi d'Angleterre, dont quelques gens d'ar... occupaient la ville[1].

...sanglante bataille de Malemort ne fut qu'un léger ... pour Richard qui, après avoir réuni de nouvelles ...s de mercenaires, battit le comte d'Angoulême et ...omte de Limoges dans la Saintonge, entre Saint... et Bouteville[2]. Le Limousin fut de nouveau envahi ...s bandes anglo-normandes, dont quelques-unes oc...nt déjà plusieurs châteaux, sans qu'Adémar avec ses ...osât venir les attaquer[3]. Dans la crainte d'y être as...il n'entra même pas dans Limoges, tant il redoutait ...re de Henri II et de Richard. Il continua de tenir la ...gne, pendant que quarante de ses chevaliers s'en...ent dans le château d'Aixe. Richard vint les atta...s'empara de la place et les fit tous prisonniers. Li...le vit bientôt sous ses murailles, que les habitants ...nt pas eu le temps de mettre en état de défense; ...s'en rendit-il maître après une résistance de quel...ours. Pendant ce temps-là, le vicomte rejoignait ses ...s'enfermant avec eux dans Angoulême, où le duc

...rand Chabot, père de l'évêque, était seigneur de Vouvant, en Poi...vait épousé Agnès de Roche-Cervière. (P. Anselme : *Amiraux de*

...distance est si grande entre Bouteville, en Angoumois, et Saint...en Saintonge, arrondissement de Jonzac, qu'on ne saurait préciser ... cette rencontre.

...on. *Vosiens.*, *ap. Labbeum*, c. 71.

ne tarda pas à les assiéger. Obligés de se rendre, ils furent livrés au roi d'Angleterre, qui les envoya à son fils, pour les garder jusqu'à son arrivée en Normandie. Raymond II vicomte de Turenne, qui continuait de tenir la campagne, ne se découragea pas, malgré cet échec; il envoya un de ses capitaines, nommé Lobar, attaquer les Anglais qui occupaient encore le bourg et le château de Ségur. La place, quoique bien défendue, fut prise et les murailles abattues.

Henri II reparut bientôt sur le continent pour punir son fils révolté, qu'il poursuivit à outrance jusque dans le Berry. Las enfin de cette guerre impie qui attristait sa vieillesse, il demanda une trêve à Henri-au-Court-Mantel. C'est à Grandmont, dans cette abbaye, objet de ses prédilections, prodigieusement enrichie de ses aumônes, qu'il convoqua pour traiter de la paix tous ces fiers vassaux révoltés, espérant que l'influence religieuse de ces demeures si pleines de calme, sanctifiées par la prière et la charité, pourrait fléchir leur farouche courage, amortir leurs haines. On vit, en effet, tous ces hommes bardés de fer s'agenouiller, pendant une semaine, à l'autel du pauvre moine, manger à sa table frugale; mais tous les efforts du vieux roi furent inutiles; ses fiers ennemis sortirent de ces pieuses cellules, la main sur la garde de leurs épées. Cependant le fils avait accepté la trêve, mais la guerre continua contre les partisans du vieux roi. Bertrand de Born était toujours là, implacable ennemi de la famille anglo-normande. — « La paix ne me convient pas, leur criait-il; à moi la guerre ! Ne rien craindre est mon unique loi. Que d'autres ornent leurs maisons, s'y procurent les plaisirs, les commodités de la vie; à moi provision de lances, d'épées, de chevaux et de batailles[1] ! »

1. Chron. mss.

Henri II, indigné de ces provocations, se remit à la poursuite de ses ennemis. Adémar V et les membres de sa famille eurent encore beaucoup à souffrir de ses vengeances. Plusieurs furent mis à mort, et leurs corps transportés au château de Ségur par leurs amis ou leurs serviteurs, qui y passaient la nuit en prières. De là cette coutume, qu'à la mort de quelques-uns des membres de cette maison, tous les voisins de Ségur se rendaient à l'église, pour prier auprès du cadavre. Limoges eut sa part dans la haine du vieux roi, ennemi de l'évêque nouvellement élu, et dont il se vengea en chassant les religieux de la cathédrale, brûlant leurs maisons, confisquant leurs biens, faisant même couper leurs vignes dans les environs de la ville. Durant un an et neuf mois, l'église de Saint-Étienne fut « veuve de cérémonies, proscrite, comme une mère privée de ses enfants, » dit le chroniqueur témoin des malheurs de ce temps[1]. Il ne fallut rien moins que l'ordre du pape, pour que l'archevêque de Bourges donnât la consécration épiscopale à Sébrand Chabot.

Henri II, qui oubliait sa pénitence au tombeau de l'archevêque de Cantorbéry, n'était pas heureux, quand il intervenait dans les affaires de l'Église de France. L'année suivante (1178), il fut obligé de faire la paix avec ses fils. Le vicomte de Limoges et ses alliés, Guillaume-Taillefer, comte d'Angoulême, Adalbert, comte de la Marche, Ollivier de Lastours et plusieurs autres, après avoir reçu de l'abbé de Saint-Martial la croix et le bâton de pèlerin, partirent pour Jérusalem, le jour même où la femme d'Adémar V venait de mettre au monde un fils, d'abord nommé Guillaume, puis surnommé le Pèlerin, à cause du voyage de son père (1180). Le comte de la Marche se montrait le

1. « Extranea facta est a filiis suis, per annum ac novem menses caruit mysterio divino. » (*Chron. Vosiens., ap. Labbeum.*)

plus fervent de cette petite troupe de croisés. La vie
eu pour lui tant d'amertume; le sire de Lusignan d'un cô
de l'autre le roi d'Angleterre, avaient tellement abai
son autorité en envahissant ses terres; sa propre famille
avait causé tant de soucis, qu'il était impatient de mouil
de ses larmes le tombeau du Dieu fait homme. Il av
perdu quelque temps auparavant son fils unique, lequel ay
tué un chevalier en trahison, « fut enlevé par un parent
mort, et ne reparut plus. » Les moines racontaient que
diable l'avait enlevé. Il ne lui restait qu'une fille, nomm
Marquise, mariée à Gui de Comborn, et qui n'avait p
d'enfants. A la perte de ses possessions s'était ajoutée u
autre humiliation. Il venait de répudier sa femme, surpri
le jour du Vendredi-Saint en flagrant délit d'adultère av
un chevalier, nommé Geoffroi Paret, qu'il fit tuer par
de ses hommes d'armes[1]. Plusieurs des compagnons
son pèlerinage ne revirent pas leurs manoirs. Le com
d'Angoulême mourut à Messine; Ollivier de Lastours
Jérusalem, en présence d'Adémar de Limoges, de Bern
de Lastours, son cousin, qui firent célébrer ses funérail
en grande pompe dans l'église du Saint-Sépulcre. La mo
surprit aussi Adalbert à Constantinople. Gui de Blon, q
s'était associé à ce pèlerinage, avec son frère Ibert de Bl
et son écuyer Bernard du Dorat, rapporta de Jérusale
de précieuses reliques qu'il donna à l'église de Sain
Junien, avant d'aller prendre l'habit religieux au monastè
de Grandmont[2].

Le vicomte de Limoges revint le jour ou la veille de No
de l'an 1181, laissant derrière lui plusieurs de ses compa
gnons, parce qu'il tenait à assister à la consécration d
monastère de Saint-Augustin rebâti, ou simplement répa

1. Roger de Howeden. — *Chron. Vosiens.*, *ap. Labbeum.*
2. D. Estiennot : mss. à la Bibl. nationale.

aux frais d'Aliénor et de Richard, son fils[1]. Le peuple le reçut avec tant de joie, que son entrée dans la ville fut un véritable triomphe : c'est qu'on avait besoin de lui pour résister aux Brabançons qui, depuis la paix, n'obéissant plus à personne, pillaient le pays pour leur compte. Avant de les poursuivre, il se rendit à Saint-Yrieix, pour assister à l'exaltation du saint cénobite qu'on y vénérait, et dont on avait rebâti l'église et le mausolée. A cette cérémonie assistèrent tous les seigneurs du Limousin, avec l'évêque Sébrand Chabot, Guillaume, abbé de Vigeois, Odo, abbé de Brantôme, et Étienne de Castres. Adémar V, les seigneurs d'Authefort, de Pompadour, de Lastours et de Lubersac réclamèrent l'honneur de porter la châsse et les reliques, au milieu d'un si grand concours de fidèles que les hommes d'armes ne pouvaient défendre l'entrée de l'église[2].

Cependant les princes anglais se disposaient à reprendre les armes contre leur père, qui leur laissait trop attendre sa succession. Henri-au-Court-Mantel, le plus dissimulé et le plus ambitieux, cherchait partout des partisans. Les comtes de la Marche, de Périgord et d'Angoulême, les vicomtes de Limoges, de Turenne, Pierre de Castillon, Ollivier de Haletz et Foucaud d'Archiac se donnèrent rendez-vous à Limoges, ordonnèrent aux consuls de lui faire hommage

1. Le monastère de Saint-Martin, selon les auteurs du *Gallia Christiana*, et Geoffroi de Vigeois, aurait été fondé par Alicius, frère de saint Eloi. Sous la voûte du clocher fut enterrée, en 1189, Pétronille Rothilde, reine d'Angleterre. (*Arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges.*) — Le tombeau, remarquable par une statue en bronze, fut détruit dans les guerres de religion.

2. « Vicecomes Ademarus... simulque principes de Turribus, et seniores de Lupertiaco, pro consuetudine, ejusdem corpus bajulant patris. » L'église de Saint-Yrieix, de trois styles différents, est remarquable par son clocher du XI[e] siècle, la nef et le chœur du XII[e], et l'abside du XIV[e]. On y voit quelques restes d'une statue qu'on dit, comme ailleurs, être celle de Charlemagne, mais qui n'est probablement que celle de Saint-Yrieix.

en sa qualité de duc d'Aquitaine; mais bourgeois et con-suls s'y refusèrent, disant qu'ayant fait serment de fidélité à Richard, ils ne pouvaient pas reconnaître d'autre souve-rain. Ni les prières, ni les menaces d'Adémar V ne purent les entraîner (11 décembre 1181).

Le vicomte, indigné, mais n'osant pas punir leur résis-tance, sortit de la ville avec ses troupes, détruisit le fau-bourg de Saint-Germain et fit reconnaître dans les environs l'autorité du jeune prince. Après s'être emparé du bourg et du château d'Aixe, dont il fit massacrer la garnison qui tenait pour Richard, il assiégea aussi Saint-Jean-de-Gorre[1], avec Robert de Béarn qu'il venait d'armer chevalier. Pen-dant ce siége, à la nouvelle que Richard accourait d'An-goulême, les deux chefs partirent à la hâte. Adémar rentra dans Limoges, laissant derrière lui son compagnon qui fut vaincu. Remontant le cours de la Vienne, Richard reprit le château d'Aixe, fit massacrer ou noyer une partie des Béarnais laissés dans la place par le vicomte de Limoges, et fit crever les yeux aux autres. Il ne tarda pas à marcher contre Limoges, où ses deux frères Henri et Geoffroy étaient entrés et s'étaient fortifiés. Ses succès, sa réputa-tion attirèrent bientôt sous ses enseignes de nombreux partisans, dont une partie occupa le Château, pendant que ses deux frères tenaient la Cité. Dans la crainte que le reste de son armée, campée en dehors de la ville, près de l'église de Sainte-Valérie, ne fût attaquée, il fit rompre le vieux pont de Saint-Martial, de construction romaine.

Pendant ce temps-là Henri-le-Vieux, qui connaissait l'am-bition et l'audace de Henri-au-Court-Mantel et de Geoffroi de Bretagne, arrivait de Gascogne à la hâte à grands ren-

1. En 1075, Pierre Gauthier et le prêtre Faucher fondèrent sur leur pa-trimoine l'église de Gorre, qu'ils donnèrent avec ses dépendances à l'église de Saint-Junien. (*Chron. de Maleu.*)

forts de Gascons et de Normands. La sentinelle placée dans le clocher de Notre-Dame-des-Arènes, signala bientôt cette armée du côté du fief de Vertamont, sans pouvoir, à cause de la poussière, reconnaître les enseignes de Henri II; on crut même que ce n'étaient que quelques détachements qui cherchaient à cerner Geoffroi de Bretagne, alors occupé à escarmoucher contre Richard. La frayeur se répand aussitôt dans la ville, en même temps que la nouvelle que Geoffroi est vivement repoussé. Les hommes d'armes accourent de tous les points, et font une sortie du côté de Saint-Cessadre, où ils se trouvent en présence de l'armée de Henri-le-Vieux; « ils s'élancent sur l'ennemi, tant qu'ils rompent les premiers rangs, les mettent en fuite, les poursuivent, et rencontrent Henri II, qui, atteint d'un coup de lance, est renversé de cheval, et allait être tué si un Anglais, qui demeurait à Limoges, ne l'eût reconnu à son accoutrement. Depuis, le lieu du combat a été appelé *Nauza*, c'est-à-dire *Noise y eut*[1]. »

Les assiégeants se retirèrent le même jour au château d'Aixe, laissant derrière eux les cadavres de plusieurs des leurs. Henri-le-Jeune, malgré la retraite des troupes de son père, craignant de ne pouvoir résister à une nouvelle attaque, sortit de la ville, accompagné de son frère. L'un et l'autre portant leurs cuirasses sur le dos, en signe de soumission, vinrent trouver leur père au château d'Aixe, disant qu'ils n'étaient pour rien dans la sortie des habitants, qu'il fallait en attribuer tous les torts aux bourgeois et aux consuls. Le roi ne voulut rien entendre; tout en invitant les deux princes à souper, il fit savoir aux bourgeois qu'il détruirait leur ville. Ceux-ci, effrayés de ces menaces, semblaient disposés à se soumettre; mais le vi-

1. Chron. mss.

comte qui les avait excités, et qui voulait empêcher tout rapprochement entre Henri-au-Court-Mantel et Richard, les sollicita vivement de reconnaître Henri-le-Jeune comme duc d'Aquitaine, disant que lui seul pouvait sauver la ville. Alors voyant que, par suite du mauvais état de leurs murailles, ils resteraient sans défense, si la garnison des princes sortait de la ville et les abandonnait à eux-mêmes, ils cédèrent aux sollicitations d'Adémar V. Les consuls se rendirent à l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, y firent solennellement hommage à Henri-le-Jeune, lui promettant secours de corps et de biens, pendant qu'il inaugurait son autorité dans la même église, n'ayant pu être reçu dans la cathédrale, en mettant sur sa tête le cercle d'or, à son doigt l'anneau de sainte Valérie, à ses pieds les éperons d'or, et tenant l'épée d'une main, de l'autre l'étendard. La ville tout entière parut animée des mêmes sentiments. On s'empresse de reconstruire les murailles, d'élever des tours, des barbacanes, toute espèce de remparts de bois ou de pierre. On s'excite mutuellement à l'ouvrage; on répare les ponts, les portes, les barrières, et l'on réunit une grande quantité de vivres. Comme, depuis la démolition des murailles ordonnée par Henri II, les abbés de Saint-Martin avaient planté des arbres sur le même emplacement, appelé le *Verger-aux-Moines*, situé derrière leur monastère, on les coupa pour en faire des barricades. Pour faciliter la défense, on démolit même l'église de Notre-Dame-des-Arènes, l'hôpital de Saint-Maurice, la tour et le clocher de Saint-Martin, les cloîtres et les dortoirs de l'abbaye, les maisons voisines, et le faubourg de Saint-Symphorien, situé du côté du pont. On aurait détruit jusqu'à la Cité, si elle n'eût pas été occupée par quelques troupes de Henri-le-Jeune.

Pendant qu'on se préparait ainsi à une vigoureuse résis-

tance, Richard s'emparait du château d'Excideuil, malgré Adémar V, et ravageait les champs du côté de Cornac. Son père, tout couvert des contusions reçues dans la dernière attaque, quittait le château d'Aixe, pour venir passer quelques jours dans le cloître de Saint-Yrieix, assistant avec le plus grand recueillement aux cérémonies de l'église, lisant durant ses heures solitaires la vie de saint Arédius. Il y laissa en partant une garnison pour protéger les moines, et vint attaquer le château de Pierre-Buffière, qui ne put lui résister.

Les bandes de mercenaires de Richard couraient le pays, pillaient, ravageaient les villages, dont les habitants effrayés venaient chercher un refuge dans les villes et dans les abbayes pourvues de quelques moyens de défense. Du haut des remparts de Limoges on entendait les clameurs de ces hordes sauvages; on suivait leur marche à la lueur des incendies. Le jour de Pâques (1182), l'évêque et le vicomte se décidèrent à sortir à la tête de la population pour donner la chasse aux pillards; ils les poursuivirent jusque dans le pays de Combraille, et revinrent triomphants, après en avoir tué quelques milliers de six mille qu'ils étaient [1].

1. Chron. de Saint Martin.

CHAPITRE IX

SUITE D'ADÉMAR V, VICOMTE DE LIMOGES, ET LES PLANTAGENETS

Adémar V et le comte d'Angoulême dans le parti de Richard. — Entrevue de Henri II avec ses fils à Limoges. — Adémar V jure fidélité à Richard et abandonne ses alliés. — Triste condition du pays. — Les indigents réunis dans l'église de Saint-Martial. — Les grands menacés d'excommunication : repentir d'Adémar V. — Bertrand de Born excite à la guerre contre Henri-le-Jeune. — Réunion des confédérés à Limoges; refus des habitants de s'associer à leurs projets. — Adémar V et Henri-le-Jeune menacent le Château. — Arrivée de Richard qui, avec son père, assiége la place; ils se retirent. — Conduite du clergé après la délivrance. — Nouvelles prétentions de Henri-au-Court-Mantel. — Il envahit l'abbaye de Saint-Martial et pille le trésor. — Il vient à Grandmont. — Henri II entre dans Limoges. — Henri-le-Jeune n'ose attaquer la place. — Il est reçu à Uzerche, et va en pèlerinage à Rocamadour. — Il meurt à Martel. — La nouvelle de sa mort apportée à son père; ses funérailles à Limoges. — Les habitants de Limoges ouvrent leurs portes à Richard. — Adémar V et Bertrand de Born poursuivis; le château d'Authefort incendié; Henri II pardonne au troubadour. — Bertrand se venge du roi d'Aragon. — Le vicomte de Limoges se soumet à Henri II. — État du Limousin après les dernières guerres. — Révolte des religieux de Grandmont contre leur prieur. — Récits de miracles. — Bertrand de Born et le vicomte de Limoges recommencent les hostilités contre Richard. — Rothilde, femme de Richard, à Limoges; les églises incendiées. — Richard et sa mère visitent les abbayes. — Les grands vassaux du Limousin à la croisade. — Aliénor et la rançon du Cœur-du-Lion en Limousin. — Retour de Richard; ses largesses à l'abbaye de Grandmont. — Richesses de l'abbaye, sa plus haute prospérité. — Traité entre Adémar V et Philippe-Auguste; politique des deux partis. — Richard visite les châteaux du Limousin. — Ses prétentions sur le trésor de Châlus; il assiége le château; sa mort. — Note sur les circonstances de ce siége. — Mort d'Adémar V. — Retraite de Bertrand de Born à Dalon. — Note sur Gaucelme Faydit, troubadour.

Durant cette guerre, où la rivalité des fils du roi d'Angleterre attirait à elle, ou en éloignait des partisans, qui ne se proposaient que de donner satisfaction à leurs intérêts personnels, on vit parfois les plus ardents ennemis de

Richard se rapprocher de lui, quand ils avaient besoin de son appui. Ainsi, Guillaume et Adémar, qui travaillaient à enlever le comté d'Angoulême à Mathilde, leur nièce, abandonnèrent le parti de Henri-le-Jeune, et cherchèrent à intéresser Richard à leur cause; mais celui-ci s'y refusa, parce que, dit-on, il songeait à épouser Mathilde, et à s'approprier ainsi le comté d'Angoulême. Les deux frères reprirent les armes contre lui et entraînèrent dans leur parti Adémar V, qui dès le début des hostilités se vit enlever près de Limoges un château, où l'on conservait comme dans une citadelle le corps de saint Martial [1].

Henri II parut de nouveau disposé à se réconcilier avec ses fils. Alors Henri-au-Court-Mantel, qui venait de rentrer à Limoges, à la grande joie du peuple et du clergé, après avoir donné à l'abbaye de Saint-Martial un riche manteau, sur lequel était brodé son nom en lettres d'or, se rendit à Saint-Yrieix, et vint de là à Périgueux, où l'attendait son père avec Richard, son frère. Après quelques pourparlers, les trois princes s'acheminèrent vers Limoges pour s'entendre définitivement sur les conditions de paix. On se réunit dans l'église de Saint-Augustin ; là, en présence de tout le clergé, le vieux roi « à la tête ronde, aux yeux verdâtres, au visage enflammé, » pardonna à ses enfants, qui lui promirent fidélité et amitié [2].

Adémar V, qui venait d'abandonner le parti des comtes d'Angoulême, assista aussi à cette entrevue, jura fidélité à Richard, promit de ne fournir aucun secours aux deux comtes de Périgueux, Hélie et Talleyrand, qui continuaient la guerre, et de ne jamais faire alliance avec les comtes

1. « Castrum etiam juxta prædictam civitatem situm, in quo requiescit S. Martialis, Richardus, dux Aquitanorum, abstulit Ademaro vicecomiti. » (*Robertus de Mont. : ap. Script. rer. Franc.*)

2. « Amplo capite et rotundo, oculis glaucis, facie ignea. » (*Ex Giraldo Cambrensi : ap. Script. rer. Franc.*)

d'Angoulême. Il donna deux de ses fils pour otages [1]. Plusieurs autres confédérés firent aussi leur soumission; mais le plus grand ennemi des Plantagenets, Bertrand de Born, avait refusé de se joindre à eux. Cette soumission pouvait promettre quelques jours de paix au Limousin; mais les dernières guerres laissaient derrière elles bien des ruines: il fallait rétablir la confiance dans les villes et dans les campagnes, où la misère était à son comble.

Les champs n'avaient presque pas fourni de moissons, car le laboureur avait dû bien souvent s'arrêter au milieu du sillon, pour fuir l'approche de l'ennemi. Des familles ruinées, affamées, venaient dans les villes chercher le pain de l'aumône : chacun était tellement préoccupé de sa misère, qu'on laissait mourir de faim les lépreux, ces malheureux réprouvés de l'humanité, condamnés à ne pas sortir des lieux où ils étaient relégués, appelant par leurs cris et leurs prières les secours des passants. La religion vint au secours de toutes ces infortunes. Le légat du pape assisté de plusieurs abbés et des présidents d'Aquitaine, étant venu à Limoges présider un concile, on convint de profiter de cette circonstance pour exciter la charité dans tous les rangs de la société, et pour ramener à la pratique du bien par la pureté des mœurs.

Le dimanche qui suivit l'arrivée du légat, on vit de longues files de pauvres, de veuves éplorées, d'orphelins abandonnés, de lépreux cachant leur visage, entrer, par l'ordre du clergé, dans la basilique de Saint-Martial. Prosternée sur la pierre, versant des larmes, cette foule qui semblait expier par ses douleurs tous les égarements humains, priait l'apôtre d'intercéder pour elle et pour le pays. Tout le monde voulut concourir au soulagement de ceux qui

1. *Chron. Vosiens.*, *ap. Labbeum.*

souffraient. L'Église crut, et avec raison, devoir attribuer ces grandes épreuves, signe de la colère divine, à la corruption des mœurs du temps, à la dépravation de ceux qui, par état ou par leur position sociale, étaient le plus intéressés à donner l'exemple du bien, à l'ambition des grands et des princes qui s'adonnaient trop au luxe et aux plaisirs, qui préféraient les riches chlamydes et les beaux manteaux à longues manches aux vêtements de peaux de moutons et de renards, que portaient autrefois l'évêque Eustorges, ainsi que les vicomtes de Limoges et de Comborn [1].

Du haut de la chaire, à Vigeois, à Tulle, à Uzerche, à Brives, comme à Limoges, tombaient tous les jours des menaces d'excommunication contre les unions incestueuses, contre la violation des lois morales. Adémar V eut sa large part de blâme dans cette revendication des droits de Dieu et de l'humanité. Ses nombreux soldats, qui couraient le pays, ne venaient-ils pas de faire prisonniers Gui de Solignac et Pierre de Pourrey, moines de Pierre-Buffière, l'un dans la force de l'âge, l'autre chargé d'années, qu'ils traînèrent à demi nus sur les routes et qu'ils vendirent ensuite dix-huit sous [2] ? Ce fut peut-être en témoignage de repentir qu'il fit la même année plusieurs donations à l'abbaye de Dalon, par une charte signée à Excideuil, et confirmée plus tard par Gui, son fils, au château de Ségur [3].

L'Église ne fut pas toujours assez puissante pour réprimer les mauvaises passions ; il y avait trop d'éléments de

1. « Adeo ut vicecomes Lemovicensis, et vicecomes Combornensis incedendo arietinis ac vulpinis pellibus uterentur. » (*Chron. Vosiens., ap. Labbeum.*)

2. Gui d'Yos, qui avait livré ces deux moines, tomba quelque temps après entre les mains de Pierre, seigneur de Pierre-Buffière, qui le fit mourir au gibet. (*Arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges.*)

3. *Arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges.*

discordes dans la famille des Plantagenets, trop d'ambitions surexcitées par de mauvais instincts chez ceux qui se faisaient ses partisans ou se posaient en ennemis, pour que la paix durât longtemps; aussi fut-elle presque aussitôt rompue que conclue. Bertrand de Born poursuivit encore de ses railleries Henri-au-Court-Mantel, qui reprit les armes, entraînant avec lui le vicomte de Limoges et plusieurs barons d'Aquitaine, assez disposés à se laisser aller à une honteuse oisiveté [1].

On vit bientôt arriver à Limoges des chevaliers bardés de fer, des feudataires de tous les rangs, quittant à la hâte leurs castels de Saintonge, de Poitou, d'Angoumois et de Limousin, tous impatients de recommencer la lutte. Adémar V se faisait surtout remarquer entre tous par les emportements de sa haine contre Richard, qui lui avait enlevé ses places et imposé un humiliant hommage. Dominé par son ressentiment, profitant de l'influence que lui donnait le prestige de son nom dans la ville de Limoges, il entraîna facilement dans la confédération le plus grand nombre des habitants; mais ses provocations ne furent pas aussi bien accueillies dans la partie de la ville comprise dans l'enceinte du Château. Contenus par la juridiction de l'abbé de Saint-Martial, craignant d'être les premières victimes de cette levée de boucliers, les habitants voulurent rester fidèles à Richard, qu'ils regardaient toujours comme duc d'Aquitaine; retranchés derrière leurs murailles qu'ils avaient relevées, ils étaient prêts à se défendre, si l'on voulait les contraindre à faire cause commune avec les révoltés. Aux maux de la guerre étrangère s'ajoutaient ceux d'une guerre civile. Et cependant il n'y avait pas deux races distinctes dans Limoges; c'était

1. « ... Si sejornavan, torniavan, e dormian, e solassavan. » (*Raynouard : Collect. des Troubadours.*)

le même peuple, les mêmes bourgeois, avec les mêmes
rs et les mêmes passions de liberté. Mais il y avait
juridictions, celle de l'Église et celle de la féodalité;
ourgeois du Château, soumis à la première, ne vou-
pas se faire les hommes de l'autre.

ricomte indigné résolut de s'emparer de la place, et
mmença aussitôt le siége; mais, ne comptant pas
sur ses propres forces, il détermina facilement
le-Jeune à se réunir à lui, pour avoir raison de ces
ois qu'il disait dévoués à Richard. Dès les premiers
e février (1183) on commença l'attaque du Château;
stes furent établis sur divers points, et des ma-
dressées le long des murs avancés. Les assaillants,
ombreux, mieux dirigés, faisaient des progrès et
ient d'arriver bientôt jusque dans la place, lorsque
rgeois du reste de la ville, d'abord entraînés par
r, apprenant que Richard arrivait à la hâte, pour se
à l'abri de ses vengeances, renoncèrent à l'attaque.
omte, qui s'obstinait à faire le siége d'une église
, n'ayant pas eu le temps de se retirer, fut sur le
'être fait prisonnier.

ard venait en effet de camper sous les murs de la
nais n'ayant pas assez de troupes pour en forcer
, il se tint en observation. D'ailleurs qu'importait
litique cette lutte de bourgeois, dont il n'était aimé
uns, ni des autres? Il était peut-être bien aise de
visions intérieures qui, en les affaiblissant, lui ren-
bientôt la victoire facile. Puis d'autres dangers
aient ailleurs. Les places fortes s'étaient fermées
passage, sans qu'il prît le temps de les soumettre;
on redisait dans les manoirs des environs les sir-
de Bertrand de Born. Craignant alors d'avoir contre
es les petites localités, il se retira pour ne pas être

attaqué sur ses derrières. Sa retraite rendit plus hardi le vicomte Adémar, qui n'ayant plus rien à craindre au dehors, parvint à ramener les bourgeois à l'attaque du Château. Quoique entourés d'une foule d'assaillants, les assiégés résistèrent énergiquement. Du haut de leurs bastions, du sommet de leurs tours crénelées, et à travers les meurtrières, ils font pleuvoir sur les assiégeants les traits et les pierres. La ruse triomphe enfin du courage. Un stratagème introduit dans la place quelques soldats du vicomte, qui appellent les autres, chassent devant eux l'ennemi et restent maîtres du château. Craignant à leur tour d'y être assiégés par le vieux roi d'Angleterre, ils s'y fortifient, relèvent les murailles qu'ils ont abattues, et garnissent la place de projectiles.

Quelques jours après, Henri II, craignant que Limoges ne devînt la place d'armes, le centre de la révolte de son fils et des barons aquitains, convoqua ses fidèles vassaux d'Anjou, de Touraine et de Normandie, manda un grand nombre d'Anglais, et vint avec Richard, pour punir le vicomte de Limoges. Son armée arriva devant la ville, le jour du mardi-gras, et prit position près du pont de Saint-Martial. Pour affamer tous ceux qui s'étaient renfermés dans le Château, il détruisit le pont de la Roche-au-Goth et toutes les fortifications voisines de la Vienne. Bientôt son son armée entoura la ville, pendant que Richard campait dans le faubourg de Sainte-Valérie. — « C'était une chose merveilleuse, disent les chroniques, de voir tous les pavillons, toutes les tentes des comtes, des vicomtes et des autres seigneurs, dressés en si grand nombre autour des remparts, qu'on ne pouvait les compter. »

Attaqués sur plusieurs points à la fois, les assiégés firent d'abord une vigoureuse résistance, renversèrent les machines de guerre, et forcèrent plusieurs fois les assaillants

à reculer. Mais Richard ramenait toujours les siens au combat, en leur promettant le pillage, pendant que son père parvenait à se loger dans la Cité. La ville, menacée ou attaquée par de nombreux détachements anglais, normands et gascons, songeait à se rendre, lorsque les éléments vinrent au secours du vicomte de Limoges et de cette poignée de bourgeois révoltés. Le froid était devenu excessif; une pluie, qui tombait par torrents, détruisit les travaux du siége. Les Anglais découragés s'arrêtaient, comme malgré eux, dans les fossés et sur les brèches, faisant entendre des cris de rage contre le mauvais temps. Ce siége, souvent interrompu, souvent repris, dura quinze jours. Richard, par son courage, y mérita bien le surnom que l'histoire lui a conservé. Après la retraite de l'ennemi, on trouva dans les fossés, foulées dans la boue, les couleurs de l'Angleterre, les toquès des chevaliers tués ou mis en fuite.

Les chroniques locales ajoutent : « Tandis que cette furieuse nuée, grossie d'orages et de tourbillons, grondait dans l'air, et menaçait de la foudre, les religieux de Saint-Martial, les clercs et le menu peuple, faisaient tous les jours des processions, portant, en grande dévotion, la châsse où reposait le corps de saint Martial, et autres reliques, priant Dieu de les préserver de leurs ennemis. Les dames de la ville firent faire une tour de chandelles de cire de la longueur de dix-huit cent seize brasses, autant que contenait le circuit de la ville et des murailles; laquelle elles offrirent à saint Martial pour le service divin; et fut apporté le corps de saint Just et autres reliques de Saint-Martin à Saint-Martial[1]. » Au plus fort du danger, on avait vu les moines réunir tous les pauvres, les orphelins, les

1. Chron. mss.

veuves et les lépreux, les introduisant dans l'église qu'ils remplissaient de leurs prières, de leurs gémissements et de leurs cris de douleur.

Quoique l'ennemi se fût retiré, Henri-au-Court-Mantel, dans la crainte de nouvelles attaques, profitait de toutes les occasions pour entretenir le courage de ses partisans, disant « qu'avec la permission de son père, et de sa volonté, il était duc, et qu'il avait droit par sa mère au tiers de l'Aquitaine, comme étant l'aîné de la famille. » En effet, Henri II avait consenti à reconnaître une partie de l'autorité ducale à son fils, et tous les habitants de Limoges avaient fait l'hommage en cette qualité[1]. Le jeune ambitieux ne tarda pas à oublier le dévouement de ceux qui avaient pris son parti. Il se plaignait, qu'après avoir été couronné roi d'Angleterre, son père ne lui eût donné que quinze cents sous de pension, et cinq cents à Marguerite, sa femme, tandis que Richard avait été mieux doté. Comme il manquait d'argent pour payer ses mercenaires, le vicomte de Limoges, craignant qu'il ne fît encore la paix avec son père, engagea les habitants de la ville à lui prêter vingt mille sous. Les bourgeois se mirent eux-mêmes à contribution, tant ils craignaient, si on les abandonnait, de voir encore piller leurs maisons et dévaster leurs propriétés. Cet argent ne suffisant pas, le prince et le vicomte, son allié, se rejetèrent sur le trésor de l'abbaye de Saint-Martial. « Ne sachant que faire, Henri-au-Court-Mantel prie les moines de l'abbaye de lui prêter, pour quelques jours, le trésor de leur église. Ils s'excusent sur l'absence de l'abbé Isambert qui, au commencement des troubles, s'était retiré à la Souterraine, après être venu saluer Henri II, dont il avait mérité les bonnes grâces.

1. *Arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges.*

:bé de ce refus, le prince fait des menaces, et se dis-
l employer la force. Il envahit le monastère avec ses
ls, chasse tous les jeunes religieux et les enfants
le, fait enchaîner les principaux moines durant toute
uit, et le lendemain matin, les ayant déliés, les force
montrer où est leur trésor. On mit sous ses yeux la
du sépulcre, surmontée de cinq statues, et la table
and autel, sur laquelle était représenté le Christ au
des apôtres, un calice d'or, avec un vase d'argent,
fiquement ciselé, la croix de l'autel de saint Pierre,
sse de saint Austriclinien, et une grande croix, le
un travail précieux, estimé cinquante marcs d'or, et
ois marcs d'argent. Mais le spoliateur n'en fit porter
ation qu'à vingt-deux mille sous, ne voulant pas
qu'on déterminât la valeur de plusieurs autres ob-
ivrage des anciens orfèvres de Limoges. Il promit de
le tout, et en donna une déclaration scellée de ses
Il prit de plus une cuirasse, consacrée autrefois à
artial par Gui de Grandmont. «Un tel crime surpasse-
croyance des hommes; je n'aurais pu moi-même y
ajoute le chroniqueur, si mes propres yeux n'eussen
:és de voir ce triste et lugubre spectacle[1]. »
s avoir dépouillé ainsi le trésor enrichi par tant de
tions, en présence des moines, qui n'osèrent résister,
ie ambitieux, suivi du vicomte de Limoges, vint à
nont, fit camper ses soldats dans l'abbaye, leur
t commettre d'horribles profanations. Il emporta
irgent monnayé, les riches ornements de l'autel, les
d'or et de soie, la colombe d'or artistement ciselée,
:e à conserver les hosties consacrées, enfin tout ce
étalait dans les plus grandes cérémonies, sans se lais-

[1] ron. Vosiens., ap. Labbeum.

se [illegible] par les [illegible] des religieux, par les [illegible] à qui tous ces sacriléges semblaient anno[illegible] plus grands malheurs. Pendant ce temps-là, son pè[illegible] [illegible] qu'il était sorti de Limoges avec Adémar [illegible] partisans, forma aussitôt le projet d'y entrer, espéra[illegible] ne pas trouver dans ce peuple d'artisans, de bourg[illegible] [illegible] la même résistance que la première fois. [illegible] [illegible] pas la conduite de son fils et de son alli[illegible] [illegible] aux citoyens de toutes les classes que, pou[illegible] [illegible] leur fortune, ils ne devaient plus compter [illegible] [illegible] chefs.

Le peuple, [illegible] triste du pillage du tré[illegible] Saint-Martial, dont il était naguère si fier, qu'il re[illegible] [illegible] sa propre fortune, parce qu'il était le témo[illegible] [illegible] ses ancêtres ; les bourgeois, qui regre[illegible] [illegible] leur avait extorqué : le clergé, profond[illegible] [illegible] par les outrages que leur avait infligés le jeu[illegible] [illegible] enfin ne se présenta pour défend[illegible] [illegible] La famille des Plantagenets, par s[illegible] [illegible] troublait toutes les relations so[illegible] [illegible] pas plus souffert que l'Angleter[illegible] [illegible] la révolte des fils d'Aliénor une just[illegible] [illegible] de cette femme, qui se jouait de [illegible] des deux nations.

Riche des trésors enlevés à l'Église, heureux [illegible] tourmenté de pauvres moines, de s'être joué de[illegible] prières et de leurs larmes, Henri-le-Jeune s'éloi[illegible] Grandmont, s'acheminant vers Limoges toujours s[illegible] vicomte Adémar, pour en chasser son père qui ven[illegible] sortir avec ses troupes. Il osait compter encore [illegible] bourgeois feraient cause commune avec lui, ignoran[illegible] sa folle présomption, qu'un chef, prince ou roi, ne [illegible] pas deux fois la confiance d'un peuple : aussi, les p[illegible]

rent à son approche; il lui fallut recourir à la force. bourgeois firent pleuvoir sur ses hommes une grêle de s : plusieurs furent tués ou blessés, et lui-même, at- à la tête, à l'attaque d'une tour, fut forcé de reculer et oncer à l'assaut. » On lui criait du haut des remparts ne voulait pas pour seigneur « celui qui pillait les et profanait les choses de Dieu [1]. » Il se dirigea du 'Aixe, espérant se rendre maître aisément de cette gardée seulement par douze sergents, deux chevaliers prêtre. La trahison la lui livra; mais, ne s'y croyant sûreté, il continua sa retraite, suivi d'un bien petit e de partisans, parmi lesquels cependant se faisait s remarquer le vicomte de Limoges. La petite troupe dait vers le Midi, où elle devait se grossir d'un grand e de mercenaires envoyés par le comte de Toulouse. oir du jour de l'Ascension, Henri arriva à Uzerche ncontra son puissant allié et le duc de Bourgogne. ines, instruits de ce qui s'était passé à Grandmont, t échapper à ses exactions en venant solennellement ant de lui; mais ils n'en furent pas moins rançonnés, ue ceux d'Obasine, de Vigeois et de Dalon. Cepen- avait déjà quelques pressentiments de l'avenir; sa s'affaiblissait, les remords troublaient sa conscience, eait peut-être à demander des prières à ceux qu'il utait, car ce fut à Uzerche qu'il ressentit les pre- atteintes de la maladie. Quelques jours après, il alla ine à Rocamadour, espérant retrouver la santé par pentir dans ce vénéré sanctuaire qui, depuis des , reçoit sous les voûtes rocheuses de sa triple église erins des départements voisins.

nouvelle de sa maladie, son vieux père, l'avouant

ron. mss. de Limoges.

toujours pour son héritier au trône, lui avait envoyé l'anneau royal par Bertrand, évêque d'Aix, qui n'eut pas le temps de le lui remettre. Le prince mourut à Martel, donnant tous les signes du repentir, demandant qu'en expiation de ses crimes on lui arrachât les yeux, le cerveau et le ventre, qu'on les jetât sans honneur devant le tombeau de saint Martial, jusqu'à ce qu'on eût restitué le montant de ses rapines. Il avait aussi écrit à son père, lui demandant pardon pour lui, pour ses adhérents, et surtout pour le vicomte de Limoges, le suppliant d'acquitter tous ses engagements envers le monastère de Saint-Martial.

Henri faisait halte avec ses troupes au village de la Salesse, près de Beynac[1], entre les affluents de la Briance et de la Vienne, quand il apprit la mort de son fils. Il se disposait à se rendre à Limoges, lorsqu'il vit venir Bernard de Peyzac, moine de Grandmont, à qui il demanda des nouvelles et qui répondit à voix basse : « Je ne suis pas l'ange Gabriel. » Le malheureux, comprenant que son fils était mort, versa des larmes et se retira à l'écart dans une pauvre chaumière. Quelques jours après le peuple, qui avait tant souffert des déprédations du jeune prince, vit passer son cadavre, porté par quelques soldats, dont on ne put payer le salaire qu'en vendant son cheval de bataille. Il arriva à Limoges, où l'avaient devancé Adémar V et quelques barons, pour traiter du prix de ses funérailles. Au moment où la cérémonie allait commencer, l'évêque Sébrand Chabot annonça qu'on ne pouvait faire le service religieux, puisqu'il avait été excommunié pour avoir pillé les églises. Guillaume Ier de Treignac, prieur de Grandmont, ayant promis, au nom de Henri II, la restitution de tout ce qui

1. Beynac, petite localité où naquit Jean du Puix-de-Noix, général de Dominicains, qui vivait au commencement du xve siècle, et qui joua un grand rôle dans le concile de Constance.

été ravi aux églises, le clergé célébra ses funé-
[1]. En expiation de ses sacriléges, ainsi qu'il l'avait
ıdé, on mutila son cadavre en lui arrachant les yeux
entrailles. L'évêque de Limoges, Jean de Nevers,
nd d'Agen, et Thibaut, abbé de Fleury, assistèrent
cérémonie. Avec le vicomte de Limoges se trou-
aussi Geoffroi de Lusignan, Échivat de Chabanais et
ınd de Born, plus triste que les autres, lui « qui
maître, quand il le voulait, du roi d'Angleterre et
fils, et toujours voulait qu'ils fussent en guerre[2]. » Les
x du Limousin qui s'y trouvèrent étaient en si petit
re ou si pauvres, qu'il n'y eut à l'offrande que dix-
eniers que s'adjugea le chapelain du défunt[3] (1183).
ıard, qui se trouvait au château d'Aixe, reçut en
temps la nouvelle de la mort de son frère et l'ordre
oindre son père. Le vieux roi, tout en pleurant un
›elle, n'oubliait pas qu'il avait à se venger des habi-
le Limoges et du vicomte. Les consuls, instruits de
ojets, ne songèrent point à lui résister; ils man-
ıt d'ailleurs de vivres et de combattants; aussi ouvri-
s leurs portes à Richard, qui fit raser leurs murailles
ıs tours jusqu'aux fondements. Après avoir satisfait
ère, il se dirigea vers Authefort, laissant à Limoges
ıéchal qui devait continuer de ruiner les fortifica-
de combler les fossés.

mar V n'était pas là, pour protéger les bourgeois
vait compromis : il fuyait à travers les forêts de sa
é, suivi de quelques partisans, pendant que ses ma-

on quelques documents, cette cérémonie eut lieu dans l'abbaye de
rtial, et selon les auteurs du *Gallia Christiana*, à l'abbaye de
ut. *Gall. Christ.; Eccles. Lemovicens.*, p. 526.)
ouard : *Collection des Troubadours.*
on. *Vosiens.*, *ap. Script. rer. Franc.* — Roger de Howeden,

noirs, attaqués par Richard, tombaient en ruines des cimes des montagnes ou des flancs des rochers. A Limoges, les bourgeois le maudissaient, lui attribuant tous leurs malheurs ; les consuls l'accusaient d'avoir excité le peuple à la révolte ; Henri II, pour s'attacher les mécontents, le privait de tous ses droits sur la ville, faisait cesser les démolitions et permettait aux consuls et aux bourgeois de reconnaître Richard comme duc d'Aquitaine.

Adémar V, que personne n'osait secourir, qu'on vit pendant quelque temps errer çà et là sur ses terres, comme un étranger, n'espérait plus relever sa fortune. Bertrand de Born n'était pas plus heureux ; d'un caractère trop inquiet, trop turbulent et trop ambitieux, il ne savait vivre en paix ni avec les princes, ni avec sa famille ; avant la mort de Henri-le-Jeune, sans égard pour le traité fait avec son frère, il s'était emparé du château d'Authefort, en y introduisant, par stratagème, un certain nombre de ses hommes d'armes, qui se disaient les alliés de Constantin. Le roi d'Angleterre, moins pour faire restituer le château que pour se venger du guerrier troubadour, « car il croyait que toute la guerre, que son fils lui avait faite, Bertrand la lui avait fait faire[1], » se présenta sous les murs d'Authefort, accompagné de Richard. Quelques jours après, le roi d'Aragon et Geoffroi de Bretagne se joignirent aux deux princes. Les machines de guerre battent déjà le château : Bertrand de Born résiste, mais espère peu. Se rappelant qu'il fut autrefois l'ami du roi d'Aragon, il lui fait secrètement parvenir des présents, lui promet beaucoup, et lui demande, au nom de leur ancienne amitié, d'engager Henri II à déplacer ses machines, parce que la partie du mur contre la-

1. « Car el crezia que tota la guerra que el Rey joves, son fillz, l'avia faicha, qu'en Bertrand la agues faita far. » (Raynouard : *Coll. des Troubadours*, t. V, p. 86.)

elle elles sont dresséés menace de s'écrouler. L'Arago-
is ne se laisse pas séduire, au contraire il engage le roi à
lever sa position, et celui-ci attaque plus vivement la
bre, où il entre par la brèche. Le manoir est livré aux
mes, à l'instigation de Richard vengé enfin de son plus
ml ennemi [1]. La garnison est prisonnière, et le trouba-
dour conduit auprès de Henri II, qui le traite avec dérision.
« Bertrand, Bertrand, vous deviez, avec la moitié de
re sens, anéantir mes efforts; sachez que voici une oc-
on où le tout ne vous ferait pas faute [2]. » Bertrand hu-
é verse des larmes, et s'attend à une sévère punition,
que sa présence d'esprit le sauve. A Henri II qui lui dit,
crois que le sens vous a failli, » — il répond : « Sei-
ur, le jour que le vaillant jeune roi, votre fils, mourut,
rdis toute intelligence et toute raison [3]. » Ces mots ré-
ent la douleur et la pitié dans le cœur du père qui
re encore la mort de son fils, il s'évanouit; puis re-
à lui-même : — « Bertrand, Bertrand, lui dit-il, vous
droit et raison, si pour mon fils, qui vous préférait à
vous avez perdu votre bon sens; en conséquence, je
rends la liberté, vos biens, votre château et mon ami-
e vous donne cinq cents marcs d'argent pour vous in-
niser de vos pertes. Vous tiendrez la trêve, et pour
e, tant vous avez été félon envers votre frère [4]. »
is la querelle entre les deux frères ne finit point ainsi,
partisans de Constantin le pressèrent d'en appeler à la
du roi d'Angleterre. Le troubadour ayant refusé de

Guillaume le Breton. — Math. Paris.
Mas sapchatz qu'ara vos besogna ben totz. » (*Ibid.*, p. 87.)
... En ere ben qu'el vos sia aras faillitz. En perdi lo sen, e'l saber
noissensa. (*Ibid.*)
En Bertrans, Bertrans, vos avetz ben drech, et es bon razos, si vos
perdu lo sen per mon fil, qu'il vos volia meils que ad hom del mondo. »
OCARD : *Coll. des Troubadours.*)

comparaître, la guerre continua. Pour se venger du roi d'Aragon qui l'avait trahi, il fit un sirvente dans lequel il lui reprochait son origine, qu'il faisait venir d'une famille du château de Carlud, et sa conduite à l'égard de la fille de l'empereur Comnène, et le parjure de son frère Sanche, qui avait pris le parti de l'Angleterre et déserté la ligue des barons[1].

Le vicomte de Limoges, qui désirait revoir sa famille, la demeure de ses ancêtres, et cette ville de Limoges qui ne voulait plus se fier à son courage, fut réduit à venir demander pardon à Henri II et à son fils ; il les accompagna à Saint-Yrieix, où eut lieu, en l'honneur du saint, une cérémonie, à laquelle assistèrent Guillaume, abbé de Vigeois, Barthélemy, prieur de Chalais, Gouffier de Lastours, fils de Marguerite de Turenne. Dans les rangs de cette noblesse, empressée de faire oublier sa haine contre les Plantagenets, on distinguait Grégoire de Béchardie, qui prit part à toutes les guerres de ce temps, dont il fut l'historien.

La paix entre les grands vassaux et la famille d'Angleterre aurait pu rendre au pays son ancienne prospérité, si les mercenaires de tous les partis n'avaient pas continué leurs ravages. Ceux de Henri-le-Jeune, réunis à d'autres venus de la Flandre, du Brabant et de la Bourgogne, exerçaient les plus affreux ravages. Marcadée, un de leurs chefs, s'acharnait surtout contre toutes les localités qui dépendaient du vicomte de Limoges. Les châteaux de Payrac, de Bénévent, d'Excideuil et d'Issandon avaient été pillés et à moitié détruits ; l'évêque Sébrand Chabot, résolu de mettre fin à ces dévastations, prêcha une croisade contre les Routiers. Après avoir reçu le sacrement de l'Eucharistie, tous ces défenseurs de la paix publique se mirent en cam-

1. *Vie de Bertrand de Born.*

pagne, poursuivirent les ennemis, dont plus de six mille furent massacrés. Les autres s'enfuirent du côté de Chambon-Sainte-Valérie, et passèrent à la solde du roi d'Angleterre (1184)[1]. Il est difficile de comprendre à quel désordre était livré le Limousin, vers la fin du douzième siècle. Le peuple des campagnes, souvent livré à lui-même, n'osait résister ; la bourgeoisie, traitée avec dédain par la noblesse, n'avait d'énergie que par l'impulsion du clergé ; les grands vassaux ne faisaient la guerre à la famille anglo-normande que dans l'intérêt de leur indépendance.

Le clergé avait aussi ses ambitions et ses faiblesses ; dans les cloîtres les plus renommés, les moines vivaient souvent en désaccord. A Grandmont, les factions étaient en présence, se disputant quelques dignités, quelques prérogatives. Un jour, les frères convers brisèrent les portes de la chambre de leur prieur, Guillaume de Treignac, et le jetèrent en prison, après l'avoir déposé. Le pape y envoya ses légats qui, avec le secours d'Aldebert, comte de la Marche, rétablirent la paix, en rendant au prieur sa dignité, en excommuniant l'intrus qui avait pris sa place. Mais l'année suivante, les troubles recommencèrent ; le prieur fut encore chassé et son compétiteur rétabli. Ithier, moine savant de Saint-Martial, qui se trouvait alors à Grandmont, occupé à écrire sa chronique, s'enfuit avec deux cents clercs et treize laïques, et alla mourir à Rome. La paix fut enfin rétablie par les abbés de Cîteaux et de Clervaux délégués par le pape. Le peuple crédule et superstitieux — il est rare qu'on ne le soit pas dans le malheur — crut voir l'annonce de toutes ses infortunes dans des faits surnaturels.

1. Cette assemblée des paroisses convoquées par l'évêque eut lieu le jour de Pâques de l'année 1184, selon les chroniques de Limoges, ou en 1184, selon l'évêque de Lodève.

On racontait partout « qu'un jour, en présence de la foule, d'Étienne, abbé de Castres, et de Jordane, vicomtesse de Comborn, dans l'église de Lastours, les ornements sacrés avaient changé de couleur à l'autel sur les épaules du prêtre. Dans les forêts, autour du château de Pompadour, on avait entendu pendant toute l'année, la nuit, des voix lamentables se mêler aux hurlements des loups. » Profitant de la surexcitation des esprits, l'évêque de Limoges continuait de poursuivre les Routiers, les assiégeait dans le château de Noailles, s'en emparait et faisait massacrer tous ceux qui s'y étaient retranchés. D'autres, pour avoir la vie sauve, prétendirent qu'ils n'avaient fait qu'obéir aux ordres de Richard, en dévastant avec tant de fureur les terres du vicomte de Limoges[1].

Richard qui, après la mort de son frère, avait vu tous les grands vassaux à ses pieds, ou les plus compromis se dérober à sa colère, était trop altier, pour user de son autorité avec modération. Ses mœurs dissolues éloignèrent de sa cour les nobles châtelaines, que leurs époux n'osaient pas conduire aux fêtes de Poitiers. L'Église aussi n'oubliait pas que ses trésors avaient été pillés, ses ministres persécutés et abreuvés d'humiliations[2]. Bertrand de Born sut profiter du mécontentement général, pour appeler encore ses amis à la révolte : le vicomte de Limoges reparut le premier à la tête de ses vassaux (1188) ; de concert avec eux, il commença une guerre de partisans, et ravagea les terres du Cœur-de-Lion, qui ne fit pas attendre sa vengeance. On le vit presque aussitôt reparaître à la tête de ses nombreux mercenaires, de soldats venus à son appel de Normandie et de Gascogne, poursuivant à outrance ses ennemis, détruisant leurs châteaux, les menaçant des plus cruels châti-

1. Bigord : *Vita Philippi Augusti.* — *Hist. du Quercy.*
2. Robert du Mont.

ments, quand le sort des batailles les lui livrerait. Mais il n'eut pas le temps d'accomplir ses projets de vengeance et de haine ; la mort de son père le rappela en Angleterre pour poser sur sa tête cette couronne enviée depuis si longtemps, et pour rendre la liberté à sa mère.

Il laissa à Limoges Rothilde, sa femme, fille du roi d'Aragon, femme hautaine, ambitieuse et de mœurs dissolues. Celle-ci, irritée de se voir souvent l'objet des railleries des bourgeois, fière d'être reine d'Angleterre, profita pour se venger de l'absence de Richard, et appela à elle des hordes de brigands qui tuèrent tous ceux qu'ils rencontrèrent, n'épargnant ni les femmes, ni les enfants. En vain les bourgeois cherchèrent-ils à obtenir leur pardon, l'implacable reine n'écouta rien. Plusieurs maisons de la ville furent pillées et brûlées, ainsi que le monastère de la Règle, l'église de Saint-André et plusieurs autres édifices. Rothilde, en signe de malédiction, fit semer du sel dans les rues. Le troisième jour, à la grande joie de tous, elle mourut subitement, et fut ensevelie sous la voûte du clocher de Saint-Augustin, devant la grande porte de l'église[1]. Richard, en sa qualité de roi d'Angleterre et de duc d'Aquitaine, était devenu encore plus dangereux pour les barons du Limousin : Adémar V pouvait craindre de perdre sa vicomté.

Le nouveau maître visita le pays, accompagné d'Aliénor sa mère, heureuse de revoir les populations qui avaient maudit Henri II, quand il l'avait privée de sa liberté. La vieille reine et son fils furent reçus avec de grands honneurs par les abbayes qu'ils visitèrent, à Obasine, à Vigeois, à Uzerche et à Dalon. Ils accordèrent à cette dernière des

1. En 1612, les bénédictins, en réparant l'abbaye, trouvèrent sous la voûte du clocher une large tombe, sur laquelle était représentée une femme avec les insignes de la royauté, et, à l'intérieur, une ceinture, des bagues et une couronne d'argent doré. (*Arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges.*)

chartes de protection, plusieurs terres et manses situées dans les environs de Turenne. Cette abbaye était alors la plus riche du Limousin : Bernard Rodulphe de la Séchère, sa femme Aicélina et plusieurs membres de leur famille venaient de constituer en sa faveur une rente perpétuelle pour l'entretien d'une lampe qui, chaque nuit, devait être allumée dans le cimetière, où reposaient leurs ancêtres. Henri de Lastours, Humbert de la Porte, en y prenant l'habit de moine, payèrent leur bienvenue; en présence de l'évêque de Limoges, et de Geoffroi, archiprêtre de Lubersac, ils se dessaisirent, en faveur de leurs frères, de la terre de Bedenas. L'abbé de Solignac ajouta à ces riches aumônes ses terres de l'Écluse, son moulin d'Archefolle, à condition que, le jour de la fête de Saint-Éloi, les moines viendraient lui offrir un saumon, à titre de rente perpétuelle. L'abbaye reçut aussi du vicomte Adémar la propriété de tous les arbres dans les forêts de Born, excepté les chênes, les hêtres et les châtaigniers[1].

Richard et Philippe-Auguste, oubliant leurs querelles, ne tardèrent pas à faire la paix, pour porter leur haine et leur ambition dans les champs de la Palestine (1190). Compris dans ce même traité, les seigneurs d'Aquitaine purent vivre quelque temps en paix. Le vicomte de Limoges ne suivit point les deux rois à la croisade, mais, parmi ses pairs de fiefs, prirent part à cette croisade, Raymond II, vicomte de Turenne[2]; Archambaud VI, vicomte de Comborn; Élie de Cosnac, qui, manquant de ressources, emprunta à Saint-Jean-d'Acre, d'un marchand génois, vingt marcs d'argent

1. Cartulaire de Dalon, *ap. Baluzium* (*Miscellan.*). — Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges*.

2. Raymond mourut au siége de Saint-Jean-d'Acre. Il avait épousé Élise de Castelnau, de laquelle il eut deux enfants, Raymond III, qui lui succéda, et une fille mariée à Hélie V, comte de Périgord. (Justel : *les Vicomtes de Turenne*.)

sous la garantie d'Élie de Noailles; Bertrand de Cugnac, qui fut caution de cent livres tournois prêtées aussi par un marchand de Gênes à Jean de Chaunac (mai 1192). Les deux monarques partirent la même année pour la croisade. Le roi d'Angleterre par son courage et sa témérité y trouva plus de gloire que le roi de France, plus occupé de ses intérêts politiques sur le continent que de la délivrance des saints lieux. Mais à son retour, le Cœur-de-Lion trouva aussi une prison sur sa route, pendant que son rival usurpait ses provinces.

Après que l'Angleterre eut donné sa large part pour la rançon du captif, la vieille Aliénor vint en Aquitaine demander de l'argent à ses sujets, pour parfaire la somme. On la vit à Limoges, visitant les abbayes. Les religieux ne purent résister à ses prières; ils livrèrent leur argent. L'abbé de Saint-Martial donna pour la rançon du prince quarante marcs d'argent dont le peuple fournit la moitié. La captivité n'avait rien enlevé au Cœur-de-Lion de sa fierté et de son courage : aussitôt qu'il eut repris l'administration de ses États, il parla en maître à ses barons qui ne l'avaient pas suivi en Palestine, et à qui il avait vainement fait appel pour payer sa rançon[1]. Il vint dans le Limousin, visita les couvents, capta la bienveillance des religieux en attribuant sa délivrance à l'intercession de saint Léonard. En témoignage de reconnaissance, il releva les murailles de l'abbaye de ce nom et y fit aussi construire une église[2]. Le vain-

1. Or, qu'ils le sachent bien, mes hommes, mes barons,
Anglais et Poitevins, et Normands et Gascons,
Je n'ai jamais connu si pauvres compagnons
Que j'eusse délaissés pour finance en prison :
Je ne dis pas ceci par forme de raison,
Mais encor je suis prisonnier.
(RAYNOUARD : *Collect. des Troubadours.*)

2. Cette assertion pourrait ne pas être exacte, car elle est en contradiction avec un fragment du manuscrit de l'Artige qu'en 1270, la foudre tomba

queur de Saint-Jean-d'Acre accourut aussi à Grandmont en religieux pèlerin, pria avec ferveur sur le tombeau d'Étienne, suspendit en hommage à la voûte de la basilique sa riche armure de croisé, où, sur un champ d'émeraude, étincelle sa croix d'argent[1]. Il combla le couvent d'honneurs et de largesses, et dans les lettres patentes, signées de son scel royal, où furent inscrits les immenses priviléges dont il l'enrichit, on lisait en toutes lettres, « qu'il recevait sous sa protection spéciale ses bien chers et très-chers amis les bons-hommes de Grandmont (1195). »

Les frères de Saint-Étienne de Muret touchaient au terme de leur période ascendante. De toutes les parties du monde catholique leur venaient de riches offrandes. Amaury II, roi de Jérusalem, leur avait fait don d'une vraie croix renfermée dans une châsse d'or ornée de diamants, et remarquable par la merveilleuse élégance du travail[2]. Louis VII de France leur avait octroyé « l'insigne maison du bois de Vincennes, » Richard les exempta aussi de tous droits envers sa couronne, leur permit d'acheter des terres dans son duché de Normandie, et leur donna de fortes sommes pour rebâtir leur monastère, et pour le couvrir, ainsi que l'église, de lames de plomb[3]. Les chanoines de Saint-Étienne de Limoges durent aussi à sa munificence la construction

sur le clocher de l'église de Saint-Léonard et le détruisit en partie. (*Chron. mss. de Limoges.*)

1. Cette armure fut respectée par le prince de Galles, lors du pillage de l'abbaye; mais elle disparut dans le sac que lui fit éprouver le comte de Saint-Germain-Beaupré en 1600. (*Hist. de Grandmont*, par l'abbé Nadaud, grand in-4°, parch.) Ce manuscrit, que je consultai en 1844, se trouvait alors dans la riche collection du séminaire de Limoges.

2. Elle contenait une relique de la vraie croix, et fut apportée à Grandmont par Bernard, évêque de Lydda. Cette relique est encore conservée à la cathédrale de Limoges. (L'ABBÉ TEXIER : *Inscriptions du Limousin*, p. 150.)

3. Ces concessions et priviléges sont souvent mentionnés dans divers titres conservés dans les Archives de Pau : mais les documents primitifs y manquent.

grand clocher de leur église[1]. Le clergé, dépouillé par princes normands, humilié souvent par les grands vas-ux, retrouvait ainsi son influence et sa fortune. Mais, en endant le retour du « diable déchaîné, » les barons du rigord, de l'Angoumois et du Limousin, dociles encore x conseils de Bertrand de Born, avaient relevé leurs ban-ères ; leurs forteresses et leurs châteaux, pris par leur nemi dans la dernière guerre, s'étaient encore ouverts à urs hommes d'armes. La garnison de celui d'Ayen, par rdre du vicomte de Limoges, ravageait les terres du ince anglais. Adémar V et le comte d'Angoulême avaient é les premiers à l'attaque; maîtres de plusieurs positions, où ils venaient de chasser les garnisons ennemies, ils me-çaient d'envahir le Poitou. Presque sur tous les points, France du midi protestait contre une suzeraineté étran-ère. Les grands vassaux bravaient si ouvertement la issance des Plantagenets, qu'avant la paix de Gisors, le mte d'Angoulême et le vicomte de Limoges, renonçant tout hommage envers Richard, s'étaient donnés au roi de rance.

On lit dans le traité à ce sujet : — « Moi, Adémar, vi-mte de Limoges, fais connaître à tous ceux qui verront et écrit, que j'ai fait les accords et conventions qui sui-ent avec mon seigneur Philippe, illustre roi des Français, arce qu'à cause des injures que Richard, roi d'Angleterre, m'a faites, et à mon frère Adémar, comte d'Angoulême, ce ernier alla de ma part trouver le roi de France, et je fis vec lui la confédération suivante : savoir, que je l'aiderais ujours, selon mon pouvoir, comme mon seigneur, et que

1. On rapporte généralement la construction du clocher de Saint-Étienne l'an 1191, par l'évêque Sébrand Chabot. Il était autrefois très-élevé, et t, en partie, abattu par la foudre en 1483, sous l'épiscopat de Jean Bar-on-de-Montbas Ier.

jamais je ne me retirerais de son hommage que par ses ordres ; que, s'il me soumet à quelque autre, il me garantira, par ses lettres, qu'on me laissera en paix, de manière que, si on y manque, il m'aidera contre ce nouveau suzerain ; que, si celui-ci voulait agir contre le roi Philippe, je m'y opposerais de tout mon pouvoir, donnant de bonne foi aide et secours à mon dit seigneur le roi Philippe. Fait à Saint-Yrieix, au mois d'avril 1199 [1]. »

Ces conventions, contraires au dernier traité de paix fait entre les deux rois, ne furent pas connues de Richard, et demeurèrent secrètes entre les parties contractantes. Philippe-Auguste rattachait exclusivement à sa couronne l'hommage du vicomte, et Adémar, dans l'éventualité de nouvelles attaques de la part du roi d'Angleterre, acquérait le droit d'invoquer l'intervention du roi de France. Cette politique d'avenir, où nous trouvons la ruse de Charles-Quint, comme dans Richard le courage chevaleresque de François Ier, est conforme à celle que pratiqua toujours Philippe-Auguste dans ses rapports avec le Midi. Si le Plantagenet eût connu ce traité, il en eût fait sans doute une cause de guerre immédiate contre le roi de France, et contre son vassal, qui cherchait à se soustraire à sa suzeraineté [2]. Mais ces conventions n'eurent pas même un commencement d'exécution pendant la vie de Richard.

Ce prince qui, après les dernières conditions réglées avec

1. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, qui ont emprunté le texte de ce traité au P. Bonaventure de Saint-Amable, ont douté de son authenticité en rapprochant la date de celle de la mort de Richard. Selon nous, le P. Bonaventure aurait conservé la date 1199 (v. st.) et plus tard la même (n. st.) pour la mort de Richard. Ainsi la première date doit être 1198, et la seconde 1199.

2. Les mêmes auteurs ont encore douté de l'authenticité de ces conventions, par la raison que le roi de France ne secourut pas le vicomte de Limoges dans la guerre que lui fit Richard. Philippe-Auguste était assez habile pour attendre une meilleure occasion.

hilippe-Auguste, ne craignait plus pour ses provinces de ormandie, et était aussi sans inquiétude pour celles de Ouest, par suite de la cession qui avait été faite des châteaux e Peyrille et de Concorès, sur les limites du Querci et du imousin, se mit aussitôt en campagne, pour prendre posession de ces forteresses. Comptant sur la neutralité de aymond III, vicomte de Turenne, qui, par une condition péciale, s'était reconnu le vassal de sa couronne et de celle le France [1], il se donna par la force des armes l'investiture les deux châteaux en les assiégeant et en marchant sur les adavres de Fortuné de Gourdon et de ses deux fils, qui vaient voulu les défendre. Il parcourut ensuite le Limouin, visitant les petites garnisons qu'il avait installées dans uelques places fortes, caressant les petits feudataires qu'il avait être les ennemis du vicomte de Limoges, feignant ussi de ne se préoccuper en rien de la lutte, qui avait lieu à la même époque, entre le comte de la Marche, son allié ecret, et Adémar V de Limoges. Mais le vicomte qui veait de faire prisonnier Audier, sénéchal de la Marche, et le lui faire payer sa rançon vingt mille sous, se montrant rop fier de ces avantages, il tourna contre lui toute sa coère, l'appelant par dérision « le vicomte de Ségur, qui se ait vicomte de Limoges [2]. » Alors il menaça avec ses rouiers les places de Nontron, d'Authefort, de Salaignac, de ainte-Livrade et de Puy-Aigu. Après avoir pris ce dernier hâteau fort, dont il fit démolir une partie du haut donjon, t en avoir ruiné d'autres dans le Périgord et dans le Liousin, il parut vouloir pour quelque temps vivre en paix. eut-être aussi était-il effrayé des dispositions des barons ui, secrètement autorisés par Philippe-Auguste, mena-

1. « — Vicecomes Turoniæ tenebit de rege Francorum id quod debet, et nobis id quod debet. » (Justel : *Traité de* 1196.)
2. « — El vescoms de Segur, so fa lo vescoms de Lemogas. »

çaient « de le rendre courtois, s'il venait les attaquer[1]. En vain Bertrand de Born, mécontent de sa politique [illegible] teleuse, cherchait-il par ses railleries à entraîner le roi [illegible] France à une nouvelle guerre; celui-ci ne s'engageait [illegible] rien[2].

Un nouveau prétexte de satisfaire son ambition et [illegible] haine s'offrit bientôt à Richard. On vint lui dire que le [illegible] comte de Limoges avait trouvé dans les souterrains de [illegible] château de Châlus un immense trésor, selon les uns [illegible] statue d'or de Lucius Capréolus, ancien proconsul rom[illegible] en Aquitaine, selon d'autres une table d'or, autour de la[illegible] quelle était placée toute la famille du riche patricien[3]. Aussitôt, en sa qualité de duc d'Aquitaine, et selon la [illegible] féodale, qui obligeait le vassal à remettre à son suzer[illegible] tout trésor trouvé sur ses terres, il réclama celui-ci. Sur [illegible] refus d'Adémar, il vint assiéger le château de Châlus. L[illegible] vicomte, effrayé de ses menaces, offrit la moitié du trés[illegible] mais Richard n'était pas habitué à traiter ainsi de p[illegible] avec ses vassaux, il préférait les chances de la guerr[illegible] D'ailleurs la citadelle lui paraissait peu redoutable, car el[illegible] n'était défendue que par trente-huit hommes d'armes qu[illegible] à son approche, offrirent vainement de se rendre, à condi[illegible] tion qu'on leur laisserait la vie et la liberté. Cependant l[illegible] tours étaient élevées, et les murailles épaisses; aussi [illegible] pressait-il pas l'attaque, se contentant d'observer la plac[illegible] tout en menant joyeuse vie au milieu de ses barons par[illegible]

1. « ... Quel erat vengutz trop braus et trop orgoillos, et qui ille, [illegible] songrat, lo farian franc e cortes e humil, e que ill lo castiarian guerreian. [illegible] (*Vie de Bertrand de Born*; Raynouard : *Collect. des Troubadours*, t. V, p. 96.)

2. « Anemais per re qu'en Bertrans de Born disses en coblas, ni en sir-ventes el Rey Felip, ni per recordamen de tort, ni d'aunimen que ill [illegible] ditz ni faitz, no volz guerriar lo Rey Richart. » (*Ibid.*)

3. Selon Rigord, *Vie de Philippe-Auguste*, ce château s'appelait *Cas-trum Lucii Capreoli*, qu'on a traduit en français par *Chalus-Chabrole*.

:hes couleurs; comme pour un jour de fête, ou pour honneur aux orgies auxquelles le maître les conviait nt. Les assiégeants campaient hors de la portée du lorsqu'un jour, Richard faisant le tour de la place, reconnaître l'endroit où il pourrait donner l'assaut; balétrier, nommé Bertrand de Gourdon, lui décoche lèche qui le blesse mortellement à l'épaule. On le dans sa tente; animé de colère, rendu furieux par uleur, il ordonne d'assaillir la tour, de pendre là son, excepté celui qui lui a lancé le trait. Ses ordres promptement exécutés, et l'on conduit devant lui hevalier. — « Quel mal t'ai-je fait, lui dit-il, pour ainsi vengé? — Tu as fait mourir mon père et mes frères; tu as voulu me tuer moi-même. Fais de :e que tu voudras; je ne tiens plus à la vie, puisque engé par ta mort celle de mon père et de mes deux s[1]. » Richard, admirant son courage, lui fit donner sous d'argent, et ordonna qu'on le laissât libre. Mais ine eut-il rendu le dernier soupir, que Mercadée, des Brabançons qui l'accompagnaient, fait pendre rnison, écorcher vif le noble chevalier, dont le cadaut attaché à un gibet sur les remparts de la place, ant que les soldats chantaient la gloire du Cœur-de- « Le dard de Limoges avait tué le lion d'Angle[2]. » (27 juin 1199, ou 6 avril, selon d'autres.) Le :main le cortége funèbre se dirigea vers Limoges, pore corps de celui qui fut la terreur des musulmans, lacable ennemi des barons d'Aquitaine, qui avait légué

[1] *hron. mss. de Limoges.*

[2] odefroi, moine de Cologne, dit qu'au moment où Richard expirait, un rajustement chassé par lui de son siége, se trouvant à Rome, vit sur l'autel un dard, portant cette inscription : « Le dard de Limoges e lion d'Angleterre. » (*Chron. de Vigeois; Chron. de Grandmont; Knighton.*)

son cœur à Rouen, et ses entrailles à Poitiers, comme à une ville maudite [1].

Le vicomte de Limoges, délivré de son plus cruel ennemi, n'eut pas le temps d'en profiter pour reprendre ce qu'il avait perdu ; il était déjà vieux et usé par les fatigues de ses longues luttes contre ses voisins ou contre l'étranger. Il mourut la même année, après s'être engagé à soutenir le roi de France contre Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre. A ses derniers moments, il appela à lui toutes les consolations de la religion, et vit réunis autour de lui ses nombreux enfants, Gui l'aîné, Guillaume-le-Pèlerin, Marguerite, déjà mariée au vicomte de Rochechouart [2], Aquilie à Guillaume de Gourdon, Humberge à Geoffroi de Lusignan, et Marie qui venait d'épouser Ebles V, vicomte de Ventadour; illustres alliances qui promettaient à la famille un grand crédit dans le monde féodal. Sara, mère de ces

1. On a peut-être trop poétisé la mort de Richard; la tradition s'y est trop mêlée à la légende. Voici un document qui raconte plus simplement, et ce nous semble, avec plus de vérité, cet événement : « Ricardus, rex Anglorum fortissimus, ictu sagittæ in humero percussus est, quum obsedisset turrim quamdam in quodam castro pagi Lemovicensis, quod appellatur Chalus-Chabrol, ob statuas aureas Lucii Capreoli, quæ ibi repertæ sunt. In ipsa turri erant duo milites cum aliis 38 viris et mulieribus, unus ex militibus Petrus Bru, alter Petrus Basilii, de quo dicitur quod sagittam cum balista tractam emiserit, qua percussus rex infra duodecimum diem vitam finivit, videlicet feria tertia, ante diem dominicam Palmarum, 8 idus aprilis, prima hora noctis. Ipse enim dum exploraret, præceperat suis ut obsiderent castellum vicecomitis quod appellatur Nontron, et quoddam aliud mancipium quod vocatur Montagut (Piégut ?), quod et fecerant. Sed morte regis audita confusi recesserunt. Proposuerat autem ipse rex in corde suo omnia castella et mancipia dicti vicecomitis destruere. In vigilia S. Johannis-Baptistæ, ipso anno sepultus est rex prædictus, cum patre suo, in monasterio Fontis-Ebraldi, multis lætantibus, alii dolentibus. (D. ETIENNOT, *ex fragm. Hist. Aquitan.* t. II, p. 60. — *Apud mss. du séminaire de Limoges, Ex chron. Bern. I terii.*) Selon d'autres traditions, les trois chevaliers, qui défendaient la place de Châlus, étaient le sire de Rochechouart, Aymeric VI, le sire de Maynac et le sire de Saint-Léonard. Aymeric VI de Rochechouart avait épousé Luce de Pérusse. (Mss. de Nadaud.)

2. Après la mort de celui-ci, elle fut mariée à Bozon de Grignols, et en troisièmes noces au fils d'Audebert II, comte de Périgord.

nts, lui survécut quelques années, et fut enterrée à
t-Yrieix (1216) dans l'église qu'il avait fait bâtir[1].
ertrand de Born, ainsi que les chefs de son parti, tres-
irent de joie à la mort de leur ennemi; mais il n'eut pas
onheur de voir la suite des sanglants démêlés de l'Aqui-
e contre ces rois normands qu'il avait tant haïs, et
re lesquels il avait si souvent appelé les barons à la
lte. Fatigué d'une longue vie de combats et d'amour,
l avait épuisé sa jeunesse et son âge mûr, il alla de-
der le calme des derniers jours à la religion et à la
tence, dans le cloître de l'abbaye de Dalon, à laquelle
d'importantes donations, comme réparations des pertes
es injures qu'il lui avait fait éprouver dans les dernières
res. La charte, par laquelle il consacrait ces aumônes,
olennellement déposée par lui sur l'autel (1200)[2]. Il ne
a pas à y mourir revêtu de l'habit des moines de Ci-
x, léguant à la postérité un nom illustré par le courage
ar la poésie, et presque aussi oublié de son pays que
ombe est ignorée sous les décombres du cloître[3]. Plu-
rs de ses amis et de ses compagnons d'armes cherchè-
aussi la solitude et la pénitence dans d'autres abbayes
Limousin. Goulfier de Lastours, un des plus remarqua-
, mourut dans celle de Vigeois, l'année même où le
ur Geoffroi achevait la première partie de sa chroni-
. Ses funérailles furent dignes de sa vie militaire : tout
lergé du pays vint à Vigeois y assister, et de là le cor-
, conduit par les abbés de Dalon et d'Uzerche, et par

Chron. de Saint-Martin de Limoges.
Cette charte fut faite dans le chapitre de Dalon, en présence de Jean II,
ne abbé. (*Gall. Christ. : Eccles. Lemovicens.*, p. 627.)
Il ne fut point enterré dans le cloître de Cadouin, comme on l'a cru
emps. Le tombeau gothique et la statue en pierre qu'on y voit, ne lui
tiennent point, comme l'a prouvé M. l'abbé Audierne dans sa notice
ette abbaye.

son oncle Archambaud, déposa son corps dans le cloître d'Arnac à côté de ses ancêtres[1]. Un seul troubadour du Limousin, qui en comptait plusieurs à cette époque, paya à Richard d'Angleterre son tribut de reconnaissance et de regrets ; ce fut Gaucelme Faydit, né à Uzerche, qui composa de beaux vers en son honneur, mais qui, au lieu de célébrer ses vertus guerrières, ne chanta guère que ses maîtresses « fleurs de courtoisie[2]. »

1. Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*

2. Gaucelme Faydit dissipa de bonne heure son patrimoine. Quand il n'eut plus qu'une maison à Uzerche, il se fit jongleur, courut les aventures et les festins, et prit pour compagne de sa joyeuse vie Guelhma-la-Religieuse, femme d'esprit, mais, comme lui, de mœurs dissolues. Il vint souvent chanter dans les manoirs du pays la beauté des châtelaines de Ventadour, de Malemort, d'Aubusson et de Gimel. (*Mss. de la Bibliothèque nationale*, n° 2701.) Il mourut en 1220. Il eut pour collaborateur Hugues de la Bachelerie, né aussi à Uzerche, comme il le dit : « Si fo de Lemosi del borc de Usarcha dela ou fo Gaucelm Faydit... » On a de lui des vers dont les rimes masculines et féminines sont mélangées. (Raynouard : (*Collect. des Troubadours.*)

CHAPITRE X

GUI V, VICOMTE DE LIMOGES

se déclare pour Philippe-Auguste contre Jean-sans-Terre. — Les
nts de Limoges reconstruisent leurs murailles, aidés de la famille
atlagiers. — Refus de l'abbé de Saint-Martial de concourir aux frais;
ligieux persécutés. — Gui V prend le parti de l'évêque : violence
agents. — Les habitants riches quittent la ville; ils se placent sous
tection de l'évêque. — Gui V est fait prisonnier par Jean-sans-
— Jean-sans-Terre à Limoges. — Aymeric VII de Rochechouart;
e d'Aix de Mortemar. — Les consuls rétablissent la commune; les
giers chassés de la ville. — Gui V remis en liberté. — Note sur le
n de Mortemar. — L'évêque et le vicomte poursuivent les merce-
: prise de la ville de Saint-Léonard et du château de Pompadour.
V associé à Philippe-Auguste. — Intervention de l'Église. — Jean-
Terre envahit la vicomté. — L'Église et ses richesses artistiques.
croisade contre les Albigeois; les consuls de Limoges. — Dédi-
es églises par l'évêque Jean de Veyrac. — Prise de la tour d'Aixe
an-sans-Terre. — Note sur Jean de Veyrac. — Philippe-Auguste
fils chassent les Anglais. — Louis VIII à Limoges. — Raymond
in, abbé de Saint-Martial, et ses réformes. — Gui V et Louis VIII
les Albigeois. — Gui V, l'Église et les barons dévoués à Louis IX.
disciples de saint Dominique à Limoges. — Saint Antoine de Pa-
ses réformes. — Mort de Gui V : ses enfants.

nort de Richard semblait promettre la paix aux pro- du Midi : le nouveau roi d'Angleterre n'était ni assez eux ni assez habile politique, pour inquiéter les vassaux; ceux-ci n'étaient que plus hardis dans sion de leur haine contre la famille anglo-nor- qui ne devait qu'à une femme la suzeraineté de ses r le continent. Philippe-Auguste sut tirer parti de ositions pour faire prédominer son autorité. Gui V, eur d'Adémar V dans la vicomté de Limoges, qui jà pris part aux guerres précédentes, désireux de er ce qu'avait perdu son père dans les derniers

temps, se déclara aussitôt l'ennemi de Jean-sans-Terre, prenant le parti d'Artur de Bretagne, dont les prétenti au trône troublaient l'ambition du lâche successeur Cœur-de-Lion. Oubliant que Philippe n'avait pas voulu vegarder l'héritage de ses ancêtres, en venant au secours son père, il n'obéit pas moins à ses excitations, comme autres pairs de fiefs. C'est que Bertrand de Born n'était là pour rappeler à ses amis qu'ils ne devaient comb que pour la nationalité et l'indépendance de l'Aquitai

Les habitants de Limoges songèrent aussi à se prému contre de nouvelles attaques, en réparant leurs maisons cendiées en partie, leurs murailles détruites dans les lu précédentes. Une famille illustre de bourgeois enrichis le commerce, vouée depuis longtemps aux intérêts de cité, présida et concourut de sa fortune à la reconstruc de tout un quartier, où elle résidait le plus souvent. Baxlagiers, ainsi se nommaient les membres de cette mille, firent transporter les décombres des maisons qu' ne pouvait réparer, et qu'on devait remplacer par d'autr le long des remparts, placés entre une tour qui portait l nom, et une autre appelée Pissevache. Mais la pression ces matériaux ayant fait écrouler deux cents coudées de muraille, la brèche pouvant fournir un passage aux Brab çons qui parcouraient encore les environs, et menaça quelquefois la ville, les habitants craignant une atta de ce côté, résolurent de reconstruire ces remparts (1 Ils convinrent, de concert avec les consuls, que cha payerait pour ces travaux un sou par livre de son reve et prièrent Hugues de la Brosse, abbé de Saint-Martial, fournir sa part de cet impôt[1].

Le grand dignitaire de l'Église, dont l'autorité était

1. Hugues II de la Brosse avait succédé en 1198 à Isambert Escobl (Baluze : *Miscellan.*, l. VI, p. 523.)

veraine dans cette partie de la ville, s'y refusa, quoiqu'il eût les mêmes intérêts que les bourgeois à la défense commune. Aussitôt, les habitants indignés, excités par les consuls, pénétrèrent dans l'abbaye, maltraitèrent les religieux, renversèrent les murailles de leur enceinte, arrachèrent les arbres, et pillèrent tout ce qui tomba sous leurs mains. Les religieux, obligés de quitter leurs cellules, allèrent chercher un refuge dans l'église du Saint-Sépulcre, y restèrent pendant dix mois, disant la messe à chaque heure du jour et de la nuit, mais à voix basse, à cause de l'interdit que l'évêque Jean de Veyrac avait prononcé contre les consuls et leurs adhérents, tandis que dans le reste de la ville les prêtres séculiers témoignaient de leur attachement à la bourgeoisie, en faisant publiquement leurs cérémonies. Les religieux des abbayes, n'ayant pas à leur disposition la force matérielle pour imposer aux bourgeois révoltés, cherchaient à les effrayer, et à attirer le peuple à eux, en attribuant à la colère de Dieu les malheurs du temps, tels que la famine qui sévissait dans la ville, et la chute de cent coudées de murailles tombées à l'endroit même où les prêtres de Saint-Pierre et de Saint-Michel avaient fait quelques jours auparavant une station en conduisant une procession à travers la ville[1].

Gui V crut trouver dans cet état de choses l'occasion de reconquérir les anciens priviléges de sa famille, usurpés aussi bien par l'Église que par les bourgeois. Il feignit donc de prendre le parti de l'évêque; à la tête des hommes d'armes, qu'il avait réunis d'abord pour soutenir Artur de Bretagne contre Jean-sans-Terre, il entra dans la ville par la brèche du rempart, s'empara des portes et des tours, et fit prisonniers les principaux bourgeois qu'il envoya dans

1. *Chron. Vosiens.*, *ap. Labbeum*, t. XII.

les prisons des châteaux d'Aixe, de Nontron, de Ségur et d'Excideuil. Pour maintenir les autres, il rétablit ses viguiers dans la ville, avec mission d'y rendre la justice, de lever des tailles sur les ouvriers établis et sur les marchands, le samedi de chaque semaine. Bientôt sa tyrannie ne connut plus de bornes; ses hommes d'armes s'emparaient des marchandises sans en payer le prix : la misère s'accrut en proportion de la terreur qu'ils inspiraient. Quiconque résistait était emprisonné dans la tour de Saint-Martin, appelée *Mirebœuf*, attenante à la demeure du vicomte, et là attaché à un instrument de torture, nommé la *dromo*[1].

Les riches habitants de la ville, bourgeois et marchands, se réfugiaient dans les campagnes, dans les villes voisines, ou dans les châteaux, où ils imploraient la protection des seigneurs en se faisant leurs hommes. Limoges était ainsi menacé de perdre son industrie et son commerce par la fuite de ceux qui en étaient les principaux agents. Enfin, pour combattre plus efficacement les excès de violence du vicomte, les habitants se placèrent sous la protection de l'évêque, comme ils l'avaient souvent fait dans les siècles passés, alors que l'Église était le refuge suprême des persécutés. Celui-ci, après leur avoir durement reproché leurs propres violences, que pour cela la main de Dieu les châtiait, leur conseilla de s'en rapporter à la décision de l'archidiacre de Saint-Étienne, qui déclara l'abbé et les religieux de Saint-Martial exempts de tous frais pour la réparation des remparts de la ville, moyennant une annuelle de dix livres sur le Mas-Sainte-Valérie, et condamna les bourgeois à payer à ceux-ci treize cent vingt sous d'amende, à leur restituer leurs chevaux, leurs harnais et leurs attelages. Toutes ces conditions acceptées, l'évêque leva l'in-

1. La demeure du vicomte, dont cette tour faisait partie, était située près de l'église de Saint-Michel-des-Lions.

terdit. Mais il ne fut pas aussi facile d'avoir raison du vicomte, d'obtenir qu'il traitât avec moins de cruauté ces bourgeois et ces artisans ruinés et livrés au désespoir. L'abbé de Saint-Martial et l'évêque vinrent lui demander la liberté des prisonniers, qu'il ne voulut accorder qu'au prix d'une forte rançon. Quelques-uns se rachetèrent; d'autres, entièrement ruinés, moururent en prison.

La bourgeoisie avait payé cher sa révolte; mais, par ses concessions à l'évêque et à l'abbaye, elle espérait pouvoir compter sur une protection puissante contre de nouvelles attaques de la part du vicomte. Le jour arriva où celui-ci ne fut plus à craindre. Jean-sans-Terre, instruit de ce qui se passait à Limoges, impatient de se venger de Gui V toujours attaché au parti d'Artur de Bretagne, le surprit à Brantôme, le fit prisonnier, et l'enferma au château de Chinon, après avoir fait périr devant lui plusieurs chevaliers de son parti (1202). Le vainqueur, qui cherchait alors à s'attacher les populations du Midi, vint ensuite à Limoges, s'y déclara pour la bourgeoisie, en déposant tous les viguiers du vicomte : il en fit même périr quelques-uns, mais il maintint dans ses fonctions, pour les exercer en son nom, Hélie de Bazas, seigneur de Mortemar[1]. A la place de Hu-

1. Le château de Mortemar fut bâti vers la fin du Xe siècle, avec le consentement d'Andebert, comte de la Marche, par Abbon Drut qui avait défendu celui de Bellac contre Robert, roi de France. (ADÉMAR, *Patrolog.*, p. 336, t. II.) Ce ne fut qu'au XIIIe siècle que cette seigneurie passa dans la famille de Rochechouart par le mariage d'Aymeric VII avec Alix de Mortemar, fille et unique héritière de Guillaume, chevalier, baron de Mortemar, de Saint-Germain-Beaupré (1205). Alix de Mortemar testa en 1247 : elle vivait encore en 1253 (*Arch. de Pau*). Alix de Mortemar a été le sujet d'une légende qui se raconte encore. « Un des serviteurs du château de Rochechouart, attiré par sa beauté, avait conçu pour elle une criminelle passion, dans laquelle il chercha vainement à l'entraîner. Un jour qu'il la trouva seule il tenta de lui faire violence. Alors, effrayé de ses menaces, le misérable prend la résolution de la perdre dans l'esprit de son mari, réunit autour de lui les serviteurs de la famille, et leur raconte qu'il a été par elle souvent sollicité au crime, et n'a pu s'y soustraire que par la force. Il court

gues de la Brosse, abbé de Saint-Martial, il fit nommer par les religieux son confesseur, nommé Alesmius, ou Alermius. L'évêque, contraint d'approuver cette élection, qui fut longtemps contestée, et se voyant sans cesse persécuté pour s'être associé au vicomte Gui V, se réfugia à Rome, d'où repoussé par le pape, isolé de son diocèse, il alla quelque temps après mourir en Palestine, dans un voyage qu'il avait entrepris en compagnie de trois moines et du seigneur de Lastours [1].

Soutenus par Jean-sans-Terre, les bourgeois de Limoges furent remis en possession de leurs anciens priviléges; leurs consuls firent revivre la commune, et chassèrent de la ville la famille des Baxlagiers qui passait pour être dévouée au vicomte, et qui ne fut plus tard admise aux droits de cité que par la protection d'Hugues de Lusignan, comte de la Marche, et encore à condition de rétablir à ses frais les murailles renversées.

Pendant ce temps-là, la guerre, souvent interrompue par des trêves, avait recommencé entre Jean-sans-Terre et Philippe-Auguste; les Français, par la prise de Chinon, venaient de rendre à la liberté le vicomte de Limoges, qui

la dénoncer à son mari. Celui-ci se laisse persuader, et, dans son indignation, veut la tuer; mais elle prend la fuite, se cache en attendant que sa colère se calme. Il faut qu'elle périsse. Le calomniateur lui-même reçoit l'ordre de la jeter en pâture à un lion, qu'on retenait renfermé dans une fosse. Elle y est précipitée vivante. Mais, trois jours après, ne pouvant résister à la douleur qu'il ressent, il vient savoir si elle vit encore, et y fait descendre le serviteur infidele qui la trouve pleine de vie. Il veut voir par lui-même ce prodige et ordonne qu'on la retire, puis la prend dans ses bras, et la prie de lui raconter ce qui s'est passé depuis trois jours dans ce souterrain. Elle lui raconte que le lion s'est couché à ses pieds, lui a léché les mains, et lui fait connaître les violences tentées sur elle et les désirs criminels de son calomniateur. Aymeric reconnaît son innocence et fait précipiter dans la fosse l'infâme que le lion dévore en poussant d'affreux rugissements. Pour perpétuer ce souvenir du triomphe de la vertu, il fit pratiquer dans la tour même une niche, où il fit placer un lion en pierre, ce qui donna à cette tour qui existe encore le nom de *Tour du Lion.* »

1. Chron. de Bernard Ythier, *ap. Script. rer. Franc.*

reparut aussitôt dans sa capitale, où il retrouva sur le siége épiscopal Jean de Veyrac, réduit dans son impuissance à gémir des malheurs du pays, que ravageaient dans tous les sens les bandes indisciplinées de Jean-sans-Terre. Ces mercenaires, fléau de toute la France méridionale, venaient faire du butin jusqu'aux portes de Limoges.

L'évêque et le vicomte firent marcher contre eux tous les hommes des paroisses qu'ils purent réunir et devant lesquels quelques bandes quittèrent le pays, pendant que d'autres, surprises dans la petite ville de Saint-Léonard, étaient totalement détruites. L'évêque entré dans la place ainsi délivrée, y reçut, au nom du roi de France, l'hommage des consuls et des habitants, quoique ceux-ci dussent l'octroi de leurs franchises communales aux rois d'Angleterre, pendant que le vicomte de Limoges, continuant de poursuivre les Brabançons, en faisait périr un grand nombre surpris dans le château de Pompadour. « Ainsi, dit l'auteur des chroniques manuscrites de Limoges, le sceptre du roi d'Angleterre commençait à se briser ; le duché d'Aquitaine rentrait sous la domination de la France. » Le moine qui écrivait ces chroniques ne se doutait pas qu'il fallait que la France luttât encore pendant deux siècles, avant que l'Angleterre renonçât à ses prétentions.

Gui V, qui devait la liberté à Philippe-Auguste, s'en montra reconnaissant en s'attachant de tout son dévouement à la politique de son suzerain : au lieu de ne songer, comme son père, qu'aux intérêts de l'Aquitaine qui s'était si longtemps isolée de ceux de la France, il s'appliqua à chasser les Anglo-Normands de ces belles possessions du Midi que leur avait apportées Aliénor, plutôt qu'à leur arracher cette riche Normandie où la race des Plantagenets avait eu son berceau. A partir de cette époque, il assista à la tête de ses vassaux à toutes les conquêtes de la royauté

française. La féodalité commençait à comprendre q… déjà, en partie absorbée par le pouvoir royal, elle ne po… vait conserver d'influence, comme corps politique, qu'… se dévouant au représentant de l'indépendance nation… Le vicomte de Limoges eut pour compagnon d'armes da… cette guerre Aymeric VI, vicomte de Rochechouart.

En vain l'Église chercha-t-elle à arrêter cette lutte des d… nations rivales, en conviant encore le peuple à la conqu… de la Terre-Sainte, en réveillant l'enthousiasme religie… par des commentaires sur quelques événements que l… foule ne comprenait pas, et que le clergé de Limoges attri… buait à l'affaiblissement des croyances religieuses, comm… la mort d'un bourgeois de la ville nommé Pierre Vital, qu… du pont de Saint-Étienne, s'était précipité dans la Vien… avec ses deux enfants. La mort subite d'un autre, nomm… Dupeyrat, au moment d'un rendez-vous criminel avec un… femme mariée, était aussi racontée comme une punitio… du Ciel. Il est bien vrai, la société de ces temps avait besoi… d'excitation au bien pour ne pas s'écarter des croyanc… qui font toujours la force d'une nation dans le malheur ; mais on était alors peu disposé à courir au loin à des entre… prises périlleuses, à oublier la fortune de la France sur le… traces des compagnons de Godefroi de Bouillon. Aussi, pe… de chevaliers de la vicomté de Limoges consentirent à fair… partie de la quatrième croisade, que l'astucieuse Venis… entraîna sous les murs de Constantinople où l'on oubli… Jérusalem. Quelques vassaux seulement suivirent Geoffro… de Lubersac, qui, à son départ, confia l'administration de… ses biens à Raynaud, vicomte d'Aubusson[1], et reçut de lui… à son retour, la somme de mille quarante-deux livres tou…

1. Geoffroi, seigneur de Lubersac, d'après le sceau de la quittance s… parchemin donnée au vicomte d'Aubusson, avait pour armoiries : *un lou… passant, sur un champ de gueules* ; année 1211. (*Arch. de Lubersac.*)

ois, provenant des revenus de ses terres de Lubersac, de Saint-Pardoux, de Condat et de leurs dépendances[1]. Le vicomte de Limoges resta sur ses terres, s'occupant de relever les murailles de ses châteaux, tombés en ruines pendant les événements du dernier siècle, ou détruits par les fils de Henri II. La même année, où mourut à Limoges Pierre Audier, ancien ennemi de son père, et sénéchal de Jean-sans-Terre, il fortifia le château d'Aixe, qui devint la principale place des environs. Les constructions s'élevèrent rapidement, grâce à de nombreux ouvriers appelés de tous les côtés, et surveillés par les hommes d'armes du vicomte. Cette localité dressa bientôt à une grande hauteur son donjon couronné de créneaux et de machicoulis, et protégé par de larges fossés, C'était comme un défi que le vicomte jetait à l'Angleterre, et que l'Angleterre ne tarda pas à accepter, car Jean-sans-Terre irrité accourut bientôt avec de nouvelles bandes de mercenaires, envahit les premières limites de la vicomté, en s'emparant de Thiviers et du château d'Excideuil (1211).

L'Église de Limoges, malgré les ravages de la guerre, conservait encore sa puissance morale, à la faveur de laquelle s'augmentait sa fortune. Les aumônes remplissaient ses trésors; la piété des fidèles concourait à donner à ses fêtes une splendeur peu ordinaire. Quand des processions solennelles parcouraient la ville, on étalait aux yeux de la foule les plus magnifiques ornements presque toujours travaillés par des artistes du pays[2]; la châsse de saint Mar-

1. Un seul chevalier du Limousin, André de Boisse, est indiqué dans un acte du mois de juin 1237, passé devant l'official de Limoges, comme ayant pris part à la désastreuse expédition conduite en Terre-Sainte par Thibaut, comte de Champagne.

2. Quand les chanoines de la cathédrale voulaient que les religieux de l'abbaye de Saint-Martial assistassent à la procession, deux d'entre eux, par ordre du doyen, allaient les prévenir, et, pendant la marche, Saint-Martial tenait la gauche et Saint-Étienne la droite. (*Chron. de Bernard Ythier*.)

tions[1] (1212). On réformait la transaction faite depuis quelques années avec les religieux de Saint-Martial. Les consuls n'étaient plus les humbles protégés de l'évêque; l'abbé et le chapitre assurèrent à la commune, à perpétuité, dix livres de la monnaie de Limoges, à prendre chaque année, mais sans droit de suzeraineté, sur le mas de Saint-Martial, situé près de l'église de Sainte-Valérie. A cette condition les consuls n'avaient plus rien à réclamer de l'abbaye pour l'entretien des murailles de la ville[2]. Élus par le peuple, responsables de leur gestion, ils jouissaient d'une autorité souveraine, exerçaient le pouvoir législatif et judiciaire, le droit d'établir des impôts, d'organiser la force armée, ne recevaient aucun salaire, ne devaient rien vendre à la commune, ni accepter aucun présent.

Le vicomte de Limoges cherchait aussi à vivre en paix avec les religieux, en leur donnant, pour satisfaire à quelques réclamations, quarante-trois sous de rente à prendre sur son fief de Châlus. Quelques grands vassaux se montraient aussi désintéressés : à son retour de la quatrième croisade, Geoffroi de Lubersac, et Isabelle de la Garde, sa femme, vendirent à l'abbaye pour une somme modique les terres qu'ils possédaient à Saint-Germain (1213). Mais l'année suivante, la religion fut appelée à consoler de grandes misères, survenues à la suite de l'intempérie des saisons, de pluies si abondantes, que les inondations détruisirent jusqu'aux toits des maisons placées près de la Vienne. L'évêque Jean de Veyrac releva le courage de la foule par une de ces cérémonies qui, au moyen âge, promettaient

1. Limoges, cette même année, avait pour consuls Alexandre, Jean de Peyrato, Hugues de Bonnebourse, Pierre de Bré, Hélie Martial, Pierre Duret, Jacques Seneis, Pierre Vincentii et Jean Boti, qui soutenaient alors un procès contre l'abbé de Saint-Martial. (*Extrait d'un registre de Pierre-Buffière aux arch. de Pau.*)

2. Arch. de Pau : *F. de la vicomté, 1e rég. consulaire.*

toujours un avenir meilleur. Il fit la dédicace de l'ég
de Saint-Michel-des-Lions, en présence d'un nombr
clergé, et du vicomte Gui V, dont les hommes d'arm
réunis alors pour résister à de nouvelles tentatives de Je
sans-Terre, entouraient le nouveau temple. Le prélat co
sécrateur profita de cette circonstance pour prononcer d
malédictions contre les usuriers, sans doute les rich
marchands lombards, vénitiens ou juifs, en possessi
depuis plusieurs années, du commerce de la cité, q
prêtaient parfois à de gros intérêts aux moines de Sai
Martial. Les fêtes religieuses se succédaient à de cou
intervalles. L'église commencée dès 1161 en l'honneur
sainte Valérie, venait d'être terminée [1]. L'évêque Jean
Veyrac en fit solennellement la dédicace, à laquelle assis
rent les seigneurs de la Marche, qui faisaient porter deva
leurs bannières les restes de la vierge martyre, conserv
jusqu'alors dans leur fief de Chambon (1212). On adm
aussi aux mêmes honneurs les reliques de saint Vaulr
l'ermite du mont Bernage, et celles de saint Pardoux,
cénobite de Guéret. Le moyen âge élevait des temples
ses saints, comme les temps modernes des statues à leu
grands hommes. La plupart des temples ont été détruit
mais le souvenir des favoris de Dieu vit encore, tand
que les statues brisées ne laissent presque rien derriè
elles : élevées trop souvent par les partis politiques,
politique les a renversées.

Cependant Jean-sans-Terre venait de reparaître en Aqui
taine avec un grand nombre de chevaliers d'Angleterre
de Normandie et de Gascogne, pour imposer sa suzerainet
au Limousin et pour se venger du vicomte et de l'évêqu

1. Cette église, bâtie dans le lieu même où, d'après la tradition, la pre
mière martyre de l'Aquitaine fut décapitée, fut donnée en 1596 aux Ré
collets.

s'étaient déclarés pour Philippe-Auguste ; la tour d'Aixe, ...ioe construite par le vicomte de Limoges, fut la pre...re attaquée et prise, avec le château, malgré les troupes ...Gui V, qui perdit bientôt d'autres places (1214). Fier ...oir humilié son vassal, et pour le réduire à de plus ...es extrémités, il s'achemina vers Limoges, dans le but ...mettre à l'épreuve la fidélité des habitants. Le vicomte, ...s'y était renfermé, voyant les bourgeois disposés à ou... leurs portes, s'empressa d'en sortir. Toute la colère ...Jean-sans-Terre s'exerça contre l'évêque, qui fut dé...illé de tous ses biens. En vain Innocent III écrivit au ...iateur une lettre pleine de menaces et de reproches, ...de Veyrac, obligé de quitter son siége, partit pour ...alestine, et mourut exilé dans la ville d'Acre en 1218 [1]. ...r se prémunir contre de nouvelles attaques de Philippe-...uste, Jean-sans-Terre ordonna aux habitants de répa... les murailles et d'y placer à la hâte des machines en ... Richard, son frère, dont le courage et la témérité ...ent plus à l'aise en rase campagne, avait fait abattre ...mêmes fortifications ; lui, au contraire, aimait les pla...fortes, pour y cacher à l'occasion sa lâcheté et sa honte. ...ippe-Auguste ne tarda pas à lancer son fils sur le Midi : ...troupes françaises envahirent les possessions anglaises ...deçà de la Loire et coururent jusqu'à la Vienne. Le roi ...ngleterre prit la fuite devant le jeune Cœur-de-Lion, ...ant en son pouvoir plusieurs châteaux qui se rendirent ... coup férir. Le vainqueur entra dans Limoges sans ...stance, confirma les anciens priviléges de la ville, sans

[1] Il avait succédé à l'évêque Sébrand Chabot, et était né à Veyrac, où il fit ... la tour qu'on voit encore dans cette bourgade. (MALEU ; *Chr. de Saint-...*, p. 63.) On trouve sur le territoire de cette commune quelques restes ...abbaye du Beuil, fondée en 1124 par Ranulphe de Nieul, abbé du Dorat. ... Bernard voulut en faire une dépendance de Citeaux, mais l'abbé de ... l'en dissuada.

nuire à ceux du vicomte, qui faisait cause commune avec lui; il combla le clergé de ses munificences, l'édifia par sa piété dans ses stations au tombeau de saint Martial, objet de vénération pour tous les princes qui venaient à Limoges. De nouvelles fortifications furent construites par ses ordres, pendant que le vicomte, son fidèle allié, rançonnissait des troupes, chassait les Anglais des châteaux de la Porcherie, de Rosiers, de Chalusset et de la citadelle d'Aixe, après que cette dernière eut soutenu un siége de neuf semaines (1216). Tout le pays fut bientôt soumis. Les habitants de Limoges étaient loin cependant de mériter les bonnes grâces du prince, car en ouvrant leurs portes à Jean-sans-Terre, ils avaient oublié que, deux ans auparavant (mars 1212), Philippe-Auguste, voulant faire de leur ville une place de guerre du Nord contre le Midi, leur avait accordé, comme commencement d'exécution du traité fait à Saint-Yrieix avec le vicomte, des lettres patentes par lesquelles il les prenait sous sa protection et sa sauvegarde [1]. Il avait aussi promis à la bourgeoisie de ne jamais livrer la ville à l'étranger. Louis VIII confirma tous ces engagements par de nouvelles lettres patentes, politique habile qui, en favorisant l'élément démocratique dans de sages mesures, donnait à la royauté plus de force contre la féodalité et contre l'Angleterre.

La présence du jeune prince à Limoges y fit renaître l'ordre et la confiance; le commerce et l'industrie y retrouvèrent leur ancienne prospérité; les nombreuses corporations d'ouvriers se donnèrent, par des statuts, une organisation régulière. De belles productions artistiques sortirent des ateliers des émailleurs et des argentiers; d'habiles architectes construisirent de riches habitations

1. « Neque nos ipsam civitatem de manu nostra removebimus. » (*Arch. de Pau* : *F. de la vicomté de Limoges*, n° 517.)

r les chefs de la noblesse qui avaient des vigueries la ville [1].

s hommes du Nord qui passaient par Limoges, en à la croisade contre les Albigeois, y suscitaient un siasme religieux dont le clergé sut profiter pour r les ruines de ses édifices; Raymond Gaucelin, abbé int-Martial, qui avait voulu renoncer à sa dignité, qu'il ne pouvait soumettre ses religieux à la disci- et que l'abbaye était presque en ruines, reprit cou- ement son rôle de réformateur, rétablit la fortune tre, paya toutes les dettes, fit construire une magni- naison abbatiale, et orna les galeries intérieures de euses statues, qui passaient pour les plus belles de [2]. Sa suprématie était partout acceptée de ses de fiefs; le vicomte de Limoges était le premier faire l'hommage. Mais en faisant reconnaître sa neté aux vassaux de l'Église, il se soumettait à le Louis VIII, en lui fournissant, pour les besoins croisade contre le comte de Toulouse, deux cents riers, que demandait le roi, en sa qualité de duc taine.

s VIII partit de Limoges, suivi de plusieurs moines chevaliers qui tous espéraient bien s'approprier les lles des riches provinces du Midi. On distinguait eurs rangs un des plus illustres du pays, Guérin, er de Saint-Jean-de-Jérusalem, et chancelier de son Le vicomte de Limoges partit aussi, avec son contin-

n la chronique de Bernard Ythier, le sénéchal de la Marche fit e à Limoges plusieurs belles maisons, renferma de murailles la for- nommée *la Bonne*, et au moyen d'un souterrain la mit en commu- avec la ville.

s statues coûtèrent, dit-on, 20,000 sous, et la maison abbatiale ivres; sommes énormes pour ce temps. (Baluze : *Miscell.*, t. 4,

gent d'hommes d'armes, après être venu à Saint-Yr rendre les derniers devoirs à sa mère, qui mourut reuse des exploits de son fils, elle qui, après avoir gage de paix entre Limoges et les princes normands, vu ses affections d'épouse et de mère froissées par entreprises d'Adémar V.

Après la mort de Louis VIII, Gui V, qui avait ass ses derniers moments, se hâta de revenir à Lim pour mettre ses intérêts à l'abri des éventualités d veau règne. Louis IX, qui dès son enfance prélud gloire d'un saint, trouvant dans sa mère l'exem toutes les vertus, venait de ceindre la couronne. Le pacifié par le père, se tourna vers le fils, attendant la paix et l'ordre et une politique qui devait avoir base le respect de tous les droits. Cette partie France, toujours remuée depuis Charlemagne pa aspirations d'indépendance, troublée, meurtrie pa tentatives de réformes dans ses croyances, espérait poser sous le sceptre d'un sage.

Limoges parut s'attacher à cette nouvelle royauté administration, aristocratique avec sa noblesse, bour avec ses consuls et ses marchands, théocratique av prélats et ses chefs d'abbayes, ne se laissa point en dans la ligue des barons révoltés contre Blanche de Ca L'évêque, l'abbé de Saint-Martial, dont les prédéce avaient aussi bien porté le glaive que la crosse, et av plusieurs grandes familles enrichies par le com entrées récemment dans les rangs de la noblesse, faveur des dernières révolutions, tous s'empressèr reconnaître Louis IX comme duc d'Aquitaine. D'aill noblesse, puissante par ses priviléges, aurait-elle faire cause commune avec les barons de la ligue, qu' aurait été empêchée par les consuls, véritables souv

démocratie dans toutes les villes murées de cette
, et qui, fatiguées des luttes des grands vassaux,
ent à l'envi dans les bras de la royauté. Gui V, mal-
relations avec les comtes de la Marche, fut contraint
er les lettres par lesquelles nobles, bourgeois et
de Limoges s'engageaient à défendre Louis IX, à
avers et contre tous [1]. On n'était déjà plus au temps
osant comme les pairs des vicomtes de Limoges,
ieurs de Lastours, de Pompadour, de Bonneval, les
le Bré et les vicomtes de Rochechouart procla-
ue « leurs fiefs ne relevaient que de Dieu et de ses

se elle-même, dont l'évêque et l'abbé de Saint-
taient toujours les hauts représentants, se sentait
: à la décadence de son pouvoir féodal; mais elle
intenir son glorieux privilége de parler au nom de
r l'édification des populations, et pour l'accomplis-
des devoirs religieux : venant en aide à tous les
oublés par les nouvelles doctrines prêchées dans le
clergé de Limoges contribua de tout son ascendant
oppement des sociétés mystiques qui, par l'exemple
ureté des mœurs et par la prédication, entrèrent
it en champ clos contre l'hérésie. Les disciples de
minique vinrent dans ce but s'établir à Limoges.
dant que les aumônes des fidèles, ou les munifi-
e la royauté, leur eussent préparé de vastes loge-
es religieux firent leurs cérémonies dans la petite
Sainte-Félicité, alors située près du pont de Saint-

. de Philippe-Auguste, *ap. Script. rer. Franc.*
église dédiée à la sainte Trinité, selon la tradition, par saint
ait été incendiée en 1105, reconstruite quelques années après,
jourd'hui d'habitation à de pauvres ouvriers.

Après eux, Antoine de Padoue, annonçant à l'Église de grandes épreuves, envoya aussi à Limoges quelques-uns de ses frères (1226) qui, nouveaux apôtres du christianisme, armés de la parole pour sa défense, effrayèrent de leur éloquence et de leurs austérités le luxe et tous les déréglements. Les Frères Prêcheurs obtinrent que les femmes de Limoges ne se couvrissent plus la tête que des chaperons qu'elles portaient autrefois, au lieu des belles coiffes empesées qu'elles avaient adoptées depuis peu.

Gui V vit la plus grande partie de ces changements dans l'ordre politique et dans l'ordre religieux, sans que nous puissions dire la part qu'il put y prendre. Il était vieux et fatigué de ces longues luttes, quand la douleur qu'il ressentait de la mort d'Adémar, son fils aîné, arrivée vers 122[illegible] le conduisit au tombeau[1]. Il fut inhumé à Saint-Martial, laissant pour enfants, nés de son mariage avec Ermengarde[2], Gui VI, qui lui succéda, et Marguerite, mariée à Aimeric VIII, vicomte de Rochechouart.

1. Ithier : *Chron. de Saint-Martin.* — *Art. de vérifier les dates*, t. I[illegible]
2. Ermengarde mourut vers 1268.

CHAPITRE XI

GUI VI, VICOMTE DE LIMOGES, ET LOUIS IX, ROI DE FRANCE

Résultats des derniers événements. — Réputation du monastère de Grandmont. — Révolte des religieux, calmée par le pape. — Gui de Comborn, archidiacre, et les disciples de saint Dominique. — Note sur le couvent de cet ordre. — Saint Antoine de Padoue; ses prédications et ses prédictions. — Gui VI rétablit la paix entre l'évêque et l'abbé de Saint-Martial; sa mort à Avignon. — Gui VI et sa mère Ermengarde. — Il prend l'administration de la vicomté, et assiége les châteaux de Bré et de Courbefy. — Note sur la baronnie de Bré. — Louis IX nomme un sénéchal dans les diocèses de Limoges, de Cahors et de Périgueux. — Gui VI, choisi comme arbitre par la commune de Brive et les seigneurs de Turenne. — Il reçoit Louis IX et Blanche de Castille à Limoges. — Note sur le couvent des Jacobins. — Transaction entre l'abbé de Saint-Martial et Gui VI. — La noblesse du Limousin à la première croisade de saint Louis. — Gui VI prend le parti d'Alphonse de Castille. — Jugement rendu par l'évêque entre Aymeric, vicomte de Rochechouart, et Gui VI. — Différends entre les consuls et l'abbaye de Saint-Martial. — Louis IX restitue les provinces conquises sur Jean-sans-Terre. — Henri III à Grandmont et à Limoges. — Hostilités entre Gui VI, l'abbé de Saint-Martial et les bourgeois. — Gui VI réclame le douaire de sa sœur Marguerite, et assiége le château de Bourdeille; sa mort à Brantôme.

Les premières guerres entre les Plantagenets et les Capétiens, pendant lesquelles il y eut en jeu plus de passions personnelles que d'intérêts généraux; le flot des populations du Nord débordé sur les provinces méridionales, à l'occasion de la guerre contre les Albigeois; les luttes des grands vassaux entre eux, ou contre la royauté, tous ces événements avaient eu pour résultat de grandes modifications dans l'ordre social; les institutions politiques, les croyances religieuses, sans s'écarter des dogmes, étaient entrées dans de nouvelles voies de progrès pour la satisfac-

tion de nouveaux besoins. Le peuple, appelé à combattre dans un parti ou dans l'autre, avait fini par comprendre qu'il ne devait pas être toujours asservi à des ambitions rivales, et puisqu'il en faisait la force, qu'il devait aussi en recueillir quelques profits : aussi commençait-il à se montrer impatient de liberté, ne cachant ni ses aspirations, ni sa haine contre tout ce qui contrariait ses passions ou ses intérêts. La féodalité s'était affaiblie par ses résistances au pouvoir royal; l'Église elle-même pouvait craindre d'être entraînée à une rapide déchéance par les nouvelles idées nées dans ses rangs, et audacieusement exploitées par des novateurs, qui en poussaient les conséquences jusqu'aux hérésies les plus contraires à l'ordre social; aussi en fut-elle profondément émue, et avec elle la noblesse et la bourgeoisie. Limoges, la ville par excellence du catholicisme, le sanctuaire vénéré des reliques d'un grand nombre de saints, avait vu la première son clergé s'émouvoir au bruit des prédicants des Albigeois; ses vieilles basiliques avaient retenti des cris d'alarme des prêtres, des moines et des abbés, qui tous s'étaient faits les soldats de saint Dominique, entraînant avec eux plusieurs des barons du pays[1].

La masse du peuple, ne comprenant pas ce que les doctrines nouvelles avaient de dangereux pour la société, n'y avait vu d'abord qu'une révolution de moines, en désaccord avec leurs supérieurs, décidés à leur résister. Ce qui s'était passé à Grandmont était bien fait pour égarer l'opinion du vulgaire. Cet établissement, comme nous l'avons déjà dit, avait été comblé des munificences des rois d'Angleterre et de France. L'enceinte était trop étroite pour contenir la foule des pénitents illustres qui venaient y

1. « ... Gui de Carmen et lou vicomte de Tourene, l'evesque de Limoges, Bertrand de Cardaillac, fils de Gordon, et seigneur de Castelnau, lou quals menave toutz les de Quercy. » (*Chron. romane de la guerre des Albigeois.*)

prendre l'habit religieux, et le pavé de sa basilique ne suffisait plus à toutes les dépouilles de grands et de princes qui demandaient à dormir leur dernier sommeil sous les dalles de la nef et du sanctuaire. Aymeric, vicomte de Rochechouart, les vicomtes de Ventadour, Hugues II, comte de la Marche, et une foule de seigneurs de ce temps, après avoir mené une vie plus ou moins orageuse, étaient venus passer à Grandmont dans la pénitence les derniers jours qui leur restaient [1]. Le roi des gais troubadours de son siècle, Thibaud II, comte de Champagne, également fameux par ses qualités chevaleresques et par son amour dédaigné pour Blanche de Castille, ne devait pas tarder à venir aussi en pèlerinage au célèbre *moutier* des montagnes du Limousin.

Le peuple, comme nous l'avons dit, n'avait pas toujours été édifié par les moines, forçant quelquefois leurs supérieurs à aller chercher auprès du saint-siége la sanction de leur autorité. Ceux de Grandmont, apprenant qu'Aymar, leur prieur, était mort en revenant du concile de Latran, où il était allé demander au pape des ordres positifs pour introduire la réforme des mœurs et de la discipline dans le

1. Aymeric VIII, comme on l'a déjà vu, avait épousé Marguerite de Limoges, dame de Saint-Laurent, fille de Gui V, qui recueillit de l'héritage de son père les forteresses de Gorre, Oradour, Cussac, Cussaret, Champnier, la forêt de Tren et la moitié du domaine de Marval. Elle mourut quatorze ans après son mari, en 1259, laissant après elle une réputation de grandes vertus, et fut enterrée au couvent du Châtenet, auprès de son mari. Voici son épitaphe, traduite du latin :

« Ici repose la bonne Marguerite, précieuse pour son pays, épouse heureuse, pleine de charité pour les pauvres, simple et humble avec les petits, recherchant peu la société des grands; prudente, discrète, généreuse, riche de ses enfants. »

On a dit, ce qui ne paraît pas admissible, d'après le lieu de sa sépulture, qu'elle épousa en secondes noces Archambaud I[er], comte de Périgord, à moins que n'ayant pas eu d'enfants de cette union, elle eût demandé de reposer auprès de son premier mari. Les principales dispositions de son contrat de mariage avec Aymeric VIII sont relatées dans un acte postérieur à l'occasion d'un procès. (*Arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges.*)

riche monastère, s'étaient mis en pleine révolte. Le prétexte de ces troubles avait été l'interprétation d'un des préceptes du fondateur de l'ordre, qui avait défendu aux religieux de posséder des terres éloignées : on en demandait depuis quelque temps l'abrogation, parce qu'il mettait des limites aux richesses territoriales de l'établissement. Mais les moines, ne voulant pas revenir au temps des abnégations, s'insurgeaient contre la règle qui mortifiait l'âme et le corps, ne rêvaient plus de la mort, mais des plaisirs du monde, et voulaient la liberté d'examen et l'indépendance personnelle. Le pape n'eut raison des factieux qu'en leur imposant strictement l'obéissance, sous peine d'être chassés avec ignominie.

Fidèle aux traditions de ses divines institutions, l'Église pouvait encore se faire respecter en imposant des châtiments spirituels. Mais les temps de la force matérielle n'étaient pas loin. Les nouvelles doctrines avaient trop remué les passions dans le domaine des croyances catholiques, pour que la lutte contre les sectaires n'eût pas ses sanglantes péripéties. Pour combattre l'hérésie, qui ne menaçait pas seulement les institutions catholiques, mais la société elle-même, le catholicisme trouva dans ses rangs de courageux apôtres. Les éloquents disciples de saint Dominique reçurent à Limoges une hospitalité empressée. Gui de Comborn, archidiacre, mit à leur disposition, près du pont de Saint-Michel, quelques bâtiments où furent bientôt construits un vaste couvent et une église dont il fit la dédicace. On y ajouta bientôt après des terres dans la paroisse de Saint-Michel-de-Pistorie. Un chanoine du Dorat eut assez d'influence sur les bourgeois, à qui appartenaient ces terres, pour obtenir qu'ils renonçassent au prix de vente [1].

1. Le couvent de Saint-Dominique, à Limoges, fut le cinquième de la fondation de l'ordre. Après s'être établis à la Croix-de-Manigne, les religieux

Le chapitre de Saint-Martial ne montra pas le même désintéressement; les fils de saint Dominique ne lui firent accepter leur institution qu'en lui payant une rente pour prix de quelques concessions de terrain. A côté s'établirent aussi les Frères-Mineurs, conduits à Limoges par saint Antoine de Padoue (1223) qui, dans les élans de sa foi, trouvant de sublimes inspirations, semblait lire dans l'avenir, en annonçant au monde catholique des épreuves prochaines, à la noblesse la ruine de son influence, au peuple des jours de repentir, à tous l'expiation des fautes du passé. Debout sur les vieilles tombes du cimetière de Saint-Paul, le précurseur de Savonarole maîtrisait la foule par son éloquence et l'inclinait au repentir. L'enthousiasme fut si grand, le peuple était si avide de l'entendre, qu'à l'heure où l'apôtre devait prêcher, tout travail, tout négoce cessait. — « Un jour, disent les chroniques, un peuple immense se pressait autour de lui; sa voix prophétique luttait contre le bruit du tonnerre et des vents déchaînés; d'épais nuages couvraient la ville; on se disposait à fuir l'orage, quand le saint retint la foule effrayée en lui disant qu'il resterait à l'abri de la tempête. La pluie tomba par torrents, et il n'en fut pas atteint. » Quand l'orateur avait assez remué de ses lamentations, de ses menaces, ce pauvre peuple de serfs, d'artisans et de bourgeois, il parcourait les campagnes, prêchant la pénitence dans les manoirs de la vicomté, chez les seigneurs de Châteauneuf, de Rochechouart, de Pompadour, de Roffignac et d'autres : interrogé sur la durée de la puissance féodale, il leur répondait avec l'assurance de l'initié aux volontés divines : « Encore trois générations, et vous ne serez plus les maîtres : la féodalité tombera le jour où la religion n'aura plus sur les âmes sa salu-

achetèrent quelques maisons voisines, entre autres celle de Bernard Roux, et un jardin d'un gentilhomme du Château, nommé Élie Vigier.

taire influence[1]. » Ces sinistres prophéties pouvaient bien contribuer à modifier l'état social dans certaines classes, mais n'avaient pas suffi pour mettre un frein aux passions des grands vassaux et du clergé, dont les dignitaires se disputaient certains priviléges inhérents à leur dignité ou à l'autorité des congrégations dont ils étaient les chefs.

Au moment où saint Antoine de Padoue blâmait le relâchement des mœurs, prêchait la pénitence, menaçait la société tout entière de la colère divine, de grands scandales nés de prétentions contraires, survenues entre Bernard et Savène, évêque de Limoges, et Guillaume de Janssac, abbé de Saint-Martial (1225), étaient sur le point de mettre les armes aux mains des deux partis, quand le vieux vicomte de Limoges fit accepter un compromis. Ce fut la dernière intervention de Gui V dans les événements de l'époque, car il partit quelques jours après pour la guerre contre les Albigeois, et si pauvre que, pour faire les frais de son voyage, il avait cédé pour trois ans, en garantie d'un emprunt de trois mille livres, l'exercice de tous les priviléges de juridiction qu'il pouvait avoir sur la ville de Saint-Léonard, et cela au profit des bourgeois de cette commune qui s'armaient contre Gui de Noaillac et le seigneur de Montbrun, associés pour détruire les franchises municipales reconnues par les rois Philippe-Auguste et saint Louis[2]. La démocratie, attachée aux libertés communales, était alors aussi disposée à les défendre contre les prérogatives de l'Eglise que contre l'omnipotence féodale,

1. Cette prophétie s'accomplit dans les premières années du XVII[e] siècle pour la maison de Châteauneuf, dont le dernier membre, boiteux et huguenot, mourut sans postérité. Son château et ses terres furent partagés entre plusieurs bourgeois de Limoges. Il avait oublié que ses ancêtres avaient toujours, par leur testament, ordonné à leurs successeurs de fournir, tous les ans, une robe neuve à chacun des frères mineurs de Limoges. (Testament de Jean de Châteauneuf. 1340; *arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges.*)
2. *Ibid.*

lques années auparavant, voyant ses intérêts com- dans quelques différends survenus entre Gui V et gé, le peuple, soit qu'il eût plus à perdre d'un côté l'autre, avait pillé et ravagé les propriétés de la rale, surtout les terres situées près de l'église Saint- our punir les révoltés, les religieux, d'accord avec es bourgeois, et par les conseils d'Élie de Gimel, rchidiacre, enlevèrent par surprise les reliques de ust, et, au milieu d'un grand concours d'habitants, tèrent en triomphe dans la cathédrale.

V était mort au siége d'Avignon, en montant le r à l'assaut : Gui VI, son fils, qui lui succédait, encore qu'un enfant. Ermengarde, sa mère, gouverna mté en son nom, et, comme Blanche de Castille, e respecter son autorité, en se montrant courageuse lle contre les bourgeois de quelques petites localités rts de l'intervention du pouvoir royal dans le Midi, aient les anciens priviléges dont s'était fait le pro- Louis IX, qu'on peut bien appeler le père des mes. Ainsi la petite ville de Saint-Front-la-Rivière, t alors de la vicomté de Limoges, se sentant sou- par les comtes de Périgord, et réclamant hautement es franchises, menaçait de recourir à la révolte. garde, après de vaines tentatives de conciliation, et vant recourir à la force, crut qu'il était d'une sage ue de reconnaître les priviléges invoqués, mais en promettre aux habitants de s'unir à elle pour com- d'autres prétentions de ce genre que voudraient aloir les localités voisines (15 septembre 1231). Le signé par elle, et scellé seulement de ses armes, que son fils n'avait pas encore de sceau, portait que i ferait lui-même apposer le sien sur la charte unale, aussitôt qu'il serait armé chevalier et mis en

possession de l'autorité vicomtale. En effet, devenu majeur, quelques années après, il se fit bientôt distinguer parmi les guerriers de son temps et mérita le surnom de *preux*, titre le plus noble qu'ambitionnait la chevalerie, depuis que Louis IX en avait fait une institution toute religieuse et morale.

La fortune du jeune vicomte et l'illustration de ses [illegible] son mariage avec Marguerite, fille [illegible] IV, duc de Bourgogne, et veuve de Guillaume, seigneur de Mont-Saint-Jean. Il s'attacha aussitôt [illegible] Louis IX, et travailla avec succès à lui [illegible] les places du Limousin encore occupées par [illegible] des Plantagenets. Sa mère, pendant [illegible] avait su vivre en [illegible] et les bourgeois de Limoges ; mais lui, [illegible] ne tarda pas à mécont[illegible] [illegible] dresser les fourches patibu[laires] [illegible] où ses viguiers venaient [illegible] les règlements de police. [illegible]

[illegible] où Hen[ri] [illegible] contre les baro[ns] [illegible] assiéger le château de [illegible] les mercenaires ang[lais] [illegible] plusieur[s] [illegible]

[illegible]

: importante place de guerre, l'avaient suivi à cette dition (1242). Mais Durand, leur évêque, en fut mé- ent; il réclama contre cette démolition, par la raison le château devant revenir à son église, était en quelque sa propriété et celle de ses successeurs[1]. Le vicomte ne ontra ni inquiet de ses menaces, ni disposé à payer les d'une reconstruction. Depuis cette époque, Bré n'a plus de belles ruines, qu'il montre aux temps modernes ne un souvenir de notre histoire féodale. Le château urbefy, berceau de saint Waast, eut le même sort. endant Louis IX, fort de l'influence politique que nnaient ses succès contre ses barons révoltés, s'occu- ctivement de mériter les sympathies des provinces idi, où la royauté capétienne avait été si longtemps nnue. Pour y parvenir il chargea Guillaume de Male- , personnage d'un grand mérite, des fonctions de

En 1317, elle appartenait à Philippe-le-Long, roi de France, qui en à Henri de Sully, son grand bouteillier, dont le fils, François, fait pri- à la bataille de Poitiers, la vendit, en 1358, à Guillaume d'Albert, ur de Monteilh, qui transigea avec Jean de Bretagne au sujet de age et de celui de la Roche-l'Abeille; elle passa ensuite à la maison uzeron, puis à celle de Pompadour qui l'acquit, en 1490, au prix de livres. C'est au château de Bré que les seigneurs du voisinage, tels ux de La Rivière (de Livron), de Saint-Bonnet (de Perusse des Cars), neval, de Lubersac, de Forsac (de Jougnac), des Fraisses (du Breuil), nejoux (de La Tour), de Benaye (de Cothel), de Coux, et d'autres ren- hommage aux vicomtes de Limoges. Après que Philippe-le-Long s'en saisi, ils refusèrent l'hommage. Les Pompadour en étant devenus eurs, évoquèrent l'affaire devant le parlement de Bordeaux qui décida, ars 1504, que Bré devait retenir les hommages susdits, leurs seigneurs ntant les anciens vicomtes de Limoges. Le roi de Navarre, en sa qua- vicomte, protesta, disant que les hommages devaient appartenir à lui *Arch. de Pau*, série E, n° 706; *arch. de Pompadour, de Lubersac, nt, Bibl. nation., mss.*, t. CCXLI, p. 475 *et suiv.*)

Durand avait été élu évêque en 1240 : il donna à sa cathédrale une qui portait son nom, et au prieur de Grandmont les dîmes acquises à sa promotion dans les paroisses de Saint-Sylvestre, d'Ambazac, de Martin-de-Suissac. Il fut aussi un des bienfaiteurs de la chartreuse du ers, à laquelle il donna six mille sous, pour la construction de l'église. *au séminaire de Limoges.*)

sénéchal dans les diocèses de Limoges, de Cahors et de Périgueux (1243). « Ce fut, dit la chronique de Saint-Martin de Limoges, le premier sénéchal du roi de France qu'on connût de mémoire d'homme dans ce pays [1]. » Dès lors le peuple, opprimé par les hauts justiciers des grands vassaux, put en appeler à la justice du roi. La royauté, en mettant des limites aux priviléges de la féodalité, favorisait la liberté.

Gui VI contribua de tous ses efforts à l'extension du pouvoir royal. Sa prompte soumission à la politique du prince, son courage à chasser du pays les garnisons anglaises, sa réputation de loyauté, tout contribua à lui donner un grand ascendant dans tous les événements de l'époque; aussi fut-il souvent l'arbitre des différends qui divisaient les grands vassaux. Limoges devint en quelque sorte la cour d'appel des grands feudataires du Midi et des villes qui réclamaient le maintien de leurs priviléges. Celle de Brive, alors en lutte contre ses suzerains les vicomtes de Turenne et les seigneurs de Malemort, consentit, avec Raymond VI de Turenne et Pierre de Malemort, à accepter pour arbitre le vicomte de Limoges. Un compromis eut lieu entre les seigneurs et les consuls. Les premiers s'engagèrent à ne rien entreprendre contre la commune, qui elle-même s'engageait à respecter leurs possessions et leurs hommes. Comme garantie de leurs promesses, les deux parties se donnèrent des otages, le vicomte de Turenne, Pierre de Malemort et Bozon trois chevaliers et un damoiseau, et les consuls de Brive quatre des principaux bourgeois. Mais quelques efforts que pût faire Gui VI, il ne décida rien par suite des prétentions excessives du vicomte de Turenne et de ses alliés [1].

1. *Chron. S. Martini; ap. Script. rer. Franc.*

Il fut plus heureux ou mieux avisé dans une autre circonstance. Après la mort de Raymond VI, vicomte de Turenne, qui ne laissait qu'une fille, mariée à Elie Rudel, seigneur de Bergerac, Raymond de Servières, frère du vicomte, et ce dernier, au nom de sa femme, se disputèrent l'héritage de la maison de Turenne. Gui VI prit le parti de Raymond, et écrivit à Blanche de Castille, qu'après avoir interrogé les hommes les plus éclairés du pays, il déclarait que jamais fille n'avait possédé la vicomté de Turenne, et que toutes les fois que les derniers possesseurs n'avaient pas laissé d'enfants mâles, le frère du dernier vicomte, s'il en existait, ou le plus proche parent, avait succédé de préférence aux filles : assertion contraire à ce qui avait déjà eu lieu. Le saint roi se prononça en faveur du seigneur de Servières (1243)[1].

L'année suivante Gui VI reçut sur ses terres et accompagna à Limoges Blanche de Castille, qui allait avec son fils en pèlerinage à Rocamadour. A la tête de ses vassaux et arrière-vassaux, entouré de ses hommes d'armes, et précédé du clergé qui marchait devant le cortége royal, il conduisit le prince et sa mère dans tous les cloîtres de la ville dont les religieux reçurent de nombreuses aumônes. Le clergé, qui quelque temps auparavant avait assisté à la fondation du couvent des religieuses du Mont-Carmel, situé près des Arènes, était heureux de montrer au roi tous les pieux asiles de la prière récemment établis[2]. Le

1. Justel : *Hist. de la maison de Turenne.*

2. Limoges eut de tous temps de nombreux couvents. L'évêque Durand d'Orlhac posa, en 1241, la première pierre de celui des Jacobins. Les comtes des Cars, les seigneurs de Lastours y eurent leurs tombeaux, ainsi qu'Isabelle de Ventadour, fille du vicomte de ce nom, morte en 1278. En 1554, l'église était ornée de deux précieux médaillons, œuvre de l'émailleur Léonard Limousin. Devenue église paroissiale, elle possède encore un magnifique tableau de la Présentation de la sainte Vierge. Le couvent des Grands-Carmes fut établi en 1260, et celui des Ermites-de-Saint-Augustin en 1290.

peuple n'était pas moins satisfait, car il savait que le roi de France aimait les franchises municipales, et qu'il ne voulait pas qu'on altérât les monnaies. Cependant l'antagonisme était toujours le même entre le vicomte et l'abbé de Saint-Martial, au sujet des limites des deux juridictions : de là, des plaintes, des réclamations continuelles, des luttes souvent violentes entre les officiers des deux parties. Gui VI, par les conseils du roi, tenta de mettre fin à ces différends par une transaction passée le jour de la Décollation de saint Jean (29 août 1245). Il obtint entre autres priviléges, de connaître « des crimes d'homicide, de vol, plaies sanglantes, violence aux femmes mariées, rapt de vierges, et de tous crimes punis par le gibet, la mort ou la mutilation des membres, et dont les auteurs devaient être recherchés par le duel, l'épreuve de l'eau bouillante et du fer rouge. »

Le vicomte comprenait qu'il lui était utile de vivre en paix avec le clergé [1] pour prendre part, avec toutes ses

1. Cette transaction donnée par le P. Bonaventure de Saint-Amable (*Hist. de Saint-Martial*) se trouve en original aux archives de Pau. Nous la résumons ici comme ayant une grande importance, au point de vue des changements topographiques survenus depuis dans la ville : « Gui, sur les plaintes de l'abbé et du monastère, reconnaissant que le prévôt et nos viguiers exerçaient des violences dans leur prévôté des Combes, et dans certaines parties de la ville, appelées l'*Echauserie*, comprises depuis la maison de Pierre Paba jusqu'à celle d'Aymeri Galan, noble chevalier, qui est située en rue de Beauvoir... et dans certaines parties du faubourg *Montmaille*... et, de plus, que les mêmes officiers percevaient le péage du vin qu'on porte à Limoges... Nous, nos prévôts et viguiers du Château de Limoges, pour terminer ce différend, nous avons choisi, pour arbitre, notre bien-aimé Thomas de la Font, du chapitre de Saint-Michel-des-Lions, du Château de Limoges, lequel a ainsi prononcé : « Que dans la rue des Combes, ou dans l'Echauserie, ou dans cette partie du faubourg Montmaillé, nous ne pouvons exercer aucune juridiction temporelle, excepté le droit d'y connaître des crimes d'homicide, vol et cœtera... L'abbé et ses prévôts ne doivent plus avoir le jugement desdits crimes, et de toutes causes qui devront se terminer par un duel, ou le jugement de l'eau bouillante, ou du fer rouge, selon l'ancienne coutume du Château de Limoges... Nous restreignant dans les bornes de ladite prévôté des Combes et de l'Echauserie, qui s'étendent jusqu'au chemin, par lequel

forces, à la ligue des grands vassaux du Midi contre l'Angleterre, ligue qui, pour les uns, avait pour but de soustraire réellement cette partie de la France à une suzeraineté étrangère, pour les autres, d'assurer leur propre indépendance. Gui VI, mieux que tous ses pairs, parut agir dans un but de nationalité, sacrifiant souvent ses intérêts personnels, se montrant dans toutes les circonstances l'implacable ennemi de Henri III, roi d'Angleterre. Guillaume Amaluin, abbé de Saint-Martial, n'eut ni la même politique ni le même dévouement; entraîné par sa haine contre lui,

on va de la place publique du Château aux Arènes; et de l'autre côté des Combes, jusqu'à la maison d'Aymeri Galan, qui est située au chemin et au carrefour du Belvéder, auquel lieu est le grenier d'Audier Sarrasi, et la maison de Mathieu, surnommé *Saignador*, et cette partie du faubourg Montmaillé qui est située dans la métairie ou terre de Guionevas, et au-dessus : laquelle partie commence depuis la porte de Montmaillé et le fossé de la ville, et tend vers Aigueperse; de l'autre part, vers l'ormeau tronqué; et pareillement cette partie qui est sur le territoire de Saint-Martial où autrefois était la vigne de l'abbé, et aussi Combeferrade, où l'abbé exerce sa juridiction... Quant à la partie de la ville, ou du bourg du Pont-Saint-Martial, la juridiction appartient à l'abbé... Nous, nos prévôts et nos viguiers, exercerons la juridiction touchant les causes criminelles que nous avons dans la prévôté des Combes, sauf que le prévôt, institué par l'abbé, aura la troisième partie de toutes les choses et biens qui proviennent des causes criminelles. A condition que ce prévôt aura la troisième partie de toutes les choses et biens qui proviennent des causes criminelles pour l'abbé et le monastère : à condition que ce prévôt prêtera serment... Quant au péage ou lède de tout le vin qui est porté de l'extérieur, de quelque côté que ce soit, dans le Château de Limoges, dans les bourgs ou lieux circonvoisins, nous en recevrons les deux tiers... Quant aux villages de Cozeys ou Petit-Limoges, de la Bruyère, de Montjovi et de Cornach, nous, nos prévôts et leurs baillis, ne devons pas nous attribuer la connaissance des délits, à moins d'y être invités par l'abbé... Quant aux servants de l'abbé redevables de fiefs, et leurs serviteurs, qu'ils demeurent avec leur propre juridiction dans la métairie du Château... Le susdit Thomas a aussi ajouté de notre consentement et de l'abbé, que l'abbaye, les cimetières et officines y jouiront d'une parfaite immunité et pleine liberté... Tout ce que nous avons dans les lieux susdits, nous le tenons en fief de l'abbé... Quant au ban ou bancage de la chair, le péage du sel, le clusage et la viguerie de l'aumônier de Saint-Martial, ils resteront comme autrefois. Lequel arbitrage, nous et Bernard Tranchales, Jean de Vigier et Élie Vigier, frères, Aymar Chatard, chevalier, et Guillaume de Paravene, damoiseau, avons agréé et livré ces présentes au susdit abbé et couvent scellées de notre sceau... (*Arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges.*)

il rechercha l'amitié du roi d'Angleterre, en lui offrant sa fidélité et son hommage [1].

La résolution de saint Louis de délivrer la Terre-Sainte tombée au pouvoir des musulmans; l'appel aux barons de son royaume pour les associer à sa pieuse entreprise; l'espoir de quelques-uns d'y trouver des occasions de fortune autant que de gloire, car avant d'aller à Jérusalem on se proposait d'attaquer l'Égypte, devenue le centre de la puissance des successeurs d'Omar; la soumission récente de la ligue des barons révoltés; la défaite de Henri III à Taillebourg, tout semblait devoir contribuer à l'apaisement des passions politiques, des rivalités entre les grands seigneurs et le clergé. Le Limousin fournit encore à cette croisade plusieurs de ses plus hauts barons. Parmi ceux qui les premiers prirent la croix et l'épée, on doit citer Landon de Corn, Bertrand de Lentilhac [2], Amblard de Plas, Guillaume du Luc, Hugues de Carbonnière, Guillaume de Chassaigne, Bouchard de Bouchard [3], Bernard David de Lastours, Pierre de Lasteyrie, seigneur du Saillant [4], Antoine de Valon, Gerbert de Luzech, Adémar de Gain, Laurent

1. « Henry, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, seigneur d'Hybernie et duc d'Aquitaine... Guillaume, notre bien-aimé abbé de Saint-Martial, nous ayant agréablement promis, dans Saint-Germain-des-Prés, hors de Paris, la fidélité que lui et ses prédécesseurs avaient coutume de rendre au roi de France; nous, désirant pourvoir à l'indemnité du susdit abbé et de son église, voulons et accordons que cette action et promesse ne tourne à lui ni à ses successeurs à préjudice, nous lui avons délivré et mis entre mains ces patentes dans Saint-Germain-des-Prés. » 10 août 1246. (*Arch. de Pau.*)

2. Landon de Corn et Bertrand de Lentilhac, après la prise de Damiette, empruntèrent 300 livres tournois qu'ils devaient rembourser à Paris le 10 octobre 1250. (*Original sur parchemin.*)

3. Ces cinq chevaliers firent aussi un emprunt au mois de novembre 1249.

4. Le Saillant, nommé *Orbaciacus* dans les chartes du IXe siècle de l'abbaye de Beaulieu. Pierre de Lasteyrie, comme mandataire de Bernard de David, signa à un marchand de Gênes la reconnaissance d'un prêt de trois cents livres tournois. (*Original sur parchemin de l'année* 1250.)

le la Laurencie, Guillaume de Bonneval [1], Raoul du Hauier [2], Pierre de Gimel [3], Elie de Perusse des Cars, Harlouin de Perusse [4], Hugues de Noailles [5], Hélie de Roffignac et ses deux compagnons Guillaume Brachet et Audoin le Lestrange [6]. Tous se montrèrent courageux et dévoués; mais manquant de ressources pour continuer leur route, ou pour vivre sur la terre ennemie, quelques-uns furent réduits à emprunter de l'argent aux marchands génois qui suivaient l'expédition pour s'enrichir à leurs dépens, et qui souvent ne prêtèrent qu'avec la garantie du comte de Poitiers. On sait les tristes résultats de cette croisade, où brilla d'un si vif éclat, avec son courage, la vertu de saint Louis, et après laquelle ceux qui s'y étaient associés rentrèrent sur leurs terres moins riches qu'avant leur départ et disposés à jouer un rôle dans les événements qui suivirent [7].

Raymond VI de Turenne, qui n'était parti que quelque temps après les premiers croisés, avait rejoint Louis IX en Palestine et s'était bravement exposé à tous les dangers. Avant de partir, il avait fait un testament par lequel, en cas de mort, il instituait pour son héritier Bozon, son neveu, et à défaut de celui-ci, Gui, son frère. Puis, prévoyant les tristes résultats de l'expédition, il en fit un autre par

1. Ces trois derniers firent un emprunt de 250 livres sous la garantie d'Alphonse de Poitiers.
2. Emprunta 200 livres en donnant pour caution Alphonse de Poitiers.
3. D. Vaissette (*Hist. du Languedoc*) cite une charte signée par lui à Jappé, le 2 décembre 1252.
4. Emprunt de 200 livres garanti par Alphonse de Poitiers, juin 1250.
5. Il mourut à la croisade.
6. Hélie de Roffignac emprunta pour lui et ses compagnons 250 livres.
7. Si nous en croyons Thévet, Angoumoisin, qui écrivait sous les Valois, le Limousin aurait eu un autre de ses enfants aux croisades : « Il me souvient, dit le cosmographe voyageur, avoir vu en une église grecque, assez près d'Acre, la sépulture d'un nommé Eymeric, seigneur de Morthemart, qui avoit accompagné sainct Louis en l'expédition et voyage de Terre-Sainte. » (Thevet : *Cosmog. univ.*, t. II, p. 828.)

lequel il engageait ses héritiers à entretenir encore pendant un an trente chevaliers en Palestine, si Louis IX continuait la guerre [1]. A son retour, il fut encore inquiété dans la possession de la vicomté par Marguerite, femme du vicomte de Comborn, et par Dauphine de Roquefeuille, auxquelles, par suite d'une décision de saint Louis, il assigna une rente de cinquante livres sur sa vicomté.

Lorsque Alphonse, roi de Castille, réclama le duché de Gascogne, plusieurs grands vassaux favorisèrent ses prétentions, préférant ce suzerain, dont l'autorité résidait principalement de l'autre côté des Pyrénées, à celui d'outre-Manche que ses possessions sur le continent rendaient toujours pour eux un dangereux voisin. Aussi Gui VI se déclara-t-il un des premiers contre Henri III, en se joignant au comte de Béarn pour faire révolter la noblesse de Gascogne (1254). Dans un voyage qu'il fit en Castille avec son allié, il se reconnut le vassal d'Alphonse, et lui demanda des troupes pour soutenir ses prétentions [2]. La guerre allait encore troubler le Midi ; les hommes d'armes de la vicomté de Limoges se disposaient à partir sous la bannière de saint Martial, quand on apprit que les rois de Castille et d'Angleterre avaient réglé leurs différends dans une entrevue.

Il restait encore bien des ressentiments à calmer, bien des convoitises à satisfaire : la noblesse reniait une suzeraineté étrangère, et avait elle-même à se défendre contre le clergé qui, soutenu par la cour de Rome, menaçait sans cesse ses priviléges et réclamait ceux qu'on lui avait enlevés. Celle-ci déconcertait souvent les projets de ses ennemis en formant des ligues où chaque seigneur promettait assistance à son voisin, — « si aucuns de ceste communauté

1. Justel : *Hist. de la Maison de Turenne*, l. 2, c. 21.
2. Chron. de Mathieu de Westminster.

avoit affaire avec la clergie [1]. » Aymeri, vicomte de Rochechouart, comptant sur les barons ses associés, exerça plusieurs violences contre les habitants de la Chapelle-Blanche, et s'empara de leurs biens qui relevaient du chapitre de Limoges. Frappé des censures ecclésiastiques par l'évêque Aymeri de la Serre, malgré la protection du vicomte de Limoges, son beau-frère, il se soumit à une pénitence publique, donna pour caution sa propre mère et les chevaliers Aymeri de Châteauneuf et Aymeri Paute. Condamné à venir un jour de dimanche à la procession, avec ses soldats, nu-pieds, la tête découverte, sans ceinture, vêtu d'une simple tunique, il eut encore comme témoins de son humiliation ses propres parents, atteints par la même excommunication, tous en chemise et sans chausses, nu-pieds, et portant les verges qui devaient servir à les frapper. Cependant le clergé lui fit grâce, ainsi qu'aux siens, de la flagellation; mais il les fit tous jurer de se présenter de la même manière à la porte de l'église, le jour de la fête de Saint-Etienne.

Gui VI, comme complice de son beau-frère, en signe de repentir et de soumission, promit de payer dix marcs d'argent destinés à l'achat d'ornements religieux, et, en attendant l'exécution de cette condition, il donna comme otages, dans le Château de Limoges, Marguerite de Rochechouart, sa femme, sa mère et plusieurs chevaliers. En se laissant ainsi humilier, et en se soumettant à l'Église, la noblesse croyait peut-être donner au peuple un exemple d'obéissance à ses propres volontés, et ramener ainsi les trois ordres de la société au même centre d'action contre la royauté ; mais les événements antérieurs avaient fait naître un trop grand antagonisme dans les rangs de la

1. Archives de Pau : *F. de la vicomté de Limoges*, S. E, n° 612.

féodalité et de l'Église pour que l'union fût longtemps durable.

Au moment où la famille de Rochechouart humiliait ainsi son blason, les consuls de Limoges s'arrogeaient le droit de passage dans le jardin de l'abbaye de Saint-Martial ; ils voulurent bien terminer le différend, mais ne voulurent d'autres arbitres que deux bourgeois, Pierre Vincent et Bernard Vodre, en concurrence avec deux religieux de l'abbaye. On décida que le jardin serait fermé, tant aux moines qu'aux consuls; que l'abbé, comme les consuls, aurait une clef, mais qu'aucune des parties ne pourrait s'en servir sans en prévenir l'autre [1]. La bourgeoisie réclamait l'égalité que l'Église n'osait plus lui refuser, tant les libertés communales s'imposaient à la vieille société féodale. Les deux pouvoirs étaient cependant intéressés à se faire des concessions en présence des dangers qui les menaçaient. Le moment était venu où la France avait besoin d'union et de dévouement pour la nouvelle lutte dans laquelle les provinces méridionales allaient encore défendre leur nationalité et leur indépendance contre l'étranger.

Louis IX, réglant sa conscience par les saintes inspirations de la justice, ne séparant pas la politique de l'équité, venait de rendre à l'Angleterre les provinces conquises sur Jean-sans-Terre (1259). Le Limousin, au grand déplaisir du vicomte Gui VI, qui ne dissimulait pas son mécontentement, redevenait ainsi un fief de l'Angleterre.

Cette concession fut longtemps blâmée par les populations du Midi ; Joinville lui-même s'exprimait ainsi à ce sujet : « de laquelle paix les Périgordiens et leurs marchisants [Limousin et Quercy] se trouvèrent si marris qu'ils n'affectionnèrent oncques puis el Rey; et encore aujour-

1. Archives de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*

d'hui, à ceste cause, ès marches de Périgord, Limosin, Quercy et aultres environs, jaçait (quoique) que sainct Loys soit sainct et canonisé par l'Église, néanmoins ils ne le réputent pour sainct et ne le festoyent point, comme on fait ès autres lieux de France [1]. »

La même année [1259] mourut Aymeri de Malemort, sénéchal du Limousin, avec la douleur de voir passer dans les mains d'un roi étranger ce pays qu'il avait administré avec tant de sagesse, et que ses ancêtres avaient si longtemps défendu contre Henri II et contre ses fils. Il fonda pour le repos de son âme dans l'église de Donzenac, où il fut enterré, une messe de tous les jours, pour laquelle il donna un marc d'argent à prendre chaque année sur la terre de Malemort. Quand il ne parcourait pas le pays pour faire exécuter les ordres du roi, il résidait presque toujours à Donzenac, dans le château dont il reste encore quelques vestiges, et qui tenait à une chapelle encore en partie conservée.

Henri III ne tarda pas à visiter ces riches provinces d'outre-Loire que lui livraient les scrupules d'un saint. Il vint à Grandmont, la bien-aimée fille de ses ancêtres, s'y reposa quelques jours, et envoya de là ses hommes d'armes à Limoges pour en chasser Gui-le-Preux, toujours hostile à son parti [2]. Celui-ci se retira, jugeant que les habitants étaient peu disposés à le soutenir. Henri III s'y attacha la bourgeoisie, en flattant son esprit d'indépendance, rétablissant les consuls dans la plénitude de leurs anciennes franchises, en approuvant les coutumes de la ville, et en défendant à tous d'obéir au vicomte et à ses viguiers. Son sénéchal, Bertrand de Cardaillac, assisté du comte de la Marche, reçut à ces conditions le serment de fidé-

1. MÉNARD : *Observations sur Joinville*, édit. de Du Cange.
2. Chron. manuscrites.

lité des habitants. Amaluin, abbé de Saint-Martial, qui mourut la même année, se montra le plus humble des nouveaux vassaux du prince, tandis que la masse des habitants ne faisait acte de soumission qu'à la condition que le suzerain reconnaîtrait leur complète indépendance (1260)[1].

A peine Henri III eut-il quitté la ville que le vicomte, sans se préoccuper de ses ordres et de ses promesses, y rentra en maître à la tête de ses troupes, réclamant le libre exercice des droits qu'il disait tenir de ses ancêtres. Alors recommença contre l'abbaye de Saint-Martial une nouvelle lutte, pendant laquelle la ville eut à souffrir de nouveaux désastres. Le vicomte attaqua les possessions de l'abbé, qui résista par la force armée. Ainsi eut lieu une guerre de rues et de surprises, durant laquelle les deux partis se livraient au meurtre et au pillage. Les moines et les bourgeois surpris dans la juridiction vicomtale étaient maltraités, dévalisés, et souvent mis à mort. Les hommes de l'abbaye usaient de représailles ; conduits par des chefs appelés les chevaliers de Saint-Martial, ils veillaient la nuit et le jour sur les remparts qui séparaient les deux juridictions, observant attentivement chaque mouvement de l'ennemi. Cette guerre dura assez longtemps, et en amena une autre plus acharnée, plus meurtrière, parce que le peuple y prenait part avec plus d'ardeur, puisqu'il s'agissait de défendre les libertés communales. Les officiers municipaux, menacés par le vicomte, ne lui avaient d'abord fait aucune résistance, mais enhardis par celle des moines,

1. Amaluin eut pour successeur Guillaume de Mareuil, qui enrichit l'abbaye de Saint-Martial de plusieurs acquisitions importantes, fit construire la maison abbatiale et acheta de Hugues de Peyrat la moitié des hommages du Château de Limoges. La même année, Bernard de Ventadour, archidiacre de Saint-Etienne, donna à son chapitre plusieurs maisons situées sur la place des chanoines, entre la maison ou logis des seigneurs de Maumont et celle de la Porcherie. (*Arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges*, n° 578.)

omptant sur la protection du roi d'Angleterre, ils vou-nt étendre leurs priviléges. Gui-le-Preux, ayant à com-re deux ennemis à la fois, se créa un puissant appui son mariage avec Marguerite, fille de Hugues IV, duc Bourgogne. « Cette union lui promettait, disent les chro-ues, grands renforts de Bourguignons, pour assubjetter oges. » Il parvint en effet à rétablir ses viguiers dans la , et quelques jours après, il tenta de s'emparer de l'en-ite fortifiée. Mais les habitants étaient sur leurs gardes; le repoussèrent jusque dans la Cité, lui tuèrent plusieurs lats, ainsi que son allié le comte de Nevers. Cet état de ses interrompait le commerce, appauvrissait la popula-et nuisait aussi à l'Église, car les gens du dehors n'o-nt plus venir apporter leurs offrandes sur les autels et er devant les reliques des saints. Les moines firent con-tir le vicomte et les consuls à une trêve, qui devait du-jusqu'au samedi après la Pentecôte, après laquelle l'é-ue obtint encore que les prétentions de part et d'autre ient soumises à l'arbitrage du roi de France.

ui VI ne vit pas la fin de sa querelle avec les bourgeois; dant que le conseil du roi examinait cette affaire, son bition et son courage l'entraînèrent d'un autre côté. Il les armes pour faire valoir ses droits au douaire de sa r Marguerite, qui avait été mariée à Archambaud III, nte de Périgord[1]. Il vint faire le siége du château de rdeilles. Après avoir éprouvé de grandes pertes au pre-r assaut, il se borna à ne menacer qu'un côté de la e, mais ne put jamais parvenir au sommet du rocher où t assise la vieille forteresse qui dominait la rivière. La leur que lui causa cette tentative inutile hâta sa fin. La ladie l'arrêta dans l'abbaye de Brantôme, qui avait failli

Marguerite avait été mariée en premières noces à Aymeric VIII, vicomte chechouart. Elle mourut en 1259. (*Art de vérif. les dates.*)

être si funeste à un de ses ancêtres. Les moines ento
rent son lit de mort et lui donnèrent des consolations.
corps, porté à Limoges par ses soldats, fut inhumé en g
pompe dans l'église de Saint-Martial (1263)[1]. Ainsi
celui que ses contemporains avaient surnommé le P
soumis souvent à de terribles épreuves, dont il ne t
pha pas toujours[2]. Il ne laissait de Marguerite de Bo
gne, sa femme, qu'une fille qui hérita de la vicomté.

1. *Chron. S. Martialis, ap. Script. rer. Franc.*

2. Il avait échangé sa seigneurie de Badefol pour le fief de Pauil
Adémar Guarin. Le 7 novembre 1250, Pierre de Saint-Astier lui a
hommage pour trois domaines situés dans la paroisse de Brassac. (A
Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*)

CHAPITRE XII

IE, VICOMTESSE DE LIMOGES : LA MAISON DE BRETAGNE

de Limoges et sa mère Marguerite de Bourgogne. — Révolte des ants d'Aixe contre Adémar de Maumont et Marguerite de Bourgogne. vention de Louis IX. — Aymeric IX, vicomte de Rochechouart, et nse, comte de Poitiers; l'abbaye des Pierres-Blanches. — Note sur ue Pierre de Saint-Astier. — Adémar de Maumont assiégé à Châlus Bozon de Bourdeille; sa mort : Louis IX fait poursuivre les meurtriers. rojet de mariage entre Marie de Limoges et Pierre d'Alençon. — Marite attaque les bourgeois de Limoges; ses soldats ravagent le pays. 'évêque de Limoges assiége Châlusset, et les habitants de Limoges âteau d'Aixe. — Limoges refuse d'ouvrir ses portes à la vicomtesse. hilippe-le-Hardi à Limoges. — Les bourgeois appellent à leur secours uard, roi d'Angleterre. — Marguerite s'adresse au roi de France. — rdres à l'occasion de l'élection d'un évêque; Gilbert de Malemort. — ance de Philippe-le-Hardi en faveur de Marguerite de Bourgogne : se des hostilités. — Les campagnes dévastées. — Les habitants de ges s'emparent du bourg de Saint-Priest; ils sont mis en fuite. — oi de France ordonne de cesser les hostilités. — Le roi d'Angleterre t les gens de guerre de Marguerite. — Édouard à Limoges; sa poli· astucieuse. — Il fait travailler aux fortifications de la ville. — Siége hâteau d'Aixe. — Sentence du parlement contre le roi d'Angleterre. rétentions de Marguerite à l'occasion du droit de battre monnaie. — entre dans Limoges et en sort peu de temps après. — Marie de Lis mariée à Artur, comte de Richemont. — Sentence rendue contre onsuls de Limoges. — Marguerite se met en possession de la justice. lle entre en triomphe à Limoges. — Les grands dignitaires du clergé clarent pour elle. — Elle fait envahir l'abbaye de Saint-Martial. — Ses prises contre les grands feudataires de la vicomté, contre Uzerche. — oi d'Angleterre prend le parti des consuls de Limoges. — Mort de guerite. — Marie et Artur donnent le fief de Châlus à Gérard de Mau-.; puissance de celui-ci. — Aymeric IX, vicomte de Rochechouart, sse les prétentions du seigneur de Châlus. — Différends entre le ate et l'abbé de Saint-Martial. — Violences exercées contre les reli-:. — Les consuls de Masléon. — Note sur cette localité. — Raynaud Porte, évêque. — Mort de Marie de Limoges. — Artur en Bretagne; nfants.

rie de Limoges n'avait que trois ans à la mort de son Marguerite, sa mère, femme hautaine et ambitieuse,

aussi implacable dans ses ressentiments que hardie dans l'exécution de ses desseins, fut chargée d'administrer la vicomté. Dans les grandes familles qui ont les priviléges de la naissance, du pouvoir souverain, il est rare que des tuteurs ambitieux ne profitent pas du titre que leur confère la loi, ou la volonté des mourants, pour s'approprier les droits dont ils ne devraient être que les défenseurs, ou que des passions ennemies ne viennent pas apporter le trouble dans l'État ou dans la famille. La veuve de Gui-le-Preux, impatiente d'imposer à tous l'autorité de sa fille, ne tarda pas à soulever contre ses prétentions la noblesse du Limousin, le clergé et le peuple. Les habitants d'Aixe, petite localité formée dans les derniers siècles autour du donjon féodal, presque tous habiles commerçants, ou savants artistes à ciseler l'or et l'argent, à tisser les riches étoffes, à couvrir les métaux des plus vives couleurs de l'émail, furent les premiers à réclamer, contre les prétentions de la régente, quelques-uns des priviléges de commune dont jouissaient les bourgeois de Limoges (1264). Gui VI avait pu leur résister quelque temps en déléguant son autorité à Adémar de Maumont, dont la tyrannie ne connut plus de bornes après sa mort. Les bourgeois et les artisans coururent aux armes, et bientôt Adémar et ses frères, assiégés jusque dans le Château, ne pouvaient en sortir qu'au risque d'être massacrés par les révoltés. La vicomtesse mère, au lieu de recourir à la force, dont elle craignait les suites, parce que d'autres révoltes pouvaient éclater ailleurs, aima mieux recourir à l'autorité royale, en portant ses plaintes à Pierre de Serviant, sénéchal de Louis IX. Celui-ci, prenant pour règle la politique de conciliation du saint roi, se rendit à Aixe, y rétablit le calme en faisant consentir les deux partis à soumettre leurs différends à des arbitres. Mais cette médiation fut fatale aux révoltés. Adémar de

nont, profitant des pourparlers, sortit de la place et
it à y faire entrer des vivres en assez grande quantité
y résister à un long siége ; puis il recommença ses
ions, « irritant les habitants, faisant de grands maux,
pierres et carreaux du haut des murs, tellement que
nne n'osait passer sous la porte. » A la fin, le peuple
les armes, assiégea la forteresse, et la serra de si près
a garnison fut contrainte de se cacher derrière ses
illes. Toute sortie était impossible ; les soldats levés
hâte dans la vicomté, et conduits par les feudataires
rdres de Marguerite de Bourgogne, ne pouvaient rien
e les assiégeants. Bien plus, Marguerite, craignant de
er parmi ceux-ci des hommes disposés à s'associer à
ouvement populaire, et après avoir vainement menacé
truire la ville, fit venir à la hâte de la Bourgogne des
es à l'aide desquelles elle espérait faire lever le siége.
ation régnait ailleurs qu'autour de la place ; les habi-
des campagnes et ceux des petites villes voisines, en-
s par leurs sympathies pour une cause qui était aussi
r, menaçaient de courir aux armes.

Bourguignons ne pouvaient faire face à cette foule
urgeois et d'artisans : le sang allait encore couler. La
du peuple pouvait encore triompher par la force,
ne, le jour de la Pentecôte (1263), l'évêque de Limo-
assisté des abbés de Saint-Martial, de Saint-Martin,
rches, et de plusieurs personnes notables, se présenta
le but de calmer les esprits et de les ramener à la
Au moment où les médiateurs étaient réunis à Beynat,
discutaient les propositions de paix, les soldats de
erite s'élancèrent tout à coup sur eux, les dispersè-
en les insultant, maltraitèrent le prieur des Frères-
eurs, qui n'évita que par la fuite de plus odieux trai-
ts. Alors l'évêque, dont l'autorité est méconnue, va

supplier le roi de mettre fin, comme suzerain, à
guerre domestique. Louis IX chargea deux commis
l'un pris dans les rangs du clergé, le doyen de Tour
tre parmi les agents de son autorité, le bailli d'Orlé
se rendre à Aixe et d'y rétablir la paix au nom de l
du roi. Les deux partis promirent de s'en rapporter à
cision à intervenir [1], et cessèrent les hostilités.

Aymeric IX, vicomte de Rochechouart, avait d
paru incertain s'il se réunirait aux ennemis de Mar
de Bourgogne. A cette occasion, Alphonse, comte
tiers, lui écrivait en 1264, le mercredi après la f
apôtres saint Pierre et saint Paul : « Ayant app
Hélie dit Flamenc, chevalier, a l'intention et s'eff
vous oster le repaire ou château de Chaillac, et f
armes une chevauchée contre la noble et nostr
vicomtesse de Limoges, nous vous prions de ne pa
voir ce chevalier à la *nomination* ou *aveu* de ce r
contre la justice, ni de faire cette chevauchée, sur
vicomtesse étant prête, à ce qu'on nous assure, de
justice devant vous à tous les plaignants [2]. »

Il fut décidé que les habitants d'Aixe rentreraie
l'obéissance de la vicomtesse, à condition qu'elle le
nerait un autre gouverneur. Marguerite accepta ave

1. A cette même époque, Pierre de Saint-Astier, évêque de P
fils du seigneur de l'Ile, en Périgord, quitta son évêché et se re
moges dans le couvent des Frères-Prêcheurs, où il prit l'habit
Dominique, fit de grands dons au couvent, et construisit la maison
teau. (Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*) Il fut en
le chœur de l'église en 1275.

2. (*Recueil de Fonteneau à Poitiers.*) Aymeric IX fit bâtir au
milieu d'une forêt, près de Rochechouart, pour des religieuses, un
appelée des *Pierres-Blanches*, de l'ordre de Grandmont, dont l
consacré par Simon de Rochechouart, archevêque de Bordeaux,
(*Mss. du séminaire de Limoges*). Il n'existe plus de ce couvent q
ques masures, près d'une source, nommée la *Fontaine de l'Abba*
est le sujet de pieuses et poétiques légendes. Aymeric mourut en 1

décision qui humiliait son orgueil : Adémar de Mau- sortit du château et obtint le commandement de celui hâlus, ce qui créa de nouvelles difficultés à la souve-

vieille haine des comtes de Périgord contre la maison moges ne s'était pas éteinte avec Gui VI. A la nouvelle arrivée d'Adémar à Châlus, position qui menaçait les s du Périgord, Bozon de Bourdeille et Elie Flamenc irent la tour, au pied de laquelle était tombé Richard de-Lion, et firent prisonnier de Maumont, qui fut entôt après par deux bourgeois de Limoges, parce que, s la dernière trêve, il avait encore exercé des brigan- jusque sous leurs murailles. Son cadavre fut pendu neaux de la place, comme autrefois celui de Bertrand rdon. Cette exécution, contraire aux lois de la che- , condamnée par la *quarantaine-le-roi*, ne demeura punie. Louis IX, sur les plaintes de Gérard de Mau- parent de la victime, fit poursuivre les meurtriers et mplices[1]. Ce fait accidentel ne saurait cependant don- e juste appréciation de la vie des grands vassaux à poque. La plupart soumettaient leurs querelles à la n du roi, et venaient, avant leur départ pour la der- roisade de saint Louis, apporter de riches offrandes bayes, tels que Thibaut-le-Grand, roi de Navarre et de Champagne, qui fit un pèlerinage à celle de mont, la combla de richesses, ainsi que celle de Martial, dont l'église était déjà décorée des superbes des frères *Lemovici*.

n les chroniques de Limoges et d'autres documents[2], IX, avant de partir pour l'Afrique, où le suivit VII de Ventadour, voulut faire passer l'héritage de

on. de Saint-Martin.
. de Nadaud. — Mss. de la Biblioth. nationale, n° 9420.

Marie de Limoges dans sa famille, en mariant la jeune vicomtesse à Pierre d'Alençon, un de ses fils, ce qui aurait réuni la vicomté de Limoges au grand fief d'Auvergne. Marguerite accepta cette proposition avec bonheur, et par lettres données à Paris, l'an 1268, elle promit d'accomplir cette alliance, lorsque sa fille aurait atteint l'âge de puberté[1]. En attendant, le roi, se défiant peut-être de sa bonne foi, envoya son bailli saisir les terres du Limousin, sommer les consuls et les habitants de Limoges de lui faire serment de fidélité. Les consuls, attachés, comme nous l'avons vu souvent, à leurs franchises municipales, répondirent avec une certaine fierté « qu'ils étaient prêts à obéir, mais que Limoges n'était ni fief, ni partie de la vicomté; qu'ils tenaient leur ville du duc d'Aquitaine, et non du vicomte de Ségur. » Saint Louis, qui avait cru que la vicomtesse possédait la seigneurie de tout le Limousin et de sa capitale, renonça alors à cette alliance; mais l'avenir n'en réservait pas moins à cette contrée, par suite d'un mariage, l'honneur de revenir à la couronne, comme apanage de Henri IV, qui en fut le dernier vicomte.

Marguerite de Bourgogne, quoique déçue dans ses espérances, ne s'attacha qu'avec plus d'ardeur à défendre les droits et les priviléges de sa fille contre la bourgeoisie, qui lui devenait plus odieuse que jamais. Les concessions qu'elle avait été forcée de lui faire, son ambition surtout, donnèrent lieu à de nouvelles luttes avec les habitants de Limoges, surtout avec les bourgeois du Château, obstinés à ne vouloir reconnaître d'autre souveraineté, d'autre seigneur que l'abbé de Saint-Martial, attendant aussi l'occasion de se soustraire à celle-ci. Pendant que saint Louis campait sous les murs de Tunis, et Edouard d'Angleterre en Syrie, elle

1. *Art de vérifier les dates : Comtes de Clermont en Beauvoisis.*

embla des troupes et fortifia toutes ses places, — « par
i établit un grand nombre de pillards dans le château
Châlus, ruinant tout le pays, faisant maux infinis aux
rgeois de Limoges, détruisant les vivandiers et mar-
nds qui apportaient des vivres dans la ville, ou qui ve-
ent y acheter des marchandises[1]. »

Les bourgeois, qui n'avaient pas voulu se donner à la
anté, les artisans ruinés dans leur commerce, effrayés
cet état de choses, ne pouvant résister longtemps sur
sieurs points à la fois, portèrent leurs plaintes à Phi-
pe-le-Hardi qui venait de ramener à Paris le corps du
nt roi (1270). Marguerite cessa les hostilités, et dissimu-
t sa colère, fit sortir ses troupes de la ville; mais, pour
s servir dans de meilleures circonstances, elle les envoya
nper dans les châteaux d'Aixe et de Châlusset. Celles-ci,
n'avaient quitté Limoges qu'à regret, se voyant privées
plaisir de maltraiter les bourgeois, de s'enrichir de leurs
ouilles, ne restèrent pas inactives dans leurs garnisons;
itées par leurs chefs, et sans doute aussi par la haineuse
omtesse, elles faisaient tous les jours des sorties, se ré-
daient en pillant jusqu'aux portes de Limoges, massa-
ient quelquefois les habitants qui se laissaient sur-
ndre.

L'évêque, pressé d'agir par les prières du peuple, attristé
malheurs du pays, n'ayant pu obtenir de Marguerite
une concession, résolut de recourir à la force. Avec ses
aux, réunis aux soldats des paroisses voisines, à ceux
l'abbaye de Solignac, il surprit quelques bandes de pil-
s qui prirent la fuite; puis il vint assiéger le château de
lusset, dont il se rendit maître par capitulation : il l'au-
même démoli, si l'abbé de Solignac ne l'avait réclamé

[1] Chron. mis.

comme faisant partie de sa seigneurie. Cette première victoire ne fit que suspendre pour quelques jours les ravages des aventuriers, qui ne tardèrent pas à rentrer dans la place et à recommencer leurs courses. Tant d'audace réveilla de nouveau la colère des habitants de Limoges. Alors on vit sortir de la ville une partie de la population, précédée de clairons et de trompettes, suivie d'une foule de femmes et d'enfants chantant des hymnes de victoire, qui passèrent la Vienne en ravageant les environs, pour affamer leurs ennemis. Ces guerriers improvisés marchèrent contre le château d'Aixe, et brûlèrent deux faubourgs. Mais pendant qu'ils se livraient au pillage, les soldats de la vicomtesse-mère, voyant le désordre qui régnait dans leurs rangs, firent une sortie, les surprirent, en tuèrent soixante, firent plusieurs prisonniers, et rentrèrent triomphants dans la forteresse avec deux bannières enlevées aux vaincus.

La vicomtesse, fière de ce succès, croyant avoir gagné par ses présents et par ses promesses quelques citoyens, « gens endettés ou criminels, qui craignaient d'être punis pour leurs méfaits, » fit sommer la ville de lui ouvrir ses portes. Mais la meilleure partie de la population ne se laissa ni inintimider, ni corrompre. Alors cette femme, «que la haine ne laissait plus dormir, courant çà et là dans le Limousin chercher armes et gens de guerre; toujours à cheval, comme un homme de bataille, criant, vociférant contre les bourgeois, » fortifia les garnisons des châteaux d'Aixe et de Châlus, et ordonna aux siens de piller partout les propriétés des bourgeois. «Par quoi ceux-ci firent maux infinis, ravissant fruits et marchandises, coupant les oreilles et queues aux chevaux des voituriers, gâtant vins et grains, quand ils ne les pouvaient porter. »

Le roi de France, Philippe-le-Hardi, ordonna vainement à la vicomtesse de cesser les hostilités. Alors, ne comptant

que sur eux-mêmes, les soldats de Limoges firent eurs sorties. Un jour, ils surprirent en rase campagne artie de la garnison d'Aixe, firent plusieurs prison-, moins occupés à se défendre qu'à sauver leur butin. s conduisirent en triomphe à Limoges, mais ils ne rent pas à recevoir du roi de France l'ordre de les re en liberté. Ce prince vint lui-même à Limoges que temps après, à son retour de son expédition contre mte de Foix, fait par lui prisonnier. Les moines de -Martial lui firent une magnifique réception. Ceux de t-Etienne, accompagnés des religieux de l'ordre de t-Dominique, vinrent à sa rencontre, et le conduisirent essionnellement au palais de l'évêque, d'où il partit le emain pour visiter l'abbaye de Grandmont.

peuple avait beaucoup espéré de sa présence; mais il t rien pour protéger la ville contre les attaques inces-s de Marguerite de Bourgogne. Aussi les bourgeois, ouvant plus résister, n'attendant rien de Philippe-le-li, qui ne savait pas continuer la politique loyale et aleresque de son père, se tournèrent du côté d'Édouard, d'Angleterre, qui ordonna aussitôt à son sénéchal de enne d'envoyer des troupes à Limoges. Bientôt celles a vicomtesse éprouvèrent, grâce à cette intervention, nouvelle défaite dans les environs d'Aixe. Mais si, d'un , la bourgeoisie aux abois se montrait infidèle à la e de la royauté française, en appelant un prince nger à la défense de ses priviléges, le clergé qui n'avait les mêmes intérêts, qui bien plus pouvait craindre que hommes de la commune, s'ils avaient le dessus, ne ent plus tard des ennemis, se montra disposé à se ger du côté du roi. Il avait d'ailleurs de justes motifs agir ainsi pour se prémunir contre les prétentions du ce anglais, qui voulait contraindre l'abbé de Saint-

Martial à lui faire serment de fidélité. L'abbé, au lieu de se soumettre, vint à Paris faire acte d'obéissance à Philippe-le-Hardi. Marguerite de Bourgogne, menacée par la résistance opiniâtre des habitants de Limoges, ne pouvant faire face aux troupes anglaises dans la vicomté, fut réduite à invoquer aussi la protection du roi contre Edouard, qui prétendait, comme duc de Guyenne, exercer dans Limoges une autorité souveraine. Philippe lui adressa à ce sujet des lettres comminatoires (1274)[1]; mais ses volontés ne pesaient pas d'un assez grand poids dans la balance politique pour que l'Angleterre obéît à ses ordres. Le moment n'était pas encore venu, où un roi de France devait envoyer à la cour d'Edouard une déclaration de guerre.

Le prince anglais, ne craignant pas de violer ouvertement le traité par lequel son prédécesseur avait promis à saint Louis de renoncer à la souveraineté de Limoges, continua de soutenir les bourgeois révoltés, qui eux-mêmes ne se doutaient pas qu'ils pouvaient bien être victimes de cette arme à deux tranchants. Le désordre devint si grand dans la ville et à l'extérieur, que le clergé ne put pas pourvoir à la vacance du siége épiscopal[2]. Quand il voulut enfin s'occuper de l'élection, deux partis se formèrent. L'un choisit Simon de Rochechouart, doyen de Bourges et chanoine de Saint-Étienne; l'autre, Clément de Saint-Hilaire, aussi chanoine du même chapitre. Mais, sur ces entrefaites, le premier fut nommé au siége de Bordeaux, pendant que son compétiteur mourait à Rome, où il était

1. Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*

2. Aymeri de la Serre étant mort sur ces entrefaites, il fut le premier des évêques qui eut un tombeau dans la cathédrale, à laquelle il avait laissé une forte somme. Il eut pour successeur Gilbert de Malemort, qui ne prit pas immédiatement possession, par suite des prétentions de deux autres candidats à la même dignité, Simon de Rochechouart, doyen, et Clément de Saint-Hilaire, chanoine. (*Gall. Christ. : Eccles. Lemovicens.*)

é soutenir ses droits. Alors les passions se calmèrent, l'on put élire pacifiquement Gilbert de Malemort. Un and nombre de prélats et de hauts barons assistèrent à intronisation, la plus solennelle qu'on eût encore vue, après laquelle on créa trente-cinq chevaliers de Saint-rtial [1]. Mais, pendant que l'Église avait des jours de fêtes des hymnes de joie, le peuple continuait de souffrir des ages de la guerre; son désespoir le portait à voir part les présages de plus grands malheurs. Il s'effrayait tout, disent les chroniques, à la vue d'une nuée de corux qui, le jour et la nuit, venaient se percher sur les rs des églises, « faisant retentir l'air de leurs croassents, excitant tout le monde au massacre pour faire curée cadavres. »

Edouard Ier avait enfin consenti à faire hommage au roi de nce pour son duché de Guyenne, et de ce moment ilippe-le-Hardi, moins intéressé à prendre parti dans les ubles de Limoges, conseilla aux agents de la vicomtesse traiter avec les bourgeois; et, à la suite de nouvelles gociations, il rendit une sentence par laquelle Margue- de Bourgogne, au nom de sa fille, et à l'exclusion du d'Angleterre, pouvait recevoir le serment des bourgeois eptembre 1274) [1]. Edouard Ier et les consuls protestè- t contre cette décision. Sur ces entrefaites, la reine ngleterre arriva à Limoges, y fut honorablement reçue et ée dans la maison abbatiale de Saint-Martial. Sa présence ura les habitants contre les projets de Marguerite, qui arda pas à leur fournir de nouveaux sujets de plaintes. ard de Maumont, d'une famille depuis longtemps dévouée ur ennemie, ayant acheté de la vicomtesse le château de ussel, avait fait dresser des fourches patibulaires jusque

[1] Arch. de Pau : original de ses lettres patentes sur parchemin. *P. de* *...sulté*, n° 738.

sur les terres qui relevaient du chapitre de Saint-Étienne. Élu quelque temps après archidiacre, il entreprit, près du palais de l'évêque, la construction d'une tour carrée, longtemps connue sous le nom de *Tour de Maumont*. Cette construction mécontenta grandement le peuple, qui y voyait une menace contre sa liberté et ses priviléges [1]. Marguerite ne tarda pas à recommencer ses attaques, « assemblant gens de toutes parties pour rafraîchir ses garnisons, faisant invasions et ravages sur les terres des bourgeois. » Heureusement le roi d'Angleterre, averti de ces troubles incessants, vint rassurer les populations, qui le reçurent avec des acclamations de joie. Pendant qu'il visitait les manoirs des environs, cherchant à rallier à sa cause les petits vassaux qui, en se donnant à lui, croyaient relever leur fortune, les soldats de la vicomté surprirent le Château de Limoges et y arborèrent leur bannière [2]. Celui de Noailles, livré par trahison, reçut aussi une garnison qui pilla souvent les alentours. Edouard, occupé ailleurs, envoya son sénéchal Guillaume de Valence au secours de Limoges. Les gens de la vicomtesse, battus sur plusieurs points, prirent la fuite, après avoir perdu plusieurs enseignes. Quelques jours après, un détachement de cavaliers, surpris sous les murailles de la ville, y perdit ses chevaux et ses harnais.

Les troupes de la vicomtesse, loin d'être découragées, se divisèrent en plusieurs petits détachements et continuèrent de courir le pays ; la culture des champs était abandonnée dans les environs de Limoges; le peuple fuyait de ses chaumières incendiées pour se réfugier dans la ville; les

1. Cette tour fut en partie démolie par les ordres du prince de Galles. L'évêque Jean de Langeac fit construire sur le même emplacement un magnifique château qu'on appelait l'*Evesquaud*. Elie de Malemort, doyen du chapitre, contribua beaucoup à l'agrandissement de la nef de la cathédrale.
2. *Chron. Vosiens., ap. Labbeum.*

plus courageux pour soutenir les bourgeois, les plus pauvres pour demander l'aumône. Tous les efforts du sénéchal anglais furent impuissants à ramener la paix. Une troupe de Bourguignons, plus avides de pillage que de combats, se ruèrent sur les vendangeurs près de Balezis et les dispersèrent (16 septembre).

Avertis par les fuyards, les habitants de la ville s'arment aussitôt, placent des sentinelles aux portes, s'élancent dans la campagne à la poursuite des ennemis, qui regagnent en toute hâte le château d'Aixe. Le lendemain, on se remet en campagne; des bandes armées sortent encore de la ville, « avec trompettes, bassinets, clairons et tambours », traversent la Vienne, se présentent devant Aixe, pillent l'église du lieu, brûlent plusieurs maisons. Le bourg de Saint-Priest [1] a le même sort; un prêtre, surpris dans l'église, y est maltraité et voit emporter son calice d'argent, ses livres de prières et tous les ornements. C'était moins une guerre de part et d'autre qu'un odieux brigandage. Ces profanations ne restèrent pas impunies, car, au dire d'un moine, une terreur panique s'empara des dévastateurs, qui prirent la fuite en désordre, — « jetant leur asrmes à travers champs, cherchant un refuge dans les bois. Nombre de jeunes écoliers, n'ayant jamais eu exploits de guerre, se firent attraper par ceux de la garnison qui, aidés des habitants d'Aixe réfugiés dans le château, leur coupèrent la retraite du pont. Ladite compagnie d'enfants prit la fuite par haies et buissons, jetant ses armes çà et là. Trente-sept furent tués, plusieurs prisonniers; tous perdirent leurs enseignes, arbalètes et autres harnais. »

Les Bourguignons sortirent encore d'Aixe, s'avancèrent

1. Saint-Priest-sous-Aixe, où aurait été inhumé, l'an 726, saint Martin le Arcadien, confesseur de Charles-Martel. (LONGUEVAL : *Hist. de l'Église gallic.*, liv. XI, an 741.)

jusqu'au pont de Saint-Martial, où ils brûlèrent quelques pressoirs et quelques maisons. On parvint cependant à les mettre en fuite; plusieurs furent tués; d'autres, surpris dans les vignes de Montjauvi, perdirent leurs chevaux. Le roi de France intervint, ordonnant aux bourgeois de cesser les hostilités et de rendre les prisonniers, assignant les deux partis à comparaître devant lui dans la quinzaine. En effet, les bourgeois, fatigués d'une lutte qui les ruinait, rendirent aussitôt les prisonniers.

Gérard de Maumont, toujours dévoué à la vicomtesse, alla soutenir ses droits à la cour du roi, qui renouvelant la sentence antérieure, ordonna au roi d'Angleterre de renoncer au serment de fidélité des consuls, d'abandonner les bourgeois et de les livrer à la justice de la vicomtesse. Celui-ci répondit que, comme duc d'Aquitaine, il devait soutenir ses vassaux, que jamais la vicomtesse, pas plus que les précédents vicomtes, n'avait reçu à Limoges l'hommage de la ville. Quelques jours après, son sénéchal se mit en campagne, et eut une rencontre avec les gens d'armes de Marguerite entre Limoges et Aixe. Le combat fut rude de part et d'autre; les vicomtins eurent le dessous. Gilbert de Thémine, qui les commandait, perdit sa bannière et ses bagages. On ne pouvait plus prévoir la fin de cette guerre domestique. Philippe-le-Hardi, revenant du Languedoc avec son fils, passa bien par Limoges; mais, au lieu de chercher à concilier les deux partis, il ne s'occupa que de quelques querelles de moines. Pierre, abbé de Tulle, venait de mourir, laissant une forte somme d'argent dont il avait légué une partie à l'abbaye de Saint-Étienne. Quelques moines s'emparèrent de quarante mille sous au détriment de la succession. Sur la plainte de l'évêque de Limoges, Ancelin de Saint-Jean, bailli du roi de France, poursuivit les spoliateurs, en fit arrêter plusieurs

qu'il chargea de chaînes, et les contraignit ainsi à restituer la somme enlevée.

Cependant, au mois de mai suivant, le roi d'Angleterre entra dans la ville aux applaudissements des habitants. Les abbés de Saint-Martial, de Saint-Augustin et de Saint-Martin, accompagnés des frères mendiants, se rendirent à son logis, le prièrent de faire cesser la guerre qui ruinait le pays. Il consentit seulement à envoyer des ambassadeurs au roi de France, mais les hostilités n'en continuèrent pas moins (1275). La vicomtesse, plus irritée que jamais, « fit tuer certains voituriers conduisant des marchandises à Limoges, pendant que Gui, son allié, comte de la Marche, exerçait en son nom de grands ravages sur d'autres points[1]. » Edouard semblait ainsi négliger les intérêts de ceux qu'il disait ses vassaux, ne sortait de la ville que pour aller à la chasse. Il aimait surtout à diriger ses courses du côté de Grandmont et de Vergt, à parcourir les montagnes les plus abruptes, en attendant le retour de ses émissaires, qui n'apportèrent aucune décision satisfaisante. Alors, désespérant de sa médiation, les bourgeois le sollicitèrent de leur donner des chefs sous les ordres desquels s'organiserait la résistance, car déjà plusieurs barons du Limousin, à l'exemple de Gui de Lusignan, venaient de se déclarer contre eux. Mais, voulant peut-être ruiner les forces des deux partis par la continuation de la lutte, il leur offrit

1. Ce Gui, qualifié de comte de la Marche, est Gui de Lusignan, sire de Cognac, qui prétendait à une partie du comté de la Marche. Un arrêt du Parlement, qui avait repoussé ses prétentions, portait que Gui « recevrait de Hugues XII de Lusignan, son frère, pour son entretien, six cents livres tournois, et que lorsqu'il viendrait chez son frère, avec sept chevaliers à sa table, il y serait défrayé avec sa compagnie; qu'il recevrait des robes avec deux palefrois, un pour lui et l'autre pour son écuyer, et cela jusqu'à ce qu'il eût obtenu sa part dans l'héritage de son père. » (*P. de S. Romuald.*) Une copie de cette sentence se trouve aux Archives de Pau, *F. de la vicomté de Limoges.*

seulement de faire la guerre en personne, s'ils en obtenaient la permission du roi de France, son suzerain; politique astucieuse, dont le résultat pouvait être de soumettre plus facilement à ses volontés la vicomtesse et les bourgeois. Les consuls ne voulurent pas accepter ces conditions; mais, espérant que leur cause deviendrait la sienne, ils vinrent, suivis des plus notables de la bourgeoisie, lui offrir les clefs de la ville, le suppliant de disposer d'eux à son gré ou de les aider à défendre les terres qu'ils tenaient de lui, ou de les donner à la vicomtesse.

Touché du désespoir de la population qui se mettait en quelque sorte à ses pieds, le prince versa, dit-on, des larmes, ainsi que ceux qui formaient son cortége. Le lendemain, il annonça qu'il se rendait auprès du roi de France, déclarant en outre qu'il ne renonçait point aux droits que lui donnait sur la ville le serment des consuls; qu'il laissait des hommes d'armes pour la défendre. Plusieurs, en effet, conduits par Aymeri de la Marche, occupèrent le pont de Noaillac, où il y eut quelques actes d'hostilité. Cependant, le roi d'Angleterre, n'ayant pu obtenir du roi de France aucune concession, envoya Guillaume Walerif de Walensa, avec deux de ses barons et plusieurs chevaliers pour faire travailler aux fortifications de la ville. Ils arrivèrent au moment où les hostilités avaient pris un caractère sérieux. La vicomtesse avait réuni à Aixe toutes les troupes qu'elle avait pu faire venir de ses places les plus éloignées.

Les gens de Limoges et leurs alliés s'empressèrent de prévenir cette concentration de forces, sortirent de leurs murailles au nombre de quatre mille, entrèrent dans Aixe, tuèrent plusieurs de leurs ennemis jusqu'à la porte du château, où se retranchèrent tous ceux qui purent s'y réfugier. Guillaume de Walensa les y cerna du côté de la ville et, en attendant l'arrivée des barons d'Aquitaine, qu'il avait

ıdés pour assiéger la place, il fit ravager les vignes et blés des environs. Pendant ce temps-là, une partie de la ison du château parvint à sortir et, au nombre de plus trois mille, occupait les deux ponts sur la Vienne et défendait avec succès. Sur ces entrefaites arriva le séné-l anglais, qui campa à Beynat, avec un grand nombre de cons et de Périgourdins. Alors on put faire régulièrement iége du château d'Aixe, pour lequel les habitants de ıoges s'empressèrent d'envoyer des cordes et des câbles essaires à l'escalade, des torches pour y mettre le feu. machines furent dressées aux cris de fureur de la mul-de, impatiente de se venger de toutes ses souffrances, un ingénieur nommé Civrac. Les assiégés se défen-ent en lançant du haut des murailles d'énormes pierres es poutres. Les Anglo-Limousins, secondés par les habi-ts de la ville, qui avaient aussi à se plaindre de Margue-de Bourgogne, allaient s'emparer de la place, quand un ıt du roi de France leur défendit, sous peine «de corps le biens», de continuer leurs attaques, et les assigna rochain parlement de Paris (24 juillet 1275).

Parlement, tout dévoué au roi, rendit une sentence avait moins pour but de mettre fin à la querelle des geois et de la vicomtesse que d'humilier le roi d'An-erre. Edouard fut condamné à payer aux habitants ze 22,613 livres trois sous huit deniers, pour répara-des dommages faits par ses troupes. Ceux-ci, crai-t de ne pouvoir pas toucher facilement cette somme, pour être plus sûrs d'en avoir au moins une partie, rent d'en céder le tiers à Gérard de Maumont, s'il ait le reste à leur disposition. Le lieutenant de Mar-ite accepta. Celle-ci n'en devint que plus ambitieuse ercer tous ses droits de juridiction sur la ville de oges.

Déjà, en 1263, les consuls avaient consenti à ce qu'el fit frapper une monnaie, appelée *barbarins*, mais à condi tion que cette monnaie ne portât pas l'effigie du vicom S'appuyant sur la même cession du même droit, qu'e tenait de l'abbé de Saint-Martial, elle fit frapper à Aixe u monnaie, appelée *Lemovix*, que les bourgeois de Limo refusèrent de recevoir, sous prétexte d'altération. De là, procès, à la suite duquel le roi de France ordonna q cette monnaie serait reçue à Limoges, à la condition qu'e serait fabriquée au lieu ordinaire, et que celle d'Ai n'aurait plus de cours. Mais Marguerite, qui avait be d'argent pour la solde de ses troupes, continua la fabri tion à Aixe. Malgré un appel porté à la cour du roi, et s en attendre les suites, elle prétendit user aussitôt de to sa juridiction, en exerçant ses droits de justice sur les h bitants de la ville. Les bourgeois et les consuls, connais tout le crédit dont elle jouissait à la cour de France, cr gnant, par une nouvelle opposition, de s'attirer l'indig tion de Philippe-le-Hardi, et de plus grands malheurs s leur ville, parurent disposés à traiter de la paix. Mais à sujet les esprits furent divisés; les habitants se partagère en deux factions. Quelques-uns voulaient qu'on gagnât temps; qu'on s'attachât à mériter la bienveillance de vicomtesse, en faisant un compromis entre les mains Gérard de Maumont. « La partie la plus saine, dit la chr nique, les prud'hommes de l'hôpital, aimant mieux mou que de perdre leurs libertés et franchises, ne voulaient p accepter l'arbitrage. » Plusieurs, indignés qu'on voul renoncer à des droits conquis par leurs ancêtres, sortir de la ville, et se retirèrent vers le roi d'Angleterre.

Cet état de choses était la cause d'agitations incessantes aucune proposition ne semblait pouvoir rapprocher l esprits; rien ne se terminait, lorsque, le dimanche ap

nt-Martin, quelques citoyens, pour revoir plus tôt amis ou leurs parents détenus par la vicomtesse, se ent et lui apportèrent les clefs de la ville. En effet, sonniers furent aussitôt mis en liberté, et Marguerite urgogne entra dans Limoges, enseignes déployées, que le reste de la population eût songé à prendre un décisif. La majorité jura de se soumettre au compromais les prud'hommes de l'hôpital et les citoyens du er des Combes s'y refusèrent. L'abbé de Saint-Mar-éclamant les mêmes droits dont voulait user la vi-sse, prit le parti des opposants, les excita à la résis- Alors Marguerite, effrayée d'avoir à lutter à la fois le clergé et contre la bourgeoisie, publia des lettres-es, scellées de ses armes et de celles de sa fille, par lles elle déclarait la ville et les faubourgs francs, de toutes servitudes, pour le présent et l'avenir, pour pour sa fille. Malgré ces concessions, elle ne se crut ngtemps en sûreté dans cette ville, où elle n'était en quelque sorte que par surprise, où les bourgeois artisans pouvaient bien lui demander compte de leurs s mis à mort, de leurs terres ravagées, de leurs mai-ncendiées, de leurs femmes et de leurs filles violentées soldatesque. Elle partit donc deux jours après, lais-errière elle ses prévôts et ses viguiers. Ceux-ci s'em-rent d'exercer leurs fonctions en son nom, comme avaient reçu l'ordre. Gérard de Maumont, et Élie, re, doyen de Saint-Yrieix, oubliant que le premier r race était sorti de la charrue et n'avait eu rang de se que par un caprice du vicomte de Ventadour, ent une sentence qui annulait les droits de la cité [1].

[1] consuls et les bourgeois furent condamnés à payer l'impôt aux as, à perdre leurs droits sur la monnaie. De plus : « Que les usages es que Marie a dans le Château, ou ressort, dans les péages, voyages,

Marguerite de Bourgogne administrait depuis douze ans [illegible] vicomté, au nom de sa fille, dont elle défendait les privilèges [illegible] avec tout le dévouement d'une mère, mais aussi avec une [illegible] nature sans limites, ne sacrifiant rien aux progrès des idées [illegible], pour satisfaire ses passions, au temps où le [illegible] de [illegible]. [illegible] soulevaient l'indignation [illegible] à [illegible] contre le peuple impatient de s'affranchir des abus du servage et de jouir des droits politiques q[illegible] [illegible] lui avait reconnus. Cependant, pressée par l[illegible] [illegible] de remettre cette autorité à la jeune vicom[illegible] [illegible] Marie de Limoges, dont la main avait été plusieu[illegible] fois sollicitée par les fils des plus grandes familles [illegible] France, elle la maria à Artur, comte de Richemont, f[illegible] Jean II, petit-fils de Jean I[er] duc de Bretagne. Ce mariag[illegible] fut célébré en grande pompe dans la basilique de Sai[illegible] Martin de Tours, et non dans celle de Saint-Martial, où l[illegible] ducs d'Aquitaine recevaient l'anneau de sainte Valéri[illegible] parce qu'alors il n'y aurait eu pour cette cérémonie [illegible] [illegible], ni prestige, par suite de la révolte continuelle d[illegible] habitants[1]. Les deux époux, tout joyeux de consacr[illegible] [illegible] de trois nobles races, Bretagne, Bourgogne et l[illegible] [illegible] eussent été bien malheureux, si les joies de l'hym[illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] transports de bois et autres pr[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de la viande, des poules et aut[illegible] [illegible] [illegible] comme dame du Château et [illegible] [illegible] la nature et garde des [illegible], ou autres usages, lui demeurer[illegible] [illegible] que les poids et mesu[illegible] [illegible] les portes de la ville, [illegible] suspendus, et les amen[illegible] [illegible] produits qui en proviennent, appartiendront à la vicomtesse de plein dro[illegible] que, quant au nombre des consuls que [illegible] ont usurpé, nous ordo[illegible] [illegible] dans la [illegible] ville de Limoges que dix consuls et non dava[illegible] [illegible], dont cinq seront toujours créés ou par ladite Marie, ou par son m[illegible] en son nom, ou par leurs successeurs... [illegible] Arch. de Pau : sentence sur p[illegible] [illegible]. F. de la vicomté de Limoges.

1. Ce mariage eut lieu, selon les uns, en 1277, selon d'autres en 127[illegible] mais d'après un document qui se trouve aux Archives de Pau, ce fut réell[illegible] ment en 1277.

t été troublées par le pressentiment que leur posté-
ndrait un jour s'éteindre dans l'oubli, dans ce châ-
e Ségur qu'avaient illustré les premiers vicomtes.
le Bretagne n'avait alors que treize ans; Marie, sa
pouse, à la blonde chevelure, comme ses ancêtres
e germanique, en avait quinze. La vicomtesse mère
montrer avec orgueil au peuple limousin, heureuse
aux jours qu'ils se promettaient, et des brillantes
es que rêvait pour eux sa tendresse maternelle.
lant, habituée à commander, cette femme altière ne
mit pas immédiatement les rênes du pouvoir; c'est
avait encore à combattre pour eux[1].

aix était loin d'être stable avec les bourgeois. Enhar-
la sentence des arbitres, la vicomtesse mère se mit
session de la justice; et, quelques jours après, on vit
dus à ses fourches patibulaires les cadavres de quel-
ourgeois récalcitrants. Cependant on s'abstint de
armées : on s'arrêta devant un pouvoir modérateur.
iété de la fin du treizième siècle, portée doucement
flot d'une civilisation naissante, aspirait à se reposer
force matérielle dans la médiation de la royauté,
e alors incontesté, et sauvegarde pacifique des pro-
l'avenir. On en appela encore au Parlement. Phi-
-Hardi décida que le droit de battre monnaie ap-
ait à la vicomtesse qui, satisfaite de cette décision[2],

rguerite de Bourgogne, en mariant sa fille, se réservait 150 livres
, avec la terre de Saint-Pardoux, qu'elle avait achetée de Raymond
-Martin, les droits de justice, et tout ce qu'elle pourrait encore
dans la vicomté. (*Arch. de Pau*, n° 680.)

. Nous disons et nous ordonnons que les consuls, commune, hommes
ois, et leurs successeurs, ne pourront rien prétendre dans une partie
onnaie qu'ils avaient, ou disaient avoir; qu'elle appartiendra tout
et de plein droit, à Marie, vicomtesse de Limoges, et à son mari,
jouir et en avoir la garde au nom de sa femme, dont les héritiers
après elle; qu'ils la feront fabriquer dans tel endroit de leurs terres
geront à propos, sans que la commune puisse s'y opposer; qu'ils

vint aussitôt à Limoges, y fit une entrée triomph
précédée de ses hommes d'armes, de ses viguiers, de
prévôts, tous disposés à user largement de leurs droit
hauts justiciers envers ceux qui avaient trouvé, pendan
longtemps, dans leur courage la sauvegarde de leurs fr
chises communales. Mais ce n'était pas tout d'avoir vai
quelques bourgeois, il fallait que la féodalité comptât a
le clergé. La bourgeoisie, dans tous ses différends avec
vicomtes, ne s'était préoccupée que de ses intérêts, alo
même qu'elle appelait le clergé à sa défense; celui-ci
prenait guère qu'une faible part à cette lutte, se promett
de la faire tourner à son profit, espérant avoir raison
vainqueur en s'aidant de la haine des vaincus : il sav
bien néanmoins qu'il lui était plus facile d'avoir raison
la féodalité, en restant sur le terrain du droit, que d
bourgeoisie qui manquait trop souvent de modérati
Avec celle-ci l'Église ne put jamais avoir d'alliance qu
ayant l'air de s'associer à ses aspirations vers la lib
politique. Avec la féodalité elle était plus sûre de l'ave

En effet, Gérard et Élie de Maumont, pourvus de d
grandes dignités ecclésiastiques, en donnant raison à Ma
guerite de Bourgogne, facilitèrent les réclamations
l'église de Limoges, et lui fournirent les moyens de
mander un droit qu'elle n'aurait pu arracher au peup
si le peuple eût été le plus fort. Au moment où la vico
tesse abaissait ces bourgeois, qui avaient si longtemps
obstacle à son ambition, Jacques, abbé de Saint-Marti
la somma de venir dans le chapitre lui faire homma
comme à son suzerain immédiat : sur son refus, il se sai

seront au contraire obligés de s'en servir, à l'exclusion de toute autre, exc
celle du roi fabriquée à Paris ou à Tours. » (Du Cange *Gloss. verbo Mon*
Cet auteur avait eu sans doute l'occasion de voir la sentence rendue à
sujet, et dont l'original se trouve encore aux Archives de Pau.

e la justice féodale, qu'il fit administrer en son nom, en ertu de l'hommage fait à ses prédécesseurs par Gui de égur. Alors, ne pouvant avoir raison par la force, elle en ppela au roi de France. L'abbé se rendit à Paris pour éfendre ses droits, en prouvant que les vicomtes n'avaient mais exercé la justice à Limoges qu'avec le consentement es abbés de Saint-Martial. On était sur le point de décider n sa faveur, lorsque le procureur du roi d'Angleterre s'opposa à l'arrêt, réclama l'hommage pour son maître, en sa ualité de duc de Guyenne, et par cet autre motif, que 'était à Limoges, comme capitale du duché, que les ducs ecevaient la couronne et l'anneau de sainte Valérie.

L'abbé mourut en revenant de Paris. Alors la vicomtesse ère, profitant de la vacance du siége abbatial, espérant e les religieux n'oseraient pas lui résister, leur demanda e lui livrer un prisonnier échappé des mains de ses agents, qui s'était réfugié dans le cloître. Le droit d'asile lui fut pposé. Mais, au jour de l'élection d'un nouvel abbé, elle envahir l'abbaye par ses gens d'armes dans le but d'imposer par la crainte un choix favorable à ses prétentions. Le peuple, indigné de cette violation des règles canoniques, et, peut-être aussi, heureux de trouver une occasion de se venger du despotisme et des humiliations qu'on lui avait souvent imposés, courut aux armes et chassa de la ville les gens de Marguerite. Les moines procédèrent alors librement à l'élection, et choisirent Pierre, prieur de Saint-Vaury, qui fut aussitôt reconnu par l'évêque Gilbert de Malemort. Le nouvel abbé, aussitôt après son intronisation (1276), réclama le même hommage que son prédécesseur, offrant d'ailleurs de prouver devant la cour du roi de France, que non-seulement les vicomtes devaient à l'abbé de Saint-Martial l'hommage pour la justice de Limoges, mais encore pour toutes les terres qu'ils tenaient du cloître

à titre de fiefs. Marguerite n'osa pas résister plus longtemps; on la vit, la honte au front, mais dissimulant mal son indignation, apparaître quelques jours après dans le chapitre pour y faire l'hommage, tant en son nom qu'au nom de sa fille et du comte de Richemont, son gendre. Mais pour compenser cette humiliation, elle s'en prit aux bourgeois qui, dans cette querelle, avaient pris parti contre elle, en exigeant qu'ils vinssent à leur tour se mettre à ses genoux et engager leur foi.

Jamais femme aussi ardente dans ses convoitises, aussi implacable dans sa haine, n'avait usé d'une telle autorité, imposant ses volontés aux faibles, luttant contre les puissants ou les trompant par d'odieux subterfuges. Il fallait que tout cédât à ce caractère indomptable, la plus énergique représentation des mœurs féodales. Non contente de dominer à Limoges, et sur tous les vassaux de ses dépendances, elle voulut imposer son autorité à une partie du Bas-Limousin, qui depuis longtemps s'était crue affranchie de sa suzeraineté. Les maisons de Comborn, de Turenne, de Ventadour, de Lastours, de Pompadour, et d'autres moins puissantes, mais animées du même esprit d'indépendance, ne se regardaient plus, depuis longtemps, comme feudataires des vicomtes de Limoges; les abbayes prétendaient aussi être libres de tout hommage, et souvent le peuple des petites villes s'associait à cette résistance. Mais Marguerite n'était pas d'humeur à laisser méconnaître les droits de sa fille, encore moins à renoncer à son ambition personnelle. Déjà elle avait forcé Guichard de Comborn qui l'avait bravée quelque temps derrière les murailles de son château fort, refusant de lui faire hommage pour tout ce qu'il possédait à Issandon, de reconnaître que ses ancêtres en tenaient l'investiture des premiers vicomtes (1270). Au moyen des intelligences que, par ruse ou par de

fallacieuses promesses, elle entretenait avec la garnison du château de Noailles, elle s'en était emparée, ainsi que de plusieurs autres localités. Enivrée de ses triomphes, elle vint ensuite se présenter devant la ville d'Uzerche, où elle voulait, comme marque de son autorité, tenir ses assises. Elle traînait à sa suite des procureurs, des clercs, des légistes et autres officiers de justice. Mais cette ville, comptant sur sa position, qui en faisait une véritable place de guerre, protégée par les dignitaires de son abbaye, s'était habituée depuis un siècle à une certaine indépendance par son administration intérieure, qui ne reposait point sur une charte royale, mais bien sur le consentement de l'abbaye dont elle avait toujours été le fief principal. C'était une commune, moins la suzeraineté de l'abbé. Les habitants, excités par les religieux, fermèrent donc leurs portes à l'approche des soldats de Limoges. La vicomtesse irritée mit le siége devant la place qui, quoique entourée de fortes murailles, mais manquant de vivres, ne pouvait pas résister longtemps. Alors l'abbé et le peuple, retenus par la crainte de voir leurs maisons envahies et pillées par les Bourguignons, se placèrent sous la protection de Gilbert, évêque de Limoges, qui mit l'interdit sur toute l'étendue de la vicomté, et prononça l'anathème contre Marguerite et ses partisans. Celle-ci, craignant que l'excommunication n'effrayât ses troupes et ne les fît déserter son parti, se contenta d'investir la ville sans l'attaquer, et porta ses plaintes à l'archevêque de Bourges, métropolitain de l'évêque de Limoges, qui reçut l'ordre de lever l'interdit, comme l'ayant publié sans droit et raison. Alors, contente de cette décision, remettant à un autre temps de faire valoir ses droits, Marguerite leva le siége, se retira sans entrer dans la ville. En attendant que le roi de France lui adjugeât, comme elle le demandait, toute la seigneurie de Limoges, elle envoya

dans cette ville, pour en prendre possession, Guillaume de Fumairole, qui s'empara de la maison où les consuls se réunissaient, des armes préparées depuis longtemps par les hommes de la commune, enleva aux consuls leur juridiction, et leur fit payer, à titre de droits indûment exercés, une amende de dix mille livres. Marguerite arriva quelques jours après pour ajouter à toutes ces persécutions. Le peuple tourmenté, ruiné par ses exactions, retrouva enfin toute l'énergie du désespoir; il se révolta, la chassa ainsi que ses hommes d'armes.

De nouvelles hostilités allaient avoir lieu, lorsque les consuls, pour conjurer l'orage, se mirent encore sous la protection d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, en se reconnaissant ses hommes. Ce prince accepta, et, par lettres données à Saintes le 27 août 1273, commit Gui de Lusignan, seigneur de Cognac, et Echivat, comte de Bigorre, seigneur de Chabanais, pour recevoir le serment de fidélité des consuls, les chargeant en même temps de rétablir la paix entre Marguerite et la commune. Les deux envoyés se rendirent à Limoges, et le 3 septembre de la même année, dans l'abbaye de Saint-Martial, ils firent comparaître les consuls. Boyol, bourgeois du Château, sans doute le premier en titre de sa compagnie, jura sur l'Évangile la plus large formule d'obéissance et de dévouement au roi d'Angleterre et à ses successeurs, comme ducs d'Aquitaine [1], mais saufs les droits du roi de France. Édouard Ier

1. « ... Juro ad hec sancta Dei evangelia quod ego serenissimo domino nostro Eduardo et heredibus suis ducibus Aquitanie, corpus et membra eorumdem custodiam, et consilium eorumdem secreto custodiam, et dampnum ipsorum cum ad noticiam meam pervenerit eisdem revelabo, et armorum auxilium, prout consuetum est, eisdem faciam, et jura ipsorum sive deveria eisdem, vel eorum mandato, cum ad noticiam meam pervenerint, revelabo. (Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*) Ce document et quelques autres ont été publiés par M. Nivet-Fontaubert, d'après un *vidimus* de 1288.

s'engageait de son côté à défendre les bourgeois, à maintenir à la commune tous ses droits et priviléges[1].

La mort ne tarda pas à clore la carrière politique de cette femme toujours prête à combattre, toujours escortée d'une soldatesque docile à ses ordres, toujours inquiète du maintien des priviléges de sa race. La nouvelle de sa mort fut reçue avec joie par le peuple, par les vassaux de la vicomté, si longtemps humiliés par celle que ses contemporains appelaient la vicomtesse-reine, et que le peuple, qui conserve encore quelques souvenirs de ces temps, appelle encore *Marguerite l'enragée*. Elle avait administré la vicomté durant quatorze ans (1277). Avec des passions moins vives, une ambition plus juste, si elle avait eu à défendre un trône contre de grands dangers politiques, elle aurait pu être comparée à Blanche de Castille et à Marie Thérèse.

Marie de Limoges et Artur de Bretagne prirent alors les rênes de l'administration ; mais ils n'avaient ni l'un ni l'autre ce qu'il fallait, dans cette époque troublée, pour maintenir leur fortune. Ils ne firent que l'amoindrir, pour payer le dévouement de ceux qui s'étaient faits si longtemps les complices de l'ambition de leur mère. Ils donnèrent le château de Châlus, ce fleuron de la vicomté, où était tombé avant l'âge le plus grand ennemi de leurs ancêtres, à Gérard de Maumont, qui en prit possession à la tête de bandes armées, et qui en sortit ensuite pour étendre encore son autorité aux dépens de ses voisins. Aymeric IX, vicomte de Rochechouart, refusa de lui per-

1. « ... Promittimus consulibus et communitati quod dominus Eduuardus concedat eisdem consulibus et communitati litteras in quibus promittit eisdem et concedet quod ipse custodiet et defendet eosdem, tanquam burgenses suos, liberos in judicio et extra ab omni homine... et quod ipse non ponet ipsos in manu inferiori quam sit manus domini ducis Aquitanie, et quod ipse privilegia quæ ipsi consules et communitas habent et olim obtinuerunt super juribus, usagiis, consuetudinibus et libertatibus suis ratificabit et eciam confirmabit. (Archives de Pau : *F. de la vicomté de Limoges*.)

mettre d'entrer dans le bourg d'Oradour-sur-Vayres pour y tenir ses assises. Mais un jour il envahit cette localité à la tête de ses hommes d'armes et voulut y établir ses viguiers. Aymeric, à cette nouvelle, réunit des forces, et marcha contre son ennemi, qui vaincu fut obligé de se retirer honteusement dans son château de Châlus. Le vicomte de Rochechouart avait souvent donné des preuves de courage et de fidélité à la couronne de France. Alphonse, comte de Poitiers, lui avait écrit, en 1271, de se trouver à l'Ost-de-Foix, au service de Louis IX, et il s'y était rendu avec les chevaliers de ses terres [1]. La fortune de Gérard de Maumont, quoique récente, était considérable; il possédait aussi le château de Châlusset, donné à un des membres de sa famille, qui naguère était venu s'y cacher, pour se dérober à la colère des habitants d'Aixe et de Limoges. Quelque temps après, troublé dans la possession de cette place forte, il la vendit au chapitre de Limoges, qui la réclamait comme propriété d'un des anciens évêques. Le jeune vicomte n'était pas en mesure de protéger son vassal. De graves contestations existaient entre lui et l'abbé de Saint-Martial, parce qu'un jour il s'était saisi de deux mulets d'un marchand de Narbonne, décédé dans la ville. L'abbé invoquait à ce sujet un droit reconnu de toute ancienneté à ses prédécesseurs, celui d'hériter des étrangers qui mouraient dans la ville, et de les inhumer dans le cimetière de l'abbaye, vieille coutume féodale, qui voulait que l'étranger, pour prix d'une tombe, laissât sa fortune au cloître. Le vicomte eut le dessous et restitua les deux mulets.

L'année suivante, Philippe-le-Hardi, se rendant à Bordeaux, où Charles d'Anjou et le roi d'Aragon s'étaient

1. (*Mss. du séminaire de Limoges.*) La vicomté de Rochechouart comprenait sept châteaux, Rochechouart, Chéronnac, Lavauguyon, Cromières, Montbrun, Brie et Saint-Auvent. (*Arch. du départ. de la Haute-Vienne.*)

donné rendez-vous, passa par Limoges. En sa qualité de haut suzerain, il voulut régler les derniers différends entre le vicomte et les consuls ; mais les bourgeois refusèrent sa médiation, parce qu'ils avaient sans doute à craindre qu'en haine du roi d'Angleterre, qui avait garanti tous les droits de commune aux consuls, il ne fût porté à amoindrir les mêmes priviléges en faveur du vicomte. Les choses restèrent donc dans le même état.

Artur de Bretagne, en attendant une meilleure occasion, s'était mis en possession de sa haute juridiction de justice, sans en faire préalablement hommage à l'abbé de Saint-Martial. Le prélat, dès le début de cette usurpation, interdit le juge et le prévôt, ainsi que les sergents, confia la justice par commission à Guillaume, son neveu, qui à son tour investit des fonctions de juge le bourgeois Jean Clary. La vicomtesse et son mari parurent durant quelque temps se soumettre à cette humiliation, craignant cette fois l'intervention du roi de France qui, à son retour de Bordeaux, s'arrêta encore à Limoges. Les religieux de Saint-Martial allèrent à sa rencontre, le conduisirent processionnellement dans leur abbaye. Il paya cette hospitalité en adjugeant la justice à l'abbé par des lettres patentes que ses agents publièrent aussitôt dans toutes les rues de la ville. Artur et sa femme, loin de chercher à s'attirer les bonnes grâces du prince, n'étaient alors occupés qu'à refaire leur fortune aux dépens de quelques-uns des feudataires de la vicomté, en usurpant les priviléges jusqu'alors reconnus à ceux-ci sur leurs fiefs nobles. L'un d'eux, le seigneur de Lubersac, osa résister, et obtint de la cour de Ségur contre le sénéchal de la vicomté une décision qui le maintenait dans tous ses droits de seigneurie[1].

1. *Vidimus* du titre original, de 1293. (Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.* — Arch. de Lubersac.)

Artur et Marie se montrèrent enfin décidés à s'opposer par la force aux prétentions de l'abbé de Saint-Martial : le jour de la fête de celui qui le premier avait apporté à l'Aquitaine la révélation de l'Évangile, ils arrivèrent à Limoges avec une troupe de gens armés (1290). Pendant que le clergé était occupé dans toutes les églises à l'accomplissement des cérémonies et à la réception des offrandes apportées par les fidèles, ils firent briser les portes de l'abbaye, les brûlèrent au grand effroi des religieux poursuivis jusque dans le cloître. Les agents de l'abbé furent battus, et quelques-uns mutilés. Ceux qui purent se retrancher dans l'enceinte de l'abbaye furent contraints, pour avoir de l'eau, à y creuser un puits, parce que les canaux qui leur en fournissaient avaient été brisés. Le prévôt Raymond de Crossan, le clerc légiste Moransanas souffrirent les plus odieuses violences. La ville, qui avait eu quelques jours de paix, pendant lesquels les moines de Saint-Augustin construisaient leur couvent dans le faubourg Montmaillé[1], était dans la frayeur ; les bourgeois formés en confréries de la Passion n'osaient plus venir dans le cimetière de Saint-Martial, sur quelques tréteaux, dressés devant une croix de pierre, donner à la foule des représentations des mystères, pieux essais de l'art dramatique au berceau, qui s'inspirait de l'Évangile, et qui avait la puissance d'émouvoir la foule par le spectacle des principales scènes de la divine épopée, ou par les divers incidents de la vie de saint Martial. L'effroi était à son comble dans toutes les abbayes et les couvents de la ville. Les bourgeois crurent, à la faveur de ces troubles, pouvoir eux aussi se soustraire à l'autorité ecclésiastique de laquelle ils tenaient certains priviléges. Quelques tentatives dans ce but eurent lieu sur plusieurs points.

1. Cette église, détruite par les protestants en 1576, fut rebâtie en 1619.

:s consuls de Masléon, petit bourg, fondé, ou au moins sformé en communauté, en 1289[1], sans s'être pourvus 'autorisation de l'évêque, entreprirent d'ériger une ›elle, où un prêtre, soumis à leur juridiction, dirait la se. Le vicaire de l'église de Limoges, qui leur appor-de la part de l'évêque l'ordre d'y renoncer, fut arrêté, traité et ses lettres déchirées par le peuple révolté. Mais six consuls effrayés de ce désordre, dont la responsabi-pouvait retomber sur eux, se soumirent à la décision l'évêque, furent condamnés à payer au chapitre une ıme de cent livres, à faire amende honorable au curé Roziers, en lui offrant, en signe de repentir, un cierge ant une livre. Chaque habitant de Masléon, âgé de plus quatorze ans, devait déposer un denier au moins sur otel. Deux des consuls, regardés comme les principaux teurs du désordre, furent condamnés, Aymeri-Julien à gt-cinq livres d'amende, et Martial Abéla à quinze de la me monnaie de Limoges. La petite commune fut ainsi ètée dans son émancipation par l'Église qui l'avait créée, qui elle-même ne tarda pas à être troublée par des riva-s ambitieuses[2].

A la mort de l'évêque Gilbert de Malemort[3], le clergé, ignant que le vicomte ne profitât de la vacance du siége, ır empiéter encore sur ses priviléges, se hâta de nommer

. « Anno 1289, incæpit villa Mansi Leonis. » (NADAUD : *Pouillé*, p. 256, *Mss. du séminaire de Limoges.*)

. En 1342, les habitants de Masléon obtinrent de Raymond de Saint-pin, doyen, et de Pierre Tizon, lieutenant-général, la permission de bâtir chapelle à Villeneuve. Les consuls promirent, pour prix de cette con-ion, de donner annuellement au desservant six setiers de seigle, cinq de ent, de fournir les ornements, la cire, l'huile, une maison et un jardin; ...ı qu'aux fêtes annuelles un habitant pour chaque maison assisterait procession. (Archives de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*) Le même ument mentionné dans les mss. de Nadaud.

. Ce fut sous son épiscopat, par décision du Parlement, que l'évêché de oges fut déclaré exempt du droit de régale (1276).

un nouvel évêque, qui fut Pierre de la Sepière,
hommes les plus savants de l'époque. Mais l'élu ava
refusé le siége d'Alby, et rien ne put le décider à a
celui de Limoges, qui fut donné à Raynaud de la Po
à Allassac[1], et dont les vertus édifièrent longte
peuple du Limousin qu'il ne quitta que pour re
pourpre romaine à Avignon. Tant qu'il resta à Limo
pieux et courageux défenseur des bonnes mœurs
qua à poursuivre les usuriers, qui depuis longtem
naient les artisans, les marchands et même les gens d
ce qui déjà avait fait dire au chroniqueur de Vigeois
moines sont punis par les princes; mais les usuriers
tant multipliés, leur impudence est telle qu'ils se
donner en gage les rentes des églises. Parce que c
passé toutes les bornes, Dieu en a puni les auteurs
démons incarnés, les Brabançons et autres, dont le
ont rongé toute la verdure, toute la beauté de l'Aquit
Le pieux et savant évêque modifia sans la guérir cett
qui dévorait la fortune publique. Tous ses efforts
rent aussi à régler les différends qui divisaient so
clergé au sujet des priviléges que se disputaient les é

1. Arrondissement de Brives. V. mon *Histoire du Bas-Limousi*
2. *Chron. Vosiensis, ap. Labbeum*, t. II, p. 528.
3. Les églises de Limoges étaient à cette époque en lutte ouve
casion de quelques priviléges. Le sacristain de Saint-Martial int
procès à Jean des Rosiers, curé de Saint-Michel-de-Pistorie, qui fut
à déterrer un pèlerin, à restituer le cadavre avec les honoraires pa
son enterrement. On convint que les étrangers, décédés à Limoges,
à l'avenir inhumés à Saint-Michel-de-Pistorie s'ils le demandaie
autres à Saint-Martial; mais que les religieux de cette dernière
accompagneraient toujours le corps jusqu'à l'église désignée, et a
quart des frais des funérailles. (*Bonavent. de Saint-Amable*, t. III.
Raynaud de la Porte, après avoir été archevêque de Bourges,
cardinal, mourut à Avignon en 1325. Il avait été instructeur dans l
des Templiers. Sur sa demande, il fut inhumé dans le chœur de
drale de Limoges, représenté avec ses ornements pontificaux. Trois b
aujourd'hui mutilés, indiquent ce tombeau.

icomtesse de Limoges mourut sur ces entrefaites, ns après sa mère (1291), sans avoir pu imposer son é aux bourgeois, au clergé et aux barons du Limousin. du monde, éloignée durant sa jeunesse, et même son mariage, de toute participation aux affaires ues, dominée par des goûts luxueux, qui énervaient es féodales en les ruinant, elle passa ses dernières tantôt à Limoges, ou dans les châteaux du Limou- ntôt à la cour de Bretagne, dont le riche héritage romis à son mari et à ses enfants, Jean, Gui et Pierre. lciers, pour faciliter la perception des droits levés marchands, avaient transporté sur la place de Saint- -des-Lions le marché aux fruits, du blé et des autres s qui, de tous temps, avait lieu dans un cloître près t-Martial. Gérard Faydit, d'Uzerche, abbé de Saint- , ne fit aucune opposition à ce changement; par sa e et sa mauvaise gestion, il appauvrit beaucoup cette , dissipa ses biens, et laissa même les religieux man- e vin depuis le jour de saint Luc jusqu'à Pâques, et r fournit le bois, nécessaire au chauffage, que la le l'Annonciation de la Vierge [1].

r de Bretagne, après la mort de sa femme, demeura vicomté, jusqu'à ce qu'il fût appelé à régner en ne par la mort de Jean II, son père. Jusqu'à cette (1305), il sut vivre en paix, n'osa rien entreprendre les barons du Limousin, ni contre l'évêque; il eut ent quelques démêlés avec Gui de La Porte, abbé de Martial, qui, mécontent de ce qu'il n'était pas venu e hommage après la mort de sa femme, fit saisir le u de Limoges et la justice qui en dépendait (1300) [2]. r de cette époque, l'histoire ne nous fournit rien de

aventure de Saint-Amable.
h. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges*, 540.

particulier à son autorité dans la province. Il épousa en secondes noces Yolande, fille de Robert IV, comte de Dreux, et de Béatrix, comtesse de Montfort-l'Amauri, union malheureuse qui fut cause des longues guerres de Bretagne. En prenant possession de ce duché, il y trouva des ennemis dans les rangs du clergé qu'il fut souvent obligé de réprimer. Les prêtres, malgré les réclamations du peuple et de la noblesse, s'attribuaient deux droits également odieux, l'un, nommé le *tierçage*, qui consistait à prendre le tiers des meubles de tout père de famille après sa mort; l'autre, le *past nuptial*, par lequel les époux payaient une certaine somme pour le festin de leurs noces. Artur combattit ces prétentions avec plus de succès que son père Jean II[1]. Il mourut en Bretagne, en 1312, et fut inhumé dans l'église des Carmes de Ploërmel[2].

1. Un jugement prononcé à Avignon, en 1309, par le pape Clément V, régla qu'après le décès de chaque paroissien, le recteur, ou curé, n'aurait que la neuvième partie des meubles, les dettes préalablement déduites; que ceux dont la valeur serait de moins de trente sous seraient exempts du *past nuptial*, et que ceux qui en auraient au delà, payeraient, les uns deux sous, les autres trois, suivant leurs facultés. Le droit de *tierçage*, ainsi réduit, fut appelé *neume*. (D. Morice : *Hist. de Bretagne.*)

2. Artur eut de Marie de Limoges, savoir : Jean III, son successeur; Gui, comte de Penthièvre et vicomte de Limoges, et Pierre, mort sans postérité; de son second mariage, Jean de Montfort, qui disputa la Bretagne à Charles de Blois; Jeanne, mariée à Robert de Flandre, seigneur de Cassel; Béatrix, qui épousa Gui X, seigneur de Laval; Alix, femme de Bouchard VI, comte de Vendôme; Blanche, morte en bas âge, et Marie, qui fut religieuse à Poissy. (*Le P. Anselme.*)

CHAPITRE XIII

ᵉʳ, GUI VII, JEAN III, VICOMTES DE LA DYNASTIE DE BRETAGNE

ıes et leurs priviléges. — La commune de Bellac et Bozon II, la Marche. — La commune de Rochechouart et Aymeric IX, — La commune de Saint-Junien et Aymeri de La Serre, évêque. nmune de Saint-Léonard. — Note sur Saint-Léonard. — Les de Saint-Léonard se placent sous la protection de Philippe-le-évolte des habitants contre les prévôts de l'évêque de Limoges. nmune de Brive; ses longues luttes contre les vicomtes de Tu-Raymond VII et les consuls de Beaulieu. — Note sur Ray-. — Jean Ier, investi de l'autorité vicomtale à Excideuil; ses diffé-: Gui de la Porte, abbé de Saint-Martial. — Le pape Boniface VIII ont. — Jean Ier fait hommage à l'abbé de Saint-Martial. — Note :-Buffière. — Premiers actes de l'administration de Gui VII. — vention dans les troubles de l'abbaye de Grandmont. — La foule ı monastère de Saint-Martial; les consuls rendus responsables. ıation d'Isabelle de Castille. — Travaux de reconstruction de Saint-Étienne. — Ordonnance de l'évêque Raynaud de la Porte. e et Jean III de Bretagne. — Isabelle quitte la vicomté. — V, dit le Bel, à Limoges. — Avénement de Philippe VI. — Le 'ierre de Mortemar. — Jean III en Bretagne; défense de battre à Limoges. — Mort de Jean III. — Bernard Guidonis; ses tra-

ı avec quelle énergie et quel patriotisme les con-.imoges avaient su défendre leurs priviléges, les s communales, contre toutes les tentatives de Mar-.e Bourgogne; c'est que ces priviléges, ces fran-ıient en quelque sorte le patrimoine d'une popula-lque, et qui en réclamait le maintien comme un qu'elle tenait de ses ancêtres. L'origine de la e se perdait en effet dans la nuit des temps; cette n, toute démocratique, n'était point le résultat de ıns obtenues du bon plaisir des vicomtes ou du

clergé, mais bien le municipe romain continué à travers le moyen âge, amoindri quelquefois, mais se relevant presque toujours de ses défaites, invoquant dans ces moments de détresse la protection des rois d'Angleterre ou des Capétiens qui, presque toujours, s'en déclaraient les défenseurs. Le clergé lui-même était souvent intervenu dans la lutte au profit des bourgeois. Limoges ne fut pas, au XIII[e] siècle, la seule ville qui voulût conserver son indépendance. D'autres localités étaient aussi arrivées à la vie politique par quelques concessions obtenues de leurs seigneurs laïques, ou des établissements religieux, autour desquels elles s'étaient formées dans les derniers siècles. Mais leurs chartes n'étaient que des concessions, aussi ne les protégèrent-elles pas toujours contre les grands feudataires ou contre le clergé, qui les avaient octoyées. Parmi ces communes, presque toutes fondées au XII[e] siècle, et dont nous voulons dire plutôt les principaux événements que l'histoire, nous devons mentionner celles de Bellac, de Saint-Junien, de Rochechouart et de Saint-Léonard.

Vers l'an 940, Bozon-le-Vieux, comte de la Marche, pour résister à ses ennemis, avait fait construire le château de Bellac, à l'ombre duquel quelques habitants des environs étaient venus s'établir. Par suite des guerres féodales, qui portaient la désolation dans les campagnes, la population s'y augmenta à tel point qu'elle s'y trouva bientôt assez nombreuse pour que le suzerain, comptant avec elle, dût lui accorder certaines franchises, plus ou moins bien observées par ses prédécesseurs. Bozon II, en 995, pour récompenser les habitants du concours qu'ils lui avaient prêté dans la guerre que lui firent le roi de France et Guillaume-le-Grand, duc d'Aquitaine, ajouta à ces concessions[1]. Mais

1. Adémar, *Patrolog.*, t. CXLI.

i, les tenants de fiefs de la châtellenie, abusant de
orité, méconnaissant les franchises communales,
nt lieu à des réclamations générales. Les habitants
t alors d'Audebert, comte de la Marche, qu'il fit
ar écrit leurs coutumes (1174). Celui-ci y mit pour
ns, qu'ils reconnaitraient tenir de lui, à titre de
rs donjons et leurs terres, et qu'ils ne pourraient
fuser l'entrée, ni en temps de paix, ni en temps de
Cette concession fût une véritable émancipation de
eoisie, qui ne fut plus taillable à merci, et qui, libre
ser de sa fortune, pouvait aller résider ailleurs que
terres du suzerain. En 1260, Hugues-le-Brun, par
l'avénement de la maison de Lusignan au comté
rche, confirma ce code des coutumes de la com-

le de Rochechouart, comme plusieurs autres, avait
une origine féodale, et devait sa formation à son
, mentionné dans les annales du pays dès le com-
ent du XIe siècle. Les habitants, durant plusieurs
avaient été soumis au bon plaisir du seigneur,
demeure, véritable citadelle, garnie de hautes tours,
e menace perpétuelle contre les ennemis de l'inté-
contre ceux du dehors. Il était ainsi facile aux vi-
d'imposer la servitude aux habitants, de séquestrer
ens, et de les tailler aux quatre cas. Mais, au XIIIe siè-
éodalité, déjà affaiblie par la royauté, qui favorisait
s propres intérêts l'établissement des communes,
qu'en ruinant le peuple, en le tenant toujours à
e serf, elle l'invitait en quelque sorte à la révolte.

la teneur de cet acte dans l'*Histoire de Bellac*, par M. l'abbé
ellie. Hugues X, dit le Brun, avait déjà donné en 1243, à Guil-
Valence, son fils, les châtellenies de Bellac, de Rancou et de Cham-
rch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*)

Aymeri XI, pour s'attacher ses vassaux, leur octroya donc une charte d'affranchissement au prix de cent livres une fois payées, et de soixante livres rendables chaque année, et promettant de n'exiger d'eux d'autres corvées que celles dont il aurait besoin pour réparer son château, ses tours, ses moulins et ses étangs. La charte donnée à ce sujet reconnaissait aux habitants le droit d'avoir quatre consuls, nommés d'abord par la communauté, puis chargés de nommer eux-mêmes leurs successeurs (1296)[1].

Ailleurs, les petites communes du Limousin, qui tenaient leur institution de la puissance ecclésiastique, avaient vu souvent les évêques ou les abbés méconnaître leurs droits; mais, au XIIIe siècle, entraînées comme les autres à la résistance par l'exemple que leur donnaient les bourgeois de Limoges, elles défendirent courageusement leurs priviléges. Celle de Saint-Junien, dont on ne connaît pas l'origine certaine, mais qui pouvait remonter au XIe siècle, alors que de nombreuses habitations se furent groupées autour d'une abbaye, près d'une église construite par Rurice II, évêque de Limoges, sur le tombeau de Saint-Junien, pieux solitaire qui, au commencement du VIe siècle, était venu faire l'apprentissage de la vie érémitique auprès de saint Amand qui habitait une grotte dans la forêt de Comodoliac, sur les rives escarpées et sauvages de la Vienne; celle de Saint-Junien, disons-nous, se montra d'abord très-énergique dans la revendication de ses droits. Dès l'année 1250, elle s'était soustraite à l'autorité de son suzerain, en résistant à Aymeri de la Serre, évêque de Limoges, qui avait voulu changer le mode d'élection des consuls. Une partie de la population révoltée avait pénétré en armes dans l'église, au

1. *Vidimus* de 1305, aux Arch. de Pau. Cette charte, avec quelques changements de peu d'importance dans la rédaction, a été publiée dans *le Limousin historique*, t. I.

moment où le prélat s'y trouvait, et avait menacé de mort quiconque méconnaîtrait ou attaquerait les franchises communales. Aymeri effrayé n'osa pas donner suite à l'excommunication lancée sur les révoltés, et à force de flatteries et de promesses de paix, il arracha aux consuls l'engagement de soumettre le différend à l'arbitrage de Louis IX. Le saint roi, plus désireux de faire régner la paix par des concessions que par l'emploi de la force, décida que l'élection des consuls se ferait comme par le passé, mais que toutes les fois que les bourgeois seraient appelés à faire serment de fidélité aux consuls, ils réserveraient les droits de l'évêque et de ses successeurs.

Une autre localité assez populeuse au XIII[e] siècle eut aussi à défendre ses franchises communales contre l'évêque de Limoges : elle devait également son origine à un pieux solitaire qui, au commencement du VI[e] siècle, s'était choisi une retraite dans la forêt de *Pauvain*[1]. Célèbre par sa piété, par l'effet de ses prières jusque dans le palais des rois[2], saint Léonard vit accourir autour de sa solitude une foule d'étrangers, admirateurs de ses vertus, qui se construisirent des maisons dans la forêt, autour du monastère de Noblac (*Nobiliacum*). L'église et le tombeau étaient devenus dès le VIII[e] siècle un des lieux de pèlerinage les plus vénérés du Limousin. Plus tard on y avait vu accourir les plus illustres pénitents, saint Gaucher, fondateur du monastère d'Aureil (1068) ; Bohémond, prince d'Antioche, qui en témoignage d'actions de grâces suspendit au

1. D'après une antique légende saint Léonard était disciple de saint Rémy, évêque de Reims, et aurait été tenu par Clovis sur les fonts du baptême : « Leonardus confessor Lemovicensis Clodovæi I Francorum regis filius spiritualis, S. Remigii Rhemorum episcopi discipulus. » (*Acta SS. ord. S. Bened.*, *ap. Mabillon*.)

2. Fortunat dit qu'il guérit l'épouse du roi d'Austrasie, probablement Théodebert. (Fortunat, *Patrolog.*, t. LXXXVIII.)

tombeau du saint des chaînes d'argent dans la même forme que celles qu'il avait portées dans sa captivité (1106); Richard Cœur-de-Lion, qui, selon les chroniques, rebâtit l'église et les murailles de Saint-Léonard (1197). Ce concours de personnages illustres et d'étrangers de toutes les conditions contribua à augmenter rapidement le nombre des premiers habitants, qui se donnèrent de bonne heure une administration en rapport avec leurs besoins. Il est probable qu'ils obtinrent la reconnaissance de leurs coutumes des religieux du monastère, et que plus tard ils reconnurent pour suzerain l'évêque de Limoges.

Quoique cette association bourgeoise eût obtenu de Philippe-Auguste, de saint Louis et de Philippe-le-Hardi la reconnaissance de ses droits de commune, elle n'en eut pas moins, vers la fin du XIII[e] siècle, à les défendre contre l'évêque qui trouva pour adversaire, non-seulement les consuls, mais encore tous ceux de la ville et des environs, à qui avaient été inféodés des droits de seigneurie sur la tour de Noblac. Pour soumettre les récalcitrants, il lui aurait fallu recourir à la force et armer pour cela tous les vassaux de ses terres; il aima mieux en appeler à la justice du roi. Mais, avant que l'affaire eût reçu des légistes une solution, les bourgeois, qui ne s'attendaient pas à une décision favorable, se mirent sous la protection du roi, en déclarant que la commune ne relevait que de lui. Philippe-le-Hardi se déclara sans autre examen le seul suzerain de la commune. Philippe-le-Bel, qui lui succéda, fut plus sage et moins ambitieux : il décida, selon l'opinion des légistes, que l'évêque Gilbert de Malemort partagerait la justice avec les consuls. Raynaud de la Porte, appelé peu de temps après à remplacer Gilbert de Malemort, dont il avait été le conseiller, pour avoir plus facilement raison des bourgeois, en associant plus directement la royauté à sa cause, partagea

c Philippe-le-Bel les droits contestés, mais eut soin de réserver les priviléges féodaux les plus productifs.

L'accord fut longuement motivé, et tenu si secret que, elque temps après, les bourgeois de Saint-Léonard furent t étonnés de voir arriver dans leur ville Gérard de Solo Raymond de Saint-Désir, prévôts de l'évêque et du roi. s consuls refusèrent de leur obéir, les injurièrent et fu- nt pour cela emprisonnés. Cependant, quelques jours rès, le sénéchal de Poitiers les ayant fait mettre en li- rté, se sentant soutenus par la population, ils rentrèrent ns la ville, foulèrent aux pieds et traînèrent dans la boue bannière du roi et celle de l'évêque. Le prévôt, chassé la maison consulaire, où il tenait ses assises, ne put y itrer que par surprise, mais fut bientôt obligé de fuir vant le peuple ameuté. Toutes les fois qu'il se présentait x portes de la ville, demandant, au nom du roi, qu'elles fussent ouvertes : « Dites, au nom du diable, » répon- ient les bourgeois. Le peuple, furieux de ce qu'il rô- it sans cesse dans les environs, cherchant à le sur- endre, sortit en armes, le poursuivit à coups de pierres, ttit ses sergents et en emprisonna quelques-uns. Comme acte de violence pouvait attirer sur les consuls la colère roi, ceux-ci cherchèrent à se justifier en prétextant que prévôt s'était installé sans observer les formes voulues. rès deux années de discussions juridiques ou de violen- , la cour du roi condamna la commune de Saint-Léo- d à une forte amende au profit de l'évêque[1]. Philippe- Bel n'osa pas être plus sévère, dans la crainte de voir la urgeoisie rebelle se déclarer pour le roi d'Angleterre, venait de rentrer en possession de la Guyenne (1303). vêque satisfait fut heureux de voir la bourgeoisie le re-

Nadaud : *mss. déposés au grand séminaire de Limoges.*

cevoir aux portes de la ville, lui présenter les clefs et lui jurer foi et hommage dans la principale église, probablement celle qui existe encore, et dont le portail occidental appartient au XIIIe siècle. Le prélat, de son côté, promettait bien de respecter les privilèges de la communauté, mais attendait de meilleurs temps pour en avoir raison.

Dans une autre partie du Limousin, depuis longtemps indépendante des vicomtes de Limoges, où commandaient, comme de petits rois, depuis le Xe siècle, les vicomtes de Comborn, de Ventadour, de Malemort et de Turenne, la lutte n'était pas moins vive qu'à Limoges entre les bourgeois et les hauts barons. Sur les bords de la Corrèze s'était formée depuis longtemps, autour d'une église, une ville qui, enrichie par le commerce, s'était donné des coutumes, comme règles de son administration. Ancienne dépendance des barons de Malemort et plus tard des vicomtes de Turenne, Brive s'était émancipée du joug féodal, à l'exemple de Limoges, de Tulle et de Périgueux. Plusieurs fois, durant le XIIIe siècle, ce peuple de bourgeois et d'ouvriers avait fermé ses portes à ses anciens suzerains; réunis autour de la bannière de saint Martin, leur patron, il faisait continuellement bonne garde à ses remparts; et, quand il se trouvait trop faible, il s'était ligué avec les villes voisines, comme Tulle et Figeac (1244), et avait obtenu la rédaction en forme de code de ses franchises communales, portant principalement qu'aucun habitant ne pourrait être retenu dans la grosse tour de la ville, prison qui appartenait au seigneur, qu'autant qu'il aurait commis un crime entraînant la peine de mort ou la mutilation; que pour tout autre cas il pourrait se racheter à prix d'argent, ou en fournissant une caution[1]. Un arrêt

1. *Raymond Vidal.* Voir une partie de cette sentence dans mon *Histoire du Bas-Limousin*, t. 2, p. 139.

de la cour du roi avait octroyé à la ville le droit de nommer ses consuls (1257). Mais, en 1267, Aymeri, évêque de Limoges, le même qui avait combattu à outrance contre les communes de Saint-Léonard et de Limoges, en sa qualité de suzerain de la terre de Malemort, avait, à la demande des vicomtes de Turenne, porté atteinte à celle de Brive, en faisant décider que ceux-ci pourraient y établir leur sergent, ou leur lieutenant, mais en réservant les droits du roi qui, depuis 1244, y avait un bailli [1]. Cette sentence souleva une indignation générale ; les hommes de la commune prirent les armes ; d'affreuses cruautés eurent lieu de part et d'autre pendant trois ans : tout chevalier, surpris par un bourgeois hors de la ville, avait à payer une forte rançon, ou était mis à mort. Enfin un rapprochement eut lieu ; on convint de s'en rapporter à la décision d'un religieux de l'ordre de Saint-Dominique [2]. La ville consentit à payer au vicomte de Turenne une partie des frais faits pour la dernière croisade. Une amende de sept sous devait être infligée aux hommes des deux partis qui s'attaqueraient, et de soixante, s'il y avait effusion de sang. De plus, les biens des meurtriers devaient être saisis et confisqués au profit des seigneurs et de la commune. La ville eut à payer, à titre d'indemnité, cent livres au vicomte, qui se réservait le droit de poursuivre individuellement tout citoyen dont il aurait à se plaindre, mais seulement devant les juges du roi. Ce ne fut qu'une trêve à laquelle la bonne foi ne présida ni d'un côté, ni de l'autre. De nouvelles difficultés survinrent bientôt, et furent encore aplanies par l'intervention de frère Gérard, religieux bénédictin, et de

1. Comptes rendus à la commune par Élie de Vassignac, bailli du roi. (*Arch. de Brive.*)
2. *Franchises et libertés de la vicomté de Turenne.* (Arch. de la ville de Martel.)

l'abbé d'Obasine (22 décembre 1272). Ainsi furent arrêtées pour quelque temps ces dissensions qui feraient de la commune de Brive une des plus célèbres du moyen âge, si l'histoire en avait conservé tous les détails.

Au moment où Raymond VII, ainsi que sa famille, poursuivait de sa haine cette petite ville, on le voyait soutenir avec la même opiniâtreté les prétentions des bourgeois de Beaulieu, dont la suzeraineté était réclamée par l'abbaye, en vertu d'une sentence qui l'avait adjugée à l'archevêque de Bourges (1265), comme représentant les droits du fondateur. Celui-ci, appelé de nouveau comme arbitre, décida que quarante bourgeois choisiraient douze d'entre eux, parmi lesquels l'abbé désignerait quatre consuls, mais à condition qu'ils ne pourraient imposer aucune taille sur les habitants qu'en présence de son bailli; que toutes les affaires de la communauté seraient discutées en assemblée publique dans la maison du consulat; qu'à chaque nouvelle nomination à l'archevêché de Bourges, les quatre consuls de Beaulieu offriraient à l'abbé les clefs de la ville (1278)[1]. Tous ces différends entre la démocratie qui voulait maintenir ses libertés et la féodalité qui voulait ne rien céder de ses vieux priviléges, se terminèrent en 1296 par une charte rédigée à Martel[2]. Ray-

1. Cette sentence porte que le sceau de la justice appartiendrait à l'abbé; que pour les droits de funérailles, le lit du défunt appartiendrait aux religieux, ainsi qu'une baste de vin. La valeur du lit fut fixée à huit sous, la baste de vin à trois. Quant au dîner que la famille du défunt devait aux moines, il était à la discrétion de l'abbé. Le drap mortuaire placé sur le cercueil devait appartenir à l'abbaye; à l'avénement de chaque abbé, les consuls, revêtus de leurs robes, devaient venir le recevoir aux portes de la ville.

2. Raymond VII mourut au service de Philippe-le-Bel, dans la guerre contre les Flamands, et fut enterré dans l'hôpital de Jaffa, appartenant aux Templiers, situé près du château de Turenne. Il avait institué pour son héritière Marguerite, sa fille unique, qui, par son mariage avec Bernard VII, porta la vicomté dans la maison de Comminges, en 1311. (Le P. Anselme : *Histoire généal.*)

mond VII se réserva dans la ville de Beaulieu et ses dépendances la faculté de punir les crimes d'adultère et d'homicide; d'infliger une amende de soixante sous à quiconque aurait fait une blessure avec le fer; de poursuivre ceux qui seraient reconnus coupables de rapt, de vols nocturnes. Mais il reconnut qu'en vertu de droits antérieurs, la ville aurait une *université* avec ses priviléges et des insignes particuliers [1]; que des consuls seraient investis de l'administration publique, et la commune admise au partage de son autorité, et au tiers dans l'exercice de sa juridiction haute, basse et moyenne; que cette juridiction serait exercée par un bailli, nommé par lui et par la commune; que les habitants et tous leurs biens, placés dans le territoire de la vicomté, seraient exempts de tout tribut (*vectigalis*), de droits de péage, de fiefs, à raison de ce qu'ils vendraient, ou transporteraient ailleurs. Les syndics de la commune, en échange de ces concessions, déclaraient tenir leurs priviléges du vicomte seul, comme de leur seigneur, et s'engageaient à ne jamais les aliéner au profit de personne; qu'à la nomination de chaque bailli, six d'entre eux, porteurs d'un mandat spécial de la commune, feraient la même déclaration [2]. D'autres petites localités avaient aussi au XIIIe siècle leurs franchises, mais moins étendues et soumises le plus souvent au libre arbitre des seigneurs.

Artur de Bretagne, avant d'aller recueillir le riche et immense héritage de sa famille, avait remis à Jean, son fils aîné, la vicomté de Limoges, comme exerçant les droits de

1. « Universitatem et jura et insignia Universitatis. » (Justel : *Preuves de la maison de Turenne.*) Les insignes des consuls consistaient en une robe et un chaperon mi-partis noirs et rouges, et doublés d'étoffe blanche. Le sceau en légende circulaire : S. (*sigillum*) CONSVLVM ET COMVNITATIS DE BELLOLOCO. (*Arch. de la ville.*)

2. Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*

sa mère[1]. Ce fut dans le château d'Excideuil, dont la possession avait été pour ses ancêtres la cause de longues guerres contre les comtes de Périgord, que le nouveau vicomte fut investi de ses droits, en présence de tous les barons du Limousin, invités à venir lui faire hommage[2]. Dès les premiers jours de son avénement, il se trouva en opposition avec Gui de la Porte, abbé de Saint-Martial, qui, comme ses prédécesseurs, ambitieux de ne rien perdre des priviléges de son abbaye, réclamait l'hommage pour la justice que les vicomtes tenaient en fief. Le prélat, après être venu à Paris invoquer la justice du roi, crut devoir recourir à la protection du saint-siége. C'était au plus fort de la lutte de Philippe-le-Bel contre Boniface VIII; aussi le roi de France fut-il mécontent qu'on eût porté l'affaire à un tribunal autre que le sien. Après s'être donné un pape favorable à ses vues politiques, il fit déposer l'abbé, que Clément V remplaça par Gaillard de Miraumont.

Le nouveau pontife vint ensuite à Grandmont (1306) accompagné de sept cardinaux, et suivi des plus illustres troubadours limousins, parmi lesquels on distinguait Giraud de Bourneil, surnommé le *maître des poëtes*, « dont les jeunes filles aimaient à chanter les sirventes, en venant puiser de l'eau à la fontaine[3]; » Gabert, dont les chants d'amour ne faisaient pas rougir les grands personnages de la cour d'Avignon[4]. A son arrivée sur les limites du diocèse de Limoges, Clément V fut reçu par un nombreux clergé

1. Les monnaies d'Artur avaient pour légende : ARTUR I. VICE-COMES LEMOVICENSIS.
2. Un acte du lundi après la Saint-Bernabé, de 1301, fait à Excideuil, porte le sceau du jeune vicomte. (*Arch. de Pau.*)
3. RAYNOUARD : *Vie des Troubadours.*
4. On lui attribue un poëme érotique, fait à Avignon, intitulé : *Las Bausias* (*les Baisers*).

et conduit par l'évêque au couvent des Dominicains, d'où il partit le lendemain (24 avril 1306) pour l'abbaye de Solignac. Après être resté cinq jours à Grandmont, il donna aux religieux la permission de manger de la viande deux fois par semaine : c'était pour les dédommager des grandes dépenses que sa présence avait occasionnées.

Le nouvel abbé de Saint-Martial, quoique nommé sur la recommandation du roi, ne négligea point les intérêts de sa communauté : dès les premiers jours, il s'efforça par la persuasion d'amener Jean de Bretagne à lui faire hommage. Le jeune vicomte résista quelque temps, et finit par se soumettre à cette humiliation : accompagné de plusieurs religieux, de ses barons et des principaux bourgeois, il entra dans le chapitre, fit serment de fidélité pour les droits qu'il avait dans le Château, dans la châtellenie et notamment pour celui d'y faire battre monnaie. Il renouvela la même cérémonie pour tout ce qu'il tenait en fief de l'abbaye dans les châtellenies de Pierre-Buffière et de Château-Chervix[1]. Après avoir reçu de l'abbé le baiser de paix, il donna à tout le clergé dans le réfectoire un splendide festin, auquel assistèrent aussi tous les moines, heureux d'avoir vu leur suzeraineté reconnue par l'héritier d'une puissante et illustre maison (1307)[2]. Ils ne se doutaient pas sans doute que Philippe-le-Bel, qui s'était fait leur protecteur, soumettrait bientôt à son despotisme l'Église et la féodalité. Les Templiers, cette glorieuse milice engagée dans tous les combats de la Terre-Sainte, qui avaient à Limoges de vastes bâtiments, une riche commanderie, furent les premières

1. La seigneurie de Pierre-Buffière était feudataire du monastère de Sainte-Croix, érigé au commencement du XIIe siècle par les seigneurs de la localité, et qui était soumis à Saint-Martial de Limoges. Le monastère de Notre-Dame-de-Chervix avait été bâti par Étienne II, quatorzième abbé de Saint-Augustin, vers l'an 1120. (*Bonav. de Saint-Amable*, t. III.)

2. *Gall. Christ.*, t. 2.

victimes de l'ambition et des vengeances du roi[1]. On pou-vait s'attendre que bientôt l'autorité des vicomtes serait absorbée par celle de la royauté qui, par une politique astucieuse, admettait l'église de Limoges au partage des priviléges dont les vicomtes jouissaient depuis des siècles. Ainsi Limoges avait vu l'abbé de Saint-Martial partager avec le prince les droits de justice. L'année suivante (1307), le doyen et le chapitre de Saint-Yrieix, par une transactio passée devant Guillaume de Nogaret, cet habile légiste qui jugeait toujours en faveur de son souverain, consentirent, en haine du vicomte Jean de Bretagne, à associer le roi la justice de la ville. Ils obtinrent, entre autres conditions que les ville et seigneurie seraient désormais régies par l droit écrit; que le roi ne disposerait jamais de sa part d juridiction en faveur de personne; qu'elle serait exercé par un viguier, un juge et des officiers, mis par lui et p le chapitre en possession de leurs charges, et que le sce serait en commun, c'est-à-dire représenterait les droits d chaque partie[2]. On reconnut aussi que le roi ferait batt monnaie à l'endroit où existait autrefois une tour, dite l *tour de l'Abbé*, qu'il la ferait reconstruire pour y rendre l justice et y retenir les accusés. On n'excepta du partage de droits de seigneurie que les hommages dus au doyen, po les fiefs contigus au cloître, ainsi que les fiefs, les revenu et les hommages qui lui avaient toujours été attribués da

1. La principale habitation des Templiers était située devant l'abbaye d Saint-Martial, au coin de l'entrée de la porte *Poulalière*.

2. Le sceau commun portait d'un côté : SIGILLVM. CURIÆ. DOMNI. REGI FRANCIÆ. ET. DECANI. ET. CAPITVLI. S. AREDII. avec les fleurs de lis sur l'autre côté, l'image de l'abbé, revêtu de ses ornements, avec la cro Le petit sceau portait seulement une fleur de lis et une crosse avec ce légende : S. S. AREDII. Ce document, rédigé en latin, porte en tête « Diploma regium quod de conventu decani et canonicorum S. Aredii e cietur Francorum rex ad dominium et juridictionem Attanensis villæ. » (*Arc de Pau. F. de la vicomté de Limoges*, série E.)

en échange des propriétés qu'ils possédaient dans
nté, aux seigneurs de Maumont, détestés alors dans
usin à cause de leur complicité dans la tyrannie
uerite de Bourgogne[1].

nt que le vicomte de Limoges perdait ainsi ses pri-
que sa famille avait conservés à travers les siècles,
ville de Saint-Yrieix où « ses officiers prenaient
la justice et police, et mettaient prix raisonnable
pain et vin, » les bourgeois et les consuls de Li-
cherchaient à profiter des événements politiques
vendiquer les droits de commune que s'étaient at-
les derniers vicomtes et l'abbé de Saint-Martial. La
re la France et l'Angleterre, par suite du mariage
le de Philippe-le-Bel avec le fils d'Édouard, favori-
s prétentions. Cette union rendait à l'Angleterre sa
eté sur les seigneuries d'Aquitaine, ce pays deve-
dot d'Isabelle de France, qui réservait à son époux
présents de noces, car les descendants des Plan-
devaient en son nom revendiquer la couronne de
Aussitôt après cette union, si fatale aux deux na-
s consuls de Limoges chargèrent l'un d'eux, Simon

'a peut-être pas assez remarqué comment la justice, d'abord exer-
abbayes dans plusieurs localités, passa en partie entre les mains
changement eut lieu principalement sous Philippe-le-Bel, à la
différends de ce prince avec le saint-siége. Le diplôme, signé à
ix prouve jusqu'à un certain point que l'Eglise et la royauté, tout

Boyol, bourgeois renommé par ses talents et son patriotisme, de demander au prince anglais la confirmation des priviléges et des coutumes de la ville. L'envoyé de la commune devait être d'autant plus accueilli favorablement, qu'il était le parent et peut-être le fils du consul Élie Boyol qui, en 1273, avait fait serment de fidélité au nom de la ville à Édouard I[er] qui, de son côté, avait promis de défendre les franchises. En effet le roi d'Angleterre confirma de nouveau les coutumes du Château de Limoges dont la rédaction lui fut présentée par les consuls[1]. Le vicomte Jean de Bretagne, qui habitait alors la maison qu'il avait achetée de la famille de Peyrusse, près de la place de Saint-Michel-des-Lions, ne fit aucune opposition à cette reconnaissance. Ainsi s'affaiblissait peu à peu l'autorité des vicomtes au profit de la royauté, de l'Église et de la bourgeoisie. Jean de Bretagne, pour la défendre, n'eut rien de l'énergie persévérante de ses ancêtres. Peut-être aussi attachait-il peu d'importance à la possession de la vicomté, parce qu'il comptait sur celle du duché de Bretagne[2]. En effet, aussitôt après la mort de son père (1312), il reçut les hommages des Bretons et des évêques de Bretagne, et dès lors il se trouva aux premiers rangs des grands vassaux de la couronne de France. Il avait épousé en premières noces, en 1297, Isabeau, fille de Charles de France, comte de Valois, morte en 1309; et l'année suivante, Isabelle, fille de Sanche IV, roi de Castille et de Léon, à laquelle il reconnut en douaire la vicomté de Limoges. Mais avant sa prise de possession du duché de Bretagne, Gui, son frère, ré-

1. Archives de Pau : *F. de la vicomté de Limoges*. Le *vidimus* de ces coutumes, dont la rédaction est en langue limousine, comprend dix in-fol. en parchemin. Il ne porte pas de date, mais il appartient certainement au XIV[e] siècle.

2. Philippe-le-Bel, par lettres du mois de septembre 1297, avait érigé le comté de Bretagne en duché. (*Guillaume de Nangis*.)

a part qui lui revenait dans les successions de son de sa mère; car, à lui aussi, rejeton d'une famille il fallait un titre, des manoirs, des vassaux et tous iléges de la féodalité, et il y avait de quoi satisfaire bition sur les terres de Bretagne et de Bourgogne. traité fait à Paris (1315), Jean III lui céda tout ce it échu du chef de leur mère, à la charge de payer ement deux mille livres représentant la dot d'Yo- que son père Artur avait épousée en secondes

devenu ainsi vicomte de Limoges, pouvait espérer plus tard duc de Bretagne; nous verrons comment t autrement par suite de nouvelles dispositions de re, que sa générosité et l'aménité de son caractère urnommer le Bon. Trop confiant dans l'avenir, Gui, us devrions classer comme le septième dans la gé- e des vicomtes de Limoges, s'il eût plus longtemps ré ce titre, se hâta de faire reconnaître son autorité, s'il eût espéré laisser après lui des successeurs di- qui continueraient l'illustration de sa maison. Son r soin fut de réparer ses places fortes, longtemps es par ses prédécesseurs; d'augmenter le nombre hommes d'armes, et de convoquer à sa cour plénière s vassaux qui lui devaient foi et hommage. Il agran- imoges les ateliers où se fabriquait la monnaie vi- e.

toutes les apparences d'une piété sincère, il prit lusieurs occasions une grande part aux querelles des s, surtout à Grandmont, dont le monastère était depuis longtemps par des factions qui, plus d'une vaient excité contre les religieux l'indignation du

lande mourut en 1322.

peuple, et attiré les réprimandes du pape et le mécontentement des hauts barons. Un moine de Saint-Martial, zélé défenseur de la discipline ecclésiastique, accusa de ces désordres le prieur du couvent, homme de mauvaise vie, qui dissipait les biens de la communauté pour satisfaire ses mauvaises passions. En même temps, les religieux qui n'avaient pas osé jusqu'alors dénoncer leur chef, cédant aux conseils de Gui, et d'un autre côté soutenus par les moines de Saint-Martial, quittèrent leurs cellules et vinrent à Limoges, où ils commencèrent une enquête. Leur absence ne fit qu'accroître l'audace du prieur : resté seul maître du monastère, il s'entoura de soldats, fit garder les avenues, comme une place forte. Pendant ce temps les frères tenaient un chapitre général dans le couvent des Cordeliers de Limoges. D'un avis unanime, Jourdain de Rabastens, le spoliateur de leur fortune, le violateur des lois canoniques, fut solennellement déposé, et remplacé par Elie Adémar, de la maison de Loïs. Le nouvel élu, ne pouvant s'installer par la force à Grandmont qu'occupait toujours son rival, crut pouvoir plus facilement imposer son autorité en la faisant reconnaître dans un chapitre général; mais Jourdain de Rabastens, entouré de quelques moines attachés à sa fortune, réunit lui aussi un chapitre qui le maintint dans sa dignité. Le pape Jean XXII rendit enfin la paix au cloître en déposant les deux rivaux.

Il fut plus facile au clergé de Limoges d'avoir raison des bourgeois qu'au souverain pontife de rétablir l'ordre à Grandmont. Le jour de la Fête-Dieu (1327), pendant la procession, la foule envahit le monastère de Saint-Martial, pour saisir un moine de Saint-Augustin, dont il avait à se plaindre, et qui faisait une neuvaine au sépulcre. Mais auparavant, cette troupe furieuse s'était aussi jetée sur le couvent de Saint-Martin et y avait commis de grandes violences

colère de n'avoir pas pu y trouver un autre moine, ie de Chabanais, que l'évêque avait condamné meurtrier d'Imbert de Villers, bourgeois de la ville. il craignait que le coupable ne subît pas sa sen- peuple voulut arrêter dans Saint-Martial, pour le comme otage, le pauvre moine innocent, qui eut cassé dans le tumulte et qui mourut quelques jours es consuls, comme responsables de cet attentat, férés au parlement, qui les condamna à fournir à trois bassins d'argent, à entretenir nuit et jour ges devant les reliques de saint Martial, à payer une de dix livres tournois au profit de l'abbaye de Saint- et de Guillaume de Chabanais, que l'arrêt décla- cent; de plus la commune fut condamnée envers une amende de dix mille livres, et les consuls à aque année et à perpétuité, nu-pieds, nu-tête et iture, porter de l'abbaye de Saint-Martial à l'église -Augustin l'image en cire d'un moine du poids de es, qu'ils rapporteraient ensuite au tombeau de 1.

I, qui parcourait alors la vicomté pour faire recon- s priviléges de suzerain aux hommes de ses terres, es uns, effrayant les autres, vit son autorité mena- moment où il s'y attendait le moins, par les récla- d'Isabelle de Castille, sa belle-sœur, excitée peut- les conseils de son mari, qui pouvait en effet d'avoir aliéné la vicomté de Limoges. Elle se plai- 'on eût disposé sans son consentement de ce riche , qu'on lui avait reconnu en douaire, et qu'elle au- oit de revendiquer plus tard, si elle survivait à Jean-

1. DE PAU : *F. de la vicomté de Limoges.*) La relation de cet se trouve dans une liasse de procédure, et n'est pas indiquée à .

le-Bon ; ajoutant d'ailleurs, qu'après avoir suivi son mari dans le duché de Bretagne, elle avait souvent fait acte d'autorité dans la vicomté, comme dans ses propres domaines, en y instituant des officiers et en y percevant le produit de plusieurs rentes. Le roi de Castille, son frère, soutint ses prétentions, et chargea Gonzalès, évêque de Burgos, de les défendre devant le roi de France. Gui VII, tenant la vicomté d'une simple concession que son frère pouvait révoquer, et ayant contre lui des ennemis nombreux et puissants, consentit à un accommodement dont les conditions devaient être réglées par le roi de France. Alors Philippe-le-Long, du consentement des parties intéressées, chargea les évêques de Laon et de Mende d'examiner la question et de la résoudre. Les deux prélats, après de longues conférences, convinrent que Gui renoncerait à la vicomté, déposerait son désistement entre les mains de l'évêque de Limoges, et qu'on lui assignerait huit mille livres de rentes en Bretagne. Philippe-le-Long approuva cette décision par des lettres patentes, données à Paris en 1317[1]. Il aimait mieux que ce grand fief restât dans les mains d'une femme que dans celles de Gui, lequel avait paru disposé à braver son autorité. Déjà ce prince avait cherché à se faire des partisans dans la vicomté, en déclarant les habitants de Limoges exempts de contribuer aux frais de la guerre de Flandre. Plus tard, quand son sénéchal avait voulu les forcer à le servir de leurs personnes, Jean de Bretagne avait protesté, et ses agents avaient nui aux intérêts des consuls et des bourgeois en exigeant d'eux le prêt d'une forte somme d'argent, qu'il ne remboursa que par suite d'une sentence du sénéchal[2].

La décision intervenue entre Isabelle et Gui ne fut pas

1. D. Lobineau : *Hist. de Bretagne.*
2. Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges*, S. E, n° 740.

acceptée par le duc de Bretagne qui, ne voulant pas grever son duché d'une rente aussi forte, aima mieux se dessaisir de quelques fiefs, et céda à son frère ce qu'il possédait en Penthièvre, dans le comté de Guingamp, dans les châtellenies de Ménibrias, de Pontrieu et de La-Roche-Darien, à condition d'en faire hommage au duché de Bretagne, et de payer une pension viagère de dix mille livres à la duchesse Yolande[1]. Gui VII renonça alors à la jouissance de la vicomté de Limoges. Avant de s'éloigner, on le vit souvent fréquenter les églises pour y déposer des offrandes, et entendre les prédications de l'évêque Raynaud de la Porte, qui invitait le clergé, les grands et le peuple à la reconstruction de l'église cathédrale de Saint-Étienne, commencée vers la fin du XIIIe siècle par Hélie de Malemort, doyen du chapitre, qui en avait posé la première pierre (1er juin 1273)[2]. Le travail avait marché lentement depuis cette époque, puisque le chœur, œuvre architecturale des plus remarquables, fut continué par Gilbert de Malemort (1290), Raymond de la Porte (1316), Gérard Roger (1320), Hélie de Talleyrand (1325), et terminé seulement vers 1327. L'Église, pour la construction de ses grandes basiliques, n'avait plus, comme autrefois, des milliers d'ouvriers à sa disposition, travaillant seulement en vue de leur salut, et

1. Recueil des ordonnances.

2. « Raynaud, évêque de Limoges... Nous faisons savoir que nous et notre chapitre de l'église de Limoges, laquelle fut bâtie par le bienheureux Martial, apôtre de J.-C., qui fut envoyé en Gaule par saint Pierre, prince des apôtres, selon le commandement qu'il en avait reçu de Notre-Seigneur; laquelle église, au temps susdit, a tenu la principauté sur toutes les églises de la province d'Aquitaine, et qui fut après rebâtie par nos prédécesseurs d'un édifice qui n'est pas assez beau ou décent dans sa forme et sa figure, sommes tenus de la rebâtir d'une plus riche façon de structure, et en avons commencé l'ouvrage... Nous destinons la moitié des fruits des églises qui vaqueront durant six ans, pour l'exécution de ce dessein (1316). » Le même évêque accorda quarante jours d'indulgence à tous ceux qui contribueraient à cette construction et qui visiteraient l'église aux grandes fêtes. (*Mss. de Nadaud.*)

de savants artistes, si désintéressés que la plupart ont laissé leurs noms inconnus. Cependant toutes les familles riches répondirent à l'appel de l'évêque.

Aussitôt après que la sentence, confirmée par le roi de France, eut remis la vicomté dans les mains de Jean III et d'Isabelle, celle-ci s'était empressée d'y faire exercer l'autorité en son nom : se trouvant à Limoges au moment où l'on reprenait les travaux de l'église cathédrale, elle fit d'importantes aumônes à l'évêque, et suivit la procession des moines qui portèrent solennellement les reliques de saint Martial à Mont-Jauvy, où elles devaient rester pendant la durée des travaux. Ce lieu rappelait en effet aux fidèles le miracle qui s'y était opéré l'an 994, lorsqu'on y transporta les mêmes reliques qui firent cesser subitement le fléau connu sous le nom de *Mal des ardents*[1]. Après avoir entendu avec la même émotion que la foule, qui couronnait le sommet de la colline, la parole éloquente d'un religieux de l'ordre de Saint-Dominique, invitant tout le monde à concourir à la reconstruction de la basilique, Isabelle partit pour la Bretagne, fière d'avoir appris aux grands vassaux du Limousin qu'ils avaient une suzeraine au-delà de la Loire.

Les bourgeois de Limoges, qui connaissaient son ambition, son caractère altier, la virent avec plaisir quitter la vicomté, car ils pouvaient craindre de retrouver en elle une autre Marguerite de Bourgogne. Le clergé aussi était plus à l'aise et plus rassuré sur le maintien de ses priviléges que si elle eût résidé dans ses murs : il avait moins à craindre pour sa fortune, qui ne s'augmentait plus dans

1. *Et hac de causa gaudii, loco nomen est impositum Mons-Gaudii.* (Ap. Bonav., t. II, p. 643.) — *Ecclesia ibi constituitur,* in nomine Martialis *consecratur* : locus ipse ex tunc MONS-GAUDIUM vocatur. (Bealy, *Preuves*, p. 313.)

ne proportion qu'autrefois. Le peuple venait bien
‑s prier dans les sanctuaires, vénérer les reliques, par
:ession desquelles il se consolait de ses misères,
l n'en était pas de même des grands vassaux, qui
nt plus la foi de leurs ancêtres, qui ne venaient plus,
ı autrefois, revêtus du cilice de la pénitence, implorer
on de leurs fautes en s'agenouillant devant le tom-
!u premier apôtre de l'Aquitaine. Lorsque Charles,
de la Marche, qui devait bientôt être Charles IV,
lel, vint à Limoges, les moines se plaignirent de ce
: s'était pas mis à genoux devant ces précieuscs reli-
et n'avait pas même visité l'abbaye. — « Autrefois,
t-ils, les rois, les princes, les papes et les archevê-
e manquaient jamais à ces pieux devoirs. » Aussi
t-ils à une punition du Ciel et à l'expiation des
du père, quand ils virent le dernier fils de Philippe-
nourir sans postérité.

ènement de Philippe VI portait bien en soi les pre-
germes de la guerre de cent ans, car une dynastie
le n'a jamais surgi sans orages politiques. Cepen-
:s premières années ne furent pas troublées par les
tions de l'Angleterre, qui ne pouvait s'appuyer que
droits d'une femme, dont la conduite déshonora
rd les deux royaumes. Un Français, d'abord prison-
. Angleterre, ne tarda pas à exciter les passions de
femme cruelle et ambitieuse, acceptée d'abord
: gage de paix par les Plantagenets. Roger de Mor-
né dans le Limousin, se fit l'instigateur de la haine
ıx nations, en exerçant sur elle l'influence d'un cri-
amour, pendant qu'un de ses compatriotes, le car-
Pierre de Mortemart, ainsi nommé du lieu de sa
ce, honorait l'Église de France par ses vertus, rani-
. ferveur religieuse des premiers temps, en fondant

dans le pays de ses ancêtres des couvents pour l'ordre des Chartreux, des Carmes et des Augustins [1].

Le pays, cependant, ne fut troublé par aucun événement remarquable sous le règne des trois fils de Philippe-le-Bel; la liberté fit même quelques progrès, par suite de l'ordre imposé aux serfs de payer leurs chartes d'affranchissement, car, « selon le droit de nature, comme le disait Louis-le-Hutain, chacun doit naître franc. » La France dormait durant l'agonie d'une dynastie, en attendant de se réveiller dans les jours néfastes de sa nationalité en péril. Isabelle de Castille étant venue à mourir en 1328, la vicomté de Limoges retourna entièrement à Jean III de Bretagne, qui, en épousant, en troisièmes noces, Jeanne, fille d'Édouard, comte de Savoie, s'en dessaisit de nouveau, en en faisant le douaire de celle-ci (1329). La nouvelle vicomtesse, morte en 1334, ne nous est connue par aucun acte de l'administration, qui resta tout entière dans les mains de son mari.

Jean III, plus préoccupé de ses intérêts dans son duché de Bretagne que de la vicomté de Limoges, ne se montra pas d'abord dévoué à Philippe VI, et, comme plusieurs autres grands vassaux, il manifesta, sinon son opposition, moins son indifférence, en s'abstenant d'assister au sacre du nouveau roi, et se créa par là quelques embarras, à la suite desquels le roi lui interdit le droit de faire battre monnaie, et donna l'ordre à ses officiers de se saisir des coins à Nantes et à Limoges, prétextant que la monnaie

1. Le véritable nom du cardinal de Mortemart était Pierre Gauvain, *Petrus Galvani*, comme on le lisait sur sa tombe. Nommé cardinal par Jean XXII, en 1327, il attira à la cour romaine Pierre Roger, devenu plus tard le premier pape limousin sous le nom de Clément VI. (BALUZE : *Vitæ pap. Avenion.*, t. I, col. 761.) Le bourg de Mortemart dut au cardinal la fondation d'un hôpital et d'un collége, où douze écoliers pauvres étaient gratuitement élevés et nourris ; d'un couvent de Carmes, d'un autre des Augustins dont l'église est devenue paroissiale. Quant à la tombe du bienfaiteur, qui se trouvait dans l'église nommée le Moûtier, elle a disparu dans les ruines.

fabriquée dans les deux villes était semblable à la sienne, et que cette ressemblance nuisait au commerce. Personne pourtant ne pouvait confondre les hermines de Bretagne avec les fleurs de lis de France; mais Philippe VI voulait être le seul faux monnayeur de son royaume.

Jean III n'osa pas résister. Après être venu à Limoges, où il déposa ses trésors, et se recommanda par d'abondantes aumônes aux prières des moines, il passa ses dernières années à combattre pour la France contre les Anglais, alliés des Flamands, et suivit Philippe VI en Flandre, à la tête de huit mille hommes, en grande partie fournis par la noblesse du Limousin [1]. Il tomba malade à Caen, en retournant dans ses États, et mourut dans cette ville, ne laissant qu'un bâtard nommé Jean (30 avril 1341). Avant de s'éloigner de la vicomté de Limoges, il termina un différend qui datait de quelques années, au sujet des dîmes de la paroisse de Saint-Éloi, près de Ségur, avec Geoffroi Hélie IV de Pompadour, seigneur de Château-Bouché. Les témoins furent Gallien de Perusse, seigneur des Cars, Bertrand de Lasteyrie, seigneur du Saillant, et Pierre de Saint-Yrieix [2]. Il avait aussi assisté aux funérailles de Bernard Guidonis, pieux savant, né en 1260 au château de Juvet, paroisse de Royère, mort au château de Lauroux, au diocèse de Lodève, en 1331, à l'âge de soixante-onze ans. Peu d'hommes eurent à cette époque les vertus et les talents de ce prélat. Il avait demandé d'être enseveli dans l'église des Jacobins (aujourd'hui Sainte-Marie), où il avait pris l'habit de l'ordre de Saint-Dominique et passé les premières années de sa vie [3]. Le catholicisme s'illuminait alors

1. Froissart, l. 1, c. CXLI.
2. Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges*, S. E. n° 849.
3. Il gouverna les couvents de son ordre à Limoges, à Chartres, à Carcassonne, et exerça à Toulouse durant dix-huit ans la charge d'inquisiteur. Le

des gloires les plus pures, des talents les mieux inspirés par la douce pensée du christianisme. Les jeunes filles des plus nobles familles aimaient la solitude de l'abbaye royale de la Règle, telles que Marie de Pompadour en 1316, Marie des Alleuds, parente de Clément VI et de Grégoire XI, en 1344, qui laissèrent à d'autres non moins illustres les plus beaux exemples de dévouement aux devoirs de la vie religieuse.

pape Jean XXIII l'envoya à Rome pour y rétablir l'autorité du saint-siége, et le nomma ensuite évêque de Lodève. Ses principaux ouvrages, dont quelques-uns ont été publiés par le P. Labbe, les Bollandistes, dom Martenne, etc., sont : un livre, divisé en cinq parties, pour l'instruction des inquisiteurs de la Foi ; une chronique des papes, des empereurs, des rois de France, qui commence avec l'ère chrétienne ; les vies des saints (*Speculum sanctorale*), divisées en quatre parties, dédiées au pape, qui l'en remercia par une bulle de l'an 1329. (*Chron. mss. de Limoges.*)

CHAPITRE XIV

CHARLES DE BLOIS; JEANNE DE BRETAGNE ET JEAN DE MONTFORT

Charles de Blois succède à Jean III; projet de mariage de Jeanne de Penthièvre avec le fils de Philippe de Navarre. — Le comte de Montfort vient dans la vicomté de Limoges. — Plaintes de Charles de Blois : sentence qui adjuge à Charles de Blois les fiefs de Bretagne. — Jeanne de Flandre, et Jeanne de Penthièvre. — La noblesse du Limousin étrangère à cette guerre. — Le clergé n'y prend pas part : ses dignitaires à la cour d'Avignon. — Note sur Pierre de Case. — Limoges et le Limousin contraires aux prétentions d'Édouard III. — La noblesse à la bataille de Maupertuis. — Note sur Château-Chervix. — Rétablissement de la confrérie de Saint-Martial à Limoges. — Traité de Bretigni; Jean Chandos reçoit l'hommage des consuls. — L'évêque Jean de Croso. — Note sur Audier, bourgeois de Limoges. — Charles de Blois continue la lutte contre Montfort. — Sa mort; sa mémoire honorée. — Le prince de Galles dans le Limousin. — Il reconnait la juridiction des consuls. — Jeanne de Blois après le traité de Guérande : elle récompense ses partisans. — Note sur les barons de la Roche.

Jean III, en mourant, ne laissait aucun héritier direct; mais, comme il avait, vers 1337, marié Jeanne, sa nièce, fille de Gui, comte de Penthièvre, à Charles de Blois, fils puîné de Gui de Châtillon, comte de Blois, et de Marguerite de Valois, celui-ci fut dès lors désigné pour son successeur. Ce ne fut pas sa faute, s'il ne procura pas à sa nièce une alliance plus illustre, qui, si elle avait eu lieu, aurait peut-être évité à la Bretagne les longues guerres qui la troublèrent si longtemps. En effet, Jeanne avait d'abord été offerte à Philippe, roi de Navarre, pour son fils Charles, surnommé depuis le Mauvais, à condition qu'il prendrait le nom, le cri et les armes de Bretagne. Mais Philippe ayant

déclaré qu'il ne souffrirait jamais que son fils quittât les fleurs de lis pour les hermines, les négociations furent rompues. Le roi de France, Philippe VI, craignant que Jeanne n'apportât son riche patrimoine à un de ses ennemis, s'était d'ailleurs opposé à cette union. Fort d'avoir été désigné comme héritier du duché de Bretagne et de la vicomté de Limoges, Charles de Blois voulut se mettre en possession de ce double héritage; mais il eut aussitôt pour compétiteur Jean de Montfort, fils d'Artur II et de Yolande, qui se prévalait de ce que la Bretagne devait être régie par la loi salique.

Immédiatement après la mort de Jean III, son frère, Montfort se rendit à Nantes, y fut reconnu duc de Bretagne; puis, pour s'assurer aussi la vicomté, il accourut à Limoges. Le clergé ne lui fut pas sympathique dès les premiers moments, refusant de lui livrer les trésors que le dernier duc, en partant pour la Flandre, avait laissés en dépôt dans cette ville. Les chroniques racontent ainsi cette expédition : « Il se partit de Nantes, à grand foison de gens d'armes, et s'en alla vers la bonne cité de Limoges; car il savoit et étoit informé que le grand trésor que le duc, son frère, avoit amassé de longtemps, étoit là renfermé. Quand il vint là, il entra en la cité en grand bobant (avec un nombreux cortége); et fut noblement reçu des bourgeois, de tout le clergé et de la communauté de la cité; et lui firent tous féauté, comme à leur droict seigneur, et lui fut tout ce grand trésor délivré par le grand accord qu'il acquit aux bourgeois de la cité, par grands dons et promesses qu'il leur fit. Et quand il eut là tant fêté et séjourné qu'il lui plut, il s'en partit avec tout le grand trésor, que son sire avoit trouvé. »

Tout fier d'avoir été bien accueilli à Limoges, et comptant sur le dévouement des consuls et des habitants, dont il

était empressé de reconnaître les priviléges et même d'y jouter encore, le comte de Montfort revint à Nantes, ccompagné de plusieurs chevaliers du Limousin qui espéient faire fortune sous sa bannière, et parmi lesquels il ut citer les deux frères Gauthier et Gérard de Peyrusse, ui plus tard furent les champions de l'Angleterre dans guerre que fit Edouard III à l'Ecosse. Charles de Blois, op faible pour résister à force ouverte, porta ses plaintes roi de France. Montfort, cité à comparaître, vient à ris, escorté de quatre cents gentilshommes, se présente roi, non comme un vassal disposé à obéir à son suain, mais comme un révolté prêt à recourir à la force ntre toute décision qui nuirait à ses intérêts : il se conate de faire acte de présence, puis se retire, avant que ssemblée des pairs, réunie à Conflans, eût décidé, car la ntence ne fut rendue qu'en son absence (7 septembre 41), sentence par laquelle la Bretagne et tous ses fiefs rent adjugés au comte de Blois. Jean refusa de s'y souttre, réunit autour de lui quelques-uns des petits vassaux Penthièvre, de Bretagne, à ceux du Limousin qui l'alent suivi, et avec eux courut s'emparer de plusieurs aces fortes. Assiégé dans Nantes par le duc de Norman-, fils du roi de France, chargé de l'exécution de la ntence, il fut fait prisonnier et conduit à Paris.

Ainsi la querelle semblait terminée; mais la fermeté de anne de Flandre, sa femme, empêcha les fâcheux effets qui raient naturellement suivre la captivité de son mari. La erre continua avec acharnement entre les deux maisons ales. Jeanne soutint la lutte, au nom de son mari abord, puis au nom de son fils, contre Charles de Blois. and ce dernier eut été vaincu à la bataille de Rocherien (18 juin 1347) et fait prisonnier, sa femme, Jeanne Penthièvre, montra le même courage que sa rivale à dé-

fendre ses droits. Ces deux héroïnes des derniers temps du moyen âge firent toutes les fonctions des généraux les plus habiles et les plus expérimentés, comme des plus braves soldats : on les vit longtemps, le casque en tête et l'épée à la main, soutenir des siéges, assiéger des villes, combattre sur terre et sur mer, laissant après elles un souvenir de gloire et de dévouement qu'on célébrait partout, et qui ne fut peut-être pas sans influence sur l'héroïne de Vaucouleurs.

Cette guerre, dont nous n'avons pas à raconter les nombreuses péripéties, eut peu de retentissement dans le Limousin. A peine quelques cadets de la noblesse, attachés à l'une ou à l'autre famille, voulurent quitter leurs manoirs pour aller combattre dans les bruyères de la Bretagne. La plupart aimèrent mieux rester sur leurs terres, espérant profiter des circonstances pour s'affranchir de l'autorité des vicomtes. La bourgeoisie montra la même indifférence; elle aussi avait des ambitions à satisfaire et cherchait même à s'introduire furtivement dans les rangs de la noblesse. On remarque, en effet, qu'à cette époque plusieurs familles s'arrogèrent des droits féodaux, cessèrent de payer le cens et les rentes qu'avaient payés leurs ancêtres. Par suite de l'aliénation d'un assez grand nombre de fiefs par les derniers vicomtes, ou par leurs pairs, comme les Comborn, les Ventadour, les Turenne et autres, les nouveaux possesseurs, bourgeois ou riches artisans, se donnèrent des armoiries, se firent les seigneurs des terres dont ils n'avaient d'abord que l'usufruit. Le peuple des campagnes fut taillé avec rigueur par cette noblesse bâtarde, d'autant plus pressée de s'enrichir, qu'elle pouvait craindre de ne pas jouir longtemps de ses priviléges.

Dans le Limousin, le clergé se désintéressa aussi dans la lutte de Montfort et de Blois : peu lui importait la vic

ire de l'un ou de l'autre; il avait pour lui l'illustration du ent, les grandes vertus, les sublimes dévouements. Plus e jamais il pouvait compter sur l'avenir de son influence, and il vit un de ses membres, sorti d'une des familles les s nobles du pays, arriver à la papauté. Pierre Roger ément VI) régnait à Avignon et sur le monde catholique. tour de lui se pressaient un grand nombre de ses comriotes, nés quelques-uns dans de plus humbles condis, mais grands par leur mérite, faisant l'ornement de cour, partageant ses faveurs. Ses parents surtout eurent plus large part à ses munificences; plusieurs lui durent pourpre romaine. Clément VI brava les haines de l'Italie ses prédilections pour le clergé de France, et l'Anglere par son dévouement au premier Valois[1]. Les carnaux limousins semblaient devoir être longtemps les pensateurs de la papauté, et comme ils le disaient, « les diens de la captivité de Babylone. » Lamy (*le Bienreux*), né en 1305 à Limoges d'une famille bourgeoise, toutes les qualités d'un habile politique et toutes les tus d'un saint : nommé évêque de Chartres par Clént VI, patriarche de Jérusalem par Innocent VI, son quence trouva peu de rivaux parmi ses compatriotes, nt quelques-uns furent aussi fort célèbres, comme Jean Limoges, de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, conseur du pape Jean XXII[2]; Pierre de Case (de Casa), eur général de l'ordre des Carmes, et patriarche de usalem[3].

1. Un grand nombre d'évêchés furent occupés par des Limousins. Celui Lavaur eut successivement pour évêques, Jean Besly, Jean Bocher, Jean siers, Simon de Beausoleil. Bernard Brun, chanoine de la cathédrale de oges, fut évêque de Noyon et d'Auxerre.

2. Il mourut en 1346. On trouve à Saint-Pierre de Cambridge un de ses ages manuscrit, le *Songe de Pharaon*, qu'il avait dédié au roi de erre.

3. Après un assez long séjour en Asie, il voulut revenir à Limoges revoir

Cependant l'ambition et la haine avaient armé l'une contre l'autre les deux grandes nations de l'Occident; Édouard III revendiquait le trône de saint Louis, et la bataille de l'Ecluse, suivie de la désastreuse journée de Crécy, semblait faire craindre, mieux que les décisions des légistes de Londres, que la France ne devînt la dot de la fille de Philippe-le Bel. Heureusement la nationalité française datait déjà de loin et s'était surtout affirmée à la bataille de Bouvines. Les provinces peuplées d'hommes libres, qui naguère n'étaient que de pauvres serfs; les villes, la plupart devenues, par leurs propres efforts ou par les progrès du temps, de petites républiques bourgeoises, ne voulaient pas être anglaises. Les habitants de Limoges surtout détestaient les Plantagenets qu'ils avaient vus avec tant de peine dans la basilique de Saint-Martial ceindre leur front de la couronne d'Aquitaine; aussi se déclarèrent-ils pour Philippe VI, aussitôt qu'Édouard III eut violé la foi jurée. Les Anglais occupaient alors plusieurs places importantes de la Guyenne. Les bourgeois et les artisans de Limoges, à la nouvelle que le comte de l'Isle assiégeait Auberoche, s'empressèrent d'envoyer à celui-ci des renforts, « et trois engins de guerre, qui firent un terrible effet, fracassant le haut des tours, obligeant les assiégés à se cacher dans les souterrains de la place [1]. » C'était la même année que Jean de Croso, né à Calmefort, succédait à Gui de Comborn sur le siége épiscopal (1348), où il devait se montrer l'ennemi acharné des Anglais. On lui dut la construction du château

sa famille; mais il mourut à Montpellier en 1360, en demandant que son corps fût transporté dans sa ville natale. On l'enterra à la cathédrale, dans la chapelle de Saint-Thomas, qu'on nomma dès lors la *chapelle du Patriarche*. Son tombeau, surmonté de sa statue à genoux, portait cette inscription : *Guillaumus Amici patriarcha*. (BALUZE : *Vie des papes*.)

1. Le comte de l'Isle, ou de Lille, se qualifiait : comte de Lille, par la grâce de Dieu, capitaine pour le roi dans les parties du Périgord, Saintonge et Limousin. (*Chron. mss. de Limoges*.)

maison de plaisance de l'Isle, qui fut longtemps la résidence de ses successeurs.

Le comte de Montfort, pour se procurer un puissant défenseur dans sa lutte contre la maison de Blois, s'était hâté de faire hommage à Édouard III pour le duché de Bretagne et pour la vicomté de Limoges : ses alliés, favorisés par le prince de Galles, qui couvrait la Guyenne et le Languedoc de ses détachements, menaçaient de se maintenir dans le Limousin, malgré le dévouement et le courage chevaleresque de quelques barons du pays restés fidèles à la France. Cependant Jean de Lubersac, avec dix écuyers, dix sergents à pied et vingt à cheval, put se maintenir dans le château de Saint-Cyr, pendant que le chevalier de Lestrade, qui s'était fait anglais, s'emparait de Château-Chervix[1], l'Ayen, d'Aixe, fortes positions stratégiques du temps, et de plusieurs manoirs que la guerre de Bretagne ne laissa pas le temps de fortifier. Malgré ces succès de l'étranger, l'élite de la noblesse du pays n'en répondit pas moins à l'appel du roi Jean I[er], qui lui donnait rendez-vous dans les plaines de Chartres. Robert de Châlus, Robert de Donzenac, Gauthier de Montaigut, Jean de Beaumont, Jaubert de Chambourand, Bernard de Lubersac, Jean de Brie, les vicomtes Jean I[er] de Rochechouart[2], de Pompadour, les seigneurs de Lastours, de Malval, de Moriol, de Pierre-Buffière de Bré se couvrirent de gloire à la bataille de Maupertuis. Jean de Bré, Pierre de Donzenac et Jean de Veyrac

[1] Cette localité doit son double nom à un château qui remontait aux premiers temps du moyen âge, dont il ne reste plus qu'une tour carrée, haute de quinze mètres environ, située sur une éminence qui domine au loin les terres environnantes ; à un monastère, appelé Notre-Dame-de-Chervix, qui dépendait autrefois de l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges. Ce monastère et l'église auraient été bâtis entre 1110 et 1137, par Étienne II, quatorzième abbé de Saint-Augustin. (BONAV. DE SAINT-AMABLE, t. III.)

[2] Jean I[er], fils de Simon de Rochechouart et de Laure de Chabanais, était seigneur de Tonnay-Charente.

considérable (1356) [1].

Gouffier de Lastours, digne fils des croisés quitter ses manoirs pour payer de sa person guerre de la France contre l'Angleterre, avait f sac, un de ses châteaux, des dispositions testame lesquelles il chargeait de l'exécution de ses vol chard de Comborn, chevalier, seigneur de Treig Montbrun, prieur du couvent des frères Pré Limoges, et frère Martial, du couvent du mên Saint-Junien. Après de nombreuses largesses de Saint-Hilaire de Lastours, de Flamenac, de B Linars et de Saint-Georges de Roffignac, aux ments religieux, à ses serviteurs et aux pauvres, aux frères Prêcheurs de Limoges un drap d'or po chasuble, demandant qu'on ne mît sur son corps ses funérailles, qu'un simple drap de laine noi une croix au milieu, et que sur le mur, le plus pro tombeau, on peignît les images de saint Jean-B sainte Marguerite, et ses armoiries. Quelques m sa famille devaient hériter de ses biens, Pierre la terre de Saint-Yrieix, Geoffroi de Campagnac, de celles de Lastours, de Beyssac et de Linars, dition qu'eux et leurs descendants, nés de lég riage, porteraient son nom et ses armes. A dé

ıres de sa famille, et si ses volontés n'étaient pas tées, il faisait le vicomte de Limoges son légataire. autres dispositions, n'oublions pas de dire qu'à :, son fils naturel, il ne léguait que douze setiers de . Ce document, curieux sous bien des rapports, e combien les grandes familles tenaient à perpétuer ıom, et les signes héraldiques de leurs ancêtres [1].
prince de Galles, dans sa marche vers Poitiers, in- que les habitants de Limoges faisaient bonne garde à murailles, et se montraient bien résolus à se défen- ı'osa pas les attaquer : il ne put que ravager les envi- Les hommes d'armes qu'il laissa dans le pays, après lépart pour Bordeaux, continuèrent son œuvre de ation. La misère fut générale dans les campagnes, uffrances, les privations si grandes qu'on y vit une on du Ciel, justement méritée pour l'oubli des de- religieux : on parut alors revenir aux pratiques de les beaux jours du catholicisme. A Limoges, on réta- rec le plus grand empressement l'ancienne confrérie int-Martial, négligée depuis plusieurs années. Les ls se montrèrent les plus zélés : ils intéressèrent à fondation tous ceux de leurs compatriotes pourvus ;nités à la cour d'Avignon. Guillaume de la Jugie [2], n Aubert [3], Nicolas Boger, et Lamy, patriarche de lem, répondirent à leur appel, et obtinrent des in- ıces pour ceux qui contribueraient aux travaux de : cathédrale de Saint-Étienne et aux dépenses de la

ch. de Pau : S. E, n° 726. Voir ce document à la fin.
illaume de la Jugie naquit dans un village de la paroisse de Rosiers. VI avait donné à son père des lettres de noblesse. (Arch. de Pau : *a vicomté de Limoges.*)
doin Aubert, ou d'Albert, avait été baptisé dans la petite église de sur l'emplacement de laquelle le pape Innocent VI eu fit construire re, et fit mettre ses armoiries à une clef de voûte qui existe encore. t : *Histoire des papes d'Avignon.*)

[illegible]. Dix consuls se déclarèrent les protect
[illegible] association, tandis que les principa
[illegible] l'honneur d'en faire partie. A l
[illegible] le même zèle : on y posa les statu
[illegible] du Saint-Sacrement, à laquelle s'associè
[illegible] des environs, ainsi que le seigneur
[illegible] principal promoteur (1360)[1]. Clément
[illegible] fit tous ses efforts pour hâter
[illegible] de l'église cathédrale de Saint-Étienne,
[illegible] souvent suspendus par les préocc
[illegible] la guerre. Gui de Comborn, dernier évêque,
[illegible] c'est à son temps (1344) qu'on peut rep
[illegible] et la rose du sud, richement décorées
[illegible] style ogival rayonnant.

[illegible] traité de Brétigni mit fin à la captivité
[illegible] mais à des conditions si humiliantes, qu'il é
[illegible] que la nationalité française survivr
[illegible] Édouard III, avec nos plus belles provinces
[illegible] la cité et le chastel de Limoges, et
[illegible] pays de Limosin. » et de plus garda e
[illegible] faits prisonniers à Maupert
[illegible] peu empressés de souscr
[illegible] France : ils furent profondément hum
[illegible] de Galles devenir prince d'Aquitain
[illegible] dans la basilique de Saint-Martial l'
[illegible] pouvaient-ils oublier, en effet, c
[illegible] du despotisme d'Henri II et de s
[illegible] de France, connaissant leurs
[illegible] du roi les disposer à l'obéi
[illegible] avec beaucoup de peine le serm
[illegible] des consuls, il leur montra les lettres-pate

[1] [illegible] au séminaire de Limoges.

vaincu de Maupertuis, qui les livraient au roi d'Angleterre. Quelques jours après arriva aussi Jean Chandos, connétable d'Édouard III, escorté des plus illustres de la noblesse d'outre-Manche et de Gascogne, déployant fièrement la bannière de son maître, au cri de guerre : Saint Georges et l'Angleterre! Il prit possession de la cité, la veille de la Conception de la Vierge (1361); mais les bourgeois, plus libres que les consuls, refusèrent d'abord de faire le serment de fidélité, disant — « qu'ils ne le devaient qu'au comte de Limoges, comme l'avait décidé Philippe-le-Hardi. » Ils ne cédèrent que sur la promesse qu'on leur rendrait tous les priviléges que leur avaient enlevés les derniers vicomtes, et la faculté aux consuls de tenir leur nomination de l'assemblée communale, sans avoir rien à démêler avec la juridiction vicomtale. Les consuls consentirent aussi à faire hommage au roi d'Angleterre entre les mains du connétable, qui confirma aussi les lettres-patentes accordées par le roi de France à la grande confrérie de Saint-Martial, et ordonna au sénéchal du Limousin de faire jouir la bourgooisie de tous les priviléges attachés à cette corporation [1].

La même année, l'évêque Jean de Croso consentit à remettre au roi d'Angleterre la ville de Saint-Léonard, avec la moitié de la justice. Ce prélat, d'une rare piété, recevait dans le même temps de Gallienne de Chanac, femme de Ranulfe, vicomte de Pompadour, deux cents florins offerts par cette pieuse femme pour avoir une tombe dans l'église des Frères Prêcheurs [2]. L'église de Saint-Martial s'enrichit aussi de plusieurs legs pieux. Audier, bourgeois de Li-

1. Lettre datée de Périgueux, *Catalogue des Rôles gascons.*
2. Les exécuteurs de son testament furent Ranulfe de Pompadour, sacristain de Narbonne, Bertrand de Chanac, chanoine de Paris, et Seguin de Pompadour, chanoine de Limoges. (*Arch. de Pau.*)

moges, en demandant d'y être enterré près de son père, disposa en sa faveur d'une grande partie de sa fortune[1].

Par l'hommage que firent les consuls au roi d'Angleterre, les droits des vicomtes n'avaient point été réservés; aussi Charles de Blois, qui continuait à soutenir ses prétentions contre la maison de Montfort, informé de ce qui s'était passé, mais n'osant pas venir à Limoges réclamer les priviléges de sa famille, se rendit à Poitiers, après avoir fait prier l'abbé de Saint-Martial de venir dans cette ville lui faire hommage pour le Château et pour la ville. Celui-ci, ennemi d'ailleurs de l'Angleterre, y consentit, tout en se réservant le droit de faire battre monnaie dans le Château comme ses prédécesseurs. Charles de Blois ne put pas

1. Il ordonna qu'on achetât, pour couvrir son corps, un drap tissu d'or, qu'on rachèterait ensuite pour en faire une chasuble destinée à la vicairie fondée par sa famille dans le même monastère; qu'on donnât le jour de son enterrement, à chaque prêtre assistant de Saint-Martial et de Saint-Pierre-du-Queyroix, deux gros d'argent; aux prêtres étrangers deux sterlings; à chaque moine un gros tournois d'argent; au monastère trois réales d'or; à chaque frère des quatre ordres mendiants un gros d'argent; à chaque prisonnier ou malade de l'hôpital de la Cité et du Château un denier, appelé *companha*; à la recluse des Arènes trois gros tournois d'argent *; à chaque religieuse de la cité et du diocèse deux sterlings d'argent; à la grande confrérie de Saint-Martial un demi-marc d'argent; à celle de Saint-Jacques quinze sous; à la confrérie des pauvres mal vêtus quinze sous; à vingt-cinq pauvres, pour chacun, une tunique de drap de Felletin; à deux cents autres, une paire de souliers; à quarante filles pauvres à marier, quatre gros tournois d'argent pour chacune; à soixante familles pauvres chargées d'enfants, quatre gros tournois. Il reconnaissait à sa femme Mathilde, fille de Pierre Malden, vingt marcs d'argent pour son douaire; à Jeanne et Paule, ses filles, cent marcs pour chacune, et dix livres de rente perpétuelle; à son fils, le reste de sa fortune. (*Vidimus* de 1390 aux Arch. de Pau et pièces de procédure.)

* Au XIVe siècle et jusqu'au XVIe, il y eut dans les villes des reclus et des recluses, qui se chargeaient d'expier les péchés de la société, en se condamnant à une longue vie de pénitence dans une profonde solitude. Des femmes, dont la jeunesse avait été flétrie par le vice, se retiraient dans quelques souterrains, sous de vieilles ruines, où elles vivaient des aumônes qu'on leur jetait par une lucarne. La recluse de Limoges, toujours vêtue d'une robe blanche, habitait sous une vieille voûte de l'ancien amphithéâtre romain. Elle était sous la protection des consuls, qui, à sa mort, devaient pourvoir à son remplacement.

faire autrement reconnaître son autorité dans la vicomté : il touchait au dernier jour de sa fortune. Vainement il chercha à faire la paix avec son compétiteur à d'honorables conditions; il dut céder à l'énergique résistance de sa femme. « Je ne suis qu'une femme, lui dit-elle, mais je perdrai plutôt la vie, et deux, si je les avais, que de consentir à une chose aussi honteuse. » Jeanne-la-Boiteuse était bien autorisée à parler ainsi, car au plus fort de la guerre contre Montfort, pour rendre son mari plus redoutable, en mettant à sa disposition toutes les ressources qu'il pouvait trouver dans la vicomté de Limoges, elle lui avait donné à perpétuité cette partie de son patrimoine, à condition que s'il mourait avant elle, elle en reprendrait la possession, en réservant cependant les droits de Jeanne de Savoie, dernière femme de Jean III, son oncle, qui en était douairière. Le roi de France avait confirmé ces dispositions la même année (1343) [1]. Malgré cette donation, Charles de Blois trouva peu de ressources dans la vicomté, déjà occupée par les Anglais; seulement cela lui facilita, avec l'engagement de sa femme, un emprunt de 32,000 florins fait à Jacques Malabayla, « marchand suivant la cour de Rome » (1345) [2]. Après une guerre de vingt ans, malgré l'avis de Duguesclin, qui devait venir défendre les droits de sa famille dans la vicomté de Limoges, il livra la bataille d'Auray, où il perdit la vie, Duguesclin la liberté, et Ollivier de Clisson un œil (1364). A ses derniers moments, alors que la justice éclaire les consciences, il reconnut ses torts. « J'ai longtemps guerroyé contre mon escient, disait-il avec

1. Lettres patentes données à Beaume-les-Dames. (Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*)

2. ARCH. DE PAU. L'original, portant les conditions de cet emprunt, est sur une grande feuille de parchemin. Les cours, ou les grandes familles, avaient toujours à leur suite des marchands de choses de luxe, et qui étaient souvent de véritables banquiers.

tristesse. » Le jeune comte de Montfort vint voir son cadavre. « Ah! mon cousin, s'écria-t-il, par votre opiniâtreté, vous avez été cause de beaucoup de maux en Bretagne. Dieu vous pardonne! Je regrette beaucoup de vous ester venu à cette male fin. » Le peuple du Limousin regretta aussi Charles de Blois qu'il avait toujours regardé comme le légitime héritier de la vicomté, par cette raison surtout qu'il avait été l'ennemi des Anglais.

Le clergé l'aimait à cause de sa piété, car quelques jours avant la bataille d'Auray il avait envoyé son offrande pour la construction de l'église de Saint-Michel-des-Lions[1]. Comme les soldats de la légion thébaine, il n'oubliait pas au milieu des camps les pratiques religieuses, qui toujours animent les courages et produisent les grands dévouements. Quand on dépouilla son corps, on le trouva entouré d'un cilice et d'une corde. Aux yeux du peuple ce fut un saint, auquel on attribua bientôt de nombreux miracles. Grégoire XI, ce pape limousin, dont toutes les affections furent pour la maison de Blois et pour la France, le canonisa, malgré l'opposition de Jean de Montfort, qui craignait jusqu'au souvenir de son rival.

La cause de Jeanne de Blois, après la mort de son mari, était perdue en Bretagne. L'Angleterre, qui avait tant contribué à ses désastres, était maîtresse du Limousin. Le prince de Galles, duc d'Aquitaine, ne tarda pas à visiter ce riche apanage, ces champs du Midi, si aimés de ses ancêtres, mais qui devaient lui être presque aussi funestes qu'à Richard Cœur-de-Lion. Par le traité de Brétigni, le

1. Cette église, selon les traditions, aurait été bâtie sous l'épiscopat de Rorice II, au VI[e] siècle. Ce qui est certain, c'est qu'elle existait au VII[e]. (*Mss.* 5237, *Bib. nationale*; NADAUD, Pouillé.) Détruite par un incendie vers 1123, elle fut réparée en 1213. Mais l'église actuelle date en partie de 1364. Le clocher fut élevé en 1383, d'après une inscription recueillie par le savant archéologue M. l'abbé Texier (*Inscriptions du Limousin*).

roi de France, sans réserver les droits de la maison de Blois, avait cédé à l'Angleterre les hommages et les fiefs appartenant aux vicomtes depuis des siècles[1]. Pendant que ses hommes d'armes, sous les ordres d'Hélie de Lestrade, occupaient le château de Nontron, et que d'autres s'établissaient dans Excideuil, à Ségur, à Aixe, à Château-Chervix et autres places, le héros de Crécy arrivait à Limoges, accompagné de sa femme (mai 1364). Les consuls[2] et les bourgeois, naguère ennemis de l'Angleterre, mais alors effrayés de l'imposant appareil du vainqueur, comprenant que toute résistance était impossible, allèrent le recevoir à Aixe, suivis de cent vingt des habitants les plus notables, tous montés sur de beaux chevaux et vêtus d'habits de fête : ils le conduisirent dans la ville, où l'attendait le clergé, réuni dans la basilique de Saint-Martial.

Le prince, après avoir vénéré les reliques de l'apôtre de l'Aquitaine, déposa sur son tombeau de riches offrandes, et visita ensuite attentivement toutes les fortifications de la ville. Peut-être prévoyait-il que les cris de joie, qui le saluaient, devaient bientôt se changer en imprécations. Il institua pour sénéchal du Limousin le chevalier anglais Thomas de Rosw, mais n'apporta aucun changement à la juridiction consulaire, dont les représentants continuèrent de se réunir dans la maison du consulat, située dans l'enceinte du Château. Le prince, ne se réservant que la connaissance des cas d'appel, la punition du crime de lèse-majesté, et le droit de battre monnaie, leur permit de poursuivre et de punir tout délit qui serait commis dans

1. Ratification du traité de Brétigni par Jean-le-Bon, 24 octobre 1360. (Rymer : *Act. publica*, t. VI, p. 178.)

2. Les consuls en fonctions cette année étaient : Étienne Naud, Otho Benoit, Pierre Bolin, apothicaire, Jean Columbi, André Audiat, Jean David, Pierre Barrelier, Étienne Berger, Jean Dauret, Mathieu la Cootz, Jean Michel et Jean Roche.

toute l'étendue de la châtellenie. Les consuls purent ainsi faire construire des prisons et dresser des fourches patibulaires. Le sénéchal, pour donner de l'authenticité à ces concessions, fit asseoir Etienne Raud, premier consul en titre, sur le siége du prévôt, en présence du peuple qui criait : « Saint-Georges et Guyenne ! » Mais, pour que le peuple, les bourgeois et les consuls ne fussent pas tentés d'oublier qu'ils devaient toujours le reconnaître pour leur suzerain, le prince se réserva la prison de Pissevache, où serait détenu quiconque ne reconnaîtrait pas son autorité : il la faisait garder par ses officiers[1].

Cependant Jeanne de Blois avait accepté, comme on l'a vu, le traité de Guérande (1365), qui lui assurait, à défaut du duché de Bretagne, le comté de Penthièvre et la vicomté de Limoges : mais quoique Jean de Montfort, à qui Charles de France, régent du royaume pendant la captivité de son père, avait défendu de faire battre monnaie à Limoges[2], eût promis par le quatrième article de ce traité, d'employer tout son crédit et « toutes voies amiables » pour obtenir du prince de Galles qu'il la laissât jouir paisiblement de la vicomté, Jeanne attendit assez longtemps l'exécution de ces promesses. La noblesse du Limousin fut plus prompte à lui témoigner sa fidélité; plusieurs de ses membres les plus distingués allèrent la saluer comme leur suzeraine. Cette femme qui supportait si noblement ses malheurs, tout en pleurant la mort de son mari et la captivité de ses enfants prisonniers en Angleterre, ne put pas revenir aussitôt dans la vicomté où campaient les Anglais, mais elle se montra reconnaissante des services de ceux qui s'étaient voués à sa cause. Pour récompenser le courage de Ranulfe-Hélie III,

1. Chron. mss.
2. Lettres de prohibition données à Paris le 13 décembre 1358. (Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*)

seigneur de Pompadour[1], à la bataille d'Auray, elle lui donna toute la justice haute, moyenne et basse sur les paroisses d'Arnac et de Saint-Cyr-la-Roche. Quelques chevaliers de Bretagne obtinrent aussi des fiefs en Limousin et vinrent s'y établir, tels que les seigneurs de Beaupoil-Saint-Aulaire, les barons de Laroche, ainsi titrés de la baronie de ce nom, située près du Châlard[2]. D'autres aimèrent mieux servir l'Angleterre, et crier « Saint-Georges et Guyenne ! » que « Saint-Denis et Bretagne ! » Le sire de Pierre-Buffière, le seigneur de Malval, Aymeri de Rochechouart suivirent la bannière du prince de Galles, quand il alla en Espagne au secours de Pierre-le-Cruel. Messire Jean Chandos leur chaussa les éperons d'or de chevalier, après la bataille où Duguesclin fut fait prisonnier, mais sauva l'honneur de la France[3].

1. (ARCH. DE PAU.) Ce document porte un sceau en cire rouge, avec *trois tours crénelées ouvertes et un lambel.*

2. Le premier qui nous soit connu de cette famille des seigneurs de la Roche, originaire de l'Anjou, fut Hugues du Jarrys, tige de la branche établie dans le Limousin. Ses descendants obtinrent des grades élevés dans l'armée sous Louis XIII et Louis XIV. Jean du Jarrys fut colonel dans les troupes de Philippe V, roi d'Espagne. Son frère, qui servit dans le régiment de la Marck, passa au service de l'Électeur palatin, en qualité de général-major, en 1731. Cette famille s'est continuée en Allemagne dans les hauts grades militaires. Frédéric du Jarrys, baron de la Roche, a été attaché au service du roi de Bavière, en qualité de major d'état-major, et de chambellan du prince Adalbert.

3. FROISSART : l. I, c. 232.

APPENDICE

I

Testament de Gouffier de Lastours

(1354)

In nomine Patris et Filii, Spiritus Sancti. Amen. Ego Golfer Turribus, miles, dominus dicti loci et de Bessos et de Linar Dei gratiam sanus mente et corpore, et bona memoria pe rans, fecit, condidit et ordinavit testamentum ultimum et voluntatem, considerans quod nichil certius morte, nichilq certius hora mortis, nolens decedere, sive mori intestatus, futurum per parentes et amicos meos et proximos contentio moveri, sive oriri, meum testamentum ultimum et meam mam dispositionem de bonis et rebus meis ad me pertine et pertinere valentibus nunc et in futurum, tam ex succe patris et matris, patruum et avunculorum meorumque, e cessione quorumcumque aliorum, et alia ratione quacu concedo, facio et ordino per hunc modum. † Primo comm animam meam altisimo Creatori, qui, de nichilo e creavit, et beatæ Mariæ Virgini gloriosæ, et beato Petro, et Johanni Baptistæ apostolis, cunctisque sanctis paradisi, et c meum ecclesiasticæ sepulturæ. Et eligo meam sepultura ecclesia Fratrum Predicatorum Lemovicensium; et volo et cipio quod omnes clamores mei per executores et helemosi meos subscriptos penitus emendantur cuilibet fide digno d conquerenti, et debita mea integra persolvantur per he meos de bonis et heredibus meis ad ordinationem eleem riorum et executorum meorum. Item volo et jubeo quod exe meæ fiant, dum de me humanitas contingerit per hunc mo 1° Lego pro anima mea, pro luminari, duo quintalia ceræ: unum pannum auri, de quo precipio casulam fieri in dic clesia Predicatorum dictorum; tamen quod supra cadaver m

solum, nisi quidam pannus lanæ nigræ cum qua-
anni lini albi adornatus et juxta corpus, dum stabit
on ponantur, nisi quatuor candelæ quælibet unius
uminare ardeat in dicta ecclesia ad honorem Dei,
r meum sepelliatur : et volo sepeliri, prout decet
neam, et secundum quod est moris viros banares
go cuilibet presbytero, qui erit meæ sepulturæ, tres
im denarium : item cuilibet diacono XIII denarios,
VII denarios, et cuilibet clerico IIII denarios : item
pio quod fiat refectio in die meæ sepulturæ fratri-
ventus Predicatorum, et in octava die etiam eisdem
ut videbitur executoribus meis faciendum. Item do
et pauperi qui intererit in die meæ sepulturæ duos
is, et alios duos denarios cuilibet pauperi in die
ræ de helemosina pro anima mea et parentum
n volo et precipio quod in octava die meæ sepul-
tres decem denarii cuilibet presbytero ad anniver-
n venienti in ecclesiam Predicatorum Lemovicen-
i et subdiaconi ac clericis ibidem presentibus, prout
ecutoribus meis faciendum. Item volo et precipio
urres et apud Bessos et apud Linars, infra annum
ræ, in qualibet ecclesia Predicatorum locorum fiat
n meum, prout videbitur executoribus meis, acto
volo cuilibet presbytero ibidem presenti dentur tres
i, et in quolibet illorum locorum duo denarii in pane
eri venienti die qua fiet anniversarium meum, resi-
nacionem executorum meorum. Item volo et precipio
cadaver meum ponatur quædam tomba lapidis, et
loco tombæ, in pariete, pingatur quædam historia
nis-Baptistæ et beatæ Margaritæ cum armis meis.
nventui prædicto predicatorum Lemovicensium pro
meo quolibet anno faciendo in die meæ sepulturæ
lidos perpetuo renduales, quos sibi assigno, et insu-
meum de Turribus, pro faciendo refectionem fra-
conventus, qui ad anniversarium meum intererunt,
l finem quod omnes presbyteri dicti conventus, qui
rsario intererunt, habeant missam celebrare pro
t parentum meorum, et alii fratres qui non sunt pro-
psalmos; et volo quod dicti sexaginta solidi renduales
antur in aliis usibus, nisi in refectione dictorum
od si opportune oppositum fuerit nunc pro tunc
ta solidi, communitati dictorum fratrum deputo et
n lego XX solidos perpetuo renduales distribuendos
rioris predicti conventus fatribus celebrantibus an-

nuatim in crastinum diem anniversarii mei, quos assigno sup
dictum furnum meum de Turribus. Item lego fratri Ranulph
Lamberti ordinis prædicti Predicatorum quatuor libras perpetu
renduales, quos sibi assigno super dictum furnum meum de Tur-
ribus annuatim sibi solvendos, ut ipse habeat pro anima me
celebrare quandiu vixerit in humanis, et post mortem dicti fratri
Ramnulphi dictas quatuor libras renduales lego conventui præ
dicto, ad finem quod dictus conventus deputet unum alium
fratrem qui qualibet die cujuslibet septimanæ seu cothidie in
perpetuum missam habeat celebrare. Item lego conventibu
Minorum et fratrum Augustinorum et Carmelitorum Lemovi-
censium cuilibet eorumdem unam refectionem simul, prou
videbitur executoribus meis faciendum. Item lego ecclesiæ sanct
Hilarii [1] et ecclesiæ de Flamnhaco totidem, et ecclesiæ d
Buxeria totidem supra terram meam de Turribus. Item leg
ecclesiæ de Linars pro uno anniversario faciendo annuatim i
die meæ sepulturæ XX solidos renduales per prepositum et capel-
lanum dicti loci distribuendos, scilicet, præposito quinque solido
et capellano quinque solidos, et aliis presbyteris et diaconis e
clericis X solidos intervenientibus ad dictum anniversarium
meum, quos sibi assigno supra terram meam de Linars. Item
lego ecclesiæ beati Georgii de Roffeno [forsan *Roffiniaco*] V so
lidos renduales supra terram dictam de Linars. Item lego ele-
mosinæ quæ datur apud Linars in festo Paschæ duos sextarios
siliginis ad mensuram de Nobiliaco perpetuo renduales, quos si
assigno supra meum molendinum de Linars. Item, cum ego si
et fuerim diu de confratria beatæ Mariæ Virginis de Rupe Ama-
torio [2], lego dictæ confratriæ unum sextarium frumenti a
mensuram ejusdem loci, renduales, vel argentum pro emendo
dictum sextarium frumenti renduale, ad ordinacionem execu-
torum meorum. Item volo quod arreyragia confratriæ prædict
Beatæ Mariæ de Rupe Amatoris per heredem meum de Turribu
persolvantur. Item lego Beatæ Mariæ de Castellione unum sexta-
rium siliginis renduale supra molendinum de Bessos, ad finem
quod quidam pauper comedat pro me annuatim ad dictam con-
fraterniam. Item lego fratri Marciali Veyrier ordinis Predicatorum
priori conventus sancti Juemani ad vitam suam dumtaxat centum
solidos annuatim persolvendos, quos sibi assigno supra furnum

1. L'église Saint-Hilaire-Lastours remonterait, si nous en croyons l'auteur anonyme de la légende de saint Just, au temps de saint Hilaire de Poitiers. (Labiche, *Vie des saints du Limousin*, t. III.)

2. Rocamadour, département du Lot, lieu encore célèbre par le nombre de pèlerins qui le fréquentent.

...de Rilhaco. Item lego ecclesiæ beati Geraldi Lemovicensi V ...duales supra furnum de Rilhaco sibi assignandos. ...uod vicaria de Turribus per me et uxorem meam ... volo quod, prout statuitur, habeat perpetuam roboris ... Item lego Ysabelli de la Porta, uxori meæ, ultra ...od fuit sibi promissum in prolocutione sponsaliarum ...nii, locum meum de Bessas, cum stagnis, molendinis, ... juribus, deveriis et pertinenciis et redditibus suis ...t decimam de Nexonio, ac vineas Sancti Sulpicii et ...ali, ad vitam suam dumtaxat, et medietatem omnium ..., sive de Ordilha hospitii, sive domus meæ : et post ...am, ad heredem meum de Turribus revertantur. ...deratis serviciis et amoribus mihi impensis ab Helia ...micello, sibi lego, concedo et do X libras in denariis ...uam dumtaxat, quos sibi assigno supra terram meam .... Item Galcelmo de la Somnia [?], consideratis etiam ...hi ab ipso impensis, lego et dono sibi meam decimam ...ti, ad vitam suam dumtaxat. Item lego Petro Fabri ... dicto alias Coypha, decem libras semel. Item sex... siliginis ad mensuram de Turribus, ad vitam suam dumtaxat, quos sibi assigno supra molendinum meum de Rilhaco, de la Salada. Item do et lego Johanni coquinario meo centum solidos semel. Item dicto Moros de Linars, lego X sextarios siliginis ad mensuram de Nobiliaco, quos sibi assigno supra decimam meam de Linars, ad vitam suam dumtaxat. Item, dicto famulo, lego sexanginta solidos semel. Item Michaeli de Bessos centum solidos semel. Item, Agneti de Seray pro serviciis ab ipsa uxori mea impensis et amore Dei X libras in denariis semel per heredes de Turribus sibi solvendis. Item do et lego Petro filio meo naturali duodecim sextarios siliginis ad mensuram de Turribus, quos sibi assigno supra terram de Sancto Aredio. Item sexaginta solidos in denariis ad vitam suam dumtaxat supra dictam terram de Sancto Aredio sibi solvendos annuatim. Item lego mille missas celebrandas infra annum meæ sepulturæ per religiosos et alios vicarios, prout videbitur executoribus meis, distribuendos. Item do et lego domino Johanni, militi, nepoti meo, totam terram meam de Linaro, cum suis stagnis, molendinis universis, et decimam de Nexonio, post mortem uxoris meæ, quantum pertinet ad me, cum deveriis ad decimam prædictam pertinentibus, in perpetuum, ad faciendum ipsius militis, nepotis mei, in vita pariter et in morte, suam omnimodam voluntatem; in causa in quo idem nepos meus, quod absit, decederet absque herede masculo ex suo proprio corpore descendente, ex legitimo matrimonio procreato, volo quod post

mortem ipsius domini Johannis, in illo casu, tota terra
Delmaros et decima de Nexonio ad heredem meum de Turrib
revertatur, qui deferet nomen meum et arma. Si vero hab
filium, seu filias, sine aliquo herede masculo superstito, volo
ordino quod ad heredem meum de Turribus revertatur. Item
et lego Petro Jouberti, domicello, nepoti meo, filio quond
domini Petri Jouberti, militis, totam terram meam de S. Ared
cum suis juribus, deveriis et perprietatibus, et pertinenciis
universis, cum decima de Cussaco, ad faciendum sui et suor
omnimodam voluntatem in vita pariter et in morte; nolo
ulterius possit aliquid petere aliis nepotibus meis, sed sit
tentus de promissis, salvis exceptis XV libris et tringinta
sextariis siliginis rendualibus hospitali de Turribus assig
supra dictam terram S. Aredii. Et cum quædam vicaria
assignata in monasterio S. Aredii, scilicet in altari S. Johan
et dicta vicaria spectet ad collationem heredum de Turrib
quam Petrus Jouberti levat pro eo, quia dicit, ratione ma
suæ ad ipsum pertinere, in casu quo idem Petrus pot
sufficienter docere. Volo et ordino quod dicta vicaria hab
centum solidos renduales, pro dicta vicaria assignatos su
terram S. Aredii. Verumtamen, si idem Petrus Jouberti m
batur sine herede masculo, ex suo proprio corpore descend
et ex legitimo matrimonio procreato, volo quod dicta terra
S. Aredio revertatur ad dictum dominum Johannem de Gayer
seu ad ejus heredes ex suo proprio corpore descendentes, et
legitimo matrimonio procreatos, conditionibus supra dictis
servatis; quod si dictus dominus Johannes moriebatur s
herede masculo superstite, quod ad heredum meum qui de
nomen meum et arma postmodum devolvatur. Item do et le
domino Galfrido de Campanis, militi, nepoti meo, totam ter
meam de Turribus et locum meum de Bessos [forsan *de Bey*
post mortem uxoris meæ, et non aliis nec aliter, cum suis jurib
deveriis, juridicione alta et bassa, homagiis, et aliis jurib
deveriis et aliis proprietatibus ad dicta loca pertinentibus u
versis, ad faciendum sui et suorum omnimodam voluntatem,
vita pariter et in morte. Et volo et jubeo quod dictus domi
Galfridus solvat uxori meæ lo dovare, sive Locle, sibi promi
in prosactione sui matrimonii. Item volo quod ipse Galfridus
sui heredes in perpetuum deferant nomen meum et arma: Et v
et ordino quod idem dominus Galfridus solvat in perpetu
census et redditus qui debentur domino vicecomiti Lemovice
Item, volo et ordino quod, cum teneor assignare capitulo S. S
phani Lemovicensis octo libras post mortem meam in perpetu
solvendas, ratione cujusdam compositionis alias factæ inter

et dominos dicti capituli Lemovicensis, dictas octo libras volo et precipio quod persolvantur de cetero supra terram meam de Bessas, verumtamen cum dictam terram de Bessas uxori meæ dederim ad vitam suam dumtaxat, volo et ordino quod dum dicta uxor mea vixerit, quod dicto capitulo Lemovicensi dictæ octo libræ renduales per dictum dominum Galfridum super terram de Turribus persolvantur. Item, volo et ordino quod si idem dominus Galfridus de Campanis moriebatur sine herede masculo ex suo proprio corpore descendente, et legitimo matrimonio, quod post mortem dicti Galfridi tota terra de Turribus et de Bessas revertatur ad dominum Johannem de Gayn (?) et ad suos heredes masculos, qui tunc tempore deferent nomen meum et arma; et si idem dominus Johannes de Gayn moriebatur, et etiam dominus Galfridus de Campanis, sine heredibus masculis ex suis propriis corporibus descendentibus, quod tota terra de Turribus et de Bessas et de Linars, cum omnibus suis pertinenciis ad Petrum Jouberti revertatur, ad finem quod deferat nomen meum et arma. Item si idem dominus Galfridus moriebatur sine herede masculo superstite, sive non habendo heredem masculum seu feminam, seu feminas, volo et ordino quod dicta una filia sua prout decet personam suam de bonis et redditibus et aliis possessionibus de Turribus et de Bessas maritetur et dotetur, et residuum ad dictum dominum Johannem de Gayn, ut præfertur, revertatur. Item volo et ordino quod si Guido de Campanis, miles, moriebatur, domina Agnete uxore sua, sorore mea remanente, quod tamdiu dicta soror mea non possit morari cum domino Galfrido de Campanis, quod dictus dominus Galfridus solvat eidem matri suæ viginti libras supra terram meam de Turribus, tandiu quamdiu dicta mater sua vixerit in humanis. Executores vero mei ultimi testamenti facio et ordino scilicet nobiles et potentes viros dominum Guichardum de Combornio, militem, dominum de Tregnhaco, et dominum Guidonem Bruni, militem, dominum Montisbruni, et priorem conventualem Predicatorum Lemovicensium, et fratrem Marcialem Veyrici (?) Prædicatorum conventus S. Juniani et quemlibet eorumdem; et volo quod nisi dicti quatuor executores aliis negociis occupatis, quod propter hoc meum testamentum non remaneat imperfectum, sed quod tres habeant potestatem complendi et perficiendi, et nisi dicti tres illorum executorum possent vacare, quod per duos illorum valeat confici et compleri; ita quod unus solus sine alio ipsorum sibi adjuncto nichil possit perficere de præmissis exequiis meis faciendis, quibus executoribus meis dotalem et qualem potestatem qualem habebam per quadraginta dies antequam conderem hujusmodi testamentum vendendi et distrahendi de bonis meis

mobilibus, et nisi extent mobilia de bonis et rebus meis immobilibus tantum donec omnes exequiæ clamores et funerariæ, et testamentum meum penitus compleatur; et supplico eisdem quod placeat eisdem onus hujusmodi testamenti in se suscipere et in præmissis vaccare. Et volo et precipio quod aliquis de meis heredibus supra dictis, non possit aliquid levare de fructibus et redditibus terræ meæ, usurpare, capere, nec transportare, donec per executores meos clamores et exequiæ et testamentum meum penitus compleatur; quod si facerent in contrarium omnes simul, seu aliquis eorumdem in legatum ejusdem qui aliquid in contrarium faciat, ex nunc pro tunc facio heredes meos dominum regem Franciæ, et dominum vicecomitem Lemovicensem pro communi et indiviso non alias nec alius. Item volo quod exequias et funerarias meas dicti dominus Galfridus et Petrus Jauberti solvant, prout executoribus meis predictis videbitur faciendum, et pro labore dictorum executorum meorum lego eisdem XII libras in denariis, solvendas semel, et hoc volo et jubeo quod sit meum ultimum nuncupatum et mea voluntas extrema, et si unumquemque aliud testamentum feci, illud revoco et annullo, et volo quod valeat jure quo valere poterit meliori : et supplico custodi sigilli regis in Baylivia Lemovicensi constituti et judici vicecomitatus Lemovicensis, ut sigillo suo, et etiam domini cantori et officiali Lemovicensi.

Testes hujusmodi testamenti mei invoco dominum Aymericum Bannerii canonicum Sancti Johannis de Cola, et dominum Stephanum Chabessarii, canonicum de Castellione, Petrum de Montelo, et Stephanum de Podio, presbyteros parochiæ de Ladignaco, Ademareum Casteu, clericum de Ladignaco, Petrum Bladei et Stephanum Paroulo de Bessas. In loco de Bessas die jovis post festam Annunciationis B. M. Anno Domini M. CCC. LIV. Le vidimus est de l'année 1463. (*Arch. de Pau.*)

FIN DU TOME PREMIER

TABLE DES CHAPITRES

DU PREMIER VOLUME

... — Imprimerie PILLET FILS AINÉ, rue des Grands-Augustins, 5.

HISTOIRE

DES

VICOMTES ET DE LA VICOMTÉ

DE LIMOGES

PAR

F. MARVAUD

Professeur d'histoire en retraite, Officier d'Académie,
ancien Vice-Président de la Société archéologique et historique de la Charente,
et correspondant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

TOME SECOND



A PARIS
CHEZ J.-B. DUMOULIN
Libraire de la Société des Antiquaires de France,
13, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS

HISTOIRE

DES

VICOMTES ET DE LA VICOMTÉ

DE LIMOGES

II

LIBRAIRES DÉPOSITAIRES

A NIORT
CHEZ M. CLOUZOT.

A BORDEAUX
CHEZ M. C. LEFEBVRE.

A LIMOGES
CHEZ Mme Ve DUCOURTIEUX

A ANGOULÊME
CHEZ M. GOUMARD.

Paris. — Imprimerie PILLET FILS AINÉ, rue des Grands-Augustins,

HISTOIRE

DES

VICOMTES ET DE LA VICOMTÉ
DE LIMOGES

PAR

F. MARVAUD

Professeur d'histoire en retraite, Officier d'Académie,
ancien Vice-Président de la Société archéologique et historique de la Charente,
et correspondant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

TOME SECOND



A PARIS
CHEZ J.-B. DUMOULIN
Libraire de la Société des Antiquaires de France,
13, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS

1873

HISTOIRE

DES

MTES ET DE LA VICOMTÉ DE LIMOGES

CHAPITRE XV

DE BLOIS, DITE LA BOITEUSE, VICOMTESSE DE LIMOGES

: de Charles V : ligue contre le prince de Galles. — Les cam-
ravagées. — Note sur la dépense des officiers de la monnaie. —
icomte de Rochechouart, abandonne le parti des Anglais. — Ro-
irt assiégé par Jean Chandos et le comte de Pembroch. — Le
Berry dans le Limousin. — Cession de la vicomté par Jeanne-
ise à Charles V. — Les ducs de Berry et de Bourbon devant
. — Les consuls et les bourgeois reçoivent les troupes royales. —
nandement donné à Jean de Villemur, à Jean de Beaufort par
es français. — Duguesclin sur les frontières du Limousin. — Le
 Galles marche contre Limoges ; la ville est assiégée. — Craintes
tants. — Exploits de Duguesclin. — Le prince de Galles donne
— L'évêque fait prisonnier. — Noble résistance de Jean de Vil-
. de ses compagnons. — Tableau des désastres de Limoges. —
é rendue à l'évêque. — Le prince de Galles à Grandmont. —
 la princesse de Galles. — Départ du prince de Galles ; ses
 — Tableau des ruines faites par les Anglais : dévouement de
XI. — État malheureux du pays. — Les consuls demandent à
V de les secourir.

ınce, si malheureuse à Créci et à Poitiers, si humi-
moindrie par le traité de Bretigni, put espérer de
a fortune, quand Charles V, l'ennemi irréconci-
s Anglais, décidé à ne pas jouer la fortune du
t la royauté dans une grande bataille, eut succédé
ean, qui venait de mourir en Angleterre pour sau-

[illegible] barons d'Aquitaine, secrète-[illegible] se montrèrent impatients [illegible] prince de Galles, qui [illegible] monnaie à Li-[illegible] à la place de ceux de la [illegible] les produits et des [illegible] quand il voulut exiger [illegible] exemple, ceux du [illegible] en Espagne, furent les pre-[illegible] barons de Malemort, [illegible] de Lastours, le [illegible] qui pouvaient réunir [illegible] hommes de guerre, se liguè-[illegible].

[illegible] pas aussi décidée à [illegible] n'avait pas les [illegible] se laissait tromper [illegible] les priviléges des [illegible] de se [illegible] Charles V [illegible] les barons [illegible] à Paris [illegible]

[illegible]

vaient les nobles récalcitrants, semaient partout la destruction par le fer et par le feu : lâches vengeances qui déshonoraient leurs auteurs, sans être utiles à leur cause. Le désespoir était général, mais les populations comptaient sur Charles V : barons, prélats, bourgeois et manants s'adressaient à son patriotisme : « Cher sire, disaient-ils, vous avez cause, et sachez que sitôt que l'aurez entreprise, vous trouverez que se tourneront devers vous prélats, comtes, barons, chevaliers et écuyers, et bourgeois de bonnes villes. »

Louis, vicomte de Rochechouart, longtemps attaché à la cause de la famille de Montfort, servait encore dans les rangs des Anglais, espérant que le prince de Galles augmenterait sa fortune par la cession de quelques nouveaux fiefs au détriment de Jeanne-la-Boiteuse. La récompense se fit sans doute trop attendre; peu de temps après, entraîné par l'exemple des barons du pays, animé du même patriotisme, il allait se ranger sous la bannière de la France, lorsque le prince anglais, soupçonnant ses intentions, le retint prisonnier et tint sa châtellenie sous le séquestre, jusqu'à ce que, vaincu par les prières des barons du Poitou, il consentît à lui rendre la liberté. Le vicomte revint sur ses terres, donna le commandement de son château au Breton Thibaud du Pont, « moult bonhomme d'armes, avec lequel il avait souvent combattu en Bretagne, et envoya tantôt défier le prince, et lui fit grand'guerre [1]. » Le prince de Galles, irrité, chargea Jean Chandos de se mettre à sa poursuite; « et ceux-ci se mirent entre Anjou et Tourraine et tout contreval la rivière de Vienne, et entrèrent en la terre du vicomte, et gâtèrent et lardèrent malement, et n'y laissèrent rien, fors les for-

1. Froissart.

e de Galles, qui tenait alors sa cour à Angoulême; ils naient aussi pour leurs franchises communales, car ville étant au pouvoir des Français, Jeanne-la-Boi- pouvait bien venir s'y établir en qualité de vicom- , et y faire revivre tous les anciens priviléges de sa le. Elle venait en effet de faire sommer les consuls de connaître, et, sur leur refus, elle s'adressa à Charles V. rince, feignant de ne pas approuver ses prétentions, ant rendre les habitants plus traitables, s'engagea à ire cession de tous ses droits sur la ville et le Château. qu'elle désespérât de pouvoir rétablir son autorité la vicomté, soit qu'elle s'entendît avec Charles V, qui ait engagé à lui en faire, en temps opportun, rétro- n, supposition qui paraît la plus convenable, car on mprendrait pas qu'elle eût eu la pensée de priver ses s de ce riche héritage, Jeanne-la-Boiteuse donna à s V, à titre irrévocable, la vicomté de Limoges avec es droits qui en résultaient, comme témoignage de naissance des nombreux services que le roi lui avait s, ainsi qu'à sa famille (1369) [1]. Il est à remarquer lans cette donation, elle prend le titre de duchesse etagne, contrairement aux conditions stipulées dans té de Guérande. Voulait-elle, par là, protester contre té? Charles V lui avait-il promis de la soutenir dans endication de ses droits? Nous connaissons assez la ue du prince pour admettre, sinon l'affirmation, au la vraisemblance de ces deux suppositions.

ces entrefaites, Jean Chandos arriva à Limoges, y

.. Nos ex ingentibus et necessariis causis et voluntate nostra, in ionem beneficiorum nobis et nostris per regiam Majestatem imper- .. » (Acte du 9 juin 1369, fait à Paris. ARCH. DE PAU.) — Selon siques manuscrites de Limoges, Charles V eut recours à ce sub- pour faire croire aux habitants qu'il voulait les défendre contre la se.

[illegible] pour défendre la place menacée [illegible] de Bourbon et d'Alençon, [illegible] petite distance. Il espérait s'y [illegible] le courage des princes, car il [illegible] fortes murailles protégées par de [illegible] fossés. Ses archers et son artille- [illegible] l'église de Saint-Étienne, [illegible] à distance. Cependant les [illegible] n'en prirent pas moins [illegible] espérant que les bourgeois, [illegible] par Charles V, leur en ouvri- [illegible] Duguesclin, qui arriva bientôt avec [illegible] engagea les habitants à [illegible] royale. Ceux-ci hésitaient encore, [illegible] les vengeances du prince de Galles, [illegible] de Calmefort, évêque de Limoges, [illegible] qu'il était du prince de Galles, » mais [illegible] pour Charles V, arriva d'An- [illegible] que le prince était mort, qu'il l'avait [illegible]

[illegible] les bourgeois et le peuple de la [illegible] à recevoir dans leurs murs les troupes [illegible] ils virent paraître Duguesclin. « [illegible] Bertrand Duguesclin, raconte Froissart, [illegible] s'en réjouirent grandement les Fran- [illegible] de lui et dedans la cité et dehors [illegible] à aherder les traités qui étoient enta- [illegible] l'évêque de Limoges et ceux de la Cité et le duc [illegible] Berry, et les poursuivit si soigneusement et si sage- [illegible] qu'ils se firent et tournèrent françois; et entrèrent le duc de Berry, le duc de Bourbon, messire Gui de Blois et les seigneurs de France dedans à grand'joie, et en prirent les fois et les hommages, et s'y rafraîchirent et reposèrent

trois jours [1]. » Mais il fallait déloger les Anglais de leurs positions où Jean Chandos pouvait encore se défendre. « Là-dessus, eurent lesdits seigneurs conseil et avis, qu'ils déromproient leur chevauchée pour cette saison, ainsi que le duc d'Anjou avait fait, et s'en retourneroient à leur pais, pour prendre garde à leurs villes et forteresses, pour monseigneur Canolle (Robert Knolle), qui tenait les champs en France; et qu'ils avoient bien exploité, quand ils avoient pris une telle cité comme Limoges est [2]. » Cependant, à la demande de l'évêque, ils laissèrent dans la Cité une centaine d'hommes d'armes, sous le commandement de Jean de Villemur, de Jean de Beaufort et de Hugues, baron de La Roche. Ce dernier, déjà connu par son dévouement à la maison de Blois, se montrait toujours le plus hardi à courir sus aux Anglais. Ces trois gentilshommes, dont le prince de Galles admira souvent le noble courage, contribuèrent surtout « à reboucher la pointe de sa colère [3]. »

Duguesclin, pour rassurer les habitants de la cité, demeura sur les frontières du Limousin. Après le départ des princes, Jean Chandos, cherchant à se prémunir contre une attaque, fit une sortie, et escarmouchant contre ses ennemis, qui voulaient lui fermer le passage, il brûla le faubourg de Saint-Martin, centre important du commerce depuis plusieurs années; puis il continua sa chevauchée, ne laissant derrière lui que d'affreuses dévastations. Sa colère retomba surtout sur le vicomte de Rochechouart, dont il ravagea encore les terres, mais sans oser attaquer le château au siége duquel il avait déjà honteusement échoué [4]. Ses troupes, dont il laissa une partie à Pem-

1. Froissart : l. I, c. 322.
2. Ibid.
3. Montaigne.
4. Froissart : c. 315.

broch, continuèrent leurs incursions dans la contrée située sur la rive gauche de la Vienne.

A la nouvelle que Limoges s'était rendu aux Français, et que l'évêque, son ancien chancelier, avait engagé les habitants à ouvrir leurs portes, le prince de Galles, qui se trouvait alors à Cognac, sur les bords de la Charente, se laissa aller à la plus violente colère, déclarant « qu'il n'avait plus foi aux prêtres; » jurant par l'âme de son père qu'il reprendrait la ville à tout prix, qu'il punirait les traîtres. Son armée, qui se composait de douze cents lances, chevaliers et écuyers, de mille archers et de trois mille hommes de pied, se mit aussitôt en mouvement. Il partit avec elle, accompagné de ses deux frères, le duc de Lancastre et le comte de Cambridge, et du comte de Pembroch. Parmi les principaux seigneurs anglais ou gascons qui suivaient sa bannière, on distinguait Guichard d'Angles, Louis d'Harcourt, les sires de Pons, de Parthenay, de Tonnay-Boutonne, Percevaux de Cologne, messire Geoffroi d'Argenton, Geoffroi de Nontron, à qui il avait donné ce fief de la vicomté de Limoges, Robert, seigneur de Montbron en Angoumois, les sires de Montférand, de Chaumont, de Langoiran, de Thouars, et plusieurs autres impatients, comme lui, de punir la ville rebelle à l'Angleterre. Les habitants des campagnes, et ceux des villes qui se trouvaient sur la route, fuyaient à l'approche de cette armée, dont le chef, atteint d'une maladie mortelle, ne pouvant se tenir à cheval, se faisait porter dans une litière, n'ayant plus rien de cette énergie héroïque qu'il montrait à Crécy et à Maupertuis. Son armée arriva bientôt sous les murs de la Cité, dont les habitants, du haut de leurs créneaux, pouvaient l'entendre crier et jurer, qu'il ne se retirerait que lorsque la place se serait rendue à discrétion. Il prit son logement au couvent de Saint-Géraud. Le duc de Lan-

castre s'établit aux Jacobins; les comtes de Pembroch et de Cambridge, avec les seigneurs de Guyenne, au monastère de Saint-Augustin; les chevaliers de Poitou, de Périgord et d'Angoumois à l'abbaye de Saint-Martin et aux Cordeliers. On voyait briller de l'autre côté de la rivière les feux de bivouac de Thomas Felton, captal de Buch, qui campait avec cinq cents lances, et, un peu plus loin, la division d'Hannuyers, autre chef anglais, qui commandait à mille archers et à dix mille Gascons. Le corps le plus rapproché de la place était celui de messire Jean Chandos.

En présence du danger qui les menaçait de si près, l'évêque et les bourgeois regrettaient de s'être donnés au roi de France, et ne voyaient aucun moyen d'échapper à la colère de leur ennemi, ni même de se rendre à discrétion; car, comme le dit Froissart, « ils n'étoient ni mi-seigneurs, ni maîtres de leur Cité. Messire Jean de Villemur, messire Hugues de La Roche et Roger de Beaufort, qui la gardoient et qui capitaines en étoient, réconfortoient grandement les gens de la ville; et quand ébahir (trembler) les voyoient, leur disoient : « Seigneurs, ne vous effrayez de rien; nous sommes forts, et gens assez, pour nous tenir contre la puissance du prince : par assaut ne nous peut-il prendre ni grever, car nous sommes bien pourvus d'armes. » Quand le prince de Galles eut examiné avec ses maréchaux toutes les positions, en faisant le tour des fortifications, il fit venir les hurons, « gens bien experts pour mines, » lesquels il mit en besogne du côté du Naveix [1], près d'une haute tour, appelée Aléresia, où la muraille était bâtie sur le tuf et sur le roc [2]. Il demeura tout un mois devant la ville, faisant travailler

1. Le Naveix était cette partie de la Cité qui touchait à la Vienne. On le nommait ainsi parce que les barques chargées de bois s'y arrêtaient.
2. CHRON. MSS. — Froissart, l. I., c. 316.

à la mine, et défendant aux siens d'engager la moindre escarmouche. « Les hurons et pionniers, ayant miné et appuyé les murs des pilotis de bois ensoufrés, ils firent tant par leurs labeurs, qu'ils vinrent au dessein de leur ouvrage et entreprise, laquelle contenoit cent coudées de muraille, sans comprendre ladite tour d'Aléresia. Ils mirent bois, soufre et autres matières sèches, pour brûler et consumer le pilotis, puis avertirent le prince que, quand il lui plairoit, feroit renverser les murs dans les fossés, où ses gens pourroient entrer facilement. » — « Oil, dit-il, je veux que demain à l'heure de primes votre ouvrage se montre. » De leur côté, les assiégés pratiquaient des contre-mines.

Pendant ce temps-là, Duguesclin, à la tête de deux cents lances, parcourait le Limousin, le jour tenant les champs pour attaquer les détachements ennemis, la nuit se retirant dans les forteresses qui appartenaient aux divers seigneurs dévoués à la France, tels que ceux de Marval et de Mareuil. Presque toujours il surprenait les Anglais dans les petits bourgs ou dans les manoirs, « où ils festoyaient. » Toujours fidèle à la cause de Jeanne-la-Boiteuse, l'illustre vainqueur de Cocherel, en combattant pour la France, s'efforçait aussi de conserver à sa souveraine la vicomté de Limoges, que les partisans d'Édouard III traitaient comme une terre conquise, et qu'espérait bien reprendre plus tard le duc de Bretagne, malgré les clauses contraires du traité de Guérande. « S'y fit là grand'guerre, et nul ne lui alla audevant, car le duc de Bretagne ne cuidoit point que messire Bertrand le dût guerroyer. » En effet, il arriva jusque devant Saint-Yrieix, sans trouver d'ennemis qui osassent l'arrêter. Les habitants, qui tenaient pour l'Anglais, furent si effrayés que, malgré la force de leurs murailles, ils se rendirent et reconnurent l'autorité de la vicomtesse dont les viguiers reprirent leurs fonctions, malgré la convention

entre le chapitre et Philippe-le-Bel. Mais peu de après, quelques chefs bretons reprirent la ville au : Jean de Montfort.

) septembre 1370 était le jour fixé par le prince de pour mettre le feu à la mine et donner l'assaut à la Pour conclusion, disent les chroniques, le feu mis nes et les murailles renversées dans les fossés, les étaient en armes, prêts à combattre à l'assaut donné les trompettes et des clairons; les gens de pied dondedans; puis montèrent sur les murailles, coupant tes, pont-levis, barrières et autres défenses. Le le Galles, le duc de Lancastre, les comtes de Pemet de Cambridge, messire Guichard d'Angles, et gens de guerre, pillards à pied, tous prêts à mal e précipitèrent dans la place, tuant tous ceux qu'ils raient, hommes, femmes, enfants et jeunes filles. » illants ne faisaient grâce à personne, même à ceux etaient à leurs pieds demandant la vie sauve. « Ni comment ils n'avaient pitié des pauvres gens, ajoute rt qui souvent a présenté les événements à l'avans Anglais [1]. » Les vainqueurs vinrent de cette sorte la porte de Saint-André, dite la *Porte-Panet* [2], jusevant de l'église cathédrale de Saint-Etienne, « là eut grand'tuerie, parce que la plupart des habitants ient retirés dans cette église, pensaient être en rde; ce qui ne leur servit de rien, et en fut tués ssacrés plus de dix-huit mille [3]; et la plus grande de ceux et celles qui étaient innocents de la re- ; et furent en grand danger les religieuses de la

ISSART : c. 315.
orte *Panet* se trouvait près de l'église de Saint-André-des-Carmes. de la rue Fontaine-de-la-Cave, du côté du Naveix.
ssart dit seulement trois mille.

Règle[1]. Sur quoi, c'était déplorable à voir les pauvres citadins en tel état et effusion de sang si grande. Et, en mémoire de ce fut mise l'image de la Vierge, tenant son fils Jésus qu'elle portait devant, et couvrant son visage, à cause du sang qui fut répandu; laquelle image étant dehors et dans le mur de l'église a été mise dans la chapelle, où elle est, et où il y a grand'dévotion, étant appelée Notre-Dame-de-Bonne-Délivrance[2]. »

Quelques détachements, séparés de ceux qui venaient d'entrer par la brèche, s'étant dirigés vers le palais de l'évêque, firent le prélat prisonnier; et, comme ils avaient souvent entendu le prince de Galles jurer contre lui, ils crurent devoir le conduire à son logis. A l'aspect du prélat, le prince, quoique furieux, se contenta de dire qu'il lui ferait bientôt trancher la tête « par la foi qu'il devait à Dieu et à saint Georges. » Puis il donna l'ordre de l'éloigner de sa personne.

Pendant que les envahisseurs continuaient le massacre dans les rues et sur les places publiques, quatre-vingts chevaliers français conduits par Jean de Villemur, messire Hugues de La Roche et Roger de Beaufort, qui avaient défendu durant une heure entière l'entrée de la brèche, s'étaient retirés dans la tour de Maumont, se promettant « de vendre chèrement leur vie. » Puis, à l'approche de l'ennemi : « Roger, dit Jean de Villemur, avant de combattre et de mourir, il vous faut être armé chevalier. — « Je ne le puis, répondit celui-ci; je ne suis pas encore assez vaillant, et grand merci, quand vous me l'offririez. » Alors, tous décidés à mourir les armes à la main, n'attendant d'ailleurs aucune grâce du vainqueur, déployèrent

1. L'abbaye de la Règle occupait une partie du terrain des bâtiments du séminaire.
2. Chron. mss.

leur bannière, s'appuyèrent à une vieille muraille pour mieux résister à leurs assaillants. Aussitôt ils virent arriver le duc de Lancastre, le comte de Cambridge et leurs gens, qui les sommèrent de se rendre. Sur leur refus, le combat commença. Plusieurs tombèrent sous les coups des Anglais. « Là combattirent longuement main à main le duc de Lancastre et Jean de Villemur, qui était grand chevalier et fort et bien taillé de tous membres, et le comte de Cambridge avec messire Hugues de La Roche; et le comte de Pembroch et messire Robert de Beaufort, qui était simple écuyer : et firent ces trois contre trois plusieurs grand'expertises d'armes. » Les autres se tenaient à l'écart pendant ce duel terrible qui allait finir par la mort des uns ou des autres, lorsque le prince de Galles arriva, « et les regarda moult volontiers, s'adoucit grandement : et tant se combattirent que les trois Français, d'un accord, en regardant leurs épées, dirent : — « Seigneurs, nous sommes vôtres, et nous avez conquis. » — « Par Dieu, messire Jean, dit alors le duc de Lancastre, nous le voudrions pas autrement faire, et nous vous recevons comme nos prisonniers[1]. » C'est le récit de Froissart, toujours partial pour les Anglais.

D'autres ajoutent : « La Cité de Limoges fut détruite par Édouard, prince de Galles. Les citoyens furent tués, les murailles, les maisons, le palais de l'évêque renversés et livrés aux flammes. On ne voyait plus aucun vestige de cette riche cité, si ce n'est l'église cathédrale, avec quelques chapelles adhérentes. Ce monument est resté depuis incomplet, et n'a pas été rebâti en son entier. Le sang coulait comme un ruisseau, depuis l'église Saint-Etienne en bas, tout le long de la rue[2]. » D'autres renchérissent encore sur ce sombre tableau. — « La cité de Limoges est

1. FROISSART : l. 1, c. 316.
2. NADAUD. Mss. du séminaire de Limoges.

toute pillée; le surplus des citoyens, que le glaive avait pardonnés, étant prisonniers en grande captivité, après le feu de leurs maisons, murailles et tours abattues, et les Anglais chargés de leurs dépouilles, furent rachetés par les habitants de la ville de Limoges, ayant compassion de leurs parents, vendant domaines et héritages, remplissant la ville de pauvres citoyens n'ayant maisons pour se retirer, ni meubles pour se servir. Les uns furent contraints de se retirer dans les hôpitaux et autres places ouvertes; à cause de quoi, dans les mois de novembre et décembre, se prit entre eux des maladies, qu'il en mourut la plus grande partie, et peu se sauvèrent[1]. »

Jamais la haine de l'Angleterre n'avait entassé autant de ruines dans une seule ville. Le duc de Lancastre, craignant que son frère ne fît trancher la tête à l'évêque, le réclama comme son prisonnier. Selon d'autres, ce fut la princesse de Galles qui détermina son mari à rendre la liberté à l'évêque, en lui disant, que s'il s'y refusait, le pape l'excommunierait et déclarerait ses enfants illégitimes. On sait, en effet, que le prélat, devenu libre, se retira auprès du pape[2].

Le prince de Galles n'était pas satisfait; il lui fallait encore d'autres dévastations, d'autres trésors à piller. L'abbaye de Grandmont, la fille bien-aimée des rois d'Angleterre, était trop riche pour être respectée. Il s'y dirigea à la tête d'une partie de ses troupes, ruina en passant le

1. Chron. mss.

2. Il fut fait cardinal par Grégoire XI, et mourut à Avignon. La princesse de Galles avait deux motifs pour craindre que le pape ne déclarât son mariage illégitime : d'abord à cause de sa parenté avec son mari, puis à cause des doubles fiançailles de Jeanne de Kent avec lord Holland et avec lord Montaigut. On ne pouvait revenir sur la décision de Clément VI en faveur du premier; et c'était à la mort de lord Holland que le Prince-Noir avait épousé sa cousine, la plus riche héritière de l'Angleterre. (LAFONTENELLE DE VAUDORÉ : *Revue anglo-française*.)

g de Saint-Sylvestre qui, par sa nombreuse population, mblait à une petite ville, arriva au monastère, dispersa noines, pilla tous les trésors, ravagea l'église, profana eliques, et fit fouiller les tombeaux (1370)[1]. Ce fut son ier acte de cruauté, dont il n'avait pas besoin pour er à la France un nom redouté et maudit. Ses détache- ts continuèrent de parcourir le pays. Ils ruinèrent l'an- : château de Compreignac[2], ainsi que celui de Ran- Le seigneur de Bertincourt, son sénéchal, qui tenait mpagne d'un autre côté, s'étant laissé surprendre par it, se retira au château de Pierre-Buffière où il croyait er quelques-uns des siens, lorsqu'il y fut reçu en en- i par Thibaud du Pont, arrivé depuis quelques jours forteresses du vicomte de Rochechouart, qui le fit pri- ier et l'envoya dans un autre château, d'où il ne sortit moyennant une rançon de douze mille livres. Ne pou- que donner un à-compte, il laissa en otage son fils çois de Bertincourt[3].

rivé à Bordeaux malade, triste de ses derniers exploits : la mort de son fils à Angoulême, tourmenté par les rds, car il avait peu d'espoir de recouvrer la santé, ercha à se justifier auprès du clergé de Limoges, et . un pardon que le clergé n'avait pas demandé, car il olait n'avoir plus rien à souffrir. Ces lettres, données rdeaux le 10 mars 1370, dans lesquelles, comme si de titres pouvaient, à l'approche de la mort, faire oublier randes iniquités, se qualifiant de « fils aîné du roi de ce et d'Angleterre, prince d'Aquitaine et de Galles, de Cornouailles, comte de Leicester et seigneur de

Nadaud : Mss. ap. séminaire.
Ce château a été détruit depuis. On n'y voit plus que les vestiges de tours.
Froissart : l. 1, c. 320.

Biscaye, il disait « qu'à cause de l'évêque de Limoges, chef du chapitre de la cathédrale, le doyen, chanoines et autres officiers de ce corps avaient souffert plusieurs maux en leurs corps et en leurs biens, et l'avaient prié de ne les punir point comme complices de la faute de leur évêque, où ils n'avaient aucunement trempé; et déclare qu'il leur remet, pardonne et quitte toute rébellion, trahison et forfaiture, avec toute peine criminelle et civile; et casse, révoque, annule toutes conquêtes, et les restitue en leur bonne renommée, paix et biens avec leurs églises; et s'ils étaient saisis les délivre, et sur ce point impose un perpétuel silence à tous les sénéchaux, justiciers et officiers, et leur commande de les faire jouir paisiblement de la grâce qu'il leur accorde [1]. » L'exécution de ces volontés était confiée à Richard de Malmesbury, son sénéchal, qui délégua ses pouvoirs à Pierre d'Auvergne, sergent de Limoges, et à ses autres officiers. Rien ne put rendre de longtemps à Limoges son ancienne splendeur.

Pendant soixante-quinze ans la Cité garda les traces de la haine de l'Angleterre : on y voyait des maisons brûlées, des murailles à moitié détruites; les églises, la salle épiscopale, où se réunissait le chapitre, et deux tours seulement étaient restées debout. Ce quartier ne fut longtemps habité que par quelques pêcheurs et quelques indigents retirés dans ces ruines. Les évêques Aymeri Carthi, Bernard de Bonneval, Hugues de Magnac et Nicolas Viaud habitèrent le château d'Isle, situé sur les bords de la Vienne. Tous s'appliquèrent à effacer les traces de tant de désastres, en faisant reconstruire un grand nombre de maisons. Le pape Grégoire XI vint en aide aux malheurs de son pays, en renonçant aux dîmes qu'il percevait dans l'étendue du diocèse.

1. Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*

La cotisation des fidèles procura aux églises les livres, les vases sacrés et les ornements qu'elles avaient perdus. Une assemblée des grands dignitaires du clergé de France, dont firent partie les archevêques de Rouen, de Bourges, de Sens et de Tours, et seize évêques, accorda de nombreuses indulgences à tous ceux qui feraient des aumônes pour les réparations de la chapelle de Saint-Martial. Attirer en grand nombre les étrangers à Limoges, c'était les rendre témoins des ruines entassées et exciter leur compassion et leur charité. Le cardinal de Saragosse se distingua entre tous par sa générosité, en contribuant largement à la construction du clocher de l'église Saint-Martial où il eut son tombeau.

Pendant ce temps-là, la vicomté souffrait encore tous les maux de la guerre. Les Anglais y occupaient encore plusieurs positions, malgré Jean d'Evreux, qui les harcelait et taillait quelquefois en pièces leurs détachements. Bertrand Duguesclin, de son côté, défendant en même temps la France et la maison de Blois, s'emparait de quelques châteaux, pendant que les ducs de Berry et de Bourbon se tenaient sur les frontières d'Auvergne. Mais d'autres dangers appelaient ailleurs l'héroïque Breton; il quitta le Limousin, laissant à son neveu Ollivier de Mouni le soin de garder les places conquises. Son absence enhardit les Anglais, qui recommencèrent leurs courses, et pillèrent encore les environs de Limoges.

Les habitants n'avaient pas grand'chose à perdre, mais ils voulaient la sécurité qui leur permît de refaire leur fortune par le travail. Ne se voyant plus suffisamment protégés par les Français, ils envoyèrent un bourgeois notable, nommé Bouillon, demander au roi d'Angleterre trêve, paix et protection, qu'autrement le désespoir les pousserait à une nouvelle révolte. Après un voyage de quatre mois et

onze jours, l'envoyé revint de Londres, porteur d'une lettre du roi adressée à Jean d'Urnès, gouverneur de la ville, et à messire Richard de Malmesbury, sénéchal, enjoignant de faire réparation aux habitants pour tous les dommages occasionnés par les soldats. Les deux officiers, malgré tous leurs efforts, ne purent exécuter ces ordres ; voyant que les soldats indisciplinés, toujours avides de pillage, bravaient leur autorité, ils quittèrent la ville, et revinrent en Angleterre, laissant le champ libre aux dévastateurs du pays. Alors les consuls, fatigués d'un état de choses qui les ruinait, d'une autorité qui ne savait plus les protéger, se réunirent pour aviser, avec les principaux notables, dans une des chapelles de l'église de Saint-Martial. Là, agenouillés, confiants dans leurs prières, animés par le patriotisme, ils résolurent d'envoyer secrètement demander à Charles V de les secourir. Jean Bayard, Jean Martin et Laurent Sarrazin, porteurs de la procuration des bourgeois, scellée et signée par les consuls, allèrent offrir au prince la ville et le Château, mais à condition qu'il maintiendrait leurs priviléges. Charles V accepta, et déclara la ville réunie à sa couronne, en donnant à la vicomtesse Jeanne-la-Boiteuse mille livres de rente à prendre sur le château de Nemours (1371)[1] : ce qui porte à croire que la cession que celle-ci lui avait déjà faite était plus fictive que réelle.

1. Arch. de Pau : *F. de la vicomte de Limoges*, S. E, 627. Tous les documents relatifs aux priviléges accordés par le roi Charles V, ne se trouvent pas réunis dans cette même liasse ; quelques-uns sont classés ailleurs.

CHAPITRE XVI

SUITE DE LA GUERRE DE CENT ANS; JEANNE-LA-BOITEUSE; JEAN DE BLOIS, VICOMTE DE LIMOGES

Charles V fait des concessions aux consuls et au clergé. — Exemption d'impôts pendant dix ans. — La vicomté rendue à Jeanne-la-Boiteuse. — Note sur les étangs de Limoges. — Etat malheureux du clergé; l'évêque Aymeri Chatti. — Le troubadour Arnaud-Daniel de Saint-Léonard. — Louis de Saucerre à Limoges. — Note sur le château de la Vauguyon. — La noblesse du Limousin contre les Anglais. — Tristes résultats de la minorité de Charles VI. — Exploits du maréchal de Sancerre, qui s'empare de plusieurs châteaux. — Perrot-le-Béarnais dans Châlusset. — Aymerigot-Marcel à Ventadour. — Appauvrissement de l'Église; l'évêque Bernard de Bonneval et les abbés de Saint-Martial, de Grandmont. — Le clergé et l'évêque; leurs différends. — Priviléges de l'Église de Limoges. — Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie; son tombeau. — La peste et la famine dans le Limousin. — L'autorité de Jeanne-la-Boiteuse à sa mort. — Jean de Blois demeure prisonnier en Angleterre; sa rançon. — Il vient dans sa vicomté. — Marguerite de Bretagne; ses projets criminels. — Mort du sire de Clisson; ses enfants.

La haine contre l'étranger, des besoins mieux compris et le patriotisme, qui ne meurt jamais en France, même dans les plus grandes épreuves, avaient jeté Limoges dans les bras de la royauté légitime. Pour être plus sûr de la fidélité des habitants, pour les consoler de tant d'infortunes, Charles V leur accorda de nombreux priviléges. En les réunissant à sa couronne, il promit de défendre toutes leurs franchises communales contre les prétentions de Jeanne de Penthièvre. Comme il lui fallait compter avec le clergé, il promit aussi de grands avantages à l'abbé de Saint-Martial en compensation du droit d'hommage que possédait l'abbaye de temps immémorial. Les consuls obtinrent dans la

châtellenie la juridiction haute, moyenne et basse, avec les rentes, autrefois perçues par le clergé ou par les vicomtes[1]. La bourgeoisie s'enrichissait ainsi en mettant son patriotisme au service de la France. Les soldats de l'Angleterre n'entreront plus désormais dans nos villes que par la brèche. Les consuls, ces chefs de la démocratie, qui plus tard oublieront leur origine, furent déclarés, ainsi que leurs héritiers directs, exempts des droits de francs-fiefs, récompense méritée alors, mais qui n'en devint pas moins un privilége, que plusieurs familles invoquèrent par la suite comme un titre de noblesse. En France, la bourgeoisie a souvent compromis les droits du peuple, mis de côté l'égalité politique, en enviant des titres qui n'ajoutent rien à sa dignité personnelle, et qu'on ne lui accorde parfois que pour payer de lâches complaisances. Les consuls de Limoges devaient garder les clefs de la ville et de toutes les forteresses, et employer plusieurs impôts à la reconstruction et à l'entretien des murailles.

Ces concessions ne profitaient pas seulement au roi, qui s'assurait ainsi la fidélité de ses sujets : le peuple trouvait aussi de grands avantages dans l'extension des franchises, déjà reconnues par le héros de Crécy et de Maupertuis; car Charles V reconnut encore que, pendant dix ans, la ville serait exempte de tout impôt, péage et subventions, avec la faculté de déterminer le nombre des hommes de guerre que le roi de France pouvait introduire dans la place; de plus, qu'aucun homme de naissance illégitime ne pourrait remplir de fonctions publiques en Limousin. C'était un hommage rendu aux bonnes mœurs, et aussi un préservatif contre certains abus; car on sait que le XIV[e] siècle fut le règne des bâtards de la noblesse. Les officiers du roi,

1. Archives de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*

s'ils habitaient la ville, devaient, comme les autres, contribuer aux tailles et aux subsides levés par le roi; tous les biens confisqués revenaient à leurs anciens possesseurs, ainsi que les marchandises arrêtées sur les grands chemins.

Charles V, prenant sa part des cruelles nécessités des temps passés, voulut que toutes les dettes contractées à Limoges par son père, n'étant alors que duc de Normandie, fussent intégralement payées. Pour mettre la ville à l'abri des abus de la puissance spirituelle, il autorisa son sénéchal à saisir dans certaines circonstances le temporel des évêques et des abbés, et en cas de résistance, s'engagea à fournir à la ville soixante hommes d'armes, si elle était menacée. Il fut aussi interdit à tous gens de guerre, capitaines et autres, de saisir les vivres qu'on transporterait dans la ville [1]. Ce fut un jour de fête à Limoges, quand les consuls, réunis à la maison du consulat, donnèrent lecture à la foule de ces lettres patentes, par lesquelles ils étaient aussi mis en possession d'une place nommée la Mothe, où se trouvaient deux immenses bassins fournissant l'eau au Château [2], ainsi que de plusieurs propriétés qui avaient appartenu aux vicomtes. Malgré la reconnaissance ou l'octroi de tous ces priviléges, Charles V, après avoir chassé les Anglais des principales positions occupées depuis la bataille de Maupertuis, ne voulut pas garder plus longtemps la vicomté de Limoges; il la rendit, en 1398, à Jeanne-la-Boiteuse, qui était restée si longtemps étrangère

1. *Ordon. des rois de France*, t. V.

2. Ces étangs, construits en 1244, après un incendie qui fit de grands ravages, devaient être alimentés par un ancien aqueduc de construction romaine. Ils occupaient la place appelée aujourd'hui le *Marché Dupuytren*. En 1206, Pierre Audier, sénéchal de la Marche et du Limousin, établit sur le même emplacement un bassin en granit d'une seule pièce, et d'une capacité qui le rend très-curieux.

au Limousin, occupée qu'elle était à défendre son héritage en Bretagne [1]. Elle reprit bien alors le titre de vicomtesse de Limoges, mais elle ne vint que rarement visiter cette terre de ses ancêtres. Elle n'aimait pas le séjour de la ville où la bourgeoisie émancipée était toujours disposée à méconnaître ses droits; ses manoirs n'avaient guère plus d'attrait pour elle, car tout autour s'étaient élevées des familles enrichies à ses dépens. Elle se retira dans le comté de Penthièvre, vieillie avant l'âge par ses longues infortunes, pleurant la captivité de ses deux fils, encore retenus prisonniers en Angleterre. L'un d'eux y mourut, après avoir éprouvé de la part du vainqueur les plus lâches insultes. L'Angleterre ne sut jamais admirer l'héroïsme de ses ennemis. Alors la vicomté ne fut pendant quelque temps administrée que par les officiers institués par Jeanne, qui lui rendaient annuellement compte des recettes et des dépenses [2].

Pendant qu'un de ses plus nobles chevaliers, Jean de Lignac, qui servait sous les ordres du duc d'Anjou, « appert homme d'armes et vaillant durement, » faisait prisonnier devant Bergerac messire Thomas de Felton, sénéchal de Bordeaux, Limoges, profitant de l'éloignement des Anglais, travaillait à relever ses murailles. Mais l'aspect de la ville était triste, la misère à son comble. Les églises dévastées, dépouillées de leurs reliques, étaient presque désertes. Les moines, qui avaient pris la fuite, n'osaient pas reparaître. Il n'y avait à la cathédrale que quatre chanoines qui vivaient presque d'aumônes, Mathieu de Felletin, Hélie Lamy, Pierre de Superboses (de Soubrebost) et Pierre de Lubersac, qui n'avaient pas de quoi payer quelques vicaires pour les assister dans les cérémonies. Le nouvel évêque,

1. Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*
2. D. Morice : *Histoire de Bretagne*, l. VIII, p. 391.

Aymeri Chatti (de l'Age-au-Chat), en instituant de nouvelles pratiques religieuses, surtout par l'ostension solennelle des reliques envoyées par Grégoire XI, attira un grand nombre d'étrangers [1]. Bientôt les églises retrouvèrent leurs beaux jours de fêtes, leurs riches ornements, le peuple toutes les espérances que donne la religion.

Un gai, mais pieux troubadour, Arnaud-Daniel de Saint-Léonard, qui faisait les délices de la cour d'Avignon, profitait de toutes les occasions pour dire au pontife les malheurs de son pays, évoquant sa charité sous toutes les formes [2]. Grégoire XI donna à la cathédrale quatre chappes de couleurs différentes; après son départ d'Avignon, une magnifique châsse d'or émaillé, ornée de pierres précieuses, destinée aux reliques de Saint-Martial; Jean de Cros, un de ses cardinaux, plusieurs coupes d'or, sur lesquelles était gravé son nom.

En même temps, Louis de Sancerre, maréchal de France, chargé de faire exécuter les conventions faites avec les consuls, faisait pompeusement son entrée dans la ville avec ses hommes d'armes, ses enseignes déployées, et arborait l'étendard royal sur les principales portes. On espérait beaucoup, mais on avait encore des craintes, car quelques détachements anglais occupaient encore plusieurs châteaux, le Chalard-Peyroulier, dont l'église abritait le tombeau de Gouffier de Lastours, un des héros de la première croisade [3], le Chalard-Courbefy, Rochechouart, dont ils s'étaient emparés par escalade pendant la nuit [4],

1. Sous cet évêque, on ajouta un revêtement aux trois faces extérieures de la base du clocher de Saint-Étienne, qui menaçait ruine.

2. Gébalde a dit de ce troubadour : « Il fut un grand maître en langue amoureuse, distingué à la fois par la noblesse de son sang, par un esprit cultivé, par des connaissances littéraires, et aimé d'une grande dame qu'il célébra dans ses vers. » (RAYNOUARD : *Vie des Troubadours.*)

3. NADAUD : *Pouillé, mss.*, p. 215, *au séminaire de Limoges.*

4. NADAUD, *Mém.*, t. II, p. 319.

la Souterraine, Saint-Vicq, Jeannaillac, la Vauguyon, dont on voit encore les belles ruines, près du lit encaissé de la Tordouère[1], et d'autres moins importants. Pour que le pays pût retrouver sa sécurité, il fallait reprendre ces positions.

Les communes et la bourgeoisie de Limoges fournirent leur contingent en hommes et en argent à Bertrand Duguesclin et à Louis de Sancerre, sous lesquels servaient avec une rare distinction plusieurs chevaliers du pays, Ollivier Blanchard, messire Arnoul, et Jean du Luc, qui ne venait que d'abandonner le parti de l'Angleterre[2], Bernard de Lubersac, le seigneur de Laurière de la famille de Pompadour, et ceux de Saint-Julien. Quelques débris de l'armée ennemie, qui tentaient de traverser le pays pour gagner le Poitou, furent taillés en pièces. Gauthier de Passac, sénéchal de la province, vint aussi à Limoges, quelque temps après, demander de nouveaux secours, pour achever la déroute des ennemis, et surtout pour les chasser de Château-Chervix. Les bourgeois, le clergé, malgré sa pauvreté, et les principales localités étaient disposés à fournir au roi un fouage d'un franc par feu; mais il n'en fut pas ainsi de la population de Limoges. Les consuls avaient jugé de la fortune des habitants d'après la leur: il leur fallut, pour faire la perception de l'impôt, murer les portes du Saint-Esprit, de Pissevache, de Baxlagiers,

1. M. l'abbé Arbellot, savant archéologue, parle ainsi de ces ruines: « C'est un vaste quadrilatère dont les angles sont fortifiés par des tours de forme ronde. Les fossés sont comblés; le pont-levis et la herse ont disparu. La porte d'entrée est flanquée, comme à Châlusset, de deux tours latérales; une autre tour à gauche sert de cage d'escalier. Dans une des salles, la muraille conserve encore les traces d'une peinture à fresque, et de cette inscription en caractères romains du XVIe siècle : VIVE... CADET DE CHAMPIGNY. (*Guide du voyageur en Limousin.*)

2. La maison du Luc était fort ancienne : elle possédait en 1200 une partie de la seigneurie d'Authefort.

de Vieille-Monnaie et de Mirebœuf, par lesquelles pouvaient sortir les mécontents, qui aimaient mieux abandonner leurs maisons, encore en partie en ruines, que de livrer leurs dernières ressources.

La fortune de la France s'était relevée sous Charles V, qui mourut au milieu de son triomphe, ne laissant à l'Angleterre que quelques places, dont les capitaines anglo-gascons faisaient plutôt des repaires de brigandage que des places de guerre (1380). Mais le patriotisme avait encore à parfaire son œuvre ; il fallait encore du courage et de l'argent, pour faire tomber du haut des rochers, des flancs des collines tous les petits châteaux, où se tenaient de petits détachements, moins désireux de combattre que de piller. Duguesclin, qui n'eut pas le bonheur de mourir sur un champ de bataille, n'avait pas jugé ces positions dignes de lui. Malheureusement la minorité de Charles VI, la rapacité de ses oncles, qui se croyaient le droit de piller le trésor du Restaurateur de la France, d'abaisser *la justice* du roi au niveau de leur ambition, la complicité de quelques grands personnages de la noblesse, tout contribua à relever la fortune de l'Angleterre. Le patriotisme ne se trouvait plus que dans quelques villes où la démocratie avait à cœur l'indépendance nationale, et où les princes n'osaient venir chercher ni gloire, ni argent.

Dans la seconde année du nouveau règne, continuant sans ambition personnelle sa glorieuse carrière militaire, le maréchal de Sancerre vint assiéger la Souterraine, occupée par Jean d'Albret avec une troupe d'Anglais. Les consuls de Limoges lui fournirent des vivres, des machines de siége, des armes et des ouvriers. Ils réunirent ensuite les hommes les plus aguerris des paroisses voisines, qui coururent à l'attaque de cette place, contre laquelle les habitants des campagnes, déplorant le ravage de leurs champs,

les marchands, la perte de leurs marchandises, élevaient des cris de haine et de vengeance. La garnison capitula, mais on ne put l'empêcher d'aller exercer ailleurs ses brigandages. Saint-Léonard était menacé de tomber en son pouvoir; mais la bourgeoisie et les consuls surent se défendre au moyen de quelques troupes qui leur vinrent en aide. Le maréchal de Sancerre parvint, dans le même temps, à chasser l'ennemi de Rochechouart, de Jumillac, du Breuil, de Lavauguyon[1] et de Saint-Vicq. Malgré ces succès, les Anglo-Gascons se divisaient en plusieurs bandes et se réunissaient pour de nouvelles entreprises. Tout château, toutes vieilles masures, restes des guerres féodales, leur servaient de places fortes : ils s'y retranchaient et y entassaient leur butin. Eymoutiers, qu'ils occupèrent quelque temps et qui ne leur offrait plus que des ruines, ne fut mis en état de défense qu'après leur départ, quand le roi Charles VI eut fait reconstruire la ville, dont l'enceinte eut alors neuf cents pas de circuit, et pour défense cinq grosses tours, quatre portes flanquées de tourelles et des remparts entourés de larges fossés[2].

Toutes les petites villes cherchaient à la même époque à se mettre à l'abri de nouvelles attaques. Les consuls de Limoges rétablissaient leurs fortifications, remettaient en vigueur leurs franchises, leurs priviléges octroyés ou reconnus, par les rois d'Angleterre ou par les rois de France, lorsque de nouvelles bandes d'aventuriers, commandées par des capitaines gascons ou normands, vinrent ravager les environs. Perrot-le-Béarnais, le principal chef de ces chevaliers-bandits, maitre de Châlusset, principal centre

1. Ce château, situé dans la commune de Maisonnais, canton de Saint-Mathieu, n'offre plus que des ruines très-pittoresques. La porte d'entrée semble avoir eu pour modèle celle de Châlusset, flanquée de deux tours. On croit qu'il fut détruit par les ordres de Richelieu.

2. D'autres attribuent ces constructions à Charles VII.

es opérations, courait jusque dans le Quercy et dans
rergne. Un jour, quelques aventuriers de sa garnison,
ombre de quarante lances, sous le commandement
nommé Géronnet, se dirigèrent du côté de Mont-
and, cherchant quelques captures à faire. Ils trou-
nt devant eux messire Jean Bonne-Lance. Vingt-deux
it pris et seize tués dans un rude combat. Le vain-
r les conduisit à Mont-Ferrand, comme pour célébrer
ctoire. Les dames et les demoiselles se réunirent pour
x « le conjouir et festoyer. » Le chevalier fut géné-
; il les mit à rançon et dit à Géronnet : « Vous demeu-
ici pour vos compagnons, qui iront chercher votre
on. » Dix d'entre eux allèrent donc à Châlusset. Perrot-
arnais les reçut mal : « Vous êtes venus ici pour
ir de l'argent? — Oui, répondirent-ils; on ne gagne
oujours. — Je n'en suis de gain ni de perte, répliqua-
nais de moi n'auront-ils rien, car je ne les y fis pas
. Or, leur dites qu'aventure les délivre. » Cette dure
nse rapportée à Géronnet ne l'émut guère; il les ren-
à Châlusset avec des menaces pour son capitaine, en
ant : « Dites-lui qu'il nous délivre d'ici, et un mois
ma délivrance, je le mettrai à tel parti d'armes qu'il
era avec ses compagnons cent mille francs. » Cette
le Béarnais ouvrit une arche contenant plus de qua-
mille francs, et paya la rançon. Géronnet, de retour
ålusset, concerta avec lui le projet d'enlever la ville
ont-Ferrand, ce qui fut exécuté.

s murs de Ventadour, situé dans la partie la plus
ueuse du pays, sortaient aussi les bandes d'Ayme-
-Marcel, qui venaient parfois jusque sur les bords de
enne planter leurs bannières et crier : « Saint-Georges
uyenne ! » Ces aventuriers occupèrent sans obstacle
hâteau démantelé, appelé la Roche-Vendois, arrière-

fief du Limousin, près du château de la Tour. Le comte de Meaux vint les y assiéger par l'ordre du roi de France; mais, pendant qu'Aymerigot allait solliciter des secours du roi d'Angleterre, la place fut prise. Un autre chef, Geoffroi-Tête-Noire, qui le premier s'était logé dans Ventadour, y fut assiégé par Guillaume de Lignac et Jean Bonne-Lance, qui construisirent quatre bastides pour loger leurs soldats et bloquer la place. Malgré les travaux des assiégeants, les routiers sortaient souvent et battaient les champs. Le siége durait depuis assez longtemps, lorsque Geoffroi fut blessé à la tête : comprenant que sa blessure était mortelle, il réunit ses compagnons, leur indiqua pour ses successeurs Alain et Pierre Roux, qui furent acceptés. Il mourut deux jours après, et fut enseveli dans la chapelle de Saint-Georges de Ventadour. Après lui ses deux successeurs perdirent la place par un trait de perfidie qui tourna contre eux. Ils proposèrent de se rendre moyennant dix mille francs. Les assiégeants acceptèrent et se rendirent à une entrevue avec la somme convenue; mais se défiant des assiégés, ils avaient posté à une petite distance une force considérable prête à accourir au premier son du cor. Entrés dans le fort presque sans suite, Bonne-Lance et Le Bouteiller, son compagnon, s'aperçurent qu'ils étaient trahis. Ils se placèrent dans la porte qu'on voulait refermer sur eux, sonnèrent du cor et virent accourir la troupe de l'embuscade, qui pénétra dans le château et tua tout ce qui voulut résister. Alain et Pierre Roux, envoyés au prévôt du Châtelet de Paris, furent exécutés comme traîtres et larrons [1].

La démence de Charles VI, dont la cause accidentelle se produisit à l'occasion de la Bretagne, toujours agitée par

1. Froissart, t. II.

haine des deux maisons rivales, et par les factions qui visaient la cour, paralysaient les forces de la France. Les rovinces, ruinées par les princes, perdaient toute énergie n'opposaient qu'une faible résistance à l'ennemi. Quelnes villes seulement, restées sur la défensive, aussi bien ntre les attaques des détachements anglais que contre s intrigues de la noblesse, jouissaient d'une paix appante, mais non réelle; leur commerce était presque nul, rce que les habitants des campagnes n'osaient plus éloigner de leurs villages, pour vendre ou pour acheter. es populations avaient bien autrefois bravé les Normands, ur venir à Limoges vénérer les reliques; mais alors la été n'avait plus les mêmes élans. Les grandes ostensions, i furent publiées à cette époque par toute l'Aquitaine, virent accourir qu'un petit nombre d'étrangers autour tombeau de saint Martial. L'élection de Bernard de nneval au siége épiscopal ne releva pas la foi et les pérances de ce pauvre peuple, qui ne demandait qu'à oire pour être consolé. La reine des abbayes du Limoun pleurait ses pertes; Aymar, abbé de Grandmont, venait mourir : son successeur, Aymeri Fabri, homme savant droit canon et en droit civil, obtint de Charles VI que n monastère fût exempt, vu sa pauvreté, des impôts igés de toutes les maisons religieuses reprises aux Anlais. Le prince ne fit que lui rendre justice, car il n'y ait plus de religieux pour faire les offices dans ce sancaire naguère si riche, si vénéré. Les soldats qu'on y avait gés, pour se défendre contre de nouvelles attaques des nglais, y avaient causé tant de dégâts que le nouvel abbé e put pas y venir habiter[1]. Aymeri du Breuil, abbé de aint-Martial[2], n'avait pas laissé son abbaye en meilleur

1. Legros, mss., au séminaire de Limoges.
2. 1361-1383.

état, quand il fut remplacé par Gérard Gouvion, né dans un village près de Treignac.

Le nouvel évêque n'eut pas les qualités nécessaires pour ramener la confiance et la prospérité dans son diocèse : son ambition et son orgueil lui firent des ennemis dans le peuple et dans le clergé. Après avoir pris possession de son siége par procuration, il ordonna qu'à son arrivée à Limoges tout le clergé vînt le recevoir. Gérard, Pierre et Étienne, alors abbés de Saint-Martial, de Saint-Augustin et de Saint-Martin, l'accompagnèrent dans sa cathédrale, dont l'entrée était ornée des reliques empruntées à tous les autels; et, en présence du peuple, ils lui mirent au doigt l'anneau de sainte Valérie, la première martyre de l'Aquitaine. Aussitôt qu'il fut installé, il s'attacha à détruire les priviléges des chanoines, dont le doyen, comme tout le chapitre, ne relevait que du pape, depuis qu'Urbain II avait accordé ce privilége lors de la consécration de l'église. Clément VII reconnut les mêmes prérogatives, en s'en déclarant le protecteur contre les prétentions de l'évêque : Bernard de Bonneval refusa d'obéir à la bulle du pontife. Alors s'éleva contre lui l'indignation générale; les prêtres eux-mêmes maudissaient publiquement son ambition. On disait partout qu'il était le persécuteur de l'Église, que sa tyrannie l'avait fait chasser de Bologne, qu'accusé dans un consistoire, il aurait été livré à la juridiction canonique, si les cardinaux limousins n'avaient pas intercédé pour lui, par égard pour sa famille, qui tenait le premier rang dans le pays.

A la fin, le chapitre et le doyen acceptèrent une transaction qui livrait à l'ambitieux prélat la plus grande partie des revenus de la cathédrale[1]. Mais l'ordre ne devait pas

1. L'Église de Limoges, outre les droits de l'abbé de Saint-Martial, jouissait de priviléges très-importants dans l'ordre ecclésiastique, comme dans

encore se rétablir dans les rangs de l'Église ; le schisme régnait à Avignon, comme à Rome ; la cour de France, dominée par les factions, ne pouvait y mettre fin. Le Limousin se fit médiateur par un de ses plus illustres enfants, Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie [1], qui entreprit de réconcilier le catholicisme d'Avignon et le catholicisme de Rome, présida le synode réuni à Paris en 1395, où il traita toutes les questions avec un immense talent. Il avait voulu aussi être le médiateur dans la querelle d'Antoine de Bonneval contre le clergé [2].

Aux troubles occasionnés par un évêque ambitieux ou par le grand schisme, se joignirent des fléaux de plusieurs genres qui semèrent partout la frayeur et la désolation. La famine et la peste firent de grands ravages. On voyait entassés dans les rues de Limoges les cadavres de ceux qui, désertant les campagnes, voulaient mourir sur le seuil des principales églises. Le clergé fit de sublimes efforts pour secourir tant de misères ; des processions de moines sortirent des églises de Saint-Étienne, de Notre-Dame de la Rè-

l'ordre politique. En 1229, les ecclésiastiques, véritables seigneurs féodaux, levaient des tailles sur leurs hommes et sur leurs tenanciers. Ceux de Saint-Étienne jouissaient d'une juridiction haute, moyenne et basse. Le chantre exerçait cette juridiction sur les clercs du chœur en connaissant des crimes ou délits commis par eux : il avait, ainsi que l'official, un sceau particulier. En 1329, le clergé tenait ses assises à la Chapelle-Blanche. (NADAUD : *Pouillé, aux archives du séminaire.*)

1. Le cardinal Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie, naquit au château de Cramaud, dans la paroisse de Biennac. On voit dans le chœur de l'église de cette paroisse une inscription gothique, perpétuant le souvenir d'une fondation pieuse faite par le cardinal. (L'abbé TEXIER : *Inscriptions du Limousin.*) Dans le cimetière est aussi une pierre tumulaire que la tradition dit être celle de Simon de Cramaud, alors qu'il est certain qu'il fut enterré dans la cathédrale de Poitiers. Peut-être son cœur ou ses entrailles furent-elles portées à Biennac.

2. Antoine de Bonneval fut enseveli dans l'église cathédrale, dans la chapelle de Saint-Martial, à gauche de la grande porte. Il fut remplacé par Hugues de Magnac, que ses vertus et ses talents firent admettre aux conseils de Charles V et de Charles VI.

gle, de Saint-Pierre-du-Queyroix, et parcoururent la vill pendant plusieurs jours, précédées des ordres mendiants étalant les signes de la pauvreté et de la pénitence aux yeu de la population désespérée.

Jeanne-la-Boiteuse mourut sur ces entrefaites dans l comté de Penthièvre, pour ainsi dire exilée de sa vicomt de Limoges que lui avait rendue Charles V, tout en conse vant sa suzeraineté sur les consuls[1]. Que pouvait-elle ven chercher sur cette terre si chère à ses ancêtres? Ses an ciens vassaux auraient à peine reconnu son autorité; l vieille capitale des Gui et des Adémar aurait renié les pri viléges de sa race. Sa bannière n'aurait pas flotté à son ap proche sur les tours des hauts barons. D'ailleurs l'Angle terre avait presque tout envahi. Ségur, d'où était sorti l premier vicomte, était devenu un manoir anglais. Ses au tres châteaux retentissaient du bruit des orgies des soldat de l'étranger, ou tombaient en ruines; les tenanciers n payaient plus leurs rentes; tout au plus si ses officiers pou vaient rendre la justice en son nom dans quelques petite localités[2]. Les bourgeois de Limoges la rendaient au nom du roi, et les consuls gouvernaient, comme au temps d municipe romain. La démocratie, dont le flot montait tou jours, apportant des tempêtes pour l'avenir, préparait l

1. Jeanne-la-Boiteuse mourut le 10 septembre 1384, et fut enterrée a Cordeliers de Guingamp, en Bretagne. Elle avait eu de son mariage av le comte de Blois : Jean, son successeur dans la vicomté de Limoges; Hen mort en 1400; Marguerite, dame de l'Aigle, femme de Charles d'Espag et Marie, femme de Louis, duc d'Anjou, second fils du roi Jean-le-Bo Gui, qui mourut prisonnier en Angleterre.

2. On lit dans le compte des dépenses des officiers de la seigneurie Thiviers, qui dépendait de la vicomté : « Item compte ledit Johan Dup recevoir de Thiviers (1374-1376), pour un homme qui, à mal tamps, av mangié sa sor crestienne, et fust pris et mené à Thiviers, et mis en gr prison, en laquelle demora per l'espace de XXI semaines. En ceste pris mourut; et compte por ses despens et fers, de qui estoit enferré, la som de VII livres, X sols, V deniers. » (ARCH. DE PAU : B. nº 1760, fº v.)

règnes de Charles VII et de Louis XI, qui devaient l'enrichir des dépouilles des races nobles, mais lui inspirer en même temps des instincts de haine et de violence toujours pressés de faire des ruines, cherchant la liberté et presque toujours trouvant le despotisme.

Jean de Blois, dit de Bretagne, était encore prisonnier en Angleterre, quand il apprit la mort de sa mère. Il aurait pu, ainsi que son frère, recouvrer sa liberté sans rançon, mais en sacrifiant l'honneur à des intérêts de fortune. Le roi d'Angleterre, irrité contre le duc de Bretagne, qui avait fait la paix avec le roi de France, offrait aux deux frères de leur rendre la liberté, de les rétablir dans toutes les terres que leur avait enlevées le traité de Guérande, et dans celles qui s'étaient données à la France, s'ils se déclaraient pour lui. La noblesse, il faut bien le dire, put bien quelquefois prendre par passion le parti de l'étranger, mais rarement par cupidité. Si Jean de Blois eût accepté ces propositions, il pouvait reparaître, comme un maître, dans la vicomté de Limoges : soutenu par le roi d'Angleterre, il aurait repris les droits de sa famille, abaissé les bourgeois qui s'étaient faits les seigneurs de ses domaines. Il aima mieux rester prisonnier plus longtemps que de renier le parti de la France. La mort de son frère lui causa une grande douleur, augmentée encore par l'impossibilité d'acquitter sa rançon de cent vingt mille livres. Mais, en 1387, un illustre Breton, comme en a produit souvent la Bretagne, dont le père et la mère avaient été les ennemis de sa maison, Olivier de Clisson, connétable de France, pour humilier Jean-le-Vaillant, duc de Bretagne, paya la rançon du captif, et lui fit épouser Marguerite, sa fille[1].

Après cette union, qui promettait une haute fortune à la

1. Elle eut en dot la terre de Châteauceau.

maison de Blois, Jean revint dans la vicomté de Limoges, où quelques vassaux le regardaient comme un étranger, ou comme un suzerain qu'ils pouvaient impunément braver. Les consuls de Limoges n'allèrent point au-devant de lui : les moines n'eurent point de processions pour le recevoir, pour le conduire au tombeau de saint Martial, où venaient souvent s'agenouiller ses ancêtres : ils ne s'attendaient pas à lui voir déposer sur leurs autels de riches offrandes. Le peuple aussi n'eut pas de fêtes et de cris de joie pour celui qui, de toutes les terres de sa famille, ne pouvait venir oublier son long exil que dans celle de Limoges, car le comté de Penthièvre était encore au pouvoir du duc de Bretagne. Son union avec la fille du connétable de Clisson contribua plus à troubler les dernières années de sa vie qu'à relever sa puissance. Il fallut qu'il partageât la haine de son beau-père contre le duc de Bretagne. Il se fit de ce jour remarquer par son ardeur à combattre le fils de celui qui avait ruiné sa famille. Mais les princes français arrêtèrent par un traité cette nouvelle guerre, qui menaçait de prendre le caractère d'atrocité du temps des Beaumanoir et des Pembrock. Jean de Blois fit hommage au duc, qui lui restitua le comté de Penthièvre, mais en s'en réservant la suzeraineté (20 janvier 1388). Cependant la guerre recommença après l'assassinat du connétable par Pierre de Craon ; les bruyères de la Bretagne, où Charles VI allait au-devant de la folie, se rougirent encore du sang des plus illustres chevaliers.

Après trois ans d'une lutte acharnée, un nouveau traité pacifia les deux maisons rivales. Jean de Blois le signa dans son comté de Penthièvre, à Guingamp, près du tombeau de sa mère. Le duc Jean-le-Vaillant mourut quatre ans après, laissant par son testament la tutelle de ses enfants et le gouvernement de la Bretagne au sire de Clisson et au

duc de Bretagne. Mais Marguerite, femme du vicomte de Limoges, ne savait pas se contenter des terres que la paix lui avait rendues. Elle était au château de Josselin, lorsqu'elle apprit la mort du duc : elle courut aussitôt à la chambre de Clisson, s'écriant : — « Monseigneur mon père, or ne tiendra plus qu'à vous, si mon mari ne recouvre son héritage. Nous avons de si beaux enfants : monseigneur, je vous supplie que vous m'y aidiez. » Clisson lui demandant comment elle espérait réussir : « Il n'y a, répondit-elle, qu'à faire mourir les enfants du duc, avant que le duc de Bourgogne vienne en Bretagne. — Cruelle et perverse femme, reprit le père indigné, si tu vis longuement, tu seras cause de détruire tes enfants d'honneur et de biens. » Furieux, il saisit un pieu, dont il l'aurait tuée si elle ne s'était enfuie. En s'échappant, elle fit une chute et se cassa une jambe[1]. Son mari était étranger à ce criminel projet : il visitait alors sa vicomté de Limoges, cherchant par la douceur, par des prévenances à faire reconnaître sa suzeraineté à des arrière-vassaux qui avaient profité de sa mauvaise fortune. A son retour en Bretagne, il montra des dispositions tout à fait contraires à celles de sa femme, en signant avec le comte de Rohan, son beau-frère, et Clisson, son beau-père, un traité par lequel l'un et l'autre promettaient obéissance à la duchesse de Bretagne. Il y fut fidèle pendant le reste de sa vie[2].

1. D. MORICE : *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 428.

2. Il mourut le 16 janvier 1404 (*n. s.*), et fut enterré à côté de sa mère. De son mariage naquirent Olivier, son successeur dans la vicomté de Limoges ; Jean, seigneur de l'Aigle ; Charles, seigneur d'Avaugour ; Guillaume, qui prit aussi le titre de vicomte de Limoges, et Jeanne, mariée d'abord à Jean Harpedan, seigneur de Mortagne, puis à Robert de Denan, baron de Châteaubriant. (Le P. ANSELME : *Histoire généalogique*.)

CHAPITRE XVII

OLIVIER DE BLOIS, VICOMTE DE LIMOGES; JEAN DE L'AIGLE.

Olivier de Blois en Bretagne. — Violences de ses officiers contre les abbayes. — Hugues de Magnac, évêque de Limoges; sa fortune et ses bonnes œuvres. — La fin du grand schisme. — Ranulfe de Pérusse et Nicolas Viaud, compétiteurs au siége épiscopal. — Hugues de Roffignac, confirmé par le pape, remplacé par Pierre de Montbrun. — Olivier de Blois; ses entreprises en Bretagne. — Intervention du roi de France. — La bourgeoisie de Limoges et les communes assiégent Ayen. — Jean de l'Aigle en Limousin. — Son entrevue avec les consuls de Limoges. — Nouveaux ravages des Anglais. — Réveil de la nationalité française. — Les consuls appellent aux armes les habitants. — Félonie d'Olivier de Blois. — Continuation de la guerre en Bretagne. — Olivier de Blois dans sa vicomté. — Arrivée du dauphin à Limoges; priviléges accordés à la ville. — Fuite d'Olivier de Blois. — Note sur Pierre Audier, abbé de Saint-Martial. — Les grandes ostensions à Limoges; les consuls de Saint-Léonard reconstruisent leurs murailles.

Lorsque Olivier de Blois, dit de Bretagne, succéda à son père dans le comté de Penthièvre, dans la vicomté de Limoges et dans la seigneurie d'Avesnes, le Limousin dut craindre que ce vicomte, qui avait toutes les passions ambitieuses de sa mère, ne profitât des alliances de sa maison, de la force qu'elles lui donnaient, pour imposer son autorité, et réclamer tous les droits dont avaient joui ses ancêtres. Mais, dès le début de son administration, il porta ailleurs son activité, en continuant de suivre les impulsions de sa haine contre la maison de Bretagne. Limoges ne devait le voir dans ses murs que proscrit, condamné à cause de sa félonie, et dépouillé de ses possessions. Pendant que ses intérêts le retenaient en Bretagne, le clergé n'en fut

ins en butte aux exactions, aux violences de ses
; qui, nouvellement institués par lui, cherchaient à
ses bonnes grâces. L'un d'eux, nommé d'Hely,
nt que l'évêque Hugues de Magnac donnait un
de festin dans l'abbaye de Saint-Martial à l'abbé,
igieux de Saint-Martin et de Saint-Augustin, osa se
er dans le cloître, et obtint par ses menaces qu'on
lt une somme de trois mille livres, pour laquelle
; donna une partie de sa vaisselle d'argent.

es de Magnac était un des plus riches prélats de
; l'or et l'argent, artistement façonnés, resplendis-
lans sa demeure; mais il sut faire un noble usage
rtune, qu'il tenait de la munificence de deux rois,
avait été le conseiller. Il en consacra une grande
encourager les ouvriers les plus habiles, les artistes
intelligents, à orner les églises des meilleurs pro-
e l'émaillerie et de la céramique : les pauvres en
aussi une grande partie. Malgré tout le luxe de son
r, tout le monde louait sa modestie et la simplicité
ersonne; et, quand il sentit ses derniers moments
ier, oubliant tout ce qui ne pouvait que rappeler
ndeurs humaines, il demanda qu'on ne lui donnât
ibe qu'à l'ombre de quelque petit cloître. Il laissa
thédrale de riches ornements; cent écus d'or pour
de rentes destinées au service de son anniversaire;
ipe d'or couverte de pierreries, qu'il tenait du roi
arre; une partie de sa vaisselle d'argent; quatre
ius aux religieux de Saint-Étienne, mille écus pour
de pauvres filles et pour secourir les indigents
Il encouragea aussi par sa générosité les travaux de
ruction de sa cathédrale[1].

[1] ncien titre de cette église indique ainsi les matériaux : « Lapides
im novum monasterii sancti Stephani invehebantur a petriera de

On était alors à l'époque la plus agitée du grand schisme qui désolait l'Église depuis la mort du dernier pape limousin. Tous les princes s'en préoccupaient, moins dans les intérêts du catholicisme qu'entraînés par les factions qui cherchaient à satisfaire des ambitions politiques. Il semblait que le monde catholique divisé, égaré par de coupables aspirations, touchait à ses derniers jours, et que les États de l'Occident devaient avoir chacun son église et son pape. Mais il n'y a que les œuvres de l'homme qui périssent, celles de Dieu survivent au déchaînement de toutes les tempêtes. Les conciles de Constance et de Bâle ramenèrent heureusement la foi religieuse à l'unité. Cependant ces longues luttes contribuèrent beaucoup au relâchement de la discipline dans les cloîtres. L'abbé de Grandmont, à son retour du concile, fut obligé de tenir un chapitre général pour faire décider que ses religieux jeûneraient pendant le carême, comme cela se pratiquait avant son départ.

A la mort de Hugues de Magnac, des intérêts personnels, des rivalités divisèrent encore le clergé ; celui de Limoges élut Ranulfe de Pérusse, ancien archidiacre de l'église de Tours, homme de grande naissance et d'un grand savoir, qui eut toutes les sympathies du vicomte (1412). Mais le pape Martin V, refusant de reconnaître cette élection, nomma, en vertu de sa suprématie, Nicolas Viaud, que le clergé fut obligé de recevoir, tout en faisant appel à la justice du saint-siége. Ce prélat ne jouit pas longtemps de son élévation ; quelques jours avant de mourir à Paris, où il avait le titre de conseiller du roi, il y avait renoncé en faveur de Hugues de Roffignac, dont le choix fut confirmé par le pape.

L'arrivée du nouveau prélat à Limoges fut bientôt l'occa

Chastaignol. Lapideria de *Novem Planchis* ad idem opus, anno 1108. Lapideria in parrochia sancti Gaudentii, anno 1323. »

sion de grands troubles. Une partie du clergé, Jeanne Ire de Rochechouart, abbesse du monastère de la Règle, et toutes ses religieuses se déclarèrent pour Ranulfe de Pérusse qui, soutenu par quelques grandes familles du pays, s'empara des possessions de l'évêché, fortifia sa demeure, se fit garder par des hommes d'armes, pendant que d'autres campaient dans quelques places fortes, d'où on les voyait sortir tous les jours pour ravager à leur profit les campagnes, poursuivre les femmes, et revenir de chaque expédition chargés de butin. La terreur qu'ils inspiraient était si grande qu'on n'osait plus sortir de la ville; les marchands craignaient d'être pillés, les bourgeois d'être rançonnés. Cet état de choses se continua jusqu'à ce que le roi de France intervînt et obtînt du pape Martin V que Ranulfe de Pérusse fût transféré à l'évêché de Mende, Hugues de Roffignac à celui de Rieux. Alors Pierre de Montbrun, abbé de Saint-Augustin, nommé par Martin V, prit possession du siége de saint Martial (1414-1427).

Olivier de Blois, quoique éloigné de sa vicomté, avait pris une part active à toutes ces compétitions. Ses agents avaient soutenu jusqu'à la fin les prétentions de Ranulfe, en mettant à sa disposition tous les hommes sur lesquels ils avaient juridiction. Quant au vicomte, voyant qu'il ne jouissait pas des rentes que le roi Charles V avait promises autrefois à Jeanne-la-Boiteuse, et qui devaient être perçues sur le duché de Nemours, comme compensation des droits auxquels celle-ci avait renoncé dans la vicomté, il intenta un procès aux consuls de Limoges, pour les contraindre à lui restituer les anciens priviléges de ses prédécesseurs. L'abbé de Saint-Martial élevait les mêmes prétentions. Mais Charles VI, dans l'intérêt de la paix publique, était intervenu et avait ordonné aux parties de s'abstenir de toutes poursuites. Ne pouvant réussir de ce côté, Olivier, excité

par sa mère, avait tourné son ambition vers la Bretagne. Marguerite de Clisson, pour lui donner un allié qui pût lui faciliter le succès de ses entreprises, lui avait fait épouser Isabelle, fille de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. Forts de cet appui, le jeune vicomte et sa mère, profitant de l'absence de Jean-le-Sage, que le roi avait appelé à Paris, tentèrent de s'emparer de quelques possessions dans le duché de Bretagne. Le duc, à son tour, au lieu de recourir aux armes, se contenta de convoquer les barons et les prélats de ses états, pour leur demander les moyens de réprimer les tentatives de la comtesse et de son fils. Le vicomte de Limoges se rendit lui-même à Ploermel; il y signa une convention réglée par des arbitres. Sa mère refusa d'y consentir, rejetant avec hauteur toutes les propositions qui lui furent faites. Alors, la transaction n'étant pas ratifiée par une des parties, le duc de Bretagne se défendit par les armes, poursuivit ses ennemis, et leur enleva rapidement la Roche-Derien, Guingamp, Châteaulin et l'Ile de Bréhat. La maison de Penthièvre était ainsi menacée de perdre toutes ses possessions, lorsque les murmures des barons bretons apprirent au duc, leur suzerain, qu'il ne pourrait pas compter longtemps sur leur fidélité.

Le roi de France, intéressé à réconcilier les deux familles, chercha par des prévenances à gagner Marguerite de Clisson : il lui fit présent d'une bible manuscrite, sur parchemin, ornée de gracieuses peintures, qui avait appartenu à Bertrand d'Abzac, chevalier, supplicié à Limoges pour crime de lèse-majesté [1]. Sur son invitation, les deux familles se rendirent à Paris, où leurs différends furent réglés par les rois de Navarre et de Sicile, et par les ducs de Bourbon et de Berry (1410). Le duc de Bretagne, qui

1. *Arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges*, S. E.

d'abord refusé à tout accommodement, avait cédé
llicitations du duc de Bourgogne, et consenti à
nt vicomte de Limoges et à sa mère toutes les
conquises par lui, à leur payer dix mille livres de
our la seigneurie de Montcontour qu'il avait donnée
allié, le comte de Richemont. Ce traité réglait les
mais ne réconcilia pas les parties.
lant que la comtesse de Penthièvre et son fils pour-
nt leurs prétentions sur le duché de Bretagne, ils
aient d'un autre côté des intérêts moins contestés;
comté de Limoges était mise à contribution par les
ements anglais, qui, retranchés principalement
s châteaux d'Ayen et du Châlard-Peyrolier, por-
leurs ravages jusque sur les marches du Périgord.
lteau de Courbefy, une de leurs principales places
ils lançaient dans les environs leurs bandes dé-
ices. Charles d'Albret, comte de Dreux, les y
ainement assiégés pendant douze semaines. Pour
r le pays, il fallut traiter avec eux pour 140,000
404). Ce n'était partout que désespoir, indigna-
ppel à la force pour résister à l'ennemi com-
la bourgeoisie de Limoges se montra la plus impa-
l'apporter des remèdes à tant de maux; elle invita
ux qui en souffraient à s'unir à elle. Les paroisses
irent à son appel. Jean Dupont employa tout son
isme, toute son énergie au service de son pays, en se
t à la tête de tous ceux qui accouraient armés,
de résolution pour attaquer les Anglais dans le châ-
Ayen. Fournis de pièces d'artillerie et de tout ce
it nécessaire pour en faire le siége, ils campèrent
dix-sept jours devant la place, interceptant les
nications, attendant du temps et de la famine que
ison demandât à se rendre. La place leur fut livrée,

et ils en rasèrent les murailles. Avant de sortir de Limoges, ils avaient aussi détruit le château de l'évêque, de peur qu'en leur absence il ne fût occupé par l'ennemi. Les consuls, rassurés par ce succès, se mirent aussitôt à construire des murailles, qui embrassèrent toute l'enceinte de la ville, depuis la *Tour-Branlant* jusqu'au faubourg de Montmaillé, derrière la rue de Sainte-Valérie (1416) [1].

Malgré la prise d'Ayen, les Anglais continuèrent leurs courses sur d'autres points, surprirent le château d'Aixe, propriété du vicomte, qui, trop occupé de ses projets contre le duc de Bretagne, ne put pas venir défendre lui-même son héritage. Il envoya son frère Jean de l'Aigle qui, par une politique égoïste, agit faiblement contre ses ennemis, espérant que les incursions de ceux-ci rendraient les bourgeois de Limoges plus disposés à restituer à sa famille tous ses anciens droits, et que les nobles eux-mêmes, qui avaient profité de l'éloignement de la maison de Bretagne pour étendre leur autorité, se réuniraient à lui. Il se présenta devant la ville, mais n'osa pas y entrer, parce qu'il craignit de voir se soulever contre lui la population qui connaissait ses projets et la perfidie de son frère. Il alla camper dans les environs d'Aixe, presque en face des Anglais, qu'il n'osa pas attaquer. Comme sa principale préoccupation était de rétablir la fortune de sa famille, il fit dire aux consuls de se rendre près de lui. Ceux-ci qui croyaient qu'il voulait s'entendre avec eux, pour donner la chasse aux Anglais, lui envoyèrent une députation conduite par Ramon de la Charlonie, ou, selon d'autres, par La Chapelle, juge ordinaire de la ville [2]. Cette députation fut d'abord reçue avec une apparente courtoisie.

1. L'église de Sainte-Valérie n'existe plus. Elle était située au-dessous de l'hospice actuel, dans la rue dite des Récollets.
2. Chron. mss.

Le seigneur de l'Aigle s'excusa de ne pas être entré dans Limoges par crainte de la contagion qui y régnait. Mais, pendant l'entrevue, il chercha à savoir si les habitants consentiraient à le recevoir comme leur seigneur, s'ils lui obéiraient comme à leur vicomte. Voyant « qu'ils lui faisaient réponse trop froide, » il les congédia, et, le lendemain, il se dirigea vers Saint-Yrieix, où se réunirent à lui quelques nobles du pays, intéressés à s'associer à ses projets, à l'exciter à punir les bourgeois qui s'obstinaient à méconnaître les droits de sa famille [1]. Alors, suivant leurs conseils, il écrivit aux consuls, les menaça de faire couper les vignes par ses soldats dans toute l'étendue de la vicomté, s'ils refusaient plus longtemps de se soumettre. Les bourgeois effrayés se réunirent, et décidèrent qu'on enverrait vers le dauphin, plus tard Charles VII, une députation pour solliciter sa protection. Ce prince, qui semblait prévoir que bientôt il aurait besoin de tout le dévouement des villes du Midi, pour conserver son propre héritage, envoya Bertrand Champion, son maître-d'hôtel, dire au seigneur de l'Aigle de ne rien entreprendre contre la ville. Alors, se contentant de faire demander aux consuls de l'argent, pour payer ses dépenses, Jean de l'Aigle alla rejoindre son frère en Bretagne.

Le départ du prince facilita aux Anglais de nouvelles entreprises. Le capitaine de Beauchamp, un de leurs chefs, maître du château d'Auberoche, situé sur les marches du Limousin, vint à la tête de deux cents lances jusque sous les murailles de la ville (mars 1419). Aussitôt qu'on eut signalé son approche, les habitants qui se trouvaient à l'extérieur se hâtèrent de rentrer : quelques-uns cependant furent faits prisonniers à la porte du château de l'Isle, situé sur

1. Chron. ms.

la rive gauche de la Vienne, tandis que d'autres avaient le temps de se réfugier dans la tour. Aussitôt toute la population courut aux armes; les remparts se garnirent de combattants de tous les âges, de toutes les conditions, et les sentinelles firent si bonne garde que, le lendemain, on vit s'éloigner l'ennemi, qui alla camper dans le prieuré conventuel du Châlard, près de Saint-Yrieix. Il s'y fortifia, puis se mit à ravager les environs, « faisant la guerre à tout le peuple, pendant deux ans qu'il resta maître de cette position. » Quatre siècles auparavant, le vieux monastère, où se réunirent les croisés du Limousin, avait retenti du cri patriotique et religieux : « Dieu le veut! » et maintenant (1419) la haine de l'Angleterre contre la France s'y traduit par le cri de guerre : « Saint-Georges et Guyenne[1] ! »

Dans le Limousin le désespoir était grand, les terres de la noblesse pillées comme les autres; les petits manoirs se fermaient toujours à l'approche de la nuit et s'entouraient de sentinelles pour surveiller les environs. Cependant la France méridionale commençait à s'inquiéter des progrès des Anglais. La noblesse et le peuple, animés du même patriotisme, sympathisaient d'énergie avec le dauphin, que sa mère allait déshériter de la couronne pour la donner à un roi d'Angleterre. La légitimité était alors, et devait être encore longtemps, le principe conservateur de la nationalité française. Avec cette religion du patriotisme et du dévouement, la France devait survivre à toutes les révolutions. De Limoges, de Bourges et de Poitiers partaient surtout ces élans de patriotisme qui devaient faire reculer l'étranger. Les Xaintrailles, les Lahire et les d'Harcourt

1. Le cloître et l'ancien monastère ont échappé aux révolutions qui ont fait tant de ruines dans la France catholique. On voit encore dans le bourg du Châlard une maison gothique qu'on appelle la *Maison des Anglais*.

arboraient déjà les couleurs du dauphin. Les trois États du Limousin se réunirent à Limoges, et décidèrent que le sieur de Marcuil, sénéchal du Limousin, irait assiéger l'ennemi au Châlard. Il partit avec dix pièces d'artillerie, cinq cents hommes, fournis par la ville et les communes voisines, et fut bientôt rejoint par les seigneurs de Lastours et de Mortemart, et par plusieurs autres gentilshommes. La garnison ennemie, après un mois de résistance, capitula à merci, rendit tous les prisonniers et l'immense butin qu'elle avait entassé dans la place (21 avril 1421)[1].

A la nouvelle de la reddition de leurs frères, les détachements ennemis, campés dans les places voisines, sur les limites du Périgord, accoururent pour prendre leur revanche, pour se venger surtout des habitants de Limoges, dont ils ravagèrent les champs jusque sous les murailles de la ville, « faisant maux infinis sur les propriétés, pillant le bétail, les meubles des paysans, les rançonnant et les faisant prisonniers[2]. » On ne savait plus quel remède opposer à tant de maux; le peuple désespéré, ruiné, n'avait plus l'énergie nécessaire pour se défendre : ses moissons étaient arrachées, ses arbres coupés, ses maisons incendiées. Pour ranimer les courages, les consuls, après une assemblée tenue à l'hôtel de ville, firent publier que tous ceux qui voudraient combattre les Anglais, recevraient des chevaux et des armes, une solde fournie par la ville; qu'ils marcheraient sous le commandement de Pothon de Xaintrailles, qui conduirait cinquante lances. Le dévouement d'un citoyen, nommé Offura, décida de celui de plusieurs autres. Les hommes de la commune, après être venus prier et faire bénir leurs armes dans l'église de Saint-Martial, partirent pour tenir les champs, aux cris de joie de la

1. Mss. du grand séminaire de Limoges.
2. Chron. mss.

foule. Ils firent la guerre avec une tactique si sage, un dévouement si habile, qu'ils surprirent souvent l'ennemi et le forcèrent de s'éloigner de la ville. Pothon de Xaintrailles, le chef de cette armée improvisée, se montra à la hauteur de sa dignité de sénéchal du Limousin.

Pendant ce temps-là Olivier de Blois, ainsi que sa mère, au lieu de venir combattre pour la France dans sa vicomté, ne cherchait que l'occasion de nuire au duc de Bretagne, qui lui-même ne se montrait pas disposé à servir la France. Le dauphin, ne pouvant décider son puissant vassal à se ranger de son côté, ourdit avec la comtesse de Penthièvre un complot, ayant pour but de s'emparer de sa personne. Le vicomte de Limoges se chargea de l'exécution de ce projet. Il vint à Nantes auprès du duc, lui fit les plus belles protestations d'amitié, de dévouement, et l'invita à une fête, qu'il devait, disait-il, donner à la noblesse du comté de Penthièvre et de la vicomté de Limoges dans son manoir de Châteauceau. Le duc s'y rendit, avec Richard son frère et une suite peu nombreuse. Mais sur la route, tous en chevauchant tranquillement à travers les bruyères, ils tombent dans une embuscade que le comte et Charles de Blois, son frère, leur avaient préparée sur le pont de la Troubarde, sur la Divette, et sont amenés prisonniers à Châteauceau.

A la nouvelle de l'arrestation de son mari, la duchesse de Bretagne eut la même indignation, le même courage que naguère Jeanne de Montfort : elle arma ses vassaux, et enleva rapidement plusieurs places aux Penthièvre. Des fenêtres de sa prison le duc aurait pu voir ses partisans dresser leurs machines de siége contre les murailles de Châteauceau, si ses ennemis ne s'étaient hâtés de le conduire au château de Clisson. Pendant que la comtesse de Penthièvre défendait la place, Olivier rassemblait des

troupes, ordonnait à Jean de l'Aigle, son frère, de quitter la vicomté de Limoges, et de venir à son secours avec toute la noblesse qui voudrait le suivre. Jean de l'Aigle arriva à la hâte, et prit le commandement de la petite armée levée par son frère en Normandie. Mais à la première attaque, il fut repoussé par ceux qui faisaient le siége de Châteauceau dont la garnison, réduite aux abois, demanda à capituler. La première condition fut la liberté du duc de Bretagne; la seconde, la reddition de la place. Le duc ayant été amené, le 5 juillet, au camp des assiégeants par le sire de l'Aigle, on permit à la comtesse, à ses enfants et à ses gens, de sortir du château, qui fut aussitôt rasé par ordre du duc. On s'occupa ensuite de la réparation de l'attentat commis par les Penthièvre. Le comte Charles et son frère promirent de faire satisfaction au duc dans les prochains États, et donnèrent pour otage Guillaume, leur frère. Mais, ayant manqué de parole, ils furent proscrits ; leurs biens, situés en Bretagne, confisqués par jugement de l'assemblée, au profit du duc, qui les distribua à son frère et à ses sujets, comme récompense de leur fidélité. Il fallut cependant prendre les armes pour exécuter la sentence. Les Penthièvre résistèrent, mais échouèrent presque partout.

Il ne restait plus à Olivier de Blois que la vicomté de Limoges; il vint y cacher sa honte. Sa carrière politique était finie; il n'était plus aux yeux de tout le monde qu'un chef d'aventuriers, qu'un chevalier félon : la noblesse du Limousin ne lui fit qu'un froid accueil; les bourgeois de Limoges le virent avec dédain visiter les églises, cherchant ainsi à s'attacher le clergé. Quelques jours après, il se retira dans les vieux manoirs d'Aixe ou de Saint-Yrieix, osant à peine sortir pour aller à la chasse, tellement il se croyait partout entouré d'ennemis.

Sur ces entrefaites arriva le dauphin, qui revenait du

Languedoc, de visiter ses villes fidèles. Il fit son entrée à Limoges par la porte Manigne, entouré d'une partie de la noblesse du Midi, salué par les cris de joie du peuple qui voyait en lui le représentant de la nationalité française, et quelques-uns le roi de la France méridionale, car l'on n'oubliait pas le projet de Bertrand de Born, le troubadour-guerrier d'Authefort, qui avait voulu en faire un royaume, quand le Nord et l'Ouest étaient aux mains des Plantagenets. Après s'être informé de la résistance que faisaient aux détachements ennemis les habitants de la ville « renommée au loin par son industrie et sa fidélité[1], » le prince, pour récompenser leur dévouement, accorda aux consuls tous les priviléges de la noblesse, et permit d'ajouter aux armes de la ville une bande d'azur avec trois fleurs de lis[2]. Ce prince, qui jusqu'alors avait plus vécu dans les boudoirs des châtelaines, dans celui surtout d'Agnès Sorel, que dans les camps, s'occupa aussi de la toilette des femmes de la ville. Peut-être la capricieuse maîtresse qui devait le faire passer de ses bras sous la bannière d'une bergère, fut-elle cause qu'il ordonna aux consuls d'imposer aux dames

1. On ne saurait trop remarquer que de toutes lés villes en deçà de la Loire, celle de Limoges se distinguait par l'activité de son commerce, par les excellents produits de son industrie. Depuis longtemps ses habiles ouvriers, ses riches marchands, *ditissimi mercatores*, formaient entre eux, dans un intérêt commun, des associations sous le nom de *Fratres Lemovici*, dont les membres se protégeaient mutuellement, faisaient valoir et vendaient au loin leurs produits. Dès l'année 1234, on trouve aux archives de Pau l'énumération d'un grand nombre de métiers, parmi lesquels dix *maîtres argentiers*, désignés par les consuls pour faire le guet. Les consuls veillaient avec une rare attention à l'ordre intérieur, à la liberté du commerce, à l'égalité des charges pour tout ce qui concernait leurs concitoyens; aussi les voyons-nous en 1377 établir régulièrement, par la *Pancarte des Péages*, tous les droits à percevoir sur les marchandises introduites ou vendues dans la ville, n'exceptant rien de ce qui était nécessaire aux divers besoins de la vie; mais, par une restriction que n'accepterait pas aujourd'hui notre économie politique, c'était surtout sur les étrangers qui venaient s'établir dans certains quartiers de Limoges que pesait l'impôt.

2. Chron. mss.

l'obligation de prendre à l'avenir la coiffure alors en usage en France. Depuis que les religieux de saint Dominique étaient venus s'établir à Limoges, et avaient travaillé à mettre des bornes au luxe des vêtements, les femmes, dociles à leurs conseils, portaient un voile de toile, et sur les épaules des collets qui en voilaient la nudité. Après ces frivoles prescriptions, tant le goût du luxe se développait à l'exemple de celui de la cour, le dauphin accorda à la ville d'importants privilégès. — « Concédons aux consuls passés, présents et à venir l'augmentation du consulat; et, au lieu des bourgeois, et en faveur de ceux qui habitent avec eux, que, comme étant relevés d'une marque de noblesse que nous leur laissons, tous ceux du Château qui ont été, sont et seront honorés du consulat, puissent acquérir toutes sortes de fiefs nobles, et les posséder et tenir, comme nobles, librement et sans reproches..., afin que, par l'action de cette charge, cette prérogative soit aussitôt conférée, sans autre titre; et qu'en tous temps et à perpétuité, ils en jouissent. Laquelle concession nous déclarons s'étendre à tous les fiefs qu'ils ont déjà acquis, et qu'ils pourront acquérir[1]. » Une nouvelle noblesse surgissait; mais devait-elle avoir plus de patriotisme, plus d'amour du bien public, plus de courage que son aînée; son désintéressement devait-il être à la hauteur des services qu'on pouvait en attendre? l'orgueil d'avoir un blason ne devait-il pas être sa grande préoccupation? Les établissements religieux n'eurent pas une grande part dans les libéralités du roi de Bourges. D'ailleurs l'argent que lui accordaient les États, ne devait servir qu'à expulser les Anglais. Le clergé lui dut un plus grand bienfait, la Pragmatique, c'est-à-dire la liberté.

1. Ces lettres sont datées du Château de Limoges, du mois de janvier 1421. (Original aux Arch. de Pau : *F. de la vicomté.*)

On ne vit point le vicomte de Limoges dans le cortége du prince. Olivier, menacé jusque dans ses manoirs d'être livré au duc de Bretagne par quelques chevaliers de Guyenne qui parcouraient le pays, prit la fuite quelques jours après, se dirigea vers Lyon, par l'Auvergne, passa à Genève et se rendit sur sa terre d'Avesnes, dans le Hainaut. La mauvaise fortune l'y attendait. Le marquis de Bade, irrité d'un vol commis dans ce pays par quelques-uns de ses gens, le fit arrêter. En vain le duc de Bretagne fit offrir au marquis des sommes considérables, s'il lui livrait son prisonnier; celui-ci ne voulut traiter qu'avec le vicomte, qui acheta sa liberté trente mille écus d'or. Olivier, pendant son séjour en Hainaut, épousa en secondes noces Jeanne de Lalain, dame de Quievrain[1]. Sa vie politique était finie : il n'avait trouvé de sympathies qu'auprès d'un très-petit nombre de familles dans sa vicomté de Limoges. Les Mortemart, les Rochechouart et Paul Audier, abbé de Saint-Martial, qui arrivait de Jérusalem avec un dessin du Saint-Sépulcre, modèle de celui dont il voulait doter son église, furent à peu près les seuls qui lui témoignèrent quelque affection[2].

La mort de Charles VI, arrivée un an après que le vicomte eut quitté la vicomté qu'il ne devait plus revoir (1422), surexcita en France le patriotisme qui devait rétablir la fortune de Charles VII. La nation réunit ses dernières forces pour finir cette guerre de cent ans qui avait fait tant de ruines; pour rejeter de l'autre côté de la

1. Il mourut, sans laisser d'enfants, le 21 septembre 1433.

2. Paul Audier descendait de Pierre Audier, d'abord sénéchal du Limousin, puis de la Marche. Cette famille était originaire d'Angleterre. Barthelemi Audier fut un de ses membres les plus distingués, et la souche des seigneurs de la Chapelle-Montmoreau, en Périgord. Paul Audier, abbé de Saint-Martial, fit construire un calvaire près de Limoges, à une distance de la ville égale à celle qui séparait à Jérusalem le Calvaire de la maison de Pilate.

faoche la race anglo-saxonne qui, appelée sur le continent par des traîtres et par des femmes, devait enfin se retirer vaincue par le bras d'une héroïne, sainte victime inspirée par la religion, aimant la France plus qu'elle-même, quand les grands semblaient lui préférer les factions. L'Église prépara cette grande victoire et refit la patrie, comme elle avait refait la civilisation. A peine le dauphin s'appelait-il Charles VII, qu'Audier, abbé de Saint-Martial, et tout le clergé de la ville des saints, indiquèrent pour l'année suivante la grande Ostension des reliques, qu'ils firent publier dans toute l'Aquitaine et dans le Nord. Ce grand et pieux spectacle annoncé au monde catholique émut peut-être le cœur de la vierge de Vaucouleurs. Quoi qu'il en soit, le clergé de Limoges crut dans la suite n'avoir pas été étranger à la noble mission de l'héroïne. La même année aussi, les consuls de Saint-Léonard exposèrent au roi que leurs murailles n'étaient plus assez fortes pour soutenir de nouveaux combats, et lui demandèrent la permission de les réparer avec les matériaux du château de Noblac, détruit par les Anglais [1].

1. Le château de Noblac, ancien fief de l'évêché de Limoges, était possédé, en 1277, par Aymeri Marcheys, d'une famille dont un des membres, Aymerigot Marcel, est souvent cité dans les chroniques de Froissart.

CHAPITRE XVIII

JEAN DE BRETAGNE, SEIGNEUR DE L'AIGLE, VICOMTE DE LIMOGES

Jean de Bretagne, dit de l'Aigle, succède à Olivier, son frère. — Une partie de la noblesse s'associe à ses entreprises. — Ses projets contre Limoges. — Conspiration pour surprendre la ville. — Les consuls se prémunissent contre le vicomte. — Les projets des conspirateurs découverts; les capitaines bretons prisonniers. — Le vicomte attaque la place. — La conspiration est découverte; le traître devant les consuls. — Sa mort et celle de ses complices. — Procession solennelle instituée à ce sujet. — Jean de Bretagne menace encore la ville. — Il occupe la Cité. — Il se retire à Pierre-Buffière, puis à Aixe; ses hommes ravagent les campagnes. — L'évêque Pierre de Monthrun négocie une trêve. — Préparatifs contre les musulmans; ostensions solennelles des reliques à Limoges. — Jean de Bretagne menace encore Limoges. — Rodrigue de Villandrai, capitaine des Écorcheurs, mis en fuite. — La reine de France à Limoges. — Archambaud VI, comte de Périgord, perd ses états. — Charles VII à Limoges : note sur les châtellenies de Bellac, de Rancon et de Champagnac. — Ce qui a lieu à Limoges durant le séjour de Charles VII. — Logements des officiers de sa suite. — Cérémonies religieuses à cette occasion. — Générosité du roi envers l'Église. — Note sur Bertrand d'Abzac. — La paix en Bretagne.

Peu de temps après s'être éloigné de sa vicomté, Olivier, dégoûté du monde, fatigué des longues agitations d'une vie tout entière consacrée à satisfaire son ambition et sa haine, désespérant de jamais reprendre un rang honorable dans le monde féodal, avait laissé à son frère Jean de Bretagne, seigneur de l'Aigle, la partie de son héritage où il n'avait paru que comme un lâche déserteur des combats, que comme un chevalier félon qui, à défaut du courage qui honore, n'avait su recourir, pour se venger de son ennemi, qu'à d'odieuses violences. Il ne dut pas re-

gretter de s'être dessaisi de cette terre, où n'étaient venus à lui ni le concours de ses sujets, ni des amitiés dévouées. Son successeur, aussi ambitieux que lui, mais plus adroit à dissimuler ses projets, plus hardi quand il le fallait à les exécuter, voulut relever la puissance de sa maison dans la vicomté de Limoges. La ruse, la trahison, la force furent ses moyens dans cette entreprise, qui eut pour lui de grands dangers, pour le Limousin de dures épreuves. Depuis les malheurs de son frère, il était venu habiter quelques-uns des manoirs de la vicomté. Plusieurs chevaliers, barons ou simples seigneurs, les vicomtes de Rochechouart, les seigneurs de Lastours, du Saillant, de Brosse, de Saint-Julien, de Comborn lui formèrent une petite cour, où se nouèrent des intrigues pour le remettre en possession de Limoges. Quelques bourgeois ambitieux, trompés par les promesses du grand seigneur, s'engagèrent à servir secrètement sa cause, et mirent souvent en péril les intérêts de leurs concitoyens. Ce fut une conspiration permanente, à l'exemple de celles qui avaient lieu à la même époque dans les principales villes d'Italie.

Quoique dévoué en apparence à la noble cause de Charles VII, Jean de Bretagne, à l'insu de ses partisans, favorisait le parti de l'Angleterre. Il rechercha l'amitié des capitaines anglo-gascons, qui occupaient encore quelques places du pays, et qui lui promirent de le secourir au besoin contre la bourgeoisie des communes, surtout contre celle de Limoges. Mais les consuls, instruits de ses projets, veillaient attentivement à la sûreté des portes de la ville : la population les secondait.

Tout semblait devoir rendre inutiles les desseins de l'ambitieux vicomte. Cependant, un jour un chevalier, nommé Thibaud de La Comblaye, s'introduisit dans la ville; feignant d'être l'ennemi de Jean de Bretagne, il eut

avec quelques bourgeois plusieurs entrevues secrètes (1426). Ceux-ci se laissèrent gagner, ainsi qu'un nommé Gauthier Pradeau, natif de l'Esterps, alors consul, qui, malgré sa qualité d'étranger, semblait ne pas devoir être suspect, car il habitait la ville depuis trente-cinq ans.

Le consul et ses complices, séduits par la promesse d'une forte somme, s'engagèrent à livrer au vicomte une des portes de la ville, d'autant plus facile à surprendre, que la plupart des habitants les plus riches, pour éviter la peste, qui avait déjà fait plusieurs victimes, s'étaient retirés à la campagne. L'entreprise était fixée au 25 août. Le vicomté devait venir camper pendant la nuit près de la porte des Arènes, dans une vigne qui appartenait au consul. Au point du jour il s'élancerait dans la ville avec ses gens, massacrerait une partie des habitants, et surtout ceux qui lui seraient désignés comme ses ennemis. Pendant ces négociations les Anglais s'emparèrent de Nantiat, petit château situé sur la limite du Périgord, dépendant de la vicomté. Jean de Bretagne résolut aussitôt de profiter de cette circonstance, qui devait faciliter ses projets. Connaissant la haine des habitants de Limoges contre les Anglais, tout en ayant l'air de s'y associer, il fit sommer les consuls de lui envoyer des artilleurs, des machines de siége et des munitions pour attaquer l'ennemi, espérant ainsi leur enlever autant de moyens de défense, et distraire leur attention de leur propre danger. On lui fournit ce qu'il demandait; mais, en même temps, les consuls effrayés des bruits de guerre au dehors, craignant pour eux-mêmes, firent travailler à leurs fortifications, garnirent de toute sorte de projectiles les machicoulis de leurs tours et de leurs murailles, et placèrent des sentinelles dans plusieurs lieux de l'enceinte.

Cependant le vicomte se préparait à l'exécution de ses

projets, aucunes nouvelles ne lui étant parvenues des précautions prises par les consuls. La veille du jour convenu avec ses adhérents, il envoya dans la ville cinq de ses affidés qui devaient examiner la place et y demeurer jusqu'au moment de l'attaque. Ils eurent plusieurs entrevues avec le consul Gauthier Pradeau, de même qu'avec Thibaud de la Comblaye et Hélie de Plassac, chez un cordonnier, nommé Jean Blanchon, dans la rue du Clocher, à l'enseigne du Cygne. Quand la nuit fut venue, Jean de Bretagne s'approcha des murailles, escorté de trois cents lances, et de trois mille hommes de pied, commandés par Jean de Laroze, Daniau, Bernardières, Aubeterre, Clayes, Rocheval et Nontron, tous nobles chevaliers du Limousin, d'Angoumois et de Périgord. Les chefs subalternes s'embusquèrent trois heures avant le jour dans les vignes voisines, pendant que le vicomte prenait position dans celle du consul qui devait lui ouvrir la porte. Le succès semblait assuré; nul bruit dans la ville et au dehors, toutes les dispositions bien prises pour que les hommes armés puissent s'élancer au premier signal. Mais quelques passants ont vu les gens du vicomte rôder autour des murailles; ils en parlent aussitôt à ceux qu'ils rencontrent. Un vague soupçon de trahison commence à agiter le peuple. La garde informée appelle aux armes; les habitants réveillés par le bruit courent sur les places publiques, ou se tiennent sur le seuil de leurs maisons, demandant aux passants de quel côté est le danger : bientôt tout le monde est armé, et, tout en gardant le silence, les compagnies se rapprochent des murailles. On rencontre aussitôt, près de la porte des Arènes, les cinq capitaines bretons arrivés la veille, armés, attendant que le traître ouvre la porte, pour s'en emparer et appeler leurs compagnons; mais ils sont faits prisonniers et pendus à la muraille.

Cependant le jour commence à poindre. Le vicomte, quoique surpris de n'entendre aucun signal, attend encore l'ouverture de la porte; mais les chefs qui l'accompagnent murmurent, le blâment d'avoir agi sans être sûr de réussir et de s'être trop facilement confié à la parole du consul. Pour les convaincre que le complot était bien réel, il leur montre les lettres reçues de Gauthier Pradeau; il en donne lecture, puis, indigné, il les déchire et en jette les lambeaux autour de lui. Cependant ses troupes conservent encore leurs positions; alors, comprenant que ses projets sont découverts, il ne se décide pas moins à agir; suivi d'une partie de ses forces, il s'empare de la maison de plaisance de l'évêque, pendant que Jean de Laroze, son lieutenant, se loge avec sa compagnie dans l'abbaye de la Règle, au grand effroi des religieuses, qui se cachent dans leurs cellules, ou qui courent çà et là dans les sombres réduits du cloître. Les soldats s'emparent des vivres, vident les caves, et exercent bien d'autres violences: ramenés à l'ordre par leurs chefs, ils s'approchent de la ville, mais ils sont repoussés par les bourgeois, après un court engagement, dans lequel quelques-uns sont tués et plusieurs blessés.

La plus grande agitation régnait dans la ville, sans qu'en général on sût se rendre compte de ce qui se passait; mais le même jour, deux prêtres, sortis par la porte des Arènes, parcourant les vignes où avait campé le vicomte, s'arrêtèrent dans celle de Gauthier. Ils y trouvèrent les fragments de la lettre dans laquelle le traître disait à Jean de Bretagne « de venir sans faiblir, de gagner la porte, d'arrêter le pont-levis et rateaux, et autres choses concernant ladite entreprise[1]. » En rapprochant ainsi ces fragments, ils se convainquirent de la trahison, et rentrèrent dans la ville

1. Chron. mss.

pour faire connaître leur découverte; rencontrant le consul infidèle sur leur passage, espérant lui imposer certaines conditions avantageuses à l'intérêt de tous, ils offrirent de lui rendre les fragments recueillis. Celui-ci, feignant alors d'avoir de vives préoccupations, et croyant peut-être qu'ils ne cherchaient qu'à lui arracher des aveux, refusa de prolonger la conversation, mais les invita à dîner, et qu'alors on s'expliquerait à loisir. La proposition fut acceptée; mais le repas donné par le consul devint bientôt une véritable orgie, pendant laquelle les deux prêtres, échauffés par le vin, s'abstinrent de parler de leur découverte, dont ils avaient bien résolu de ne se servir que dans leurs intérêts. Peut-être le consul, préoccupé de sauver l'argent qu'on pouvait lui demander, attendait-il aussi le moment favorable pour se faire livrer par ses convives les preuves de sa trahison, lorsque le bruit de l'artillerie des bourgeois, dirigée contre les assaillants, le fit sortir subitement de table, sous prétexte qu'il allait s'informer de ce qui se passait. Les deux prêtres sortent après lui, se doutant bien qu'il s'agissait de quelque chose d'extraordinaire, et se mettent à parcourir les rues. Ils rencontrent deux consuls qui racontent à la foule l'événement : « Alors, l'un d'eux dit à l'autre, que pauvrement ils ont exploité, qu'ils n'aient exhibé les pièces de ladite lettre, appartenant audit Gauthier Pradeau, qui leur a donné si bien à dîner; et alors les sortent de leur bourse et les donnent auxdits consuls, qui les lisent, après avoir assemblé les pièces. » Ne pouvant pas y croire, tout en reconnaissant bien l'écriture et même la signature de leur collègue, les consuls coururent à la maison commune, y réunirent les personnes les plus notables qui, après un examen attentif fait en secret, se décidèrent à appeler le coupable. Le traître paya d'audace, se rendit à l'invitation, où lui fut donné lecture de la lettre dont on venait de réu-

nir les fragments. — « Interrogé s'il connaît l'écriture à lui exhibée, répond que non, feignant de ne la savoir lire. Il lui est remontré qu'ils étaient assez bien informés ; qu'elle est écrite de sa main, comme on le lui montre par d'autres comparées à celle-ci. » Malgré les plus vives instances pour qu'il dise la vérité, il persiste à nier. Alors l'ordre est donné de lui ôter ses armes, et de le mettre à la question. Mais il n'a pas la force d'attendre ce supplice ; il lui suffit d'en voir les apprêts pour confesser la vérité : — « déclarant avoir écrit ladite lettre de sa propre main ; déclarant la forme et manière comment ledit de Comblaye et Hélie de Plassac lui avaient conseillé cette trahison ; ajoutant que les promesses et conventions étaient dans son logis, dans sa chambre, en lieu secret, où il couchait, dans une boîte de bois, signées et scellées de la main du vicomte de Limoges ; et furent envoyées personnes publiques, avec témoins, au lieu désigné, où trouvèrent tout, ainsi qu'il avait confessé. »

Le traître fut conduit en prison et mis à la question ; le lundi, deuxième jour de septembre, condamné à avoir la tête tranchée, et son corps coupé ensuite en quatre quartiers. Le lendemain, le peuple indigné apprit qu'il allait être vengé ; la foule se pressa autour du pilori, où, à sa grande satisfaction, la sentence fut exécutée en présence de tous les autres consuls, et de cinq bretons en chemise, la corde au cou. Gauthier, au moment de mourir, avait déclaré qu'il n'avait pas eu d'autres complices que Jean de Bretagne, La Comblaye et Plassac. Sa tête fut plantée sur le boulevard des Arènes à la pointe d'une lance, et les quatre parties de son corps sur les quatre portes principales de la ville, ses entrailles enterrées à l'endroit même de la vigne où le vicomte avait pris position en attendant le signal promis.

Au moyen âge, le peuple, plus préoccupé qu'on ne le croit d'accroître sa liberté, plus vieille pour lui que le des-

otisme, qui ne fut qu'accidentel dans la vie des sociétés anciennes, ne manqua jamais d'inscrire dans ses annales, parmi ses jours heureux, celui où il avait échappé à un grand danger. La religion se chargeait presque toujours de transmettre ce souvenir à la postérité ; sans elle, il faut l'avouer, les peuples auraient complétement oublié les infortunes ou les gloires des ancêtres. Les habitants de Limoges instituèrent, en commémoration de cet événement, le 27 août de chaque année, une procession solennelle à laquelle assistaient toutes les corporations, et qui se formait tantôt dans l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, tantôt dans les cloîtres de l'abbaye de Saint-Martial. Les consuls revêtus de leurs insignes, après avoir assisté à la messe, suivaient cette procession, précédés de leurs officiers portant leur bannière, derrière les religieux Récollets, les Jacobins, les Carmes, les Augustins, et tout le clergé séculier. A la tête du cortége, une troupe de musiciens; et un peu plus avant, un homme à cheval, armé de pied en cap, portant un étendard aux armes de la ville; à chaque coin de rue, faisant faire trois tours à son cheval, il agitait son étendard, pendant que la trompette sonnait la victoire du peuple. Plus de quatre siècles s'est conservée cette fête[1]. C'est que la religion, autant que le patriotisme, conservait cette institution au nom du Dieu qui donne la victoire aux faibles et la défaite aux puissants. Si le peuple savait garder ainsi la mémoire de ce qu'ont fait ses ancêtres, il serait, soit dans ses sévérités, soit dans ses reconnaissances, plus équitable envers eux qu'il ne l'est d'ordinaire. Mais aujourd'hui que les passions politiques égarent le patriotisme en dehors de

1. Jusqu'à l'entière destruction de cette partie des remparts on voyait, à l'endroit même où la porte devait s'ouvrir, une tête d'homme sculptée sur la pierre, et sur chacune des quatre portes principales la représentation d'une des parties d'un corps humain. (*Chron. mss.* — LEGROS et NADAUD, *mss. du grand séminaire.*)

toute justice, les monuments des victoires de la veille sont détruits par les factions du lendemain. L'histoire dans l'avenir sera d'autant plus difficile à écrire que les monuments élevés par nos pères n'auront plus que des ruines, ou qu'on en aura tellement changé la destination qu'on ne saura à qui en faire honneur.

Ni la plus lâche trahison, ni l'emploi de la force n'avaient pu triompher de la vigilance et de l'énergie d'une poignée de bourgeois; et cependant Jean de Bretagne, d'autant plus implacable et plus dangereux qu'il n'avait pas honte de recourir aux moyens réprouvés par la chevalerie française, continuait d'observer la ville comme sa proie, campait dans les vignes qu'on se disposait à vendanger, détruisait, brûlait les pressoirs des propriétaires, ainsi que les moulins situés près des ponts de Saint-Étienne et de Saint-Martial. Mais les bourgeois, toujours sur leurs gardes, sortaient souvent de la ville pour repousser ses détachements; et toujours de part et d'autre des morts et des blessés. La colère du vicomte ne se contint plus à l'annonce que le consul venait d'expier son crime. Il jura de mourir plutôt que de renoncer à s'emparer de la ville.

Pendant huit jours qu'il put occuper la Cité, il s'en prit aux maisons des chanoines, les détruisit, et maltraita tellement les religieux qu'ils n'osaient pas venir dire la messe à la cathédrale. En vain Charles VII, qui se trouvait alors à Poitiers, lui donna l'ordre de cesser ses attaques. Il ne voulut rien entendre, sachant bien que le roi n'avait pas encore conquis son royaume. Il s'était fortifié dans le palais de l'évêque, situé dans la Cité, « joignant le clocher et église cathédrale, place assez forte, où ne demeurait personne pour la défendre, ni même dans la Cité, depuis la destruction faite par le prince de Galles. » L'évêque s'était retiré dans la ville avec son clergé. Malgré leur courage,

bien connu de leur ennemi, les habitants s'inquiétaient de cet état de choses qui les ruinait, arrêtait le commerce et empêchait toute communication avec l'extérieur. D'un autre côté, on disait que les Anglais se disposaient à se réunir au vicomte pour attaquer la ville sur tous les points.

Enfin, las de se tenir inutilement renfermé dans la Cité en ruines, de ne pouvoir rien entreprendre de fructueux contre la ville, et voyant ses soldats fatigués d'un siége sans fin, Jean de Bretagne, après bien des vengeances inutiles à sa cause, qui ne faisaient qu'irriter les habitants, quitta la Cité, se retira à Pierre-Buffière, puis à Aixe, d'où il sortait régulièrement deux ou trois fois par semaine, pour courir la campagne, dévaliser quelques marchands et faire des prisonniers, surtout quand il pouvait en attendre une rançon. Les gens qu'il laissait à Pierre-Buffière, auxquels s'associaient les habitants, comme si ceux-ci eussent hérité de la haine qui avait existé autrefois entre Limoges représentée par ses vicomtes et les seigneurs de Pierre-Buffière, venaient rôder dans les environs de Châlusset, cherchant à surprendre la place défendue par le maréchal Pothon de Xaintrailles, ravageaient les champs qu'ils croyaient appartenir au parti contraire : c'est ainsi que furent brûlés le bourg et le château de Saint-Priest-Ligoure (1426) [1]. Plus grande que jamais fut la terreur à Limoges, quand on apprit qu'un marchand de la ville, nommé Bouchaud, avait été arrêté, qu'on lui avait coupé la tête, et que d'autres avaient eu le même sort. On vit bientôt paraître sous les murailles quelques bandes ennemies qui montraient aux habitants les têtes des victimes. Partout aux alentours les campagnes étaient ravagées, les maisons incendiées, les

1. Il y eut plus tard un procès intenté par les habitants de cette localité contre Alain d'Albret, en sa qualité de vicomte, mais qui paraît n'avoir pas eu de suites. (*Arch. de Pau :* série E.)

vignes coupées. La guerre dura ainsi jusqu'à l'année suivante, sans que les habitants osassent s'aventurer à la poursuite de l'ennemi, tant ils craignaient qu'en leur absence la ville ne fût attaquée à l'improviste. On pouvait craindre aussi les Anglais, toujours maîtres de quelques positions dans les environs; aussi, après le départ du vicomte, s'était-on empressé de détruire le palais de l'évêque et les autres fortifications de la Cité, dont on aurait pu se servir contre la ville.

L'évêque, Pierre de Montbrun, d'accord avec celui de Poitiers, ouvrit des négociations avec Jean de Bretagne : la noblesse du pays intervint aussi; le vicomte, qui n'avait jusqu'alors qu'à combattre quelques bourgeois, craignant la suite de ces hostilités contre lesquelles tout le monde réclamait, consentit à une trêve sur la promesse d'une somme de cinq mille écus qu'on devait se procurer en imposant tout le Limousin. La guerre cessa; la trêve fut plusieurs fois renouvelée, et définitivement rompue en 1434. Mais la Pucelle d'Orléans venait de donner un roi à la France, en légitimant par la cérémonie du sacre le fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. Le peuple reprit courage; Dieu était venu au secours de la France; les villes craignirent moins les entreprises des grands vassaux, quand l'Angleterre, livrée elle-même aux factions, n'eut plus qu'à pleurer sur ses désastres. Les habitants de Limoges avaient profité de la première trêve avec le vicomte, pour construire la muraille qui soutenait le clocher de Saint-Étienne, du côté de l'évêché. Un bois voisin, situé dans le quartier des Combes, appelé le Bois-de-l'Abbé, fut aussi entouré d'une épaisse muraille qui pouvait protéger la Cité de ce côté[1].

Pendant que les villes commençaient à avoir confiance

1. Ce bois, dont l'emplacement s'est couvert depuis de maisons, commença à être appelé Villa-Clau, à cause de son mur d'enceinte.

harles VII, espérant que bientôt elles n'auraient plus
mbattre les Anglais, l'Europe chrétienne tremblait
nt une nouvelle invasion des Barbares. Amurath, à la
d'une nation jeune d'énergie et de fanatisme, qui
it bientôt modifier l'état politique de l'Occident, me-
it Constantinople. Le pape tenta, comme ses prédé-
urs, au temps des grandes invasions, de relever le
ige, en faisant un appel au monde catholique, aux rois
x peuples, en ordonnant partout de grandes cérémo-
religieuses, non-seulement comme expiation des fau-
assées, mais comme moyen de raviver la foi, d'exalter
itriotisme et d'arrêter la barbarie sur les bords de
in. Jean Huniade, Mathias Corvin appelaient la Hon-
à s'armer contre les infidèles; l'Italie, la France re-
aient leur vieil enthousiasme chevaleresque du temps
croisades; à Limoges, une ostension solennelle des
ies de saint Martial et des autres martyrs de la foi
ettait plusieurs jours d'indulgence à ceux qui vien-
nt visiter le tombeau du grand apôtre, qui feraient
iumônes pour la réparation du monastère, et vou-
nt combattre pour le Christ (1431).

endant Jean de Bretagne songeait toujours à repren-
i plénitude de sa suzeraineté sur la ville. On le voyait
r du château de Nontron à Saint-Yrieix, d'Aixe au
au de l'Isle, suivi d'une partie de la noblesse, annon-
que les hostilités allaient recommencer, ranimant le
ge de ses gens d'armes par la promesse d'un riche
. Bientôt ses troupes se rapprochèrent de la ville qui
t en mesure de se défendre contre lui et contre les
is. Les sentinelles veillaient au haut des clochers de
Étienne, de Saint-Michel et sur la colline de Mont-
; on travaillait aux fortifications des tours, des mu-
; et des portes; spectacle magnifique d'une popula-

tion pleine d'énergie et de patriotisme, qui ne cédait pas aux entrainements du jour, à des passions sans noblesse, mais qui, depuis des années, résistait comme un seul homme aux attaques incessantes des vicomtes ou de l'étranger! Sans interrompre ces préparatifs, on convint pourtant d'une nouvelle trêve, à laquelle Jean de Bretagne consentit aisément, parce qu'à la même époque il méditait de nouveaux projets pour recouvrer tout l'héritage de sa famille au delà de la Loire.

Le pays, quoique rassuré de ce côté, n'était pas pour cela exempt de graves préoccupations; il souffrait horriblement des dévastations auxquelles se livraient impunément les capitaines « des écorcheurs ». L'Espagnol Rodrigue de Villandrai, le plus actif, le plus dangereux, se dirigeant vers le centre de la Guyenne, s'arrêta dans les environs de la ville avec ses bandes, plus hardies à piller qu'à combattre. A son approche, on s'était empressé de fermer toutes les routes, tous les sentiers qui conduisaient à la ville ou aux faubourgs, avec des charrettes chargées de pierres énormes, ou avec des poutres attachées par des boulons en fer (1435). Malgré tout, les écorcheurs s'aventurèrent dans les chemins détournés, s'approchèrent des murs d'enceinte, firent quelques prisonniers et quelque butin. Aussitôt que ce danger fut signalé, les habitants sortirent en grand nombre, les attaquèrent avec tant d'entrain qu'ils les mirent en fuite, les forcèrent de laisser derrière eux leurs prisonniers et leur butin.

La population, toute joyeuse de ce succès, se croyait pour quelque temps à l'abri de nouvelles attaques, lorsque, peu de jours après, on reçut un message de la reine de France qui demandait qu'on lui fournît des guides et une escorte, pour conduire à Limoges ses chariots et ses bagages. Elle venait rendre grâces à Dieu, devant les reliques

de saint Martial, des succès de la France. Les consuls, les grands dignitaires du clergé allèrent la recevoir en grande pompe à quelque distance de la ville, et l'introduisirent dans leurs murs à travers la foule se pressant autour d'elle, heureuse de voir celle à laquelle la reconnaissance publique attribuait, comme à Agnès Sorel, le réveil de la royauté. Témoin des cérémonies des grandes ostensions, la reine admirait avec étonnement les magnifiques processions qui parcouraient la ville, ces hommes aux pieds nus, bourgeois ou artisans, ces femmes de toutes les conditions aux longs cheveux tombant sur leurs épaules, qui vénéraient les reliques des saints.

Pendant que la royauté remontait du midi vers le nord avec Charles VII, naguère le roi de Bourges, le vicomte de Limoges, que ses anciens vassaux avaient forcé à la retraite, cherchait à arrêter la décadence de sa maison par d'autres moyens que par les armes. Une famille, autrefois rivale de la sienne, disparaissait des rangs des grands vassaux. L'Angleterre l'entraînait dans son naufrage. Archambaud IV, comte de Périgord, que la sagesse et la pitié de Charles VI avaient remis en possession de son comté, en réclamant avec fierté la ville de Périgueux que le roi s'était réservée, venait de s'aliéner Charles VII. On n'attendait plus qu'un prétexte pour dépouiller celui dont un des ancêtres avait osé dire à Hugues Capet : « Qui t'a fait roi ? » Ce prétexte s'offrit de lui-même par la tentative que fit Archambaud de s'emparer de la fille d'un bourgeois de Périgueux. La féodalité dans ses longues guerres de rivalités personnelles, ou dans celles de la France contre l'Angleterre, avait souvent oublié les lois de la chevalerie. Le comte de Périgueux banni, privé de ses États, crut se venger « en se donnant à l'Angleterre et au diable ». Son comté passa à Louis d'Orléans, dont le fils le vendit ensuite

au vicomte de Limoges au prix de seize mille réaux d'or, économie que celui-ci avait su faire sur ses revenus; d'autres disent que le peuple du Limousin en avait bien fourni la plus grande partie, en remplissant les coffres de leur suzerain toutes les fois qu'il venait dans sa vicomté (1437)[1].

Le moment approchait où la vieille France féodale allait chercher dans d'autres voies politiques ses glorieuses destinées. Les grands fiefs s'étaient amoindris; la royauté n'était qu'un vain titre aux yeux des barons qui s'étaient si souvent révoltés contre elle. En sortant de cette longue période marquée par de grands dévouements, comme aussi par de honteuses défaillances, la royauté s'apprêtait à abaisser ces nobles barons, qui lui avaient fait si longtemps des jours d'infortune et de honte.

Deux ans après que Jean de Bretagne se fut enrichi par l'acquisition du comté de Périgord, Charles VII se dirigeait vers Limoges, tendant les bras à Paris, où régnait encore de nom un roi étranger. Dans le cortége du prince, que suivait aussi le dauphin, enfant sournois, avide de gloire pour lui seul, on distinguait Charles, duc de Bourbon et d'Auvergne, gouverneur d'Aquitaine, le bâtard d'Orléans, à la fleur de l'âge, remarquable par sa beauté, par la douceur de son caractère et par son noble maintien; le seigneur de Tancarville; La Fayette, maréchal de France; Charles d'Anjou, Coëtivy, gouverneur de La Rochelle; parmi les seigneurs du pays, le seigneur de Latour, le seigneur de Chaumont, qui prenaient le titre de chevaliers; Jean de la Roche, le seigneur de Ayla, et le comte de la Marche pourvu du titre de chancelier du roi; parmi le haut clergé, les évêques de Toulouse, de Maguelonne, de Poitiers[2], de Maille-

1. 12 mars 1437. L'original de la quittance de cette somme se trouve aux Archives de Pau. (*V. de la vicomté de Limoges*, S. E., n° 637.)
1. Hugues de Combarel, né dans le Limousin.

is[1], de Limoges[2], d'Angoulême[3] et de Tulle[4]. Le peuple lua avec joie le prince qui lui promettait de beaux jours; ville eut des fêtes pour célébrer les triomphes de la rance; la bourgeoisie, le clergé, les artisans dont l'indusie souffrait depuis longtemps des discordes intestines et es courses des Anglais, tout contribua à la splendeur du ortége royal. Empruntons à un récit du temps, rédigé en latin, les divers incidents de ce voyage.

Charles VII, après avoir couché au Dorat, et prié dans la magnifique église collégiale du XIe siècle, élevée sur l'emplacement d'un oratoire édifié par Clovis en l'honneur de la sainte Croix et de saint Pierre, « le porte-clef du royaume des cieux, » après la bataille de Vouillé[5], quitta cette ville, suivi assez loin par la population, qui n'oubliait pas qu'en 1404 Charles VI avait voulu « que les bourgeois, manants et habitants de cette ville jouissent des mêmes priviléges, franchises et libertés » accordés à l'église et au chapitre. Le 2 mars 1438, il dîna au château de Thouron, qui n'existe plus, et dont il ne reste pas même une ruine pour souvenir du passage d'une cour brillante. Le dauphin, qui avait logé à Bellac, l'ancienne capitale de la Marche[6], où étaient accourus, pour lui faire hommage, les bourgeois des communes de Magnac et du Dorat, ainsi que les vassaux des châtellenies de Champagnac et de Rancon, le devança et vint l'attendre au Petit-Limoges, alors appelé

1. Théobald de Luce.
2. Pierre III de Montbrun.
3. Robert III de Montbrun.
4. Jean II de Cluys.
5. *Gallia Christiana*, t. IV, p. 333.
6. En 1372, Charles V donna la châtellenie de Bellac à Louis II de Bourbon, seigneur de Beaujeu. En 1386, le duc de Berry possédait Bellac, Rancon et Champagnac, qu'il céda à Jean de Bourbon. Ces trois châtellenies furent confisquées en 1477 sur Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, par Louis XI, qui les donna à sa fille, Madame de Beaujeu.

Cozès. Les deux princes se dirigèrent ensemble vers Limoges, et virent bientôt accourir autour d'eux une troupe d'enfants portant de petites bannières aux armes de France, criant : « Vive le roi ! vive le dauphin ! » A Mont-Jauvy, étaient déjà réunis les frères Mineurs, contre la volonté de l'évêque, avec l'abbé de Saint-Martial, portant une chappe d'or et d'azur, tandis que ses religieux en avaient de blanches. Tous étaient rangés en ordre sur une vaste place, devant un autel orné de reliques, d'une image de Sainte-Marie du Sépulcre, d'une grande croix d'argent, d'une autre d'or, tandis qu'un jeune homme portant les reliques s'avançait au-devant du cortége [1]. Le roi, par respect pour cet appareil religieux, descend de sa mule, et se mettant à genoux, adore la croix que lui présente l'abbé, tandis que le clergé chante l'antienne *Gaude, Maria* [2]. Il remonte à cheval, et s'avance, précédé des religieux, dans le même ordre, jusqu'à un endroit situé à moitié chemin, entre Mont-Jauvy et la porte Montmaillé, où il y avait aussi une exposition de reliques. Mettant de nouveau pied à terre, il vénère les reliques que l'évêque lui présente. C'était sans doute en ce lieu que l'évêque aurait voulu que le clergé attendît le cortége; aussi avait-il vu avec peine les frères Mineurs aller prendre position plus loin. Cette division se manifesta encore; car lorsque le cortége se remit en marche, les chanoines criaient aux frères Mineurs de prendre le devant; mais comme ceux-ci ne se pressaient pas, on finit par se ranger ainsi : les religieux formant une longue file à gauche, l'abbé de Saint-Martial et ses moines, et l'évêque

1. « ... In quadam platea pervia recta in itinere, invenimus parium paratum et reliquias desuper, videlicet imago S. Mariæ de Sepulcro et crux argentea de cardinali, et magna crux aurea, juvene stante ipsas reliquias deferente. » (*Mss. du grand séminaire de Limoges.*)

2. « Rex vero descendit de somipeta sua, flexis genibus, adoravit crucem, porrigente Domino Abbate. » (*Ibid.*)

avec ses chanoines tenant la droite [1]. On arriva ainsi devant le clocher où devait avoir lieu une nouvelle exposition de reliques. L'évêque ne trouvant pas que ses droits de préséance fussent observés, se disposait à se retirer ; mais, sur l'invitation de l'abbé de Saint-Martial, il prit place, avec les chanoines, devant les reliques, à l'entrée du cloître de l'abbaye, en attendant l'arrivée du roi, qui fit son entrée par la porte de Montmaillé. Il y fut reçu par les consuls et les bourgeois, faisant flotter devant lui un immense étendard aux armes de France, sous lequel il continua sa marche avec son fils, tenant le milieu de la rue, dont les deux côtés étaient occupés par des gens d'armes, pendant que la foule criait : « Noël ! Noël ! » et les enfants : « Vive le roi ! vive le dauphin ! » en agitant leurs petites bannières [2]. Arrivé devant le cloître, le roi descendit de cheval, embrassa la croix que lui présentait l'évêque, avec l'eau bénite, entra dans l'église, s'avança vers le grand autel de Saint-Martial, où, s'agenouillant, il baisa de nouveau la croix. Quand on eut chanté l'antienne en l'honneur du saint, et que l'évêque eut

1. « ... Rege recenso equum suum, processimus ordinato conventu hinc inde usque ad locum, ubi D. Episcopus, cum canonicis suis, iterum reliquias paraverat, id est in medio itineris inter Montem Gaudii et portam Montmaillé ; et iterum rex descendit, et reliquias adoravit per manus episcopi... Et rege remontato, conabantur canonici quod ante ipsos pergeremus, et per interpositas personas dominorum, alta voce clamantes : *Davant ! davant !* Modicum venientes et contradicentes habuimus nostrum locum in parte sinistra, D. Abbas, cum conventu suo, et D. Episcopus cum canonicis suis in parte dextra. » (*Ibid.*)

2. « ... Et sic ordinati venimus ante Decarium, et nos iterum paratis reliquiis expectabamus, et D. Episcopo cum canonicis recedente, invitatus a D. Abbate remansit cum canonicis, et sic stantes ambo ante reliquias in ingressu Auleriæ sancti Martialis, expectabamus regem. Rex vero ingressus Montis Malier invenit paratum papilionem pulchrum cum armis suis, quem gestabant consules et burgenses ; et ipse rex et filius erant de subter et sic pergebant per medium carreriæ, armati vero hinc inde ordinati ab utroque latere stabant ; transeunte rege cum nobili comitatu, populus autem clamabat : « Noe, Noe, Noe, » cum gaudio magno, et supra dicti pueri : « Vivo lo Rey ! et Vivo lo Dauphin ! » (*Ibid.*)

donné la bénédiction, ayant l'abbé à sa droite, le roi ne descendit point dans le Sépulcre; mais, suivant la même direction par laquelle il était venu, il retourna devant le cloître, remonta à cheval, et sous le dais, se rendit à la maison de Guillaume Julien, appelée *Baraudaria*, c'est-à-dire le *Bâtiment*, où il logea [1]. Le dauphin, pour faire honneur à l'abbé de Saint-Martial, prit chez lui son logement; son confesseur chez le prévôt des Combes, et son médecin dans l'infirmerie de l'abbaye; le bâtard d'Orléans fut reçu dans la maison de Disnematin de Salles. Comme toujours, les solliciteurs s'empressèrent de rechercher les faveurs des princes : le prévôt des Combes demanda une prébende pour son neveu; Gui de Félins pria le médecin d'obtenir du dauphin que l'abbé réunît l'aumônerie à l'infirmerie, ce que l'abbé de Saint-Martin refusa, mais donna au solliciteur un autre bénéfice.

Le narrateur de cette entrée solennelle ajoute : « Jean Boutel, de Bourges, apothicaire du roi, logea chez moi, dans ma chambre et dans mon propre lit, avec Denis, mon clerc, à qui il fit présent de six sous pour payer cette hospitalité, ce que je ne voulais pas. » Plusieurs autres personnes du cortége logèrent dans l'abbaye, entre autres Tanneguy Duchâtel, ancien prévôt de Paris, qui était venu rejoindre le roi à Bellac, et lui avait fait présent d'une lionne. Le dauphin attacha l'animal avec une corde, dans un appartement, en attendant son départ; mais, pendant la nuit, la

1. « Et sic venit ordinate usque ad ante clocarium, et ibi descendit de equo, et ostenta cruce sibi per D. Episcopum, porrecta et data sibi aqua benedicta, intravit ecclesiam : et recta via venit ante majus altare S. Martialis, et ibi flexis genibus, iterum osculatus est crucem sic per episcopum tensam, et finita collecta B. Martialis, et data benedictione ab ipso episcopo, D. Abbate stante juxta ipsum episcopum, rex non descendit in sepulcro, sed recta via, per quam venerat, regressus est : et ante clocarium ubi spectabatur, reascendit equum suum, et sub papilione profectus est in domum Guillelmi Juliani vocati Baraudaria, id est lou Bastiment, et ibi hospitatus remansit. » (*Mss. du grand séminaire de Limoges.*)

lionne s'étant élancée par une croisée, s'étrangla. Le prince n'emporta que la peau, comme il devait garder les dépouilles de la féodalité. L'abbé de Saint-Martial fit présent d'un beau chien lévrier, symbole de l'amitié à celui qui n'eut jamais d'amis.

La présence de Charles VII donna lieu à de splendides cérémonies religieuses. Après avoir visité avec attention les fortifications de la ville et les ruines de la Cité, il se rendit à l'église de Saint-Martial, où il assista à la messe et aux vêpres au grand autel, sur un prie-Dieu, placé près de l'armoire où couchait toujours le gardien du chœur. Après les vêpres, le chancelier Jacques de Chabanes, sénéchal de Toulouse, étant en face de l'autel, lui présenta les religieux de l'abbaye dont l'abbé lui offrit tous les biens de sa communauté, pour qu'il en usât à sa volonté [1]. Le roi, très-sensible à cette générosité, en témoigna sa gratitude, ainsi que le dauphin, qui aurait bien pris cette offre au sérieux, s'il en avait eu le pouvoir. Le même jour, après dîner, il fit savoir à l'abbé qu'il désirait qu'on lui montrât le lendemain le chef de saint Martial, cérémonie qui eut lieu, en effet, au grand autel, en présence de tous les dignitaires du clergé et de tous ceux qui formaient le cortége. Quand tout le monde eut prié devant la sainte relique, des flots de peuple entrèrent dans l'église avec des offrandes pour l'apôtre d'Aquitaine. Mais après que les chants du chœur, auxquels s'étaient joints ceux de la chapelle du roi, eurent cessé de retentir sous les voûtes de l'église abbatiale, Charles VII dut prêter l'oreille aux échos de la misère publique. Martial Bermondet, lieutenant-général, et en même temps consul en charge cette année, lui adressa une harangue dans laquelle

1. « ... Et ibi rex audivit abbatem benigne, et conventum suum et bona Ecclesiæ offerentem sibi et suo servitio et voluntati; et idem fecit Delphinus. »

il lui fit, sous les plus sombres couleurs, le triste tableau de la misère qui régnait dans les campagnes [1], des ravages que faisaient les Anglais, encore maîtres de Châlusset. Le même jour, après dîner, il monta à cheval, suivi de son escorte, sortit par la porte Montmaillé, se dirigea vers l'abbaye de Saint-Martin, entra dans l'église de Saint-Etienne pour y prier et en admirer les admirables sculptures et les riches ornements. Après avoir visité la Cité une seconde fois et la fontaine d'Angoulême, il passa devant le pilori du marché, et, suivant les rues Manigne, des Taules et du Clocher, il fut reçu dans la maison de Simon Luc, un des consuls.

Charles V et Charles VI, en récompense du courage des habitants de Limoges à résister aux Anglais, leur avaient accordé de nombreux priviléges, entre autres l'exemption de tous impôts; mais Charles VII, à son avénement, était trop pauvre pour suffire aux dépenses nécessitées par la continuation de la guerre contre les Anglais; il lui fallut faire appel à tous ses sujets. Limoges lui fournit trois mille écus comptant, et la province vingt mille livres. La ville eut encore à payer les frais de cette réception solennelle, qui se montèrent à sept mille écus. L'Eglise avait généreusement offert sa fortune à son roi pour la délivrance du pays; aussi le prince s'en montra-t-il reconnaissant, en donnant à l'abbé de Saint-Martial, pour lui et pour son abbaye, des lettres de sauvegarde, le privilége d'avoir plusieurs officiers pour veiller à la conservation de la fortune du cloître, et la faculté de percevoir les redevances qui lui étaient dues, mais dont les titres auraient été perdus depuis quatre-vingt-dix ans. Informé du danger qu'avait couru la ville, de

1. « Martialis Bermondet, locum tenens regis, et consul villæ in ipso anno, multum bona et laudantes coram rege præposito, ei arengam (*sic*) fecit, exponens et dicens paupertates et miserias et afflictiones temporis campaniarum nostri. » (*Mss. du séminaire.*)



tomber par trahison au pouvoir de Jean de Bretagne et des Anglais, il voulut, avant de s'éloigner, apprendre au peuple comme à la noblesse, qu'on ne conspirerait plus en vain contre la France; il fit trancher la tête, en présence de la foule, et sur un lieu élevé, à un chevalier nommé Bertrand d'Arac, traître à son pays, qui s'était fait le partisan de l'Angleterre, et qu'on avait fait prisonnier dans un lieu nommé le Doignon (*in loco Daonione*). Le coupable aurait pu s'échapper pendant la nuit, comme quelques-uns de ses complices, mais on ne lui en tint pas compte [1].

Jean de Bretagne ne parut point à Limoges pendant le séjour qu'y fit Charles VII. En vain savait-il que le prince y était entouré des plus nobles représentants de la féodalité et des grands dignitaires de l'Église, il n'osa pas, comme l'abbé de Saint-Martial l'avait obtenu pour son abbaye, venir réclamer les droits de sa famille sur la vicomté. La fortune lui vint en aide d'un autre côté. Le connétable, Artur de Bretagne, dont il avait su gagner l'amitié, touché de ses prières, consentit à se faire son médiateur auprès de François Ier, duc de Bretagne. Il le conduisit à Nantes, et le présenta lui-même à son neveu, qui, oubliant sa haine contre les Penthièvre, se laissa fléchir par les larmes du vicomte, déplorant la ruine de sa fortune, les malheurs de sa famille, lui rendit une partie des biens confisqués à sa maison, et remit en liberté Guillaume, son frère, retenu depuis longtemps en otage (1448).

1. Quelques écrivains ont avancé que ce fut Bertrand d'Abzac que fit mettre à mort Charles VII, à Limoges. Le chroniqueur, auteur de la relation du voyage de Charles VII, semble contredire cette assertion : « Fecit publice, in alto loco prope pilorium, amputare caput Bertrandi de Arac. » Nous n'avons pu lire ce nom que de cette manière. Le chevalier d'Abzac, arrêté à Dôme en Périgord, fut bien supplicié pour cause de trahison. Celui qui est ici nommé avait été fait prisonnier avec quelques autres, « in loco *Daonione* ou *Daamione*. » Cet écrivain devait être bien informé, puisqu'il assista à l'entrée de Charles VII à Limoges.

CHAPITRE XIX

SUITE DE JEAN DE BRETAGNE : JEAN III, CHARLES VII, ROI DE FRANCE

L'Angleterre encore puissante. — Dévouement des bourgeois de Limoges à Charles VII. — Nouvelle trahison ourdie par Jean de Bretagne contre Limoges. — Arrestation de ses agents ; on instruit leur procès. — Les coupables soustraits à la juridiction consulaire. — Jean de Montbrun protégé par l'évêque. — L'Eglise et les grands vassaux. — Pierre de Beaufort, vicomte de Turenne, fait hommage à l'abbé de Saint-Martial. — La Praguerie en Limousin, attaquée par Xaintrailles. — Charles VII et le Dauphin à Limoges. — Arrivée de la reine, l'accueil que lui fait le clergé. — Jean de Bretagne ; ses exploits contre les Anglais au siége de Bergerac ; au siége de Sainte-Foy. — Dernière campagne du vicomte : témoignages de sa reconnaissance à plusieurs familles. — Son souvenir resté dans le pays. — Notes sur ses héritiers.

Les habitants de Limoges et ceux des campagnes et des villes où passa Charles VII avaient eu des acclamations de joie pour celui qui promettait d'arracher la malheureuse France aux longs bras de l'Angleterre qui l'enserraient encore au nord-est par la Bourgogne, son alliée, à l'ouest par la Bretagne, au midi par le concours de quelques barons de Guienne, préférant leur fortune à l'honneur, l'étranger avec ses factions à la France de Philippe-Auguste et de saint Louis. Le nouveau roi d'Angleterre s'était fait appeler trop longtemps le roi de France, comme on l'avait proclamé à Saint-Denis, sur la tombe de l'infortuné Charles VI. La France, debout sur ses ruines, allait fièrement à la conquête de sa nationalité, si longtemps méconnue pendant cette guerre de cent ans, et pour vaincre elle donnait généreusement l'argent que lui demandait le prince

et le sang de ses plus nobles enfants. Les bourgeois de Limoges, s'oubliant eux-mêmes, n'avaient point imploré les secours du prince contre les attaques du vicomte. Pour eux, le salut de la patrie passait avant les intérêts de la ville, aussi s'étaient-ils bornés à lui exposer librement, par la voix de leurs consuls, tout ce qu'ils avaient souffert jusqu'alors. Quoiqu'ils sussent bien qu'il cherchait à attirer à lui Jean de Bretagne, ils ne lui virent rien faire, ne lui entendirent rien dire, qui pût leur faire craindre de voir remettre dans tous ses anciens droits la famille de Penthièvre, aux dépens des priviléges de la ville.

Tout porte à croire que l'ambitieux vicomte ne put rien obtenir à cet égard. Alors, ne comptant plus que sur lui-même, il eut encore recours à la ruse et à la trahison. Comme les prétendants de tous les temps, il lui fut facile d'attirer à lui quelques dévouements ambitieux qui le servirent par l'intrigue et la déloyauté. Pendant que la guerre continuait encore dans le Poitou contre les Anglais, et que quelques bandes ennemies couraient encore le Limousin, les consuls de Limoges furent avertis qu'une nouvelle trahison menaçait de les livrer à Jean de Bretagne. On leur annonçait que deux espions étaient entrés dans leurs murs depuis quelques jours, l'un du pays de Béarn, nommé Martin l'*Escalador*, à cause de son agilité et de son adresse à franchir les murailles; l'autre, tout aussi entreprenant, nommé Savoyé.

Aussitôt, on croit à un complot; les consuls veillent, donnent l'ordre d'arrêter les deux complices. Les agents saisissent Savoyé, pendant que son compagnon se sauve dans le couvent des Carmes, où il est protégé par le droit d'asile, ce vieux privilége des cloîtres qui, au moyen âge, fut une garantie pour de pauvres serfs injustement poursuivis par leurs maîtres. Savoyé interrogé avoue qu'il est né

en Savoie, que son vrai nom est Jean de Villars; qu'il a souvent servi le parti des Anglais en escaladant les murailles des villes pour en étudier la position ou pour les leur livrer, à l'aide de quelques traîtres; qu'il a été envoyé à Limoges par Jean de Montbrun, parent des évêques d'Angoulême et de Limoges, pour faire fabriquer deux couteaux à scie, seize manches de plomb en forme de limes sourdes et un pied de chèvre; qu'il devait se servir de ces instruments pour ouvrir les portes de Ribeyrac, et d'une autre place située dans les environs de Nontron, dont le commandement avait été donné au chevalier de Montbrun par le vicomte de Limoges. Pressé de questions, il raconte qu'il a entendu dire, par quatre soldats de la compagnie de Montbrun, que Jean de Bretagne serait bientôt maître de Limoges, qu'il y entrerait par la porte des Arènes. On se rappela en effet que les mêmes propos, auxquels on ne s'était pas arrêté, avaient été tenus par quelques partisans du vicomte, pendant les fêtes célébrées à l'occasion du mariage de la bâtarde de Penthièvre, alors même que les consuls faisaient fortifier la porte des Arènes, « laquelle pour garder la nuit on avait couverte de paille[1]. » On apprit aussi que le vicomte devait placer ses gens en embuscade dans un hôpital voisin; que de là devait partir, à l'ouverture de la porte, et se diriger vers le pont, une charrette chargée de paille à laquelle on mettrait le feu; qu'en attendant on scierait les barrières, de manière que les assaillants n'eussent que la peine de les pousser pour les faire tomber. On devait ensuite se précipiter en avant, en jetant des fusées sur la porte couverte de paille, et empêcher par ce moyen les habitants d'en défendre l'entrée. Savoyé avoua, de plus, qu'un nommé Martin Borie lui fabriquait tous les instruments nécessaires.

1. Chron. mss.

Les consuls firent comparaître devant eux le personnage indiqué, qu'on pouvait bien soupçonner, car on savait par la rumeur publique qu'il fréquentait des gens de la maison de Penthièvre ; et, sur quelques soupçons, il lui avait été défendu de fabriquer des instruments de guerre, et même de faire partie du guet qui veillait à la sûreté de la ville. Confronté avec Savoyé, il déclara le reconnaître, ainsi que le chevalier Jean de Montbrun, ajoutant que l'un et l'autre lui avaient donné l'ordre de fabriquer les instruments qu'il représente. Les consuls font amener devant eux Jean de Montbrun, pour instruire aussi son procès ; mais les officiers du roi réclament la connaissance de cette affaire, et, sans aucune opposition de la part des consuls, les accusés sont envoyés devant eux. Le chevalier de Montbrun, malgré les aveux de ses deux complices, comptant sans doute sur l'influence de sa famille, refuse de s'expliquer, niant d'ailleurs énergiquement de s'être associé à ce complot. Alors un des deux accusés lui rappelle qu'un jour qu'il passait devant la porte des Arènes, il leur avait montré ses gens d'armes et la paille qui recouvrait la porte, et que son trompette avait ajouté « qu'il ne donnerait pas sa part de butin pour trois cents écus. »

L'indignation était grande parmi les citoyens, pour qui la trahison était évidente, mais qui prévoyaient bien que les coupables échapperaient à la vindicte publique, du moment où ils n'avaient pas à répondre devant la juridiction consulaire. Les officiers du roi, après avoir paru vouloir l'effrayer en le mettant à la question, mais sans lui causer de grandes souffrances, renvoyèrent le prisonnier sur de nouvelles protestations d'innocence. Quant à Savoyé, on le condamna à avoir la tête tranchée. En arrivant au pilori, indigné qu'on laissât impuni le principal instigateur du complot, il engagea les habitants à se tenir sur leurs gar-

des, que leur ville était réellement menacée; mais que, lié par un serment, il ne pouvait révéler autre chose. Il subit ensuite avec courage le supplice qu'il avait mérité, mais qui aurait dû aussi atteindre celui qui l'avait entraîné.

Jean de Montbrun, grâce à de puissantes influences, de coupable qu'il était, se présenta fièrement comme une victime de la haine des consuls. Sa famille, forte de l'autorité de deux évêques, se montra irritée de son arrestation et des poursuites exercées, sans tenir compte de sa mise en liberté [1]. Soutenue par les intrigues du vicomte, elle fit commencer une instruction contre les bourgeois et les consuls. Dix des principaux furent cités en justice et in-

1. Quelques annalistes ont confondu la famille des barons de Montbron, en Angoumois, avec les seigneurs de Montbrun, en Limousin. Nous croyons que le gentilhomme dont il est ici question était de la famille de Montbrun, alliée à celle de Montbron, ou ayant avec elle d'étroites relations, ce qui semblerait justifié par ce passage de la chronique de Geoffroi de Vigeois : « *His diebus* (vers la fin de 1179) *Aimericus Brunus Cœnobium, quod vocatur ad Altas Valles* (Haultevaux, Haultavaux, Autevaux ou Atavaux) *construens, comparatis terris quæ sufficerent XIII fratribus cum totidem famulis, canonicis* (*pro monachis*) *tradidit de Corona. Hujus rogatu, comes R.* (Robertus) *castrum quod vocabatur Trasdos, nomine mutato, Monberon vocitavit.* » (Voir *Chron. Gaufredi prioris Vosiensis,* p. 325, tome II, *Novæ Biblioth.* de Ph. Labbe). Le château ou siége de la seigneurie d'Aimeric-le-Brun, appelé d'abord *Trasdos*, n'aurait changé de nom, par le consentement de Robert de Montbron, que pour indiquer l'alliance des deux familles, ou peut-être une origine commune. Mais, plus tard, pour distinguer les deux localités, le nom de *Montbrun* prévalut sur celui de *Monberon* (Mons-Berulphus), en Angoumois, seigneurie possédée depuis longtemps par des seigneurs du nom de *Robert*. Ajoutons qu'Aimeric-le-Brun, en donnant le prieuré qu'il fondait dans le diocèse de Limoges à l'abbaye de la Couronne-en-Angoumois, ne pouvait faire qu'une chose agréable à Robert de Montbron, qui, à la même époque, fondait aussi près du château de Montbron un prieuré de Bénédictins, dans le cloître duquel plusieurs de ses successeurs eurent leur sépulture, comme le témoignent quelques inscriptions. La famille des seigneurs de Montbrun, rarement mentionnée dans les Annales du Limousin, n'en eut pas moins une grande situation dans les rangs de la féodalité; on peut se faire une idée de sa puissance rien qu'à voir aujourd'hui dans la paroisse de Saint-Sulpice de Dournazac, canton de Châlus, près d'un petit affluent de la Drôme, les ruines du château, l'effet pittoresque de ses débris, ses vieilles tours découronnées. (Voir ma *Notice sur les seigneurs de Montbrun; Bulletin de la Société historique et archéologique de la Charente.*)

carcérés. Plus tard on leur rendit la liberté; mais ils n'en avaient pas moins payé pendant quelque temps, par une détention arbitraire, le prétendu outrage fait à une famille puissante. Celle-ci ne se contenta pas de cette satisfaction; l'évêque Pierre de Montbrun ajourna les bourgeois devant le Parlement, pour avoir détruit le château que ses prédécesseurs avaient dans la Cité, ce qui le forçait, disait-il, d'habiter dans la ville une maison d'emprunt. Cette fois, l'intervention de la royauté, qui avait bien d'autres embarras, donna raison aux bourgeois.

On était encore au temps où la bourgeoisie ne pouvait pas toujours se défendre contre les grands vassaux, quand même elle invoquait les droits imprescriptibles de la justice : mais si ceux-ci ne pouvaient pas oublier, malgré les révolutions politiques qui avaient fait naître partout des aspirations d'indépendance et d'égalité, qu'ils avaient été longtemps les maîtres et les privilégiés; s'ils traitaient encore avec dédain les bourgeois des communes, ils apprenaient tous les jours qu'ils ne pourraient pas toujours résister, surtout quand ils cherchaient à se soustraire au vasselage des cloîtres et des grands dignitaires du clergé. L'Église, la grande promotrice de la civilisation et de la liberté, pouvait-elle oublier que le xe siècle, la crainte de la fin du monde, les croisades qui avaient commencé l'épanouissement de la liberté personnelle, en bouleversant l'aristocratie féodale, avaient soumis les possesseurs des grands fiefs à sa suzeraineté en lui reconnaissant le noble privilége d'être partout la protectrice des faibles contre l'abus de la force?

Jacques Jouvion, abbé de Saint-Martial, qui venait de faire bâtir une belle maison abbatiale, celle du prévôt de Cozay et le château de Belle-Vue, véritable palais pour l'époque, usant de ses droits, avait sommé le vicomte de

Turenne de venir lui faire hommage, ce que celui-ci n'avait pas fait depuis plusieurs années, oubliant qu'au IXe siècle ses ancêtres, révoltés contre les héritiers de Charlemagne, avaient prétendu ne relever que des reliques de saint Martial, parce que les moines de l'abbaye étaient venus déposer les reliques de leur saint dans le château de Turenne, pour les mettre à l'abri de l'invasion des Normands. L'orgueilleux vassal fut obligé de céder. Le 26 novembre (1440), Pierre de Beaufort fit hommage à l'abbé pour son château de Turenne et pour toute la vicomté : il obtint seulement que cet acte de soumission n'aurait pas lieu en plein chapitre. « Il se rendit, comme nous l'apprend un vieux registre de l'abbaye, dans la salle basse, avec ses témoins Jean de Roffignac, chevalier, Bardez, écuyer, bâtard de Turenne, et plusieurs autres seigneurs et bourgeois de Limoges; et là, près du feu, après avoir reçu de l'abbé le baiser de paix et l'avoir rendu, il promit tout ce qu'un vassal doit à son suzerain », et que si, à son retour des funérailles de Jean de la Roche, qu'on devait célébrer au Châlard, on trouvait dans les archives de l'église la preuve que ses prédécesseurs avaient fait l'hommage en meilleure forme, il était prêt à s'y soumettre.

Pendant ce temps-là, les Anglais avaient reparu en force dans la Guyenne, avec le captal de Buch et le sénéchal de Bordeaux. Quelques détachements, restés dans le Limousin depuis les dernières trêves, occupaient encore de petites forteresses, d'où ils menaçaient Limoges, tandis que d'autres étaient maîtres de la Souterraine, de Guéret et de Chambon-Sainte-Valérie. Le connétable de la Marche et le bâtard d'Orléans, à la tête de huit cents lances, vinrent les y assiéger et s'emparèrent facilement des deux premières places; mais ils trouvèrent une vive résistance à l'attaque de la troisième. Ils parvinrent cependant à y for-

garnison, qui s'était réfugiée dans l'église et qui fut de se rendre au connétable. Tout semblait faire es- que bientôt les provinces de l'intérieur seraient éva- lorsque la guerre civile fit naître de nouveaux dan- Le dauphin se révolta et entraîna avec lui une partie noblesse, mécontente de cette royauté qui, en chas- s Anglais, se montrait peu disposée à lui laisser ses ges. C'était la Praguerie, cette ligue folle qui com- ttait la nationalité et l'indépendance de la France. ite ville de Chambon abrita derrière ses murailles les x, qui, se croyant les maîtres, firent sculpter des ins sur les portes, comme si le jeune révolté allait er la couronne de son père. Charles VII chargea Xain- s et d'autres chefs fidèles et dévoués de réduire cette t celle d'Evaux. Chambon, vivement attaquée, fut prise ut. Ceux qui s'enfuirent au premier choc allèrent se r dans la grosse tour de l'église, où l'artillerie de rd Bureau ouvrit bientôt une large brèche. Les ré- se rendirent et payèrent une forte rançon. Quelques ux voisins, ceux de Lamothe, du Châtelet et de Ley- rent aussi leur soumission [1].

nnée suivante (1442), Charles VII, qui venait de mettre ied une nouvelle armée pour délivrer ses villes de ne, arriva à Limoges, accompagné du dauphin qui promis d'être sage, de Charles d'Anjou, du comte et des maréchaux de France. Comme il n'avait pas noncé, les consuls n'eurent pas le temps de lui pré- une réception brillante. Il fit son entrée un peu avant , reçut le lendemain le duc et la duchesse d'Orléans, na à celui-ci, qui s'était ruiné pour la cause de la é, cent soixante mille livres, destinées à payer les

CHARTIER : *Hist. de Charles VII.*

[illegible] [illegible] pour sa rançon, et une pension dix mille livres, pour soutenir le rang de sa maison. Le[illegible] moines de Saint-Martial lui avaient offert l'hospitalité; [illegible] il refusa tous les honneurs qu'on voulait lui rendre, tant [illegible] avait hâte de gagner la Guyenne, suivi de Lahire, des [illegible] [illegible] et de Jean de Bretagne, qui semblait oublier [illegible] ses prétentions contre les bourgeois de Limoges pou[illegible] [illegible] dans les combats livrés pour la France et pour [illegible] les dernières années de sa vie.

A peine le noble cortége avait-il quitté la ville pour [illegible]courir le Midi, si fidèle à Charles VII, si heureux de [illegible] victoires, que la reine arriva accompagnée de vingt [illegible] les plus distinguées de la noblesse et de cent hom[illegible] d'armes, tous brillants chevaliers, parés comme s'ils all[illegible] à un tournoi (28 mars). A leur approche, à quatre heu[illegible] après midi, au bruit de toutes les cloches, sortit tout [illegible] clergé, avec tous les religieux des abbayes, excepté ceux [illegible] Saint-Étienne, qui, conduits par l'abbé de Saint-Augustin, par le prieur de Saint-Gérard et par l'abbé de Saint-Martial, allèrent en procession au-devant de la reine jusqu'à Mont-Jauvy. Le même cortége l'accompagna à l'église de Saint-Martial, où elle pria quelques moments devant le grand-autel, puis elle alla, avec toutes les femmes de sa suite, loger dans la maison de Guillaume Julien. Elle partit quelques jours après, suivie de ses bagages, de ses chevaliers et de ses dames d'honneur, pour faire un pèlerinage à la Sainte-Baume de la Madeleine, dont elle désirait vénérer les reliques. A son retour, les chevaliers, qui ne prenaient pas part aux batailles, les riches châtelaines, qui n'aimaient plus la vie des manoirs depuis que la cour de Charles VII avait de belles fêtes, vinrent en grand nombre grossir son cortége. Le clergé ne partagea pas tout cet enthousiasme; il parut blâmer la reine de rechercher plutôt les distrac-

ions du monde que la majesté des cérémonies religieuses. Il voyait avec peine qu'elle n'avait point demandé de visiter le chef de saint Martial : aussi ne vint-il pas au-devant d'elle comme la première fois. L'abbé de Saint-Martial seulement et les bourgeois, tous à cheval, l'accompagnèrent au dehors de la ville, à son départ pour Poitiers. La cour, quoique ayant encore sous les yeux les ruines qu'avait faites l'Angleterre dans toute la France, ne rêvait que trop fêtes et plaisirs. Les passions voluptueuses de l'Italie attiraient à elles, pour les dominer bientôt, les grandes dames de cette noblesse qui allait se ruiner par son faste. Cependant l'éclat dont brilla la cour de la reine à Limoges excita l'admiration de tous. Les émailleurs couvrirent leurs magnifiques émaux des riches et éblouissantes couleurs qui rehaussaient les parures du cortége royal. Le clergé, que cette visite n'avait pas enrichi, eut, après le départ de la cour, qui peut-être y contribua en ne rendant pas à chaque ordre religieux les préséances qui lui étaient dues, des différends à l'occasion de quelques priviléges méconnus. Pour mettre fin à ces prétentions rivales, le pape Nicolas V institua Guillaume de Fumel, abbé de Grandmont, juge perpétuel et conservateur des droits du doyen et de l'église cathédrale. Il usa bientôt de son autorité en réprimant celle de l'évêque Pierre de Montbrun qui, pour punir Audier, archidiacre de Combraille, d'avoir assisté, malgré lui, à une procession, l'avait excommunié et se disposait à le priver des honneurs dus à sa charge.

Si la reine n'avait pas laissé de riches présents à Limoges, Charles VII, devenu, comme la nation le désirait, sage politique et guerrier, sut s'attirer l'affection et la reconnaissance des bourgeois, et aussi le dévouement de Jean de Bretagne, qui, tout en servant la France, redemandait toujours les priviléges dont avaient joui ses prédécesseurs dans

la ville et dans toute l'étendue de sa vicomté. Pour qu'il renonçât à l'exercice de la justice, dont les consuls étaient en possession, le roi érigea le comté de Nemours en duché-pairie et le lui donna. Dès lors le vicomte employa toute son autorité, tout son courage à chasser les Anglais, et se montra partout le rival de gloire des Dunois, des Xaintrailles et des d'Armagnac. C'était bien la France surtout qu'il servait, et non Charles VII, qui n'avait presque rien fait pour relever la puissance de sa maison et qui ne protégea jamais dans le Limousin l'autorité de son vassal. Jean de Bretagne, élevé au rang de lieutenant-général, accompagna le maréchal de Culan, fit sous ses ordres le siége de Bergerac et eut une grande part à la capitulation de cette ville. On le vit ensuite, avec Xaintrailles, courir au siége de Gensac, sur la Dordogne, qui succomba au premier assaut. Après ce beau fait d'armes, il conduisit ses troupes devant Montferrand, força le seigneur de ce nom à se rendre prisonnier et à remettre la place; puis, rejoignant Xaintrailles au siége de Sainte-Foi, ce fut lui qui eut l'honneur de recevoir les clefs de la ville des mains des habitants. Agissant de concert avec les comtes de Dunois, de Foix et d'Armagnac, il acheva bien vite la conquête de toutes les places situées sur la Dordogne et alla ensuite avec ses compagnons de gloire se faire ouvrir les portes de Bordeaux.

Les triomphes de la France ne laissaient plus dormir les grands seigneurs de l'Angleterre, qui crurent qu'une autre femme de France ruinait leur fortune. Marguerite d'Anjou fut forcée d'envoyer sur le continent de nouvelles troupes, qui parvinrent à rentrer dans Bordeaux et dans d'autres places de Guyenne et de Périgord. Le vicomte de Limoges fit alors une dernière campagne. Si l'on s'en rapporte à la tradition, aux souvenirs qu'on retrouve en-

ns les populations des campagnes, depuis Mont-
Angoumois, d'où il chassa les Anglais, jusque
frontières de la Marche, partout où des ruines se
ent à la guerre de Cent ans, jamais il n'avait dé-
us d'activité que dans la dernière année de sa vie.
pas de château, de petite ville qui ne conserve
n comme celui d'un libérateur. Partout les déta-
s anglais se retirèrent devant lui effrayés ou vain-
ute la noblesse du Limousin qui s'associa à ses
n fut récompensée par de grandes libéralités. A
de Bayli, le jour de son mariage avec Marguerite
ersac, il donna la châtellenie de Razac, en Péri-
écompensant ainsi deux familles pour leurs bons
x services [1]. Pour se procurer de l'argent, il avait
a terre de Saint-Aulaire, dans la châtellenie d'Ayen,
de Beaupoil, écuyer (26 mai 1445) [2]; à Guillem
aite, damoiseau, capitaine du château de Châlusset,
droits qu'il avait sur cette châtellenie. Son nom
s encore oublié dans le Limousin, où il reste
un lointain écho de la haine de cette province
l'Angleterre et de sa joie des triomphes de la
Après lui [3], les terres de la maison de Penthièvre
it à une nouvelle dynastie qui trahit la France à
et qui ne se releva de son humiliation et de sa

de Don Col. à la Biblioth. nationale : année 1451, n° 135.
de Pau : S. E, n° 693.
de Bretagne, dit aussi Jean de l'Aigle, mourut en 1454, sans
nfants de son mariage avec la fille du seigneur de Chauvigni,
premières noces de Béraud III, dauphin d'Auvergne. (BALUZE :
maison d'Auvergne, t. I.)
e, fille de Charles de Blois et d'Isabelle de Vivonne, succéda, en
lroit de représentation, à Jean de Bretagne, son oncle, dans le
Penthièvre. Elle avait épousé Jean de Brosse, vicomte de Bridier,
e Sainte-Sévère et de Boussac (1437). René de Bretagne, petit-fils
, suivit le connétable de Bourbon dans sa désertion, et fut tué
ngs des Impériaux à la bataille de Pavie.

pauvreté qu'en s'alliant à la maîtresse d'un roi[1]. Le Limousin fut plus heureux : il garda un vicomte de la maison de Bretagne, en attendant de passer dans la maison d'Albret et de saluer Henri IV.

1. Jean III de Bretagne accepta la main d'Anne de Pisseleu, comtesse d'Étampes, que le roi François Ier, dont elle était la maîtresse, lui fit offrir en même temps que de grands avantages de fortune (1530). Plus tard, le comté d'Étampes lui fut enlevé, et donné par Henri II à sa maîtresse, Diane de Poitiers.

CHAPITRE XX

GUILLAUME DE BLOIS, FRANÇOISE DE BRETAGNE ET ALAIN D'ALBRET, VICOMTES DE LIMOGES

Guillaume de Blois, ou de Penthièvre, vicomte de Limoges. — Le peuple du Limousin sympathique à ses malheurs. — Sa mort : ses dispositions testamentaires; ses donations aux églises. — Jean, vicomte de Comborn, tuteur de ses enfants. — Isabelle de la Tour, sa veuve, réprime les violences de ses vassaux. — Note sur le monastère de Saint-Yrieix. — Faiblesse de l'autorité vicomtale; la bourgeoisie et la moyenne propriété; les progrès de l'industrie à Limoges. — Isabelle de la Tour marie sa fille à Alain, sire d'Albret. — État des abbayes. — Les consuls de Limoges empiètent sur les droits de l'Église. — Les quartiers de la ville et la population qui les occupe : les artisans, le clergé et la noblesse. — Louis XI reçu à Brive, à Donzenac, à Uzerche. — Séjour du roi à Limoges. — se fait rendre compte de l'état du commerce; son pèlerinage à Saint-Junien. — Note sur la famille Disnematin. — Note sur Saint-Junien. — Plaintes des consuls de Limoges. — Louis XI autorise des quêtes pour réparer l'abbaye de Saint-Martial. — La commende ruine les abbayes. — Marguerite de Chauvigni-Brosse à Ségur : sa sépulture. — État social à l'avénement de la maison d'Albret. — Louis XI modifie l'administration des consuls. — Note sur la chapelle de saint Aurélien. — Institution d'une mairie à Limoges; appréciation de cette magistrature. — Foucaud de Rochechouart et Louis XI. — La noblesse du Limousin au secours de Pierre d'Aubusson. — L'Église s'associe aux réformes. — Mécontentement des bourgeois. — Recherches pour découvrir la croix de Grandmont : elle est apportée à Louis XI. — Ravages de la peste. — La foudre renverse la flèche du clocher de Saint-Étienne. — Note sur ce clocher.

Guillaume de Blois ou de Penthièvre, par la mort de son frère, que nous avons presque toujours nommé Jean de Bretagne, devint vicomte de Limoges, de préférence à Nicolle, sa nièce, fille de Jean de Brosse, qui aurait pu être appelée à succéder au dernier vicomte dans cette partie de sa succession qui n'était pas un fief masculins Mais Guillaume méritait bien cette exception à la loi de

fiefs, par son dévouement à ses frères, par sa longue captivité chez le duc de Bretagne, pendant laquelle tous les ressentiments, toutes les haines de la maison de Montfort contre celle de Blois avaient retombé sur lui, sans qu'il eût pris aucune part aux déloyautés dont avait usé sa famille pour rentrer en possession du duché de Bretagne. Ses vingt-huit ans de prison, ses souffrances morales lui avaient fait verser tant de larmes, qu'il était presque aveugle quand il hérita de la vicomté de Limoges.

Le peuple se montra sympathique à ses malheurs quand il vint visiter ses vieux manoirs qu'il n'avait jamais vus, conduit par quelques serviteurs fidèles, qui ne pouvaient que lui rappeler l'illustration et la fortune de ses ancêtres, lui énumérer les fiefs dont se composait la vicomté, sans pouvoir lui en faire connaître les revenus, tant les longues guerres avec l'Angleterre avaient apporté de perturbations dans les maisons féodales. Le pauvre aveugle, vieilli avant l'âge par l'infortune, ne songeait pas d'ailleurs à relever sa fortune par des revendications, mais à la laisser telle qu'elle était à ses trois filles. Les quelques jours de son autorité furent troublés par les réclamations de sa nièce et de Jean de Brosse; il était menacé d'être dépouillé de son héritage lorsque la mort lui épargna cette dernière humiliation (1455).

Par testament, fait à Ségur le 24 août de l'année précédente, il demandait d'être enterré, revêtu de l'habit des moines, avec quelques-uns de ses ancêtres, dans le couvent des frères Mineurs de Guingamp ou dans celui des religieux du même ordre d'Excideuil, et dans le même tombeau où reposait son frère Jean de Bretagne, dans le cas où il décéderait dans ses terres de Périgord ou dans la vicomté de Limoges. Pour cela, il léguait aux religieux d'Excideuil cent écus pour réparer le couvent. Quelques

églises du Limousin reçurent aussi des marques de sa libéralité : celle de Bessenac, dix écus; celles de Saint-Julien et de Saint-Léger, près de Ségur, chacune dix livres. Comme pieux hommage rendu à la mémoire de son illustre aïeul Charles de Blois, il recommanda à ses héritiers d'employer tous leurs soins à obtenir du saint-siége la béatification de Charles de Blois. Par ce même testament, sa fille Françoise de Bretagne devait lui succéder, mais seulement dans le cas où sa veuve ne se trouverait pas enceinte et ne mettrait pas au monde un fils, qui serait alors son héritier principal. Pour tuteurs de ses autres enfants, il choisit Jean, vicomte de Comborn, seigneur de Treignac, Jean de Pierre-Buffière, Gauthier de Pérusse, qu'il appelait ses très-chers cousins et fidèles [1].

Contrairement à ces dernières dispositions, et sans doute avec le consentement des tuteurs, Isabelle de la Tour eut la tutelle de sa fille Françoise de Bretagne, dont elle s'attacha à protéger la fortune et l'autorité contre quelques vassaux de ses terres qui se montraient peu soucieux d'y faire régner la justice. Ainsi, les serviteurs de Jean II de Pompadour ayant battu et mutilé plusieurs habitants de la Cellerie, elle ordonna une enquête et fit punir les coupables [2]. Plusieurs furent contraints de venir à Ségur lui faire hommage, entre autres les syndics de l'église collégiale de Saint-Germain de Saint-Yrieix, en présence de Guichard de Comborn, abbé d'Uzerche, de Geoffroi de Saint-Angel et de Pierre de Rosiers (26 juillet 1455) [3].

1. ARCH. DE PAU : *F. de la vicomté de Limoges*, E, n° 646.
2. *Ibid.*, E, n° 712.
3. (*Ibid.*, E, n° 850.) L'antique monastère de Saint-Yrieix comprenait autrefois trente-deux canonicats, dont les titulaires devaient être gradués et nobles. En 1423, le chapitre exposait au pape Martin V, que leur église, *immédiatement* soumise au saint-siége, était la seconde du diocèse après Limoges.

Pendant la minorité de la jeune vicomtesse de graves différends eurent lieu à Limoges entre l'évêque et les consuls. Ces derniers furent condamnés à payer dix mille livres destinées à orner l'église de Saint-Étienne, à rebâtir les cloîtres, et principalement la demeure épiscopale, dont ils avaient ordonné la destruction pendant les dernières guerres des Anglais.

Malgré toute son activité à faire reconnaître les droits de sa fille, Isabelle de la Tour ne put pas toujours imposer l'obéissance à ses tenants de fiefs. Désormais l'autorité des vicomtes ne sera guère plus qu'un pâle reflet des temps passés. La puissance féodale, que les guerres ont ruinée, ne s'exercera que sur quelques domaines de l'ancien apanage, sur quelques manoirs possédés par quelques petits vassaux, nouveaux venus dans les rangs des privilégiés; à côté des descendants de la noblesse des croisades a grandi une autre classe qui possède une partie du sol. La moyenne propriété s'est augmentée avec la population; la bourgeoisie, qui a ramassé à son profit les débris des grands fiefs, s'efforce d'anéantir les lois du privilége, qui bientôt ne seront plus que des coutumes surannées que le progrès du droit civil fera disparaître, ne leur laissant qu'une place dans l'histoire pour expliquer le passé. A Limoges, dans cette ville si fière de ses libertés démocratiques, si longtemps tourmentée par les guerres étrangères, par les attaques de l'aristocratie féodale, s'agite une population nombreuse sortie des ruines du dernier siècle, plus active que jamais, toujours à l'œuvre pour maintenir ses franchises, pour étendre son commerce, qui la fera la plus riche des villes du Midi. Les vicomtes n'oseront bientôt plus rien réclamer de la bourgeoisie enrichie par l'industrie, de ces artisans qui travaillent les métaux comme du temps de saint Éloi, de tous ces habiles artistes qui n'on

pas de rivaux dans l'art de couvrir l'or, l'argent et le cuivre des plus beaux émaux[1]; de ces confréries de tous états dont chacune est presque une république, et dont la principale tissait ces riches étoffes si recherchées des villes d'Italie[2].

Isabelle de la Tour d'Auvergne administrait depuis cinq ans la vicomté de Limoges au nom de sa fille, lorsqu'elle vit une foule de grands seigneurs rechercher la main de la jeune héritière, et parmi les plus empressés, Amanjeu d'Albret, sire d'Orval et de l'Esparre. On lui préféra cependant Alain, dit le Grand, sire d'Albret (1460). Ainsi s'allièrent deux grandes familles, l'une qui avait fait naufrage dans ses prétentions au duché de Bretagne, l'autre qui allait chercher sa fortune au-delà des Pyrénées, pour être ensuite rejetée dans la Navarre française, qui devait être le berceau de Henri IV.

Au moment de cette union, la ville de Limoges était encore troublée par les prétentions du clergé à amoindrir les droits des consuls. L'Église jouissait encore d'une immense influence, dont elle se servait au profit des âmes, au soulagement des misères publiques; car alors la peste, ce fléau presque continuel au moyen âge, faisait de nombreuses victimes : elle appelait les fidèles à la vénération des reliques de ses saints renfermées dans de magnifiques châsses d'or émaillé. Mais ses grandes abbayes, ses monastères avaient perdu une grande partie de leurs richesses : celle de Bénévent, si célèbre deux siècles aupa-

1. Le plus ancien titre relatif aux *Argentiers*, conservé aux Archives du département, est de 1371. Leurs œuvres sont ainsi tour à tour indiquées : *Opus de Limogia; opus Lemovicense, Lemovicinum; labor de Limogia.*

2. On tissait à Limoges des étoffes d'or et de soie avant le XIII[e] siècle, comme le prouve un inventaire du trésor de la Sainte-Chapelle de Chambéry, donné en 1483. On y lit : « Una pala *Limogiata* auro et cyrico. Sex *Limogiaturis* multum bene operatis de auro ».

ravant, et qui dépendait de Saint-Étienne de Limoges, était presque déserte. Les douze religieux conventuels qui lui restaient ne pouvaient entretenir ni chantres ni musiciens. Les prébendes ne rapportaient que vingt livres tournois, malgré la sage administration de Guillaume de Fumel, son abbé, qui, par sa science et ses vertus, avait su mériter la confiance du pape et celle de Charles VII.

La plus grande partie de la fortune publique était dans les mains de la bourgeoisie, défendant à outrance les franchises municipales, soutenant toujours les consuls, qui venaient de faire dresser sur la colline de Saint-Priest six fourches patibulaires où ils envoyaient les coupables condamnés par leur juridiction. Ces magistrats, malgré les réclamations de l'évêque, voulurent aussi s'arroger le droit de juger les hommes d'église. Ils firent conduire en prison par leurs sergents, précédés du bourreau, un prêtre qui, disaient-ils, avait été surpris à un rendez-vous scandaleux. On était bien loin, comme on le voit, du temps où ces mêmes consuls avaient été si humiliés par la sentence du parlement de 1327, comme violateurs du droit d'asile des abbayes. Sur les plaintes du clergé portées au tribunal du roi, un procès eut lieu, et sur la demande de Jacques de Barthon, vicaire général de l'évêque, les consuls furent condamnés à ne plus s'attribuer de juridiction sur les clercs, surtout quand ils résidaient dans la Cité.

Depuis les atroces vengeances du prince de Galles, qui avait détruit presque entièrement la Cité, cette partie de Limoges reconstruite était encore la ville des prêtres et des grandes familles nobles, tandis que les artisans de tous les métiers, les hommes de négoce, les orfévres, les marchands de drap et de toile, habitaient hors de cette enceinte les faubourgs de Saint-Paul, de Saint-Martin et de Saint-André. Au centre de la Cité, qui pouvait encore, par

ses fortifications, être regardée comme une place forte, se trouvait la place dite des Chanoines, où ceux-ci, aux jours des émotions politiques, se promenaient, comme l'aristocratie de Venise sur la place Saint-Marc; sur les côtés étaient rangées les magnifiques habitations, aux portes crénelées, des familles illustres du pays, des Châteauneuf, des Maumont, des Comborn et des Ventadour. Au milieu dominait de tout l'orgueil de ses maîtres la haute tour de Maumont, si longtemps l'objet des défiances du peuple. De l'autre côté, l'hospice dû aux libéralités de la maison de Rochechouart; la demeure presque encore mondaine des religieux de Bénévent et de ceux de Grandmont, qui venaient à Limoges étudier de plus près les changements survenus dans le monde politique; le palais des chevaliers de la Porcherie et le logis de l'abbé de Tulle; tous grands édifices religieux ou féodaux qui conservaient des noms illustres dans l'histoire, et au-dessus desquels s'élevait la vieille tour d'Amblar, dont la tête, couronnée de créneaux, semblait protéger la cour de l'official de Limoges [1].

Riche bourgeoisie, qui voulait marcher l'égale de la noblesse; démocratie allant à l'émancipation pour ne plus s'arrêter, ou pour se perdre dans les révolutions; clergé ambitieux de reprendre ce que la force des événements lui avait fait perdre; blasons incrustés sur les vieilles constructions; c'est ce que put voir Louis XI quand il vint à Limoges, où l'on se rappelait le jeune adolescent suivant la cour de

1. Limoges possédait encore dans le dernier siècle plusieurs maisons du moyen âge que l'art de construire a fait disparaître. On y voit encore la maison Marmignon, sur la place des Bancs; la maison Beauvieux, rue du Consulat; une troisième, de l'époque de la Renaissance, rue des Combes. Des inscriptions commémoratives désignent une maison de la rue du Consulat, où naquit le chancelier d'Aguesseau; une autre où est né le maréchal Bugeaud; une troisième, qui a vu naître le maréchal Jourdan.

son père, dont il jalousait déjà l'autorité, en attendant d'empoisonner ses derniers jours par des révoltes. Il arrivait de Bayonne, où il avait trompé deux rois par les ruses de sa politique. Le Limousin lui fit un accueil empressé ; à Brive, les consuls allèrent le recevoir à une des principales portes de la ville, le conduisirent en grande pompe, par les rues ornées de draperies et de feuillage, jusqu'à l'hôtel du consul Raynal, qui, au nom de ses collègues, lui offrit deux douzaines de gros flambeaux de cire blanche, six douzaines de poulets, deux douzaines d'oies, autant de chapons, et de plus, six cents setiers d'avoine pour les chevaux de sa suite, et au duc de Berry, son frère, deux énormes saumons. Le même jour, il entendit la messe à l'église Saint-Pierre, vieux monument du moyen âge, dont il ne reste plus rien. Au moment de son départ, les mêmes consuls lui offrirent deux saumons et d'autres poissons, qu'il devait manger à Donzenac, car c'était un jour d'abstinence. Il prit ensuite la route d'Uzerche, accompagné du consul Prolhac, qui obtint de lui des lettres patentes, rédigées à Limoges par quatre bourgeois licenciés, ordonnant que les assises du sénéchal du Bas-Limousin seraient tenues désormais à Brive et à Uzerche, et non à Tulle, comme le demandaient les habitants de cette dernière ville. Alors commença, entre les trois principales localités du pays, une longue suite de prétentions rivales, dont nous verrons plus tard les incidents (1463-1584).

A la nouvelle de l'arrivée de Louis XI, les consuls avec les bourgeois notables allèrent au-devant de lui jusqu'à Uzerche. D'autres l'attendirent à Boissel, suivis d'une foule nombreuse, désireuse de voir le prince qui n'aimait pas la noblesse, mais inquiète des impôts qu'il demandait aux villes, et effrayée des supplices infligés à quelques localités rebelles à ses volontés. Louis XI, qui avait besoin de la bour-

geoisie, commençait à la flatter, pour s'en faire un instrument dans l'exécution de ses projets contre les principaux représentants de la féodalité. — « Vous vous êtes bien gouvernés jusqu'ici, dit-il aux consuls; faites toujours de mieux en mieux. » Sur le penchant de la colline de Saint-Lazare était rangée la foule, et sur le premier plan, des enfants portant des cierges blancs au bout desquels flottaient des panonceaux aux armes de France, criant : « Vive le roi ! » Derrière eux et devant, sur les deux côtés de la place, campaient les processions avec les gens d'église, qui défilèrent devant le cortége. Après avoir traversé le pont de Saint-Martial, le roi, arrivé devant le couvent des Dominicains, s'arrêta en face de la chapelle de la cathédrale, où il fut reçu par l'évêque et introduit dans l'église. Après y avoir fait sa prière, il se dirigea vers la porte Manigne. Les consuls l'y reçurent sous un dais aux franges d'or, et l'accompagnèrent ainsi à l'église de Saint-Martial, dont les moines lui montrèrent les précieuses reliques. Tous les habitants riches, pour lui faire honneur, avaient fourni ce qu'ils avaient de plus beau; aussi les rues étaient-elles tapissées de riches étoffes de soie.

Pendant son séjour, il eut de longs entretiens avec les consuls, se fit rendre compte des besoins du commerce, flatta ceux qui s'y livraient. « Sachant que les Limousins étaient gens de trafic et de commerce, il demanda à ceux de Limoges de lui fournir quelques marchands qui pussent s'habituer et établir le commerce dans la ville d'Arras, » pour faire concurrence aux villes industrielles de la Flandre [1]. Deux riches négociants, qui entretenaient des relations avec les principales villes du Midi, André Rougier et

1. (CHRON. MSS.) D'autres documents attestent que les officiers du roi choisirent dans le Haut-Limousin 150 familles de marchands pour peupler la ville d'Arras, mais cette assertion se rapporterait à l'année 1479.

Hélie Disnematin, promirent d'y envoyer leurs enfants [1]. Il partit le lendemain (juillet 1463), se dirigeant vers Saint-Junien, où il coucha, et fit un pèlerinage à la chapelle de Notre-Dame, située sur les bords de la Vienne, un des plus gracieux sanctuaires du Limousin, autrefois visité par un prince qui ne connut pas, comme lui, les artifices de la politique [2]. Au moment de son départ, les consuls lui avaient fait présent de deux cerfs et de trois bihces, qu'ils nourrissaient dans les fossés de leurs remparts, et que, par ses ordres, ils firent conduire à Amboise. Saint-Junien lui dut aussi la confirmation des priviléges octroyés par Charles VII.

Quand la ligue du *bien public*, cette levée de boucliers qui avait pour but d'abaisser l'autorité royale et de fractionner le royaume en souverainetés indépendantes, menaça Louis XI, Limoges, comme d'autres villes, se déclara contre elle, comprenant qu'elle pouvait bien être, comme on l'appelait, *la ligue du mal public*. Les consuls, cependant, voulurent se faire payer leur dévouement : ils se plaignirent de ce que, malgré les concessions faites dans le dernier siècle, et qui leur accordaient la noblesse, on voulût les contraindre, comme possesseurs de fiefs nobles, à payer des

1. La famille Disnematin se faisait surtout remarquer par les aumônes qu'elle distribuait aux pauvres. Un de ses membres fut enterré à Saint-Yrieix, avec cette inscription tumulaire : « HIC. JACET. D. ANT. DISNEMATIN. DECAN. (decanus) STI. AREDII. OBIIT. III NOVEM. 1714. NON EST. OBLITUS CLAMOREM PAUPERUM. »

2. Cette chapelle fut achevée en 1454, d'après cette inscription :

Anno milleno novies l. i semel, ista
Regine celi facta capella fuit.
Quamque sequens ternus miranter perficit annus,
Principium prebet maius, finemque november.

En 1439 le prévôt de Saint-Junien défendit aux vicaires, sous peine d'être privés de leurs revenus, de jouer sur les places publiques et dans les carrefours, aux cartes et aux dés, pendant qu'on dirait la messe. (MSS. DE NADAUD : *Arch. du grand séminaire.*)

illes, à suivre le roi à la guerre. Louis XI, en effet, ayant besoin d'argent, avait déjà méconnu plus d'une fois les priviléges accordés à quelques villes par ses prédécesseurs. Louis Gaste, chevalier, un de ses officiers, envoyé dans le Limousin pour réunir le ban et l'arrière-ban, sur le refus des consuls de fournir leur contingent, avait saisi leurs fiefs nobles. Mais, sur l'appel porté au parlement de Bordeaux, le roi ordonna à Mathias Bothin, son lieutenant dans la sénéchaussée, de remettre les consuls et les bourgeois en possession de leurs fiefs, et de faire respecter les priviléges de la commune.

L'église de Limoges, édifiée de la piété apparente de Louis XI, crut pouvoir obtenir aussi des concessions. Mais le moment était mal choisi; le prince ne pouvait employer ses finances qu'à créer des embarras à ses ennemis, qu'à payer toutes sortes d'intrigues, à préparer la révolte de Liége, pour laquelle il lui fallait corrompre les partisans du duc de Bourgogne. Cependant, sur les instances de l'abbé de Saint-Martial, il permit à quelques religieux de parcourir la France, pour recueillir des aumônes destinées à réparer, à entretenir l'abbaye, et à pourvoir à la nourriture des pauvres de l'hôpital. Les sénéchaux du Limousin, du Périgord, du Querci, de Guyenne, de Saintonge, de Poitou et d'Auvergne, tous les officiers royaux, les évêques et les archevêques, devaient faire appel, pour le même but, à la charité des fidèles [1]. La moitié de la France allait ainsi concourir à relever la fortune d'un des plus grands établissements religieux du Midi. Si l'on n'avait pu alors juger des convictions religieuses du quinzième siècle que par celles de quelques grands vassaux, qui faisaient de l'irréligion un scandaleux étalage, on aurait pu désespérer de voir repa-

1. Mandement de Louis XI, donné au Montils-les-Tours.

raître dans Saint-Martial la pompe des cérémonies d'un autre temps, le brillant et la richesse des ornements qu'on y admirait avant la guerre de cent ans; mais la vieille Aquitaine, qui aimait le luxe comme sous les derniers Césars, avait encore en grande vénération les reliques de son apôtre. Les moines revinrent chargés d'argent : pieux hommage rendu à la religion par les populations qui n'avaient pas encore oublié que le catholicisme avait fait leur prospérité.

Au moment où l'abbé de Saint-Martial donnait cette mission à ses religieux, Limoges, en proie à une épidémie, avait besoin de tous les secours du clergé : durant sept mois, on vit des processions de moines parcourir les rues, recueillant les cadavres pour les ensevelir (1468). Mais quelques efforts que fissent les abbayes, dont les religieux rivalisaient de pieux dévouement, le jour des grandes épreuves était venu pour elles; les principaux dignitaires du clergé, appelés à la cour, au foyer des intrigues et des ambitions, convoitaient leurs richesses. Les abbés commendataires en dissipèrent bientôt les revenus, et n'y maintinrent plus l'ancienne discipline. L'esprit d'abnégation, la pénitence, la prière, toutes ces vertus du vieux monde catholique, allaient faire place aux principes destructeurs de la Réforme. La première abbaye réduite en commende fut celle de Grandmont, dont le huitième abbé, Guillaume de Fumel, résilia ses pouvoirs, après une longue résistance, entre les mains du premier abbé commendataire, Charles de Bourbon d'Auvergne, archevêque et comte de Lyon, et alla mourir dans une autre retraite de vieillesse et de chagrin (1471). Tout marchait à une transformation féconde en grandes épreuves, par lesquelles devait passer la société nouvelle, léguant à d'autres générations bien des ruines à faire avant de s'arrêter au terme assigné par la

Providence. Les vieilles races féodales s'éteignaient dans leurs manoirs, où l'on ne se rappelait plus les nobles et religieux élans du temps des croisades, où l'on cherchait à vivre en flattant les passions de ceux qui restaient encore grands par la fortune; la royauté prenait tout pour elle; le peuple attendait son jour.

La maison de Bretagne venait de s'éclipser et de transmettre à une famille étrangère ses droits sur la vicomté de Limoges, pour la conservation desquels elle avait lutté pendant deux siècles. Combien de fois, dans ses assauts d'ambition avec celle de Montfort, quand elle n'avait pas perdu tout le reste, ne s'était-elle pas tournée vers ses manoirs du Limousin, où elle retrouvait le berceau de la noble dynastie des premiers vicomtes; où elle avait encore des priviléges toujours défendus avec courage contre les consuls et les bourgeois de quelques villes. Marguerite de Chauvigny-Brosse, veuve de Jean de Bretagne, nommé aussi Jean de Blois ou Jean de l'Aigle, s'était retirée après la mort de son mari, arrivée en 1456, dans le Limousin, où, pour son douaire, elle possédait quelques seigneuries dont la principale était celle de Ségur. Sa vie s'y écoula à peu près dans la solitude; aussi son nom ne se trouve-t-il dans aucun document de l'époque. Elle mourut au moment où le mariage de sa nièce faisait passer la vicomté dans la famille d'Albret. A sa mort, elle voulut avoir une tombe dans le Limousin, dans la vieille citadelle de Ségur, qu'elle préférait au château de Bourges, et qui lui rappelait les glorieux commencements de la première dynastie des vicomtes de Limoges. La dame de Ségur, qui prenait aussi le titre de dame de Saint-Chartier, fut enterrée dans la chapelle qu'elle avait consacrée à la Vierge et à saint Jean, devant le grand autel souvent paré de ses mains aux jours des grandes fêtes. Elle y avait affecté certains revenus de

[illegible] dont les titulaires [illegible] chaque semaine, pour [illegible] et Françoise de [illegible] s'empressèrent de [illegible] Aujourd'hui les [illegible] de cette femme, [illegible] reflet de ses [illegible] la tombe de la [illegible] s'évanouissent; la [illegible]

[illegible] possession du Limousin, [illegible] apanage des anciens [illegible] des derniers avait [illegible] préoccupés de [illegible] sur les terres de Bretagne, [illegible] des petites localités [illegible] à reconnaître [illegible] agressifs. Quelques sei- [illegible] intellectuel [illegible] furent les pre- [illegible] au moins [illegible] énergie quand [illegible] volontairement [illegible] la population s'était fait [illegible] à l'élection [illegible] ne faisaient plus [illegible] abusaient de leurs fran- [illegible] des consuls n'avaient [illegible] par des intrigues désordonnées.

[illegible] nous citerons celui-ci : [illegible] affranchit et exempta la pa- [illegible] impositions d'œuvres et [illegible] *de F. de la vicomte de Limoges.*)

XI, qui voulait bien favoriser la bourgeoisie aux s de la féodalité, attendant de ruiner l'une par ;, apprenant ce qui se passait à Limoges, y envoya de Sorrezai et Simon David, maîtres des requêtes, remédier à cet état de trouble, dont la première était l'admission de la basse classe à l'élection des ls, laquelle, gagnée par les promesses des candidats, le à prix d'argent, choisissait des hommes indignes s fonctions. Le roi ordonna de changer la forme de mices plébéiens, et de remettre le droit de nommer onsuls à cent bourgeois des plus notables, appelés *iers*. On élut, pour exercer la justice, un prévôt cri-, nommé Balthasar du Peyrat, dont on augmenta les ments, et à qui fut donné un certain nombre d'hom-l'armes pour lui prêter main-forte (1474). L'Église, ne désireuse de conserver ses priviléges, et malgré ssions qui naissaient dans ses rangs, semblait com-re que la liberté politique ne saurait être l'œuvre our, que pour être durables les progrès doivent mar-avec le temps; aussi, blâmant ces bourgeois turbu-dont elle avait connu déjà les violentes entreprises, endait aux vicomtes de Limoges les devoirs qui leur t dus. Lorsque l'évêque Jean Barthon fit construire la lle de Saint-Aurélien, au bout de la rue Torte, dans nit du prieuré-cure de Saint-Cessadre, et y institua s vicairies, il n'oublia pas, dans l'acte d'institution, de naître la suzeraineté d'Alain d'Albret et de Françoise etagne, sa femme [1].

changements introduits dans l'administration inté-

[1] ARCH. DE PAU : *F. de la vicomté de Limoges.*) Cette église fut ie vers 1647, par le curé de Saint-Cessateur, nommé Goudin (BONA-L. III, p. 723). Elle appartient aujourd'hui à la confrérie des bou-Quant à la croix, haute d'environ cinq mètres, d'un seul bloc de

rieure ne tardèrent pas à soulever des réclamations, surtout à cause de la restriction apportée au mode d'élection des consuls : plusieurs bourgeois, pour en arrêter les effets, eurent recours à toute sorte d'intrigues. Ils persuadèrent à François de Pontbriant, soldat venu de Bretagne, dont les précédents vicomtes avaient fait la fortune, et qui, par sa femme, possédait la seigneurie de Villate, en Limousin, d'obtenir de Louis XI la création d'un maire à vie, avec six cents écus de gages par chaque année. Ces fonctions, ignorées à Limoges jusqu'à ce jour, pouvaient être avantageuses à la politique du prince, qui se serait ainsi emparé de l'administration, en annulant les consuls; car de tous les priviléges de certaines villes de France, il n'y en eut pas de plus antipathiques à la royauté que ceux dont jouissait l'administration consulaire. François de Pontbriant obtint facilement la charge de maire. Le chancelier d'Auriol lui expédia les lettres patentes qui livraient à un homme le gouvernement de la ville, jusqu'alors administrée par douze consuls, qui furent remplacés par sept échevins élus par soixante-quinze conseillers et par douze notables. Par ces dernières dispositions, on laissait au moins aux habitants un souvenir des anciennes coutumes. L'administration changeait ainsi de forme et de caractère : la démocratie était absorbée par l'intervention d'un seul magistrat qui devenait le représentant de la royauté. L'élection des sept échevins n'était qu'une dérision, car le maire devait les choisir parmi les notables. L'histoire, après nous avoir conservé la notion des progrès de la bourgeoisie dans la vie politique, des incidents de la décadence des maisons féodales, va nous dire comment les communes du moyen

granit, sur laquelle sont représentés les douze apôtres, elle avait appartenu à l'église des Carmes des Arènes. En 1795, les bouchers en firent l'acquisition, quand on détruisit l'église des Carmes.

âge sont tombées pièce à pièce sous les coups de la royauté, qui voulait être absolue et qui devait l'être pour parfaire la nationalité française. Les habitants de Limoges comprirent bien que la nouvelle magistrature devait détruire la cité plébéienne; aussi réclamèrent-ils; mais le chancelier d'Auriol leur refusa des lettres d'appel, et ils n'osèrent plus protester que par des résolutions secrètes, le despotisme de Louis XI ne leur laissant pas la liberté de débattre leurs droits au grand jour de la publicité. Ce prince venait de leur apprendre ce qu'il en coûtait de s'insurger contre lui, en jetant le comte d'Armagnac à la Bastille, en confisquant ses biens, et en montrant ensuite son cadavre aux grands et à la foule étonnés (1476). Ceux-là mêmes qui l'avaient noblement servi en combattant pour la France furent parfois les victimes de son orgueilleux despotisme. Foucaud, vicomte de Rochechouart, seigneur de Tonnay-Charente et de Mauzé, qui s'était couvert de gloire à la conquête de la Guyenne sur les Anglais, et qui lui avait fait hommage pour la vicomté de Rochechouart en 1461, eut à subir une grande humiliation. Un jour, disent les chroniques locales, qu'il jouait avec lui aux échecs : « Mes tours, dit-il au roi en plaisantant, sont mieux que les vôtres. — Tant pis pour vous, repartit le roi, mes tours doivent être les plus belles et les plus fortes du royaume. —Pourtant, répliqua le vicomte, les tours de mon jeu, comme celles de mon château, sont plus belles et en meilleur état. » Piqué de ces paroles, le despote abandonna brusquement la partie et envoya des commissaires à Rochechouart pour vérifier le fait. On lui rapporta qu'en effet ces tours étaient plus élevées que celles de ses châteaux. Furieux, il donna l'ordre d'en abattre le faîte [1].

1. Foucaud avait été marié en premières noces à Marguerite de la Rochefoucauld, en secondes noces à Isabeau de Surgères, en 1439. Après avoir

Pendant qu'il écrasait la féodalité, l'emprisonnait, l'envoyait mourir en place de Grève, enlevait aux villes des franchises péniblement conquises, péniblement conservées, plusieurs nobles chevaliers du Limousin et de la Marche, encore animés du souffle des croisades, les cadets des maisons de Royère, de Blanchefort, de Brillac, allaient rejoindre leur illustre compatriote Pierre d'Aubusson pour défendre Rhodes contre les Turcs, se sacrifiant ainsi à la sainte cause du christianisme menacé.

L'église de Limoges, qui ne fut pas étrangère à ces grands événements chrétiens et chevaleresques, s'associait dans le même temps aux efforts de Louis XI pour imposer à tous la royauté absolue. Doit-on l'en blâmer? Ne comprenait-elle pas que, après la conquête de la France sur l'étranger par Charles VII, la France aurait rétrogradé vers les institutions féodales, se serait morcelée en autant de petites souverainetés, comme au temps des Carlovingiens, les villes en autant de petites républiques fédérées, comme en Italie, si Louis XI n'avait pas fait l'unité de la patrie, œuvre de grande politique, conduite à bonne fin par le génie de Richelieu? S'associant donc aux efforts du prince, l'église de Limoges facilita dans ses murs la transformation des franchises municipales. Le chapitre général de Saint-Étienne publia un statut défendant toute élection de personnes qui appartiendraient aux familles des anciens consuls, et même de ceux qui seraient leurs parents au quatrième degré. On alla même plus loin, peut-être trop loin, par la déclaration que les consuls, privés de leurs fonctions et de leurs priviléges par Louis XI, seraient aussi

assisté aux États de Tours, il mourut avec le titre de maréchal de Guienne, à Tonnay-Charente, en 1472, et fut inhumé au château de Rochechouart. Isabeau, sa veuve, épousa en secondes noces Guillaume de Pontville, seigneur de Saint-Germain et de la Plouzière, et Jeanne, sa fille unique, un autre Pontville, vicomte de Breuilhez, sénéchal de Saintonge en 1470.

rivés des honneurs de la sépulture dans la cathédrale de aint-Étienne et que leurs funérailles auraient lieu sans u'on sonnât les cloches.

Mais une ville, pas plus qu'une nation, ne se soumet pas acilement à un changement d'institutions, qu'à tort ou à aison elle regarde comme inhérentes à la liberté; les bourgeois de Limoges ne furent point intimidés de ces menaces: ils affectèrent de s'éloigner des cérémonies religieuses. La grande ostension des reliques, qui eut lieu en 1481 pour la la santé du roi décrépit, caché derrière les murailles de Plessis-les-Tours, prosterné, comme un criminel dévoré de remords, devant ses madones, ne fut point, comme les autres, honorée de la présence des nombreuses corporations des métiers. Les artisans protestèrent ainsi à leur manière contre la politique du roi et du clergé. Le peuple ne se montra pas empressé de contribuer par ses aumônes au rachat de la sainte croix de Grandmont, que l'abbé Pierre Redondeau avait engagée secrètement à un marchand de Riom, pour une somme considérable, dont il avait eu besoin pour se rendre au concile de Pise. Après sa mort, Guillaume de Fumel, son successeur, trop pauvre pour la racheter, envoya Michel de La Vallée à Riom, avec quelques marchands de Limoges, qui devaient fournir la somme nécessaire, mais qui gardèrent la croix, en attendant que l'abbaye pût leur rendre la somme fournie. Louis XI, qui voulait s'entourer de toutes les reliques célèbres dans la vénération des fidèles, espérant qu'elles lui rendraient la santé, écoutant les plaintes des religieux réclamant le précieux ornement, envoya à Limoges Jacques Brayer, gentilhomme de sa chambre, pour savoir où la croix était en dépôt, car elle avait souvent changé de mains, servant toujours de gage aux sommes prêtées. Une femme veuve l'avait engagée pour quatre cent cinquante livres, qu'on offrit de

rembourser. Mais un marchand prétendit qu'il lui était dû six cents écus; il fallut les lui compter. La croix, longtemps cachée sous terre, usée, dépouillée de plusieurs pierres précieuses qui en faisaient le principal ornement, fut apportée au Plessis-les-Tours, où elle n'opéra pas les miracles qu'attendait Louis XI. Il la renvoya à Grandmont par Charles Voussy, seigneur de Mastay en Berri, à la grande joie de tous les religieux, qui promirent de célébrer tous les ans, à perpétuité, un service en mémoire du roi très-chrétien, et de ne jamais laisser ce précieux ornement sortir de leur abbaye, sous quelque prétexte que ce fût.

Le clergé, fidèle à sa sainte mission, voyant toujours avec raison dans les prospérités ou dans les malheurs du temps la bonté ou la colère de Dieu, ne manqua pas d'attribuer à l'irréligion des bourgeois et des artisans, à leur éloignement des pratiques religieuses, les calamités dont le pays eut tant à souffrir l'année suivante, surtout durant la peste qui fit dans la ville tant de ravages, que les habitants les plus riches abandonnèrent leurs demeures pour échapper au fléau, de même que les chanoines de Saint-Étienne, qui se retirèrent, avec beaucoup d'autres du clergé, au Dorat où fut tenu un chapitre auquel assistèrent plusieurs membres des plus grandes familles du pays [1].

Pendant la tenue de ce chapitre, l'évêque Jean Barthon, qui le présidait, reçut la nouvelle que la foudre avait renversé la flèche du clocher de sa cathédrale. Il envoya aussitôt deux architectes, Étienne Bidon et Jean de la Valette,

1. Les chanoines les plus remarquables de la cathédrale étaient à cette époque : « Jean Barthon de Montbas, doyen; Jean de Selves, official; Jean de Rochechouart de Mortemart; Guillaume Barthon; Jacques de Pontville; Olivier de Pontbriant; François de Comborn. Ce qui fut ordinaire dans tous les siècles, dans ce vénérable corps, d'avoir beaucoup de personnes nobles et de mérite, qui le rendaient fort illustre et considérable. Les plus fameuses et renommées familles de Limoges y fournissaient aussi leurs enfants. » (*Chron. mss.*)

pour réparer ce monument, dont la masse encore si imposante, et la belle architecture, témoignent bien des siècles de foi où il fut élevé à diverses époques [1]. « Le découronnement que cette tour a subi, dit un des plus savants archéologues du pays, loin de nuire au coup d'œil, en augmente, s'il est possible, l'effet grandiose et pittoresque. Ce front découronné s'est embelli de toute la poésie des ruines. Les plantes légères, ornées de fleurs dorées, qui croissent çà et là entre les joints de ses murailles, donnent à rêver à l'artiste et au poëte [2]. »

1. La hauteur de la tour est actuellement de 62 mètres. Elle se compose de sept étages.

2. La base *intérieure* de ce clocher est, selon les meilleurs documents, antérieure à l'église romane de Saint-Étienne, dont la fondation remonterait à Hilduin, évêque, au commencement du XI[e] siècle. Cette partie inférieure daterait même de la seconde moitié du X[e] siècle, si, comme le fait remarquer M. l'abbé Arbellot (*Cathédrale de Limoges*, p. 54), on pouvait ainsi traduire ce passage d'Adémar de Chabanais : « *Castellum Sancti Stephani Lemovicæ sedis*, » par ces mots : *le donjon* ou *la tour de la cathédrale de Saint-Étienne*. Alors, pour les trois étages inférieurs, il aurait été commencé par l'évêque Turpin d'Aubusson et achevé par Ebles, son successeur, au milieu du X[e] siècle.

CHAPITRE XXI

ALAIN D'ALBRET, VICOMTE DE LIMOGES : ALIÉNATION DES FIEFS DE LA VICOMTÉ

Résultats du règne de Louis XI ; réclamations de la noblesse, de l'Église et des villes. — La régente, madame de Beaujeu, rétablit les anciens privilèges de Limoges. — Réclamation des habitants du Dorat contre le chapitre. — Note sur l'église du Dorat. — Influence du clergé de Limoges. — Consécration des derniers travaux de l'église de Saint-Junien. — Note sur cette église. — L'évêque Jean Barthon et les travaux faits à la cathédrale : objets d'art. — Alain d'Albret continue un procès contre les consuls. — Albert, abbé de Saint-Martial, exige des redevances des abbayes. — Mort de l'évêque Barthon de Montbas. — Le siège épiscopal disputé par Jean Barthon et Foucaud de Bonneval. — On procède à l'élection; troubles à ce sujet. — Jean Barthon intronisé. — La France menacée par les Anglais. — Réception solennelle du duc de Bourbon. — François, vicomte de Rochechouart. — Pontville fait assassiner Pierre de Bermondet. — Sentence prononcée contre lui. — Saisie de ses biens. — Note sur la chapelle de Panazol. — Célébration du jubilé de Léon X. — La peste à Limoges. — Croyance aux événements surnaturels. — Nouvelles ostensions; les mystères. — La cherté du blé à Limoges. — François Ier exige des impôts des ecclésiastiques; cruautés de ses francs-archers. — Ravages des *cinq mille diables*. — Note sur Razès. — Discordes dans les rangs du clergé. — Hommages rendus à Alain d'Albret : il réprime les violences. — Aliénation des fiefs. — Le vicomte fait hommage à l'évêque d'Angoulême. — Texte du testament de Jeanne de Bretagne, dame de Baslon.

Le règne de Louis XI venait de finir (1483), règne dont l'histoire impartiale constate l'immense influence sur les institutions nationales, préparant à la France des changements politiques qui la conduisirent à de nouvelles destinées : le vieux monde féodal, découronné de son prestige, était presque déjà remplacé, mais laissait derrière lui un long sillon de lumière qui avait guidé, selon les lois providentielles, les progrès accomplis. Aux yeux de toutes les

classes de la société, ce règne reste marqué de l'empreinte du despotisme; aussi des réclamations générales partirent-elles de tous les côtés : la noblesse redemanda ses priviléges, le clergé son influence; la bourgeoisie des villes, la liberté de s'administrer selon ses antiques coutumes municipales; le peuple, nous voulons dire cette partie de la nation qui ne sait pas toujours déterminer avec modération jusqu'où doivent aller ses droits, se plaignait aussi de n'avoir pas une assez large part dans les institutions nouvelles.

La régente, Madame de Beaujeu, qui aurait bien aimé, comme son père, le pouvoir absolu, intimidée par les réclamations venant de tous côtés, s'occupa d'abord de donner satisfaction aux villes. Limoges fut du nombre de celles dont les revendications furent écoutées : des lettres patentes (Bourges, 1484) supprimèrent l'office de maire, destituèrent François de Pontbriant, et rétablirent le consulat. La bourgeoisie vit dans les anciens priviléges de la commune, reconnus et confirmés, la sanction de ses droits. Tous les habitants en furent si satisfaits, qu'ils ne voulurent pas attendre le vingt-deux février, jour fixé par les anciennes coutumes, pour la nomination des magistrats. Le même jour qu'ils reçurent les lettres patentes, ils procédèrent à l'élection.

Quelques petites localités de la province qui, durant tout le moyen âge, avaient reconnu la suzeraineté de leurs églises, réclamèrent aussi une liberté plus large, une administration communale. Les habitants du Dorat, impatients de proclamer leur indépendance, déchirèrent la pancarte des assises du prévôt du chapitre de l'église collégiale, oubliant que Philippe-le-Bel l'avait pris sous sa protection (1292), et que Philippe VI avait défendu de lever et d'imposer des subsides sur ses terres et sur ses hommes (1328). Mais bourgeois et manants n'avaient pu oublier que Charles VI avait ordonné que tous les habitants jouiraient

[illegible]

[illegible] procurer [illegible]

[illegible] la noblesse, en- [illegible] travail d'oma- [illegible] de la société. La [illegible] ses libertés [illegible] temps modernes, [illegible] étaient déjà [illegible] voisines, mais [illegible] [illegible] pays, de [illegible]

mmes de grande science et de grandes vertus. Ce fut un i jour de fête à Limoges, pour le clergé et pour le peuple, ui où l'évêque Jean Barthon, dans l'église cathédrale, iféra le baptême à un musulman, qui partagea en France captivité de Bajazet, et eut pour parrain Antoine de la assagne, marchand de la ville, et pour marraine Mar-erite Lascure, veuve de Guillaume Dubois.

Après cette cérémonie, qui semblait faire espérer à la ile joyeuse que l'eau du baptême coulerait bientôt sur us les fronts des musulmans, le pieux évêque, accom-gné de Pierre Fournier, protonotaire du saint-siége, de erre Barthon, abbé du monastère de Saint-Augustin, de rtaud Prinssaut et d'Étienne de Maynac, se rendit à int-Junien pour consacrer les derniers travaux de cette lise, qui appartient à diverses époques, et aujourd'hui des plus précieux monuments de l'art chrétien [1]. Les emiers dignitaires des abbayes des provinces voisines sistèrent à cette cérémonie, pendant laquelle le peuple, rmé en processions, circulait sans cesse du mausolée de int Junien au tombeau plus modeste et plus solitaire de int Amand et à l'ermitage où le modèle de la vie céno-

1. Cette église, ancienne collégiale, est un ensemble de constructions de erses époques, style roman du XIe siècle. Raynaud, évêque de Périgueux, fit la consécration le 21 octobre 1100. La nef, qui paraît plus ancienne, urrait bien appartenir à l'église qui fut élevée, au VI[e] siècle, par Rurice II, r le tombeau de Saint-Junien. (*Chron. Comodoliacense.*) Le transept et chœur sont bien du XI[e] siècle; mais les deux dernières travées du chœur rent construites vers 1230, par Ithier Gros, chanoine. Il faut lire dans les vantes *Annales archéologiques* de M. Didron la description du tombeau Saint-Junien, un des types les plus curieux du style roman-fleuri des pre-ières années du XII[e] siècle. M. l'abbé Arbellot, qui a décrit aussi ce monu-ent avec un rare talent d'appréciation, nous fournit une inscription latine XI[e] siècle trouvée par lui dans l'intérieur : *Ci-gît le corps de saint unien, dans le même sarcophage où l'ensevelit l'évêque Rorice. — Ray-aud de Périgueux, qui mérita d'être martyr, recueillit ses ossements ans les écrins de bois déposés dans le sarcophage.* (ARBELLOT : *Notice ur le tombeau de saint Junien.*)

bitique, au VIe siècle, avait passé de longues années dans la prière et dans de rigoureuses mortifications [1]. Aujourd'hui la tombe et l'ermitage ont disparu, mais les fidèles et ceux qui recherchent les souvenirs religieux des générations passées aiment encore à visiter cette ruine pittoresque, ce rocher qui domine la Vienne, et à y recueillir le récit des pieuses légendes qui sont l'histoire poétique du saint solitaire.

Animé du zèle de la charité, de l'ardeur de la foi, pressé d'enrichir les églises de son diocèse, Jean Barthon ne fut pas toujours secondé par son clergé. Lorsque les consuls furent condamnés à payer dix mille livres destinées à orner la cathédrale, à reconstruire les cloîtres et le palais épiscopal, dont ils avaient ordonné la destruction pendant les dernières guerres contre les Anglais, le chapitre, craignant que son évêque ne fît son profit de cette somme, ne consentit à la livrer qu'à condition qu'il commencerait la construction six mois après, et qu'il l'aurait terminée en trois ans. Jean Barthon et son successeur du même nom se conformèrent aux désirs des consuls et de la population; ils firent aussi construire les deux travées de la nef actuelle de Saint-Étienne sur un plan qui se rattachait harmonieusement à celui du chœur, mais qui en diffère cependant par quelques détails secondaires.

Les chanoines, égarés par de fausses appréciations, s'oublièrent jusqu'à ordonner qu'aucun d'eux n'assistât au synode de l'évêque, et qu'on ne lui fournît pas même les ornements nécessaires à la célébration des saints mystères. Il fallut au prélat toutes les vertus de son état, la patience

1. Une église fut fondée sur le tombeau de saint Amand en 1083, et consacrée en 1093, par Humbald, évêque de Limoges. Grégoire de Tours vint en pèlerinage à Saint-Junien, vers 593. Il ne reste plus qu'un seul fragment de l'église du XIe siècle.

nodération, pour désarmer ses ennemis. Presque
s revenus furent consacrés à soulager le pays dévasté
s orages qui avaient renversé les clochers de plu-
églises et grand nombre d'habitations. Il trouva un
émule de son dévouement dans le cardinal de Bris-
abbé de Grandmont, qui rebâtit son abbaye presque
te et y fit revivre l'ancienne discipline. On dut à ses
lités les plus beaux ornements, un riche bahut, un
t, sorti des ateliers des plus habiles émailleurs de
ges, plusieurs châsses d'argent, des calices d'or, des
nsoirs, un buste d'argent qui reçut le chef de saint
ne de Muret [1]. Jamais l'art n'avait étalé plus de ma-
cence dans les églises. Il était aisé de voir que le vent
Italie soufflait sur la France, y apportant les inspira-
artistiques des ouvriers lombards.

uand Charles VIII fut rentré en France, regrettant ses
quêtes perdues en Italie, mais fier du courage qu'il
t montré à Fornoue, du dévouement de sa noblesse,
s les rangs de laquelle s'était distingué Germain de
neval, un des sept gentilshommes qui, vêtus comme
pour déjouer les projets de l'ennemi, se tinrent cons-
nment à ses côtés, il lui fallut écouter bien des récla-
tions; la noblesse redemanda ses anciens priviléges,
ain d'Albret, au nom de sa femme Françoise de Bretagne
de ses enfants, voulut poursuivre les prétentions de ses
édécesseurs sur la ville de Limoges; il demanda au
Louis XII, aussitôt l'avè[illegible] de ce prince au
ance, la remise du [illegible]emours, donn[illegible]
e Charles VII à Jea[illegible], ou qu'il le[illegible]
e continuer contr[illegible] de Limo[illegible]

intenté en 1415 par le vicomte Olivier de Bretagne. Si Louis XII ne voulut pas venger les injures faites au duc d'Orléans, il n'oublia pas de récompenser ceux qui l'avaient soutenu quand il réclamait la régence de Charles VIII. Le vicomte de Limoges était du nombre de ces derniers, aussi obtint-il ce qu'il réclamait [1].

Le clergé parut aussi vouloir recouvrer quelques lambeaux de sa fortune féodale. Albert, abbé de Saint-Martial, obtint du pape Alexandre VI une bulle qui l'autorisait à contraindre tous les abbés, prieurs, prévôts et autres, dépendant de son abbaye, à venir en chapitre général payer leurs redevances. Ces revendications inquiétaient les esprits, déjà fortement préoccupés des ravages que la peste faisait dans la ville; mais chaque corporation n'en veillait pas moins à la conservation de ses intérêts. Le clergé, pour défendre les siens, eut besoin de se réunir; mais, craignant les atteintes du fléau, les chanoines de Saint-Étienne consentirent à ce que l'évêque choisît hors de la ville le lieu où il pourrait tenir un synode et y faire le saint chrême. Les habitants se crurent abandonnés le jour où ils virent tout le clergé qui allait se réunir à Aixe, d'autres disent à la Jonchère [2].

Quand la peste eut cessé, le clergé rentra dans la ville, secourut les misères du peuple, qui pleurait ses pertes, releva son courage par une nouvelle ostension des reliques (1510). L'évêque présida cette cérémonie, toujours si agréable au peuple par les espérances qu'elle promettait.

1. Cette concession n'eut pas de suite : ce ne fut qu'en 1537 que les consuls perdirent la juridiction de la justice, par la réunion de la vicomté de Limoges au domaine du roi de Navarre. (*Arch. de Pau.*)

2. Le curé Nadaud rapporte une inscription de 1508 qui donne à la Jonchère le nom de *ville*. Une des rues s'appelle encore *rue de la Trahison*. Cette localité paraît avoir été considérable au moyen âge. (NADAUD : *Mss. au grand séminaire.*)

uelques jours après, sentant approcher ses derniers moents, il se fit porter au milieu de son église. Les fidèles empressèrent de venir voir pour la dernière fois ce noble eillard qui les avait si souvent consolés, et qui demanait pardon à son clergé s'il l'avait offensé [1]. Aussitôt après a mort, son neveu, doyen de l'église, prit possession du hâteau d'Isle au nom du chapitre, pendant que les chanoines en faisaient autant des autres propriétés épiscopales.

Après lui, l'Église de Limoges fut troublée par deux ambitions rivales, par deux prétendants également puissants, Foucaud de Bonneval [2], abbé de Bénévent, et Jean Barthon de Montbas [3], doyen de la cathédrale, entre lesquels se partagea toute la noblesse du Limousin. Foucaud de Bonneval eut pour lui les plus puissantes recommandations par le crédit de son frère, alors admis aux conseils de Louis XII. Tous les jours ses amis faisaient distribuer au clergé des lettres du roi en faveur de son élection; mais le clergé, fier des droits qu'il tenait de la Pragmatique, n'obéissait plus aux grands seigneurs, et tenait d'autant plus à sa liberté, qu'il n'oubliait pas que naguère la noblesse et le roi avaient exercé sur lui un trop grand ascendant; mais lors la féodalité avait perdu son prestige, le roi était loin. La liberté se centralisa dans l'Église, du sein de laquelle elle est sortie [4].

Au son des cloches de toutes les paroisses, à la pointe du jour, le clergé se réunit, pendant qu'on disait la messe

1. Il fut enterré devant le grand autel de la cathédrale. (*Mss. de l'abbé Legros.*)

2. Foucaud de Bonneval était fils de Rodolphe de Bonneval qui avait pris le parti des Anglais. Aymeric de Bonneval, fils aussi de Rodolphe, ne se déclara pour Charles V qu'en 1373.

3. Cette famille, illustre et ancienne dans le pays, était ainsi appelée du château de Montbas, situé dans la commune de Gajoubert.

4. MICHELET : *Élections canoniques au* XV[e] *siècle; Hist. de France*, V. p. 285.

à tous les autels. Les chanoines répondent à l'appel de leurs noms. Les deux compétiteurs se présentent, entourés de leurs partisans, groupés autour d'un chef d'élection; tous revêtus de leurs ornements, ils jurent de n'obéir qu'à l'inspiration du Saint-Esprit, de ne se laisser entraîner par aucune promesse, par aucune séduction du dehors. Léonard Boyol, Martial de Beyssac et Pierre Benoît vont recueillir les suffrages, lorsque de cette foule de prêtres s'élève une voix accusatrice, qui ne trouve pas d'écho. C'est Michel Jouvion, qui reproche au doyen d'avoir offert au roi de France quatre mille livres pour obtenir son appui. Les trois scrutateurs se retirent sur les marches du grand autel, pendant que les chanoines restent dans le chœur, puis s'avancent un à un, d'un air calme et recueilli, pour faire connaître verbalement lequel des deux prétendants ils veulent élire, énumérant les qualités qui le rendent digne des suffrages. Les notaires reçoivent et enregistrent chaque vote, en présence de témoins et de conseillers. Jean Mingon, secrétaire du chapitre, proclame le résultat que la foule répète au dehors. Berthon a réuni la majorité; Foucaud n'a que huit voix. Dans les élections canoniques, le parti vaincu n'était pas, comme dans nos comices démocratiques, l'objet des dédains et des railleries de ses adversaires; la charité et la modération étaient encore la loi des consciences. L'Église se rappelait qu'aux jours des persécutions le christianisme n'avait eu pour lui que la minorité. Aussi, après la proclamation des suffrages, Pierre Benoît interpelle les opposants, leur demande s'ils veulent se réunir à la majorité; ils refusent. Alors les scrutateurs, les conseillers, les notaires et les témoins discutent entre eux le mérite des électeurs et des élus des deux partis. Benoît déclare que l'élection de Jean Barthon est la meilleure; Martial Beyssac se fait le défenseur de celle de Foucaud de Bonneval, disant que de

ntre côté il y a eu, dans trois suffrages, des intérêts de renté; de plus, il ajoute que Barthon est excommunié, si-oniaque, parjure, ainsi que ses adhérents. Tout rappro-ement étant impossible, on convint que chaque préten-nt serait proclamé par le scrutateur de son parti, et mis à faire prévaloir son élection par les moyens de oit.

Quelques moments après, les partisans de Barthon célé-èrent leur victoire par le chant du *Te Deum*, dans la basi-que de Saint-Etienne. Quatre d'entre eux, au son de toutes s cloches, le portèrent solennellement sur l'autel. Puis secrétaire Mingon, du haut du clocher, proclama le ré-ltat de l'élection devant le peuple et le reste du clergé ini sur la place. Les deux élus eurent recours à toute rte d'intrigues auprès de l'archevêque métropolitain. La tte dura quatre ans. Foucaud, pour se venger du chapitre, i avait pris l'administration des biens de l'Église, soutenu r son frère, alors sénéchal du Limousin, fit demander r le procureur général du grand conseil, que les places rtes relevant de l'évêque, et qu'occupaient quelques cha-ines, fussent remises entre les mains du roi. Louis XII donna que, pendant le procès, le chapitre eût le pouvoir irituel; mais il excepta du temporel les châteaux d'Isle, : Sadran et d'Eymoutiers, qui seraient occupés par ses ficiers [1].

Ces compétitions se produisaient au moment où la France mptait, parmi ses ennemis politiques, le pape Jules II, l'appel duquel répondaient presque tous les États de urope. A la nouvelle que les Anglais reparaissaient sur

1. Cette affaire ne fut terminée qu'en 1513. Les deux compétiteurs furent rvus d'autres évêchés : Foucaud de Bonneval de celui de Soissons; Jean rthon de celui de Lectoure. René de Brie, cardinal du titre de Sainte-bine, fut fait évêque de Limoges.

le continent, une frayeur panique agita les esprits. A Limoges, on courut subitement aux armes, comme au temps où les écorcheurs parcouraient les campagnes : quatre mille hommes se réunirent près de l'église de Saint-Géraud, attendant le signal du départ. Mais l'ennemi était loin : on se rassura (1512).

Quelques jours après, le duc de Bourbon et son frère, allant dans le Midi, arrivèrent à Limoges avec deux cents chevaux. Une nombreuse cavalcade, composée des consuls et des bourgeois les plus notables, alla au-devant d'eux, les conduisit à la cathédrale, où le clergé les reçut. De là, le duc de Bourbon vint dans le faubourg Manigue, où l'attendaient les ecclésiastiques des environs. On l'y reçut au milieu d'une procession, en tête de laquelle se trouvaient les quatre ordres mendiants, suivis des prêtres des paroisses, de l'abbé de Saint-Martial avec ses religieux. Pendant la marche du cortége, des hommes placés sur les murailles faisaient retentir l'air du bruit des trompettes et des clairons. Les plus beaux ornements des confréries et des corporations étaient étalés dans toutes les rues. Après que le duc eut vénéré le tombeau de Saint-Martial, il se rendit au logis du Breuil, donna audience aux consuls et aux autres officiers, qui réclamaient sa protection contre les prétentions du vicomte. Pour qui étaient ces cris de joie, cet enthousiasme de la foule, que les grands savent toujours séduire à peu de frais, et qui les envoie aux gémonies quand la fortune et le pouvoir les a délaissés? Pour un homme qui devait trahir la France, se glorifier d'avoir vaincu des Français à Pavie, et de voir son roi prisonnier de Charles-Quint.

La France venait d'apprendre la brillante victoire de Ravenne, trop chèrement payée de la mort d'un de ses princes les plus illustres. Le Limousin y avait eu sa part de combat-

s et de gloire. Le peuple admirait cette noblesse, qui ait si généreusement son sang à la patrie, quand un d crime lui rappela la barbarie des temps anciens. çois, vicomte de Rochechouart-Pontville [1], avait suc- à son père dans l'office de sénéchal de Saintonge : de Renée d'Anjou, fille de Louis, baron de Mézières, et ne de la Trémouille, il avait épousé en secondes noces uette de La Rochefoucauld. Son humeur difficile, ses ntions à dominer tout ce qui l'entourait, lui avaient fait des ennemis et éloigné de lui ses voisins. Cepen- t, Pierre de Bermondet de Cromières, lieutenant-géné- al du sénéchal de Limoges, seigneur de Saint-Laurent- Gorre, de Pannazol, de la Quintaine et de Plaine-Vayres, uentait encore le château de Rochechouart. Un jour, on en croit ce qui fut dit dans la suite, il y vint en l'ab- e du vicomte, fut reçu par la vicomtesse qui, après son art, raconta sa visite à son mari, vantant avec un en- siasme irréfléchi l'éloquence du marquis, la délicatesse es manières et la beauté de ses mains. La jalousie se a dans le cœur du vicomte, à tel point que, sortant itôt, il fait monter à cheval Anizi, la Chapelle, Indant Nègre, se dirige à la hâte vers Saint-Laurent-sur-Gorre. mondet, qui l'a aperçu, vient au-devant de lui, sur la e, pour le saluer; il tombe aussitôt assassiné par les pagnons du vicomte, qui descend de cheval, coupe une n de la victime, et revient en toute hâte à Rochechouart, enter à sa femme cet horrible trophée de sa vengeance, ui disant : « Voici ce que vous aimez. » Sa joie ne fut de longue durée; la nouvelle de son crime se répandit tout le pays. Saint-Laurent-sur-Gorre et Rochechouart

[1] Son père, Jean de Pontville, avait épousé, par l'ordre de Louis XI, , vicomtesse de Rochechouart, à condition que les enfants prendraient m et les armes de Rochechouart.

relevaient du parlement de Paris, qui rendit (23 juin 1513) un arrêt par lequel les cinq meurtriers furent condamnés à être décapités, François de Rochechouart-Pontville sur une des places publiques de Limoges, et sa tête mise au bout d'une lance, sur la porte de la ville par laquelle on va de Limoges à Rochechouart, et son corps pendu au gibet: Anizi, la Chapelle, Indant et le Nègre devaient être pendus au gibet sur la place où le crime avait été commis. Les biens de Rochechouart devaient être confisqués, et s'ils n'étaient pas en pays de confiscation, le vicomte était condamné à payer trente mille livres, et chacun de ses complices deux cents livres, comme dommages causés à la famille de la victime; il devait donner trois mille deux cents livres à la veuve; à Jean Petit, curateur des enfants mineurs, une provision de douze cents livres, et une rente annuelle et perpétuelle de six cent quarante livres, assise sur les seigneuries et héritages de Rochechouart.

Pour perpétuer le souvenir de ce crime et de son expiation, le coupable fut encore condamné à payer douze cents livres, pour être employées à l'établissement d'une chapelle dans l'église de Panazol, où Bermondet fut inhumé; à l'orner de livres et autres ornements nécessaires; en soixante livres de rente perpétuelle au profit de deux chapelains, tenus alternativement de dire chaque jour une messe basse pour l'âme du défunt. Cette messe devait être célébrée chaque vendredi, en mémoire du meurtre commis ce même jour. Les mêmes chapelains, dont la nomination appartenait à toujours aux enfants mâles des descendants du défunt, devaient aussi la célébration d'un service funèbre quatre fois dans l'année. La sentence portait, de plus, que Pontville et ses complices, vêtus d'habits de deuil, s'ils étaient arrêtés, assisteraient, lui avec un cierge de quatre livres de cire, les autres de deux livres, qu'ils donneraient

[rande, à genoux, tête nue, disant à haute voix :
ı ait l'âme de feu Pierre de Bermondet et nous veuille
nner nos offenses ! » La famille de Rochechouart eut
r au curateur quarante livres, destinées à la construc-
e deux croix en pierre, dont l'une à Saint-Laurent,
t le logis de Bermondet, l'autre à Limoges, avec des
ptions énonçant l'expiation [1]. Les enfants de la vic-
furent mis en possession, par le même arrêt, de la
féodale et haute justice des terres et seigneuries de
eyron, Pollevoy et Bernardins. C'était encore le ra-
lu meurtre, comme aux temps barbares.
ignore ce que devinrent les quatre complices. Fran-
e Rochechouart ne put être saisi ; il se tint, dit-on,
mps caché et déguisé en femme, dans l'abbaye de la
, à Limoges, dont l'abbesse était sa parente. Sur la
nde du procureur général, le roi ordonna à Galiot de
urs de le saisir, et de s'aider pour cela de la compa-
du roi de Navarre, vicomte de Limoges, et qu'au be-
il lui enverrait deux canons. Le lieutenant de cette
agnie se transporta au château de Rochechouart, brisa
rtes, fouilla partout sans découvrir le vicomte (1515) [2],
tant de dégâts, que les mineurs de Pontville estimè-
eurs pertes à cent mille écus. Alain d'Albret, vicomte
moges, tuteur des enfants, usa surtout de son in-
e pour obtenir pour eux des compensations [3].
ne sait pas positivement en quel lieu et comment
ut le vicomte. On croit qu'après avoir dissipé tous
ens, erré çà et là, se cachant chez quelques amis, il

ı croix de pierre élevée à Limoges était sur la place Saint-Michel,
du présidial et de la sénéchaussée, aujourd'hui le Musée.
lon la tradition locale, ce fut à cette époque que la flèche et les cré-
lu donjon de Rochechouart furent rasés, ainsi qu'une tour placée à
le la grande porte.
RCHIVES DE PAU : *F. de la vicomté de Limoges.*

alla à Rome finir ses jours dans un couvent [1]. La vicomtesse de Rochechouart, pour conserver quelques restes de sa fortune pour ses enfants, obtint une séparation de biens, vécut dans la retraite pendant une dizaine d'années, et fut enterrée dans l'église du prieuré du Châtenet.

Le peuple oublia bientôt ce grand scandale, dont le souvenir ne se retrouve que dans quelques légendes. Le monde catholique était alors dans la joie de l'avénement de Léon X, qui l'invitait à la célébration du jubilé en l'honneur de son exaltation. Cette cérémonie eut d'autant plus d'éclat qu'elle était un hommage rendu aux vertus du pontife qui donnait la paix à la France, et dont le nom devait s'imposer au siècle qui vit renaître la splendeur des lettres et des beaux-arts dans tout le monde catholique. La messe du pardon, célébrée solennellement à cette occasion, attira à Limoges une si immense foule, que la grande basilique de Saint-Étienne ne pouvant la contenir, il fallut construire au dehors un vaste théâtre qui s'élevait jusqu'au deuxième étage du clocher. Quatre-vingt mille personnes se pressaient ainsi autour de l'église quand, au milieu du plus profond silence et du plus pieux recueillement, le prêtre proclama, au nom de Dieu, le pardon des iniquités humaines (1514). Le catholicisme semblait comprendre que le moment approchait pour ses grandes épreuves, qu'il lui faudrait combattre bientôt, par toutes les ardeurs de la foi, le déplorable réveil de toutes les erreurs qui s'apprêtaient à nier ses dogmes chrétiens. Le clergé du Limousin fit un

1. Sur les vitraux de la chapelle de Panazol on voyait autrefois un Rochechouart faisant amende honorable, à genoux, au pied d'un Bermondet n'ayant qu'une main, assis dans un fauteuil. On y remarque encore un écusson d'*azur à trois mains apaumées d'argent*. Ce sont les armoiries de la famille de Bermondet de Cromières, qui possédait à Panazol le fief de La Quintaine. Pierre de Bermondet fut inhumé dans une chapelle située dans un des croisillons de l'église.

noble usage de sa fortune, ouvrit tous ses trésors de charité pour soulager ceux qui souffraient de la famine : le chapitre surtout distribuait de larges aumônes aux indigents infirmes, pendant que se continuait la construction de la cathédrale, à laquelle voulaient travailler les riches, pour l'expiation de leurs fautes, le pauvre peuple valide pour les secours qu'on lui distribuait. Les émailleurs, les artistes en tout genre, rivalisaient de zèle et de talent pour l'ornementation de cet édifice grandiose, dernière œuvre remarquable des convictions chrétiennes de ce temps. L'historien, l'archéologue, qui visitent ce splendide monument, trouvent sur chaque rangée de pierres une page de l'histoire de chaque génération qui prit le marteau pour y marquer les espérances de sa foi et les expiations de ses faiblesses[1].

L'année suivante, la peste força de suspendre les travaux. Le clergé sortit de la ville, se retira à la Jonchère, puis à Saint-Léonard, où le chapitre élut évêque, à la demande de François Ier, Philippe de Montmorency (1516). Quand le fléau cessa, « le peuple, dit un chroniqueur de l'époque, au lieu de rendre au Ciel des actions de grâces, se livra au libertinage, de sorte que la colère divine s'appesantit encore sur lui[2]. »

La réforme commençait son œuvre de destruction en France et en Europe, et marchait vite depuis Savonarole. Les convictions religieuses s'en allaient, emportées par ce besoin de nouveautés qui caractérise le XVIe siècle, égarées au hasard des imaginations troublées par des événements que la raison ne pouvait expliquer sans y faire intervenir

1. Le portail du nord fut sculpté sous l'épiscopat de Philippe de Montmorency et de Villiers de l'Isle-Adam, comme on le voit par les armoiries de ces deux évêques placées à la façade.

2. Chron. de Jean de Royère, attribuée généralement à Pierre Foucherie, doyen du chapitre de Saint-Étienne.

l'action providentielle. Ainsi, un incendie ayant dévoré dans une maison de Nexon quelques ouvriers réunis pour la fête de Sainte-Anne, leur patronne, dans un joyeux festin, on y vit une manifestation de la colère divine. On disait aussi à Limoges que, dans la maison de Pierre Juge, marchand, une main invisible venait toutes les nuits frapper sur les portes et bouleverser les meubles. Plusieurs moines s'y rendirent et y passèrent la nuit en prières, mais le désordre et le bruit n'en continuaient pas moins. L'émoi était grand parmi le peuple, quand un jeune homme d'Ussel, employé au service du marchand, se mit à raconter à la foule « que c'était l'âme d'un de ses parents mort à la guerre qui venait toutes les nuits tourmenter la maison, et qui déjà avait fait mourir sa sœur en la touchant de sa main glacée, et qu'il demandait des prières. » Le clergé, comprenant que, sans faire toujours intervenir une cause surnaturelle dans les péripéties de ce monde, on ne peut cependant rassurer les esprits, expliquer certains événements que par l'action de Dieu, semblait favoriser ces croyances populaires.

A tous ces récits qui préoccupaient la foule, rêves de l'imagination troublée, ou mis en avant par la mauvaise foi, succéda une nouvelle ostension des reliques. En sortant des églises, vivement impressionnée par l'éloquence des prédicateurs, la foule courait assister aux *mystères* représentés par les confrères de la Passion. Sur des théâtres dressés le plus souvent à la porte des églises, quelquefois sur les places publiques, les habitants de toutes les conditions se montraient attentifs à la représentation des grands drames de l'épopée chrétienne. Les confrères de Limoges avaient acquis depuis longtemps une certaine célébrité dans ces premiers essais de l'art dramatique, mais les *mystères* de 1521 furent les plus remarquables par la mise

en scène et par l'importance personnelle des acteurs [1]. Les églises, les maisons riches fournirent leurs plus belles draperies, leurs plus précieux joyaux. Maître Antoine de la Chassagne, recteur de Villeréal, licencié en droit canon, représenta la personne du Sauveur, aux grands applaudissements des Parisiens, Saintongeois et Bordelais, qui retournèrent chez eux raconter les merveilleuses représentations de Limoges qui appelaient la foule aux pieuses méditations, exaltaient les croyances religieuses et devenaient la base du progrès littéraire. Ces productions, conservées longtemps en manuscrits dans l'abbaye de Saint-Martial, font aujourd'hui partie du trésor littéraire de la Bibliothèque nationale.

L'année suivante, le pays, à peine reposé des ravages des épidémies, eut à craindre les horreurs de la famine. Plusieurs marchands étant venus de Paris pour acheter du blé, leur présence fit hausser le prix. Alors s'élevèrent des plaintes qui, selon nous, eurent moins pour motifs l'augmentation survenue que la vieille haine de la France contre les Anglais, car ce blé, disait-on, était destiné à être exporté en Angleterre.

Le clergé, qui venait de célébrer l'intronisation de Charles de Villiers à l'évêché de Limoges, dans un somptueux festin offert par le prélat aux abbés de Saint-Martial, de Solignac, de Saint-Jean-d'Angély, et aux principaux représentants de la noblesse du pays, eut aussi de graves préoccupations. Les passions belliqueuses de François Ier menaçaient la fortune qui lui restait, et en la défendant il ne croyait pas manquer de patriotisme, car il défendait aussi celle du peuple. Les officiers et les conseillers du roi, chargés de lever des impôts sur les ecclésiastiques et sur

1. Marchangy : *Tristan*, VIe vol.

les laïques, parcouraient le Limousin : les francs-archers et les gendarmes occupaient les principales localités, et, comme naguère les routiers ou brabançons, se livraient à d'odieuses exactions, pillaient les maisons et violaient les femmes. Tout le monde se cachait à l'approche des *mille diables*, comme on les appelait, tant la frayeur était grande. « Pour échapper à leur fureur, les habitants du Dorat, fuyant leurs voleries et leurs impiétés, prirent la fuite, laissant leur ville déserte. » Les bandes qui marchaient sous les enseignes d'un nommé Chaudieu, se disant capitaine du roi, voulurent passer par Limoges; mais, repoussées par les habitants armés à la hâte, elles se dirigèrent vers le Périgord. Les gens des campagnes, épiant la marche de ces pillards, les surprirent dans un village, en égorgèrent plusieurs pendant qu'ils dormaient ivres et fatigués des excès de leur inconduite.

Cependant, malgré des réclamations générales, le roi persista et envoya de nouveaux commissaires pour lever les impôts. Le doyen de Saint-Étienne, les chanoines et les députés de la province représentèrent en vain qu'à la suite des ravages des gens de guerre, il leur était impossible de fournir les sommes exigées. Malgré les menaces et les imprécations de la foule, le nombre des agents du fisc augmentait, de même que les détachements qui leur prêtaient main-forte. Pendant le désordre qui s'ensuivit, les troupes cantonnées çà et là, mal payées et indisciplinées, ravageaient le pays pour leur compte. Cinq *mille diables*, conduits par Montelou, Montlevrier et Saint-Projet, qui venaient de tuer le prévôt des marchands de Montmorillon et de mutiler son cadavre, entrèrent dans le Limousin. Les paysans, sur les collines, dans les clochers, gardiens vigilants, interrogeaient l'horizon, donnaient l'éveil à la première alerte, fuyaient ensuite dans les forêts ou dans les

ivernes avec ce qu'ils pouvaient emporter. Pour mettre n à ce triste état de choses, il fallut que Charles de ourbon, comte de la Marche, ordonnât, au nom du roi, réunir les communes avec la noblesse de la Marche et Limousin afin d'attaquer « les diables; » les bandes, rement poursuivies, se dispersèrent, et quelques-unes rent exterminées au Châtelard, près de Saint-Junien. eux des chefs, Montlevrier et Saint-Projet, eurent la ain coupée sur le champ de bataille; puis on les conuisit à Limoges, où ils furent décapités, et plusieurs des urs attachés au gibet et pendus. Malgré ce juste exemple sévérité, de nouveaux aventuriers, au nombre de mille, urvinrent quelque temps après à entrer dans la Cité, penant que les habitants surpris prenaient la fuite. Après grands ravages et d'horribles atrocités, ils voulurent ssi pénétrer dans la ville. On les en éloigna au moyen 'une pièce de canon placée sur la porte *Boucherie*. D'aues vinrent encore et furent repoussés de la même maière. Quelques bandes se rallièrent à l'Esterps, pillèrent bbaye, chassèrent les moines, et vinrent ensuite camper Razès [1], à Salaignac, à la Jonchère et dans d'autres vilges, dont les habitants furent tués et leurs maisons rûlées.

Le clergé, dans ces pénibles circonstances, ne jouissait s, lui aussi, du calme ordinaire : il était en proie à des scordes, à des compétitions survenues au sujet de l'éction d'un nouvel abbé de Saint-Martial. Les deux con-

1. Quelques érudits ont cru à tort que Razès fut autrefois le *Ratiastum* Ptolémée. Mais cette localité n'en remonte pas moins à une haute antité; elle eut des seigneurs illustres dès le XIe siècle. Dès l'an 1110, Bozon Razès reçut de saint Étienne de Muret, le jour du jeudi-saint, un pain nt il distribuait des fragments aux malades, comme un remède efficace. ecculum Grandimontense.) En 1192, Hélie de Razès fit d'importantes ations au monastère de Graudmont. (*Gall. Christ.*, t. II, p. 165.) On t encore dans les environs un vieux château assez bien conservé.

currents, Mathieu Jouvion et Léon David ne firent la paix qu'en se partageant les bénéfices de l'abbaye. Les seigneurs de Lastours, qui avaient soutenu le dernier, se firent payer leur dévouement par la concession de quelques propriétés de l'abbaye. Les consuls furent si satisfaits du rétablissement de la paix parmi les religieux, qu'ils vinrent au-devant de Léon David, le nouvel abbé, le conduisirent en grande pompe à la maison abbatiale, où les plus notables furent admis à un festin avec le sénéchal de Lastours (1524).

Que devenait l'autorité du vicomte Alain d'Albret pendant ces événements auxquels il semble être resté étranger? On s'aperçoit bien que la féodalité n'a plus l'importance politique du dernier siècle. Le vicomte n'apparaît que comme un grand propriétaire dont la fortune a fait naufrage, mais qui cherche à en sauver les débris, en faisant reconnaître ses droits aux possesseurs de fiefs, en aliénant des propriétés qu'il ne peut plus conserver et dont il cherche cependant à retirer quelque profit. Parmi les hommages des tenants de fiefs, nous trouvons l'hommage-lige de Jean, vicomte de Rochechouart, « fait sans chaperon et ceinture, et les mains jointes [1]; » de Guinot de Roffignac, seigneur de Chavagnac; d'Audoin Joubert, seigneur de Nantiat, qui s'était rendu coupable de plusieurs exactions au détriment du pauvre peuple [2]; d'Antoine du Châlard; de Jean d'Aubusson, seigneur de Bellac; de Jean, seigneur de Pierre-Buffière, et de Jean de Belcastel, seigneur de Compreignac, dont trois vieilles tours rappellent l'ancien château. D'autres, plus fiers ou plus puis-

1. Dans cet acte d'hommage de 1479, se trouve rapporté un autre de même nature consenti par Aymeri de Rochechouart, en 1258, en présence de Geoffroi de Lusignan, seigneur de Jarnac. (ARCH. DE PAU : *F. de la vicomté*, E, n° 646.)
2. *Ibid.* : E, n° 793.

ants, refusèrent de comparaître, et pour les contraindre à payer leurs redevances, il fallut en appeler au roi [1]. Déjà, en 1509, par mandat de la Marthonie, premier président au parlement de Bordeaux, seigneur de Puyguilhem, Jean de Camarque, seigneur de Beynac, Foucaud de Chassaing, seigneur du Mas-Nadaud, et Geoffroi de Perusse, seigneur des Cars, avaient été contraints de rendre les devoirs de leurs terres. Si les représentants de la féodalité tenaient encore à leur fortune, ils n'en négligeaient pas moins l'exercice de leur autorité et ne savaient pas toujours maintenir l'ordre et la sécurité dans leurs juridictions. Le vicomte Alain d'Albret n'était pas plus vigilant. Par des lettres de chancellerie, François I[er] enjoignit au viguier de Saint-Yrieix de s'emparer d'une troupe de quinze à vingt hommes armés [2], débris des dernières bandes, « qui avaient commis plusieurs grands excès, pris et ravi par force et violence, du lieu de Solignac, une belle fille nommée Catherine, qui était fiancée, et l'avaient emmenée contre son gré et volonté, de ses parents et amis, et l'avaient gardée plusieurs jours et nuits, et en avaient fait et disposé en leur volonté et plaisir, commettant, en ce faisant, rapt, violence publique et adultère [3]. » Plusieurs enquêtes furent ordonnées contre Poncet de Marquessat, capitaine d'Ans, pour avoir donné asile à des routiers dans le château d'Ans et avoir frappé Robert de Madrange, greffier de cette châtellenie [4]. Le roi chargea

1. *Ibid.* : E, n° 656.
2. Les plus grands seigneurs de la province ne dédaignaient pas l'exercice de la charge de viguier à Saint-Yrieix, à cause de l'autorité qu'elle leur donnait et du profit qu'ils en pouvaient retirer ; ainsi, le 11 septembre 1486, Antoine de Bonneval, époux de Marguerite de Foix, fille du comte de Comminge, fut nommé juge et viguier, par le roi et les doyen, chanoines et chapitre de Saint-Yrieix.
3. ARCH. DE PAU : *F. de la vicomté*, E, n° 656.
4. *Ibid.* : E, 689-691.

aussi Jean de Pompadour, son maître d'hôtel, et le procureur général de la vicomté de punir les bandes de malfaiteurs qui parcouraient le Limousin.

Poussé par le besoin d'argent ou par l'impossibilité de maintenir son autorité sur ses terres, Alain d'Albret en aliéna plusieurs par vente ou par accensement : à Gillet d'Aubusson, les paroisses d'Ayen et de Ségur; la seigneurie de [illegible] au sieur des Borieres[1]; la paroisse de Coussac à Antoine de Bonneval; celle de Badefol à Marguerite de Pompadour, veuve de Jean, XI[e] du nom, qui avait élu sa sépulture dans l'église d'Arnac; à Jacques de « [illegible], » seigneur de Polverel, les droits du domaine dans la châtellenie de Bré; la paroisse de Saint-[illegible] à Jean de Pompadour; à Jean de Beaupoil, la seigneurie de Châteauneuf, dont le château avait donné autrefois l'hospitalité à saint Antoine de Padoue; quelques terres dans les châtellenies d'Aixe et d'Ayen à Pierre de Bourjac, pour une somme de 25,000 écus[2]. En récompense des services que lui avait rendus Bertrand de Barry, il érigea en châtellenies les fiefs de Larnaudie, de Saint-Front-la-Rivière.

Alain d'Albret voyait chaque jour son autorité s'amoindrir autant par de ruineuses concessions que par la faiblesse de son caractère. aussi les agents du roi intervenaient-ils souvent sur ses terres. Jean Dubreuil, lieutenant du sénéchal du Limousin, informa à Châlus contre les officiers de la vicomté qui, depuis cinq ans, ne pouvaient pas réprimer certains désordres, et qui eux-mêmes avaient tué des marchands et pillé l'église de Dournazac[3]. Tout

1. [illegible] était une petite seigneurie, dans la paroisse de Saint-Léger-la-Montagne. Il y avait une chapelle élevée, dit-on, au XIII[e] siècle, par un seigneur de [illegible], qui revenait de la croisade. (Mss. de Nadaud.)
2. Arch. de Pau : F. de la vicomté, un cahier in-4° de 90 f[os].
3. Voir la note ci-devant, page 78.

n s'efforçant de faire reconnaître sa suzeraineté à quel-
ues-uns de ses vassaux, le vicomte se soumettait à l'hom-
age auquel il était tenu envers quelques dignitaires de
Église, comme l'évêque et l'abbé de Saint-Martial. Hugues
e Bauze, évêque d'Angoulême, lui rappela aussi que ses
ncêtres avaient reconnu la suzeraineté du siége de Saint-
usone pour plusieurs propriétés en Périgord et en Li-
ousin; aussi fut-il sommé de renouveler l'hommage-
ge entre les mains de cet évêque pour tout ce que ses
rédécesseurs tenaient de l'évêché d'Angoulême. Cette
érémonie eut lieu en présence de nobles personnes Ray-
aud de Saint-Amand, Jean de Saint-Médard, chevalier,
ean de Sermet et Alexandre de Saint-Gelais, écuyers,
12 avril 1505 (v. s.)[1].

L'année suivante, la châtellenie d'Excideuil, qui formait
douaire de Jeanne de Bretagne, dame de Baslon, fille
e Guillaume de Bretagne, son prédécesseur, rentra sous
on autorité. Cette noble femme, qui depuis la mort de
on père avait continué d'habiter le Limousin, s'était
montrée toute sa vie pieuse et bonne pour tous ceux qui
'approchaient, consacrant ses revenus au soulagement des
auvres et de toutes les misères de son temps. Aussi son
estament, fait à Excideuil, reste-t-il comme un vivant
émoignage de piété et de charité : « Que mon corps soit
mis et porté par mon écuyer et mes serviteurs au couvent
des Frères Mineurs, pour être enseveli à l'entrée du grand
portail, en faisant assister à la cérémonie quatorze jeunes
illes à marier, vêtues de robes blanches toutes neuves,
t chacune tenant dans sa main une chandelle de cire de
a valeur de six deniers tournois. » Aux religieux, qui
pendant un an devaient dire pour elle des messes sur son

1. Charte du 12 avril 1505 (v. s.) aux *Arch. de Pau : F. de la vicomté*,
L, n° 663.

tombeau, elle donnait cent livres tournois; au couvent, trois cents livres; à l'église Saint-François, une chasuble « et deux courtivaux » de velours noir, « un caliçon » et deux buvettes d'argent, le tout pesant quatre marcs et demi d'argent; deux cent cinquante livres pour les réparations de l'église Saint-Thomas; soixante livres à l'église paroissiale de Saint-Martial d'Albarède, près de la ville; à la chapelle de la commanderie de Saint-Antoine d'Excideuil, vingt livres; à l'hôpital « de monseigneur saint Thomas, » trois cents livres destinées à l'établissement d'une chapelle en l'honneur de sainte Marthe, et de plus « un caliçon d'argent jusques au poids de trois marcs d'argent. » Pour perpétuer le souvenir de son passage sur cette terre et pour signe de l'expiation de ses péchés : « Voulons que près de nostre dit corps soit faict et édifié un authel, pour chanter et dire les messes, au quel seront les images en pierre et pourtraictés de madame sainte Anne, de monseigneur sainct Joseph et sainct François : que soit un crucifix dessubs la croix, et mis l'image de madame saincte Madeleine, embrassant la croix; qu'au maistre authel soient faicts et mis les images de messeigneurs sainct Michel et sainct Gabriel, présentant nostre âme à la benoite vierge Marie et à son précieux fils. » Ses serviteurs avaient aussi une large part à sa reconnaissante libéralité. « A Jehan de Sainct-Astier, nostre escuyer, la somme de quatre cents livres, pour le reste de ses gaiges; et pour les agréables services qu'il nous a faicts par ci-devant, trois cents livres; à messire Anthoine de Gousson, nostre prebtre, le village de Teulet, assis et posé en la paroisse de Saint-Martin-la-Fage; à nostre bien-aimé Simon de Marcillac, nostre secrétaire, deux cents livres, et reconnoissons à lui debvoir la somme de deux cents livres, pour cause du douaire et mariage de Catherine

ste, sa femme, nostre fille de chambre, et par nous le Catherine devons quarante-trois livres; au même n de Marcillac, pour ses agréables services, une on appelée Sainct-Martin en la ville de Chasteau-; à André Bernart, maréchal taillandier, la somme ngt-cinq livres dix-neuf sols, à cause de ses gaiges, ur ses agréables services, la somme de deux cents , ensemble tout le bétail que nous avons au village umont, proche Saint-Martin-la-Horte; à Louis Mon- nostre bouteillier, la somme de vingt-cinq livres, ses gaiges; à Thomas Champalain, nostre capitaine ideuil, quinze livres, pour marier sa fille, et en oustre e saumature, garnie de bœufs; à Ménigon de Lespi-, nostre laquais, cent livres; à Jean Poyart, nostre er, cinquante-deux livres; à Jehan Dumonau, nostre urier, trente livres [1]. »

[1] février 1506 (v. s.). *Arch. de Pau : F. de la vicomté*, E, 663.

CHAPITRE [illegible]

[illegible]

[illegible]

Pendant que le Limousin était ravagé par les « diables » et que François Ier, le roi chevaleresque, l'ami de la Renaissance, allait chercher des batailles en Italie, la noblesse de France, aussi ambitieuse que lui de glorieux exploits, se disposait à le suivre, car il était réservé aux descendants des croisés, avant l'éclipse de leur histoire, de rajeunir leur illustration en combattant pour la patrie. Alain d'Albret, vicomte de Limoges, n'eut pas le temps de prendre sa part d'héroïsme dans la grande lutte de la France contre la maison d'Autriche : veuf de Françoise de Blois, décédée en 1481, date de son testament, il mourut lui-même en 1522, laissant la vicomté et ses autres États à son petit-fils Henri, roi de Navarre.

Depuis longtemps la vicomté de Limoges n'était plus pour ses maîtres qu'une terre, qu'ils connaissaient à peine, qu'ils administraient par leurs officiers, presque toujours portés à abuser de leur autorité. La vieille hiérarchie sociale s'était éclipsée depuis Louis XI; les grandes familles allaient chercher des honneurs ou de la fortune à la suite des princes; les abbés commendataires ne veillaient plus aux règles de la discipline; la plupart des évêques, vivant à la cour, ne s'occupaient plus avec le même zèle de l'administration de leurs diocèses; le peuple, moins respectueux pour les classes qui le dominaient par l'intelligence ou par le rang social, rêvait de changements dont il ne pouvait calculer ni les avantages, ni les désavantages. Ainsi, Église, noblesse et bourgeoisie marchaient dans des voies différentes, entraînées par le mouvement intellectuel que nous avons déjà signalé; les institutions traditionnelles tombaient une à une, alors qu'elles auraient dû seulement s'améliorer par des évolutions pacifiques; les idées de liberté, d'émancipation, aidées par l'imprimerie qui les propageait, comme le vent pousse l'orage, allaient à un avenir incertain : tout concourait à saper dans leur base les institutions du moyen âge. La société, façonnée par les enseignements que lui avait donnés l'Église, reniait les bienfaits de ses maîtres.

A Limoges, on réclamait de nouveaux moyens d'instruction en rapport avec les idées du jour. Cette ville, où les lettres avaient eu de fervents disciples durant tout le moyen âge, les abbayes tant de moines savants, voulait avoir une grande part dans l'enseignement public; les consuls en réclamaient la surveillance[1]. La science sortait des cloîtres,

1. Les consuls de ce temps étaient : Aymeri Villebois, Jean Disnematin, Léonard Lamy, Jean Juge, Martial Disnematin, Paul Gay, Hélie Galichier, et Jean Dumas. (REG. CONSULAIRES.)

d'où elle avait toujours, pour le bonheur de l'humanité, éclairé les consciences. On fit construire un collége, où toutes les sciences humaines devaient recevoir de larges développements : la grammaire pour poser les règles de la langue, qui se dépouillait de la rouille du moyen âge; la poésie, pour réveiller l'essor de l'imagination; la rhétorique, pour captiver les esprits; la logique, pour guider la pensée à la recherche du vrai. Les hommes les plus savants du pays furent désignés pour donner ou pour diriger cet enseignement; mais la démocratie, représentée par ses consuls, se réservait les choix. Le clergé vit en cela une usurpation de ses droits; Jean Brachet, chantre de la cathédrale, réclama au parlement de Bordeaux le privilége de conférer la maîtrise des écoles. Michel Jovion, son successeur, consentit à reconnaître ce droit aux consuls, moyennant dix livres de rente, ce qui fut accepté.

Limoges entrait donc dans une ère toute nouvelle, et devenait un foyer de fortes études, qui devaient surtout profiter à la bourgeoisie. Jean de Maledent allait enseigner la philosophie du droit à Toulouse et à Cahors, et mériter une place parmi les hommes illustres de l'Aquitaine; Marc-Antoine Muret était déjà en grand honneur parmi les littérateurs et les poëtes[1]; Jean Dorat, qui devait être le poëte aimé de Charles IX, s'apprêtait à harceler les huguenots de sa critique mordante[2]; Siméon Du Boys travaillait pour le monde savant à une édition, enrichie de notes, des *Épîtres de Cicéron à Atticus*[3]. Les artistes en émail, qui depuis longtemps travaillaient au perfectionnement de l'art, décoraient les monuments publics des plus belles œuvres de

1. Mort à Rome en 1585.
2. Mort à Paris en 1588. M. Auguste du Boys lui a consacré une excellente notice et de savantes appréciations littéraires.
3. Mort en 1581.

r génie, recherchées dans toute l'Europe. Léonard Li-usin, le plus riche ornementiste de Limoges et de la nce, recevait de François I[er] le titre de peintre-émail-r de la Chambre. S'inspirant de Raphaël, de Jules Ro-in, il couvrait de ses grands médaillons le tombeau Diane de Poitiers, et promettait vingt tableaux de la iteur de cinq pieds pour le château de Madrid. Les cir-istances ne lui permirent pas l'exécution de cette grande reprise; mais son génie lui inspira d'autres magnifiques ations, entre autres l'*Incrédulité de saint Thomas*[1]. D'au-s illustres émules marchaient à sa suite, tels que Jean icaut, Pierre Pénicaut, Jean Court, dit *Vigier*, Pierre irtey, Pierre Reymond, Jean Reymond et d'autres dont plupart des travaux ont disparu du pays. A côté des ailleurs, d'autres artistes, leurs frères verriers qui, entre res chefs-d'œuvre, ont laissé à l'admiration de nos temps vitraux de Saint-Étienne, l'*Annonciation*, les *figures de ut Martial, de sainte Valérie;* les vitraux du chœur et de nef de la même cathédrale, réparés sous l'épiscopat de liers de l'Isle-Adam, comme l'indiquent les armoiries; cinq vitraux de l'église Saint-Michel, représentant la *de la sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste;* le vitrail Pénicaut, le *Couronnement de la Vierge*, à l'église Saint-rre; au musée d'autres riches coloristes, dont les noms s sont inconnus, ornaient de belles fresques la crypte l'église romane de Saint-Étienne et celles des deux cha-es absidales du nord, pendant qu'Albert Durer signait son monogramme *sainte Catherine* et *saint Léonard*, gnifique panneau peint sur bois (1509).

eureux l'historien et l'archéologue, quand ils peuvent

[1] Voir sur les émailleurs de Limoges les savantes études de M. l'abbé er et de M. Maurice Ardant, à qui nous empruntons la liste de ces grands tes placée à la fin de ce volume.

signaler à notre siècle ce réveil des arts et des lettres; et heureuse aussi notre France moderne, si le xv[e] siècle se fût livré avec plus de calme à l'épanouissement de nouvelles idées, plus hardies que réfléchies en religion, en philosophie et en politique; en sacrifiant moins à l'esprit de nouveauté, en cherchant avec plus de sagesse la solution des grands problèmes religieux et sociaux, que de sang versé inutilement il nous aurait épargné, et que de ruines nous n'aurions pas à relever! Mais la société d'alors voulait tout changer, devancer l'heure marquée par la Providence, pour tout remettre en question. C'était dans la pratique le doute de Descartes, moins la lumière qui devait en jaillir. Ce fut surtout en religion que l'esprit s'égara. Aux premiers jours de l'Empire, et surtout aux derniers jours des Césars, la société s'était faite par la religion de l'Evangile, mais cette religion n'était que l'œuvre de Dieu, et cette œuvre n'avait rien à changer dans ses dogmes pour réformer le monde. Dans ce siècle de Louis XII, de Léon X et de François I[er], qui ouvre de vastes horizons sur l'Europe entière, si la prévoyance eût été possible, on aurait pu s'effrayer de l'avenir.

Toute révolution dans les idées d'un peuple se paye toujours au prix de grandes souffrances. Le Limousin surtout en fit l'expérience : il fut bientôt en proie à une grande disette et à l'intempérie des saisons (1528). Chaque jour venait à Limoges une multitude d'habitants des campagnes torturés par la faim. Plusieurs mouraient sur les places publiques, où ils campaient en attendant des secours; aux portes des maisons qui ne s'ouvraient pas toujours à leurs cris de détresse. Des jeunes filles des meilleures familles, des veuves en habits de deuil parcouraient les rues, demandant aux riches le pain de l'aumône qu'elles distribuaient aux plus nécessiteux, aux enfants surtout. La précipitation avec

e se satisfaisait l'appétit de ces malheureux fut sui-
la mort d'un assez grand nombre. Pour comble de
, on ne pouvait pas compter sur les récoltes de l'an-
e contrariait le mauvais temps.
noment où la population souffrait de tant de maux,
demanda des acclamations de joie, des fêtes pour re-
Henri, roi de Navarre, vicomte de Limoges, récem-
nommé gouverneur de Guienne (1529). Partout où
passer le prince furent faits de grands préparatifs.
nsuls, pour la première fois décorés de chaperons de
rouge, précédés de leurs porte-masses, du prévôt,
lciers et de soixante des principaux bourgeois à che-
rtirent de la ville (7 février), pour aller au-devant de
qu'à la forêt de Boisbreuil, où ils le rencontrèrent,
à ses côtés le gouverneur de la province et l'élite de
lesse. Le cortége s'achemina vers la ville, et fut reçu
orte Saint-Martin par une foule immense, devant la-
stationnaient les quatre confréries des mendiants
es prêtres des paroisses. Le prince, suivi de son cor-
entra dans l'église de Saint-Étienne, y reçut les hom-
des chanoines, et assista à quelques cérémonies;
se rendit à la porte Manigne, au bruit de l'artillerie,
des clairons et des trompettes. Pendant que les
s le recevaient sous un riche dais de satin, orné de
rise et des armoiries de Navarre, Mathieu Jouvin,
de Saint-Martial, lui fit hommage, en présence de
es religieux de l'abbaye, revêtus de leurs plus beaux
ents de chœur. Dans tous les carrefours s'élevaient
éâtres, où l'on jouait, au grand plaisir du prince,
uses farces et saints mystères. »
fêtes purent bien distraire la foule un instant, mais
nédièrent en rien à la misère publique, qui ne fit
gmenter : l'intensité du froid, des pluies continuelles

et abondantes détruisirent les récoltes. Alors les habitants de la ville, ceux des campagnes, tout ce peuple qui n'avait pas encore oublié l'intervention de la Providence dans les joies, comme dans les douleurs, se tourna vers le Maître de toutes choses. On ordonna des prières publiques : les chanoines de la cathédrale portèrent en procession dans toutes les rues la châsse de saint Martial et les autres reliques vénérées depuis des siècles, que suivait la foule revêtue d'une simple chemise, la tête et les pieds nus en signe de pénitence. Ces processions avaient lieu le jour et la nuit. Les enfants des écoles y assistaient derrière les religieux mendiants qui portaient une partie des reliques. Pendant les vingt jours que dura cette grande manifestation religieuse, toutes les fois que la procession sortait, elle s'arrêtait au cimetière de Saint-Martial. Là, debout sur une vieille tombe, un prêtre évoquait les générations passées, les sollicitait de demander à Dieu de faire cesser les malheurs de l'époque.

A ces tristes récits des misères de nos ancêtres, ajoutons ce qu'en disent les chroniques locales : « Dieu semblait avoir envoyé tous ces fléaux, pour exterminer le peuple; la famine régnait et semait les cadavres derrière elle. Les uns vendaient à vil prix leurs métairies, pour avoir du pain; les autres, leurs meubles; ceux-ci, leurs vignes; ceux-là leurs habits et jusqu'à leurs chemises. Plusieurs bourgeois, autrefois riches, réduits à la mendicité, ne trouvaient personne qui voulût acheter leurs métairies, ni prêter sur leurs joyaux d'or et d'argent. Les rues, les carrefours étaient jonchés de cadavres. Le clergé ordonna de transporter dans les hôpitaux ceux qui n'avaient pas de domicile, et de les nourrir aux dépens des riches. La justice poursuivait ceux qui refusaient de contribuer à alléger les misères en proportion de leur fortune. La Vienne, débordée, entraîna les

; du pont de Saint-Martial, et à Aixe plusieurs mai-
ι peste s'ajouta à toutes ces infortunes[1]. »
oine qui se fit l'historien de ces calamités les attri-
la colère divine, et les présentait comme la puni-
s erreurs de Luther[2]. A cette époque, en effet,
e multipliait ses attaques contre les dogmes catholi-
.'esprit de Luther et de Calvin soufflait la discorde
s âmes, dans tous les rangs de la société chrétienne
précipitait à la recherche de l'avenir, sans se douter
rs quelles tempêtes elle aurait à passer. L'orgueil
ι pouvait-il ne pas s'égarer, quand les sectaires don-
à chacun la liberté de se faire une croyance en lisant
e? N'était-ce pas aussi reconnaître à chacun l'égalité
elligence, et devancer ainsi l'application des mêmes
ıes à l'égalité politique, qui au XIX[e] siècle devaient
les masses ignorantes de tous les droits du nombre
la force brutale? De son côté, le clergé catholique
.t à ces idées de désordre moral, s'efforçait de rete-
consciences dans les liens des dogmes catholiques,
ıit à la foule comment Dieu manifeste sa puissance,
:-Junien, où la Vierge, dont l'autel ne fut même
ouillé, dans l'église où avaient prié saint Louis et
re, sauva un enfant resté seul sur les débris d'un
ı emporté par les flots.
prédications, expliquant les malheurs du temps
e autant d'expiations imposées aux égarements de
t et du cœur, et les prodiges comme de grandes ma-
tions providentielles, faisaient encore sur les foules
ıpression salutaire. Tout en effrayant ainsi le peuple,
ı faisant luire dans l'avenir l'aurore d'espérances im-

ron. mss.
ucheri, chanoine de Saint-Étienne.

mortelles, le clergé prévoyait bien que, pour lutter contre l'hérésie de Luther et de Calvin, il aurait bientôt besoin de la puissance temporelle, aussi se pressait-il autour des représentants de la royauté.

Lorsque le seigneur Marin de Montchenu, maître d'hôtel de François Ier, vint à Limoges en qualité de sénéchal, le clergé alla au-devant de lui, le conduisit dans l'église de Saint-Étienne, lui donna un logement dans la maison abbatiale de Saint-Martial, où il y eut le lendemain en son honneur un banquet de quatre cents personnes (1531). L'évêque Jean de Langeac, nommé l'année suivante au siége de Limoges, s'efforça par l'éclat de plusieurs grandes cérémonies religieuses de maintenir les fidèles dans l'observation des pratiques pieuses. Le jour de son entrée dans la ville, il fit représenter sur un théâtre la passion de sainte Barbe. Quelque temps après, accompagné de l'abbé de Saint-Martial, de tous les dignitaires de son église, il releva le corps de saint Domnolet du tombeau où il était depuis des siècles, et le plaça sur l'autel d'une église d'abord dédiée à saint Grégoire, et qui dès lors prit le nom de l'ancien comte de Limoges, tué, selon les chroniques, en défendant la Cité [1]. Le peuple accourait avec empressement à toutes ces manifestations de sa foi, écoutait avec un pieux recueillement le récit de nombreux miracles, s'enthousiasmait de toutes ces fêtes du catholicisme, racontées par le moine qui s'en fit l'historien et qui, croyant à l'anéantissement de l'hérésie, ajoute : « En ce temps plusieurs luthériens furent brûlés à Paris. » Triste expression d'une joie que n'admet pas la charité chrétienne ! Mais grande dut être la douleur du clergé, quand il vit revenir à l'abbaye de Grandmont

1. Cette église, aujourd'hui détruite, était située vers le milieu de la rue de ce nom, près du grand séminaire.

ues moines de l'ordre de Saint-Étienne-de-Muret,
és de l'Angleterre par Henri VIII qui avait saisi leurs
, oubliant ainsi la protection que ses prédécesseurs,
lantagenets surtout, avaient accordée autrefois aux
ommes de Grandmont. En France, la réforme ne se
rait pas encore si hardie, si violente, aussi le clergé
lique pouvait-il espérer encore des jours de prospé-
[illegible]
vêque Jean de Langeac, qui passait une partie de son
à la cour, qui assistait aux conseils de François I[er],
il fut l'ambassadeur en Espagne, en Hongrie et en
terre, eut une grande part à l'impulsion donnée aux
nents religieux attaqués par les sectaires : ami des
-arts, dont il voulait se servir pour continuer les
es œuvres du catholicisme, après la construction de
alais, adossé aux murailles de la Cité, du côté de la
re abbaye de la Règle, quand le chapitre lui eut donné
les jardins qui avoisinaient la tour de Maumont, il
cra une grande partie de son immense fortune à pa-
ver sa cathédrale, surtout la nef en l'unissant au clo-
La mort ne lui laissa pas le temps d'exécuter ce
. La grande basilique reste encore, comme un mo-
nt inachevé, dont les parties principales témoignent
nthousiasme religieux des générations qui y ont tra-
Nos temps n'oseraient pas ajouter un bloc de granit
ces blocs qui s'assouplissaient, comme la pierre la
endre, sous le ciseaux des grands artistes. Saurait-on
uer aujourd'hui ce merveilleux édifice en lui don-
a majesté des idées, le saint caractère des méditations
uses, tous ces symboles racontant l'œuvre divine
l'édification des hommes? La robe du Christ s'accom-
rait-elle des couleurs de notre siècle? Laissons-le
evé le temple dédié au premier martyr de la foi, jus-

qu'au temps où les hommes retrouveront les convictions religieuses des siècles passés [1].

L'illustre évêque, dont la devise était : *marcessit in otio virtus*, « la vertu s'émousse dans l'oisiveté, » employa les plus habiles artistes à la construction du jubé, style renaissance, qui se trouvait autrefois à l'entrée du chœur (1533-1534). Quand la bourgeoisie s'insurgea contre l'autel et le trône, en attendant qu'à son tour elle fût expulsée du pouvoir, menacée dans sa vie et dans ses biens, les énergumènes de 93 effacèrent les armoiries du prélat, enlevèrent les statues des saints qui occupaient les niches des entre-colonnements; mais ce qui reste fait encore l'admiration des grands artistes. Pourrait-il en être autrement, quand le regard s'arrête sur ces pilastres fleuronnés, sur ces dessins à ramages, entre lesquels on serait étonné de trouver le mélange bizarre des personnages bibliques et de ceux de la mythologie païenne, si l'on ne savait pas que la renaissance puisa souvent ses inspirations dans l'art païen [2].

Dans les dernières années de sa vie, le promoteur de tant de créations artistiques, qui, par humilité, refusait tous les honneurs que voulait lui rendre le chapitre, ordonna, par son testament du 22 mai 1541, l'exécution d'un mausolée, sous lequel il voulait dormir son dernier sommeil. Dieu ne lui permit pas de voir terminer son œuvre; ce monument ne fut complet que trois ans après. Il mourut Paris le 25 juillet, moins de deux mois après son testament. Le chapitre de sa cathédrale put alors rendre en grande pompe les honneurs de la sépulture à celui qui, de son vivant, n'avait pas voulu consentir qu'on saluât au son des

1. Les travaux de la nef furent continués sous l'épiscopat du cardinal Jean du Bellay, successeur de Jean de Langeac, et ne furent définitivement suspendus qu'en 1554.
2. En 1789, Mgr d'Argentré fit transporter où il est maintenant ce jubé, qui se trouvait d'abord à l'entrée du chœur.

ches son arrivée dans la ville toutes les fois qu'il venait iter son clergé et ses diocésains. On érigea sur son mauée une statue en bronze, que la révolution a fait dispa:re, comme si elle mettait sa gloire à effacer tout ce qui pelait les hommes de bien d'un autre temps.

.es plus savants sculpteurs et statuaires travaillèrent aux iements du tombeau de cet évêque. Parmi eux on doit er l'Angoumoisin Jacques d'Angoulême qui, à Rome, nporta un jour sur Michel-Ange. Les quatorze bas-reliefs ce vaste tableau de granit, ornement de l'entablement lu soubassement, sont la traduction des visions de saint n, mystérieuses pages de l'Apocalypse. « On ne saurait r sans émotion la partie représentant la Mort sur le chepâle, accompagnée de ses terribles acolytes, chargeant de abattue une multitude d'hommes fuyant épouvan-, » et ces trois cavaliers figurant les fléaux qui doivent ager la terre, symbolisme de la protection divine pourrant les sectateurs de l'hérésie et qui probablement avait indiqué à l'artiste, comme exprimant le triomphe du holicisme.

u XVI[e] siècle, époque de François I[er], de Rabelais et de vin, le clergé avait-il toute l'énergie, toute l'autorité essaire pour imposer à tous le respect des grands prines contre lesquels avaient été impuissants tous les prédus réformateurs du moyen âge ? Le bruit de la première rre posée dans les fondements de la grande basilique du nde chrétien avait réveillé Luther, Calvin, Zwingle et ıri VIII, en même temps que l'esprit du siècle pénétrait s la solitude des cloîtres, y faisait oublier les vertus asiques. Les ordres religieux, comme les plantes nées dans nbre, voulaient la lumière qui venait du dehors : les

MÉRIMÉE : *Notes d'un voyage en Auvergne*, p. 91. — GALL. CHRIST., . — L'ABBÉ TEXIER : *Étude de l'art limousin*.

moines de l'abbaye de Saint-Martial avaient obtenu du pape leur sécularisation (1537). Les habitants de Limoges, mieux inspirés, semblèrent avoir le pressentiment de l'avenir, en les accueillant par des murmures le jour où ils les virent assister à l'église sans l'habit de saint Benoît.

Au moment où les abbayes, en se sécularisant, oubliaient toutes les coutumes cénobitiques qui avaient fait leur prospérité, et se mettaient en communication avec le monde extérieur, la ville vit arriver dans ses murs la belle et savante Marguerite de Valois, devenue vicomtesse de Limoges par son mariage avec Henri d'Albret, roi de Navarre, qui par son contrat de mariage, lui avait assigné vingt mille livres sur la seigneurie d'Ans (1526), comme s'il eût voulu lui faire oublier qu'elle épousait « un roi sans royaume » et, comme elle l'a dit elle-même dans ses jours de tristesse, « l'exil, la pauvreté et la ruine. » Une seule chose pouvait la consoler, Henri d'Albret n'avait pas, comme son premier mari le duc d'Alençon, abandonné son frère bien-aimé à la journée de Pavie.

« La dixième muse, » qui n'aimait du moyen âge que la vie des châtelaines, les troubadours et les ménestrels, et dont la conscience flottait follement indécise entre le pape et Calvin, escortée des savants qu'elle avait pu réunir, parmi lesquels on distinguait le joyeux et érudit Bonaventure des Perriers[1], venait visiter un des grands fiefs du royaume de Navarre. Le clergé, qui savait bien ses dispositions à nier ses dogmes, et qu'elle aimait « la messe en français, » alla cependant la recevoir à une des portes de la ville. L'abbé de Saint-Martial lui présenta les reliques et l'accompagna jusqu'à l'entrée de la cathédrale. L'évêque l'introduisit solennellement dans le temple et la logea dans

1. Il avait remplacé Marot dans les fonctions de valet de chambre de Marguerite.

son palais. Les consuls avaient cru lui devoir une plus grande déférence ; suivis d'une foule de bourgeois, ils étaient venus l'attendre hors de la ville, l'avaient reçue sous un dais aux armes de Navarre et de Limoges; et, après qu'elle eut écouté la harangue de Jean Lamy, l'un d'eux, ils l'avaient accompagnée jusqu'à la rencontre du clergé.

La bourgeoisie, en accueillant ainsi la sœur de François Ier, payait aussi sa dette de reconnaissance à ce prince qui, en recevant l'hommage du successeur d'Alain d'Albret, avait exempté les habitants du Limousin du logement des gens de guerre (1523)[1]. Les consuls espéraient aussi que la jeune reine protégerait leurs priviléges contre les prétentions de son mari, qui, réclamant pour lui seul la seigneurie de la ville, venait de leur intenter un procès devant le parlement de Bordeaux[2]. Ce prince, si mal disposé pour eux, arriva trois jours après la reine. Il n'y eut point pour lui de fêtes, ni de réception solennelle. On n'aimait pas plus que Marguerite « cet homme mélancolique, brutal, dur et jaloux[3]. » On se rappelait qu'il n'avait tenu aucun compte des honneurs qu'on lui avait rendus, lorsqu'il était venu visiter la ville en 1529, alors que les consuls lui avaient fait présent d'une grande quantité d'épiceries, des meilleurs vins, de six douzaines de torches de cire et d'une coupe d'argent si bien dorée qu'elle coûta vingt ducats d'or[4]. Peu satisfait du résultat de cette dernière visite, il en manifesta tout son mécontentement en usant largement de l'arrêt du parlement de Paris qui, lui reconnaissant tous les priviléges attachés à la dignité de vicomte, condamnait les consuls

1. Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges*, E, 669.
2. *Ibid.*, E, 645.
3. Brantôme.
4. 2e *registre consulaire*.

aux dépens du procès et à plusieurs restitutions, « au grand préjudice du pays et dommage des habitants qui avaient été châtelains. » Cette sévérité souleva contre lui l'indignation : on oublia bientôt la beauté, l'amabilité et les talents de la vicomtesse, car on attribua à son influence sur son frère, François Ier, le succès du procès intenté par son mari. Le mécontentement fut bien plus grand encore, lorsque, quelques jours après, on apprit que François Ier ordonnait de lever sur la ville une taille de dix mille livres, alors que la misère menaçait d'être grande, car les gelées de cette année avaient nui aux récoltes et fait enchérir les vivres dans tout le pays. Plusieurs personnes qui tentèrent de se soustraire à la perception de l'impôt, furent emprisonnées par l'ordre des commissaires royaux.

Le clergé éleva bien quelques réclamations en faveur des plus pauvres des habitants, mais ne se montra pas trop mécontent, soit qu'il ne fût que faiblement atteint par l'impôt, soit qu'il ne vît pas avec peine amoindrir les priviléges et la fortune de la bourgeoisie, dans les rangs de laquelle s'introduisaient des idées nouvelles. En effet, la bourgeoisie, plus éclairée ou plus égoïste, manifestait ses antipathies contre tout ce que faisait le clergé pour contenir dans de justes limites le grand épanouissement intellectuel de l'époque et qui, mal compris, faisait dire à un moine prédicateur du haut de la chaire : « on a trouvé une nouvelle langue, qu'on nomme grecque : défiez-vous-en, car elle enfante l'hérésie. » La représentation des « mystères, des soties, » ces amusements offerts naguère à la foule comme moyens d'édification, n'étaient plus que des occasions de scandale; mais, n'osant pas encore défendre d'une manière absolue ces fêtes populaires, le clergé se borna à attribuer à l'impiété, à l'irrévérence des acteurs les calamités dont le pays

ut à souffrir, les orages qui ravagèrent les campagnes, a peste qui fit dix-huit cents victimes dans la vicomté. La oule fut si émue de ces explications, qu'un jour qu'on re-résentait sur la place publique les douleurs de Job sous les formes inconvenantes, un terrible ouragan ayant éclaté ur la ville, elle courut sonner toutes les cloches des glises, malgré l'ordre du lieutenant criminel. Le désordre tait si grand, les esprits tellement surexcités, qu'on se di-ait partout qu'on avait entendu des légions de diables urler dans les nuages[1]. L'art s'était fait païen avec la Renaissance; la muse scénique désertant les tréteaux, renon-ait aux inspirations du moyen âge, pour tenter de nou-veaux essais, mais pour errer longtemps à l'aventure, avant de trouver *Polyeucte* et *Athalie*.

Dans l'ordre politique, les transformations n'étaient pas moins sensibles. Le règne de François Ier, avec les longues luttes de rivalités contre Charles-Quint, ouvrit aux États européens de nouvelles relations, qui fortifièrent les uns, affaiblirent les autres; à l'intérieur de la France, quoique les provinces conservassent une certaine autonomie, l'adminis-tration fut plus équitable pour toutes les classes de la société. La monarchie mixte faisait place à la monarchie absolue qui seule, en ramassant de ses mains puissantes les débris du vieux monde, pouvait devenir le foyer d'où devaient rayonner toutes les libertés; à côté d'elle, la Réforme orga-nisait le développement intellectuel qui, plus tard, pouvait être le contre-poids du despotisme et peut-être la cause de nouvelles erreurs. Longtemps opprimé, tourmenté par les vicomtes ou par ceux qui les représentaient, petits vassaux nés d'hier, et qui ne s'en croyaient pas moins les descen-dants des conquérants, le Limousin apprit avec joie que

1. MSS. DE NADAUD, *au grand séminaire de Limoges.*

François I[er] voulait qu'on fit à ses sujets prompte et bonne justice, que la fortune ou la naissance n'abritât plus de coupables ambitions.

L'institution des *Grands Jours*, remise en vigueur, donnait aux opprimés un tribunal devant lequel toutes les doléances pouvaient se produire. Les *Grands Jours* de Limoges appelèrent le vassal qui avait à se plaindre du suzerain, le bourgeois et l'artisan de la justice de leurs consuls (1541). Durant près de deux mois (août et septembre), la grande salle de la maison consulaire fut occupée par cette haute cour de justice, où siégeait le troisième président du parlement de Bordeaux, avec douze conseillers, entourés de procureurs et d'avocats. Les consuls de la ville assistaient aussi aux audiences, revêtus des marques de leur dignité. Plusieurs seigneurs de la vicomté s'y présentèrent, demandant justice contre leurs tenanciers qui, invoquant la prescription, ou l'absence de titres écrits, refusaient de payer les cens auxquels ils avaient été soumis. Plusieurs ordonnances du roi reconnurent les prétentions des seigneurs, entre autres celles de celui de Lubersac. Le peuple ne retira pas de ces grandes assises ce qu'il en attendait et se montra mécontent des « emprunts, décimes et exactions » levées par le roi.

A peine les *Grands Jours* eurent-ils clos leurs séances (31 octobre), après avoir jugé un grand nombre de procès, que Limoges eut de nouvelles fêtes en l'honneur d'Éléonore, sœur de Charles-Quint, que venait d'épouser François I[er], et dont la présence semblait faire craindre à la reine de Navarre, Marguerite de Valois, vicomtesse de Limoges, que François I[er] ne s'attribuât les droits de justice sur la ville, malgré la défense faite l'année précédente au lieutenant criminel de connaître des causes criminelles en première instance au préjudice des officiers du roi-

mte[1]. Les consuls n'avaient pas les mêmes appréhen-
s; préférant l'autorité royale à celle de Henri de Na-
e, ils allèrent recevoir à Saint-Léonard la nouvelle reine
tue de satin blanc échiqueté, » entourée des plus gran-
dames de France et d'Espagne, et dont les poëtes du
ps, entre autres Théodore de Bèze, célébraient la beau-
la paix qu'on attendait de sa puissante intervention[2].
'accompagnèrent jusqu'à l'église de Saint-Étienne, où
fut complimentée par le doyen entouré de tous les cha-
ies (31 octobre 1542). A la porte Manigne, transformée
rc de triomphe aux fleurs de lis, surmonté de deux
onnages symboliques représentant « Limoges et son
mun peuple, » un orateur lui fit une harangue au nom
a bourgeoisie, et après lui un des principaux notables
lt autant au nom des autres habitants. Le niveau de l'é-
té des sujets devant les rois n'était pas encore admis.
re consuls la reçurent ensuite sous un dais de velours
e, orné de fleurs de lis et de lettres d'or, et l'accompa-
ent ainsi jusqu'à l'entrée de l'église abbatiale de Saint-
tial, où elle fut reçue par le chapitre. Elle logea avec
lames de son escorte chez messire Chantois, le lieute-
criminel, et partit le lendemain pour rejoindre la cour,
ortant une coupe d'argent doré et une chaîne d'or
nt cent écus, l'une et l'autre artistement travaillées par
rgentiers de la ville, offertes par les consuls.

u de jours après, on rendit à peu près les mêmes hon-
s à François de Pontbriant, nommé récemment gou-

Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges*, E, 676.

DE HELIONORA, FRANCORUM REGINA.

Nil Helena vidit Phœbus formosius una;
Te, regina, nihil pulchrius orbis habet.
Utraque formosa est, sed re tamen altera major;
Illa serit lites, Helionora fugat.
(*Th. Bezæ poemat.*; Parisiis, H. Steph., 1569.)

verneur et sénéchal du Limousin, qui logea avec sa suite dans la maison du Breuil, et y donna audience à plusieurs grands seigneurs du pays, entre autres à Jacques de Pré, seigneur de la Mabilière, François de Gimel, seigneur de Saint-Gal, François Des Cars, seigneur de la Vauguyon, qui, quelque temps auparavant, avaient fait hommage à Henri II, roi de Navarre, entre les mains de Marguerite de Valois [1].

François Ier, poursuivant l'idée de Charles VII, avait souvent tenté de faire d'une infanterie nationale la principale force militaire de la France; mais malheureusement il fut souvent retenu «par la crainte de donner des armes au peuple [2]. » Il sacrifia trop à la formation de bandes d'aventuriers, de soldats mercenaires qui, en se rendant à leurs postes, traitaient les lieux où ils passaient comme un pays conquis. En 1544, on annonça à Limoges l'arrivée de trois à quatre mille hommes d'infanterie et de cinq mille chevaux, conduits par le baron de Bèze, qui devaient se réunir à Arnac, près de Pompadour, en attendant de venir prendre garnison dans la ville et les faubourgs, où ils espéraient bien vivre aux dépens de la population, et emporter ensuite tout ce qu'ils auraient pu prendre. Les habitants effrayés, résolus de les éloigner à tout prix, offrirent au chef, ce qui ne fut pas accepté, une grande quantité de pain, de vin et autres provisions, à condition de passer outre; mais il leur fut répondu qu'on voulait « prendre quartiers dans la Cité, dans les faubourgs et même dans le Château. » Alors, on se prépara à la résistance : on ferma les portes de la ville, et l'on fit partout bonne garde. Les tours, les murailles se garnissent d'artillerie, sous le commandement des citoyens les plus notables, les plus sûrs, choisis dans tous les quar-

1. *F. de la vicomté*, E, 677.
2. Montluc, L. XX, p. 385.

tiers. Pendant ces préparatifs, on apprend que les aventuriers, sous la conduite du baron de Bèze, sont à deux lieues de là, à Beaubreuil et à Rilhac, où ils ont massacré vingt-cinq villageois, et où leur fureur aurait fait un plus grand nombre de victimes, si les paysans n'avaient, pour les arrêter, creusé de profonds fossés, créé des embuscades partout où ils pouvaient passer. Cependant le gros de la troupe ne tarde pas à paraître sous les murailles de la ville (12 septembre 1544). Plusieurs personnes sont égorgées, les champs voisins ravagés. Comme rien n'arrête les pillards, le peuple, malgré la défense des consuls, tire sur eux l'artillerie à la porte de la Cité et devant la maison de l'official. Alors, les assaillants, mis en déroute, décimés par l'artillerie, gagnent le pont de Saint-Martial, et, après avoir tout ravagé dans les environs, renoncent à leur entreprise et s'enfuient du côté de Solignac.

Peu de temps après on apprit que dix mille hommes étaient dirigés sur la ville. Aussitôt, pressés par les habitants de pourvoir à des moyens de défense, les consuls, d'accord avec le cardinal de Bellay, alors évêque de Limoges, qui, parmi les gens de sa maison, comptait le sceptique et ordurier Rabelais[1], firent travailler en toute hâte à la fortification des murailles. Le chapitre offrit de contribuer à tous les frais; mais les gens de guerre annoncés ne se présentèrent pas. La ville eut bientôt d'autres préoccupations; le roi de Navarre, en sa qualité de vicomte, réclamait toujours les droits dont avaient joui ses prédécesseurs. Le parlement, après de longues contestations, donna contre les consuls un arrêt qui rendait à Henri d'Albret la haute justice, ne laissant à la commune qu'un faux-semblant de franchises municipales (1545). Un conseiller du

1. Le cardinal du Bellay, évêque de Limoges dès l'année 1541, fut remplacé en 1547 par Antoine Sanguin, dit le cardinal de Meudon.

parlement vint faire exécuter la sentence au nom du roi. Le chapitre de Saint-Étienne dut aussi renoncer à certaines coutumes et même à quelques droits de propriété. Henri d'Albret s'était toujours montré ambitieux de rétablir partout dans la vicomté l'autorité amoindrie sous ses prédécesseurs, et, pour y parvenir, faisait rechercher avec le plus grand soin tous les anciens titres, à l'aide desquels il pouvait justifier ses prétentions; il s'aida surtout de l'inventaire de 1542, fait dans les archives du château de Montignac, en Périgord, et de celui de 1544, fait par Jean Fabri, évêque d'Aure[1]. Mais, quelque vigilance qu'il pût mettre à ne rien perdre de ses revenus, il fut souvent obligé de recourir à des ventes de terres seigneuriales, soit pour ses besoins personnels, soit pour donner leur part d'héritage aux membres de sa famille. C'est ainsi que furent détachées de la vicomté la seigneurie de Châlus, cédée à Louise de Valentinois, fille de César Borgia et de Charlotte d'Albret[2]; celle de Saint-Yrieix, au prix de dix-huit cents livres au chapitre collégial, et une rente de quatre mille livres sur celle de Puynormand, pour la dot d'Isabelle de Navarre, mariée à René, vicomte de Rohan, prince de Léon[3].

Pendant que le roi de Navarre imposait son autorité aux habitants de Limoges, ceux-ci étaient encore en proie à des maladies contagieuses : le clergé abandonnait les églises; des familles entières se réfugiaient à la campagne, et l'on ne put procéder à l'élection des consuls qu'en réunissant quelques personnes en plein air, sous les arbres de la place Saint-Martial. On compta bientôt jusqu'à quatre mille victimes, et la désolation devint si générale qu'il fallut renon-

1. Arch. de Pau : *F. de la vicomté*, E. 645.
2. Il avait pris possession de la seigneurie de Châlus le 6 avril 1535.
3. Arch. de Pau : *F. de la vicomté*, E. 672.

cer à la grande ostension des reliques. Cependant les habitants de la rue du Consulat et de Manigne, par leur courage à braver le fléau, à ne pas abandonner leurs maisons, parvinrent à relever le moral de leurs compatriotes (1548-1549).

CHAPITRE XXIII

ANTOINE DE BOURBON ET JEANNE D'ALBRET; LA RÉFORME.

Quelques résultats du règne de François Ier. — Premiers actes du règne de Henri II. — Insurrection contre la gabelle. — Les lieutenants du connétable de Montmorenci à Limoges. — Sévérité de M. de La Fayette et de Bermondet. — La consternation est générale. — Réclamations contre la perception de l'impôt; sa répartition entre les trois ordres. — Conduite d'Antoine de Bourbon dans ces circonstances. — Établissement du siège présidial à Limoges; incendie de Château-Chervix. — Punition des coupables. — Zèle des consuls à propager les moyens d'instruction. — Pièces d'artillerie offertes au roi Henri II. — Répartition d'un nouvel impôt; discussions entre les consuls et de Pontbriant.—Prétentions du Haut et du Bas-Limousin à l'occasion de la répartition de l'impôt. — Réunion des commissaires à Limoges. — La grande ostension des reliques; plaintes de Maledent, avocat du roi. — Les pauvres secourus par les consuls. — Annonce de l'arrivée d'Antoine de Bourbon. — Préparatifs faits par les consuls. — Arrivée du roi et de la reine. — Récit des diverses circonstances de cette réception solennelle. — La poésie du temps. — Les mêmes honneurs rendus à Jeanne d'Albret. — La disette et le dévouement des consuls. — Henri II exige de nouveaux impôts. — Note sur Claude, vicomte de Rochechouart. — Convocation des trois États à Bordeaux: doléances des consuls. — Établissement d'une recette générale à Limoges. — La compagnie d'Antoine de Bourbon à Limoges. — L'ermite de Mont-Jauvy. — Fête à l'occasion de la paix de Cateau-Cambrésis. — Nouvelle de la mort de Henri II.

Le règne de François Ier venait de finir, laissant après lui les brillants reflets d'une gloire militaire que la France ne connaissait plus depuis longtemps; mais léguant aussi à un prochain avenir de grandes perturbations dans l'ordre moral, laissant à presque toutes les classes de la société des goûts de luxe, de plaisirs sensuels et de honteux exemples de dépravation. Les magnificences du camp du Drap-d'Or, les grandioses constructions de la renaissance, les splendeurs des fêtes royales, auxquelles accourait la noblesse

ur se ruiner, avaient fait naître dans les classes bour-
oises l'ambition de s'élever aux mêmes hauteurs, et dans
rangs inférieurs des haines jalouses de toutes supério-
é de naissance, de fortune ou d'intelligence. Par toutes
causes avaient grandi les idées de réforme qui résis-
ent même aux persécutions. Le souvenir de l'extermina-
n des Vaudois avait troublé les derniers moments du roi
plus chevaleresque de notre histoire, mais qui était trop
u religieux et trop peu moral lui-même pour admettre
droits de la conscience convaincue et libre.

Le règne d'Henri II, prince trop oublieux des conseils de
n père, parut à tous, dès les premiers jours, chargé d'un
mbre nuage qui ne devait pas cesser de s'assombrir en-
re de jour en jour. Depuis longtemps l'augmentation de
npôt sur le sel, les restrictions apportées à la liberté de
commerce, et d'autres mesures fiscales, avaient partout
lisposé les populations. Le mécontentement s'accentua
e: plus de force, quand les officiers du roi voulurent per-
voir l'impôt dit de gabelle. La haine du Midi, comme
uvent au moyen âge, parut se réveiller contre le Nord;
quitaine et quelques provinces voisines, déjà mécon-
ntes de tous les impôts de guerre levés par François Ier,
ndirent la main à l'Angleterre, qui rêvait encore de ses
ciennes possessions continentales.

De Bordeaux, le flot de l'insurrection contre la gabelle
monta jusque dans le Limousin. A défaut d'hommes dis-
sés à la violence comme ceux de l'Angoumois et de la
intonge, la révolte trouva des sympathies dans le bas
uple. Cependant quelques individus, de ceux qui ont
ut à gagner dans les troubles civils, se réunirent secrète-
ent à Limoges pendant la nuit, s'emparèrent des clefs de
ville, brisèrent le lendemain les portes des greniers à sel,
llèrent et saccagèrent pendant deux jours quelques mai-

sons et firent la loi aux magistrats. Les bourgeois, qui d'abord n'avaient pas osé s'opposer au désordre, revenus de leur première surprise, et aidés de la partie la plus saine de la population, parvinrent à chasser les pillards. Mais d'autres mouvements séditieux eurent lieu en même temps sur les limites de la province voisine du Périgord et de l'Angoumois.

A cette nouvelle, le connétable de Montmorenci, qui venait de punir si sévèrement les révoltés de Bordeaux, de Guyenne et d'Angoumois, dirigea vers Limoges les sieurs de La Fayette et de La Terride, avec deux cents hommes d'armes, une troupe d'archers, six enseignes de gens de pied, en tout deux mille hommes, précédés de deux pièces de canon, qu'accompagnaient le duc de Grammont, le vicomte d'Horte, le seigneur de Bussel, Belsonce et plusieurs autres. Deux jours avant l'arrivée du gros de la troupe, Bussel, avec l'infanterie, entra dans la ville, dont il se fit livrer les clefs, ainsi que celles de la maison consulaire, où il força tous les habitants à venir déposer leurs armes : puis, pour éviter toute tentative de révolte de la part des populations des environs, ses gens montèrent la garde, nuit et jour, aux portes et sur les murailles. Ceux qui servaient sous ses ordres, comme à Bordeaux, ne voulurent entrer dans la ville que par une large brèche faite aux remparts, entre la porte de Pissevache et celle des Arènes, par laquelle les habitants consternés virent bientôt arriver le reste des troupes, enseignes déployées et au son des trompettes.

La cavalerie logea dans la ville, l'infanterie dans la Cité et dans les faubourgs. M. de La Fayette, ne tenant aucun compte de ce que les bourgeois avaient fait pour rétablir l'ordre, traita Limoges comme une ville conquise. Le seigneur de Bermondet, lieutenant-général du roi, ordonna, au nom du connétable, de livrer toutes les armes, — « aux

ıux prieurs et aux couvents de faire abattre, dans de dix jours, rompre et mettre en pièces, toutes les , grosses et petites, avec défense, sous peine de tion de corps et de biens, de les replacer sans la ion expresse du roi[1]. »

s les cloches, ainsi que les horloges, furent donc , sans que la population osât réclamer contre ces s qu'elle n'avait pourtant pas méritées. On lui avait s enlevé ses armes, « jusques à un couteau de la r d'un pied. » Plus heureuse que celle de Bordeaux, ıt pas de cadavres à déterrer et à porter sur ses [2]. Le clergé n'osa pas se plaindre du dommage ses églises ; les consuls de la violation de leurs pri- Après six jours d'une terreur générale, quelques s'éloignèrent, mais furent aussitôt remplacées par , dont Bussel, lieutenant du duc d'Étampes, prit le ıdement. Enfin, la garnison sortit de la ville, n'y que quelques archers et quelques fantassins qui se en communication avec d'autres détachements dans les environs. On ne saurait se faire une idée ıorne stupeur qui régnait dans la ville. Durant nois le son des cloches n'annonça plus à la foule les cérémonies religieuses; cette voix du catholi- ui dit la mort et l'avénement à la vie, l'heure du celle des pénibles labeurs, était muette; ses ac- nés du peuple, parce qu'ils le consolent et l'encou- ne couraient plus sous les voûtes sacrées des sanc- sur les collines des alentours[3]. Depuis la première ɔn des communes, les cloches avaient toujours été

n. mss. — *Mss. de Nadaud.*

rdeaux, le connétable avait forcé les jurats à déterrer avec leurs stan de Moneins, lieutenant du roi, qui avait péri dans la révolte, sur leurs épaules devant son hôtel le cadavre en putréfaction.

ire des consuls, année 1549.

un des signes de la liberté. Le droit de convoquer le peuple au son de la cloche est mentionné dans toutes les chartes des communes. C'était donc une grave injure faite aux manants de cette époque, de leur enlever ainsi le moyen de se concerter quand leurs franchises seraient menacées.

Enfin la douleur publique se fit jour; messieurs Saleys, Lascures et Meize, députés de la cathédrale, se rendirent auprès du lieutenant-général, et obtinrent de lui de retarder l'exécution de l'ordre du connétable qui voulait qu'on brisât les cloches et qu'on en portât le métal au siége du sénéchal. Mais si le peuple souffrait des formes violées de son culte, il ne souffrait pas moins dans ses intérêts matériels. Les agents du trésor exigeaient rigoureusement l'impôt sur le sel. Sur les réclamations des États du Poitou, de la Saintonge, de l'Angoumois et du Limousin, le roi consentit, quatre ans après, au rachat de l'impôt, moyennant deux cent mille écus, dont le tiers-état devait payer les deux tiers, tandis que la noblesse et le clergé ne devaient tenir compte que du reste. Après d'assez longues réclamations dans lesquelles intervint le chapitre de la cathédrale qui, pour venir en aide au peuple, offrit aux consuls de payer la moitié de la somme exigée, l'impôt fut à peu près également réparti entre les trois ordres. Le maréchal de Saint-André, par son influence, avait beaucoup contribué à alléger les charges de la bourgeoisie, aussi sa femme fut-elle reçue à Limoges avec les plus grands honneurs. On lui fit présent d'une coupe d'argent doré de la valeur de cinquante et un écus[1].

Antoine de Bourbon, roi de Navarre et vicomte de Limoges, par son mariage avec Jeanne d'Albret, était resté étranger, dans ces graves circonstances, aux réclamations

1. *Reg. consulaire.* — *Chron. mss.*

du peuple et du clergé qui se plaignaient des vengeances exercées par le connétable de Montmorency; il en avait profité pour sauvegarder ses priviléges et retenir à son profit les armes enlevées aux habitants, sans leur tenir compte de la joie qu'ils avaient manifestée à la nouvelle de la naissance de son fils Henri de Béarn, depuis Henri IV, en célébrant ce jour par des feux de joie, par la procession solennelle de toutes les châsses des saints conservées dans leurs églises (1551).

Cependant le pays crut pouvoir espérer de meilleurs jours; la royauté, entraînée par les idées de réformes qui se manifestaient dans toutes les classes, donnait en partie satisfaction à la conscience publique. Henri II ordonna l'érection de plusieurs siéges présidiaux dans les provinces, de sorte que la justice, exercée par des magistrats plus indépendants, offrait à tous de plus sûres garanties. Le président, pour le Haut-Limousin, fut installé au milieu de la joie publique, par Massicot, conseiller au parlement de Bordeaux (1553). Cette magistrature ne tarda pas longtemps à se montrer sévère et juste contre d'odieuses passions. Un grand crime venait d'effrayer le pays. La même année, Château-Chervix fut brûlé par des malfaiteurs qui, avant d'y mettre le feu, avaient assassiné ceux qui s'y trouvaient, la femme du seigneur, sa mère, ses enfants et ses domestiques. On ne découvrit dans les décombres que le cadavre de la mère. Les soupçons se portèrent aussitôt sur un prêtre de la paroisse de Châlusset, nommé Bernardière, qui avoua, qu'effrayé par les menaces de mort du seigneur de Châlusset, ennemi de celui de Château-Chervix, il avait commis le crime, aidé de quelques complices. Après sa condamnation, on le promena sur un tombereau dans les rues de la ville, en chemise, la tête et les pieds nus, précédé d'une large toile sur laquelle était peinte l'effigie de

l'instigateur du crime, qui échappa aux recherches de la justice. On le tenailla à chaque carrefour où s'arrêtait le cortége ; on coupa son corps en quatre quartiers qui furent ensuite brûlés, ainsi que l'effigie du seigneur de Châlusset, et les cendres jetées au vent [1]. Un ecclésiastique italien, nommé Christophe Marsupino, vicaire général de l'évêque de Limoges, accusé de plusieurs attentats contre les mœurs, souleva aussi à la même époque une vive indignation. Il se sauva en Italie, mais il fut brûlé en effigie devant la grande porte de la cathédrale [2].

Ces deux événements pouvaient bien produire une grande émotion dans le domaine des idées politiques et religieuses, mais n'amoindrissaient en rien le dévouement des consuls à la chose publique. Ces magistrats s'occupaient alors de calmer les esprits en élargissant pour tous les limites de l'enseignement public, en introduisant l'ordre et l'émulation dans les écoles de la ville. D'accord avec Martial Douhet, greffier civil de la sénéchaussée, Pierre du Mas, Jean Alesme, bourgeois et marchands, Pierre Bastide, Pierre Duboys de la Margninie, et Martial Joussen, ils confièrent pour un an la direction des écoles à François Veyriaud, docteur en droit, moyennant le prix de quarante livres tournois, avec la faculté de percevoir sur les élèves une rétribution fixée par les officiers du vicomte-roi : « pour bailler bonne doctrine aux escoliers, et fournir pour l'exercice desdites escoles gens ydoines, non sentants mal de foi [3]. »

Henri II, sur les réclamations des mêmes consuls, avait

1. Bonaventure, t. III, p. 672.
2. Mss. de Nadaud. Marsupino retarda beaucoup la continuation des constructions de l'église cathédrale projetées par le cardinal du Bellay, en refusant d'y concourir de sa fortune et de celle de son évêque, l'Italien de Bourguognonibus, en possession du siége depuis 1547.
3. Arch. de Pau. *F. de la vicomté de Limoges.*

:connu les priviléges anciennement accordés à la otamment l'exemption du logement et de la nourri- :s gens de guerre, et comme marque de reconnais- ils lui avaient offert deux mille livres [1]. Ceux qui les :cèrent l'année suivante, au lieu de se donner un ban- selon la coutume, après leur élection, décidèrent feraient au roi l'hommage de quelques pièces d'ar- . Martial Douhet en donna une pesant cent livres; lesme et Christophe Sanxon une autre du même Deux autres, pesant le double, furent données par Ardant, Pierre du Mas et Martial de Vaubrune.

moment où les citoyens se réjouissaient de l'exemp- plusieurs charges contre lesquelles ils réclamaient longtemps, arriva l'ordre du roi de France de répar- les villes closes du Limousin un impôt de vingt- mille livres pour leur part des frais d'entretien d'une e cinquante mille hommes. Gautier Bermondet, lieu- général et juge présidial au siége de Limoges, fit épartition, qui ne fut pas agréée par François de iant, sénéchal du Limousin. Sans se préoccuper du de Bermondet, celui-ci vint à Limoges, ordonna aux de comparaître devant lui à Ségur, pour procéder à ivelle répartition. Les consuls s'y refusèrent; de Pont- passa outre. De là, nouvelles protestations et appel isuls au conseil privé du roi. Une ordonnance parut maintenir la première répartition, en permettant isuls de la soutenir, même par la force; une autre 1554) [2] maintint les dispositions arrêtées par le il, mais en exempta « les bourgeois et manans de s, » conformément aux priviléges reconnus. Quant artition des subsides qu'il fallut donner au roi, il

. de l'abbé Legros, au séminaire de Limoges.
. consulaires.

y eut un grand désaccord entre le Haut-Limousin et le Bas-Limousin.

Les habitants du Bas-Limousin prétendaient ne devoir que le quart, ou le tiers; qu'on devait « avoir esgard à la stérilité du païs, et pouvreté d'icelluy, joinct que les habitans de la vicomté de Turenne ci-contribuables estoient eclipsés et distraicts de ladite contribution, au moyen de l'exemption et privilége à eux baillés par le roi. » De plus, ils faisaient valoir la richesse des habitants de Limoges, « l'accroissement du Haut-Limousin par suite de la réunion des trois châtellenies de Bellac, Rancon et Champagnac. Le Haut-Limousin arguant, au contraire, de la richesse du bas pays, de ses produits et surtout du grand prix de ses vins, demandait que l'impôt fût partagé par moitié. Une réunion de commissaires eut lieu à Limoges; Jean de Puy de Val, doyen de l'église de Tulle, Léonard de Cosnac, protonotaire du saint-siége, François du Peyrat, juge magistrat civil au siége présidial de Brive, Jean Joubert, lieutenant criminel au siége de Tulle, Pascal Verlhac, conseiller et enquesteur à Brive, Pierre Crosnier, procureur du roi à Tulle, Antoine Lestang, consul et bourgeois de la ville de Brive, Jean Treile, marchand de Tulle, Bartholomée Balagier, bourgeois d'Uzerche, représentèrent le Bas-Limousin: le Haut avait choisi pour commissaires : Martial Benoît, official de Limoges, Joseph de Beaune, juge magistrat criminel au siége présidial, Jean Maledent, avocat du roi, Pierre Ardent, procureur du roi, Léonard Barny, juge, François Bechameil, prévôt, Martial Essenaud, contrôleur, Joseph Ruaud, enquesteur, Pierre de Charlonia, procureur du roi de Navarre pour sa vicomté de Limoges; Martial Vertamont, François Duboys, Jean Duboys, Jacques Benoît, Jean Veyrier, Jean Pénicaille, Martial Peyteau, Martial Maillot, Jacques Chapfort et Léonard Dubouchet, consuls.

Il fut décidé, dans cette assemblée, que le Haut-Limousin prendrait pour sa part, dans la quotité des vingt-quatre mille livres, quatorze mille deux cent cinquante livres; le Bas-Limousin, neuf mille sept cent cinquante [1].

La même année eut lieu à Pâques « la grande ostension de monseigneur sainct Marcial, et comme de bonne coustume, en l'église dudict sainct. » Les consuls assistèrent à l'ouverture de la cérémonie et à celle de la clôture. Mais, en présence de la détresse générale, conséquence de tous les impôts demandés par Henri II, et contre lesquels Maledent, avocat du roi, avait osé réclamer, disant dans son langage énergique, « que le Limousin n'avait plus que la peau et les os, » ils n'osèrent pas, à l'occasion des ostensions, faire célébrer les jeux ordinaires, les courses, les spectacles en plein air, comme cela avait lieu dans de meilleurs temps. Ces magistrats, dont chacun était élu pour représenter un quartier de la ville, s'occupèrent ensuite de se procurer des ressources pour soulager les pauvres; et, selon la coutume, ils choisirent deux femmes pour chaque canton, chargées de faire la quête dans les églises et d'en verser le montant dans la caisse de la commune [2]. Ces ressources ne suffisant pas, ils se réunirent aux notables pour faire un appel à tous les citoyens, afin de secourir « les estrangiers et pouvres, qui faisoient plusieurs indignités en la ville, par les rues et carrefours. » La religion, continuant son œuvre, s'efforçait de secourir et de consoler les misères humaines; la philosophie n'avait pas songé encore à la remplacer par la philanthropie.

Au milieu de tous ces embarras et de ces souffrances,

1. Arch. de Pau; liasse des impôts du roi. En 1552, un édit de Henri II avait divisé le royaume en dix-sept recettes générales. Par celui de 1558, le Limousin, quant aux finances, dépendait de la généralité de Riom.

2. 17 novembre 1554. Reg. consul.

à la fin du mois d'avril (1556), les consuls reçurent du seigneur des Cars une lettre leur annonçant, pour le vingt-cinq du mois suivant, l'arrivée d'Antoine de Bourbon, vicomte de Limoges, roi de Navarre et duc de Vendôme, et les engageant à faire les préparatifs nécessaires pour une réception solennelle. Aussitôt deux d'entre eux partirent pour Nérac, afin de connaître les intentions du prince. A leur retour, ils remirent au comte des Cars une autre lettre portant que le roi, « obligé de surveiller les côtes de Guyenne contre le roi d'Espagne, qui envoyait des forces en Angleterre, » ne pouvait pas fixer le jour de son arrivée. « Si M. des Cars, ajoutait la missive, est homme de si bonne chère qu'il veult faire croire, on verra comme il festoyera ses amis. »

Alors les nouveaux consuls, élus peu de temps après[1], secondés par douze députés de la commune choisis par les notables, continuèrent les préparatifs, comme nous l'apprend la relation rédigée par eux et écrite sur les registres consulaires, que nous ne ferons guère que traduire, en rapportant fidèlement toutes les circonstances de cette réception solennelle, qui caractérise bien l'état des esprits à cette époque. Pour s'assurer que toutes les dispositions arrêtées seraient bien exécutées, on fit manœuvrer plusieurs jours à l'avance sept à huit cents hommes à pied, choisis dans tous les métiers de la ville; on réunit aussi un grand nombre d'enfants d'honneur pour répéter le rôle qu'ils avaient à remplir.

Le roi et la reine, qui s'étaient arrêtés au château des Cars le 19 décembre, en partirent le lendemain, et arri-

1. Les consuls, nommés le 7 décembre 1556, furent : Michel Mercier, Pierre Mauplo, Lazare Martin, Jacques Vouzelle, Jean Colomb, Martial Disnematin, Martial Eschaupre, Jean de La Chenault, François du Boucheys, Jean Farne, François Martin, Jean du Boys.

vèrent au château d'Isle. Les consuls, accompagnés des bourgeois et des marchands notables, allèrent leur présenter les clefs. L'évêque de Mende et le seigneur des Cars les introduisirent dans la salle, où le roi et la reine les attendaient, placés sur une estrade richement tapissée, couverte d'un ciel de damas rouge. Tout le cortége consulaire ayant fléchi les genoux, le consul Martin leur débita sa harangue, et après avoir baisé les clefs, les offrit au roi « qui les reçut avec une bénignité, joyeuse caresse et grand contentement, » puis les rendit, « recommandant la garde, offrant comme seigneur de ladicte ville, la tenir en sa foy, protection et sauvegarde. »

Le même jour, après vêpres, le roi et Jeanne d'Albret sortirent du château d'Isle, se dirigeant vers le prieuré de Saint-Géraud, accompagnés des évêques de Mende et d'Oleron, des seigneurs de Rohan, des Cars, de Pompadour, de la Vauguyon, de Montauban, de Bretagne, de Lavaud et de plusieurs autres gentilshommes du pays. Jamais plus grande pompe n'avait été mise en scène. Une foule immense d'artisans, de bourgeois et de prêtres étaient réunis sur la grande place des Carmes, pour leur rendre hommage. « Estans près dudict prieuré, marchèrent au devant, tant leurs joueurs de cornetz à boquin que les trompettes, clerons, tambours, phiffres, auboys et aultres joueurs d'instrumens. Et furent saluez lesdicts seigneur et dame par la ville, de grand nombre de pieces d'artillerie. Furent aussi lanceez des craneaulx des murailles plusieurs fuzeez, les unes voltans et sifflans en l'air, les aultres parmi la grande multitude, laquelle, esfroyee desdictes fuzeez, fuyoit qui çà qui là, causant par ce moyen mainte rizée à la compaignie. » Le cortége arriva ainsi au prieuré, où le roi et la reine furent reçus par le prieur, et y firent séjour jusqu'au lendemain.

« Le lundi 21 décembre, dès sept heures du matin, la foule et les compagnies organisées, comme la veille, sortirent par la porte des Arènes, passèrent devant le couvent des Carmes, et se réunirent sur la place de Saint-Géraud, attendant le moment de marcher en avant. Pendant qu'on s'organisait, le roi sortit du prieuré, et du haut d'une estrade, ornée des armoiries de Navarre et de Limoges, tapissée de verdure et de fleurs, recouverte d'un dais de velours rouge, semée de fleurs de lis d'or, il reçut les hommages et les salutations des quatre ordres mendiants et du clergé de toutes les paroisses. Vint ensuite Pierre Boyol, colonel de l'infanterie, « revestu d'un manteau de velours noir fourré d'hermines, couvert et enrichi de fers et boutons d'or, monté sur une hacquenée blanche, bravement harneschée, garnie de pennasches des couleurs desdictz seigneur et dame. » Devant lui marchaient quatre tambours et dix soldats habillés de rouge et de mandilles blanches. Il mit pied à terre et, fléchissant les genoux, fit sa harangue, remonta à cheval, et se plaça de manière à surveiller le défilé de toutes les compagnies sous ses ordres. Après lui vint son lieutenant, vêtu de velours gris, montant un superbe cheval, suivi des deux capitaines des cantons du Clocher et des Combes, en costume de velours incarnat, conduisant quatre cent cinquante hommes « équipés en gens de guerre, marchant de front cinq à cinq, » portant des étendards aux armes du vicomte. Puis, dans le même ordre et le même costume, les capitaines des cantons de Lansecot et de Banc-Lagier, à la tête de deux cents arquebusiers, « picquiers et aultres équipez en gens d'ordonnance. » Quand ceux-là furent passés, « s'apparut le capitaine du canton de Boucharie (la boucherie), vieux grisard d'un visaige joyeux et allaigre, portant un baston au poingt, marchant avec gravité et d'une grande bravade, revestu de

veloux blanc découpé, son bonnet de veloux noir garni de plumes blanches, distant de trois couldeez de ses soldartz, qui estoient quatre cents en nombre, habillez de mandilz blancs, marchant tous bravement et courageusement cinq à cinq en rang de bataille, animez de la preudhonmie de leur cappitaine, qui de sa contenence et forme de faire contenta fort ledict seigneur et toute son assistance. »

Le dernier groupe du cortége se composait des capitaines, lieutenants et enseignes des cantons de Manigne et de Taules, vêtus d'habits dont les collets de velours incarnat étaient brodés d'argent. Ces deux compagnies comptaient six cents hommes, accompagnés d'un grand nombre de « tabourins et phiffres décorant grandement les dictes compaignies. »

Après ce défilé, le capitaine Boyol, à cheval, suivit la troupe, et aussitôt se montrèrent trente jeunes gens, fils des principaux bourgeois et marchands, conduits par leur capitaine, leur lieutenant, leur enseigne et leur guidon, vêtus de pourpoints de satin, de chausses de velours blanc, avec des manteaux de velours incarnat, bordés de « passemens et canetilles d'argent, enrichiz de boutons d'or, ayant boutines pareez de mesme couleur, garnies de boutons d'or, montez sur chevaulx d'Espagne et aultres braves chevaulx de service. » Arrivé devant le roi, le capitaine mit pied à terre, et à genoux débita sa harangue.

Ce cortége fut suivi de celui, rangé deux à deux, des principaux bourgeois, marchands, avocats et procureurs, « décemment habillez et vestus de leurs bonnes robes, ensemblement pessemeslés, montés sur chevaulx gris garnis de leurs housses, représentans le corps des citadins de la ville. » Les consuls s'avancèrent ensuite, « vestuz de juppes de damas, portans robes longues de velours noir, facounеez à la trésorière, et dessus chapperons de damas cramoisi

rouge à borletz et longue cornette, montez sur braves chevaulx, garnis de leurs housses, » et devant eux, le secrétaire du consulat, le porte-masse à cheval, et, à pied les six gagiers, vêtus de robes mi-partie des couleurs de la ville, perse et rouge, portant chacun un bâton de la même couleur. Le consul, Jean du Boys, adressa en leur nom sa harangue au vicomte. Survinrent ensuite les officiers du roi, exerçant en son nom dans la ville, « habillez de leurs robes tallaires (tuniques longues) avec des sayes rouges, portans les armoiries de leurs maîtres, » et suivis des officiers du siége présidial, « en housses, portans leurs robes longues et au-dessus leurs chapperons, » précédés de leurs greffiers et de l'huissier.

Alors le roi descendit de l'estrade, au bruit de l'artillerie et des instruments de musique, fut reçu par les évêques de Mende et d'Oleron, qui prirent rang devant lui, « revestuz de leurs roquetz episcopaulx. » Antoine de Bourbon s'avançait majestueusement, « revestu richement d'une saye à demi-manches de toilles d'argent frizée, couvert de bandes frangéez, monté sur une brave hacquenée blanche, belle au possible, bardée de même parure, » précédé de ses laquais, tête nue, habillés de pourpoints et chausses de ses couleurs, et à ses côtés ses gardes du corps suisses et archers « portant halebardes et hocquetons » : derrière lui étaient les seigneurs de Rohan, des Cars et autres gentilshommes, sur des chevaux magnifiques. Au dernier rang, d'autres archers « ayans bastons en main, pour garder qu'il n'y eût aulcun désordre, » fermaient la marche.

Le roi parcourut ainsi la ville, s'acheminant par le faubourg Manigne vers la porte du même nom, où avaient été dressées des colonnes ornées des armoiries de Navarre et de Bourbon, et une estrade couverte de verdure et de tapisserie, sur laquelle on représenta une moralité « de bonne

ıable invention, au milieu des cris de joie des manans ıbitans recepvant la nouvelle venue de leur naturel eur et vicomte. » On n'était plus au temps de Bertrand ırn, de Guillaume, comte de Poitiers, d'Ebles de Ven-ır et de tous ces poëtes qui réveillaient le patriotisme e les Plantagenets, ou qui chantaient la beauté des laines avec autant de grâce que de naïveté; la muse ısine s'était faite courtisane, fade, élogieuse sans ctions, pour plaire à ses maîtres, pour flatter leur ɜil. Aussitôt que le roi-vicomte eut pris place sur ade, les acteurs improvisés chantèrent :

Est-il aultre béatitude
Fors celle qu'ont dessus les champs
Bergers, qu'en grand mansuétude
Oyent les oisillons des champs,
Et en seurté par tout marchans,
Soubz leur prince, qu'en grand désir
Les défend de tous desplaisirs.

ırès ce prologue, chaque acteur, chaque personnage ılit son rôle. Le premier berger :

Vive Bergerie
En amour nourie
Près de leur troupeau,
Disant champtz nouveaux,
Le long de l'orée
D'un boys, décorée
De diverses fleurs,
Que ses grandz seigneurs,
Avec leur finance,
Sauf leur révérence,
N'ont pas si bon temps!

LE SECOND BERGER.

Comme tu l'entendz
Savoir je désire

De ce que veulx dire
Qu'un grand terrien
De c'il qui n'a rien
N'a pas ladvantage

LE PREMIER.

Je ne suis si volaige
Qu'à la noblesse nous veulle comparer.
Mais je veulx dire s'il nous fault labourer
En grand travail pour cultiver la terre :
Aussi sont-ilz tous les jours à la guerre
Pour soubstenir le paovre populaire,
Qu'est bien un faict d'un pasteur débonnaire,
Mettre sa vie en ung si grand danger
Pour des tirans nous garder d'oultrager :
Voilà comment je pance et arregarde
Qu'ilz ont peyne pour nostre sauvegarde,
Et nous, n'avons que garder bréhiètes
En leur pasture, et dire chansonnettes :
Qu'en veulx-tu dire? Mais n'est-il pas ainsin?

LE SECOND BERGER.

Oy certes, compaignon, mon voisin,
Et le bon temps qu'avons vient de leur part.
Comme pasteurs nous gardent dans leur parc,
Sans eulx l'Esglize seroit tost mis au bas,
Sans eulx le monde regneroyt en debatz,
Sans eulx le droict ne seroyt maintenu
Qu'en France on void par eulx entretenu :
Pour ce, amy, je suy de ton advis.

LE TROISIÈME BERGER.

Il faict bon oyr vos devis,
Gentilz bergers. Appelez-vous pasteurs
Ces grands seigneurs, et les préservateurs
De toute la commune république?

LE PREMIER BERGER.

Oy, voids-tu ce prince sans réplique?
C'est le pasteur des paovres Limousins,

Dont sont heureux plus que tous leurs voisins
D'avoir seigneur de race si notable
De sainct Loys, prince tant admirable,
Qui fut jadis prince des preudz Gauloys,
Dont Pharamond fut premier qui feit loix;
Que le règne des preudz fleurons de France
Ne peult jamais tumber en décadence :
Leur origine vint de la nation
Des preux Troyens, d'un nommé Francion :
Voylà en bref sa noble géniture.

LE TROISIÈME BERGER.

Tu nous raconte une belle adventure
Pour ce pays; qu'un prince de tel nom,
Ung second Mars, qu'a tel bruict et renom,
Vient visiter l'ancien homme Limoges.
Allons le donc trouver dedans ses loges
Pour l'advertir du faict tant souetté.

LE PREMIER BERGER.

Je le veulx bien, j'en suys tout appresté.

ors tous les acteurs, s'avançant vers Limoges, « per-
aige gris et aagé, habillé à l'ancienne mode, qui tenait
enance de prendre repos, » l'un d'eux lui dit :

Sus Limoges! que faictz-tu là? dors-tu?
Ors te veoidz-je de tous biens revestu,
Quand ton seigneur, si noble et si magnanime,
T'est venu voir, qu'est de si bon régime
Que puys le temps tu as été construict
N'as heu pasteurs que fusse mieulx instruict
En bonnes mœurs, et telle en est la fame
Qui defens bien ses subjects de difame.
Te veoidz là donc ton guydon, ton rampart,
Qui surmonte des vertus la plus part
De ceulx qui sont ores soubz la machine
Du monde rond, lequel te monstre signe
De grand amour quand pour le veoir prent peine.

Le vieux Limoges, cette personnification d'une fiction historique qui, remontant dans les siècles, plaçait, comme fondateur de la ville, son origine dans des temps inconnus, levant la tête, comme s'il sortait d'un long sommeil :

O seigneur Dieu, ta bonté souveraine
Je doibz louer, puys que mon trèscher syre
M'est venu veoir, lequel tant je désire.
Or sus doncques, amys! faites-moy place,
Que je voye de vertu l'oultrepasse.

Puis, se mettant à genoux :

O puyssant roy, bénin et charitable,
Fleur de toute noblesse honnorable,
Graces te rendz de genoux, teste nue,
Puys qu'il t'a pleu faire ta bien venue
En ce pays, qui ne méritoyt pas
Qu'eussiez prins peine de faire tant de pas,
Pour venir veoir ceste petite ville.
Elle est à toy, mais par trop est débile
Pour recepvoir ung prince si afable,
A qui est deu honneur innestimable.
Veoidz Limoges, qu'a heu beaulcoupt d'affaires
Qui sont esté à luy fort improspères.
Car les Angloys et aultre nation
L'ont quasi mise en désolation,
Veu qu'aultres foys, en grand prospérité,
A heu grand bruict tant ville que Cité;
Mais, après Dieu et le bon roy de France,
En toy seul gît toute son espérance
De parvenir en aussi grand haultesse
Qu'à présent est l'ancienne Lutesse.
Me veoidzcy donc, et tout ce populaire,
Qui te retient pour défenseur et père,
Criant trèstous, grand, petit et menu :
« Fleur de noblesse, tu soys le bien venu! »

D'habiles mécaniciens avaient aussi travaillé aux sur-

, théâtrales de la fête. « Limoges, se relevant, monstra main un grand cueur rouge, couvrant une pomme, aquelle estoit ung enfant de l'aage de dix ans, accous- n fille et déesse, teste nue, ayant sa chevelure blonde, e, crespelée et esparse sur ses épaules, revestue de t et satin blanc, parée de diamans, piarres orientales sses perles brillans vivement par le moyen de la clarté leil, qui rayonnoyt sus. Ledict cueur fut miparti et t, et, la pomme étant au dedans escartellée, s'ap- ladicte fille, tenant en sa main une clef d'argent. » te apparition, le vieillard reprend :

Voyci ma fille, qui, de amour fervente,
Trèshumblement service te présente.

la jeune fille, portée par un ressort secret devant le e :

Je loue Dieu de m'avoir faict la grâce
De me donner ung si noble seigneur
Que vous, estant ores en ceste place,
Et dont vous plaict me faire cet honneur
Me venir veoir en liesse et bon heur;
Car, si je suis désormais affligée,
Par vous seray grandement soulaigée.
Par quoy je veulx employer mon pouvoir,
O roy heureux, de vous bien recepvoir.
Reconnoissant estre votre servante,
En tous endroictz j'en fayray mon debvoir.
Voici ma clef qu'humblement vous présente.

rès cette représentation, Antoine, avec son cortége, a dans la ville, « avec une joye indicible et exultation ut le peuple, sonnans les cloches de toutes les es- s; » il suivit la rue Manigne, tenduc de tapisseries, et e des deux côtés par la foule. Arrivé à la porte Pou-

lalière, il se plaça sur une estrade, pour assister au jeu de nouveaux acteurs; l'un représentant la *Vertu* :

Honneur je doibz pour chacun sien merite
De ses haultz faictz à ce prince royal,
Qui s'est monstré mon amy tresloyal :
Je le luy rendz, car très-bien le mérite.

HONNEUR.

Sa Majesté, de tous tant estimée,
Feray si hault par la force extoller,
Qu'à tout jamais on en verra voler
Dessus les cieulx sa noble renommée.

Le vieux Limoges et trois autres personnages entrèrent en scène et s'exprimèrent ainsi :

LE PREMIER.

Rome, voyant ses Cezars retournez
Des régions loingtaines, grandes indices
Monstroyt de joye, or combattant aux lisses,
Et s'estudiant à ses temples orner.

LE SECOND.

Voyre le tout tapisse richement,
Les quarrefours, les rues, les maisons,
Dont je concludz, en suyvant les raisons,
Qu'au prince fault fere tel traictement.

LE TROISIÈME.

Suz donc, amys! laissons ceste tristesse
Que si long temps nos paovres cueurs tenuz
En langueur a, puys que sommes venuz
Au point de la désirée liesse.

LE PREMIER.

C'est bien raison de tout enuy chasser.
Or maintenant, puys que le roi arrive,
Digne sur tous, que plus que Nestor vive,
Et que ne vient que biens nous pourchasser.

LE SECOND.

C'est bien raison que chacun à part soy
Et le commun ensemble ressentir;
S'on veült que ciel et terre retentir
De joye on fasse au venir de ce roy.

LE TROISIÈME.

Aussi le veult nostre père Limoges,
Qui travailler long temps on peut veoir,
Pour dignement son seigneur recepvoir,
A préparer le mieux qu'il peut ses loges.

LIMOGES.

J'ay longuement avec mes habitans
En dueil vescu, sans avoir espérance
Qu'on heust de moy pitié ou souvenance;
Mais maintenant j'aperçoys que le Temps
Pour désormais nous rendra tous contens:
A tout soudain change de contenance.
Je cognois de justice la balance,
La doulce paix qui banyt tout contens;
Je sens venir, je veoidz les verdz rameaulx
De l'olivier: ô mon Dieu, qu'il est beau!
O! qu'il a d'ans que ne veidz le pareil!
Bien venez-vous la paix, et le seigneur
Bien venu soyt qui nous porte cest heur,
Plus doulx que n'est du printemps le soleil!

LE PREMIER.

Bien venu soyt c'il qu'entre les humains
Plus grand que soyt en terre ne province
N'a jamais beu roy, comte, duc ne prince,
Fusse des Grecs ou superbes Romains!

LE SECOND.

Bien venu soyt le noble sang de France,
Race d'Hector, qu'est à bon droict chery
Et estime de nostre grand Henry
Par sa vertu, grandeur et excellence!

LE TROISIÈME.

Bien soyt venu à la ville et aux champs
Qui d'œil bening petit et grand regarde,
Des bons le fort et seure sauvegarde,
Et au rebour lexilleur des meschans.

Quand les acteurs eurent fini, le roi se rendit à l'église de Saint-Martial où il fit sa prière, ainsi que les seigneurs de son cortége. En revenant, il passa par la rue des Couteliers [1], et remonta vers le château du Breuil, à l'entrée duquel était établie une galerie, aboutissant à la salle du siége présidial, transformée en salle de bal, et richement décorée.

Jeanne d'Albret reçut aussi tous les honneurs d'une entrée solennelle. Le même jour, à deux heures après midi, les consuls, les magistrats, les députations des bourgeois et des marchands, le clergé conduit par les évêques de Mende et d'Oleron, se rendirent auprès d'elle, à l'estrade d'abord occupée par le prince, et après lui avoir adressé des harangues, l'accompagnèrent par les mêmes rues au logis du Breuil. Elle était richement parée, « habillée de drapt d'or, forée d'hermines, parée de carcans, piarres de hault prix, et aultres pierreries de grande excellence et inestimable valeur, montée sur une haquenée blance richement enharnachée, » ayant à ses côtés ses pages, ses laquais portant ses couleurs, et suivie de ses dames d'honneur. Arrivée à la porte Manigne, elle prit place sur une estrade, pendant qu'on chantait, avec accompagnement de musique :

Si on faict bruict que Pallas par Prudence
A heu grand loz, aussi veoid on en France

1. Cette rue, qu'on ne connaît plus, devait sans doute son nom aux fabricants de coutellerie.

Une dame qu'a le tout surmonté,
Tant en scavoir qu'en richesse et beaulté,
Comme heust Juno et Hester honnorée :
C'est la royne de Navarre, parée
De telz vertuz, et noble vicomtesse
Des Limosins, lesquelz tient en haultesse.

Quatre personnages représentant Apollon et les trois ses Calliope, Clio et Euterpe, chantèrent :

APOLLON.

Si je vouloys de la fille et la mère
Chanter le loz suz le son de ma lyre,
Et, l'exaltant, en beaulx vers le descripre,
Il me fauldroy Virgille ou mon Homère.

CALLIOPE.

Nymphes et dieux, venez : on vous appelle,
Pour maintenant, en notre compaignie,
Vous accorder d'ulne douce harmonie
A sublimer leur louange immortelle.

CLIO.

Descendez tous du hault manoir célique,
Espritz divins, venez en ces bas lieux
Nous y ayder, afin que puyssions mieux
Les eslever en gloire déifique.

EUTERPE.

Certes, mes sœurs, louer ne cesseront
La fleur des fleurs, feu reyne Marguerite,
Sa fille aussi, l'excellente Charite [1],
Tant que les cieulx et terre dureront.

La vicomtesse-reine entra ensuite dans la ville sous un ais de velours blanc, semé de fleurs de lis, accompagnée

1. Χάριτας. Grâce.

des consuls. Arrivée au carrefour de la porte Poulalié les chants recommencèrent :

O Deité supernelle,
O souverain Dieu des dieux,
Las! à la paovre sequelle
Soys miséricordieux!

En ses griefs, maulx et misère,
En toy seul a son recours :
Par quoy, Seigneur, ne diffère
De luy donner bon secours.

Elle souloyt en liesse
Vivre, prenant grant soulas,
Dessoubz sa dame et maistresse,
Soubz la francoyse Pallas.

Mais l'envie sathanique
De la cruelle Atropos,
Par malice tropt inique,
Luy tollut tout son repos,

Quand sa royne Marguerite
La fatale luy osta,
La plus noble fleur d'eslite
Qu'onques la terre porta;

Car la science honnorée,
De tous beaulx ars eslevez,
Fut par elle restaurée,[1]
Et bons espritz relevez.

Dont la paovre désolée
Ne cesse de soupirer,
Et, pour estre consolée
Ne scait où se retirer,

Si non que tu luy réserve.
O mon Dieu, à l'advenir.
Sa fille pour sa Minerve,
A fin de l'entretenir.

Deux personnages, représentant Pallas et Mercure, s'avancèrent et lui offrirent ces deux quatrains :

PALLAS.

Par ses vertuz et son divin scavoir,
Ta mère a sceu son nom éternizer,
Et toy aussi, pour t'immortalizer,
De l'imiter fays très-bien ton debvoir.

MERCURE.

J'annonceray la hault à tous les dieux
Tes grandz vertuz, desquelles le clair lustre
S'espand par tout, princesse très-illustre,
Obscurcissant le soleil radieux.

Elle se dirigea ensuite avec tout son cortége, à cheval, descendit à la porte de l'église de Saint-Martial pour faire sa prière. Puis on l'accompagna au château du Breuil. Le soir, dans la grande salle eut lieu un grand festin, où le roi et la reine furent servis par les gentilshommes. Après quoi « fut commense le bal par ledict seigneur suyvi par ladicte dame et plusieurs grands seigneurs, dames et damoizelles, dansans de bonne grâce, avec une exultation et joye incroyable. »

Le lendemain le roi vint à la cathédrale de Saint-Étienne, où il fut reçu par le doyen, les chanoines et les vicaires, revêtus de leurs plus beaux ornements. Il entendit la messe avec une grande dévotion, ainsi qu'un sermon prêché par David, son prédicateur ordinaire. Le troisième jour, les consuls, avec les principaux bourgeois et marchands, se rendirent au Breuil pour offrir à Leurs Majestés des présents, consistant en vases d'or artistement ciselés par les ouvriers de la ville : c'étaient surtout « deux pièces rondes, massives, de la largeur d'un demy-pied et espoyseur d'un demy-doigt. Sur le plat-fond de celle dudict seigneur fut d'un costé élabouréement eslevé cinq trophée fourni de

toutes sortes de bastons, arnoys et armeures de guerre, subtillement ouvré, taillé, au bas duquel estoyent en petit volume poseez les armoyries de la ville; en l'aultre costé estoyent les armes dudict seigneur, entoureez du colier de l'ordre de France, artificiellement façonneez, et autour d'icelles escript en lectres capitales : ANTONIUS DEI GRA. REX NAVARRÆ, DMUS SUPREMUS BEARNIÆ, DUX VINDOCINUM ET BELLIMONTIS, COMES ARMENIACI ET PETRAGORICENSIS, VICECOMES LEMOVICUM, 1556. »

Comme si les habitants de Limoges eussent eu le pressentiment de ce que devait être la vicomtesse, de son courage indomptable, des ardeurs de son prosélytisme, de sa haine implacable contre le catholicisme, de son dévouement sans limites à la cause de son fils, ils se la représentaient déjà comme l'héroïne des guerres de la réforme en lui offrant, gravé, ciselé par leurs plus habiles artistes, un objet d'art d'un grand prix, « en lequel, d'un costé estoyt figurée une Minerve en relief, le visaige de laquelle se rapportoyt naifvement à celuy de ladicte dame, plantée debout, tenant contenance de marcher en champ de bataille, ayant sur sa teste ung armet, sur son dos une cuyrace, en ses mains une lance et ung escu, sur lequel estoyt plantée la teste de Méduse gorgonienne, et soubz ses pieds un tas de livres, tout auprès une chouette, dédiée à ladicte déesse. De la terrace, où elle estoyt fichée, sourdoyent des rameaulx de laurier, s'espanchans tout autour; et au pied du tige d'iceulx estoyent les armoyries de la présente ville : de l'aultre costé les armes de ladicte dame, releveez curieusement, et autour desdictes pièces, au dedans des filletz et mollures, escript en lectres versales : JOHANNA, DEI GRA. REGINA NAVARRÆ, DNA SUPREMA BEARNIÆ, DUX VINDOCIN. ET BELLIMONTIS, COMES ARMENIACI ET PETROGORICEN., VICECOMES LEMOVICUM.

Ces deux pièces furent mises dans deux coupes d'argent doré « tailleez et ciceleez d'une singulière mainsfacture, » représentant les dieux et les déesses de la mythologie, avec les devises des quatre saisons « environneez de plusieurs compartiments grotesques et feuillages diversiffieez. » Les consuls, chargés de faire hommage de ces magnifiques présents, trouvèrent le roi et la reine assis devant une table, couverte d'un tapis de velours vert. Martial Douhet, fléchissant les genoux, leur débita sa harangue, et leur présenta les deux coupes. Antoine de Bourbon répondit affectueusement, offrit aux consuls, à la ville tous ses bons services, et admira ensuite l'élégance et la richesse des présents qu'on lui offrait.

La cour de Navarre demeura à Limoges jusqu'au dernier jour des fêtes de Noël, donnant de fréquentes audiences, accompagnée des magistrats et de la foule, toutes les fois qu'elle visitait les églises. Elle partit le 28 décembre, suivie de tous les habitants, consuls et notables, jusqu'au Masjambost, à deux kilomètres, sur la route d'Angoulême. Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret avaient publiquement fait profession de catholicisme en communiant le jour de Noël à Saint-Michel-des-Lions. Encore quelques jours et ils renieront la foi de leurs ancêtres.

Aux fêtes succéda la misère. Les années 1555 et 1556 n'avaient fourni que très-peu de blé en Limousin et dans les provinces voisines. Le prix en fut si élevé, qu'on voyait tous les jours accourir à Limoges les étrangers qui se trouvaient ainsi à la merci de ceux qui en possédaient et qui refusaient de le vendre au marché [1]. L'inquiétude était si grande qu'on ne s'enquérait plus du prix, mais de ceux qui le détenaient dans les greniers. Pour remédier à cet état de cho-

1. Le marché, appelé la *Claustre*, était situé dans la rue des Taules.

ses, et cédant aux clameurs publiques, les consuls firent des visites domiciliaires, laissèrent à chacun la provision nécessaire et ordonnèrent, sous peine de mille livres d'amende, de ne vendre le surplus qu'à ceux qui en auraient besoin et qui seraient porteurs d'une autorisation [1]. Pour s'en procurer au loin, on exempta les marchands de tous droits de péage, et pour que les boulangers ne pussent pas envoyer de pain hors de la ville, on convint de livrer chaque jour à dix d'entre eux cent setiers de grain, dont le produit en pain noir serait apporté au consulat, pour être distribué aux artisans, « gens de mestier, laboureurs et aultres souffreteux. » Cette distribution eut lieu durant un mois. On ne saurait trop louer cette prévoyance des consuls, obligés de se tenir constamment à la disposition des malheureux, non-seulement de la ville, mais des villages des environs. Au moyen du blé qui se trouvait chez les propriétaires ou chez les marchands, on put pourvoir à tous les besoins, même à ceux des gens de guerre plus difficiles à satisfaire que les autres, car au mois de juin et au commencement de juillet, neuf enseignes de gens de pied sous les ordres des capitaines de la Vaulvenne, Boysse, Thouron, Seyssac et Montpolliant, venant de Tourtoyrat, passèrent par saint-Yrieix, Brive et Uzerche, et logèrent dans les faubourgs du pont de Saint-Étienne, de Saint-Martial, de la Cité et du Naveix, « ausquelles chascun jour estoyt distribué en la maison de consulat grand nombre de pain, chair de beufz et de mouton, poysson, vin et aultres vivres nécessaires [2]. »

Henri II, continuant la lutte contre la maison d'Autriche, augmenta encore la détresse générale, en demandant aux

1. La taxe établie par les consuls fut de 24 sous pour le setier de seigle; 34 sous pour le setier de froment. (*Reg. consul.*)
2. Reg. consul.

ı royaume une somme de cent mille livres. Celle de
ꞩ avait été taxée à sept cent cinquante, que les con-
ıartirent sur les habitants et qu'ils payèrent le 26
ı55. Deux ans après, au moment où la France résis-
ıiblement aux attaques de la maison d'Autriche,
ntée par l'héritier de Charles-Quint, le fils de Fran-
rappela aux consuls que déjà, en 1547, on avait de-
aux villes du royaume huit cents milliers de salpêtre
s ses finances avaient suffi, mais que maintenant le
était devenu plus pressant, « par la grande et incom-
quantité de munition d'artillerie dont l'empereur et
d'Angleterre avoient faict amas de longue main. »
s eut à préparer en toute diligence six milliers de sal-
. de poudre à canon pour le dernier jour de février[1].
erte de la bataille de Saint-Quentin, où périt le vi-
de Rochechouart (1557)[2], imposa bientôt après au
nouvelles charges : le roi, pour payer les frais de la
e campagne et se créer de nouvelles ressources, fit
runt sur tout le royaume. Les bourgeois, les mar-
les artisans de Limoges, et même leurs veuves, du-
contribuer. Le zèle et le dévouement des consuls ne
ent plus aux nécessités publiques ; la fortune parti-
de ces magistrats était menacée par la responsabilité
enta de faire peser sur ceux qui étaient alors en
ıs, en leur demandant compte des deniers perçus
rs prédécesseurs depuis trente ans.

re du 5 octobre 1557, écrite de Saint-Germain-en-Laye. (*Reg. es.*)

ide, vicomte de Rochechouart, eut pour successeur René de Ro-
t, qui avait assisté, à l'âge de quinze ans, au siége de Perpignan,
ı Châlons et de Metz. Il fut fait prisonnier dans Hesdin, assista en-
a prise de Calais avec le maréchal de Tavanes, aux batailles de
de Montcontour. Il épousa la fille de Gaspard de Tavanes, et fut
Poitiers, dans l'église de Saint-François, où on lui éleva un mau-
bronze et de marbre.

Au mois d'août, le roi de Navarre, gouverneur pour le roi en Guyenne, ordonna aux trois états du Haut-Limousin de se réunir à Bordeaux pour aviser aux moyens de venir au secours de la France. Le clergé s'y fit représenter par le seigneur de Bouchiat, député par la noblesse, et le tiers-état, par les consuls Lazare et François Martin. Geoffroi d'Hauteclaire, conseiller du roi, y fit un appel aux sentiments religieux pour qu'il plût à Dieu « d'envoyer une bonne paix et concorde entre les princes chrétiens, par jeûnes, oraisons, processions, prédications et aultres prières ; » puis, s'adressant au patriotisme, il engagea toutes les villes, à l'exemple de Paris, à fournir au roi des hommes et de l'argent[1]. Comment celle de Limoges pouvait-elle répondre à ce dernier appel, s'imposer de nouveaux sacrifices, quand elle était encore en instance pour ne pas satisfaire entièrement à la fourniture de la poudre à canon qui lui avait été déjà demandée, et dont elle n'avait pu livrer qu'une partie ? En vain les consuls toujours dévoués, toujours sur la brèche pour défendre la fortune de leurs concitoyens, faisaient au roi le triste tableau de leur misère et de leur impuissance, exposant humblement que « depuis dix ans, oûtre les impôts, la peste, pendant deux ans, a ravagé tellement la ville que la pluspart des habitants l'ont abandonnée ; » que les ressources pécuniaires ont été épuisées pour secourir les pestiférés, pour racheter l'amortissement du quart et demi de l'impôt sur le sel, pour compléter les divers emprunts faits sur les habitants, « lesquels ung chascun a esté contrainct payer par distraction de leurs biens et emprisonnement de leurs personnes ; » qu'ils sup-

1. Les consuls, élus cette année, furent : Jean Doubet, Mathieu Benoît, Hélie Rougier, Guillaume Champaignat, Jean Roumanet, Pierre Mosnier, Bertrand de Mons, Mathieu David, Jean Yvernaud, Colas Guéry, Antoine du Boys et Joseph Martin.

ent le roi d'avoir égard « à la pouvreté et stérilité du , distant de loingtain des rivières et ports maritains, et le continuel labeur de leurs bras n'auroyent moyen de ; » que l'année précédente, la ville et la province nt horriblement souffert de la famine.

s plaintes avaient cependant quelquefois de l'écho dans onseils de la couronne. Henri II chercha à répondre doléances de ses sujets. Il apporta un notable change- à l'administration des finances par l'établissement à ges, qui avait toujours dépendu de la généralité de ı, d'une recette générale, confiée à un trésorier, « qui it recevoir pour son entretenement deux mille cinq livres de gaiges ordinaires, et pour droicts de bu- » à deux receveurs généraux aux gages de douze cents s tournois ; à un contrôleur général payé cinq cents s annuellement (avril 1558)[1].

tte même année, après l'élection consulaire, qui eut résultat le remplacement complet des précédents con- preuve que ces fonctions étaient bien difficiles à rem- ou bien recherchées[2], les seigneurs de Rochefort et Feuillade vinrent à Limoges, pour établir en garnison mpagnie du vicomte et roi de Navarre Antoine de bon. Les consuls s'y opposèrent en invoquant leurs léges ; mais, mal accueillis, deux d'entre eux vinrent ster devant le comte des Cars, lieutenant de cette com- e, qui se trouvait à son château, et qui, après avoir 'avis du vicomte, parut disposé à choisir une autre lo- . Le vicomte reconnut lui-même les priviléges invo- mais décida que cette garnison, qui se composait de

eg. consulaires.

ierre Bastide, Jean Malledeut, Pierre Guibert, Jean Duboys, Étienne Joseph Baignol, Jean Jay, Jean Froument, Martial du Boucheys, Mar- ot, Jean Alesme et Martial Martin, sieur du Mont. (*Reg. consul.*, lu 7 décembre 1558.)

la compagnie de son fils, plus tard Henri IV, alors
quatre ans, s'établirait provisoirement dans la Cité e
les faubourgs, sans rien toucher au corps de la ville (
1558).

Malgré les difficultés du temps, les habitants de Li
pieux conservateurs des coutumes de leurs ancêtre
qu'à ce que la réforme pénétrât dans leurs rangs et tr
les consciences, veillaient attentivement à ce que l'
pénitence de Mont-Jauvy eût toujours son ermite.
Louis Bernard, la victime volontaire des péchés de s
citoyens, étant mort le 11 avril 1559[1], François de G
appelé le Tullent, parce qu'il était natif de Tulle, m
dant depuis longtemps à Limoges, fut choisi pour
placer. Après lui avoir donné les vêtements de de
formes à son état, le consul Étienne Baud, décoré
chaperon, conduisit le nouvel ermite par la mai
maison commune à l'église de Mont-Jauvy, voisine
mitage. Après lui marchaient les autres consuls,
deux, avec leurs insignes, suivis de plusieurs n
hommes et femmes. Après avoir assisté avec u
nombreuse à une messe solennelle du Saint-Esprit
vôt introduisit de Gouttes dans son asile de péni
l'exhorta à y vivre saintement.

Cependant le traité de paix de Cateau-Cambrésis
1559), paix impolitique qui fut le dernier acte du
semblait néanmoins promettre à la France le repo
n'avait guère connu depuis l'avénement de Franço

1. L'année commençait encore à Pâques dans le Limousin; de
la mort de l'ermite de Mont-Jauvy eut lieu le 11 avril 1559, qui fi
de Pâques, Pâques tombant cette année-là le 9 avril. (*Art de*
dates.)

2. « O misérable France! s'écriait du Villars, à quelle perte e
ruine t'es-tu laissé ainsi réduire, toi qui triomphais sur toutes les
l'Europe! »

n fut donnée au sénéchal de Limoges qui, au nom
lonna qu'on fit une procession, pour rendre grâ-
« de ceste paix tant désirée par les pouvres sub-
r la réquisition du procureur du roi, on annonça,
trompe, que tous les habitants devaient assister
rémonie, le dimanche suivant. Comme la lettre
s été adressée aux consuls, ceux-ci envoyèrent
ant du roi deux d'entre eux pour demander quel
serait assigné. Comme on leur répondit qu'ils
pas le rang en usage dans les autres villes, c'est-
ils tiendraient la gauche avec leurs chaperons,
s gagiers devant eux, au lieu d'être à droite; ils
vivement contrariés et, dans une réunion compo-
rps consulaire, des bourgeois, marchands et au-
les, il fut décidé qu'ils n'assisteraient pas à la cé-
nais que, le jeudi suivant, ils se rendraient à une
cession, qui partirait de l'église collégiale de
ial. Le lieutenant du roi leur intima l'ordre de se
mais comme ils persistaient dans leur résolu-
agiers de la ville « avec leurs robes et bastons, »
Raymond, leur officier, à cheval, portant l'éten-
armes de la ville, et précédés « de quatre tabou-
ysse » et autres instruments de musique, annon-
toutes les rues que la procession et les autres
ions de la joie publique auraient lieu le lende-
Ascension. En effet, dès sept heures du matin,
s se réunirent à la maison commune, où se trouva
n, trésorier général de France, avec Étienne
nsul et prévôt, et d'où ils partirent, revêtus de
erons, accompagnés du juge civil et prévôt cri-
l'avocat, du procureur et du greffier du roi-vi-
errière eux se pressaient un grand nombre de
, de marchands et d'autres habitants de la ville.

Le cortége se rendit à l'église de Saint-Martial, où fut célébrée une messe solennelle, après laquelle les chanoines portèrent en procession la châsse de leur patron, celle de saint Loup et celle de saint Aurélien, par les rues de la ville, accompagnés des prêtres des deux églises paroissiales et des quatre couvents d'ordres mendiants. Les consuls et leur prévôt tenaient à la main chacun un flambeau d'une livre et demie de cire, tandis que d'autres les précédaient avec douze torches, auxquelles étaient attachés les panceaux aux armes de la ville. Après cette cérémonie, ils firent dresser sur la place des Bancs un arbre haut de quatre-vingts pieds, « lequel fut garni de grand quantité de fagots, avec force pouldre de canon; à la sonmité trois baricques de tourmentine (térébenthine), et au bas, quatre baricques de la tourmentine et pouldre à canon, et oultre ce, trois charretées de gros boys et deux charretées de fagots, avec pouldre de canon et tourmentine; et un peu plus loing, à l'endroit du pillory, furent dressées trois douzaines de pièces d'artillerie. » Le cortége, dans le même ordre que pour la procession, partit à une heure de l'après-midi, de la maison commune, précédé de douze enfants portant des torches aux armoiries du roi de France et du dauphin. On arriva ainsi sur la place, au bruit de douze pièces d'artillerie. Après avoir fait trois fois le tour de l'arbre, le trésorier général et les consuls allumèrent le feu, aux grands applaudissements de la foule, contente de ce que ses magistrats avaient su maintenir leurs priviléges.

D'autres intérêts à sauvegarder, les luttes incessantes contre les prétentions de l'État, qui exigeait chaque jour de nouveaux impôts, préoccupèrent encore les consuls. Le haut et le bas Limousin eurent à se répartir la somme de douze mille livres, pour le remboursement à faire au nom-

astel, pourvu de l'office de surintendant des finances, la suppression avait été ordonnée par le roi. Il en fut ême, lorsqu'on demanda au tiers-état de nouveaux im- pour les fiefs et arrière-fiefs qu'il détenait en main- ;, et dont la recherche avait été confiée à M. de Cham- ıt, seigneur de Lavaud[1]. Les consuls s'opposèrent , mais inutilement, à la nomination d'un notaire royal ville de Limoges. Les privilèges et les franchises si nt invoqués dans les derniers siècles par la commune, fendus avec tant d'obstination par les consuls contre comtes, les rois d'Angleterre, les rois de France, et e le clergé, étaient ouvertement méconnus. L'autorité e absorbait tous les droits conquis par la commune au n âge. Au mois de juillet, le 9, jour de dimanche, on t la mort d'Henri II (1559). Cette nouvelle prématu- car le roi n'expira que le lendemain, ne donna lieu à ges à aucunes manifestations. Ce règne n'avait rien eu, fet, qui pût mériter l'expression de la douleur publi- ni l'enthousiasme de la reconnaissance. La peste, la ıe et les impôts avaient mis le comble à la misère du le; la bourgeoisie avait vu diminuer sa fortune, le com- e son activité, la noblesse son ascendant et l'Église son ence; dans tous les rangs de la société, le méconten- nt, quoique parfois dissimulé, n'en couvait pas moins erments de discordes et de haines.

Limousin avait fourni aux graves négociations politi- de ce règne une de ses illustrations. Jean des Mon- du Fraisse, né au château de ce nom, après avoir été né évêque de Bayonne en 1550, prit une grande part relations diplomatiques de Henri II avec les puissances gères dont on voulut se faire des alliées contre Char-

[1] Lettres de Henri II du 30 mai 1559. (*Regist. consulaires.*)

les-Quint. Chargé d'une ambassade près des princes d'Allemagne en 1551 et 1552, il avait défendu avec éloquence les intérêts de la France à l'assemblée de Passaw. D'autres missions diplomatiques lui furent encore confiées par le même roi, qui appréciait sa fidélité et ses talents[1].

1. C'est à Jean des Moutiers, évêque de Bayonne, qu'est due la construction de la principale partie du château du Fraisse, dans la commune de Nouic, mais la partie la plus ancienne remontait aux premières années du XIIIe siècle. La même famille l'a toujours possédé depuis cette époque. Jean des Moutiers avait composé un ouvrage sous ce titre : *Des états et des familles illustres du monde chrétien*, et un autre, cité par Du Verdier dans sa bibliothèque imprimée en 1585, intitulé : *Sommaire de l'origine, description et merveilles d'Écosse, avec une petite chronique des roys dudict pays*. Il mourut en 1558. (De Thou : *Hist.*, l. 8.)

CHAPITRE XXIV

JEANNE D'ALBRET DANS LA VICOMTÉ; LE PROTESTANTISME.

Progrès de l'hérésie à Limoges. — Abjuration à Saint-Yrieix. — La bourgeoisie avide de nouveautés. — Les consuls de Limoges prennent des précautions. — Premiers actes de violence exercés par les protestants; conduite du clergé et des consuls. — Nouvelles violences des protestants. — Ils tiennent des assemblées; précautions prises par les consuls. — La défense organisée à Limoges. — Les protestants deviennent plus hardis. — Les consuls de Limoges aux États d'Orléans. — Le prédicant Lafontaine à Limoges. — Les lieutenants du roi dans le Limousin. — Réunion des consuls pour régler l'entrée des troupes du maréchal de Thermes. — Les troupes en garnison à Brive. — Note sur la dépense faite pour les troupes campées à Aixe. — Les consuls appellent les maréchaux de la Basse-Marche et de Montmorillon. — État des esprits à l'avénement de Charles IX; excitations de Jeanne d'Albret. — Les protestants envahissent les églises. — Les protestants à Rochechouart. — Les ministres Duparc et Belchi. — Réclamations des consuls contre un nouvel impôt. — Prédication à Saint-Martial; quelques protestants chassés de la ville. — Insulte à la religion catholique pendant une procession. — Les consuls demandent des secours à Pontbriant. — Quelques compagnies de gens d'armes arrivent à Limoges. — Érection de la vicomté en marquisat. — Ordres du roi de Navarre aux habitants. — Arrivée du comte de Ventadour; discussions entre lui et les consuls. — Mort d'Antoine de Bourbon; les ornements des églises enlevés par les consuls. — Mesures prises par les consuls contre la cherté du blé. — Les maladies contagieuses à Limoges. — Moyens employés pour combattre le fléau. — La ville d'Uzerche assignée aux protestants. — Jeanne d'Albret et son fils à Limoges. — Opposition des consuls à la violation de leurs priviléges. — Établissement d'une Bourse de judicature. — Jeanne d'Albret réclame les censives. — Note sur les impôts. — Institution de juges de police. — Les chefs du parti catholique à Limoges. — On pourvoit à la sûreté de la ville.

La Réforme, qui s'était d'abord montrée hardie, décidée à saper les fondements du catholicisme, offrant à tous le dangereux privilége de se faire une croyance par la lecture et la libre interprétation de l'Écriture sainte, semblait avoir fait trêve sous les deux derniers règnes, et reculé devant les persécutions exercées contre ses adeptes ; mais elle

n'en travaillait pas moins dans l'ombre contre les dogmes de l'Eglise. Sous François II, pauvre roi gouverné par une jeune et belle reine, qui avait reçu de son royal fiancé en présent de noces une magnifique coupe peinte par Court, dit *Vigier*, émailleur de Limoges [1], les partisans des idées nouvelles avaient su mûrir dans l'ombre l'exécution de leurs projets. Quoique dominée par les princes de Lorraine, ces géants de la foi catholique menacée, l'hérésie, politique parce qu'elle promettait le pouvoir et la fortune à la petite noblesse, religieuse parce qu'elle déliait la conscience de toute satisfaction donnée à un culte intérieur, retrouva toute son énergie sous un roi faible, attira à elle les princes et les grands, séduisit les ignorants en leur attribuant la même intelligence qu'aux savants, car elle leur prêchait l'égalité intellectuelle, le libre arbitre dans le choix d'une religion. Armée d'un aussi puissant levier, elle ne consentait plus à reculer devant les violences du pouvoir, les persécutions ne pouvaient que servir sa cause. Au milieu des populations limousines, où le catholicisme était si vieux d'influence, d'autorité et de bonnes œuvres, il semblait qu'elle ne devait pas trouver de partisans; mais, pressé par les provinces voisines, avec lesquelles il avait de nombreux rapports d'origine et de relations commerciales, où les disciples de Calvin étaient déjà nombreux, excité par plusieurs gentilshommes qui, plus par ambition que par conviction, se déclaraient pour les novateurs, le Limousin ouvrit ses rangs aux prédicants de la réforme.

Déjà, à Saint-Yrieix, en 1551, un des viguiers de la ville, moins par conviction peut-être que par désir de nouveauté, avait ouvert sa maison pour y faire la Cène, parodie du plus

1. Cette œuvre d'art a été vendue 27,100 francs.

aint mystère de la religion catholique. Ces premiers essais le prosélytisme eurent peu de succès ; mais l'émotion fut rande, quand Yrieix Gentil, curé de Saint-Sulpice, abjura ubliquement le catholicisme et se fit ministre protestant. uatre ans après, un autre prêtre, Guillaume du Dognon, icaire de la Jonchère, osa aussi apostasier. Le clergé ef-rayé ameuta contre lui ses paroissiens, et, malgré la sage olérance dont usait l'évêque de Limoges, les gens du roi ivrèrent au bourreau le prêtre apostat, qui refusa de se ré-racter, même en présence des tourments qui l'attendaient; l fut baillonné, conduit au supplice et brûlé vif à Limoges, ur la place des Bancs[1].

Le peuple, qui en général ne comprenait pas dans quelle oie on le poussait, eut de la pitié pour la victime, admira on courage et crut voir quelque chose de merveilleux dans haque circonstance du supplice. Bientôt les bourgeois se mirent à réfléchir à cette religion de libre examen, dont es conséquences semblaient leur promettre l'autorité et le maniement des affaires publiques, au détriment de la no-blesse et du clergé; d'autres, plus hardis ou plus curieux, se mêlaient parmi les néophytes du nouveau culte expliqué par des apôtres improvisés, ardents à la conversion de la foule ignorante. Quand la nuit était venue, ils se glissaient secrè-tement dans les maisons où avaient lieu les conciliabules et les prédications. On cita bientôt dans la vicomté les noms des adeptes du peuple, de la bourgeoisie et de la noblesse qui s'étaient laissé entraîner. Quelques-uns osèrent avouer publiquement leurs doctrines et crurent pouvoir détruire les dogmes catholiques qui avaient fait la vie, les progrès de l'esprit humain à travers de plus de quinze siècles. Une vague inquiétude se manifestait parmi les hommes sages,

1. Jean Crespin : *Hist. des martyrs*, l. V, p. 327.

qui, sans se rendre un compte exact de ce que préparaient ces événements, voyaient dans la foule irréfléchie des dispositions au désordre et à la violence.

Les consuls récemment entrés en charge [1], préoccupés de cet état de choses, résolurent cependant de prendre des précautions pour maintenir la ville en paix et pour réprimer toute tentative violente. Ils firent visiter ce qu'on appelait « la chambre du trésor du consulat », où avaient été déposés, lors de la répression des troubles, à l'occasion de la gabelle, les armes, « bastons et harnois » des habitants. Tout s'y trouva en mauvais état; plusieurs engins avaient été enlevés. « Quoy voyant, par trois ou quatre forbisseurs firent forbir et racoustrer tous lesdicts bastons, avec les arquebuses et harnois, et firent mettre en la chambre du trésor et en la chambre appelée du conseil portans bastons, et après les firent remplir de hallebardes, picques, javelynes et aultres à bois long. » Mais les impatients du parti calviniste n'attendirent pas le moment de la discussion qui éclaire les esprits; ils recoururent aux excès, qui déshonorent toujours même les meilleures causes. Pendant que la conspiration d'Amboise s'ourdissait dans l'ombre, des conciliabules avaient lieu fréquemment à Limoges. Quelques calvinistes de nouvelle date, mais plus pressés que les autres, brisèrent pendant la nuit les images de la Vierge et de saint François placées sur le portail du couvent des Cordeliers. L'émotion fut générale; l'impossibilité de découvrir les coupables ne fit qu'accroître l'audace des nouveaux convertis (4 juillet 1560). Quelques jours après on eut à déplorer un nouvel acte de vandalisme. — « Le di-

1. Les consuls nommés le 7 décembre 1559 étaient : Jean Veyrier, Grégoire Deschamps, Jean Rougeron, Martial Vertamon, François du Boys, Hélie Galichier, Nicolas Voulrey, François de Lanneau, Pierre du Monteil, Pierre du Mas, Pierre Boyol et Pierre Boulhon. (*Reg. consul.*)

manche quatorzième juillet, de nuict fut rompu, froissé et gecté par terre l'image de la benoiste vierge Marie estant en la place et derrière l'église Saint-Michel[1]. » La tête de la Vierge fut même portée au pilori du marché des Bancs où l'on exécutait les malfaiteurs.

Le catholicisme voila son auguste face en présence de cette odieuse profanation, et demanda au peuple une solennelle expiation. Le lendemain, le clergé, suivi d'une foule nombreuse et triste, vint relever la statue, devant laquelle tout le monde se prosterna. La piété outragée demanda davantage : le clergé, espérant ainsi effrayer les sectaires, ordonna qu'une procession eût lieu, à sept heures du soir, par toutes les rues de la ville. La foule répondit à cet appel; un immense cortége de bourgeois et d'artisans, de prêtres de tous les ordres se mit en marche, portant en triomphe la statue de la Vierge, devant laquelle marchaient les bannières de toutes les corporations. Le chanoine Jean de Champsac mit cette effigie à l'abri des insultes par la construction à ses frais d'une chapelle couverte en plomb qui porta son nom[2]. Tout acte d'irrévérence, pendant ces expiations religieuses, irritait les assistants. Sur la place des Bancs, deux étrangers, placés à la porte d'une auberge, eurent l'air d'insulter tous ces catholiques, dont la foi s'exaltait en proportion des outrages qu'on leur adressait : aussi une vive émotion se manifesta-t-elle dans tous les rangs. On allait se précipiter sur les imprudents, qui prirent la fuite, lorsque des gens armés se réunirent et accompagnèrent la procession pour la protéger. De nouvelles insultes s'étant produites, l'indignation ne put plus se contenir. Un charpentier, nommé Grosserais, fut tué sans pitié à la place Saint-Michel. Dans une réunion, qui eut lieu à la maison

1. *Reg. consulaires.*
2. On la nomme aussi Notre-Dame-des-Aides, du nom d'une confrérie.

commune, on décida que Martial Deschamps, secrétaire des consuls, se rendrait en toute hâte auprès du roi de Navarre, alors à Nérac, pour l'avertir de ce qui avait lieu. Celui-ci, déjà partisan de la réforme, comme la reine Jeanne d'Albret, ne fut pas grandement ému de ces nouvelles : il se contenta de mander à ses officiers « de tenir l'œil sur les passans et repassans, s'ilz estoient armés; de quelles armes; s'il y avoit congrégations et monopoles, de l'avertir du tout. » On décida alors que vingt personnes veilleraient chaque jour à la garde de chacune des portes de la ville.

Ces précautions ne purent ni calmer les esprits des catholiques, ni effrayer les ennemis de leur culte. Des plaintes partirent de tous côtés contre les calvinistes, dont l'audace se manifesta par de nouveaux outrages. Une autre image de la Vierge qui se trouvait à une des portes de la Cité, du côté des Vimières, fut aussi arrachée, traînée dans la boue et mutilée.

François de Pontbriant, alors gouverneur de la ville, pour calmer l'agitation des esprits, accusa de ce nouvel attentat deux enfants que leurs familles eurent beaucoup de peine à sauver du supplice, mais qui furent pendus en effigie. Quelque temps après, furent aussi brisées pendant la nuit les croix et les images des saints, placées depuis des siècles dans les vignes des environs et dans des niches sur divers points des murs de la ville.

Au dehors, les protestants tenaient des assemblées dans les petites localités, où la force ne pouvait les contenir. A la nouvelle que quelques-uns d'entre eux « avaient mené au présent païs ung homme prédicant, incogneu, qu'ils firent prescher doctrines faulses, pernicieuses, libertines à leur plaisir à une demy lieue des environs de la ville, » dans la crainte de nouveaux scandales, on renforça la garde

qui veillait aux portes. On envoya de nouveau vers le roi de Navarre pour l'avertir de ce qui se passait. Bientôt les consuls annoncèrent que le vicomte-roi se disposait à envoyer à Limoges le seigneur de Thermes avec huit compagnies d'ordonnances pour « chastier et punir les sédicieux rebelles et désobeyssans aux commandemens de Dieu et de l'Église; » mais qu'auparavant, il enverrait le seigneur de Ventadour, gouverneur et sénéchal du Limousin, chargé de s'enquérir de ce qui s'était passé, notamment de la destruction de l'église de Saint-Étienne et de l'assassinat du grand vicaire de l'évêque. En effet, le seigneur de Ventadour arriva bientôt après, fit appeler le grand vicaire, les principaux chanoines des églises de Saint-Étienne, de Saint-Martial, les officiers du roi, les bourgeois et marchands notables, et s'assura de la fausseté des rumeurs qui avaient couru au loin, car l'église de Saint-Étienne n'avait point été détruite, ni le grand vicaire mis à mort.

Cependant l'audace des calvinistes croissait; l'indignation des catholiques devenant plus grande que jamais, cent vingt des principaux d'entre eux accourent à la maison commune, pour prêter main-forte aux consuls. Un médecin allemand, habitant la ville depuis quelque temps, fortement soupçonné d'hérésie, est arrêté et gardé à vue par des gens armés. Les consuls, sommés de veiller plus attentivement à l'ordre public, choisissent pour capitaine de la ville François Colomb, catholique exalté, qui donne des ordres en conséquence. Le jour et la nuit des patrouilles parcourent les rues, menaçant d'arrêter tous fauteurs d'hérésie.

Les calvinistes, car leur nombre s'était augmenté d'étrangers venus les jours précédents, fatigués de cette surveillance, mais n'osant pas résister par la force, recoururent à de honteux moyens : ils enfoncèrent dans les pavés des rues des pointes de fer qui devaient blesser les patrouilles,

et même, pendant la nuit, ils tirèrent de leurs maisons des coups de feu sur les soldats. Un soir, plus audacieux à braver les catholiques, ils se présentèrent, en bon ordre et en assez grand nombre, à la porte des prisons, demandant qu'on mît en liberté le médecin allemand. Plusieurs furent arrêtés, mais protégés secrètement par le vicomte de Limoges et surtout par la vicomtesse Jeanne d'Albret, ils ne tardèrent pas à recouvrer leur liberté.

Sur ces entrefaites, comme des plaintes partaient de toutes les provinces, demandant au roi de remédier aux troubles, François II fit annoncer que les états généraux se réuniraient à Orléans le 10 décembre prochain. Le vicomte-roi fut invité à s'y rendre, et aussitôt les consuls envoyèrent vers lui Martial Essenault, avocat au siége présidial, Jean Verrier et Pierre Boulhon, leurs collègues, pour le prier de se charger de leurs cahiers de doléances. Ne l'ayant pas trouvé, comme ils l'espéraient, à La Rochefoucauld, ils se seraient remis en route et l'auraient rejoint à Chaunai en Poitou, où il leur aurait promis tout son dévouement. Selon d'autres, il aurait passé par Limoges, où sept à huit cents gentilshommes bien armés seraient venus offrir, à la même époque, aux princes de la maison de Bourbon, dix mille hommes bien équipés, au nom des réformés du Midi, s'ils voulaient entreprendre de s'emparer de la personne du roi, ce qui aurait été refusé. Cette dernière assertion est sans fondement et ne saurait être acceptée, car le tiers-état de Limoges choisit, pour ses représentants à l'assemblée, Jean du Boys, maître de la monnaie, et Jean Bernard, chargés de faire valoir leurs doléances; ce qui semble prouver que le tiers-état comptait peu sur le vicomte, qu'on regardait généralement comme engagé dans toutes les entreprises contre les princes de la maison de Lorraine.

Les troubles continuaient dans la ville malgré la surveillance des consuls et la garnison qui, campée à Saint-Étienne, sous le commandement du capitaine Loyset, veillait à la conservation des édifices religieux; les catholiques, quoique toujours sur leurs gardes, étaient inquiets de l'audace de leurs ennemis. Jusqu'alors cependant aucun ministre avoué des nouvelles croyances n'était venu recruter publiquement des prosélytes. Ce n'était qu'en secret que quelques hommes, sans autre titre que leurs convictions, avaient cherché à propager leurs doctrines. Mais à l'arrivée d'un nommé Lafontaine, qui venait, disait-on, au nom de Jeanne d'Albret, la préoccupation fut générale. Partout, sur les places publiques, dans les maisons, aux portes des églises, on discutait l'Écriture sainte, que catholiques et calvinistes interprétaient à leur manière. Alors eut lieu en Limousin la première « école buissonnière ». On accourut pour entendre Lafontaine, qui prêchait dans le bois du Moulin-Blanc, sur la route d'Aixe à Limoges, appartenant à Jean Lescure, bourgeois. Bientôt on apprit que la lutte armée allait s'engager; que la cour préférait les conseils des Guise à ceux du vertueux l'Hospital. Le roi de Navarre, vicomte de Limoges, et Condé venaient d'être arrêtés. Excités par les violentes prédications du ministre réformé, les calvinistes du Limousin, indignés, se disposèrent à recourir à la force; ils prirent les armes pour garder les passages et pour prévenir toute surprise. De leur côté, les consuls, craignant qu'on ne cherchât à s'emparer de la ville, firent surveiller les portes.

Malgré toutes ces précautions, le nombre des prétendus réformés augmentait; les discussions religieuses continuaient. Convaincre ses adversaires n'était plus possible, la passion étant l'âme de ces conciles de la rue qui se terminaient toujours par des injures, par des actes de vio-

lence. Dans la crainte de voir piller les églises, le clergé paya encore quelques compagnies de gens armés, qui veillaient aux portes, pendant que le capitaine Loyset maintenait son corps de garde à Saint-Étienne. Ce fut pendant ces jours de désordre et par suite de toutes ces précautions que le bruit s'était répandu au loin que les huguenots avaient détruit la cathédrale. Quoique le duc de Ventadour, chargé de s'enquérir des faits, n'eût rien constaté de semblable, le roi envoya le maréchal de Thermes, avec huit compagnies d'ordonnances et douze cents hommes commandés par les seigneurs de la Vauguyon et des Cars, qui arrivèrent à Saint-Junien le 6 décembre 1560, et s'y arrêtèrent en attendant de nouveaux renforts. Sur ces entrefaites, le 7 du même mois, eut lieu l'élection des consuls, après laquelle les élus [1], pour témoigner de leur foi religieuse, allèrent rendre grâces à Dieu à l'église de Saint-Martial, où ils firent chanter la messe : puis, selon la résolution prise précédemment, quatre d'entre eux donnèrent « quatre pièces d'artillerie de fonte, assises sur chevalet, au lieu d'un banquet que chacun d'eulx debvoit faire ».

Le même jour ils tinrent une séance à laquelle assistèrent les principaux bourgeois et notables dans le but de savoir quelles charges on aurait à supporter pour les frais des troupes campées à Saint-Junien, mais qui devaient venir à Limoges. Ils envoyèrent deux des leurs, Jacques Grégoire et Jean Dumontheil, vers le maréchal de Thermes, pour savoir comment il devait entrer dans la ville, et s'il fallait « fournir à ladicte gendarmerie vivres, logis, ustencilles ou aultres choses ». Après avoir appris les intentions du maréchal, mais voyant que les capitaines Ambars, Sar-

1. Martial Des Cordes, Jean Vidau, Pierre Raymond, Pierre Des Cordes, Jacques Benoit, Jean Dumontheil, Martial du Boys, Pierre Saleys, Pierre Segond, Thomas Brugière, Martial Maillot, Jacques Grégoire. (*Reg. consul.*)

Inbast et Jacques Wolf, chargés de conduire les premières bandes composées de mille hommes d'infanterie, ne s'étaient pas encore dirigés sur Limoges, ils songèrent à faire valoir leurs anciens priviléges en vertu desquels les troupes étrangères ne devaient loger ni dans la ville, ni dans les faubourgs. Un sursis leur fut accordé, et en attendant que la décision fût prise dans les conseils du roi, le maréchal consentit à envoyer ses gens de pied en logement à Aixe, mais en faisant signer aux consuls l'engagement de lui fournir les vivres nécessaires, ce qui eut lieu durant vingt-six jours, pendant lesquels d'autres troupes tenaient aussi garnison dans les localités voisines de Limoges. Le maréchal resta à la tête de sa cavalerie jusqu'à la mort de François II.

M. de Marval, maître d'hôtel du seigneur des Cars, partit pour la cour, et obtint que les compagnies d'ordonnances cantonnées dans le Limousin se retireraient immédiatement. Cette concession était illusoire, car on ordonnait en même temps que la compagnie de Mgr le prince prît garnison à Limoges. Les consuls protestèrent en toute hâte; Jacques Grégoire, l'un d'eux, se rendit à Paris pour réclamer, au nom des priviléges accordés à la ville, l'exemption du logement des gens de guerre. Satisfaction leur fut donnée; les troupes reçurent l'ordre d'aller tenir garnison à Brive. Mais l'entretien de celles qui avaient séjourné à Aixe n'en fut pas moins très-onéreux pour les habitants de Limoges, comme l'indique l'état dressé à cette occasion [1]. Les con-

1. A la compagnie du capitaine Sarlaboust, qui est de deux cents quarante arquebuziers, deux livres de pain bourgeois pour chascun soldat, poisant chacune une livre seze onces, ledit pain essayé et rassis, cy.. iiij^c iiij *l. pain.*
Item, en vin, à raison d'un pot pour chacun soldat, cy. ij^c XL *potz.*
Item, en chair, à raison d'une livre de beuf et demy livre de mouton, pesant chacune livre seze onces, cy.... iiij^c iiij xx

suls furent obligés d'avancer de leurs deniers six mille cen livres, pour payer les frais de route des troupes envoyées ailleurs : mais, un mois après, cette somme leur fut rem boursée[1]. Quant au montant des dépenses de la garnison d'Aixe, il fut de cinq mille huit cent seize francs environ qu'on ne put payer que par un impôt réparti seulement sur la ville de Limoges et non sur les environs.

La présence des troupes dans les localités voisines avait donné quelques jours de paix au pays; mais après leur départ, comme on redoutait de nouveaux désordres, et dans la crainte de ne pouvoir maintenir l'autorité du roi les consuls appelèrent à leur secours les prévôts et maréchaux de la Basse-Marche, de Montmorillon et du Limousin qui, disposant de douze fantassins et de trente-deux archers, se montraient décidés à châtier les rebelles. Cette force armée, qui demeura un mois à Limoges, occasionna

Item, ez jours de poisson, au lieu de ladite chair, sera fourny une morue une livre formage et un quarteron d'huile d'olif, pour quatre soldatz.

Chacune livre de pain estimée à	iij *d.*
Le pot de vin, à raison de	xvj *d.*
La livre de beuf, à raison de	vj *d.*
Livre de mouton, à raison de	ix *d.*
La morue, à raison de	ij *s.*
Livre de formage, à raison de	xij *d.*
Livre d'huile	xviij *d.*

Qui est, pour la nourriture de chacun soldat, à raison de ij *s.* viij *d. obole* pour jour de chair, et ij *s.* x *d. obole* pour jour de poisson. Aux aultres compaguies sera fourny *pro rata* selon le nombre pourté par le rolle du commissaire Cambes; pour le maistre du camp, sera faict fourniture aultant que à huict soldatz.

Pour les capitaines en chef, aultant que à six.

Au lieutenant, aultant que à quatre.

A l'enseigne, aultant.

Aux lampessades (officier sulbaterne, sergent) et payes royalles, aultant que à deux.

Le commissaire Cambis aura égard à la fourniture des vivres, à ce qu'il ne se commecte abbuz, et lui sera administré aultant que à quatre soldatz.

Faict au pont Saint-Junien, le viij[e] jour de décembre m. v[c] LX. Signé Paule de Termes.

1. Reg. consul.

ncore de grands frais à la charge des consuls, mais im-osa aux calvinistes, qui n'osèrent rien entreprendre. Sur es entrefaites, on apprit la mort du roi François II, dont corps allait sans bruit à Saint-Denis, escorté seulement e ses deux précepteurs et d'un évêque. Le clergé, qui ombattait toujours la réforme à outrance, regrettait que e prince n'eût pas eu son Tanneguy-Duchâtel pour le élivrer de ses ennemis [1].

Le nouveau règne, celui d'un enfant livré aux caprices de ambition de sa mère et des factions qui l'entouraient et busaient de son nom, commença par un pardon aux pas-ions fanatiques de l'époque ; mais ni le pardon, ni la per-écution ne pouvaient arrêter la révolution qui poussait le iècle. La réforme continuait d'agiter les villes, semant artout ces germes de discordes d'où devait sortir, meur-rie et sanglante, la liberté de conscience, et avec celle-ci es calamités pour l'avenir. Aux états d'Orléans, où l'Hos-ital avait vainement sollicité des droits égaux pour les eux cultes, le parti des Guise réclama des supplices ontre les huguenots. Cependant quelques concessions urent faites par l'édit de juillet (1561). Les calvinistes de imoges purent alors assister librement aux prédications es deux ministres du Parc et Belchi, dont la parole, élo-uente quelquefois, et souvent trop emportée, réunissait peuple dans les villages voisins, à Laborie, à la Couture à Mont-Jauvy. Ils abusèrent des concessions que leur isait l'opinion publique, et se montrèrent plus fiers et lus intolérants. C'est qu'ils comptaient sur la protection e Jeanne d'Albret, qui les excitait secrètement à persé-érer, et aimaient à se répéter les paroles de la vicomtesse-eine à Catherine de Médicis, « que plutôt d'aller jamais

1. On avait mis ces mots sur le drap mortuaire du roi : « Où est main-nant Taneguy-Duchâtel? »

à la messe, si elle avait son royaume et son fils dans la main, elle les jetterait tous deux au fond de la mer, pour ne lui être en empêchement. » Antoine de Bourbon, au contraire, retenu par l'évêque de Mende et par François des Cars, partisans des Guise, agissait avec timidité et semblait craindre d'arborer son drapeau; mais il était plus hardi quand il s'agissait d'user de ses droits contre ses sujets de la vicomté. Au mois de mai 1560, Pierre Belut, son procureur en la cour du parlement de Paris, avait fait savoir aux consuls que le roi et la reine de Navarre demandaient l'exécution d'un arrêt contre certains habitants, à raison des censives des maisons. Il fallut payer. Au mois d'août de la même année, on n'en envoya pas moins une députation à Poitiers pour complimenter Jeanne d'Albret qui allait rejoindre son mari.

Sur la fin du mois d'octobre, les protestants, qui avaient joui assez paisiblement de la liberté accordée par les édits précédents de s'assembler dans les faubourgs, se montrèrent plus entreprenants, prétendant exercer leur culte même dans les églises. Ils envahirent celle de Saint-Cessadre (Saint-Cessateur) pour y faire leurs prêches. Chassés par les catholiques, ils s'emparèrent de celle de Sainte-Valérie, placée près du couvent des Jacobins. Leurs ministres y firent la cène et y administrèrent le baptême à plusieurs enfants. Les plus notables d'entre eux, sur la plainte des femmes catholiques qui appartenaient à la confrérie de Sainte-Valérie, furent appelés devant les magistrats du siége présidial, qui devaient leur enjoindre d'abandonner l'église; mais ils revendiquèrent hautement le droit d'y faire les cérémonies de leur culte. Ainsi, les deux partis, en portant leurs réclamations devant la justice, semblaient renoncer à recourir à la violence. Pourquoi n'en fut-il pas toujours de même? Les consuls et les officiers du

roi-vicomte, sur l'avis du grand vicaire de l'évêque, portèrent l'affaire, instruite au présidial, devant le roi de Navarre, en sa qualité de lieutenant général du roi de France, qui décida que le sénéchal du Limousin et les consuls feraient rendre l'église aux catholiques, et que la même décision serait notifiée, comme ordonnant la restitution de toutes les églises partout où les protestants s'en seraient emparés « sous prétexte des différends et controverses des deux opinions de la religion [1]. » Ce fut l'application de l'édit de 1561.

Ce n'était pas seulement à Limoges que se heurtaient les opinions religieuses, mais aussi dans les principales localités du pays. Claude, vicomte de Rochechouart, qui avait été fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin, avait fait publier à son de trompe l'interdiction absolue de prêcher la réforme dans la ville de Rochechouart; mais, malgré cette défense, un maître d'école, nommé Jean Lespinasse, avait osé tenir des conciliabules pendant la nuit, et l'on s'aperçut bientôt qu'une certaine agitation divisait les habitants. Le vicomte le fit arrêter, au moment où il dogmatisait en secret au milieu de trois cents auditeurs (1561).

A mesure que s'affirmaient les dissentiments en matière de foi et que de là surgissaient des passions hostiles, la désunion avait lieu parmi les habitants de Limoges, selon qu'ils étaient ostensiblement ou en secret partisans de Rome ou de Calvin; aussi remarque-t-on que cette même année, quand on procéda à de nouvelles élections consulaires, on ne réélut qu'un seul des anciens membres. Était-ce parce que les anciens n'avaient pas assez bien protégé les intérêts catholiques, ou parce que les partisans de la réforme espéraient être soutenus par les nouveaux

1. ARCH. DE PAU : *F. de la vicomté de Limoges*. Cette décision est du 10 novembre 1561.

élus[1]? Quoi qu'il en soit, les protestants, forcés d'abandonner l'église de Sainte-Valérie, à défaut de temple, firent leurs cérémonies dans des maisons particulières. Un orfèvre de la rue des Combes, nommé Jean Bertrand, leur permit de dresser dans la cour de sa maison, près de l'hôpital de Saint-Martial, une chaire autour de laquelle se réunissaient tous les jours des enfants, des femmes, des bourgeois et même des prêtres, pour entendre les ministres Duparc et Belchi. Deux moines de l'ordre de Saint-Augustin y jetèrent le froc en pleine assemblée et se déclarèrent disciples de Calvin.

Les nouveaux consuls n'eurent pas seulement à s'occuper de maintenir la paix entre les catholiques et les dissidents, il leur fallut réclamer contre la levée de nouveaux impôts, payer, malgré leur opposition, à la recette générale de Riom une somme de sept cent cinquante livres. En même temps, le roi, « pour subvenir à ses affaires, » venait d'imposer sur le vin cinq sous par muid dans toute l'étendue de l'élection. Les consuls s'entendirent avec les principales localités pour réclamer, exposant au roi Charles IX et à la reine mère « que leur paîs est un paîs montieux, le plus pouvre et infertile que paîs du royaulme, en la plus grande partie duquel ne croîd et provient bled et vin, si ce n'est que raves et chastaignes. Et y est la pouvreté si grande, que de dix familles l'une ne mange pain, ne boid vin une fois la sepmaine; » mais que cependant ils avaient fait publier l'édit, et qu'ils offraient de se racheter de l'impôt par l'offre d'une somme de cinquante mille livres pour les six années, ce qui fut accepté[2]. Pour la perception de cette

1. Les consuls élus le 7 décembre 1561 furent : Aymeri Verrier, Martial Decordes, Jean Decordes, Guillem Disnematin, Jean Lescure, Pierre Sanxon, Jacques de Vaubrune, Jouvent Reynier, Pierre Valade, Jean Boulet, Estienne Disnematin. (*Reg. consul.*)

2. Lettres du conseil du roi du 11 avril 1562.

omme et sa répartition, les trois états du Haut-Limousin e réunirent à Limoges et décidèrent qu'elle serait levée ous forme de taille, mais seulement sur le tiers état[1].

Les actes de violence de la part des catholiques ou des rotestants coïncidaient presque toujours avec l'établisse-ient et la répartition des impôts, soit que les dissidents onsidérassent ces mesures comme devant servir à les com-attre, soit que les catholiques en attribuassent la cause ux entreprises de leurs ennemis contre l'ordre public. omme les prédications des ministres de Calvin avaient haque jour pour résultat le scandale de nouvelles conver-ons, le clergé catholique opposait son éloquence à ces ntraînements irréfléchis, et cherchait dans ses rangs quel-ue saint Bernard ou quelque saint Dominique qui pût itter contre l'hérésie. Les chanoines de Saint-Étienne rent venir de Rhodez un prédicateur célèbre, nommé eré, qui prêcha dans la chaire de Saint-Martial pendant Avent et le Carême, sans être arrêté par les menaces des inistres protestants jaloux de ses succès. Il partit comblé e présents offerts par le clergé et par les personnes euses. Mais son éloquence n'avait fait que surexciter les assions : les catholiques, voyant que les protestants, con-rmément aux précédents édits, continuaient de s'assem-er dans les faubourgs, et les soupçonnant de vouloir emparer de la ville, en chassèrent un grand nombre qui retirèrent à Confolens. Après leur départ, on démolit la aison où avait lieu le prêche ; les bancs furent brûlés, nsi que la chaire du prédicant, et la maison rasée[2]. Ce-ndant plusieurs protestants restèrent dans les faubourgs continuèrent leurs cérémonies dans le jardin de l'hô-tal, où les introduisait secrètement Martial Borie, un de

1. Décision du 20 avril de la même année.
2. De Thou, t. IV, l. 30, p. 265.

leurs adhérents. Mais comme on les fouillait aux portes de la ville, ils prirent le parti de se fortifier derrière trois portes de pierre qu'ils gardaient eux-mêmes dans le faubourg Manigne. Quelques-uns se rendirent au siége de Châteauneuf en Angoumois.

Ces tristes représailles n'allèrent pas plus loin : on semblait comprendre de part et d'autre que le Christ avait apporté au monde la paix, la charité et l'amour. Les protestants continuaient de se réunir à Aixe, sans qu'on songeât à les inquiéter, lorsque le mardi de Pâques (1563), au moment où la procession des catholiques parcourait les rues, une pierre fut lancée sur la châsse de saint Martial, du côté de la Croix-Neuve. Tous les yeux cherchèrent l'auteur de ce sacrilége : on aperçut à une croisée un bourgeois, nommé Liulou, d'autres disent Rincaud, qui avait le chapeau sur la tête. Cette irrévérence fit croire que c'était le coupable. La foule, indignée de l'outrage fait à son apôtre, se précipita dans la maison, dévasta tout ce qui s'y trouvait, pour se venger de l'impie qui lui avait échappé. A cette nouvelle, les huguenots, qui étaient au prêche, s'apprêtaient à courir aux armes, lorsque la voix du ministre Duparc arrêta cet élan de fureur auquel, de leur côté, s'apprêtaient à résister les catholiques accourus à la maison de ville offrir leur secours aux consuls. Charles IX, informé de ce qui s'était passé pendant cette procession, ordonna des informations, « parce que autour de la présente ville se ramassoient aucuns perturbateurs, et par dehors et près de ladite ville se faisoient assembleez, presches et batesmes et aultres sacrements à la manière de Genève, où assistoient grand nombre de gens, dont le peuple estoit esmeu et grandement scandalisé. »

Quelque temps après, à la nouvelle que les protestants s'étaient rendus maîtres de plusieurs villes, qu'ils avaient

les églises, outragé le clergé, les catholiques, réunis
nd nombre à l'hôtel de ville, écrivirent à François
ıtbriant, seigneur de Montréal, gouverneur et séné-
lu Limousin, l'informant qu'ils étaient menacés, le
de venir les protéger avec tous les gentilshommes
udraient le suivre. En attendant, pour veiller à la
de la ville, on choisit six capitaines, qui, à l'ap-
e de la nuit, venaient s'établir aux portes, d'où ils
ient des patrouilles dans tous les quartiers. Cette
militaire, improvisée à la hâte, ne tarda pas à être
lée par des discordes. Le capitaine Colomb, qui avait
rps de garde à la vieille tour de la Monnaie, refusa
r de céder ce poste à un autre; mais, comme on le
onnait déjà de vouloir pactiser avec les protestants,
ple le força de se retirer, et il vint avec ses hommes
r dans l'église de Saint-Étienne [1].

de Pontbriant, ayant pris l'avis des consuls, des
officiers, des principaux bourgeois et marchands,
na que les habitants montassent la garde la nuit et le
sous le commandement de chefs élus par chaque
[2]. Alors on distribua toutes les armes déposées
a maison du consulat. On appela le seigneur de la
lle, qui arriva avec un grand nombre de gens armés,
entilshommes que bourgeois, et après lui les sei-
de Molin, d'Orsène et de Leychoussier, avec plu-
compagnies d'étrangers. Le jour, comme la nuit,
ents hommes étaient à la garde de la seule porte par
le on pouvait pénétrer dans la ville. Les tours et les
lles, tous les lieux où devaient veiller des sentinelles,
réparés, des fossés creusés en dedans, des pièces
lerie placées dans les tours, deux pièces de cam-

ss. de 1638.
juin 1562.

pagne, l'une à la porte de la Reine, l'autre à la tour de la Prison. Comme les habitants du faubourg Manigne se croyaient menacés par les dissidents, le gouverneur les autorisa à établir des fortifications, des corps de garde, mais à condition qu'il en aurait les clefs et qu'on les démolirait à sa volonté.

Limoges devenait ainsi une place de guerre, où le commerce languissait, où la misère augmentait. Ne sachant plus comment fournir aux charges qui pesaient sur eux, les habitants s'adressèrent plusieurs fois au vicomte, roi de Navarre, en faveur duquel Charles IX, pour mieux l'attacher à son parti, et surtout Jeanne d'Albret, avait érigé en marquisat la vicomté de Limoges [1]. C'était de lui principa-

1. « Charles, par la grâce de Dieu, etc., sçavoir faisons que nous, ayans esgard et considération à la proximité de sang et de lignage, dont nous attiennent et attouchent nostre très-cher et très-ami oncle et tante, les roy et reyne de Navarre, vicomte et vicomtesse de Limoges, et désirant, en considération de ses grandes et très-dignes vertus et très-recommandables services, que nostre dict oncle a faict à nos prédécesseurs et nous, le favoriser et gratifier en toultes choses dignes de la grandeur de leur maison et de leurs successeurs, et conserver les droicts, qu'ont été délaissés à leurs dits prédécesseurs en la vicomté de Limoges, qui estoit antiennement de la maison et duché de Bretaigne, et baillée à leurs prédécesseurs, pour leur apanage, avec tout droit de régalle, et icelle tenue de nous à foy et hommage lige, à cause de nostre duché de Guyenne, sans que nos prédécesseurs y aient prétendu aultres droitz que la souveraineté, de laquelle sont membres dépendants les terres et seigneuries de Peysac, de Mareuil, d'Ayen, d'Excideuil, d'Ans, Auberoche, de Noutron, de Châlusset, Châlus, Corbefy, Larche, Ségur, Masseret, la prevosté de Saint-Yrieix, Tiviers et Aixe, dont les prédécesseurs de nostre dict oncle et tante et eux ont toujours jouy, et en icelle toujours un juge d'appeau, qui connaissoit en appellation des juges des terres, seigneuries, chastellenies et baronies susdictes, et des aultres tenures et mouvans d'eux, à cause de ladicte vicomté de Limoges, savoir les villes, terres et seigneuries de Mareuil, Rochebeaucourt, d'Escars, Juilhac, Nexon, Lastours, Pompadour, Bré, Saint-Cyre, Laroche, Varayne, La Costière, Bussière-Badil, Saint-Bonnet-la-Rivière, Saint-Ybars, Pierre-Butière, Saint-Aulaire, Mansac, Chabrignac, Lubersac, Thenon, Lamothe, Chamers, Bernardière, Coussac, Châteaubouchet, Les Cars, Roufliac, La Crousille, Juverlhac; des paroisses Condat, Villars, Puyguillem, Milhac, Saint-Laurent, Saint-Senac, La Roche-l'Abeille, Peyriénac, Saint-Sulpice, Marqueyssac, de la Mothe, Saint-Pantaly, des Bories, Jumilhac, Faxinet, Salon, La Jurousse, Nantiat, Foulhade, Larenaudie, du Bourdeix, Saint-Jean-de-Ligoure, Saint-

lement qu'ils pouvaient alors obtenir aide et protection, et non de la vicomtesse Jeanne d'Albret, qu'Antoine venait de renvoyer dans son duché de Vendôme, après avoir tenté en vain de la contraindre à faire profession de catholicisme. Il les autorisa à lever des impôts, mais sur les habitants de la ville seulement, pour l'entretien des hommes de la compagnie de son fils [1], les encouragea à maintenir la

Priest, Ligoure, Tourtoyrac, Châtre, Saint-Germain, Château-Chervix, Saint-Sulpice et des Combes; le château haut de Brujac, le château bas de Brujac et Vendoire, Banceil, Vic, Fontaines, Lussac, Saint-Pardoux-la-Rivière, Collaire de Val, Saint-Cyprien, Abzac, Montréal, Savignat, Saint-Cyr, les Champagnes Saint-Éloi, le Peu de Ban et Châlais, le pariage de Lardimalie, la Crouzille, Tourdonnet, Bussière-Galant, Rossignol; la justice basse de Haut-Cor, la Porcherie, Jumilhac, Saint-Étienne de Ladou; la justice du doyenné de Saint-Yrieix, de Badefol, Meilhard, Rochefort; les terres de Montbrun tenues en ladicte vicomté, la cour du sénéchal en ladicte ville et aultres. Nous supplians et nostre dict oncle et tante, que nostre bon plaisir fût unir à ladicte vicomté toutes les terres, seigneuries, chastellenies et baronies susdictes à eux appartenant, comme membres dépendans d'icelle, et l'ériger en nom, titre et dignité de marquisat, et en supprimant l'office de juge d'appeau, lui permettre créer et ériger seneschal de robe courte audict marquisat, et deux siéges de séneschal, en la ville de Limoges, capitale capital dudict marquisat, et l'autre... Et en chacun desdicts siéges un lieutenant de robe longue, un procureur et un greffier, pour connoître des appellations des juges des terres, seigneuries et chastellenies et baronies; et pour la commodité des subjects, ordonné que les appellations, qui seroient interjectées du séneschal, ressortiront neuement, sçavoir est celles que par nos édicts doivent être jugées en dernier ressort par les juges présidiaux au siége présidial de Limoges, et autres siéges présidiaux qui ont accoutumé connoître des appellations dudict juge d'appeaux, et celles qui sont hors de nostre cour de parlement de Bordeaux, et sur le tout leur pourvoir pour les causes susdictes, et autres bonnes, grandes et raisonnables considérations à nous mouvans, avons, par l'advis et conseil de nostre très-honorée dame mère, princes et seigneurs de nostre sang et autres grands et notables personnages, érigé en marquisat (énumération des localités précédentes). Mars 1561. » (Original aux Arch. de Pau.) A ce même document sont attachés deux *vidimus*, l'un de l'édit du même roi et de la même année, ordonnant que le siége de la sénéchaussée de la Basse-Marche resterait fixé au Dorat; l'autre créant deux tribunaux dans la Basse-Marche, le siége principal au Dorat, dont le premier magistrat prendrait le titre de lieutenant-général. Ces deux pièces ne sont pas indiquées dans l'inventaire.

Qu'il me soit permis de témoigner ici toute ma reconnaissance pour le concours bienveillant que me prêta M. Raymond, le savant archiviste de Pau, pour faciliter mes recherches.

1. 22 juillet 1562.

ville sous l'obéissance du roi, « à raison des émotions, du passage des troupes, qui fouloient le pauvre peuple, d'ailleurs assez affligé tant pour la suyte des guerres que chertés de tous vivres, mesme du bled [1], parvenu à si haut pris qu'il n'y avoit moyen d'en faire modération. » Ordre fut aussi donné à toutes les compagnies de soldats de ne pas loger dans la ville, mais seulement dans les faubourgs et les environs [2]. Au mois d'août de la même année, arriva le comte des Cars pour prendre connaissance de l'état du pays et porteur d'une lettre adressée aux consuls, par laquelle le roi de Navarre les félicitait d'avoir su maintenir l'autorité du roi de France [3].

Pendant ce temps-là, le désordre augmentait dans les provinces ; les protestants étaient déjà maîtres de plusieurs villes. Dans la crainte qu'ils ne s'emparassent aussi de Limoges, le comte de Ventadour y fut envoyé en qualité de lieutenant de Sa Majesté, pour le Haut et Bas-Limousin. Il arriva à Limoges (août) avec soixante argoulets [4] et arquebusiers à cheval, qui devaient lui servir toujours d'escorte; puis il ajouta à cette force armée soixante-dix autres arquebusiers à pied, cent à cheval, dont il donna le commandement à La Chapelle-Fouchier. Le seigneur de Châteauneuf et celui de la Brande commandaient aussi une compagnie de cent cinquante hommes, avec lesquels ils devaient parcourir le pays.

Le seigneur de Ventadour ne se contenta pas de faire des levées d'hommes à Limoges et dans les environs, il demanda aux consuls de lui livrer les clefs de la ville. Les consuls voyant en cela une violation de leurs priviléges, s'y

1. Le prix du blé était alors de 2 livres 7 sous 6 deniers, et en 1559, de 18 sous. (*Pouillé du diocèse de Limoges.*)
2. 20 juillet 1562.
3. 18 août.
4. Corps de cavalerie légère. (CHÉRUEL, *Dict. des Instit.*)

refusèrent, portèrent leurs plaintes au roi de Navarre qui y fit droit, et promit de maintenir toutes les anciennes immunités et franchises [1]. Pendant ce temps, la compagnie du jeune Henri de Navarre séjourna quelques jours dans la ville, faisant fréquemment des sorties « sur aulcuns personnages ramassés qui se vantaient par leurs menez et inventions d'entrer dans la place. » M. de Pontbriant faisait aussi bonne garde, et visitait chaque jour les postes qui gardaient les portes. Mais il n'en fallut pas moins payer l'impôt de six mille livres exigé par le roi pour l'entretien des troupes : les consuls en firent la répartition, pour la part qui leur incombait, sur tous les habitants, et même « sur les rebelles et séditieux. »

Il ne s'agissait plus, comme sous le dernier règne, de liberté de conscience ; cette liberté, les calvinistes l'invoquaient comme un droit exclusif de leur croyance ; ils ne réclamaient plus seulement celui de prier en public, ils s'efforçaient d'abaisser le catholicisme à leur niveau. Les catholiques ne voyaient plus en eux que des ennemis implacables. De là, pour toutes les localités où la lutte était engagée, des misères de toutes sortes. A Limoges, les consuls nommés pour l'année 1563 [2] ne savaient plus comment faire face aux besoins de leurs concitoyens, comment payer la garnison établie dans la ville. Le vicomte-roi n'était plus là pour modérer leur administration, pour la réglementer : atteint d'une arquebusade à l'épaule gauche, le 14 octobre, en voulant entrer à Rouen par la brèche, il était mort le 17 novembre, laissant un fils âgé de neuf ans, dirigé par une mère fanatique, ambitieuse et violente. Ne sachant plus

1. 14 septembre 1562.

2. Joseph Dauvergne, Léonard Mosnier, Jean Duboys, Jacques de La Roche, Jean Colomb, Hélie Peyrat, Jean Lagorce, Martial de Lachenault, François du Boucheys, Jean Farne, Lazarre Martin et François Martin. (*Reg. consul.*)

où se procurer des ressources, les consuls obtinre
Charles IX un édit qui les autorisait à faire enleve
vendre « tous les joyaux et argenteries estans ez prin
et plus riches esglises de la ville, cité et faulxbourg
l'argent qui en proviendrait estre converty au remb
ment des deniers fournis et empruntés pour faire l
de la garde de la ville (14 novembre 1562). » M. de
briant, gouverneur et sénéchal, veilla à l'exécution
édit. On enleva de l'église de Saint-Martial « le grand j
d'argent doré où estoit l'effigie de saint Martial, pos
un piédestal enrichi de piarrerie et perles, ouvrage et
facture industrieusement de grand somptuosité, où
au pied engravé et couvert d'émail la vie de monse
sainct Martial; » un grand crucifix d'argent placé a
sus du grand autel, et un autre sur l'autel de saint A
clinien : la couverture en feuille d'argent placée
châsse et sur le tombeau du sépulcre, « avec dix i
d'appostres, enlevés en bosse en petit volume d'or,
les ungs avoient des mains et pieds d'argent doré,
dans les tabernacles de ladicte châsse, garnis de
coupt de piarres et perles précieuzes; et estoient le
joyaux et argenteries de la valeur de dix-huict mille
tournois. »

L'Église payait ainsi les grands combats du catholi
L'avenir lui gardait d'autres épreuves; ses trésors de
payer, à la fin du XVIII[e] siècle, la main-d'œuvre des i
clastes de 93. Ce vandalisme fait sourire de pitié les
esprits de nos jours, asservis par l'infaillibilité du n
et de la force; mais pour qui conserve encore quelqu
pect pour les choses saintes, il est facile de comp
quelle dut être la douleur d'une population religieu
voyant disparaître ces riches ornements qu'avaient
ses ancêtres, et qui étaient sortis des mains des pl

biles artistes. Le clergé ne put pas empêcher ces spoliations, mais il appela sur leurs auteurs la colère de Dieu et tous les remords de la conscience. L'avocat du roi, Maledent, dans ses écrits du temps, eut d'éloquentes imprécations contre ce sacrilége, qu'il compara à celui de Brennus, et l'or qu'on en retira à celui de Toulouse (*aurum Lemovicense*) :

Discite justitiam moniti et non temnere divos,

criait-il à ses concitoyens, en attribuant à l'expiation de cette profanation la peste qui fit six mille victimes à Limoges.

Sur la fin de janvier, lorsqu'après les froids on pouvait compter sur de plus abondantes récoltes que l'année précédente, le prix du blé augmenta tellement, qu'on craignit que le peuple affamé ne se révoltât. Les consuls, assistés des principaux bourgeois et marchands, décidèrent qu'ils se procureraient dix mille livres, tant par eux-mêmes qu'avec le concours des plus riches, avec lesquels quatre marchands iraient, dans l'Auvergne ou dans les autres provinces voisines, acheter des blés. Pendant cinq mois, on put ainsi fournir aux plus pressants besoins. Chaque mois, on put acheter trois mille setiers, qu'on déposait dans un grenier public, pour les livrer ensuite à des boulangers qui ne distribuaient le pain qu'aux plus pauvres et en présence des désignés du consulat. « Pour nourir et allimenter le paovre peuple, les tourtes estoient délivrées pour sept solz la pièce, mais revenoient auxdictz consuls neuf solz, et perdoient sur chacune tourte deux solz, car se vendoient aux aultres villes circonvoysines de dix à douze solz [1]. »

Pendant cette disette, Montluc, lieutenant pour le roi en Guyenne, annonça l'arrivée à Limoges de la compagnie du

1. Par suite de ces mesures le prix de 5 et de 4 livres tournois pour le setier de froment et de seigle fut réduit à 2 livres 15 sous et 2 livres. (*Reg. consul. Pouillé du diocèse.*)

prince de Navarre, fils d'Antoine de Bourbon [1]. Les consuls, effrayés des nouveaux sacrifices que leur imposerait cette garnison, invoquèrent encore leurs priviléges et, sur l'ordre du roi et de la reine-mère, Montluc envoya ailleurs ces gens de guerre. Le dévouement, la générosité et la vigilance des consuls et des principaux bourgeois avaient bien pu alléger les misères des pauvres, leur éviter les tortures de la faim; mais il n'en fut pas de même lorsqu'il fallut combattre cet autre fléau que l'Église et le peuple considéraient comme une expiation des sacriléges commis par les protestants, et de l'enlèvement des richesses pieuses et artistiques vénérées dans les sanctuaires depuis des siècles. Sur la fin du mois de juin, au moment où la terre promettait de riches moissons, la peste s'était déclarée dans une maison du faubourg Manigne, et de là bientôt dans le reste de la ville, de sorte qu'en moins de quinze jours, l'intensité du fléau força tous les habitants qui pouvaient vivre au dehors de leurs ressources, d'abandonner la ville. Pour surexciter le dévouement des hommes de l'art, on se procura un chirurgien, « auquel, pour le dangier de peste, fut octroyé l'estat de mestrize, avec pouvoir de lever bouticque de chirurgien, sans souffrir l'examen des aultres chirurgiens. » On lui fournit tous les médicaments nécessaires et une habitation dans la tour appelée le *Digiet*, où furent établies deux chambres garnies de lits, et dans l'une desquelles habitait un prêtre, chargé d'administrer les sacrements aux malades. Le prêtre et le chirurgien furent bientôt victimes de leur dévouement. D'autres, animés de cet esprit de charité que la religion seule peut inspirer, offrirent leurs services, tandis qu'on payait des gens pour porter les malades, creuser des fosses pour les morts, distribuer des secours

1. Lettre du 27 avril 1563, adressée à Montluc par Catherine de Médicis

ans tous les quartiers. Comme on craignait que les ennemis du roi ne profitassent de ce triste état de choses pour s'emparer de la ville, les consuls et les officiers du roi de Navarre en confièrent spécialement la garde à un capitaine nommé Gabriel Raymond, qui recevait vingt sous par jour pour sa solde, et quinze pour chacun de ses hommes.

La maladie fit de si rapides progrès, que cinq à six mille personnes de la ville et des faubourgs, sans y comprendre ceux de la Cité, moururent en peu de temps. Elle dura jusqu'à Noël, se répandit ensuite dans les campagnes et y fit aussi de nombreuses victimes. Sur ces entrefaites, furent élus pour l'année suivante de nouveaux consuls[1], qui montrèrent le même dévouement que leurs prédécesseurs. Nous leur devons la triste relation des malheurs du temps. Au moment où ils entrèrent en charge, la ville était presque déserte. Il en était de même des localités voisines, des bourgs et villages à quatre ou cinq lieues aux environs. On fit rentrer dans la ville les pestiférés, logés d'abord sous de pauvres abris hors des murs; on les réunit dans l'église de Sainte-Valérie, où l'on avait soin d'approprier leurs vêtements, de leur distribuer des vivres; « et tous les corps et chasalles[2] qui mouroient n'estoyent point portés dans les esglises, » mais déposés à la hâte dans les cimetières, sans que les parents osassent les accompagner. Ces maladies, qui durèrent six mois, eurent pour cause, selon l'opinion générale, la présence à Limoges de cinq à six mille soldats qui venaient d'Orléans, après l'édit de pacification, et qui se retiraient dans leurs foyers. La frayeur avait été si générale, que le clergé de Limoges avait déserté, ne laissant

1. Les élus du 7 décembre 1563 furent : Antoine Duboys, Mathieu Benoît, Jean Gergot, Bartholomé Juge, Pierre Verrier, Claude Rouard, Martial Eschaupre, Mathieu David, Simond Yvernaud, Jacques Cybot, Martial de Douhet, Pierre Mosnier.

2. *Chasselle*, diminutif de châsse, bière.

dans la cathédrale que quelques pauvres prêtres avec trois choristes.

Cependant le traité d'Amboise (1563) paraissait devoir rétablir la paix par les concessions faites à Condé et à Coligny, les chefs avoués de la réforme. Quelque temps auparavant, huit jeunes gens de Mucidan, en Périgord, venus à Limoges avec des armes, avaient été arrêtés, et quatre pendus. Les autres allaient avoir le même sort, lorsqu'ils furent sauvés par le traité de paix, au nom duquel un message de leurs compatriotes menaçait les habitants de Limoges de traiter de la même manière ceux des leurs tombés entre leurs mains. Un ministre de la religion réformée et ses adhérents, qu'on avait pris à Pierre-Buffière, durent aussi à ce traité d'avoir la vie sauve. Alors les protestants du Bas-Limousin purent célébrer leur culte à Uzerche. Un mois après, ceux de Limoges, apprenant l'arrivée de M. de Pontbriant, se rendirent près de lui, demandant qu'il leur fût donné un temple pour administrer les sacrements et exercer leur culte, qu'on leur remboursât ce qu'ils avaient payé sur le dernier emprunt fait par la ville et réparti sur eux par les consuls. Charles IX ayant fait droit à cette dernière demande, le sénéchal ordonna que la requête serait signifiée aux consuls le lendemain. Ces magistrats répondirent que le roi avait assigné, comme lieu d'exercice du culte protestant, la ville d'Uzerche, conformément à l'édit d'Amboise, portant que « le culte réformé était maintenu dans les villes où il était exercé jusqu'au 7 mars courant, mais que, dans le reste de la France, il ne pourrait être célébré, hors des maisons nobles, que dans les faubourgs d'une seule ville par bailliage ou sénéchaussée; » quant à la restitution d'une partie de la cotisation, que si les protestants l'avaient obtenue, ce n'était qu'en circonvenant le roi, et qu'en conséquence, l'emprunt ayant été remis au roi, c'était

ui qu'ils devaient le réclamer. Cette affaire fut soumise grand conseil. Néanmoins, les protestants obtinrent l'auisation de former un syndicat, dont ils présentèrent les mbres au greffe du sénéchal. On leur toléra aussi une nion, peu nombreuse, dans la maison d'un nommé otte[1].

Ces concessions, en facilitant l'établissement progressif la réforme, pouvaient ramener l'ordre et la paix; mais clergé s'en indignait, parce que, dans le même temps, le i demandait, pour les besoins de l'État, le quart du doaine de l'Eglise[2]. Tous les catholiques partagèrent ce mécontentement, et leur haine se manifesta hautement contre parti opposé. Les protestants ne montrèrent pas plus de odération; cependant ils étaient encore peu nombreux à moges, où le peuple restait fidèle à ses anciennes croyans, et où la bourgeoisie se méfiait des projets ultérieurs s calvinistes, dans la pensée que la vicomtesse Jeanne Albret, avec laquelle la ville était en procès, faisait de la uvelle religion un instrument de sa politique.

Jeanne d'Albret, toujours attentive à ce qui pouvait favoer son parti, vint à Limoges avec son jeune fils, Henri de avarre, caressa les bourgeois, qui la reçurent avec emessement, espérant que l'édit d'Amboise satisferait son abition; elle usa de son autorité avec une certaine modétion, promit sa protection aux consuls, espérant ainsi en re des prosélytes de la réforme (mai 1564). En se déclant contre la cour de France pour le calvinisme, elle oyait relever la fortune de sa maison tombée de son haut estige de l'autre côté des Pyrénées, et léguer à son fils

1. Chron. mss. — Mss. de Nadaud.
2. Bermondet, lieutenant-général, fit la vente des biens ecclésiastiques à nt-Léonard, au moment où la peste sévissait à Limoges. Les revenus de èché et des abbayes du Limousin furent estimés 300,000 livres. Le clergé heta plus tard les biens aliénés.

une grande Navarre aquitanique. Mais à Limoges, le peuple et les bourgeois ne se laissaient séduire ni par ses caresses, ni par l'éloquence du ministre qui l'accompagnait. Aussitôt qu'elle eut installé sa petite cour d'huguenots dans le palais du Breuil, vieille maison construite en bois, composée d'un assemblage de cellules étroites, qui servit longtemps de résidence aux vicomtes et à leurs représentants, elle y fit transporter par ses suisses la chaire de Saint-Martial[1]. Son ministre y prêcha quelques jours devant un petit nombre de réformés. Une tradition, si ce n'est pas une invention pour donner du ridicule à Jeanne d'Albret, rapporte qu'elle-même monta en chaire et qu'elle prêcha ses adeptes. Mécontente de ne pas voir accourir à elle un plus grand nombre de partisans, et après avoir reçu l'hommage de ses vassaux, elle partit pour Lyon, poursuivie par les malédictions du clergé, qui fit brûler la chaire à l'endroit même où elle avait été dressée, et que longtemps on nomma « place du Prêche ».

Jusqu'alors les habitants avaient toujours librement élu leurs consuls, comme durant tout le moyen âge, sans que la royauté fût intervenue; mais cette même année, Charles IX s'ingéra dans l'organisation des municipalités. Apprenant le résultat des élections qui venaient d'avoir lieu à Limoges, il approuva le choix des citoyens, mais se réserva le droit d'instituer lui-même ces nouveaux magistrats. Au moment de remettre leurs charges à leurs successeurs, les consuls de l'année précédente leur firent connaître la lettre

1. Les religieux de Saint-Martial firent peindre sur les vitraux de leur église une femme en chaire, prêchant devant quelques auditeurs, artisans et moines débraillés, avec ces deux vers :

Mal sont les gens endoctrinés,
Quand par femme sont sermonnés.

L'arbre que représentait le fond du tableau tenait lieu du nom de la reine. *Arbre* se dit encore en patois *Albré*.

d'approbation du roi. Mais cette prétention ne fut pas sans doute acceptée unanimement par les nouveaux élus, car six d'entre eux n'assistèrent pas à la séance, protestant ainsi par leur absence contre la violation de leurs priviléges[1].

Vers la fin de l'année, le roi ordonna qu'on élût, non plus douze, mais vingt-quatre candidats, parmi lesquels il devrait en choisir douze. On s'y soumit, et le 17 janvier suivant (1564), les consuls, ainsi acceptés, entrèrent en fonctions. Les protestants n'avaient pas été appelés à concourir à l'élection, aussi tentèrent-ils de la faire invalider, comme ayant eu lieu en dehors des règles ordinaires[2].

La première période de la réforme ne fut pas seulement remplie par les discussions religieuses, par les guerres civiles qui en furent la conséquence, mais par une large transformation en politique et en industrie. De la lutte de deux principes opposés sortirent des améliorations que personne n'avait prévues. Le besoin d'argent poussa la royauté à des institutions libérales, comme la crainte de la trop grande influence des communes la porta à restreindre les priviléges de quelques villes. Déjà on avait supprimé les charges de trésoriers, espèce de traitants qui s'attribuaient une partie des revenus publics. Par cette suppression Limoges devint le chef-lieu d'une généralité, nouvelle forme administrative qui facilita dans chaque province la marche de la civilisation. Le commerce, enrichi de nouvelles branches d'industrie, chercha alors des garanties d'ordre et de moralité pour ses transactions. Les consuls, avertis que le

1. Les consuls élus cette année furent : Jean Maledent, Jean Mauple, Jean Dupré, Louis Romanet, Martial Benoît, Bertrand de Mons, qui assistèrent à l'installation. Ceux qui n'y parurent pas furent : Martial Merlin, Jean Lacheuault, Martial Du Boucheys, Jean Cibot, Guillaume Poilevé et Joseph Rougier.

2. Ils en appelèrent au parlement de Bordeaux, mais le roi, ayant retenu l'affaire, maintint l'élection. (*Ordonnance rendue à Toulouse, le 22 février 1565.*)

jeune roi, alors âgé de dix-sept ans, venant de Lyon, allait à Toulouse, convoquèrent à l'hôtel de ville une assemblée dans laquelle on décida qu'on lui demanderait la confirmation des privilèges qui n'avaient pas été confirmés depuis Henri II, qu'on lui enverrait des députés pour en obtenir des lettres de confirmation, ainsi que l'établissement d'un tribunal appelé « Bourse de Judicature »[1], connaissant de toutes les causes concernant le commerce, nonobstant l'opposition faite à cette institution par la vicomtesse, reine de Navarre. Charles IX y consentit : ses lettres, données à Toulouse le 3 mars 1565, enregistrées au parlement de Bordeaux et publiées, furent présentées à Limoges à M. de Bermondet, lieutenant général, par les consuls Martial Benoît, Jean Maledent, Louis Romanet et Jean de Lachenault ; ce magistrat en ayant reconnu l'authenticité, les consuls présidèrent à l'élection, demandèrent la mise en fonction de leurs élus, exposant cependant que Vertamon, l'un d'eux, était « mal disposé de sa personne, et ne pouvoit venir en la maison commune. » Celui-ci refusait en effet les fonctions auxquelles il avait été nommé, parce que sans doute il n'était pas partisan de l'institution ; mais les consuls donnèrent à son refus d'autres motifs, disant « qu'il estoit maladif, vieux et caduque, de l'âge de soixante-dix ans, lequel, au moyen de la caducité de sa personne, avoit perdu grand partie de sa vue et ne voyoit comme gnyeres[2] ; aussi estoit-il chargé de dix-sept enfans ou filles, qu'il avoit à nourrir sur ses bras, » et qu'en conséquence

1. C'est au chancelier de L'Hospital qu'il faut attribuer l'institution des bourses ou tribunaux de commerce, dont jouissaient déjà quelques villes. La Bourse de Limoges fut composée d'un *juge* ou *président*, de deux consuls ou *juges*; lesquels trois nommaient le *juge*, deux conseillers, dont le premier avait le titre d'*assesseur;* les deux consuls, chacun un ; en tout sept magistrats consulaires.

2. *Gnier*, voir en fermant les yeux à moitié. (ROQUEFORT.)

demandaient qu'il fût remplacé. Le lieutenant général r consentit qu'après avoir forcé le récalcitrant, sous peine mende, à comparaître devant lui, à justifier par témoins s infirmités dont il était atteint, de son âge, et de la nécessité de pourvoir par lui-même aux besoins de sa nombreuse famille[1]. Les trois membres du tribunal de commerce furent Laseure, juge, Colomb et Grégoire, tous trois consuls. Lorsqu'ils comparurent pour prêter le serment selon les formes voulues par l'Église, ils s'y refusèrent, probablement parce qu'ils étaient, au moins en secret, partisans de la réforme; et ce ne fut que pour éviter l'amende t la prison qu'ils s'y décidèrent.

La même année, Charles IX autorisa la création de cent prud'hommes qui devaient seconder les consuls dans l'administration[2]; la demande en avait été faite dès le règne de François II. Les magistrats de la commune, comme on le voit, ne négligeaient rien de ce qui pouvait concourir à la prospérité de la ville. Ils obtinrent encore du roi, qui se trouvait alors à Cognac, en Angoumois, et à qui ils envoyèrent une députation composée de trois d'entre eux et le neuf des plus notables habitants, de ne payer que la moitié des tailles ordinaires, montant à 1087 livres, qui devaient être réparties à titre d'abonnement sur tout le Limousin[3]. La question de l'érection d'un collége, souvent mise n délibération, mais dont la décision n'avait pu avoir lieu ar suite des malheurs du temps, fut reprise dans une assemblée où furent appelés, avec la bourgeoisie, le doyen t le chantre de la cathédrale. Le clergé se montra, comme u moyen âge, tout disposé à concourir au développement

1. 21 mai 1565.
2. Ordonnance rendue à Toulouse.
3. Décision prise à Cognac, le 28 août 1565, contre-signée par de Montluc, évêque de Valence, frère du fameux Blaise de Montluc, connu par ses massacres.

intellectuel : mais en même temps, les grands vicaires du diocèse luttaient énergiquement contre l'hérésie, et ordonnaient des prières publiques pour demander à Dieu la paix de l'Église, à tous les fidèles de communier et de jeûner pendant trois jours. Heureuse la France si, faisant de la tolérance une vertu, les partis, au lieu de recourir à la force, n'avaient employé que la prière pour calmer les consciences !

La présence de Jeanne d'Albret à Limoges, n'avait pu détourner de la religion catholique que bien peu de personnes. Aussi se retira-t-elle mécontente et bien décidée à ne faire aucune concession de ses priviléges de vicomtesse, à ces bourgeois inaccessibles à ses séductions. En vain le pape la déclara-t-il proscrite et déchue de son autorité, si elle ne renonçait pas l'hérésie ; en vain Philippe II, le roi de l'inquisition, songea-t-il à la faire enlever, ainsi que son fils ; les événements ne permirent pas l'exécution des projets arrêtés dans l'entrevue de Bayonne. Jeanne d'Albret, pour se venger, poursuivit activement l'exécution des arrêts relatifs aux censives et à d'autres réclamations, déjà admises par le parlement. Effrayés des suites de ce procès, les consuls, avec le lieutenant général et les principaux bourgeois, décidèrent que des députés, choisis par eux et munis de pouvoirs, iraient trouver la vicomtesse à Moulins, pour faire avec elle une transaction[1]. On convint, quant à ce qui regardait les censives, que la question resterait réservée ; que les consuls et habitants obéiraient « à la dicte dame et à ses successeurs, comme à leur dame

1. Les envoyés, chargés de traiter en vertu d'une procuration, furent : Jean Hugon, sieur de Farges et de la Gardelle, lieutenant criminel en la sénéchaussée ; Pierre Boyol, receveur des tailles ; Martial du Boys, consul, et Jean Verthamon, qui jurèrent sur l'Evangile de remplir fidèlement leur mission. (Procuration du 18 juin 1566, signée par Marchant et Payen, notaires. *Reg. consul.*)

comtesse et justicière dudict Limoges, selon la subjection et obéyssance naturelle qu'ils luy doibvent; » qu'il en serait à même des droits réclamés sur les droits de barrage, de péage, de vinage et de panage[1]. Une propriété appelée le pré Vicomtaud, située dans la ville, détenue depuis longtemps par la commune, lui fut rendue par les consuls. Mais la vicomtesse réclamait bien d'autres prérogatives. Quant à la prétention la plus importante de toutes, celle de contraindre tous ses vassaux à la suivre en armes dans le Limousin et dans l'Angoumois; d'avoir un four et des moulins banaux; de lever des tailles aux quatre cas; d'exiger que les habitants fussent tenus de reconstruire un château qui existait autrefois sur la place de la Mothe, de la mettre en possession de toutes les maisons construites sur ce dernier emplacement, et de lui tenir compte de tous les revenus perçus par les consuls depuis un grand nombre d'années, elle en fit l'abandon, moyennant une somme de dix mille livres tournois, qui serait consacrée au rachat de la seigneurie de Ségur, aliénée par elle au profit de Jean le Roy, son secrétaire[2].

Ces discussions provenant depuis des temps reculés de l'empiétement de la Cité sur les droits du seigneur, ou du

1. A Limoges, comme dans la plupart des communes complètes, la principale ressource était l'impôt indirect, connu sous le nom de péage, et qui plus tard prit le nom d'*octroi*, lorsque l'autorité royale eut absorbé le pouvoir municipal. Le *péage* était un droit permanent d'entrée ou de sortie sur la marchandise, abstraction faite du véhicule qui la transportait. Le *barrage* s'appliquait aux véhicules chargés d'objets non destinés à être vendus dans la ville. Le *vinage* était un droit perçu par la ville sur chaque tonneau vendu par un étranger dans l'intérieur de la ville. La rente ou *leyde pesause*, ou *panage*, s'exerçait dans les foires et marchés. Une charte d'Aymar, vicomte, de l'an 1184, fait mention de ce droit. (LEYMARIE : *Hist. des communes*.)

2. Ce n'était pas la terre de Ségur proprement dite, qui avait été ainsi aliénée, mais bien les droits féodaux qui y étaient attachés. Jeanne d'Albret changea d'avis, la somme de dix mille livres fut employée plus tard au rachat de quelques terres en Périgord.

seigneur sur les priviléges de la Cité, cessèrent par s
l'ordonnance de Moulins, qui battit en brèche les p
tives féodales de la reine de Navarre. Les consuls él
l'année 1567, à l'approche de la guerre civile qui al
commencer, comprirent qu'il leur fallait profiter d
ordonnance pour se prémunir contre de nouvelles
mations et pour exercer plus librement leur autori
requête présentée au sénéchal, et malgré l'oppositi
officiers de la vicomtesse, ils obtinrent de Charles
droit d'instituer des juges de police qui auraient pou
sion de surveiller la vente des grains, des farines et d
denrées de première nécessité[1]. Il était nécessaire e
que la juridiction consulaire pût disposer de ses p
forces pour mettre la ville à l'abri des entreprises de
testants, en évitant tout ce qui aurait pu occasionn
troubles, comme, par exemple, la surélévation du p
vivres sur les marchés.

Tout annonçait une nouvelle levée de boucliers.
les IX venait d'engager six mille Suisses, dont un dé
ment fut accueilli à Limoges par des démonstratio
joie. Bientôt après, les consuls reçurent avec les plus g
honneurs les chefs du parti catholique, le cardinal de
le duc de Guise, son neveu, madame de Guise
d'Este), le duc de Nemours, de l'Aubespine, évêq
Limoges, qui suivait presque toujours la cour, et un
nombre de gentilshommes avec leurs compagnies. Un
couverte due à la vigilance des officiers de police je

1. (*Ordonnance du 1er février 1567.*) Les consuls de cette année
Mathieu Decordes, Jean Vidaud, Psaulme Grégoire, Jacques Cham
Jacques Grégoire, Léonard Galichier, Pierre Nozerines, Pierre Sale
du Montheil, Pierre Cibot, Martial Martin et Martial Mallot. Les j
police étaient institués et élus par les consuls, deux pris parmi les ma
justiciers, deux parmi les bourgeois et les deux autres dans le co
sulaire.

certaine perturbation dans la ville. On découvrit dans la maison d'Antoine de La Forge, marchand, natif de Saint-Étienne, un certain nombre d'arquebuses cachées parmi d'autres marchandises, qui selon la rumeur publique auraient été destinées aux protestants. Ces armes furent saisies avec d'autres munitions et vendues aux catholiques.

Le désordre continuant dans les provinces, Limoges pouvait craindre de tomber au pouvoir des huguenots qui parcouraient le pays; mais on se rassura quand on vit arriver M. de Verteillac, à qui le roi venait de confier la garde de la ville. Le nouveau gouverneur prit aussitôt de sages mesures, ordonna de raser le sommet des tours et des murailles, de placer de l'artillerie sur les plates-formes, de creuser des fossés et d'établir un poste retranché, où l'on construisit plus tard un bastion nommé la *Tour des Anges*. Des ponts-levis furent aussi établis à Saint-Martial et à Saint-Étienne, pour fermer les propriétés des chanoines qui touchaient au faubourg Manigne. En même temps, les catholiques les plus zélés se réunissaient et formaient pour la défense commune une ligue appelée la Confrérie de Sainte-Croix [1].

Quelques jours après, la basilique de Saint-Étienne se remplissait de tout ce que la ville avait de magistrats, de riches bourgeois et de prêtres, pour être témoins de la remise du grand cordon de l'ordre de Saint-Michel, que fit le comte des Cars, au nom du roi, à François de Pontbriant, sénéchal du Limousin (1567). On pouvait se croire alors à l'abri de nouveaux dangers.

1. Cette confrérie célébrait sa fête le 3 mai. Le premier jour de ce mois, les officiers ou *bailes* faisaient planter un arbre (un mai) devant la maison du premier frère Mathieu Benoit, qui distribuait à chacun des associés une croix d'étain qu'on portait au chapeau. Par la suite cette croix fut d'argent.

CHAPITRE XXV

HENRI DE BÉARN, VICOMTE DE LIMOGES; LES LIGUEURS EN LIMOUSIN.

Jeanne d'Albret et son fils. — Précautions des consuls de Limoges. — Ravages commis par les protestants à Saint-Junien, à Solignac. — Saint-Yrieix pris par les chefs protestants. — Entrée du duc des Deux-Ponts dans le Limousin; sa mort à Nexon. — Les bandes des protestants à Saint-Junien, à Rochechouart. — Le duc d'Anjou au Couzeix. — Catherine de Médicis à Limoges : elle écrit pour Gui de Lubersac au duc de Guise. — Le duc d'Anjou et sa mère au Petit-Limoges. — Coligny repoussé d'Aixe. — Conduite du comte des Cars. — Forces des deux armées. — Position de l'armée royale. — Dispositions de Coligny. — Combat de La Roche-l'Abeille. — Coligny va attaquer Poitiers. — Bataille de Montcontour. — Les consuls de Limoges font garder les portes. — Arrivée de M. de Lu[illegible]sac et de M. de Losse. — Réception faite à madame de Sainte-Croix. — Paix de Saint-Germain. — Arrivée du comte de Ventadour à Limoges; réception solennelle. — Entrée du marquis de Villars dans la ville. — Les esprits se calment. — Le clocher de Saint-Étienne incendié. — Les consuls enregistrent les événements. — Secours donnés aux indigents. — Note sur le prix du blé. — Madame de Sainte-Croix, abbesse de la Règle. — Les consuls envoient une députation à Jeanne d'Albret. — Quelques consuls partisans des protestants; discussions à l'occasion d'un marché. — Mort de Jeanne d'Albret; espérances de paix. — La nouvelle de la Saint-Barthélemy à Limoges. — Les protestants reprennent les armes. — Le comte de Ventadour à Limoges. — Les consuls résistent à ses prétentions. — Intervention de M[gr] de Laubespine. — Les consuls refusent de recevoir les gens d'armes du duc de Ventadour. — Montluc est reçu à Limoges. — Fête à l'occasion de l'avénement de Henri III. — Le vicomte de Turenne et ses partisans réunissent leurs forces. — Ils occupent Ség[illegible], Uzerche, Brive. — Les habitants de Limoges surveillent Châlusset. — Les abbayes et les églises pillées. — Projets de la faction des Politiques. — Limoges refuse de remettre les clefs de la ville au comte de Ventadour. — Entrevue de celui-ci avec les envoyés des consuls; ses troupes occupent la Cité. — Désastres, suite de cette occupation. — François de Neuville, abbé de Grandmont. — Le Dorat ferme ses portes au vicomte de la Guerche. — La Ligue reconnue à Limoges. — Le vicomte de Turenne occupe Beaulieu; courage de Madeleine de Senneterre. — Note sur le château de Montal. — La noblesse du Limousin pour Henri de Navarre. — La famille de Saint-Aulaire. — Note sur le vicomte de Turenne.

Tulle repousse les protestants; le duc de Biron dans Brive. — Les consuls avec les communes vont assiéger Châlusset. — Le duc d'Alençon à Limoges. — L'évêque Sébastien de l'Aubespine à Saint-Léonard. — Tentative des gentilshommes du Poitou contre Limoges; les traîtres arrêtés et condamnés. — Claude de Lévi, gouverneur du Bas-Limousin. — Note sur l'érection du duché de Ventadour. — Henri III avertit les consuls de se tenir sur leurs gardes. — Plaintes des consuls rejetées par le conseil d'État. — Inventaire des munitions de guerre. — Arrivée du seigneur de La Mothe-d'Authefort. — Il demande des secours aux consuls. — Prise du château de Saint-Germain. — Les maladies contagieuses dans le Limousin. — Les troupes du maréchal de Biron se retirent. — La nouvelle du traité de Fleix à Limoges. — Doléances des consuls sur la pauvreté du pays. — Le collége de Limoges. — Les positions des ligueurs attaquées. — Tulle au pouvoir des protestants; odieuses violences. — Tentatives contre d'autres places; plusieurs sont prises. — Le Dorat assiégé par les ligueurs. — Le seigneur d'Aubeterre à Brive; ses succès. — Tulle résiste au vicomte de Turenne. — Les Rastignac à Saint-Yrieix. — Arrivée du comte de la Voûte à Limoges.

Malgré le traité de Lonjumeau (2 mars 1568), conclu après la bataille de Saint-Denis, une nouvelle guerre parut imminente. Catherine de Médicis, excitée par la cour d'Espagne, en cherchant à s'emparer des chefs de la faction protestante, apprenait aux huguenots à ne pas compter sur ses promesses. Le prince de Condé et l'amiral, échappés avec peine à ses embûches, se réfugièrent à La Rochelle, où ils furent joints par Jeanne d'Albret et par le prince de Béarn, son fils. Les calvinistes accueillirent avec enthousiasme l'indomptable vicomtesse de Limoges, qui, ayant réuni quatre mille hommes, partit avec son fils, qu'elle avait disposé par une mâle éducation à subir, sans s'étonner, les épreuves de la fortune; elle mit au service de sa cause, avec tous ses joyaux, le jeune héros de quinze ans, qui brûlait de faire ses premières armes sous son oncle le prince de Condé.

Dans l'attente des événements, les consuls de Limoges, avertis que plusieurs villes avaient été occupées par les calvinistes, gardèrent plus attentivement leurs portes; mais ne comptant pas assez sur leurs propres forces, ils appelè-

rent à eux les comtes des Cars, de la Vauguyon, de Pompadour et autres gentilshommes du pays, qui arrivèrent bientôt avec des troupes, mais qui, ne pouvant séjourner dans la ville, parce que le roi les appelait à son secours d'un autre côté, engagèrent les consuls à choisir pour capitaines quatre gentilshommes limousins, de l'Eschaurier, de Molyn Paulte, d'Andelay et d'Aygueperse, ayant chacun deux cents hommes sous leur commandement, outre le guet, composé de quatre-vingts, qui montait la garde la nuit. Les consuls, pour surcroît de prudence, choisirent encore pour capitaines les plus dévoués d'entre les habitants, le receveur Bouyol, Pierre Benoît, Jean Duboys, Antoine Duboys, Mathieu Benoît, Jean Martin et Étienne Bonny, dont chacun commandait une compagnie de cent hommes, chargés de veiller nuit et jour aux portes et aux murailles.

Ces précautions n'étaient pas inutiles, car les calvinistes de la ville étaient déjà partis pour rejoindre leurs coreligionnaires, avec lesquels ils espéraient revenir bientôt revoir leurs foyers et faire la loi à leurs adversaires. Plusieurs détachements ennemis parcouraient le pays. L'un d'eux, sous la conduite de Caumont de Piles, en passant à Saint-Junien, avait incendié l'église et le couvent des Cordeliers. D'autres pillèrent le monastère de Solignac, si célèbre par l'illustration de son fondateur et par les vertus de ses religieux, toujours fidèles aux règles cénobitiques et « habiles dans plusieurs métiers. » La plupart des reliques furent brûlées, les autels profanés, et les ornements d'or et d'argent volés. L'année suivante, la bataille de Jarnac, gagnée par le duc d'Anjou sur le prince de Condé, qui y fut assassiné (16 mars 1569), sembla assurer le triomphe des catholiques; mais l'infatigable ardeur de la vicomtesse de Limoges releva l'inébranlable constance de l'amiral de

. Traversant les rangs de l'armée vaincue, tenant
nain son fils et le jeune prince de Condé : « Mes amis,
aux soldats, voilà deux nouveaux chefs que Dieu
nne, et deux orphelins que je vous confie. »
ny rallia les débris de l'armée vaincue à Jarnac.
es-uns de ses lieutenants menacèrent alors les prin-
localités du Limousin. Les habitants de Saint-Yrieix,
s par le capitaine Noumens, au nom des princes et
niral, de livrer la ville, s'y refusèrent avec la plus
énergie. Trois jours après, le sieur de Bonneval [1]
Plantadis, son fourrier, renouveler la sommation, et
nouveau refus, sa compagnie et celles de Pierre-Buf-
du capitaine Cigounat, au nombre de cinq ou six
ommes, tant à pied qu'à cheval, prirent, à sept heures
, les faubourgs et s'y logèrent. Le lendemain (12 juin),
t fut donné, et la place prise à dix heures, les mai-
illées et saccagées, les églises Saint-Pierre, Sainte-Ca-
détruites, les habitants surpris mis à mort [2].
duc des Deux-Ponts, conduisant les troupes alle-
s, entrées récemment dans le Limousin, était arrivé
e la Souterraine, menaçant les détachements de l'ar-
yale, qui se trouvait sous le commandement du duc
ale et du duc d'Anjou, dans les environs de Saint-
-du-Saut et de Saint-Gauthier. Le capitaine Massez [3],
me de bonne conduite, et autant expérimenté au faict
mes qu'autre de son temps, » que le comte des Cars

briel de Bonneval, seigneur de Coussac, Blanchefort, Salagnac, était
ean et de Françoise de Varye de Montaigut. Il était neveu de Ger-
Bonneval, en grande faveur sous Charles VIII, et un des trois dont
t :

Chastillon, Bourdillon, Bonneval
Gouvernent le sang royal.

rnal de Pierre de Jarrige.
rigou de Massez, capitaine de cinquante hommes d'armes.

avait établi gouverneur de Limoges, après la mort du seigneur de Verteillac [1], sortit avec quelques compagnies, et alla à Saint-Léonard pour défendre le passage de la Vienne. Mais le chef des reitres, quoique harcelé par les catholiques qui se trouvaient sur ses flancs, parvint néanmoins à franchir la rivière, auprès de Saint-Priest-Taurion [2], et arriva au bourg de Nexon, le 11 juin. Coligny, qui venait de s'emparer du château des Cars, s'y rendit, pour conférer avec lui : « Toutefois, estant arrivé à Nexon, l'auroit trouvé mort, que lui seroit grandement facheux, mesme que la mort auroit été plus prompte et plus soudaine qu'on ne cuidoit; car bientôt après qu'il fut arrivé en la maison de maistre François Hebrard, et bu par trois fois par plein verre, un tremblement de membres l'auroit saisi, tellement que, sans le laisser, bientôt après seroit décédé (18 juin 1569) [3]. » On voit encore dans cette bourgade, sur le bord de la voie publique, un bloc de granit taillé en forme de carré long, planté verticalement, placé là comme un monument à la mémoire de l'illustre chef.

Dans le même temps, de sinistres nouvelles arrivaient à Limoges ; l'ennemi était presque aux portes de la ville : les calvinistes campaient à Saint-Yrieix ; Saint-Junien, après un siége de quelques jours, s'était rendu au sieur de Mouy, qui exigea du chapitre et de la commune une forte ran-

1. Hector de Ponthriant, seigneur de Verteillac, Montréal et Capdeville.

2. Un pont, de construction romaine, existait sur le Taurion à Saint-Priest. Les consuls de Limoges y avaient fait dresser, en 1458, six piliers de pierre, comme signe de leurs droits de justice. (*Bonaventure de St-Amable*, t. III, p. 715.)

3. Nexon possède une église dont l'abside et les deux absidioles sont du XI[e] siècle. La nef, à trois travées, est du XV[e]. Sur la porte est l'écusson de la famille de Lastours, *semé de tours et de fleurs de lis*. Le genre de mort de Volfang de Bavière, duc des Deux-Ponts, a donné lieu à ce distique:

Pons superavit aquas, superavere pocula pontem :
Febre tremens periit qui tremor orbis erat.

çon. D'autres bandes étaient entrées à Rochechouart, y avaient pillé et détruit le monastère de Saint-Sauveur. Les consuls, ne comptant plus sur leurs propres forces, appelèrent à leur secours le duc d'Anjou, qui s'était mis à la poursuite de Coligny, et qui campait alors à Saint-Pardoux, près de Razès. Le prince mit aussitôt ses troupes en mouvement, vint camper, la veille de la Fête-Dieu, à Couzeix, ou Petit-Limoges, où les consuls lui offrirent les clefs de la ville.

La reine-mère, arrivée quelques jours après avec les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, fut reçue à la Porte-Montmaillé par Massez, qui l'accompagna jusqu'au logis du Breuil, où elle logea, attentive à tout ce qui pouvait assurer son triomphe et lui faire des partisans : « Elle appretia (goûta) le vin, et commanda que ceux qui en avoient missent des bouchons pour le vendre aux troupes de l'armée royale [1]. » Pour rassurer les habitants, et pour avoir l'air de braver ses ennemis, elle ordonna que les portes de la ville restassent ouvertes le jour et la nuit, annonçant que des secours arriveraient bientôt d'Allemagne, d'Italie et de Flandre. Pour hâter l'arrivée de nouveaux renforts, elle avait écrit au cardinal de Guise la lettre suivante, dont elle chargea Gui de Lubersac, pour lequel elle demandait au roi, son fils, un grade distingué dans cette même armée : « Mon cousin, je vous envois par ce présent porteur, un discours des particularités de nos affaires. J'espère que ceste despêche vous trouvera encore assez tôt, pour pouvoir haster la venue de quatre mille arquebusiers, que monsieur mon fils, le roy catholique, nous a fait conduire par le jeune Villeclerc. L'état des forces du duc des Deux-Ponts, qui s'est joint avec l'amiral, nous fait grand et pressant besoin de ces secours, comme bien le devriez voir. Mon cousin, je

1. Reg. consulaires. — Nadaud : mss.

vous veux encore faire recommandation pour ce gentilhomme, présent porteur, nommé Gui de Lubersac, gentilhomme et bien né, et de bonne maison, pouvant mériter la grâce que je vous prie pour lui demander au roi catholique, qui est de nous le vouloir renvoyer dans ces troupes et secours avec grade honorable, que pour être fidèle et toute sa maison au service du roy mon fils, et de moi, je désire infiniment lui soit octroyé. Et m'assurant que vous n'épargnerez peine pour l'amour de moi, je prierai Dieu qu'il vous conserve. A Limoges, le 21e jour de juin 1569. Votre bonne cousine, Catherine [1]. »

Le jour de la Fête-Dieu, le duc d'Anjou fit une visite à sa mère, au moment où l'on apprenait à Limoges l'approche de l'armée du duc des Deux-Ponts, contre lequel on avait envoyé quelques troupes, qui furent mises en déroute au gué de la Salusse, qu'un détachement, conduit par Mouy et d'Autricourt, avait franchi sur les indications fournies par un paysan [2]. Pendant ce temps, l'amiral, parti de Châlus, où il avait été rejoint par les troupes allemandes, s'était emparé d'Aixe. A cette nouvelle, le duc d'Anjou quitta aussitôt le Petit-Limoges, vint camper à Isle, d'où il dirigea quelques compagnies qui mirent le feu aux faubourgs qu'occupait déjà l'ennemi. Catherine de Médicis, escortée de plusieurs grands seigneurs du pays, alla visiter le reste de l'armée. A son retour, elle se rendit à l'église de Saint-Martial, se fit montrer le chef de l'apôtre, qu'elle vénéra avec l'apparence de la plus grande piété, et quitta ensuite la ville avec tout son cortége.

Pendant ce temps-là, les catholiques attaquaient si vivement la place d'Aixe, qu'ils repoussèrent les gens de l'ami-

1. (*Arch. de Lubersac : original en papier.*) Le château de Lubersac était alors occupé par les protestants.
2. De Thou, l. 45, p. 587.

ral, les régiments de Piles et de Rauraix, et restèrent maîtres du théâtre de la lutte. Coligny, avec les troupes allemandes, opéra sa retraite du côté de Saint-Junien, poursuivi par le duc d'Anjou, qui vint camper à la Roche-l'Abeille, à cinq lieues de Limoges, où il se trouva bientôt en présence de l'ennemi, qui venait de traverser la Vienne une seconde fois, auprès d'Esse, place appartenant au comte des Cars, dont les protestants tenaient aussi le château.

Si nous en croyons Pierre de Jarrige, auteur d'un journal sur les événements du temps, le comte des Cars, nommé gouverneur du Limousin par Charles IX, se serait montré peu digne de cette confiance. « Cependant, ledict sieur des Cars, par le commandement dudict sieur d'Anjou, se seroit retiré audict pays de Limousin, pour pourvoir à ce que seroit besoin pour la deffense d'iceluy; lequel estant arrivé en sa maison des Cars, se trouva malade, comme le commun bruit, fust toutefois adverti que ledict duc des Deux-Ponts s'approchoit, et estoit près la ville de la Souterraine, aussi que ledict amiral, avec toutes ses forces, s'avançoit pour venir trouver le duc des Deux-Ponts, près la ville de Limoges, sans qu'aucun s'aperçut d'un si soudain département, auroit délogé ladicte maison, avec sa femme et sa famille, et retiré en un château appelé Gimel [1]. »

Coligny, s'attendant à être attaqué prochainement, avait

1. François de Pérusse, seigneur des Cars, servit d'abord dans la maison de Navarre, passa ensuite dans le parti des Guise. Le curé Nadaud dit que François des Cars, frappé de la prédiction d'un astrologue, qui lui avait annoncé qu'il devait mourir d'un coup de pied de cheval, fuyait toutes les occasions de se trouver à un combat de cavalerie (*Nobiliaire du Limousin*). C'est ainsi qu'on peut expliquer sa conduite à l'arrivée du duc des Deux-Ponts, dont l'armée se composait en grande partie de reitres (*cavalerie allemande*). Le château de Gimel, où il se retira, est situé dans la partie la plus montueuse et la plus inaccessible du Bas-Limousin. L'église des Cars, du XI[e] siècle, possède un reliquaire très-remarquable, orné de filigranes d'argent et enrichi de pierres précieuses. Quant au château, situé dans le bourg, les ruines n'y rappellent rien de l'ancienne splendeur de cette famille. Il

concentré presque toutes ses troupes à Saint-Yrieix ; il les y passa en revue et paya la solde de ses alliés, en présence du jeune roi de Navarre, qui logeait dans la maison du seigneur de Longchapt[1], et du prince de Condé, accueilli dans celle de Chouly[2]. « Et pendant que le dict camp séjourna dans ladicte ville, les princes estrangers furent festoyés par les princes, amiral et autres grands seigneurs de leur suite ; furent baillés grands dons et présents auxdicts princes estrangers, et leur fust payée une grande partie de leur solde[3]. » Les forces des protestants se montaient à 25,000 hommes, celles des catholiques à 30,000. Il était difficile aux deux armées de subsister longtemps dans des positions dont les environs manquaient de vivres ; aussi furent-elles obligées d'étendre leurs quartiers.

Le camp de l'armée royale couvrait une plaine et un coteau au pied duquel s'ouvraient d'étroites vallées : un fossé à palissades l'entourait, excepté du côté de Saint-Yrieix, où il y avait un vallon profond dominé par une colline qu'occupait l'artillerie sous la garde des Suisses. Un peu plus bas coulait un ruisseau, dont les eaux réunies à d'autres sources formaient un étang. Au delà de la chaussée de cet étang, le duc d'Anjou avait établi une avant-garde, forte de deux régiments, commandés par Barte et Goas, qui, en cas d'accident, avaient devant eux des haies et des bois de châtaigniers où ils pouvaient se mettre à couvert. Un corps nombreux de cavalerie soutenait l'infanterie. Coligny, dans une

ne reste que deux grosses tours, et dans une chambre où coucha, dit-on, Henri IV, on voit l'écusson des Cars : *de gueules à un pal de vair.* (DE VERNEILH-PUYRASEAU : *Hist. d'Aquitaine.*)

1. Jacques de Gentilz, seigneur de Lajonchapt, fils d'Élie et de Léonne de Sanzillon-la-Foucaudie. On montre encore dans cette maison la chambre où coucha le jeune prince de Navarre.

2. Yrieix de Chouly, seigneur de Permangle, conseiller du roi, et son elu en l'élection du haut pays de Limousin.

3. *P. de Jarrige : mss.*

sition moins favorable, voyant le duc d'Anjou faire un mouvement en avant, marcha à sa rencontre avec son avant-garde, dans laquelle étaient Jean de Soubise, La Fin, seigneur de Beauvais, François de Briquemaut, La Noue, Ligny et Louis de Nassau, avec un corps d'Allemands. François de la Rochefoucauld commandait le corps de bataille, dont faisaient partie les princes de Béarn et de Condé, le prince d'Orange et Henri de Nassau, son frère. Quoique les deux camps fussent très-rapprochés, l'armée royale était dans une si grande sécurité, et si peu attentive, qu'elle n'apprit l'arrivée des ennemis que par un prisonnier. Alors se fait entendre sur toute la ligne le cri : Aux armes ! Les mousquetaires sortent de leurs retranchements, pour soutenir le corps de garde sur la levée de l'étang. De Piles engage le combat, mais ceux des siens qui s'élancent les premiers sont d'abord repoussés : soutenus bientôt par d'autres qui les suivent, ils forcent les catholiques à rentrer dans leurs retranchements, d'où ceux-ci, couverts par les palissades et les châtaigniers, tirent sans cesse sur les confédérés, leur tuent beaucoup de monde. Vaincus par le nombre, ils commencent tardivement à opérer leur retraite, tandis que les officiers généraux les plus rapprochés de la mêlée cherchent au contraire à arrêter ce mouvement en faisant espérer de prompts secours. En effet arrive aussitôt Philippe Strozzi [1], qui avait remplacé Brissac dans la charge de colonel général, et avec lui trois cents hommes d'élite. Il arrête, exhorte, appelle par leurs noms ceux qui reculaient, et rétablit le combat. Encouragés par sa fermeté, les catholiques chargent vigoureusement, le suivent et font reculer les troupes du seigneur de Piles, qui se mettent en déroute à l'arrivée de nouveaux adversaires con-

1. Philippe Strozzi, fils de Pierre et de Laodamia de Médicis.

duits par le lieutenant Semma. L'honneur de la journée semblait réservé au duc d'Anjou, quand l'amiral, voyant le désordre des siens, envoie des troupes fraîches; et, comme on n'avait combattu jusque-là que de front, il ordonne de tourner le village et d'attaquer le retranchement par derrière. Les chefs qui menaient ces renforts prennent les catholiques en flanc et en queue, et tout change de face. Les soldats de Strozzi sont mis en déroute, sans qu'on puisse les rallier. Les protestants ne font aucun quartier, et le carnage eût été bien plus grand, s'ils avaient poursuivi les fuyards. Mais une pluie battante y mit obstacle, ce qui permit aux vaincus de rentrer dans leur camp (15 et 16 juin 1569). Le sieur de Massez, mort dans cette journée, eut une tombe dans l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix. Le jeune Henri de Béarn fit ses premières armes à cette bataille, après laquelle le duc d'Anjou plaça dans Limoges une forte garnison, qui fut employée à achever une plate-forme à la porte des Arènes.

Malgré ses succès à la Roche-l'Abeille, l'amiral n'osa pas venir attaquer Limoges. Pendant que le duc d'Anjou se dirigeait vers le Bas-Limousin, il dispersa ses troupes dans les environs de Saint-Yrieix, et les conduisit ensuite au siége de Poitiers. A cette nouvelle, le duc d'Anjou accourut, remonta vers le Haut-Limousin, en passant par Treignac, et arriva assez à temps sous les murs de Poitiers, d'où Coligny fut repoussé par son plus mortel ennemi, le duc de Guise, fils de l'illustre défenseur de Metz. Une nouvelle action dans la vaste plaine de Montcontour (3 octobre) lui coûta la perte de huit mille hommes et de son artillerie. Mais la guerre civile n'en continua pas moins, « comme une rage, comme un feu qui brûlait et embrasait toute la France[1]. » Quelques détachements, revenus dans le Li-

1. Mém. de Castelnau, l. v.

nousin, occupaient encore les châteaux de Lubersac, de uillac, pendant que d'autres brûlaient le monastère de lonnesaigne, dévastaient l'abbaye de Beaulieu, y tuaient es moines et s'enrichissaient des ornements de l'église abatiale. Jeanne d'Albret, suivant avec inquiétude la marche les événements, séjourna quelque temps à Ségur, d'où elle nvoyait ses émissaires pour exciter ses partisans, mais sans e rapprocher davantage de la capitale de sa vicomté.

Les nouveaux consuls de Limoges, nommés le 7 décembre 1569, pour entrer en charge l'année suivante[1], s'occupèrent aussitôt de tout ce qui concernait la défense de la ville. Ils convoquèrent en assemblée les principaux bourgeois, avec le président Bermondet et les autres officiers du roi. On décida qu'on payerait cinquante soldats au prix de douze livres par mois, pour garder les portes pendant la nuit, sous le commandement du capitaine Gabriel Raymond, pendant que les huit capitaines déjà nommés, et dont chacun disposait de cent hommes, sous les ordres du gouverneur M. de Jougnac, garderaient ces mêmes portes pendant le jour.

Toutes les fois que quelques-uns des hommes les plus remarquables du parti catholique passaient par la ville, on ne manquait jamais de les recevoir avec de grandes marques de déférence. A l'arrivée de M. de Lansac, qui se rendait à la cour, les consuls et les notables allèrent l'attendre à une demi-lieue de la ville, et à son départ l'accompagnèrent jusqu'à Aurance, où ils lui donnèrent vingt hommes d'escorte pour le protéger jusqu'à Poitiers. M. de Losse[2], dont

1. Les consuls nommés furent : Jean du Boys, Mathieu Benoît, Jean Descordes, Jean Verthamon, Grégoire Bault, Martial de Lachenaud, Aymeri Guibert, Jacques David, Jean Jullien, Martial Guery, Jean Disnematin et Jean Gergot. (*Reg. consulaires.*)

2. Pierre de Losse, fils puîné de Jean, seigneur de Losse, lieutenant général au gouvernement de Guyenne, et d'Anne de Puymartin.

ils connaissaient déjà tout le dévouement, pour éviter les mêmes honneurs, arriva incognito, au grand regret des habitants, mais n'en reçut pas moins comme marque de reconnaissance une coupe d'argent doré de la valeur de six ou sept livres. Peu de temps après, un envoyé du roi d'Espagne, qui se rendait à la cour, fut aussi honorablement reçu et accompagné jusqu'à Poitiers par vingt arquebusiers.

En parcourant les registres où les magistrats de la commune inscrivaient exactement tous les actes de leur administration, on ne peut s'empêcher de reconnaître avec quel dévouement ils se préoccupaient des intérêts de la ville, et avec quelle adroite politique ils recherchaient toujours la protection des personnages haut placés. Ainsi, madame de Sainte-Croix, fille du duc de Montpensier, qui venait de Toulouse, et qui la veille avait couché au château du comte des Cars, fut reçue à l'entrée de la ville au bruit de l'artillerie ; on lui fit présent d'une certaine quantité d'épiceries et d'une douzaine de flambeaux. Mais, malgré toutes ces prévenances, les consuls ne purent pas la même année être autorisés à faire payer aux huguenots de la ville un impôt destiné aux réparations des fortifications et à la solde de la garnison. La somme demandée devait être de 7,000 livres, ce qui porte à croire que le nombre des dissidents s'était bien augmenté depuis quelques années ; mais ce n'était pas une raison pour qu'ils fussent obligés de contribuer de leur argent au triomphe de leurs ennemis.

La présence de Catherine de Médicis à Limoges, la protection que les habitants attendaient de plusieurs grands personnages, avaient beaucoup contribué à relever le courage des catholiques, comme à ruiner l'influence de Jeanne d'Albret, toujours disposée à user sévèrement des droits que lui avait reconnus l'ordonnance de Moulins. Cependant Catherine de Médicis, malgré la victoire de son parti

à Montcontour, désespérant de triompher par la force, méditant la ruine des protestants par d'autres moyens, les éblouit par des propositions avantageuses, et alors fut conclue à Saint-Germain une troisième paix, qui accordait aux calvinistes une amnistie générale avec le libre exercice de leur culte (8 août 1570).

Avec plus de bonne foi d'un côté et moins d'ambition de l'autre, le calme se serait fait dans les esprits. On l'espérait surtout à Limoges, on s'en réjouissait, quand on apprit que le jeune Henri de Béarn, qui appelait les habitants « ses plus malins et désobéissants sujets[1], » allait épouser la sœur de Charles IX. Les consuls venaient d'être informés que Gilbert de Lévi, comte de Ventadour, gouverneur et sénéchal du Limousin, arrivait à Eymoutiers et se disposait à faire son entrée dans la ville. On députa aussitôt vers lui Jean Gergot et Martial de Lachenaud, tous deux consuls, qui le rencontrèrent à Saint-Léonard, et lui demandèrent dans quel rang les consuls devaient marcher le jour où il ferait son entrée solennelle, parce que les officiers du siége présidial réclamaient la place d'honneur. Après d'assez longues contestations, le gouverneur décida que les consuls marcheraient d'un côté et les officiers de l'autre, la préséance étant égale. Alors les consuls, « montés sur chevaulx couvertz de housses noires, » accompagnés de plusieurs bourgeois notables, marchands et d'autres, précédés par Gabriel Raymond, capitaine de la ville, commandant une escorte de cent hommes, prirent la route de Saint-Léonard pour aller au-devant du gouverneur, qu'ils rencontrèrent au lieu appelé la *Boune-Doune*, accompagné d'un grand nombre de seigneurs et de gentilshommes. Aymeri Guibert, consul et avocat au siége présidial, lui ayant adressé sa harangue, le cortége reprit la route de Limoges ; arrivé au lieu nommé le *Sablard*, Gilbert de Lévi découvrit « l'infan-

terie campée dans une terre, en nombre de sept ou huict cents hommes les mieulx armés et en couche que gens qu'on eût encore vus, le moindre ayant le morion grave, et presque tous harquebouziers; l'arrière-garde estant de quinze ou seze rangs de picquiers, gens de belle talhe et stature, armés et couvertz de toutes pièces. » Après une décharge générale d'artillerie, « tellement que toutes les compagnies estoyent couvertes de fumée, » on se remit en route. Michel Verthamon, colonel de l'infanterie et receveur pour le roi en l'élection, « vêtu de veloux noir couvert de passement d'or, » suivi de plusieurs autres officiers du roi et de la commune, « vestus de veloux, taffetas et aultres accoustrementz riches somptueux, » fit aussi sa harangue; puis toutes les compagnies défilèrent devant le gouverneur, qui fut bientôt obligé de s'arrêter pour écouter Gauthier de Bermondet, ancien lieutenant général au siége, et Joseph Lamy, lieutenant particulier. Mais lorsque les deux orateurs voulurent prendre rang à ses côtés, les consuls réclamèrent, demandant qu'une place d'honneur fût au moins réservée à leur prévôt, comme représentant le corps de ville. Gilbert de Lévi ordonna que M. de Bermondet resterait à ses côtés, et que le prévôt et le lieutenant particulier le précéderaient. Arrivé dans le faubourg de Manigne, une nouvelle salve d'artillerie salua le cortége, « faisant un bruyt de tonnerre mervelheux. » Devant le clocher de Saint-Martial, se présentèrent en procession les religieux qui conduisirent le gouverneur devant le grand autel, et lui présentèrent le chef de Saint-Martial. La maison du Breuil, selon la coutume, servit de logement au grand dignitaire, où il reçut le lendemain la visite des consuls et d'autres notables, qui lui offrirent trois douzaines de cierges, un bassin d'argent doré, six coupes, un vase ou aiguière et deux salières, aussi en vermeil.

A peine le comte de Ventadour était-il parti pour aller faire reconnaître de la même manière son autorité dans le Bas-Limousin, que les consuls apprirent la venue prochaine du marquis de Villars. Aymeri Guibert et Jacques David, désignés pour le recevoir, partirent aussitôt et le rencontrèrent à la Maison-Rouge, près de Bellac. Comme on avait déjà décidé qu'on lui rendrait les mêmes honneurs qu'au gouverneur, les consuls se présentèrent à lui à l'entrée de la ville, près de la Croix-de-Bregefort, où il fut harangué par Aymeri Guibert, à qui il promit de protéger et de défendre les habitants du pays. Un peu plus loin, Michel de Verthamon lui offrit les hommages et le dévouement de ses concitoyens, ainsi que le vicaire général de l'évêque le salut respectueux du clergé, à l'entrée du faubourg Montmaillé; les sept capitaines centeniers, après l'avoir salué « de coups d'harquebuzades, pièces à croc, faulcouneaulx et autres pièces de qualibres, » défilèrent devant lui, ainsi que leurs compagnies, et l'escortèrent jusqu'au logis du Breuil. Le marquis de Villars avait pour mission de faire reconnaître et observer la paix de Saint-Germain, de recevoir les plaintes des habitants, et de se faire rendre compte des impôts perçus, « des mulets, chevaulx, armes, bledz, farines, vivres et munitions de guerre, » levés sur le peuple dans les trois années précédentes. MM. de Montdoucet, conseiller au grand conseil, de Tambonneau, maître des comptes, qui l'accompagnaient comme commissaires, firent annoncer dans toutes les paroisses que chacun pouvait en toute liberté leur soumettre ses plaintes et ses réclamations.

Les esprits se calmaient; la haine entre catholiques et dissidents semblait disparaître; la paix et les mesures prises depuis quelque temps par le gouvernement de Charles IX promettaient à tous bonne justice; on comptait sur

un avenir de prospérité, malgré quelques souffrances occasionnées par l'intempérie des saisons, lorsqu'un événement survenu à Limoges fut interprété comme le pronostic de nouvelles épreuves. Voici comment le rapporte un chroniqueur du pays :

« Le jour de la Grand-Saint-Martial, le dernier jour du mois de juin 1571, et environ l'heure de vêpres, il fit un éclair de tonnerre qui passa sur la ville, venant du côté de la porte Montmailler, et vint tomber sur le clocher de la grande église cathédrale de Saint-Étienne de la Cité de Limoges, par la sommité et pomme, où était la croix et girouette étant sur l'aiguillon couvert de plomb, sans que bien peu de gens s'en donnassent garde, tellement que l'éclair, du coup qu'il donna contre ladite pomme estant de bois et couverte de plomb, le feu s'y mit et entra dans le clocher par là, que tellement que, bien peu de temps après, ledit feu s'estant pris au bois de l'aiguillon étant sous le plomb de la couverture d'icelui, commença à sortir un peu par le dehors, ce que plusieurs gens voyant eurent les frayeurs. Et petit à petit commença ledit feu à augmenter et brûler le bois, tellement que le plomb de la couverture d'icelui se mit à fondre et tomber tant par dedans le clocher que par le dehors. Et tomba incontinent par terre la pomme d'icelui avec la croix de fer estant fort grosse et grande. Et le monde se riait en pensant que le feu ne pénétrât guère au bas dans ledit clocher, attendu qu'il était fort haut d'icelui ; mais messieurs les chanoines firent monter plusieurs maitres charpentiers de la présente ville pour y donner secours, ce qu'ils ne purent faire, causant le plomb de ladite sommité qui se fondait et tombait incessamment, tant par le dedans que par le dehors du clocher, qui endommagea grandement le charpentier. Et tellement pénétra le feu malin que, outre son naturel, descendit peu

à peu depuis le haut du clocher jusques au pied d'icelui, en frayeur, que en moins d'une heure et demie la bardèche et le bois du clocher fut toute en flamme de feu si ardent que, environ l'heure de sept heures du soir, le feu était dans le clocher depuis le pied jusques aux sommités, en si grande ardeur et frayeur que toute personne qui le voyait ainsi était épouvantée. Et, en voyant le feu si épouvantable brûlant ladite bardèche et bois, et sortant de tous côtés, que lesdits pauvres qui y étaient pensèrent être tous perdus et brûlés à cause de la grande flamme qui en sortait : et s'épandant sur l'heure même sur les maisons prochaines, sans le secours qui fut mis, les plus près des maisons se fussent brûlées. Et enfin le feu s'enflamma que toutes les cloches qui étaient le plus près se fondirent dans le clocher, et les autres tombèrent au pied et se brisèrent, chose bien épouvantable à voir, tellement que enfin il ne demeura aucune chose dans ledit clocher, et demeura tout vide, sans aucun bois ni chose qui se puisse réserver. Et disait que ce n'était pas présage de bon signe au pays. Et atteint le feu jusqu'à heure de minuit. Je prie Dieu qu'il nous garde de telle infortune, et croyant toutefois que c'étaient nos péchés, qui étaient cause de telle infortune, Dieu et la sacrée et bienheureuse Vierge Mère de Dieu nous donne sa sainte bénédiction[1]. » Avant que le scepticisme eût ravagé les âmes et usé l'intervention de la Providence, les hommes se consolaient de leurs infortunes, luttaient contre elles de courage et de pieuse résignation. Que fût devenue la société sans la religion à travers les épreuves du moyen âge, et qu'est-elle aujourd'hui dans ses révoltes contre l'éternelle justice ?

1. PIERRE MESNAGER : Mss. intitulé *Histoire de la vie de monsieur saint Martial*, p. 211. Un autre manuscrit de 1638, f° 331, raconte aussi le même événement. L'acte en langue romane, concernant les ordonnances de Limoges qui s'y trouvent, est en original aux Archives de Pau.

Les nouveaux consuls nommés pour l'année suivante[1] voulurent, comme leurs prédécesseurs, léguer à la postérité les événements et les malheurs dont ils furent témoins, aussi ouvrent-ils leurs annales par ces mots empreints d'une profonde tristesse : « Par le sommaire recueil des choses advenues ez années précédantes, escript à nous et à nos successeurs par ceux qui ont eu la charge et maniement de la chose publique, depuis l'an quinze cent soixante, la postérité recognoistra les premiers actes de l'histoire tragique de France et lamantables frayeurs qui souvent ont espouvanté la ville de Limoges. Par le succès de la présente année mil cinq cent soixante-douze, on recognoistra l'acte dernier et la fin de la tragédie autant hœroïques et sanglants qu'ils étoient inopinés et incogneuz mesme à ceulx qui avoient l'esprit et le jugement plus œgu, subtil et prévoyant. »

L'état du pays à cette époque pouvait bien, dans de certaines limites, justifier ces récits. Les récoltes de l'année précédente avaient été nulles : le peu de grains anciens étaient détenus par les plus grands propriétaires et par les marchands : le commerce était complètement arrêté : les pauvres sans travail circulaient déjà par bandes dans les rues de la ville. Les consuls, effrayés, craignant une révolte, proposèrent deux moyens pour parer aux nécessités : le premier, que toutes les personnes aisées y contribuassent par des aumônes; le second, qu'on achetât une certaine quantité de blé. La première proposition fut acceptée ; mais pour faire la distribution des secours, il fallait connaître le nombre des nécessiteux. On fit publier que la distribution

1. Consuls pour 1572 : Martial Benoit, Léonard Mousnier, Léonard Limosin, Jean Loudeys, Bartholomé Albin, Martial Merly, Bertrand Demons, Guillaume de Jullien, Pierre Teulier, Pierre Dumas, Jean Pénicaud, avocat, Martial Duboys. (*Reg. consul.* de Limoges.) L'un d'eux, Léonard Limousin, ne serait-il pas l'émailleur dont le musée possède quelques ouvrages?

e ferait dans le préau de Saint-Martial un jour fixé, et qu'à
nesure que chaque pauvre se présenterait, on lui donne-
ait un liard. On connut ainsi le nombre des indigents pour
haque quartier, et selon les besoins de chaque famille vi-
itée par les consuls on distribua du pain ou de l'argent.
Iais la disette sévissait aussi dans les environs, où, après
voir consommé l'avoine et le mil réduits en farine, on se
ourrissait d'herbe et de racines. Le nombre des étrangers
ui accouraient fut si grand, qu'il fallut leur refuser l'en-
rée de la ville. Les femmes montrèrent le plus sublime
lévouement durant cette famine ; elles recueillaient les
umônes et en faisaient la distribution deux fois par jour :
lusieurs vendirent même leurs bagues et leurs joyaux
our en donner l'argent aux pauvres[1]. Quiconque ache-
ait du blé sur les routes, ou le faisait enchérir sur le mar-
hé, était conduit au pilori, ou « mitri » et chassé de la
ille par l'exécuteur des hautes œuvres[2].

Malgré les avantages accordés aux dissidents par la der-
ière paix, tous ceux qui avaient en main une partie du
ouvoir voyaient de nouveaux orages dans un avenir peu
loigné. Les nouveaux magistrats et le peuple se prépa-
aient à les combattre ou cherchaient à les écarter en re-
ourant à la protection des grands personnages, dont le
rédit pouvait influencer la marche des événements politi-
ues. Les consuls, apprenant que le duc de Montpensier et
a femme, sœur du duc de Guise, conduisaient de Poitiers
Limoges madame de Sainte-Croix, leur fille, qui avait été
ourvue de l'abbaye de la Règle, allèrent les recevoir près
le Mont-Jauvy, les conduisirent à la porte Montmaillé, au

1. Le setier valait à Limoges 5 décalitres 2 décilitres, et dans la *Cité* 5 dé-
alitres 4 décilitres. A cette époque, 51 litres 2 décilitres valaient 25 francs
17 centimes et demi de notre monnaie actuelle. (*Dict. des institutions*, par
M. Chéruel. — *Tarif des notaires*, par Dupuytrem.)

2. La mitre de papier était un signe d'infamie.

bruit de l'artillerie[1]. Le cortége, après avoir traversé la ville, sortit par la porte Manigne, et aperçut à peu de distance madame de Sainte-Croix. Les consuls allèrent au-devant d'elle, la complimentèrent, se félicitant « de sa venue et demeure au monastère, tant pour le bon exemple d'une singulière chasteté remarquée en ladicte dame, admirable sur toutes autres, que pour l'espoir qu'ils avoient de veoir ladicte abbaye remise aux premières règles de sa ancienne dévotion et sainctété[2]. »

Une autre visite occupa plus sérieusement la population et les magistrats de la commune, qui ne la désiraient que pour faire oublier des actes d'opposition d'une autre époque et par lesquels on s'était attiré l'inimitié de Jeanne d'Albret. Au mois de juin, à la nouvelle que la vicomtesse-reine se rendait à la cour pour négocier les conditions du mariage de son fils avec Marguerite de France, se dirigeait vers Périgueux, mais ignorant si elle passerait par Poitiers ou par Limoges, une assemblée fut convoquée à l'hôtel de ville. On y décida que deux des consuls, Jean Pénicaud et Martial Dubois, se rendraient près d'elle pour connaître ses intentions. Les deux envoyés, partis en toute diligence, la rencontrèrent à Mareuil, en Périgord, et lui exposèrent : « que l'injure des troubles et du temps n'avoit en rien diminué la naturelle et ancienne affection de ses subjectz de la ville de Limoges; » qu'elle pourrait s'en convaincre par sa présence. Jeanne d'Albret, dissimulant ses ressentiments, répondit : « qu'elle s'étoit toujours employée, comme feroit à l'advenir, pour tous ceux qui luy avoient esté bons et loyaulx subjectz en ladite ville et ailleurs. »

1. Jeanne III, fille de Jean de Bourbon, religieuse de Sainte-Croix de Poitiers, avait été nommée abbesse de la Règle en 1573, mais ne reçut ses bulles qu'en 1586.

2. Reg. consulaires.

mais un secrétaire d'État, qui l'accompagnait, ne laissa aucun doute sur ses sentiments; prenant à l'écart les deux consuls dans l'appartement où elle se trouvait, il leur rappela avec arrogance, que « les citoyens de Limoges étoient les plus malins et désobéissants sujets de la dame; que toute leur vie ils avoient plaidé contre elle, refusé d'obéir à ses commandements, et même quand elle avoit voulu établir chez eux l'exercice de sa religion. » Les envoyés se justifièrent en disant qu'il était difficile d'établir la nouvelle religion dans une ville essentiellement catholique, et que d'ailleurs ils n'avaient fait, comme ils le feraient encore, qu'obéir à la volonté du roi. Le secrétaire, désarmé par ces paroles énergiques, n'ajouta plus rien. Après dîner, dans une autre entrevue, la reine elle-même se contenta de dire aux consuls qu'elle n'avait encore rien décidé quant à son passage à Limoges, et qu'ils restassent près d'elle pour attendre sa décision. En effet, ils l'accompagnèrent jusqu'au château de Marthon, où elle fit connaître sa réponse à une heure assez tardive pour que ceux-ci fussent obligés de cheminer une partie de la nuit pour trouver à se loger [1].

Parmi les consuls alors en charge, quelques-uns s'étaient déjà montrés partisans de la reine et disposés en faveur du protestantisme; les divisions religieuses et politiques s'étaient déjà introduites dans les rangs des représentants de la Cité. Cette opposition s'était manifestée peu de temps avant le voyage de Jeanne d'Albret, à l'occasion des affaires intérieures de la ville. Les consuls, « ceux qui se disoient les consuls de la Cité, » c'est ainsi que les désignaient leurs adversaires, ayant fait annoncer l'établisse-

1. Nous ne saurions dire quel était alors le château de Marthon où put coucher Jeanne d'Albret, à moins que ce ne fût dans quelque partie conservée de celui dont on voit encore le donjon, mais dont la destruction remonte à une époque bien plus éloignée.

ment de deux foires et d'un marché à certain jour de la semaine, pour la vente des provisions, les autres, réunis aux officiers de la reine, défendirent de vendre ou d'acheter partout ailleurs qu'au marché public. Le jour de l'ouverture du nouveau marché, ils s'y présentèrent et renouvelèrent cette défense, sous peine d'amende, contre ceux qui s'y rendraient, soit pour vendre leurs denrées, soit pour en acheter. Ils demandèrent aussi qu'un prêche fût établi. Au mois de mars suivant, pour mettre fin à ces contestations, Jean Pénicaud et Jean Dubois furent chargés de les soumettre à la cour, qui se trouvait alors à Blois. Mais ils ne purent parvenir jusqu'à Jeanne d'Albret, qui les remettait de jour en jour sous prétexte des soins qu'exigeaient la négociation du mariage de son fils, et sa propre santé, et la venue des reitres qui demandaient leur solde; tout cela n'était qu'autant de prétextes pour se venger de la froideur des catholiques limousins. Sur ces entrefaites arriva un autre envoyé de la ville qui, recommandé par l'évêque, obtint de Charles IX qu'il n'y eût d'autres foires et d'autres marchés que ceux qui étaient ouverts indistinctement aux habitants de la ville et de la Cité [1].

L'année 1572 avait fourni des récoltes abondantes; l'ordre se rétablissait dans les villes; le peuple des campagnes reprenait ses travaux avec confiance; les consuls continuaient de veiller aux intérêts de Limoges et à l'ordre public sans trop d'embarras pour leur administration. La vicomtesse Jeanne d'Albret, cette femme « d'un esprit puissant aux grandes affaires, d'un cœur invincible aux grandes adversités », venait de mourir (10 juin 1572), non sans soupçon de poison. Les catholiques, délivrés des craintes qu'elle leur

1. Reg. consulaires.

, des réclamations dont elle les poursuivait depuis
;emps, ne témoignèrent cependant aucune joie de cet
ıent, tandis que les protestants les plus ardents ne
ılaient pas leurs regrets. Malgré ce que lui prédisait
ıitaine calviniste, « que si les noces du prince de
ıe faisaient à Paris, les livrées en seraient vermeilles, »
r se rendit à la cour où eut lieu le mariage du roi de
e, que nous appellerons désormais le prince de Béarn,
e de Limoges (18 août). Les plus sages des deux par-
ome tous ceux qui en temps de révolution en redou-
ı excès, croyaient au maintien de la paix. Le duc de
et Catherine de Médicis en décidèrent autrèment :
rent connaître leurs odieux projets dans quelques
s villes, il ne paraît point cependant qu'ils aient
é des assassins à Limoges, quoique les consuls et les
rats eussent fait savoir à Charles IX que le peuple
disposé à punir les protestants, si ceux-ci cherchaient
: à troubler l'État. La nouvelle de la Saint-Barthé-
r surprit tout le monde. Nous ne saurions mieux faire
: citer textuellement le récit que nous fournissent les
es consulaires :

: pénultième jour dudict moys d'aoust, le maistre-
el du seigneur De Cosse, amy favorable de la ville,
ıt par ceste ville en diligence, s'adressa à un consul
rticulier et secret, luy descouvrit que le vendredi,
deuxiesme jour dudict moys d'aoust, l'admiral avoit
essé d'un coup d'arquebousade par un soldat qui luy
au guet. Le boulet lui avoit percé le bras et emporté
igt de la main. Ceux de sa faction, tout le jour et le
main, avoient instamment pressé le roy en faire rai-
ısant de grandes menaces et propos de vindicte. Et
: on avoit descouvert l'entreprise et détestable conspi-
ı contre Sa Majesté, son sang et tous les grands sei-

gneurs de sa cour faict par ledict admiral et ses adhérants qu'auroit esté l'occasion que, le dimanche, sur une heure après minuict, on avoit commencé un grand et sanglant massacre, auquel ledict admiral avoit esté tué dans son logis, geté par la fénestre de sa chambre au milieu de la rue, où son corps estoit délaissé ensevely dans la boue, en opprobre et vitupère de tout le peuple de Paris. Le comte de La Rochefoucauld, les Pardailhans, le capitaine Pilles et un fort grand nombre de seigneurs et gentilshommes de marque suivant ce party avoient esté mis au cousteau en mesme instant. Le consul, ayant entendu ce discours au particulier, pour l'importance de l'affaire, le pria venir en la maison du consulat, où, en présence de la pluspart desdits consulz et auteurs des principaulx de la ville, assemblez à mesme heure, il discourut de rechef tout au long la vérité de la tragédie, et l'assuroit pour l'avoir veu et y avoir esté. Les premières et plus qu'estranges nouvelles d'un si soubdain et inopiné changement estoient tant eslougnies de la pensée et jugement des hommes qu'elles ressembloient plus tost la mémoire d'un songe que a un vray récit et histoire de vérité. Toutes fois la grandeur de l'affaire, le péril qui s'en pourroit ensuyvre et le désir que les consuls et tous les bons cytoiens avoient de conserver l'estat de la ville en repoz et sûreté, les esveilla de leur songe et sommeil, et facilement leur persuada que tout ce discours estoit véritable, et d'autant plus qu'un chascun en son cœur le souhetoit pour se voir délivré entièrement des anciennes misères, injures et tormens des troubles passés. »

Si les habitants furent surpris à ce récit de ce drame sanglant, il est juste de dire cependant qu'ils n'en furent pas affligés; le cadavre d'un ennemi sent toujours bon aux hommes surexcités par les passions politiques. La réforme avait attiré tant de malheurs dans le pays, qu'on s'explique,

sans prétendre l'approuver, cette joie secrète chez ceux qui en avaient tant souffert. Au reste, les expressions dont se sert le narrateur peuvent bien ne traduire ici que la satisfaction d'un seul. De grands désordres pouvant survenir, on mit aussitôt en délibération comment on pourvoirait à la sûreté de la ville pour empêcher toute surprise de la part des calvinistes du dehors et de ceux de l'intérieur. Huit centeniers furent élus, chargés de faire prendre les armes aux habitants divisés par quartiers. On paya aussi trente soldats placés sous les ordres de Gabriel Raymond, capitaine de la ville, qui veilleraient la nuit aux lieux les plus exposés des murailles, mais dont la direction appartiendrait aux consuls. Trois jours après arriva une missive de la cour, confirmant la nouvelle des événements et ordonnant de veiller à la paix publique; on apprit aussi peu de temps après que le corps de l'amiral avait été traîné par les rues de la capitale, puis pendu par les pieds et sans tête au gibet de Montfaucon; que tous ceux de la nouvelle religion avaient été massacrés au nombre de plus de douze cents, et qu'il en avait été ainsi dans plusieurs villes du royaume.

Ces récits exagérés, commentés, comme tout ce qui vient de loin, pouvaient entraîner quelques catholiques égarés à traiter de même les huguenots, d'ailleurs trop peu nombreux et trop effrayés pour songer à se prémunir contre toute attaque. Les consuls convoquèrent une assemblée des plus notables habitants : il fut convenu que l'un d'eux et un autre magistrat, assistés de deux centeniers et de leurs compagnies, feraient une ronde la nuit et visiteraient chaque poste. On avait raison de prendre de telles précautions, parce que les officiers du roi n'ayant point reçu l'ordre de procéder comme dans les autres villes, on craignait, si le peuple prenait librement les armes, que non-seulement il s'en servît contre les protestants, mais encore qu'il ne pil-

lât les magasins et les maisons des riches. Cependant, on décida de faire savoir au roi que les habitants étaient prêts à exécuter ses ordres, soumission que ne sauraient accepter la justice et l'honneur. Toutes ces dispositions empêchèrent l'exécution du massacre auquel songeaient quelques fanatiques. L'ordre était donc maintenu lorsqu'arrivèrent le baron de Crozan, lieutenant du comte de Ventadour, gouverneur du Limousin, et le baron de Magnac, chargés de prendre le commandement de la ville et d'y mettre une garnison. Mais les consuls, en vertu de leurs priviléges, s'étant opposés à cette mesure, en référèrent au comte de Montpezac, continuèrent de garder la ville, y maintinrent l'ordre jusqu'à la réponse du roi, qui, tout en reconnaissant leurs priviléges, leur commandait d'arrêter les protestants, de les cerner, de les tenir en lieu sûr et d'exiger d'eux une abjuration. Rien n'autorise à croire que ces ordres sévères furent exécutés. Il n'en fut pas de même quand, peu de temps après, le marquis de Villars, chargé de faire rentrer toutes les villes sous l'obéissance du roi, envoya au sénéchal de Limoges l'ordre de lever sur le Limousin trente-sept mille cinq cents livres. Les consuls, qui avaient à pourvoir alors à tant de besoins pressants, à de grandes dépenses nécessitées pour le maintien de l'ordre public, cherchèrent, mais inutilement, à échapper à cet impôt en envoyant à Agen deux de leurs collègues, Léonard Mousnier et Léonard Limousin, chargés de présenter leurs réclamations au marquis de Villars.

Les coups d'État peuvent bien donner le pouvoir à des ambitieux, mais jamais à la nation de longs jours de paix et de prospérité ; c'est un outrage aux lois morales, qui seules doivent régir l'humanité, que de proclamer que la force prime le droit : c'est un retour à la barbarie. La nuit du 24 août 1572, « cette nuit exécrable, dit un prélat fran-

ais, qui n'avoit jamais eu, et qui n'aura, s'il plaît à Dieu, ımais de semblable [1], » avait vu s'accomplir un crime dieux, et même inutile à ses auteurs. La terreur, portée à on comble dans les provinces, fit bientôt place à la vengeance, à la haine, à l'ambition, à toutes les passions poliiques et religieuses, qui n'allaient plus connaître de frein. es protestants reprirent les armes, firent de la Rochelle eur boulevard, et forcèrent le duc d'Anjou à un accommolement, pour lui laisser le temps de mettre sur son front la ouronne de Pologne (1572). Cependant le Limousin fut elativement peu troublé pendant cette première période de a reprise des hostilités. Les consuls de cette année, pour arer à la sécurité publique, levèrent une somme de sept ents livres consacrée à la réparation des murailles [2]. Chares IX, comme dédommagement des pertes éprouvées dans es dernières guerres, érigea la généralité à Limoges, comrenant l'Angoumois, la Haute et Basse-Marche, le Haut et e Bas-Limousin, avec un bureau des trésoriers et officiers le France. Ce prince mourut l'année suivante (30 mars 1574). En l'absence du duc d'Anjou, son successeur, alors roi de Pologne, de nouveaux projets de désordre s'ourdissant dans 'ombre, le comte de Ventadour et le comte des Cars, au om de la reine mère régente, ordonnèrent de veiller à la ûreté de la ville en attendant l'arrivée du nouveau roi.

Bientôt après, le comte de Ventadour partit de Paris pour venir dans son gouvernement. Les consuls, les autres dignitaires, une foule d'habitants les plus notables allèrent le recevoir en grande pompe et l'introduisirent dans la ville par la porte de Montmaillé au bruit de l'artillerie. Après

1. Péréfixe.

2. Ces réparations furent faites par les soins des consuls : Mathieu Decordes, Pierre Boutin, Melchior de Lavaud, Martial Duboys, Louis Rougier, Jean Lascure, Jean Cibot, Hélie Gay, Pierre Segond, Noël Benoit, Étienne Dissematin et François Bastier. (*Reg. consulaires.*)

s'être occupé de quelques intérêts relevant de son administration, instruit que quelques protestants des environs réunissaient des armes pour envahir la ville, il demandait qu'on réunît de nouvelles forces : les consuls protestèrent qu'ils étaient en mesure; qu'ils ne pouvaient mettre sur pied un plus grand nombre d'hommes, surtout des inconnus, des étrangers qui, quoique catholiques, pourraient bien se ranger du côté des séditieux. Pour s'assurer si, en effet, les forces dont on disposait étaient suffisantes, il ordonna une revue générale, de laquelle il résulta que la force armée était alors de douze à quinze cents défenseurs, sans y comprendre ceux qui n'avaient pas assisté à la revue.

Néanmoins, sous prétexte qu'il importait à sa dignité de gouverneur que la ville et le pays ne fussent pas surpris, il demanda qu'on fixât une somme nécessaire à la solde de cinquante gentilshommes. Les consuls le supplièrent de renoncer à ce projet, — « eu esgard à la chairté du temps, à la stérilité des années passées, et laquelle continuoit encore, à la grand diminution du commerce et trafficq des marchantz et artisantz », et en considération des priviléges dont ils jouissaient depuis longtemps. Pendant ces discussions arrivèrent plusieurs gentilshommes mandés par le gouverneur, et à qui on ne pouvait pas fournir de logements; celui-ci, mécontent, leur donna l'ordre de se loger même dans les maisons des consuls jusqu'à ce qu'on eût pourvu à d'autres moyens. Indignés, les magistrats de la commune fermèrent leurs portes, et ne les ouvrirent que lorsqu'ils virent qu'on se disposait à les briser. Un de ces gentilshommes eut même l'audace de se rendre à la maison de ville, où se trouvaient quatre ou cinq consuls sans armes, sans soldats pour les garder; s'adressant à eux en les injuriant, il allait en frapper un de sa dague, quand un de ses compagnons le retint. A la nouvelle de cet acte de violence,

ılation s'émeut : une assemblée est convoquée pour
'er tant sur l'injure faite à la ville dans la personne
magistrats, dans un lieu « sacré et inviolable », que
garnison qu'on voulait imposer. On décida qu'on
derait au gouverneur de se contenter de dix à douze
hommes pour veiller sur sa personne, et qu'il serait
satisfaction de l'injure faite aux consuls. Effrayé des
es de la foule, le noble seigneur congédia ses gentils-
es, n'en garda que douze, pour la solde desquels la
ıya neuf cents livres.
consuls n'avaient pu faire mieux, mais ils résolurent
lresser au roi, en envoyant à la cour Jean Cibot et
Benoît réclamer l'exécution de leurs privilèges, et se
re de ce que le gouverneur voulait avoir les clefs de
. Effrayé des suites de cette démarche, le comte de
lour se rendit à la maison commune, déclara qu'à la
mois il les exempterait des frais de garnison, et quant
efs, qu'il les remettrait le lendemain, que les troupes
ıourrait lever ne tiendraient point garnison dans le
Limousin. Soit que les consuls n'eussent pas confiance
promesses, soit qu'ils voulussent se mettre pour
r à l'abri de nouvelles inquiétudes, ils envoyèrent
léputés à la cour. Le moment était mal choisi; la cour,
t occupée qu'à pourvoir aux nécessités de la guerre,
d'entendre les doléances. Mgr de l'Aubespine, évêque
ioges, se chargea de les soumettre au roi, et, à force
licitations, obtint l'exécution des promesses du gou-
ır; mais il n'en fut pas de même quand les consuls,
ie autre requête, sollicitèrent d'employer une partie
illes, levées sur le pays, à la reconstruction des tours
forteresses de leur ville, — « que les rebelles avoient
ıt projeté de surprendre depuis le commencement de
sente année. » En vain invoquèrent-ils « bonne volonté

d'emploier leurs personnes et moiens pour le service du roy, dont ils avoyent rendu toujours bon témoignage par leurs actions et désiroient continuer en mesme volonté jusques aux derniers soupirs de leurs vies », il leur fut répondu qu'on ne pouvait les satisfaire.

Peu de temps après, de nouvelles difficultés survinrent. Le comte de Ventadour, revenant de parcourir le Bas-Limousin, arrivait à Limoges avec une escorte de vingt à trente gentilshommes et de trente arquebusiers à cheval. Les consuls, apprenant par un fourrier, envoyé devant pour préparer des logements, que le cortége était encore plus nombreux, convoquèrent aussitôt une assemblée pour délibérer si l'on devait ou non le recevoir dans la ville. On décida qu'on irait immédiatement trouver le gouverneur pour lui exposer que ce serait contraire à ses priviléges, s'il les mettait dans la nécessité de recevoir « ses argoulets »; que ceux-ci ne respectant leurs hôtes, il pourrait en survenir de grands inconvénients; qu'on le suppliait de ne pas permettre à ses gens l'entrée de la ville, qu'autrement on était disposé en conséquence à renforcer le poste qui veillait à la porte Monique, par laquelle il devait entrer. Les consuls seuls se chargèrent de cette mission sans la participation des bourgeois, voulant sans doute par ce moyen en faire peser sur eux seuls toute la responsabilité. L'un d'eux, Jean Cibot, alla donc au-devant du gouverneur, qu'il rencontra à une lieue de là, et lui exposa très-hublement, « le danger évident de quelque tumulte et sédition »; qu'on le priait de ne loger ses soldats que dans les faubourgs de la ville et de la Cité, où il serait pourvu à tous leurs besoins. Il répondit avec fierté que, « comme gouverneur, c'estoit à luy à commander, aux consuls à obéir »; que d'ailleurs sa suite était peu nombreuse. On insista, en ajoutant que la demande se justifiait par l'expérience du passé, par tout ce

qu'on avait déjà souffert de la présence de troupes étrangères. Le gouverneur ne voulant rien entendre, les consuls l'accompagnèrent cependant jusqu'en vue de la ville, et alors, pour se décharger de toute responsabilité, lui demandèrent de faire connaitre ses intentions, afin d'en avertir les habitants, — « et que si ses argoulettectz se présentoient à la porte, il s'en pourroit ensuyvir du scandalle à leur grand regret. » Il se contenta d'ordonner au sieur de Lauthonie[1], un de ses lieutenants, de loger ses gens dans les faubourgs. Peut-être ne prit-il ce parti que parce qu'il ne se sentait pas assez fort pour avoir raison de cette population, dont le patriotisme s'exaltait. En effet, quand les consuls l'accompagnèrent à son logis, il vit à la porte de la ville plus de deux cents soldats, assez « disposés à faire exploict de guerre », et au bout de la rue de la porte des Arènes, d'autres faisant bonne contenance, conduits par messire Martial Decordes. Il ne fit pas un long séjour, fatigué qu'il était des réclamations continuelles des habitants et des consuls contre ses soldats, qui fourrageaient sans cesse dans les environs.

Après son départ arrivèrent Montluc et de Ponte avec quatre-vingts chevaux. Cette visite fut plus agréable que la précédente. Les consuls, qui n'avaient pas oublié les services que leur avait rendus de Montluc, notamment en 1567, lorsque la ville avait été menacée par les protestants, allèrent au-devant de ces nobles personnages jusqu'au moulin Blanc, sur la route d'Aixe, les complimentèrent, les reçurent honorablement et leur fournirent une escorte d'arquebusiers à leur départ pour Paris.

1. Lauthonie (Jean de), né au château de la Forge en 1510, après avoir servi sous le maréchal de Saint-André, en 1560, fut nommé maréchal des logis d'une compagnie de cinquante lances, sous les ordres du comte de Ventadour. Cette famille se maintient dans le département de la Corrèze.

Dans le mois de septembre, Limoges eut un beau jour de fête et des élans de joie pour célébrer l'arrivée en France de Henri III, tant on croyait aux dispositions pacifiques du nouveau roi. On ne prévoyait pas à combien de cruelles épreuves devait être soumise la France sous ce prince, trop docile aux conseils de sa mère, trop faible en présence des factions. On fit chanter un *Te Deum* dans l'église collégiale de Saint-Martial, où assistèrent les consuls « avec leurs chaperons, assis aux haultes chaires d'un costé du cuer, et les officiers du roi de l'aultre costé. » Un feu de joie et un service solennel furent indiqués pour un autre jour. Pour éviter les conflits de préséance dans cette ville où les magistrats attachaient un grand prix aux honneurs dus à leur dignité, on convint qu'à l'église les consuls occuperaient le côté gauche, les officiers le côté droit. A la fin de la messe sortit de l'église une nombreuse procession, pendant laquelle les consuls tenaient un flambeau avec les armoiries de la ville, et après laquelle un prédicateur de Saint-Martial fit un sermon sur la place des Arbres. On assista ensuite au feu de joie dressé sur la place des Bancs, en présence de la foule accourue de tous les quartiers. Les consuls s'y rendirent par la rue nommée Crochedoz [1], et eurent l'honneur d'y mettre le feu au bruit de l'artillerie [2].

Les habitants et leurs magistrats, quoique rassurés par le dernier traité de paix, espérant que le nouveau roi, qui avait déjà acquis une certaine expérience dans les affaires de l'État, saurait maintenir les factions, n'en refusaient pas moins de recevoir des étrangers dans leurs murs. En vain le comte des Cars, en leur apprenant que des mouvements

1. C'est aujourd'hui la rue Cruchedor, ainsi nommée parce qu'on y fabriquait une très-grande quantité de crochets qui se vendaient par toute la France.
2. Reg. consulaires.

séditieux avaient lieu dans les provinces, leur offrit-il le secours de son fils aîné avec un bon nombre de gentilshommes; ils refusèrent, et cependant le danger était proche. Deux mois après, le vicomte de Turenne et ses partisans reprirent les armes, au nombre de quatre mille, sur les marches du Périgord, et occupèrent l'abbaye de Terrasson. Jacques de Maumont, seigneur de Saint-Avit, descendant d'une famille qui avait toujours été l'ennemie de Limoges et des consuls, se proclamait le défenseur des huguenots, s'emparait du château de Châlusset, dont il n'existait plus qu'une partie depuis l'expulsion des Anglais, relevait à la hâte les murailles de la vieille forteresse, assise sur une montagne, que l'artillerie ne pouvait battre de près, la munissait de provisions de guerre et de vivres, y laissait une partie des siens, et sortait pour courir le pays [1]. En même temps la plupart des petites places du Limousin se révoltaient à l'instigation du vicomte de Turenne, dont les détachements venaient assiéger le château d'Astaillac, où s'étaient réfugiés les religieux de Beaulieu. La place résista, mais tout fut pillé dans les environs. Favorisés par la nature des lieux, hérissés de montagnes ou de collines, arrosés par de nombreux cours d'eau, d'autres détachements s'emparaient des principales positions. Ils restèrent maîtres assez longtemps du château de Cazillac, sur la limite du Querci [2]. Pour les en chasser, le gouverneur du Limousin partit de Limoges avec quelques canons, vint à Brive, où il fit ses dis-

1. Le baron de Maumont avait épousé, en 1550, Marie de Bourdeille. Il eut de ce mariage un fils en qui s'éteignit la famille, et une fille « belle et grande », dit Brantôme, qui fut la maîtresse du dauphin. C'est à elle que s'adressait la chanson :

Brunette suis, jamais ne seray blanche.
(*Opuscules de Pierre de Bourdeille.*)

2. Ce château était si ancien que la tradition le faisait remonter aux Troyens, qui l'auraient construit; aussi quelques titres l'indiquent-ils par le nom de *Casa Iliaca*.

positions d'attaque. Instruite de ses projets, la garnison quitta la place, vint rejoindre un autre détachement, remonta le cours de la Vézère, se dirigea vers Ségur, alors occupé par les catholiques, plaça un canon sur une hauteur, près du village appelé *le Mas*, et battit en brèche le vieux château qui avait arrêté les Normands. D'autres bandes, conduites par le sieur de Sédières, envahissaient dans le même temps l'abbaye d'Uzerche [1], entraient par trahison dans la ville de Brive, désarmaient les habitants et se retiraient avec une forte somme d'argent. Les ennemis, retranchés dans Châlusset, inquiétaient surtout la ville de Limoges. De cette position, qui fut le théâtre de tant de luttes au moyen âge, Jacques de Maumont ravageait les campagnes, entrait en maître dans les petites localités, forçait les habitants à lui livrer des vivres et les deniers des tailles du roi, et pillait les voyageurs et les marchands. On n'osait plus sortir des villes. Cependant, les habitants de Saint-Léonard, plus aguerris que les autres, plus dévoués à la cause catholique, avaient su par leurs propres forces chasser quelques bandes de calvinistes entrés chez eux par surprise, et les forcer de se retirer dans leur repaire de Châlusset; et non contents de s'en être délivrés, ils venaient fréquemment les y attaquer avec tant d'acharnement, « qu'ils se tuoient entre eux comme des bêtes [2]. »

Henri III, informé de ces brigandages, ordonna à ses lieutenants de « courir sus à ces malfaiteurs. » De leur côté, les habitants de Limoges, indignés de la hardiesse et des bravades de ceux « qui n'avoient ni foi ni loi », demandèrent à marcher contre eux. Les consuls remirent en charge le

1. Les protestants enlevèrent le cartulaire de cette abbaye, l'emportèrent à Bergerac, où il resta jusqu'à ce que les religieux pussent le racheter et le remettre dans leurs archives. Ce monument du XI[e] siècle ne se retrouve plus.

2. Bonaventure de Saintt-Amable, t. III, p. 795.

apitaine Vauzelle, et le chargèrent de tenir la campagne et e surveiller. Puis, apprenant qu'un certain nombre de huuenots se rendaient à Châlusset pour y tenir des assemlées, ils lui ordonnèrent de se porter dans ces quartiers. rrivé à Boisseuil, il rencontra le sieur de Beaupré qui s'y endait, et qui, effrayé, se réfugia dans une église, où ne ouvant l'assiéger, il fit demander de nouveaux secours à imoges pour le surveiller dans sa retraite, comptant bien ue la faim le forcerait bientôt à se rendre. Mais dès qu'à a pointe du jour, Beaupré, du haut de la voûte de l'église, it approcher les nouveaux venus, par un trait de courage u de désespoir, il sortit furieux, l'épée à la main, écarta es ennemis, en tua quelques-uns et fit prisonnier le capiaine Gallichier, qu'il conduisit en triomphe à Châlusset. Le apitaine Vauzelle put bien arrêter quelque temps les incursions dans les environs, mais, désespérant de prendre la lace de vive force, il se contenta de la surveiller.

Malgré ces mesures, on redoutait toujours à Limoges les bandes nombreuses qui se montraient chaque jour sur divers points. L'Église n'osait plus appeler à ses fêtes les populations du dehors, dans la crainte que les calvinistes ne profitassent de cette occasion pour introduire les leurs dans la ville. Tout le monde se préoccupait de ce triste état de choses : on se racontait, avec autant de tristesse que d'indignation, que l'abbaye de Chambon avait été pillée, qu'on avait brûlé la châsse qui renfermait les reliques de la pieuse vierge, première martyre de l'Aquitaine, et que tous les ornements avaient été détruits [1]. A Saint-Léonard, malgré le courage des habitants, on n'ouvrit à la foule qu'une des portes de la ville, encore la faisait-on garder par des hommes armés, quand on voulut faire l'ostension des reliques. C'est que, outre la fortune publique, on avait à soustraire au van-

1. Joulleton, *Histoire de la Marche*, t. I, p. 410.

dalisme des huguenots de précieuses richesses artistiques et religieuses. Au XVI[e] siècle, comme au moyen âge, on voyait encore dans cette église, et sur le tombeau du saint cénobite resté le rendez-vous de nombreux pèlerins, de magnifiques ornements du XV[e] siècle; des sculptures symboliques, tantôt gracieuses, tantôt bizarres, de la même époque que celle de Solignac; des bas-reliefs en albâtre qui font encore l'admiration des amateurs de nos antiquités nationales et des fervents catholiques qui accourent de nos temps mêmes aux ostensions des reliques du saint (1575).

L'union n'existait pas plus à la cour que dans les provinces; le parti des *politiques*, mélange de catholiques et de réformés rapprochés un instant pour satisfaire leur ambition, continuait ses intrigues, et, sous prétexte de réformer les abus, sollicitait la convocation des états généraux. Après eux venaient les chefs les plus décidés du parti catholique, tous avec l'arrière-pensée de démembrer la France, de se former des principautés indépendantes des Guise et des Valois. C'était revenir au moyen âge, briser l'unité nationale, œuvre de la royauté et des aspirations démocratiques, la morceler en petites républiques fédératives qui, comme celles de l'Italie, n'auraient jamais connu le désordre. Le parti du duc d'Alençon, frère du roi, ne semblait avoir pour but que de partager le pouvoir avec les Guise. Les principaux seigneurs du Limousin, Gilbert de Lévi, comte de Ventadour, Henri de La Tour, vicomte de Turenne, les vicomtes de Rochechouart et ceux de Pompadour, s'étant rangés de ce côté, étaient parvenus à occuper les châteaux de Saint-Yrieix, de Saint-Léonard, de Châlusset et de Meilhac.

Le comte de Ventadour, le plus actif, le plus entreprenant, cachant son ambition sous l'apparence d'un dévouement sincère au roi, chercha à s'emparer de Limoges. De

aint-Léonard, où il était avec trois mille hommes, il écrivit ux consuls de venir le trouver et de lui apporter les clefs e la ville, ajoutant pour les effrayer, que Langoiran, lieutenant du vicomte de Turenne, qui était entré dans Thiviers vec six mille hommes, viendrait bientôt les attaquer[1]. Tout n protestant de son attachement au roi et à la religion atholique, il leur demandait d'introduire des troupes dans a place pour la défendre contre les calvinistes. Les consuls, ont on connaît le patriotisme, qui n'avaient jamais admis ue malgré eux des troupes étrangères, suffisant eux-mêmes, isaient-ils, avec le courage de leurs concitoyens, à la défense de la ville, promirent de soumettre l'affaire à leurs oncitoyens. A leur retour, ils réunirent les plus notables, ui, d'une voix unanime, répondirent qu'ils ne craignaient as Langoiran, qu'ils n'avaient pas besoin de secours. Quatre 'entre eux portèrent cette réponse au comte, qui repartit u'il jugeait du danger mieux que personne; qu'il entrerait ans la ville avec ses troupes, et par les quatre portes, menaçant d'employer la force si l'on tentait de lui résister. 'rois jours après, accompagné des seigneurs de Bouchiat, e Pompadour et de Courbière, il partit de Saint-Léonard vec trois mille hommes, laissant une garnison dans cette ille pour se ménager une retraite, et se dirigea vers Limoes, précédé des seigneurs de Pompadour et de Lauthonie ui devaient avertir les consuls de lui ouvrir les quatre ortes. Les consuls et les principaux bourgeois, agissant vec prudence, comme ils l'avaient déjà fait dans une autre ccasion, répondirent qu'ils étaient prêts à le recevoir, mais eulement escorté de cinquante gentilshommes, et que ses roupes camperaient à une lieue de la ville.

1. Thiviers dépendait de la vicomté de Limoges. C'était une prévôté gale, comprenant un juge conseiller du roi, un lieutenant général de police t un procureur du roi.

Il entra à ces conditions, se logea au Doyenné, tandis qu'une partie de ses gens s'établissaient dans les faubourgs de Manigne et de la Boucherie. Le lendemain, s'appuyant de l'autorité de son titre de gouverneur, il manda les consuls, qui vinrent accompagnés des receveurs, des trésoriers généraux, des officiers de justice, des principaux bourgeois et marchands, qui formaient un cortége d'environ cinquante personnes. Il leur parla avec toute la fierté d'un grand seigneur, leur exposa le danger qui les menaçait et leur ordonna de lui livrer le commandant de la ville. Les consuls se retirèrent, craignant qu'on attentât à leur liberté. Le vicomte de Pompadour avait conseillé en effet de les retenir jusqu'à ce qu'ils eussent tout accordé. « Ils auroient payé leur rançon, disait-il, plus de deux cent mille écus. »

Le parti des *politiques* n'avait pour lui ni le patriotisme qui pousse aux grandes choses, ni la justice qui attire à elle les gens honnêtes : les villes ne voulaient pas s'y associer. Trois jours après leur entrevue avec le comte de Ventadour, les consuls, inquiets de ce qu'il pourrait entreprendre, convoquent les principaux habitants pour prendre leur avis. Les plus dévoués aux intérêts de tous, persuadés que les soldats de Langoiran, qui formaient une partie des troupes du vicomte de Turenne, pilleraient Limoges, comme ils avaient déjà pillé Périgueux, jurent de mourir plutôt que d'ouvrir leurs portes. Tout le monde est de cet avis. A cette réponse, qui lui est apportée par deux envoyés de la commune, le gouverneur fait dire aux consuls de se rendre à son logis avec les receveurs, les officiers de justice et trente des plus notables bourgeois et marchands. On s'y refuse; mais, comme on ne veut pas avoir l'air de braver son autorité, et qu'il importe de lui donner une réponse, on lui envoie le juge Pétiot, Gaubert, avocat du roi, Jean Dubois,

[illegible] de la monnaie, le consul Jean Colomb, et Guinot [illegible] secrétaire du consulat. Tous ont accepté cette mis[illegible]angereuse, sachant bien qu'il y va du péril de leur [illegible] de leur liberté. Arrivés à la porte des Arènes, on les [illegible] à ne pas aller plus loin; rien ne les arrête. Quand [illegible]erneur leur demande où sont les quarante personnes [illegible] demandées, ils s'excusent, en disant qu'eux seuls [illegible] la permission de sortir de la ville. Il ordonne de les [illegible]ire en prison, déclarant qu'il ferait mettre à mort qui[illegible]que favoriserait leur évasion. En même temps ses troupes [illegible]irent en mouvement, et au premier choc s'emparèrent [illegible] la Cité et de l'église de Saint-Étienne, qui fut pillée. Les [illegible]abitants, maltraités, rançonnés par cette soldatesque sans [illegible] et sans loi, prirent la fuite, pendant que d'autres troupes, [illegible]stées dans les faubourgs de Manigne et de la Boucherie, perçaient les murailles pour ouvrir le feu dans l'intérieur de la ville. Le clergé de Saint-Étienne avait prévu les événements, car, avant même l'arrivée du gouverneur, il avait fait transporter dans l'intérieur de la ville les châsses des reliques, les ornements et l'argenterie. Le bruit de la mousqueterie continua jusqu'au soir. Le sieur de Chamberet, gouverneur de la ville en l'absence du comte, était resté dans la place, mais n'avait rien fait contre les bourgeois. Pendant la nuit, l'ennemi se fortifia dans ses positions, éleva des barricades, tendit devant les murailles des draps cousus les uns aux autres, pour que les assiégés ne pussent apercevoir les dispositions qu'il prenait.

Cependant, le comte de Ventadour, effrayé de son entreprise, ne comptant plus sur lui-même, envoya demander des secours à Langoiran, qui répondit qu'il n'avait promis de renfort qu'autant que la ville serait occupée. Le vicomte de Turenne, mieux disposé, arriva avec quatre compagnies (24 octobre 1576). Les assiégés, par les conseils du sieur de

Chamberet qui, sans oser se déclarer ouvertement pour eux, blâmait cependant les entreprises de son chef, firent aussitôt une sortie, brisèrent à coups de mousquets les cordes qui retenaient les draps tendus dans les rues, et firent reculer les assaillants jusque dans la Cité. Craignant que certaines églises ne devinssent des positions avantageuses pour l'ennemi, les consuls et les citoyens se décidèrent à démolir les bâtiments placés hors des murs, l'abbaye Saint-Martin, les prieurés de Saint-Gérald et des Arènes. D'autres établissements religieux furent brûlés pendant que le duc de Ventadour, qui redoutait d'être forcé dans le Doyenné, où il s'était logé, faisait tirer du haut de la tour de Saint-Étienne des coups de canon contre la ville. Cependant les deux faubourgs furent évacués, mais cent vingt cadavres restèrent sur la place. Le soir, le duc de Ventadour, repoussé sur tous les points, se retira dans l'abbaye de la Règle, y passa la nuit tout tremblant, et dès le matin, pliant bagage, se dirigea vers Saint-Léonard, sans cesse harcelé, après avoir éprouvé de grandes pertes. Il écrivit au roi, accusant les habitants de Limoges d'avoir méconnu son autorité. Les consuls, de leur côté, députèrent vers Sa Majesté le sieur Baillet, marchand, à qui le roi déclara qu'il approuvait tout ce qu'ils avaient fait pour l'intérêt de son royaume et loua leur courage. Mais la ville paya bien cher sa victoire : ses plus belles maisons, ses temples si aimés des catholiques, avaient été incendiés ; les bâtiments des Cordeliers ne présentaient plus que des ruines aux regards attristés de la foule. En se retirant, ou pendant le combat, les troupes du comte avaient mis le feu à plusieurs maisons, dont quinze furent entièrement brûlées dans le faubourg Manigne, et toutes celles de la Boucherie, depuis la porte jusqu'à l'entrée de la Cité.

Pendant que les factions se heurtaient ainsi, le clergé,

heureux du dévouement du peuple à la cause du catholicisme, cherchait à relever les ruines faites par la réforme dans les consciences mêmes de quelques-uns des siens. Un chanoine de Limoges reprochait à ses confrères leurs défaillances : — « Débauchés, disait-il, qui passez les jours et les nuits à vous divertir, à jouer, à festiner, et qui trouvez trop longue une heure de prières adressées au Seigneur[1]. » François de Neuville, abbé de Grandmont, bâtissait à une lieue de Limoges, dans le domaine du prieuré de Châtenet, un monastère pour des religieuses de son ordre qui n'avaient plus d'asile, pauvres colombes chassées par la tempête, et qui ne demandaient que l'ombre d'un cloître pour y prier Dieu de rendre la paix à leur pays[2].

La même année, les troupes du comte de Ventadour continuèrent de tenir en échec le Haut-Limousin. Le vicomte de la Guierche, confirmé par Henri III dans le gouvernement de la Marche, que lui avait conféré Charles IX, s'étant présenté au Dorat pour s'y faire reconnaître, les portes lui furent fermées. En vain essaya-t-il de bloquer et d'affamer la ville, les jeunes gens, « portant des bonnets ronds de couleur rouge, » firent une sortie si vigoureuse qu'ils le forcèrent à se retirer. Le désordre était partout à son comble. Intimidé par les forces des rebelles, Henri III chargea sa mère de négocier la paix à quelque prix que ce fût. Elle fut signée à Loche, à des conditions également contraires aux intérêts du trône et à ceux de la religion (16 mai 1576). Les catholiques, irrités de toutes les concessions faites à leurs ennemis, le duc de Guise songea à les réunir, sur le modèle de la grande association des protestants, en un corps dont

1. Mss. de l'abbé Nadaud.
2. L'abbé de Neuville assista, comme député du clergé, à l'assemblée des États tenue à Rome, où il prit place après l'abbé de Citeaux, à qui il céda le premier rang par respect pour son âge et ses vertus.

il serait l'âme. Alors se forma la Ligue, qui attira à elle beaucoup d'hommes de bonne foi, mais ne comprenant pas que, dans la pensée des chefs, la religion n'était qu'un prétexte et qu'il s'agissait d'un changement de dynastie par l'exclusion des Valois. Ceux de Limoges partagèrent le ressentiment des catholiques, quand ils virent qu'en vertu du dernier traité de paix, publié chez eux solennellement, les protestants se réunissaient dans la maison de Joseph Verthamon pour assister au prêche. Les consuls, les soupçonnant de vouloir s'emparer de la ville, choisirent un homme de confiance, le sieur Jambier du Bouchaud, qui, avec quatre autres, fut chargé de veiller aux portes, d'empêcher tout étranger d'introduire des armes à feu. Dans les carrefours, sur les places publiques, dans les églises, les catholiques manifestaient hautement leur haine contre les protestants et juraient fidélité au chef de la Ligue. Toujours menacés par les troupes du comte de Ventadour, qui se tenaient dans les environs, ils chargèrent le capitaine Vauzelle de se mettre à leur poursuite. Celui-ci, à la première rencontre, fit prisonnier Neuvillard, un de leurs chefs, et les mit en fuite. A cette nouvelle, ceux qui étaient dans Saint-Léonard sortirent à la hâte, ne laissant dans la ville qu'un petit nombre des leurs; ils se trouvèrent bientôt en face de ceux de Limoges, à l'endroit appelé les Alois, siége d'une ancienne abbaye de religieuses de l'ordre de Cluny; mis promptement en fuite, ils regagnèrent Saint-Léonard; mais les habitants, qui s'étaient révoltés contre ceux qui les gardaient, leur fermèrent les portes, ce qui les força de se réfugier les uns à Châlusset, les autres à Sainte-Anne d'Eymoutiers. Ceux qui s'établirent dans cette dernière position continuèrent leurs ravages jusque sous les murs d'Eymoutiers, où ils furent encore attaqués par le capitaine Vauzelle et mis en fuite. Ceux de Châlusset, qui s'étaient emparés des Al-

lois [1], furent aussi forcés d'évacuer la place pendant la nuit et de rentrer dans leur fort.

Le reste de la province, qui touche aux limites du Périgord, du Querci et de l'Auvergne, où les passions n'étaient pas moins vives, avait aussi ses discordes, et les catholiques de dures épreuves. Le vicomte de Turenne séduisait ses voisins par ses promesses, effrayait les autres par ses menaces, guerroyait contre quiconque ne voulait pas se plier à son caractère inquiet et ambitieux. Les habitants de Beaulieu ayant voulu lui résister, il les poursuivit à outrance, en tua plusieurs, força les autres à se soumettre. Un des clochers de l'église abbatiale porte encore les marques des balles et des biscaïens de l'artillerie qui dirigeait ses coups contre l'église où s'étaient retirés une partie des habitants. De là, il était allé seconder le sieur de Saint-Héran, occupé à faire le siége du château de Miremont. Repoussé à la première attaque, où il perdit vingt de ses hommes, il revint à Turenne pour réunir de nouvelles forces, laissant devant la place l'agresseur, qui cherchait moins à faire triompher le parti protestant qu'à satisfaire une haine personnelle, car Madeleine de Senneterre, veuve du seigneur de Saint-Exupéri, y soutint peu de temps après la cause des religionnaires : aussi courageuse que belle, elle avait réuni autour d'elle soixante chevaliers, tous jaloux de mériter, par leurs faits d'armes, son amitié et son estime. A la tête de cette petite troupe d'hommes dévoués, heureux de mourir à ses côtés, comme aux plus beaux jours de la chevalerie, elle ravageait les environs, se faisait un jeu de surprendre et de tailler en pièces les détachements des catholiques. Montal,

1. Les Allois, dans la commune de la Geneytouse, ancien monastère fondé au XIIe siècle, dont les reliques furent transférées à Limoges en 1758, dans la rue de la Cité qui a conservé leur nom. On voit encore les ruines d'une chapelle.

lieutenant du roi, résolu de se défaire à tout prix de cette dangereuse ennemie, vint investir le château, où il croyait l'héroïne occupée d'amour et de folles joies avec ses servants d'armes, pages et écuyers. Mais celle-ci s'élança sur le premier détachement qui parut, le mit en fuite et le poursuivit quelque temps. Quand elle voulut rentrer dans la place, trouvant la porte gardée par des forces supérieures aux siennes, sans se déconcerter, elle se dirigea vers Turenne, et en ramena quatre compagnies d'arquebusiers à cheval. Posté avec ses troupes entre deux hautes collines, Montal, heureux de l'avoir vue fuir, crut pouvoir l'arrêter encore. Le combat s'engagea. Montal y fut vaincu et blessé à mort. Le soir même, l'héroïne rentra victorieuse dans le château [1] de Miremont.

Autour du vicomte de Turenne se rangeaient, pour la même cause, la plupart des grandes familles du Bas-Limousin; entre les plus connus, le vicomte de Pompadour, qui affectait des droits de suzeraineté sur ses voisins, exigeait impérieusement leur foi et leur hommage, comme représentant les vicomtes de Limoges depuis l'acquisition de Bré en 1490 [2], empiétait même sur leurs droits de seigneurie, comme il le fit à l'égard du seigneur de Lubersac, obligé de solliciter de lui la permission de bâtir une halle à Lubersac et d'y établir un marché (1585); le seigneur de Beaupoil-Saint-Aulaire, dont le père avait fait bâtir, à côté de son

1. Le château de Montal, ou Montats, était bâti sur la cime d'une colline, d'où l'on découvrait les tours de ceux de Saint-Laurent et de Castelneau. Une légende en conserve le souvenir. « Rose de Montalt, fille d'un seigneur de ce nom, avait reçu longtemps les hommages du seigneur de Castelneau, qui l'abandonna ensuite. Espérant le ramener, un jour, d'une croisée où elle se mettait bien souvent pour contempler la demeure de l'ingrat, ou le voir lui-même errer dans les environs, elle l'aperçut dans la belle vallée de la Bave et se mit à répéter un chant d'amour auquel il ne répondit pas. Ne pouvant plus supporter ce dédain, elle se précipita du haut de la croisée en s'écriant : « Rose, plus d'espoir! »

2. Voir la note de la page 300, du t. I.

u, une belle église qui devait recevoir les tombeaux successeurs, mais qui, pour léguer à l'avenir un nom iche, abandonna le nom primitif de Beaupoil, pour der que celui de Saint-Aulaire [1]; Bertrand de Livron, ır d'Objat [2], de Vars et de la Rivière; les chevaliers 'nac, de Boussolles, d'Allaynac, de la Villate, et tant es, tous dévoués au Béarnais, venant chaque jour offrir ervices au fier vicomte de Turenne, qui les entraînait it à des aventures périlleuses, dont l'une surtout avait ui être fatale [3]. Comme il redoutait les populations ontagnes, dont il savait l'attachement au catholicisme, .voya de nombreux détachements qui, remontant la e et la Dordogne, s'emparèrent, dans les environs de

r suite de la corruption des mœurs, cette famille comptait plusieurs illégitimes, ce qui fut cause que le chef, Jean Ier, aurait abandonné de Beaupoil et n'aurait gardé que celui de Saint-Aulaire. Vers 1480. son fils, épousa Marguerite Bourdeille, si remarquable par la blan- e son teint qu'elle transmit à la famille de Saint-Aulaire, jusqu'alors ıt foncé.

maison de Livron était originaire de la Champagne. En 1341, Hélie on prenait le titre de seigneur d'Ayen et d'Objat. Son fils épousa en ırie de Saint-Exupéri. (*Généalogie de la maison Rosier.*) Les Pom- ısèrent de tant d'exactions contre ces seigneurs qu'ils vendirent leurs Limousin et se retirèrent dans celui de Bourbonne-les-Bains qui ıartenait.

ı ainsi raconté cet événement : « Ayant passé par un bourg appelé 'etat, douze hommes armés de cuirasses et quinze arquebusiers à e mettent sur ma piste. Les premiers qu'ils rencontrent furent s valets, auxquels ils donnèrent quelques coups d'épée. Regardant , je vis venir cela, estant cinq de front. Un de mes pages, nommé ;, portoit mon espée qu'il me donna. Soudain je retourne, sans aviser suivoit, et vais, choisissant celui des ennemis qui estoit le plus à leur oite, afin de n'en rencontrer qu'un, qui fut nommé La Force, auquel i une estocade dans le visage. Soudain, ces cinq me mettent au mi- ıx. Sans m'étonner, pressant et poussant mon cheval, je me fis faire Alors les sieurs de la Villate et d'Aunai vinrent à moi. La Villate tre blessé le premier, puis Aunai. Enfin, un qui se nommoit Le Per- moi, allasmes l'un à l'autre; il me porta un coup d'espée dans la t moy un à la teste... Mon coup me pressant fort, outre que c'estoit ière blessure que j'avois eue, je m'euquis plus tôt d'un ministre que rurgien... Continuant à estre mal, je m'en vius à Turenne. » (*Mss. du Bouillon.*)

Tulle, de plusieurs châteaux et de quelques maisons fortifiées. Après avoir réduit cette ville presque à la famine, en interceptant ses communications avec le dehors, ses auxiliaires, résolus d'y entrer par surprise, se réunirent pour faire leurs préparatifs au bourg de Sainte-Fortunade, d'où ils envoyèrent douze des leurs qui, à la porte de la Barrière, enlevèrent deux mulets chargés de vivres.

Les habitants de Tulle songeaient à se rendre lorsque, prévenus par quelques-uns du dehors du nombre des assaillants, ils coururent aux armes, repoussèrent les ennemis, que poursuivit assez loin le jeune Lachapelle, à la tête d'une compagnie de cinquante hommes. L'intrépide chef, trop ardent à cette poursuite, tomba dans une embuscade près de Sainte-Fortunade, au lieu nommé la Grange, où eut lieu un combat acharné. Dix-huit Tullistes y périrent, les autres se réfugièrent dans le village de Sauries, se barricadèrent dans une maison qui fut aussitôt incendiée. Deux soldats y furent brûlés; les autres, avec leur chef, se rendirent prisonniers au capitaine Vivans, qui les envoya les uns à Brive, les autres à Uzerche et à Argentat (18 juin 1577). La plupart des petites localités du Bas-Limousin étaient occupées par les protestants, les autres sans cesse menacées. Le duc de Biron entra dans Brive, y brûla plusieurs maisons (24 juin 1577). Un mois après, le capitaine Vivans y alluma un autre incendie qui dévora une partie de la maison commune, ainsi que quelques bâtiments situés derrière l'abside de l'église de Saint-Martin, dont les ornements furent pillés [1]. Les protestants, exaspérés contre les moines qui prêchaient contre eux, pillèrent aussi et détruisirent en partie les couvents des Jacobins, des Cordeliers, et celui des religieuses de Sainte-Claire.

La guerre continuait avec la même activité dans le Haut-

1. Archives de Brive.

Limousin. Les protestants s'étaient emparés du château du Dorat. Ceux qui s'étaient retranchés derrière les fortes murailles de Châlusset ravageaient les environs, et, malgré de récents échecs, se montraient parfois du côté de Limoges. On résolut alors d'attaquer cette tanière de brigands et de la détruire, comme le roi l'avait permis. Les consuls mandèrent aux habitants de Solignac de se saisir promptement de tous les chemins et sentiers qui conduisaient à la citadelle. Les gens d'Eymoutiers accoururent aussi avec les communes voisines, marchant en bon ordre, conduits par le sieur de Fraisseix. Les troupes de Limoges, tant à pied qu'à cheval, arrivèrent bientôt, enseignes déployées, s'emparèrent des maisons voisines, investirent ainsi la place, pendant que Vauzelle, leur capitaine, avec deux cents chevaux, battait l'estrade, visitait les postes que les ennemis venaient observer quelquefois, mais sans oser les attaquer (14 avril 1577). Les populations des alentours étaient si impatientes de se voir délivrées qu'un grand nombre de femmes, d'enfants, de vieillards, accourus pour être témoins du triomphe des leurs, se tenaient pendant la lutte sur les collines voisines avec quelques prêtres qui les engageaient à prier pour le succès de leurs frères. Les assiégés, sommés de se rendre, ne continuaient plus la résistance que dans l'espoir d'être secourus : bientôt, se voyant livrés à eux-mêmes, ils offrirent de donner des otages et de capituler si, après deux jours, ils n'avaient pas reçu de renforts. On y consentit; mais personne n'étant venu, le samedi 19 du même mois, plus de soixante soldats, conduits par le capitaine Plaix et le sergent Latour, sortirent et firent leur soumission. Les vainqueurs, fiers de leur victoire, rentrèrent avec leurs prisonniers dans Limoges, dont le gouvernement venait d'être donné au sieur de Bussel, qui fit son entrée le même jour à la grande joie des habitants. La vieille cita-

delle de Châlusset, fortifiée avec soin par Jacques de Marmont, avait été si souvent dangereuse pour la sécurité du pays que les habitants de Limoges et des autres villes résolurent de la démolir. Ces hautes murailles tombèrent aux cris de joie de la population; mais ce qui reste de ces ruines imposantes suffit encore pour donner une idée de cette forte position.

Depuis la mort de Charles IX, toutes sortes de difficultés s'étaient produites dans l'administration consulaire : la perception des impôts, les événements de la guerre, la nécessité d'y pourvoir, les comptes demandés aux magistrats de l'argent qu'ils avaient reçu, et de leurs dépenses, tout avait occasionné une grande perturbation dans les affaires publiques. Les élections s'étaient faites d'une manière irrégulière; aussi, pendant les quatre dernières années, peu de renseignements nous sont fournis par les registres des délibérations [1]. Il semble qu'accablés par les malheurs du présent, les consuls n'osaient pas en transmettre à la postérité les tristes souvenirs.

Dans l'intervalle de tranquillité que procurèrent la pacification de Poitiers et l'édit de Bergerac, on put espérer la fin des troubles. Henri III, dans l'espoir de détacher plusieurs seigneurs du parti protestant, institua l'ordre du *Saint-Esprit*, et parmi les nouveaux chevaliers on compta les seigneurs de Ventadour, de Noailles, d'Aubusson, de Saint-Chamans et de Pompadour. Peu de temps après arriva à Limoges le duc d'Alençon, frère du roi, à la tête de la petite armée avec laquelle il avait réduit à l'obéissance les protestants de l'Auvergne. Les consuls et le gouverneur

1. Un signe visible du trouble de ces temps est la négligence des consuls à lever toutes les taxes dont la population avait été frappée de l'année 1577 à l'année 1578, et l'irrégularité des élections qui auraient dû être faites, selon l'ancienne coutume, au mois de décembre, et qui avaient eu lieu le 13 avril, le 30 juin et le 15 mars.

allèrent au-devant de lui jusqu'à Bourganeuf. La ville se livra à toute l'expansion de sa joie. Bourbon-Busset, les consuls, accompagnés d'une nombreuse infanterie et de huit cents arquebusiers, reçurent le prince en dehors des murailles, et, arrivés à la porte Manigne, le couvrirent d'un dais magnifique, honneur qu'il ne voulut accepter que jusqu'au pont-levis. Le clergé montra le même empressement, fit sonner toutes les cloches et chanta un *Te Deum* à la porte de la cathédrale, où il entra pour vénérer les reliques exposées sur le grand autel. La bourgeoisie accueillit aussi magnifiquement les seigneurs de sa suite. Son armée campa dans les environs : la garde française au faubourg Manigne, les Suisses aux Combes, et l'arrière-garde à Saint-Junien. En partant pour se rendre à Poitiers, il laissa le commandement de la ville au duc de Nevers. Confiant dans le dernier traité de paix, il y fit conduire les canons, les munitions et les bagages de son armée. On rendit les mêmes honneurs au duc de Montpensier, qui arriva bientôt après, avec sa femme et son fils. Ce prince, surpris par une maladie, séjourna près de deux mois, pendant lesquels les consuls, les principaux officiers et les plus notables de la bourgeoisie allaient le visiter tous les jours, lui demander des conseils pour maintenir la ville sous l'autorité du roi. A son départ, on lui offrit « des épiceries et des dragées, des confitures et des flambeaux », représentant une valeur de quarante écus [1].

La confiance renaissait; le clergé, si éprouvé dans les dernières années, crut retrouver ses jours de prospérité, car la solennité de ses fêtes attirait de nouveau la foule. L'évêque Sébastien de l'Aubespine se rendit en grande pompe à Saint-Léonard, pour célébrer l'office divin dans l'église dédiée au pieux disciple de saint Remy, et construite, ou plutôt réédi-

1. Reg. consulaires.

fiée par Richard Cœur-de-Lion [1], et que les protestants avaient profanée. Les consuls de cette localité et les bourgeois lui firent une brillante réception, et après plusieurs grandes cérémonies auxquelles la population fut heureuse d'assister, ils l'accompagnèrent jusqu'à Limoges (1578).

Quelques infractions au dernier traité de paix ne tardèrent pas à faire naître l'inquiétude dans les rangs des protestants et même des catholiques. La confiance de ceux-ci avait été trop grande, la défiance des protestants trop pleine de précautions pour qu'il ne fût pas facile de prévoir de nouvelles luttes. Un tremblement de terre effraya tellement les populations que les habitants de Limoges, l'interprétant comme le présage de nouveaux dangers, ne songèrent plus qu'à leur sûreté, surtout lorsqu'ils apprirent que les protestants venaient de s'emparer d'Uzerche, de ce rocher que couronne encore la belle église abbatiale, au pied de laquelle coule lentement la limpide Vezère. Comme à la veille de grands dangers, les esprits étaient préoccupés; les moindres apparences expliquées, commentées par la foule; arrivait-il un étranger dans la ville, on le soupçonnait, on épiait ses démarches. Bientôt il fut prouvé que ces craintes n'étaient pas chimériques. Dans le mois d'octobre (1579), on apprit que quelques gentilshommes du Poitou avaient formé le projet de s'emparer de Limoges. Un des habitants à qui ils s'étaient adressés pour leur fournir les moyens de réussir se laissa séduire. Alors quatre gentilshommes entrèrent dans la ville, chacun prenant son logis dans un des quatre quartiers pour mieux étudier les lieux. Accompagnés de leur complice, ils visitèrent les positions et plusieurs châ-

1. Les chapelles de l'abside de cette église et la partie basse de la nef sont du style roman du XI[e] siècle, et se rapporteraient à une restauration de l'année 1062. (*Bonaventure*, t. III, p. 110.) Le chœur paraît avoir été restauré au XVII[e] siècle. Le portail occidental est du XIII[e]. (L'ABBÉ ARBELLOT : *Revue archéol. et hist.*)

teaux des environs. De ces quatre personnages, les plus actifs étaient le seigneur de Princay et celui du Bouchet, qui désiraient surtout s'associer un des consuls. Ceux-ci feignirent d'accepter leurs propositions : l'un d'eux alla trouver les deux gentilshommes à l'auberge du Lion, où ils étaient logés, eut avec eux une longue conversation dans laquelle ils firent connaître leur projet, et, comme il leur représentait que l'exécution n'en serait pas facile, ils lui répondirent qu'ils avaient à leur disposition un grand nombre de gentilshommes et d'arquebusiers prêts à les seconder; qu'il fallait surprendre la ville par la porte de la Boucherie; que le consul qui en aurait la garde devrait la laisser ouverte pendant le jour, après en avoir éloigné les soldats du poste ; qu'alors, se précipitant dans la ville, on ferait main basse sur tous ceux qui s'opposeraient à l'entreprise, et que, maîtres de la place, on ferait de l'église Saint-Michel, de la maison du Breuil, et de quelques maisons voisines, autant de centres d'action pour commander à la ville. Pendant cet entretien, M. de La Roche, sénéchal, et deux autres citoyens, se tenaient derrière la porte et recueillaient tout ce qui se disait. Puis, au moment où le consul donnait le mot du guet, le sénéchal, avec ses archers, se précipita sur de Princay et du Bouchet, qu'il garda prisonniers jusqu'au lendemain, qu'ils furent conduits dans la maison de ville et renfermés séparément.

L'instruction, dirigée par le lieutenant criminel, le vice-sénéchal et les gens du roi, se fait au milieu d'une inquiétude qui est générale, et dure jusqu'à minuit. Le lendemain, les deux prisonniers sont conduits au parquet du lieutenant criminel, interrogés et condamnés à avoir la tête tranchée, après avoir été mis à la question pour qu'ils fissent connaître leurs complices. Princay, pressé par les souffrances, et du Bouchet, volontaire-

ment, nommèrent comme leurs complices, des Lezes, de Busserolles, de Ladange, le sieur de Résos et Morit, le sieur de Frétel et de Valon, les neveux de ce dernier, les sieurs de Puyrobins, de Masgoudard; les sieurs de Constancerie et de Baigne, habitant Saint-Germain, près de Confolens; le sieur du Bouchet et sa troupe, les soldats de M. de Malescot, ceux du Blanc, de Chevigni et de Saint-Sornin, les sieurs du Cluzeau et de l'Age-Bernard, le sieur de La Voste et ses deux beaux-frères Chanterye et des Champs; de la Roudrie, près de Lussat, et les guidons de Montmorillon le sieur de Rochefort le jeune de Dournay, des environs du Blanc; La Pagerie, Chillon, de Deux, de Graves et du Boys, de Vivans, habitant aussi les environs du Blanc; Le Petit, La Mothe, demeurant à la Roche-Volusson; les soldats d'Angle, Beaudoin, de La Barlottière, du bourg de Rochambaud; du Mas de Chevigni, du Cluzeau et son frère; Beyssat, neveu et voisin de la Voulte de Mezières; enfin, les sieurs des Landes et de La Vallière, presque tous appartenant au Poitou.

Les deux condamnés, qui avaient déclaré se nommer, l'un Innocent de Princay, seigneur dudit lieu, en Berry, et Regne Bigot, seigneur du Bouchet, en Poitou, furent conduits par l'exécuteur de la haute justice à la place des Bancs : ils eurent la tête tranchée; leurs corps furent coupés en quatre parties et attachés à quatre potences dressées aux quatre entrées de la ville; leurs têtes mises au bout d'une lance, celle de Princay à la porte de la Reine, et celle de du Bouchet à la porte de la Boucherie (12 octobre 1579)[1]. Par la même sentence, leurs biens étaient confisqués au profit du roi, après prélèvement de « six mille escus soleil », dont deux

1. L'acte de condamnation était signé : Martin, de La Roche, Lamy, Deloménie, Gadaut, Martin, Delapine, de Joyet, Dupont et Deuycard. (*Reg. consul.*)

mille devaient être employés à la réparation des murailles de la ville, et deux mille à la fondation d'un collége. Henri III approuva la conduite des consuls [1]; ce fut sans doute pour leur tenir compte de leur vigilance à conserver la ville sous son autorité qu'il leur accorda une diminution sur un impôt de trois mille trois cent trente-trois écus ordonné précédemment, « eu esgard, dit l'ordonnance, à la gelée qui a gasté tous les bledz, vins, chastaignes et aultres fruictz servans à la nourriture des habitants [2]. »

Pendant que les villes du Midi se déclaraient pour les protestants, la réforme trouvait peu de partisans dans la vicomté de Limoges; les habitants des campagnes, et surtout ceux des petites localités qui rapportaient leur origine au séjour de quelques saints anachorètes du moyen âge et dont on conservait précieusement les reliques, restaient fidèles à la religion de leurs ancêtres. Presque partout on accusait les nouvelles doctrines de jeter le trouble, de nuire au commerce, à l'agriculture, par suite des guerres. La noblesse, malgré les fréquents appels que lui faisait Henri de Navarre par ses agents, qui se présentaient souvent dans les châteaux sous prétexte de leur rappeler les droits de suzeraineté de leur maître, refusait de prendre les armes, ou ne les prenait que pour le roi ou pour la Ligue. Henri III avait donné le gouvernement du Bas-Limousin à Claude de Levi, seigneur de Carlux, qui était venu aussitôt à Tulle prendre possession de sa charge, circonstance qui donna lieu au bruit que Gilbert de Levi, vicomte de Ventadour, fâché de se voir enlever cette dignité, se disposait à s'emparer de Tulle. Mais le noble seigneur protesta de sa fidélité au roi, avouant qu'à la vérité il avait fait placer sur leurs affûts de vieilles pièces de canon laissées au château de Ventadour

1. Ordonnance du 27 octobre 1579.
2. Les consuls n'eurent alors à lever que 1,333 écus.

depuis les dernières guerres, mais qu'il n'y avait pas de roues pour les transporter plus loin. Sa vicomté, qu'il tenait de sa femme, dernière héritière des descendants d'Archambaud de Comborn, ou de l'émule en chansons du comte de Poitiers, avait été érigée en duché, dont le siége était à Ussel, avec une juridiction sur cinq cents fiefs, abbayes, prieurés, marquisats et baronnies [1].

De nouvelles bandes de calvinistes couraient encore le pays, à l'instigation du vicomte de Turenne. Les habitants de Limoges se tinrent sur leurs gardes, surveillant avec soin les portes de la ville, réparant à la hâte leurs murailles et le fort de Saint-Martial. Une lettre d'Henri III leur annonça que ceux de la religion « estoient montés à cheval » ; qu'ils ne permissent « entrer en la ville gens incogneuz avecques armes [2] ». Alors il fut convenu que chacun des consuls ferait des rondes de nuit pour s'assurer si les chefs de poste étaient présents ; qu'à l'annonce de tout danger, deux d'entre eux veilleraient sur les murailles jusqu'à minuit, et un autre jusqu'au jour. Un corps de garde chargé de faire la patrouille, de visiter les tavernes et les cabarets, pour reconnaître ceux qui y seraient logés, fut établi sur la place des Bancs. De nouveaux avertissements exigèrent bientôt de nouvelles mesures. Les consuls décidèrent qu'ils iraient, avec les

1. Les habitants de Tulle, par l'érection de la vicomté de Ventadour en duché, crurent leurs franchises menacées, car le duché comprenait une partie de leur ville, où il avait pour limite un petit ruisseau, appelé *Ric-ou-Bel;* aussi réclamèrent-ils pendant quelque temps. Une transaction eut lieu. Les limites du nouveau duché furent reconnues, à condition que la maison de Lévi fonderait dans la ville un collége, où la jeunesse serait instruite par les jésuites. Il en fut de même pour la ville d'Ussel, dont le duché ne comprenait qu'une partie. Une coutume fort ancienne à Tulle voulait que, si une fille du duché de Ventadour devenait enceinte, elle ne pût rien réclamer de son séducteur, s'il était prouvé qu'elle eût résidé dans la vicomté de Tulle. « Avez-vous passé le Ric-ou-Bel? » disait-on en plaisantant aux jeunes filles d'Ussel dont on suspectait la conduite; ce qui peut expliquer certaine qualification donnée encore de nos jours à la ville de Tulle.

2. Lettre du 5 avril 1580.

gens de justice, visiter les quartiers de la ville, faire le recensement des armes, de la poudre et autres munitions de guerre, et s'assurer si chacun des habitants avait assez de blé pour vivre trois ou quatre mois. Après cette inspection, de laquelle il résulta qu'il y avait dans la ville un grand nombre de pauvres, on distribua des aumônes dans l'hôpital Saint-Géraud. Ceux qui étaient valides reçurent l'ordre de travailler aux fortifications, moyennant, pour chacun, deux pains de trois livres par jour, deux sous pour se procurer du vin et de la viande, et la permission de venir prendre à volonté un potage à l'aumône générale [1].

Sur ces entrefaites, la guerre ayant recommencé avec acharnement dans toute la Guyenne, comme on l'apprit par le maréchal de Biron [2], les consuls firent exposer au roi qu'ils avaient déjà dépensé plus de quatre mille livres pour les réparations des murailles ; que la totalité des dépenses faites par eux depuis quelques années se montait à plus de quatre cent mille ; qu'ils le suppliaient de leur faire don des tailles encore établies sur eux, « remonstrant, dit la supplique, que les ennemis commectent une infinité de violences et oppressions envers vos paouvres subjectz, preignent leurs personnes, bestial et aultres meubles et fruictz et leurs immeubles, et tous autres actes d'hostilité ; contraignent les habitans des petites villes, bourgz et bourgades, leur paier les deniers ordonnés pour les tailles et subcides ; que sous prétexte de quelques querelles particulieres, il se dresse audict païs et ez envyrons de grandes assemblées, estans déjà deux ou trois mil personnes vivans sur le pouvre homme. » A ces doléances bien légitimes, le roi répondit qu'il allait envoyer dans le Limousin, en l'ab-

1. Le nombre des pauvres assistés fut d'environ 10,000.
2. C'était la guerre dite *des Amoureux*, parce qu'elle fut excitée principalement par les dames de la cour de Nérac.

sence du sieur de Biron [1], le seigneur d'Authefort pour veiller aux intérêts du pays. C'était une nouvelle occasion de dépenses pour la ville, aussi les consuls firent-ils entendre de nouvelles plaintes, priant le roi de les dispenser des frais de séjour de son envoyé, dont la présence, disaient-ils, était beaucoup plus nécessaire dans le Bas-Limousin.

Toutes ces doléances furent inutiles; le conseil d'État les rejeta, en considération des besoins qu'on avait des tailles « pour résister aux ennemis de la religion et du roi ». Quant à la mission qu'aurait à remplir le seigneur d'Authefort, il fut répondu qu'il ne serait à la charge de la ville que le moins possible; qu'il se retirerait « en tel lieu qu'il verrait à propos », mais qu'il était juste qu'il fût pourvu à ses besoins [2]. Bientôt après les consuls reçurent de Henri III la lettre suivante : « Nous vous advisons qu'il nous a esté encore mandé de trois ou quatre divers endroictz, que les perturbateurs du repos public doibvent bien tost exécuter une entreprinse sur nostre ville de Limoges, par le moyen de quelque intelligence qu'ilz ont en icelle, et que c'est l'occasion pour laquelle le roy de Navarre est venu à Bergérac avec toutes ses forces. Au moyen de quoy nous vous ordonnons très-expressement de redoubler la garde de ladicte ville, recebvoir en icelle le sieur d'Authefort, obéir à ce qu'il vous commandera de nostre part, comme à nous-même, et ne vous fier tant en vos forces, qu'il vous en advienne comme à ceux de Cahours, lesquelz, pour n'avoir volu recepvoir en leur ville quelques gens de guerre pour les garder, sont tombés en la désolation que chacun sait. Nous vous admonestons et enjoignons aussy vous tenir et

1. Le maréchal de Biron avait quitté le Limousin pour prendre le commandement de nouvelles troupes envoyées en Guyenne. Il s'empara de Mont-de-Marsan, et s'approcha de Nérac; il fut arrêté par une chute de cheval et par une fracture à la cuisse.

2. Décision du conseil d'État du 22 juillet 1580.

indre tous ensemble en bonne concorde et amitié et banr de vostre ville toutes partiallités, contentions et inimiés particulieres [1]. » Le seigneur d'Authefort, chevalier de ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de s ordonnances, avait en effet reçu sa commission pour se endre le plus tôt possible dans le Limousin avec le pouvoir de faire assembler les gens d'Église, nobles et aultres, our agir contre les perturbateurs, s'estans eslevés en araes descouvertes, surprenans de jour à aultre villes et hasteaux [2]. » A la même époque, le jeune roi de Navarre isait aussi tous ses efforts pour réunir ses partisans. Il écriait à la noblesse du Limousin, au sieur Malet de la Jorie, u baron de Saint-Chamans, au sieur de Foucault de Lardinalie, au sieur de Noailles, de venir le rejoindre; au viomte de Turenne, de hâter la venue de ses serviteurs [3].

Le nouveau gouverneur, qui se trouvait alors à Brive, vant de se mettre en route pour Limoges, écrivit aux conuls, leur demandant l'état des forces dont ils pourraient lisposer, « car, disait-il, toutes les forces qui sont ici ne ne pourront suivre, et faudra que j'en y laisse pour la arde du païs. Je désire estre eclairé, tant pour le faicts le l'artillerie et munitions que forces de gens de guerre [4]. » l était facile aux consuls de fournir tous les renseignements lemandés, car ils avaient déjà dressé l'inventaire exact de eurs ressources [5].

1. Lettre du 27 juillet 1580.
2. Lettre du 15 juillet 1580.
3. Berger de Xivrey : *Lettres missives d'Henri IV*, t. I, p. 284; t. III. p. 309.
4. Lettre datée de Brive, le 27 juillet même année.
5. « 1° Chez M. le recepveur Verthamon, du consulat : ung baril à pouldre canon raffinée, pesant 195 livres. Chez le sieur Estienne Disuematin : un baril pouldre raffinée, pesant net 141 livres. Chez le recepveur Malledent : un baril pouldre raffinée, net 135 livres. Chez le sieur Léonard Gallichier : un baril pouldre raffinée pesant 200 livres. Chez le sire Martial Malledent l'ainé : un baril pouldre, qu'estoit chez dame Madeleine Duboys, pouldre

Le seigneur de La Mothe-d'Authefort arriva plus tôt qu'on ne l'attendait, avec une suite nombreuse, et quatre ou cinq compagnies de gens de pied qui logèrent dans les environs. Les consuls, croyant trouver en lui une protection suffisante, allèrent avec toute la population à son avance, espérant cependant que bientôt il tiendrait la campagne, chasserait des châteaux voisins les protestants qui, chaque jour, pillaient les villages. Mais avant de rien entreprendre, il demanda qu'on lui livrât les canons, les boulets, la poudre et les autres munitions de guerre déposés dans les magasins de la ville. Les consuls ne pouvaient se dessaisir qu'avec beaucoup de peine des moyens de défense qu'ils s'étaient procurés de leurs propres deniers. Leur refus d'ailleurs prouvait leur patriotisme, aussi bien que la volonté de suffire par eux-mêmes à la défense de la ville, si elle venait à être attaquée ; aussi, avec quelle fierté avaient-ils souvent

non raffinée, 186 livres. Dans la chambre du Trésor : un baril pouldre à canon, non raffinée, pesant 121 livres. Ung aultre non raffiné, pesant 220 livres. Ung aultre, fonds de baril, 90 livres. Une balle salpestre, net... Ung baril souphre, pesant 73 livres. Ung pannier plombs, pesant 150 livres. Ung baril plombs, pesant 180 livres. Une aulne à mesurer le cuivre : métal, 160 livres. Métal, 263 livres. Métal, 140 livres. Métal, 175 livres. Métal, 240 livres. Une cloche métal, poisant... Deux timons balances grands. Une molle (moule) de cuivre à faire plombs pour la grande pièce de fonte. — *Artillerie :* 1° Dans la tour de Boucherie : sept pièces à croc de fer, dont une non montée, et une pièce qu'est du sire Mathieu Benolt. Huict pièces de fonte. Dix chevalletz. Troiz douzaines bouletz grands et petitz. Dans la tour de Magninie : une grande pièce de fonte avec ses roues. Deux pièces de fonte. Ung fauconneau de fer. Sept pièces à croc. Une verge de fer. Sept chevalletz. Quatre livres pouldre. Deux douzaines bouletz. Dans la tour de Moutmailher : six pièces de fonte. Six pièces à croc. Cinq chevalletz, quatre livres pouldre. Deux douzaines bouletz. Dans la tour de la Reyne : huict pièces à croc. Sept pièces de fonte. Cinq chevalletz. Dans la chambre du Consulat : une pièce de fonte, une autre de fonte, petite. Deux pièces de fonte, petites. Quatre arquebuzes à croc de fer. Une arquebuze à croc de fer. Cloches métal ez tours des portes de la ville. Plus receubs de nos prédécesseurs, le xviiij décembre 1576 : seize livres pouldre à canon, quatre ceaulx d'argent, deux ceaulx de cuivre. » (*Reg. consul.*) — Le même inventaire se trouve reproduit en 1599 et fourni à Sully. (*Arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges.*)

protesté qu'ils sauraient eux-mêmes résister aux ennemis, toutes les fois qu'on avait voulu loger dans leurs murs des troupes étrangères. Plusieurs réunions eurent donc lieu à la maison commune, pour délibérer sur la demande du gouverneur. On lui proposa, ce qu'il accepta facilement, de lui livrer une des grosses pièces de canon, quelques parties des boulets et des autres munitions, mais sur un reçu signé de sa main, par lequel il s'engagerait à ramener le tout à Limoges dans le délai de trois mois [1].

Il partit quelques jours après, alla assiéger le château de Saint-Vic, retraite ordinaire « des volleurs qui escumoient le païs et rançonnoient les gens et levoient les tailles ». Après un siége de quelques jours, il y entra par la brèche et le fit démolir. Averti des ravages que faisaient les protestants dans le Bas-Limousin, il se dirigea de ce côté, mais ne trouvant pas suffisantes, pour cette expédition, les munitions fournies par les consuls, il demanda qu'on lui livrât le reste. Mus par le même esprit de patriotisme, et pour pouvoir se défendre, si l'occasion se présentait, les consuls refusèrent.

1. « Nous, de Haultefort, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant pour Sa Majesté au haut et bas païs de Lymosin, certifions à tous qu'il appartiendra, que ce jourd'hui maître Guillaume Nantiat, procureur; Jehan Cibot, advocat; Mathieu Malledent, recepveur général; Rolland Verthamon, recepveur du taillon; Joseph de Roulhat, procureur; Léonard Benoît, esleu; Barthölomé Albin, appoticaire; Léonard Gallichier, Jehan de Lachenaut, Jacques Tailhandier, François Verthamon, marchans, et Pierre Mauple, consuls de la présente ville de Limoges, ont mis entre nos mains ung canon de fonte, merqué du poids de 5072 livres, monté sur deux roues ferrées, avec auge, fourgon et l'attelage, et de cordes; plus unze cents livres pouldre à canon, comprins le pulverin; d'avantage soixante bouletz de fer... pris en présence de MM. maître Simon du Boys, lieutenant général en la séneschaussée de Lymosin; Aymeri Guibert, Pierre Ardent et François Lamy, advocatz; pour icelle pièce d'artillerie fere mener et conduire ès lieux de nostre gouvernement... Et lequel canon nous promectons, en nostre nom propre et privé, et soubz nostre foy, obligation de biens, rendre et restituer ausditz consulz; et fere mener et conduire en la présente ville dans trois mois prochains... » (*Reg. consul.*) 5 septembre 1580.

Il s'en plaignit au roi, qui écrivit aux consuls, leur reprochant d'avoir déjà refusé leurs canons et leurs munitions, et leur ordonnant de les livrer[1]. Pour justifier sa demande et vaincre toute hésitation, d'Authefort présenta aux consuls une autre lettre, par laquelle Henri III lui faisait connaître sa résolution de faire attaquer les châteaux de Beaupré et de Villeneuve par les troupes envoyées en Guyenne; d'avoir à faire des préparatifs en conséquence, « et mesmes, pour avecques ceux de Lymoges, que ils tiennent preste l'artillerie, qui estoit en ladicte ville, laquelle leur seroit rendue après, » mais de tenir cette entreprise secrète jusqu'au moment où seraient réunis tous les moyens d'attaque[2]. Le maréchal d'Aumont, au nom du gouverneur, vint donc presser les habitants d'obéir aux volontés du roi dont il présentait une nouvelle lettre adressée aux consuls, mandant et ordonnant « que sans plus y user d'aucuns refuz, ni difficulté quelconque, ils eussent à délivrer incontinent et sans delay audict Sr de Hautefort, ou aultre qui seroit envoyé, les pièces d'artillerie, avec l'attirail et equippage, pouldres, bouletz et munitions », et que le tout serait rendu après le succès de l'expédition résolue.

Après une longue délibération, les consuls consentirent enfin à ce nouveau sacrifice, d'autant plus pénible qu'il pouvait compromettre la sécurité de leurs concitoyens. Après un procès-verbal de prise de possession signé par l'envoyé du gouverneur, ils livrèrent leurs canons, coulevrines, boulets, poudre et attelages qu'ils avaient depuis plusieurs années réunis avec tant de soin et à grands frais[3].

1. Lettre du 22 septembre 1580.
2. Lettre du 3 octobre, même année.
3. « Sçavoir ung canon poisant cinq milliers quatre vingtz quatorze livres, cothe dessus de l'an mil v^e soixante-six, avec les fleurs de lys de la devise du feu roy Charles. Une coulevrine, appartenant aux habitans de la présent ville, merquée des armoiries d'icelle, poisant treize cens, faict en l'an 1577

Mais avec quel soin, par leur lenteur, leurs objections, ils parvinrent à ne livrer qu'une faible partie de leur artillerie et de leurs munitions ! Le seigneur de la Guierche, porteur d'une autorisation du seigneur d'Authefort, vint leur déclarer que cinquante salades[1] et cent arquebusiers se rendraient à une demi-lieue de la ville pour recevoir tout cet attirail ; mais que la ville aurait encore à fournir des chevaux et des bœufs pour le transport, ainsi que vingt-cinq à trente pionniers, mais qui ne seraient exposés à aucun danger de guerre. Pendant ce temps-là, le maréchal d'Aumont campait devant le château de Saint-Germain, attendant si impatiemment l'arrivée de cet attirail et de ces renforts, qu'il écrivait encore : « Et se faut diligenter, si avez envye purger votre patrie des volleries et oppressions qui se y commectent et vous mectre en repos[2]. » Le château assiégé fut pris et ruiné[3]. Dans toutes les révolutions religieuses ou politiques, l'intérêt personnel domine souvent les consciences. Le seigneur de Saint-Germain, quoique catholique, n'était, comme beaucoup d'autres, entré dans le parti protestant qu'en vue de rétablir sa fortune délabrée.

la tout garni de leur attelaige et cables, montée ladicte coulevrine sur ung rouage de canon. Deux caques de poudre, poisans chacune deux cens soixante quinze livres, que montent les deux la quantité de cinq cens cinquante livres. Soixante bouletz de la coulevrine. Un gros combleau (*cordage*). La lanterne du canon. Le refouloyr, lescouvillon. Ous ce que dessus a été délivré par les consulz en l'année 1577, scavoir : pour ledict canon, deux palouneaux garnis de traictz, quatre paires de traictz de soubz palouneaux. Deux paires de traictz de retraicte; une autre paire de traictz de palouneaux ; plus deux palouneaux garnis de traictz pour la coulevrine. Tout ce que dessus bailhé et délivré par lesditz consulz au sieur de Charon, et dont il s'est chargé et en a quicté les consulz, et de rendre et restituer les deux pièces de canon en ceste ville... signé de nous. Faict à Limoges, le trentiesme jour d'octobre mil v^c quatre vingtz. Ainsi signé : du Boys et de Vouneys, commis du greffier. » (*Reg. consul.*)

1. Salade, casque de fer.

2. Du camp de Saint-Germain, ce xxviij octobre 1580. Signé : d'Aumont.

3. C'est à tort qu'un écrivain du pays a fixé la prise de ce château à la date 1576. (*Historique monumental de la province du Limousin.*) Ce fut le château de Saint-Germain, près de Confolens, qui fut pris à cette date.

temps au maréchal de Biron de réunir des troupes pour se saisir de quelques châteaux de Guyenne, et aux consuls de Limoges de fournir des pionniers, des chevaux, des voitures et de l'argent. Les consuls, au nom de tous leurs concitoyens, se refusèrent à cette corvée. « Fust par le consentement de tous lesdictz habitans formé opposition, attendu que le peuple estoit beaucoup foulé pour les aultres subsides, que pour estre impossible trouver lesdictz chevaulx, roulliers et charrettes, n'usant en ce païs desdictz chevaulx et charrettes. » Après la prise du château de Saint-Germain sur les protestants par le maréchal d'Aumont, un régiment de lansquenets, conduit par le sieur Hans Féderic, au nombre de quatre mille, se disposait à passer par Limoges en se rendant en Guyenne. Henri III avait expressément ordonné de les loger et de subvenir à leurs besoins [1]. Les consuls, à force de supplications, obtinrent du maréchal que ces troupes, arrivées déjà jusqu'à Verneuil, prendraient une autre direction et ne laisseraient pas leurs nombreux malades dans la ville ; il ne fallut pas moins leur fournir six mille pains qu'on leur envoya à Saint-Léonard, pendant que d'autres détachements allaient passer la rivière à Aixe et à Saint-Junien.

Les traités de paix, qui trompèrent si souvent l'attente publique, n'étaient, le plus souvent, qu'un moyen dont se servaient les partis pour se refaire de leurs pertes. Aussi les consuls, en apprenant que de nouvelles négociations avaient lieu à Fleix, en Périgord, s'adressèrent-ils à M. de Villeroy, pour en connaître les dispositions. Il leur fut répondu qu'en effet le traité avait eu lieu, mais qu'il était soumis à l'agrément du roi [2]. La publication de ces conventions fut accueillie avec joie par la population, qui

1. Lettre du 2 octobre 1580, signée Henry.
2. Lettre datée de Fleix, le 26 novembre 1580.

espérait se reposer enfin de toutes ses épreuves : les marchands comptaient reprendre leur commerce et ne craignaient plus d'être pillés sur les routes, les prêtres d'être insultés jusque dans les églises. Les consuls, plus prévoyants, n'ayant pas la même confiance, continuèrent de faire garder attentivement les portes et les murailles[1]. On ne tarda pas à payer bien cher ces quelques jours de trêve. Au moment où les nouveaux magistrats de la commune recevaient les comptes de leurs prédécesseurs (1581), M. d'Anthefort, gouverneur, leur apprit que, malgré le traité de paix, les ennemis continuaient les hostilités sur quelques points, avaient arrêté le sieur de Saint-Basyle, et le retenaient prisonnier. On rétablit alors le corps de garde de la tour des Arènes, où chaque nuit devait veiller un des consuls, pendant que des patrouilles parcourraient la ville. La crainte des maladies contagieuses inquiétait tout le monde, et, comme le fléau faisait surtout des victimes dans les contrées avec lesquelles Limoges entretenait des relations, les consuls, sur l'ordre venu de la cour[2], réunis aux officiers de justice et à un grand nombre de bourgeois les plus notables, défendirent « à tous les habitants de la ville, cité et faubourgs d'aller plus trafficquer ezdits lieux; et aux hosteliers de loger désormais aulcuns marchantz ou aultres estrangiers venantz desdictz lieux, ny recepvoir en leurs maisons aulcunes marchandises d'yceulx ».

Il fallait de l'argent à Henri III, non-seulement pour résister à ses ennemis, mais aussi pour faire des noces à Joyeuse, à Lavallette, et à d'autres qui, courtisans sans conscience, abusaient de sa faiblesse. Le Limousin fut en-

1. Les consuls élus pour l'année 1581 furent : Mathieu Decordes, François Chartaignac, Psaulmet Grégoire, Pierre Benoît, Jean Colomb, Jacques Aubusson, Pierre Sanxon, François Lamy, Pierre Teulier, Martial du Trueilh, Etienne de la Brousse et Jean Martin.

2. Lettre de Henri III, du 31 décembre 1581.

core écrasé d'impôts. Les syndics chargés de les répartir, trouvant que la ville de Limoges ne supportait pas sa part proportionnelle, se réunirent à Aixe pour en délibérer. Les consuls, au contraire, d'accord avec les lieutenants et les conseillers du roi, décidèrent qu'ils ne se rendraient à l'assemblée que pour s'opposer à la rédaction des doléances, qui, disaient-ils, ne pouvait se faire que dans la ville capitale de la province. Duboys, lieutenant général, les consuls de La Brousse et Grégoire se rendirent à Aixe; arrivés à l'hôtellerie de Sainte-Catherine, ils mandèrent devant eux les syndics, se plaignirent de ce que ceux-ci séparassent leurs intérêts de ceux de Limoges. Après de graves discussions, les représentants du pays, ayant déclaré qu'ils ne s'étaient réunis que dans l'intérêt de leurs localités, et non en vue de nuire à ceux de Limoges, consentirent à se rendre à la maison du consulat, où il fut convenu dans une nouvelle assemblée qu'on enverrait présenter au roi les doléances du pays. Quand on voit les consuls de Limoges traduire devant eux les magistrats chargés de fonctions analogues dans des villes voisines, on est bien forcé de reconnaître qu'ils s'abritaient sous l'autorité royale, et qu'on n'était déjà plus aux temps où les hommes de la commune n'invoquaient que les privilèges de leurs ancêtres. Mais il n'en faut pas moins admirer l'énergie avec laquelle syndics et consuls traduisirent les doléances du pays, rappelant, au moment même où il leur était donné communication d'une lettre du roi les pressant de faire la levée d'une taxe pour la solde de cinquante mille hommes de pied, que le pays était infertile par sa situation, exposé au froid, une grande partie inhabitée, le plus souvent abandonnée par les habitants; que lorsque la récolte promettait d'être abondante, on ne pouvait pas la recueillir par suite des violences exercées par les gens de guerre, ce qui forçait les

laboureurs à mendier leur pain; que, depuis 1575, il n'y avait plus à compter sur la vente du bétail, jusqu'alors la seule ressource du pays; que ceux du plat pays « avoient été contraincts par emprisonnement de leurs personnes et prinse de leurs meubles de payer la solde de ceulx de la religion prétendue réformée, qui tenoient par force les chasteaux et places fortes »; que, depuis 1569, les gens de guerre, les régiments des sieurs de Montluc, Joyeuse, Monsaleys, La Vallette, et autres, au nombre de dix mille, avaient séjourné chez eux; qu'après le passage de ces troupes, les protestants avaient pillé les fruits de la terre et les maisons; qu'après le siége de la Rochelle, six mille Suisses et deux mille hommes de l'armée y avaient vécu à discrétion; qu'après eux, le vicomte de Turenne était venu avec sept mille hommes, suivis bientôt des régiments des sieurs de Bussy, Chamoys, Lancosme et de Saint-Luc; que les habitants des villes du pays, surtout les artisans, avaient souffert les mêmes privations, forcés d'abandonner tout ce qu'ils possédaient encore, les uns pour aller à la guerre, les autres pour chercher à vivre ailleurs; que, malgré l'infertilité du pays, la perte des bestiaux, le passage et le séjour des troupes, la cessation du commerce, on avait veillé avec soin à la sûreté des villes, tant de nuit que de jour, de sorte « que les ungs, pour les trop assidues veilles, étoient mortz, laissant leurs vefves et plusieurs enfants dénués de tout; les aultres tombés au lict griefvement malades, et semblent plus tost languir que vivre »; qu'ils avaient supporté tous les frais des fortifications des murailles et des tours, tandis que d'autres villes y avaient pourvu au moyen des deniers de Sa Majesté; que, l'année précédente, M. d'Authefort, lieutenant du roi, avait levé dans le pays des compagnies à pied et à cheval, entretenues pendant plus de dix mois de vivres et de munitions, et envoyées ensuite au siége du

château de Saint-Vic, dont la garnison courait « ordinairement le plat païs, avecq prise tant de persounes que de bestial, récolte de tous fruictz, et nouvelle imposition sur les paroisses proches et voisines audict château; et pour les accabler du tout, iceulx habitans ont esté cottizés par le maréchal de Biron, de cent pionnyers, cent chevaux rolliers, douze charrettes et demye; et, pour la solde d'iceulx, pendant deux mois, à deux mille soixante-trois escuz; et pour les frais de la levée, conduicte desdictz pionnyers et chevaulx, à mil cinq centz trente-cinq escuz et deux tiers d'escu... »

Ces plaintes énergiques étaient bien justifiées; c'était bien le cri de désespoir d'une contrée ruinée, mais dont on ne tenait pas compte; le gouverneur d'Authefort adressait en même temps aux consuls une lettre menaçante : — « M. le maréchal de Biron, disait-il, se plainct infiniment de votre négligence à fournir les choses à quoi les villes et paroisses du hault païs ont esté cottisées. Et, parce qu'il me commande d'amener mes troupes en le hault païs, avec le régiment des lansquenets, et de n'en bouger qu'il n'ayt satisfaict à ladicte levée... Mais si on ne satisfaict à ce que dessus, je ne fauldray point d'amener mes troupes, pour contraindre et pugnir les refusans... Vous devez vous diligenter à effectuer la volonté du roy et dudict sieur mareschal, car vous savez comment il a les bras assez longs pour vous en faire repentir, si vous y faillyez [1]... »

Un commissaire arriva bientôt après pour lever un écu sur chaque tonneau de vin. Le peuple s'indigna, la bourgeoisie se mit à maudire un pouvoir qui tremblait devant les factions, des agents qui abusaient souvent des ordres du prince : les réclamations furent si menaçantes qu'on n'osa

1. Brive, le 23 décembre 1580.

pas lever ce dernier impôt. L'année suivante, Henri III n'en recommanda pas moins aux agents de ses finances de presser l'exécution des derniers édits fiscaux. Les habitants des campagnes, les petits propriétaires qui ne vivaient que difficilement, furent taxés à six écus, ceux de la ville à deux cents. Quelques-uns vendirent leurs biens pour échapper à l'impôt, ou pour se libérer, tant les officiers du roi étaient ardents à poursuivre les retardataires. Le pays était épuisé, et cependant, à Limoges, les consuls faisaient de généreux efforts pour sauvegarder l'avenir, comprenant qu'une nation s'affaisse dans l'ignorance, que l'instruction apprend à combattre les tristesses du présent, à espérer de l'avenir quand elle a pour base la religion et l'accomplissement du devoir, faisaient les frais de l'érection d'un collége, dont ils donnèrent la direction, par élection, à Guillaume Malherbaud, docteur en théologie et chanoine de Saint-Étienne (1583)[1]. Six régents y furent institués pour y enseigner le grec et le latin. On entrait ainsi plus libéralement dans un nouvel ordre d'idées. Il ne faudrait pas croire cependant que, jusqu'à cette époque, l'enseignement eût fait défaut aux intelligences d'élite. Des écoles des congrégations religieuses déjà établies et de celles des abbayes étaient déjà sortis des hommes qui furent dans les lettres la gloire du pays, dans l'Église de savants prélats, comme Pierre d'Arrablay, cardinal et chancelier de Philippe de Valois, Foucaud de Rochechouart, archevêque de Bourges, Aymeric de Guerrat, archevêque de Lyon; d'illustres pontifes, comme les trois papes d'Avignon, Clément XI, Innocent VI et Grégoire XI; des artistes émailleurs riches de coloris et d'ima-

1. Guillaume Malherbaud, né dans la paroisse de Folles, chanoine théologal de Limoges en 1570, publia à Paris, en 1566, les légendes de saint Pierre et de saint Paul, attribuées à saint Lin, successeur du prince des Apôtres, ouvrage inséré dans la bibliothèque des pères, en 1575.

gination, comme les deux Bertholus, les Courteys, les Bardon, les Pénicaud et les Léonard Limousin, qui eurent tant de brillants émules[1]. Limoges, qui comptait encore parmi ses plus lettrés Antoine de Muret et Jean Dorat, s'enorgueillissait aussi des poésies de Joachim Planchon[2], des travaux du médecin, géomètre, géographe Jean Fayen[3], des essais de la muse tragique de Jean de Beaubreuil, de la science théologique de Pierre Benoît[4], du *Traité de la peste* de Jean David, médecin[5].

Le traité de Fleix n'avait donné au pays que quelques jours de trêve; la mort du duc d'Anjou, jusqu'alors le légitime héritier de la couronne, donna de nouvelles forces à la Ligue, aux prétentions des Guise, et, par suite, à la haine des réformés contre le catholicisme. Les partisans d'Henri de Navarre recrutèrent des forces dans le Limousin, et marchèrent de nouveau à l'attaque des positions occupées par les ligueurs. Rochebrune, ayant sous ses ordres les capitaines Le Dreuille, Savary, Pressiniac, Foussac, Busserolles, se présenta devant Châteauponsac, donna l'assaut à la ville, mais fut repoussé et tué malgré l'énergie de ses compagnons (1584)[6].

Au commencement de l'année suivante, le vicomte de

1. Voir à la fin les émailleurs de Limoges, liste chronologique.

2. Un volume rare et recherché, publié en 1583, et très-bien analysé par M. Auguste du Boys dans sa *Biographie des hommes illustres du Limosin.*

3. Surnommé l'*Archimède de Limoges*, auteur de la plus ancienne carte du Limousin, qui parut en 1594.

4. Mort en 1596, inhumé dans l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix. En sa qualité d'archidiacre de Limoges, il fut un des quatre docteurs désignés pour enseigner les dogmes catholiques à Henri IV.

5. Cet ouvrage, aujourd'hui très-rare, fut imprimé chez Hugues Barbou, en 1595.

6. Le château qui a donné son nom à cette localité est appelé par Adémar de Chabanais, au XI[e] siècle, *Castellum Potentium (apud Labbeum)*. « Rochabrunus, calvinista, scalis admotis, castrum Pontiacum invadit; quo in conflictu occiditur, sceleris sui et ministris et adjutoribus usus Drolio, Savario, Pressiniaco, Fossaco, Busserolio, et aliis calviniani erroris fautoribus. » (COLLIN, MSS. *ap.* NADAUD.)

Turenne, rappelant autour de lui ses principaux lieute La Morie, Le Bègue, de Rignac et Lacroie, leur l'ordre, avec dix-huit cents hommes, de surprendre l de Tulle. A la faveur d'un brouillard épais qui couvr collines, ils dressèrent une embuscade près du faul appelé la Barrière. Avertis à temps, les habitants de l courent aux armes, font une sortie, les repoussent tuent plusieurs. Les autres, en se retirant, mettent le quelques maisons, et, pendant qu'on cherche à ét l'incendie, se rallient et prennent position à l'Espinat. ques jours après, le gros de leur troupe s'avance, se en bataille près de la ville, devant la porte du Rame s'engage un combat qui dure plus de trois heures. E battus, les protestants se retirèrent, allèrent le même attaquer la position de Saint-Sylvain, où ils ne furen plus heureux. Alors, divisés en petites bandes, ils all ailleurs porter leurs ravages et faire du butin.

Tulle avait dû son salut au courage et à la vigilanc chevalier de Lauthonnye, qui reçut à cette occasio félicitations de Henri III [1]. Mais, malgré ses premiers cès, elle n'en était pas moins menacée par le vicomt Turenne, qui bientôt, à la tête de dix mille hommes, r à ceux du comte de La Rochefoucauld, se présenta ses murs, et trouva les habitants d'autant plus intér à se défendre qu'ils devaient à la royauté de précieux viléges [2]. Les protestants, conduits par Pierre Choup par Robert Thouvenas, pénétrèrent cependant jusque l'intérieur de la place, arrivèrent à l'entrée du faubou la Barrière, mirent le feu à la porte du couvent des l

1. Lettre du 1er septembre 1585.

2. Charles IX, en récompense de sa fidélité, avait accordé à Tulle l d'avoir un maire et quatre consuls. (*Lettres patentes de* 1566.) Ces trats devaient être élus tous les ans. Sous Louis XIV la place de ma inamovible.

ciscains, et s'en emparèrent. Le vicomte, prévenu de ce premier succès, arriva aussitôt avec Charles de La Rochefoucauld, et établit dans le couvent son quartier général [1]. L'église, richement décorée, où plusieurs familles avaient leurs sépultures, retentit des cris de colère des soldats indisciplinés, des malédictions de l'hérésie contre le catholicisme. Les tombes furent brisées, les ornements les plus précieux pillés ou foulés aux pieds. Quelques jours auparavant, le prieuré de Notre-Dame-de-Bort avait été aussi démoli, et les religieux chassés. Pendant que le faubourg de la Barrière était envahi aux cris de : Mort à la Ligue ! la légion de La Morie attaquait celui de La Barussie. Les habitants, retranchés dans l'intérieur de la ville, opposèrent une vive résistance. A la porte de Chanac eut lieu un si grand carnage que quatre-vingts hommes eurent à peine le temps d'ensevelir en un seul jour les cadavres [2]. Grands furent les malheurs de la ville, qui capitula, donna des otages, et ne se racheta du pillage que par une forte somme d'argent (6 novembre). Ceux des habitants qui purent s'échapper se réfugièrent dans le château de Gimel, séjour autrefois splendide des sires de ce nom. Un moine, prisonnier du vicomte, trouva dans son indignation et dans la force de sa foi d'amères paroles adressées au vainqueur. — « Je suis surpris, dit-il, que tu sévisses contre les prêtres et les moines, toi qui, par Anne de Beaufort, ta trisaïeule, tiens à deux illustres pontifes, Clément et Grégoire, à qui ta maison doit une grande partie de sa fortune [3]. »

Après la capitulation de la ville, dont le vicomte confia la garde à La Morie, son lieutenant, un seul magistrat, l'échevin Baluze, âgé de quatre-vingt-cinq ans, osa rester

1. Ce couvent avait été fondé par Bertrand de Saint-Chamans, en 1491.
2. Baluze : *Historia Tutelensis.*
3. Papirius Masson : *Vita Gregorii XI.*

pour protéger ses concitoyens contre la fureur des soldats et les exactions des chefs. La Morie, sans respect pour ses cheveux blancs, le fit arrêter, le retint cinq jours dans une prison sombre et étroite, couché sur la terre humide, et presque sans nourriture. Il ne lui rendit la liberté qu'au prix d'une rançon de deux cents écus d'or. Ce chef, barbare et rapace, voulut forcer aussi les officiers de l'élection, Pierre La Fagerdie, Martial Chassaing et Guillaume de Maruc, à percevoir le montant des tailles de l'année suivante et à le lui livrer, menaçant de les étrangler de ses propres mains, ou de les faire pendre, si dans quatre jours ils n'avaient pas obéi. Les malheureux prirent la fuite. L'un d'eux, réfugié dans son château de Pontmartin, y fut attaqué; mais, aussi courageux que fidèle à ses devoirs, il força les assaillants à la retraite. La Morie ne sortit de la ville, pour se retirer au château de Turenne, qu'à l'approche du duc de Mayenne, qui venait de s'emparer de Beaulieu, où les ligueurs, aussi avides de butin que les protestants, pillèrent l'abbaye [1]. Tulle, pour perpétuer le souvenir de la délivrance, prit cette devise : *Fide et fidelitate semper immota*, « inébranlable dans sa foi et dans sa fidélité. »

L'armée des ligueurs, commandée par Mayenne, eut des succès sur plusieurs points du Bas-Limousin. Saint-Chamans, un de ses chefs, établit son quartier général à Astaillac, s'empara du château de La Roque; d'Autbefort força Cavagnac, lieutenant de Turenne, à sortir de Beaulieu.

Pendant ce temps-là, les protestants n'avaient pas cessé de parcourir le Haut-Limousin et de menacer Limoges, où les consuls faisaient toujours bonne garde. Le château de Cromières, propriété héréditaire de l'ancienne et illustre famille de Bermondet, tombait en leur pouvoir (1586) [2].

1. Voir pour plus de détails mon *Hist. du Bas-Limousin*, T. II, p. 351.
2. Château situé dans la commune de Cussac.

t de la détresse générale du pays, alors en proie
ıdies contagieuses et à la famine, ils tentèrent aussi
dre Saint-Germain, mais furent mis en fuite par les
s, qui avaient été informés de leurs projets [1]. Châ-
ervix tomba dans leurs mains, mais ils ne s'y main-
que peu de temps. L'année suivante (10 février),
s-uns de leurs chefs, en partie gentilshommes du
ntèrent de prendre par escalade la ville de Saint-
d'où les repoussèrent vigoureusement les habitants
s en grand nombre, et qui les poursuivirent jus-
assage de la Vienne. Ils furent plus heureux sous le
ndement du capitaine Pamphile, qui les conduisit à
e du château du Muzeau, bâti dans un site très-
que, au confluent de la Mende et de la Vienne [2].
ermain-Beaupré, avec une autre bande, entra dans
, dont l'église et le monastère furent pillés et les
nts employés à couvrir les chevaux [3].
onsuls de Limoges, instruits de ces événements et
nt une attaque pendant la confusion occasionnée
grand nombre d'indigents et de pestiférés qui arri-
e tous côtés, forcèrent les malades de se retirer au-
la rivière, du côté du pont de Saint-Martial, dans
anes construites à la hâte autour des villages de
: et de Vaury. La surveillance devenait alors plus
nais on n'en imposait pas moins à cette foule de
reux de nouvelles privations. Des murailles de la

ardinal Hugues Roger, nommé aussi le cardinal de Tulle, mort en
it fondé à Saint-Germain une église collégiale qui fut établie en

mune de Saint-Denis-des-Murs, canton de Saint-Léonard.
: nobles pèlerins de Venise, venus à Saint-Léonard pour honorer
es, au XII[e] siècle, fondèrent à l'Artige un ordre religieux dont le
fut construit en 1165. (Mss. ARTIGIÆ, *ap. Biblioth. nationale.*)
its de ce document ont été faits par Nadaud (*mss. au séminaire*
es).

ville, on entendait les plaintes de ces pauvres éprouvés que la charité publique ne pouvait plus secourir. Plusieurs mangeaient des herbes crues et mouraient ensuite dans d'affreuses tortures; cependant la peste faisait les mêmes ravages à Belac et dans d'autres localités. On disait partout qu'elle avait été portée de Lyon à Limoges par un homme au service du marchand Bouty. Les chroniqueurs ajoutent qu'en effet, toutes les fois qu'elle avait sévi à Lyon, Limoges en était atteint avant les autres villes, sans doute par suite des nombreuses relations de commerce entre les deux cités.

Rien n'arrêtait cependant les hostilités. Les protestants qu'on était parvenu à chasser du château de Cromières s'étaient saisis de celui de Saint-Victurnien et s'y étaient fortifiés[1]. Attaqués par le capitaine Puymolinier, ils furent forcés de se retirer dans l'église, d'où l'on ne put pas d'abord les déloger. D'autres, commandés par les capitaines Delagne, de Borie et de Carbonnière, occupaient le bourg d'Ambazac, établissant leur principal poste dans la vieille église, qui jusqu'alors n'avait retenti que des chants sacrés[2]. Dans le même temps, les chanoines de Saint-Étienne, que la peste avait forcés de fuir, mais qui ne trouvaient ailleurs ni ressources ni sécurité, rentraient dans leurs cloîtres. Alors la haine des catholiques devenait plus que jamais implacable, poursuivant quiconque était soupçonné de servir le parti des huguenots. L'ex-

1. Ce bourg doit son nom à un solitaire, venu d'Écosse au VIIe siècle. Son tombeau attire encore de nombreux pèlerins. Jacques Merlin, savant très-distingué, chanoine de Notre-Dame de Paris en 1525, naquit à Saint-Victurnien. On lui doit des éditions d'Origène, de Pierre de Blois, et une collection des conciles.

2. Cette église possède une riche châsse byzantine, revêtue d'or, de pierreries et d'émail. (L'abbé Texier : *Essai sur les émailleurs*, p. 118.) Devant la porte est un grand bassin en granit qui servit peut-être à donner le baptême par immersion.

communication frappait en même temps Henri de Navarre, qui traversait la vicomté de Limoges, pour aller à Coutras élever l'honneur et la fortune de sa maison. Ses vassaux n'accoururent point au-devant de lui, pour lui faire hommage. Les principaux étaient encore dans les rangs des ligueurs; les autres se cachaient dans leurs petits manoirs. Tous, se rappelant à combien d'humiliations les avaient soumis ses prédécesseurs, croyaient qu'en combattant contre le roi il avait perdu tous ses droits de suzerain. L'ennemi du catholicisme était l'ennemi du grand nombre, dans ce pays profondément attaché aux croyances de l'Église. Malheur aux adhérents de la réforme! Maurice Lescure, fils d'un marchand de Limoges, et quelques autres, accusés de favoriser ce parti, furent décapités à la grande joie du peuple.

Après la bataille de Coutras (1587), la guerre continua avec le même acharnement, alors que la modération du vainqueur eût dû disposer les partis à plus d'humanité. Le chapitre de Saint-Étienne fit de la cathédrale un poste militaire en y mettant une garnison, et alla faire ses cérémonies à Saint-Martial ou à Saint-Pierre-du-Queyroix. La Morie, chef calviniste, surprit Châteauponsac, y séjourna quelques mois avec sa troupe, y leva de l'argent et des hommes[1] pendant que d'autres de son parti étaient chassés de Maraud par La Guiche, qui conduisait un détachement de catholiques. Le prince de Dombes assiégea le château du Dorat, occupé par les ligueurs, qui se rendirent aux premiers coups de canon (1589). Les habitants, depuis longtemps sous le coup des menaces de cette position qui dominait leur ville, demandèrent alors qu'elle fût rasée[2]. Peu de temps après les troupes royales, sous la conduite du

1. JOULLIETON : *Hist. de la Marche*, t. I, p. 333.
2. EUGÈNE LECOINTRE : *Mémoires sur Pierre Robert*, p. 9.

vicomte de Ventadour, prenaient leur revanche en s'emparant du fort Saint-Anne[1] et du château de Béchadie[2].

Les hostilités continuaient aussi dans le Bas-Limousin; le vicomte de Turenne, « cet homme qui ne fut animé que par l'esprit de faction[3], » excitait ses détachements à ravager les champs. Cavagnac, son lieutenant, étant venu attaquer le château du Pescher, les habitants accoururent au secours de cette place au moment où les seigneurs de Pompadour, de Gimel et de Marcillac y arrivaient aussi dans la même intention, avec un renfort venu de Tulle. Les protestants levèrent le siége et rejoignirent ceux des leurs qui, maîtres du château de Voutezac, exerçaient dans les environs les plus odieuses violences et attachaient souvent aux créneaux des tours les cadavres de leurs prisonniers. Le seigneur d'Aubeterre, sénéchal du Périgord, chargé de rétablir dans le pays l'autorité du roi, ne tarda pas à arriver à Brive avec cinq cents cavaliers et quelques fantassins. Aidé des volontaires qui répondirent à l'appel du consul Maillard, il attaqua Voutezac, s'en empara, et détruisit le château. Les positions d'Ayen et de Saint-Robert résistèrent plus longtemps. La belle église de Saint-Robert, relevant de l'ordre de Malte, servit de citadelle aux protestants qui, un jour, ayant aperçu François de Lastours, abbé de Dalon, qui revenait d'un pèlerinage à Rocamadour, avaient dirigé sur lui leur artillerie, sous les coups de laquelle il périt. Forcés de quitter cette position, ils ruinèrent la maison des religieux et une partie de l'église[4]. D'autres qui occupaient le

1. Bonaventure de St-Amable, t. III, p. 802.
2. Commune de Jourgnac.
3. Mémoires de Richelieu.
4. Le prieuré de Saint-Robert avait été fondé en 1122, près d'une ancienne chapelle taillée dans le roc, placée sous l'invocation de saint Maurice, qu'avait fondée Rodolphe de Turenne, archevêque de Bourges, en 876. (V. mon *Histoire du Bas-Limousin*.)

bourg de Saint-Féréole, situé sur le plateau d'une haute colline, craignant le châtiment infligé à ceux de Voutezac, effrayés aussi de l'arrivée du seigneur d'Authefort accouru pour les assiéger, abandonnèrent le château, que Maillard, consul de Brive, fit aussitôt démolir. Les garnisons de Lissac et de Puy-de-Noix se retirèrent sans combattre. Celle de Beynat se défendit à outrance, mais fut emportée par le seigneur d'Authefort, qui fit attacher les prisonniers à des gibets dressés sur les murailles. La ville d'Argentat, où plusieurs familles avaient embrassé de bonne heure le protestantisme, effrayée du danger qu'elle courait et dans l'intérêt de l'activité de son commerce avec l'Auvergne, promit de rester neutre et fit démolir les quatre forts élevés pour sa défense. Le vicomte de Turenne, furieux contre les habitants de Brive qui avaient si courageusement fait face à ses lieutenants, vint pour attaquer cette ville, mais voyant toutes les dispositions prises contre lui, il y renonça, se promettant bien de se venger plus tard. Quelque temps après, de Lestang, lieutenant général de la sénéchaussée, ayant laissé le pays sans défense pour aller au siége de Castillan, quelques bandes calvinistes étaient rentrées dans les ruines des châteaux de Voutezac, de Saint-Féréole et de Puy-de-Noix. Un jour que le seigneur d'Authefort se trouvait à Brive avec plusieurs gentilshommes, un soldat étant venu à la hâte l'avertir que les capitaines protestants Labrousse et Brach venaient d'enlever tous les troupeaux dans les environs d'Issandon, il accourut, surprit les ennemis entre l'Arche et Lissac, en tua une partie et rentra à Brive avec trente-cinq prisonniers et soixante-huit chevaux.

Le vicomte de Turenne, qui tenait toujours la campagne, honteux de son dernier échec contre Brive, se disposait encore à une nouvelle attaque et donnait l'ordre à ses lieu-

tenants de s'en rapprocher. Les habitants s'empressèrent de demander des secours au seigneur d'Anthefort, et invitèrent en même temps les chevaliers du Pescher, de Saint-Chamans, de la Chapelle et d'autres à se joindre au gouverneur. En attendant, on prépara la défense en toute hâte; on creusa des retranchements en avant de la tour carrée et autour de l'église Saint-Pierre; le faîte de la tour Mage fut muni de créneaux et chargé de projectiles. On venait d'apprendre que le vicomte s'approchait, traînant avec lui plusieurs canons, et que les siens avaient déjà pillé le bourg de Saint-Féréole, ceux de Plus, de Naves, et la petite ville de la Guenne, qui avait trouvé le moyen de sauver la châsse de saint Calmine, l'apôtre de l'Évangile et de la civilisation[1]. Mais l'intrépide chef recula devant l'énergie des Tullistes, exhorta les siens à se porter d'un autre côté, à reprendre les localités occupées dans les environs par les partisans de la Ligue, à laquelle Henri III tendait les mains, entraînant dans ce parti le vicomte de Pompadour qui campa quelque temps à Limoges, où l'évêque de La Marthonie se montrait le plus exalté du parti contraire au Béarnais. Les ligueurs étaient maîtres des châteaux d'Eymoutiers, de Masseret, de Saint-Germain et de Meillars[2]; les calvinistes de ceux de Chamberet, de Châteauponsac, de Royère[3].

La guerre était partout; les villes fermaient leurs portes,

1. Cette châsse, chef-d'œuvre du style byzantin, enrichie de ciselures émaillées du XII[e] siècle, fut longtemps conservée à la Guenne. Elle a été vendue de nos temps à un de ces marchands qui trafiquent des plus beaux ornements de nos églises.

2. Le château de Meillars eut une grande importance au moyen âge. On y a trouvé des deniers d'argent portant d'un côté : *Castellum Meilhares*. de l'autre, la tête de saint Martial, comme sur les deniers de Limoges.

3. Ce château est le même que celui de Brignac, où naquit Foulques de Royère, abbé du monastère de Saint-Germain de Toulouse, fondateur de l'hôpital Saint-Jacques, mort en 1455. (COLLIN : *Table chronologique*.)

lus petites bourgades se fortifiaient, les châteaux du
:n âge, comme dans la guerre de Cent-Ans, se couron-
.t de créneaux, s'emplissaient de munitions et de
s; les détachements des deux partis se montraient éga-
nt audacieux et cruels, pillaient les maisons dans les
ıagnes, enlevaient les bestiaux et souvent mettaient le
ux forêts. Le malheureux Henri III s'enfuyait de Paris,
mandant peut-être déjà comment il pourrait échapper
:iseaux de mademoiselle de Montpensier.
Limoges, des gentilshommes, des bourgeois, des arti-
effrayés des excès de leur propre parti, songaient à
lonner la Ligue et à se ranger du côté du vicomte de
ıdour, que Henri III venait de nommer gouverneur
imousin. Mais comment se décider, menacés qu'ils
ıt par les ligueurs qui couraient dans les envi-
' Aussi peu de jours après, ceux-ci, conduits par les
gnac, les capitaines Gaillard, Puymolinier, Benoît,
ırdes et Boyol, après s'être emparés de Saint-Yrieix,
-ils une invasion dans Limoges, se présentèrent devant
ɔvent des Carmes des Arènes, arrêtèrent neuf habi-
de ce quartier et reprirent la route de Saint-Yrieix
leurs prisonniers, poursuivis par le capitaine Raymond
: le sergent Goiraud, qu'ils tuèrent d'un coup de pis-
On craignit encore de plus audacieuses entreprises,
ées par la trahison; aussi, dans une assemblée tenue à
ison consulaire, fut-il convenu qu'on s'assurerait des
ts ou amis des ligueurs dont on soupçonnait la
:é.
ıdant qu'on prenait ces mesures de sûreté contre
elles réclamèrent plusieurs familles, les Rastignac
enaient quelques places dans les environs d'Eymou-
Le 13 mars 1589, la ville de Saint-Yrieix « fust
sous leur obéissance par les menées et trahison de

Pierre de Lafon, Dominique de Lafon, Jean et René Lafon, frères, et d'un nommé Truffin de la Nouaille, qui saisirent les portes, moyennant la faute de monsieur Gravier, qui avoit esté esleu viguier de ladicte ville; de laquelle prise sont accusés aussi messieurs Maistres François Fabry, doyen, Hélie Leymarie, chanoine, François de Lafon, aussy chanoine[1]. » A cette nouvelle, les consuls de Limoges, menacés à l'extérieur, se défiant au dedans de quelques-uns de leurs concitoyens, réunirent à prix d'argent quelques détachements qui, sous les ordres des lieutenants Sanal et Vertamond, prirent position dans la Cité et au pont de Saint-Martial, d'où sortaient de temps en temps des patrouilles pour surveiller les routes. D'autres, entretenus par le clergé, campaient à la porte de Saint-Martial. Sur ces entrefaites, arrivèrent les régiments de Maligni et du capitaine Marest, que les consuls prièrent de se joindre à eux pour attaquer dans son château le seigneur de Puymolinier, qui capitula et sortit de la place avec sa famille. L'arrivée du comte de la Voulte, fils du duc de Ventadour[2], récemment nommé gouverneur de la province, rassura les habitants. Les consuls, accompagnés d'un corps d'infanterie commandé par le président Martin, allèrent le recevoir aux portes de la ville et le conduisirent au palais du Breuil, pendant que ses soldats se logeaient dans les environs. Les ligueurs, campés à Béchardie, apprenant qu'un détachement de l'armée du gouverneur était cantonné au bourg de Naugeat, s'avancèrent sans bruit, surprirent les soldats endormis, en tuèrent sept, en blessèrent d'autres et firent quelques prisonniers. A quelques jours de là, Montégut,

1. *Journal de Pardoux de Jarrige.*
2. Anne de Levis, comte de la Voulte, fils aîné de Gilbert, comte, puis duc de Ventadour, et de Catherine de Montmorency, fille du connétable Anne de Montmorency.

lieutenant du comte de la Voulte, prit sa revanche et se fit rendre les hommes qu'on lui avait enlevés. Pendant que les ligueurs et ceux des catholiques qui tenaient encore pour le roi multipliaient leurs moyens d'attaque ou de défense, le clergé usait de toute son influence pour modérer, au profit de la morale, l'emportement des passions. Le peuple, encore docile à ses enseignements, se laissait aller parfois à la confiance et parfois aussi à des récits absurdes [1], mais qui n'en étaient pas moins un hommage rendu aux bonnes mœurs.

1. Le récit suivant des chroniques du temps fournit la preuve qu'à cette époque on se préoccupait de faits étranges, mais dans lesquels on croyait voir l'intervention d'une cause surnaturelle. « Le chanoine Ardant mourut à Limoges, lequel scandalisait la ville. Le lendemain, il apparut dans la maison de son frère. Il est vu des domestiques et des étrangers. Il se montre aux fenêtres, et ceux qui passent par la rue le peuvent contempler à leur aise. Cela dura plus de six mois, jusqu'à ce qu'un bon prêtre, avec la permission de l'évêque, se transporta à la maison avec le Saint-Sacrement. Le défunt est interrogé de sa qualité, du sujet qui l'a fait venir là? Après une profonde révérence faite au Saint-Sacrement, devant lequel il se tint à genoux, et se dit être le chanoine Ardant, condamné aux flammes éternelles, pour n'avoir pas gardé la chasteté promise en recevant les ordres sacrés, et que J.-C. lui a ordonné de se montrer à ses concitoyens, pour les exhorter à ne pas l'imiter. Cela dit, il disparut et ne fut plus vu depuis. » (CHR. MSS.)

CHAPITRE XXVI

HENRI IV, ROI DE FRANCE ET VICOMTE DE LIMOGES.

Dévouement des consuls de Limoges; Gui de Lubersac persécuté par les ligueurs; lettre que Henri de Navarre lui adresse. — Mort de Henri III. — Entreprises de l'évêque de La Marthonie; troubles à Limoges. — Les ligueurs maîtres de la Cité; ils capitulent. — La place pillée par les gens du duc de Ventadour. — La noblesse pour Henri IV, qui écrit à Gui de Lubersac. — Note sur Louis de Pierre-Buffière. — Nouvelles intrigues de La Marthonie; capitulation des ligueurs au château de Laurière. — Les ligueurs perdent Meilhars et d'autres places. — Le comte de Ventadour assiége le château de Ladignac. — Frayeur à Limoges à la nouvelle des succès de Louis de Pompadour à Béchadie. — Récit d'un miracle. — Le seigneur de Chamberet à Masseret. — Note sur Louis de Pierre-Buffière. — Nouveaux succès du vicomte de Pompadour. — Le comte de Ventadour défait les ligueurs à Masseret. — Le vicomte de Pompadour et les Rastignac à Saint-Yrieix. — Récit de Pierre de Jarrige sur le siége de Saint-Yrieix. — Note sur ce chroniqueur. — Le comte de Ventadour attaque Saint-Yrieix. — Les ligueurs au Dorat. — Les Rastignac menacent Limoges; Chamberet occupe la tour de Bar. — L'autorité des consuls méconnue à Limoges. — Procession à Limoges, à Saint-Léonard, pour la conversion de Henri IV; les ermites de Saint-Léonard et de Mont-Jauvy. — Le catholicisme se relève : cérémonies religieuses. — Le collége de Limoges confié aux jésuites. — Troubles à Grandmont, dont le trésor est pillé. — Note sur cette abbaye et ses richesses dispersées. — Abjuration de Henri IV. — Les ligueurs menacent Ussel; ils se retirent. — Ils occupent le château de Gimel et Corrèze. — Cornil se rend par capitulation à Bouchard d'Aubeterre. — Le Limousin ravagé par les *Croquants*; lettre de Henri IV à M. de Bourdeille. — Henri IV s'occupe de rétablir l'ordre : la prospérité renaît à Limoges. — Les jésuites à Limoges. — Troubles à l'occasion d'un sacrilége. — Élection de nouveaux consuls; prétentions des habitants. — Note sur le chevallier de Noailles. — Révoltes au Dorat et à Limoges à l'occasion des impôts. — Lettre de Henri IV à cette occasion. — Le dernier jour de la commune bourgeoise de Limoges. — Cérémonie à l'occasion d'un sacrilége. — Changement dans le mode d'élection des consuls. — Nouvelles intrigues du vicomte de Turenne et du vicomte de Pompadour. — Lettres de Henri IV à M. de la Force et à M. de Rosny. — Henri IV en Limousin, à Busserolles, à Bellac, à la Croix-du-Breuil. — Roissy occupe le château de Turenne.

Jusqu'au XVIe siècle les consuls de Limoges, honorés du titre de *seigneurs*, n'étaient investis de leurs fonctions

qu'au nom du peuple qui les avait élus : non-seulement ils étaient responsables de leur gestion, mais la solidarité de leurs actes pesait sur leurs successeurs, quand ils sortaient de charge. Alors même qu'ils faisaient quelquefois à grands frais de longs voyages pour défendre les droits de la commune, ils ne recevaient aucune indemnité, et, pour que leur autorité ne pût jamais être soupçonnée, ils ne devaient rien vendre pour les besoins de leur administration, ni accepter de présents; de toutes les chartes communales du moyen âge, celle de Limoges est une des plus remarquables. Fidèles représentants des intérêts de leurs concitoyens, ils ne faillirent pas à leur devoir durant toute cette période de troubles : ils surent résister aux mauvaises passions des calvinistes, aussi bien qu'à celles des ligueurs. Dans les derniers jours de cette faction, qui cachait ses projets sous des semblants de religion, on les vit souvent intervenir pour protéger contre les officiers du roi les personnes à qui, sur le moindre soupçon, on demandait de faire profession de la religion catholique, apostolique et romaine, les menaçant dans le cas contraire de la saisie de leurs biens. Gui de Lubersac, qui servait alors dans l'armée du maréchal de Matignon, aussi dévoué à son roi qu'attaché de conviction à la foi de ses ancêtres, avait vu confisquer ses terres par le procureur du roi de Limoges, sous prétexte qu'il n'avait pas fait cette profession. En son absence et malgré l'opposition des consuls, des commissaires étaient venus prendre possession de son château et de ses propriétés. Sur les réclamations de sa famille, on l'assigna à comparaître dans six semaines devant l'évêque ou devant ses grands vicaires[1]. Cette intolérance de la faction des Guise mécontenta plusieurs gentilshommes qui passèrent

1. Informations faites par Martial de Gay, seigneur de Nexon, lieutenant général de la sénéchaussée du Limousin. (1586.)

ction, entraîna une partie des habitants avec le juge et consul Petiot[1], Pierre de Laroche, vice-sénéchal et capitaine, l'hôtelier du Cheval-Blanc et le capitaine Delauze, et occuper plusieurs postes de la ville (15 octobre). Les troubles commencèrent, et avec eux l'anarchie. C'était à qui saurait se pourvoir contre les éventualités; chaque parti prétendait dominer. Catholiques, ligueurs et protestants semblaient s'être donné rendez-vous pour imposer leurs volontés, s'attribuer la garde des murailles et occuper les tours. Chaque parti travaillait au succès de sa cause, sans oser pourtant recourir encore à la force. On ne savait qui l'emporterait dans ce grand conflit où se heurtaient la politique et la religion. Au milieu de cette confusion générale, les protestants qui occupaient Saint-Michel coururent aux prisons et délivrèrent quelques-uns des leurs, prisonniers. D'un autre côté, les catholiques de la Cité, car c'était là principalement qu'étaient leurs forces, s'emparèrent de douze huguenots, qu'ils placèrent sous la garde de l'évêque, et qui furent détenus dans les caveaux de Saint-Étienne. Les quatre consuls Roland de Verthamont, Étienne Pinchaut, Pierre Marentin et Durand-Brusière, voulant mettre ces mêmes prisonniers dans une des tours de la ville, pour qu'ils fussent plus en sûreté, accoururent sur la place revêtus des marques de leur dignité, et furent accueillis par des injures et des menaces pendant que Petiot et le capitaine Rouard arrivaient avec leurs partisans. Hors d'état de résister, les consuls battirent en retraite, entourés d'enne-

1. Ce fut le juge et consul Petiot qui fit dresser vers cette époque le plan de Limoges signé de *Jehan Court*, dit *Vigier*, peintre en émail, qui représente bien l'enceinte de la ville d'alors. On y voit les clochers de Saint-Martial, de Saint-Michel, de Saint-Pierre, le fort Saint-Martin avec son pont-levis, et trois vieux donjons sur le chemin qui conduisait à l'église de Saint-Martin. (*Archives du département.*) Je dus, dans le temps, la connaissance de ce document à mon bien regretté et savant ami Maurice Ardant.

mis, lorsque passant près de l'église Saint-Michel une arquebusade tua le consul Pinchaud, blessa Brugière et le capitaine Lombard: les autres cherchèrent un asile dans l'église Saint-Michel.

Les hommes de tous les partis couraient en armes dans les rues, dressaient des barricades et tendaient des chaînes. A la nouvelle de ce tumulte, le sieur de Saint-Vic, après avoir placé des soldats dans les tours, sur les murailles, et pris les ordres du gouverneur, court à la place des Bancs, où l'on en vient aux mains. Plusieurs protestants périssent dans cette mêlée. Les ligueurs se réunissent autour de leur fougueux évêque, se fortifient dans la Cité, et par ses ordres vont occuper l'église et le couvent des Carmes. La trahison leur vint en aide; le capitaine Avril, que le gouneur avait chargé de garder l'église de Saint-Étienne au nom du roi, oubliant le serment de fidélité qu'il avait prêté, fit sortir de leurs maisons tous les ligueurs de la Cité, et courut rejoindre sur la place des Bancs les domestiques de l'évêque, qui, réunis à plusieurs ecclésiastiques, cherchaient à rallier des partisans. Cette petite armée, grossie de la garnison de Saint-Étienne, se jeta sur les maisons des bourgeois de la ville en les appelant huguenots et hérétiques, et fit plusieurs prisonniers, entre autres Pierre Cibot, savant théologien, prêtre sans reproche qui ne demandait qu'à vivre en paix. Une autre troupe de ligueurs, commandée par le vice-sénéchal Petiot et les capitaines Rouard et Delauze, précédés du prêtre Jérôme Blanchard, portant une grande croix et criant: *Vive la croix et la liberté!* se dirigeait vers le canton de la Boucherie, lorsqu'elle fut arrêtée dans la rue des Bancs par le président Martin. Après une rude mêlée dans laquelle le vice-sénéchal et son fils furent légèrement blessés, cette troupe se réfugia dans Saint-Michel. Le président Martin, aidé des forces du sieur de

Montignac, lieutenant du comte de la Voulte, investit cette église et mit garnison toute la nuit dans les maisons voisines. Le gouverneur, de son côté, fit surveiller les cantons de Lancescot et de la Boucherie, dans la crainte que les ennemis n'occupassent la tour du Saint-Esprit et l'église Saint-Pierre. Le lundi, les ligueurs, serrés de près, demandèrent à capituler; le vice-sénéchal se rendit chez le gouverneur, qui refusa d'accepter ses conditions. Le ligueur se retira, alla se cacher chez un ami ; ses compagnons en firent autant. Alors ce qui restait dans Saint-Michel sortit sans recevoir de mauvais traitements. Les plus compromis seulement furent arrêtés et exécutés sur la place où avait été tué le consul Pinchaud. D'autres, se voyant en même temps menacés par les partisans de la Ligue et par les troupes royales, abandonnèrent la ville, pendant qu'on pillait leurs maisons.

Les ligueurs n'en persistaient pas moins dans leurs projets, espérant profiter du désordre et s'emparer de plusieurs positions avant que leurs adversaires eussent pris leurs dispositions. Le vicomte de Pompadour [1], leur chef, qui commandait dans la Cité, assisté de La Capelle-Biron, des Rastignac, de La Bastide, de Boffran et de plusieurs autres gentilshommes, se saisit du couvent des dominicains et du faubourg de la Boucherie. Mais à peine avait-il fait élever une barricade qu'elle fut attaquée et emportée par les bourgeois. Les vaincus, obligés de rentrer dans la Cité, mirent le feu au faubourg, où quatorze maisons furent brûlées. Alors les catholiques, indignés, obéissant aux ordres du gouverneur, établirent une pièce du canon sur le rempart pour tirer sur la maison de l'évêque, fortement occupée, pour en déloger les ligueurs qui s'y réunissaient. Cependant l'évêque et le vicomte de Pompadour, apprenant

1. Jean de Pompadour, fils aîné de Geoffroi et de Suzanne des Cars.

que le duc d'Épernon arrivait au secours du gouverneur et des consuls, quittèrent la Cité, laissant le commandement à La Capelle-Biron, qui éleva des barricades sur plusieurs points. Le duc d'Épernon arriva à dix heures du soir avec cinq cents chevaux et deux mille arquebusiers. Les ligueurs ainsi menacés abandonnèrent la position prise au pont Saint-Martial, pendant que leur nouveau chef était aussi forcé de chercher une retraite dans l'église de Saint-Étienne. On escarmoucha toute la nuit; à la pointe du jour, la Capelle-Biron se décida à capituler et eut une entrevue avec le duc d'Épernon dans une maison proche de l'église; comme les négociations traînaient en longueur, on se disposait à recommencer le feu, et déjà on roulait une pièce de canon contre l'église, lorsque les ligueurs acceptèrent une capitulation.

Le lendemain (22 octobre 1589), La Capelle-Biron et les siens sortirent de la place; mais tous ceux qui étaient reconnus pour être des habitants de la ville, de la Cité, ou des faubourgs, furent retenus et mis à rançon par les gens du duc d'Épernon. Le comte de Ventadour, après s'être entendu avec les consuls, établit un poste dans la cathédrale. On pouvait croire que dès lors les divisions allaient cesser. Le duc et les seigneurs de son parti assistèrent à un *Te Deum*, pour rendre grâces à Dieu de leur victoire. Mais leurs gens firent ce qu'auraient fait les ligueurs; ils pillèrent la Cité, ne respectèrent que l'abbaye de la Règle. Les habitants de la ville achetaient aux soldats les meubles de ceux qui s'étaient enfuis de la Cité et qui n'osaient pas reparaître, dans la crainte d'être mis à mort ou retenus prisonniers. Les soldats du gouverneur s'emparaient de la partie du butin que ceux du duc ne trouvaient pas à vendre et ne pouvaient emporter. La demeure de l'évêque fut ruinée, les meubles, entassés par les habitants de la Cité dans l'église

Saint-Étienne, furent pillés et vendus. Les saintes filles la Règle, s'attendant à être violentées par la soldatesque, ient sorties de leur couvent pour se réfugier dans la le, où, fidèles à leurs habitudes religieuses, on les voyait is les jours pleurer leur malheur et prier dans la chapelle la Courtine, voisine de Saint-Martial. Les chanoines de int-Étienne ne purent faire leurs cérémonies que dans glise de Saint-Pierre-du-Queyroix.

Le calme reparut à Limoges. La Ligue, puissant moyen défense pour la religion outragée, pour la royauté mé-nnue, après la mort de Henri III, ne représentait plus que démagogie et ne pouvait appeler à elle que les ambitieux ur qui les troubles civils sont des occasions de fortune. France, fatiguée, déchirée, ruinée, comprit que pour e il n'y avait d'avenir qu'avec la monarchie légitime, ditionnelle, représentée par le roi de Navarre, que nous pellerons désormais Henri IV. Mais les passions politi-es ne se calment pas en un jour, et ne désarment que sque enfin le droit s'impose à la force. La guerre conti-a; la plupart des gentilshommes du Limousin se rangè-nt sous la bannière du Béarnais, accompagnèrent Gui de bersac au siége de Chartres, d'où Henri IV écrivait : Nous avons de quoy chanter plus hault qu'eux; c'est de oy tirer près de troys myl coups de canon, que M. de bersac a ramené de Normandye, soubz l'escorte de sa mpagnie, non sans s'alléger du poids en route. Ce ne ra besoyn de toute cette musique pour leur ouvrir reylle [1]. »

Quoique les ligueurs eussent eu le dessous à Limoges, vêque de La Marthonie n'en continuait pas moins ses in-gues, donnait le mot d'ordre aux siens, qui se fortifiaient

. *Lettres de Henri IV*, t. III. Celle-ci, adressée à M. de Briquemont, datée du camp de Chartres, le 9 février 1590.

sur plusieurs points de la vicomté (1590). Ils occupaient Meilhars, Eymoutiers, Masseret, Saint-Germain et le château de Laurière, où ils retenaient prisonnier le capitaine Beaupré, chef calviniste, et Châteauponsac, où ils étaient parvenus à rentrer. Le gouverneur de Limoges se décida à les attaquer; après avoir confié la garde de Saint-Étienne ou de la Cité à un nommé Thomas Papon, bien connu par son courage, celle de la ville au capitaine Romanet, il se mit en campagne. Dans les rangs de sa petite armée, on distinguait surtout Charles de Pierre-Buffière [1], vicomte de Châteauneuf et de Comborn, La Coste-Mézières, de Beaumont et le capitaine Raymond, de Limoges, qui commandait les soldats fournis par les consuls. Le château de Laurière, vivement attaqué, fut obligé de capituler [2]. Quelques jours après, les mêmes chefs, aidés du régiment de Frugelon et des gens d'armes fournis aussi par les consuls, entrèrent par la brèche dans le château de Croz, le jour du jeudi saint. De Rastignac, qui occupait Saint-Yrieix, en sortit moyennant une rançon de quatre mille livres (3 février 1590), après avoir pillé quelques maisons.

Mais les ligueurs chassés d'une position en occupaient bientôt une autre. Les partisans de Henri IV en faisaient autant, de sorte que les châteaux du pays avaient presque toujours une garnison de l'un ou de l'autre parti. Le président Martin, choisi à Limoges pour tenir la campagne, chassa d'abord du village de Groy quelques ligueurs dispersés; puis, aidé du sieur de Rochefort, il se présenta devant Meilhars. La garnison refusait de se rendre, lorsqu'un renfort, conduit par le capitaine Buy, arriva avec

1. Le château de la Coste-Mézières, sur un promontoire dont un étang baigne le pied, fut bâti par le seigneur dont il est ici question.

2. Il ne reste du château de Laurière que quelques débris. D'abord détruit par les Anglais au XIV[e] siècle, il fut rebâti au XVI[e] par un évêque du nom de Pompadour.

voitures chargées de cuirasses, de mousquets et d'une de vin. Les assiégés, prenant tout cet attirail pour une breuse artillerie, rendirent le château, qui fut aussitôt ndié. Les ligueurs perdirent encore, la même année, la d'Eymoutiers, les positions de Saint-Germain et de eret (1590). En vain trois jeunes audacieux de leur i se firent renfermer dans Beynac, dont ils se rendirent res; les paysans des environs les y assiégèrent, s'emrent de leurs personnes et les conduisirent eux-mêmes riomphe à Limoges, où les consuls les emprisonnèrent la tour nommée *des Dégets*.

nouvelle de ces succès était accueillie à Limoges avec lus grande joie; mais on y était toujours en défiance re tous ceux qu'on soupçonnait de connivence avec les eurs, et on les chassait de la ville. Le président Martin aisait surtout remarquer par son activité et son cou-, courant partout où il savait qu'il y avait des ennemis mbattre. A la tête du régiment de Saint-Léger et de ieurs bourgeois, il vint à Saint-Paul sommer le sieur Veyrine de rendre le château d'Aigueperse [1], y entra force et le détruisit.

n même temps, le comte de Ventadour, emmenant avec une pièce de canon appelée *la Marsalle*, et les régiments a Roudarie, de Dussac, venait camper devant le château Ladignac. Le sieur de La Cousse, qui y commandait, fit ler les maisons voisines pour empêcher le siége; mais assiégeants, après que leur canon eut percé les mules, montèrent à l'assaut. Les assiégés, après deux heures résistance, mirent le feu à un monceau de bois, et, à la ur de l'incendie, se réfugièrent dans une église. Le

[1] François d'Aigueperse du Repaire, gouverneur du château d'Angou-, est cité comme un des hommes illustres du Limousin au commence-t du XVII[e] siècle. (*Mss. de Nadaud.*)

canon y ayant ouvert une brèche, ils se rendirent enfin à discrétion. Six ou sept furent pendus, et leur chef, envoyé à Limoges, y fut décapité.

Quelques jours après, les ligueurs prirent leur revanche. Le vicomte Louis de Pompadour [1], l'audacieux chef de la Ligue en Limousin, rencontra près de Béchadie les troupes royales qui venaient d'occuper Ladignac, les attaqua vivement, leur tua beaucoup de monde et leur enleva le canon nommé *la Marsalle*, qu'il conduisit en triomphe dans son château de Pompadour [2]. La nouvelle de ce revers causa à Limoges une grande émotion. Les habitants, craignant d'être attaqués, envoyèrent à la hâte des renforts au gouverneur, et abattirent les murailles de la Cité, depuis l'église de Saint-Maurice jusqu'au portail des Vinières. Les prêtres abandonnèrent les églises; les religieuses de Notre-Dame-de-la-Règle, à peine rentrées dans leur couvent après les précédents événements, en sortirent de nouveau, les unes se réfugiant dans leurs familles, les autres demandant l'hospitalité à quelques amis, toutes pleurant sur les malheurs de l'époque, racontant dans la naïveté de leur foi, comme autant de manifestations de la colère divine, les châtiments infligés à ceux qui enlevaient les riches ornements des églises abandonnées [3].

On se demandait comment finirait cette période de ruines et de sang; quand la Providence daignerait venir

1. Louis, vicomte de Pompadour, baron de Treignac, chevalier de l'ordre du roi, fils de Geoffroi et de Suzanne des Cars.

2. Cette pièce de canon portait cette inscription gravée : *Inania pello*. Plus tard, Louis XIII l'emprunta avec d'autres à la ville pour le siége de la Rochelle. Elle ne fut jamais rendue.

3. On racontait à Limoges qu'un domestique de François de Neuville, abbé de Grandmont, envoyé à Limoges par son maître, y avait vendu deux images d'or de la Vierge enlevées du trésor de l'abbaye; que des ciseaux, qu'il portait dans sa poche, s'étaient ouverts miraculeusement et lui avaient percé le ventre. (*Chron. de Grandmont.*)

ours de cette génération, qui ne savait les douleurs
›yen âge que comme des légendes. Tant de grands
nages s'étaient compromis dans les derniers événe-
, que plusieurs, moins dans l'espoir du succès que
prit de vengeance, continuaient la lutte; quelques-
ur faire acheter leur soumission. La guerre semblait
oir pas finir de longtemps. Le seigneur de Chambe-
›rès avoir chassé du château de Saint-Martin, près
ignac, le lieutenant Lapouge, qui commandait le ré-
t de Puymaud, s'était replié sur Masseré, ignorant
s ligueurs s'en étaient emparés. Il y trouva le vicomte
ntadour, qui venait de chasser les ennemis de cette
n, mais qui, atteint d'un coup de feu à la cuisse,
orcé de rentrer à Limoges pour faire soigner sa bles-
aissant le commandement à M. de Beaumont. Le vi-
de Pompadour, instruit que les siens étaient sortis
sseret, accourut à la hâte, rallia les fugitifs et assié-
son tour le château. A cette nouvelle, Charles de
-Buffière, seigneur de Chamberet, qui se trouvait
Limoges, en partit à la pointe du jour pour secou-
frère. C'était d'ailleurs pour lui une occasion favo-
le se trouver en face du vicomte, ennemi particulier
amille [1]. Après s'être introduit, à l'insu de l'ennemi,
'église de Neuvic, d'où les siens, placés dans le clo-
›bservaient les alentours, il informa les assiégés de

uis de Pierre-Buffière, baron de Chamberet, fils de François de
uffière, vicomte de Comborn, baron de Châteauneuf, de Treignac,
nne Chabot, était lieutenant du gouverneur du Limousin en 1565,
fut tué en duel par son cousin le vicomte de Pompadour. « C'était,
hou, un jeune gentilhomme qui avait toutes les qualités du corps et
it, qui joignait à beaucoup de courage et de politesse beaucoup d'es-
a haine entre les deux familles datait du mariage de deux seigneurs
n avec les deux dernières héritières de la puissante et riche maison
orn. (NADAUD : *Diction. de la noblesse du Limousin*, manuscrit
aire de Limoges.)

son arrivée. Des deux côtés opposés eut lieu une sortie qui mit les assiégeants entre deux feux. Cependant la victoire resta aux ligueurs. De Beaumont, atteint d'un coup d'arquebuse et mis hors de combat, se replia avec les siens sur Châteauneuf, se fit porter dans le château pour y faire panser sa blessure, pendant que son frère, évitant les ennemis, fuyait à travers champs, à la faveur de la nuit, du côté de Limoges [1].

Le vicomte de Ventadour, guéri de sa blessure, se fit un point d'honneur de se rendre maître d'un poste où ils avaient si malheureusement échoué. Il revint l'attaquer (1er janvier 1591), et occupa d'abord le faubourg. Le lendemain, il entra par escalade dans la place, chassant devant lui les ligueurs, qui se réfugièrent dans une tour située sur le penchant de la colline, où ils furent encore poursuivis. Les soldats victorieux, entrés par la brèche, les tuèrent tous, excepté trois qui demandaient grâce. Le gouverneur, après sa victoire, rentra à Limoges et fit chanter un *Te Deum* dans toutes les églises. Si les habitants eurent des cris de joie, il n'en fut pas tout à fait de même au dehors. Les vainqueurs avaient pillé Masseré et toutes les paroisses par lesquelles ils étaient passés, et dont les habitants effrayés à leur approche allaient se cacher dans les bois [2].

Les partisans de Henri IV éprouvèrent à leur tour des revers. Les ligueurs recommencèrent à tenir campagne, sortant secrètement de leurs positions pour en surprendre

1. Il n'existe plus que de rares vestiges du château de Châteauneuf, qui avait soutenu un siége contre les Anglais au XIVe siècle et qui, au XVe, était passé dans la famille de Pierre-Buffière, qui en fit hommage aux vicomtes de Limoges de la dynastie de Bretagne. (*Arch. de Pau.*)

2. On distinguait encore, il y a peu de temps, quelques vestiges du château de Masseré, élevé sur l'emplacement d'un camp romain, d'où l'on apercevait à l'horizon les tours de Châlusset, les flèches des clochers de Limoges, les cimes des monts d'Auvergne et l'ondulation des collines d'Uzerche.

d'autres. Les Rastignac, qui avaient abandonné Saint-Yrieix, s'emparèrent de Courbefy [1]; le vicomte de la Guierche, de Magnac, qu'il avait attaqué avec huit cents arquebusiers et trois canons. Le plus entreprenant des chefs de la Ligue était toujours le vicomte de Pompadour, ennemi implacable des protestants. Il confia la garde de son château et de sa famille au comte des Cars, un de ses plus proches parents, et vint, à la tête de toutes ses forces, assiéger Saint-Yrieix, occupé alors par le seigneur de Chamberet. Sous ses ordres marchaient de Montpezat [2], de Saint-Chamans [3], les régiments et les compagnies de Montréal, de Pouget [4], de Peyrot [5] et d'autres gentilshommes. Ce siége fut un des principaux événements de cette année (1591). Le continuateur du journal de Pierre Jarrige en raconte ainsi les divers incidents : « La première batterie fust dressée dans le jardin à Jehan Rouchaud, près de mon jardin de Dalon, où fut posé le gros canon et la couleuvrine, d'où ils battoient depuis la maison de Louys Personne jusques à ma tour, prenant toute la maison et galerie de Pierre Salvanet, pâtissier de la présente ville. Ils commencèrent le jeudi au soir (14 mars), et tout le vendredy quinze. Le premier coup qui fust tiré frappa en haut de ma maison et au grenier bas d'icelle, et ayant percé la muraille, vint percer la butte de la cheminée; toutes foys ayant faict le trou, ne pust passer dans ycelluy, et tomba dans ledict grenier

1. Jean Chapt de Rastignac, fils aîné d'Adrien et de Jeanne de Hautefort, fut l'un des principaux chefs de la Ligue en Limousin.

2. Melchior de Lettes-des-Prez, seigneur de Montpezat et du Fou, gouverneur et sénéchal du Poitou, fils d'Antoine, maréchal de France, et de Listie du Fou.

3. Antoine de Saint-Chamans, seigneur du Pescher, fils de Hélie et de Jeanne de Hautefort.

4. Antoine du Pouget, seigneur de Nadaillac, marié à Catherine Chapt de Rastignac.

5. Peyrot Chapt de Rastignac, second fils d'Adrien et de Jeanne de Hautefort, seigneur de Laxion, Saint-Jory et autres lieux.

mesme, et ez deux jours fust tiré de sept à huict vingt coups de canon. Durant aussi lesdicts jours, ils fisrent une autre batterie à la maison de Parthenie[1], avec la pièce de Limoges qui n'y fist rien. Ils l'avoient mise dans une petite grange appartenant à Marie Garreau, veuve à feu maistre Martial de Lafon, qui estoit joignant la maison des hoirs de feu Me Hélie Garreau, notaire de la présente ville. »

« Le dix-neuf dudict mois, ils remuèrent les pièces dans la maison et jardin de Me Antoine Rouchaud, près le portail de chez Cédor, et pour les faire passer rompirent le bas de la maison. Ils battirent tout ce jour si furieusement, que la bresche étoit suffisante pour venir à l'assaut, comme de faict ils y vinrent; mais, grâce à Dieu, ils fusrent bravement repoussés avec grande perte des leurs. De nostre côté y mourust ce soir, durant ledict assaut, Pardoulx Sauve, à qui un boulet d'une des grosses pièces emporta la teste. Il y fust tué aussi un gentilhomme italien, nommé le sieur César, escuyer de M. de Chamberet, lequel sieur de Chamberet de sa grâce se vint jeter dès le jeudy de bon matin, quatorze dudict mois, accompagné d'une centaine de soldats, une partie desquels estoit des gardes du sieur comte de la Voulte, nostre gouverneur, avec leur cappitaine, appelé le cappitaine Vincent de Tulle. Il y avoit aussi en la compagnie du sieur de Chamberet, de ceux de Treignac, entres lesquels il y avoit un nommé le cappitaine Bernard... Plus fut tué durant ledict assaut, François Deladoire, frère de Noël, dit Leblanc, et un nommé Michaud Blanchard, orfesvre de Limoges; ledict assaut fut baillé ledict jour, entre quatre à cinq heures après midy. Le lundy empres, ils remuèrent les trois pièces et les mirent dans la grange

1. Fief appartenant à la famille de Gentils, situé où est actuellement l'hospice de Saint-Yrieix.

de Monsieur de Langalerie [1], située près l'église Saint-Pierre de la Nouailhe, hors les murs, et de là ils battirent le portail de la ville, où fust tiré cent moins deux ou trois coups de canon sans faire autre chose que rompre un coin de la porte; ils pensoient abattre ladicte porte pour nous empescher de sortir, pour secourir la maison de Parthenie, qui estoit aussi tenue par nous. La batterie fust faicte le vingt-six dudict mois, et voyant qu'ils n'y faisoient rien, ils remuèrent le vingt-sept dudict mois les pièces, et mirent le gros canon dans ladicte maison des hoirs dudict feu Mᵉ Hélie Garreau, et pour ce faire rompirent le chapial au droict de la cheminée et remirent dans ladicte grange de ladicte Marie Garreau, joignant ladicte maison, la pièce de Limoges; la couleuvrine se rompist. Et de là ils battirent durant les vingt-huict et vingt-neuf ladicte maison de Parthenie, de façon qu'ils rompirent le chapial, ensemble un autre qui estoit par derrière d'ycelluy, et la muraille de la basse-cour jusques à terre, et deux ou trois fois s'efforcèrent de venir à l'assaut; mais ils furent toujours repoussés vivement et y perdirent plusieurs de leurs gens. Et voyant qu'ils ne pouvoient rien faire, le trente dudict mois ils menèrent les pièces à la......... et de là, le dernier dudict mois, jour de dimanche, de bon matin, ledict sieur de Pompadour leva le siége, bien honteux de n'avoir pu rien faire; mais :

Ce que l'homme propose en son entendement
L'Éternel le dispose en soit tout aultrement.

« Il avoit esté délibéré, estant stimulé et sollicité par les traîtres de leur patrie susnommés, en la prise d'icelle par

1. Yrieix de Gentils, seigneur de Langalerie, fils de Jacques et de Marguerite de Salignac, fut gouverneur de Cognac : il posséda par sa femme, Anne Giraud, la seigneurie de la Mothe-Charente, en Angoumois.

le sieur de Rastignac; y estoit aussi audict siége et contre la pauvre ville, oultre les susnommés, ledict sieur de Lafon, lieutenant de ladicte ville. Accusé aussi de la trahison François Mazeau, fils de Me Yrieix Mazeau, chantre de ladicte ville, Yrieix Lavaud, Pierre Gandinet, Noël Gandinet, Louys Personne et beaucoup d'autres portant les armes[1].»

Le vicomte de Ventadour, d'accord avec M. de Turcat, intendant de la généralité, pour secourir la ville assiégée, avait fait appel à tous ceux qui tenaient au parti de Henri IV. Alors accoururent les seigneurs de Rilhac-Lastours, de La Coste-Mézières, de Beaupré, de La Tour[2], de Landau, de La Mothe-Saint-Cloud, de Sédières[3], de Noailles[4], le comte de La Rochefoucauld, les chevaliers de Rochefort, de Frédaigue, en tout environ cent vingt rejetons de l'ancienne noblesse, armés de toutes pièces, disposant d'environ quinze cents hommes. Ce renfort, arrivé à trois heures après midi, sans prendre aucun repos, attaqua les ligueurs avec d'autant plus de fureur qu'on venait d'apprendre que ceux-ci avaient mis à mort le seigneur de Saint-Chamans, fait prisonnier au moment où il tentait de sortir de la place, quoiqu'il offrît une rançon. Les royalistes, malgré tous

1. Pierre de Jarrige, auteur du précieux journal que nous avons déjà cité, mourut en 1574 : son fils, Pardoux de Jarrige, continua ce journal; mais comme il n'avait que treize ans à la mort de son père, il est probable que ce ne fut que longtemps après qu'il annota les événements; aussi cette continuation est-elle incomplète; comme il la termine par le récit du siége de Saint-Yrieix, il est probable qu'il n'eut pas le temps de faire connaître ce qui concerne l'entreprise du vicomte de Ventadour que nous rapportons ici. Il ne mourut cependant qu'en 1656.

2. Galliot de la Tour, seigneur de Limeuil. Il appartenait à l'illustre maison de la Tour, et fit son héritier le vicomte de Turenne, son cousin.

3. Pierre de Sédières, fils de Dominique et d'Anne de Pierre-Buffière, marié le 17 mai 1571 à Marthe de Noailles, fille d'Antoine et de Jeanne de Gontaut.

4. Henri de Noailles, seigneur d'Ayen, Chambres et Malemort, gentilhomme de la chambre du roi, en 1583, fut nommé comte d'Ayen en 1592. Il était fils d'Antoine de Noailles, gouverneur de Bordeaux, et de Jeanne de Gontaut.

leurs efforts, ne pouvant percer les lignes ennemies, se retirèrent dans un faubourg et s'y retranchèrent. Le vicomte de Pompadour, profitant de cette retraite, détacha une partie de sa cavalerie, en ayant soin de mettre en croupe un fantassin derrière chaque cavalier, et la fit passer secrètement derrière les maisons du faubourg, près d'un moulin, où les fantassins déposés à terre se mirent en embuscade, pendant que la troupe à cheval se rangeait en bataille sur deux rangs, de chaque côté du chemin, afin de masquer ceux qui étaient derrière elle. Le comte de La Rochefoucauld, qui arrivait pour débusquer cette cavalerie, la croyant isolée, s'élança sur elle par un mouvement rapide. Celle-ci, feignant d'éviter le combat, se replia sur l'infanterie. Alors l'agresseur, apercevant l'embuscade, cria aux siens qui descendaient le ravin, de regagner la hauteur. Mais ceux-ci, n'entendant pas son commandement, tombèrent dans le piége, furent mis en déroute, et causèrent parmi les autres détachements un si grand désordre, qu'il fut impossible aux chefs de reformer leurs lignes de bataille. Le seigneur de Chamberet, accouru pour les soutenir, renversa quelques barricades, mais ne put rallier les fuyards, qui, poursuivis par Montpezat, périrent en assez grand nombre. On trouva parmi les morts le comte de La Rochefoucauld, La Coste-Mézières, La Mothe-Saint-Cloud, de Frédaigue et de Progi (20 mars). Malgré ce succès, le vicomte de Pompadour, après de nouvelles tentatives inutiles contre la ville, abandonna le siége et se retira sur ses terres.

Un mois après, les ligueurs, conduits par le sieur de La Guierche, au nombre de plus de mille hommes d'infanterie et de cavalerie, mirent le siége devant la ville du Dorat, et furent repoussés par les habitants, qui, pour récompense de leur courage et de leur fidélité, obtinrent de Henri IV que

désormais les clefs de la ville demeureraient en la garde des consuls [1]. La Guierche, après cet échec, croyant profiter du moment où les habitants de Saint-Yrieix assistaient à une procession générale en action de grâces de leur délivrance, chercha encore à surprendre le château. Chamberet, averti de ce projet, arriva aussitôt au secours de la ville, qui avait eu le temps de fermer ses portes, et tua à l'ennemi deux cents hommes.

Pour les deux partis, il ne s'agissait plus de catholicisme, de liberté de conscience. Le débat était tout politique. Aussi la religion ne voyait plus la foule accourir à la solennité de ses fêtes. Celles de Saint-Martial n'attiraient pas, comme autrefois, les populations, qui ne venaient à Limoges que pour vendre les produits de leurs champs ou pour acheter ceux de la ville. Le clergé, pour combattre cette préoccupation des intérêts matériels, ne voyant plus que de rares offrandes déposées sur le tombeau de son apôtre, cherchait à ranimer les sentiments religieux en interprétant tous les malheurs publics comme autant de punitions du Ciel [2].

1. Cette concession n'est en quelque sorte que la reconnaissance d'un droit beaucoup plus ancien que nous trouvons dans les coutumes approuvées et confirmées par les rois d'Angleterre en leur qualité de ducs d'Aquitaine, et dont voici le texte roman pour le cas spécifié : « Que li Cossols en nom de lor et de la dicha communitat, tenen en possedissen... Los murs, las portas, la claus, portiers, tortz, fortalezas...; et ils hi pozen gardas de jorn et de nuech... » (Voir à la fin les *Coutumes de Limoges*.)

2. On peut juger de l'état impressionnable des esprits par ce passage des chroniques manuscrites : « On avait posé des corps de garde aux chemins d'Aixe et de Saint-Junien : sur le chaud du jour, les soldats, s'égayant sur l'herbe, tirèrent leurs épées avec des cris et des risées. Le peuple, craignant que ce ne fussent des ligués (*ligueurs*), prit la fuite. Ceux qui gardaient la tour des Arènes, voyant cette émeute, lâchèrent en l'air quelques pièces de calibre, et donnèrent l'alarme par la ville. Ceux qui étaient à la foire couraient avec vitesse vers la porte de Montmaillé, laquelle seule était ouverte en ce jour, pour se sauver. Et dans l'enfoncement du chemin joignant le cimetière, il y eut si grande presse de gros bétail, tombant les uns sur les autres, qu'il en fut étouffé cent ou six vingt bêtes, et plusieurs hommes et

Les chefs des ligueurs, qui avaient à satisfaire des haines personnelles, les soldats qui les suivaient, avides de meurtres et de pillage, continuaient de tenir la campagne, ne tenant aucun compte de la bataille d'Ivry, gagnée par Henri IV sur Mayenne, au cri généreux de : « Compagnons, sauvez les Français ! » ni de la modération de ce prince qui nourrissait ses sujets affamés de Paris. A un roi légitime, depuis la mort du cardinal de Bourbon, ils préféraient encore Philippe II et les Seize. Les Rastignac, irrités de la mort de leur frère décapité à Limoges, s'avancèrent jusqu'à Saint-Gérard, et campèrent devant le couvent des Carmes, où ils firent trois prisonniers qu'ils conduisirent dans la tour de Bar. Cette tentative ne leur réussit pas. Dans le même temps, le capitaine Laforêt, qui commandait dans Saint-Yrieix, apprenant qu'ils étaient sortis de Corberfy pour se porter sur d'autres points, ne laissant dans le fort que quelques-uns des leurs, s'y présenta à l'improviste, brisa la porte avec un pétard, et s'établit dans la place. Chamberet, récemment nommé gouverneur de la province, apprenant le succès de ce coup de main, dirigea ses forces d'un autre côté, vint attaquer la tour de Bar, que le sergent La Plante, bourgeois de Limoges, rendit par capitulation [1].

La réforme, qui, comme toutes les révolutions violentes, troublait pour longtemps l'ordre social, n'était point un événement purement accidentel. Depuis surtout le XII[e] siècle ses tendances réformatrices s'étaient développées; du Midi, où fut son berceau, elle était montée vers le Nord réveiller les esprits inquiets de Luther, de Zwingle et de Calvin :

femmes oppressés dans la foule. Ce châtiment ayant fait ouvrir les yeux à ceux de la ville, ils transférèrent cette foire au lendemain de Saint-Martial. »

1. La tour de Bar, paroisse de Saint-Martin de Jussac, Morterolles, et le Palais, près Limoges, servirent de prison aux habitants de Limoges, arrêtés par les Anglais, lors de la prise de la Cité.

hardie et entreprenante, elle s'était facilement introduite, non pas seulement dans les rangs du peuple, mais parmi les représentants les plus élevés de l'ordre social. La politique l'accepta; la liberté l'appela sa sœur. Aussi, depuis moins d'un demi-siècle, s'apercevait-on que le vieux monde croulait, que la démocratie n'obéissait plus aux chefs qu'elle s'était donnés ou qu'elle avait subis au moyen âge. A Limoges, ce changement était manifeste; les consuls, ces fiers représentants de la liberté légale, qui avaient lutté pendant des siècles pour le maintien des priviléges de la commune, n'avaient plus la même autorité qu'autrefois : elle s'était usée dans les commotions civiles. La masse des habitants ne voulait plus voir en eux que ses délégués. Le peuple, témoin et trop souvent victime de l'ambition des chefs protestants et de ceux de la Ligue, réclamait sa part dans l'administration de la chose publique. Sur la fin de l'année 1591, à Limoges, une multitude d'ouvriers, de gens de peine, de petits propriétaires ou marchands, s'assemblèrent devant la maison de ville, demandant qu'on nommât des consuls qui ne fussent ni huguenots ni ligueurs. Comme ils paraissaient décidés à user de violence, on ferma les portes, dont ils continuèrent de secouer les verrous, ce qui les fit appeler les *Vérouillats*. L'intendant de la généralité et les consuls, menacés d'être violentés, sortirent secrètement du consulat par une petite rue qui conduisait aux rues Montant-Manigne et Cruche-d'Or, et, reparaissant avec quelques forces aux deux bouts de la rue du côté des *Bancs* à la halle de la Boucherie, surprirent cette foule désarmée, qui prit la fuite. Les plus violents furent arrêtés et exilés [1]. A Saint-Léonard se manifestèrent les mêmes prétentions : on ne voulut ouvrir les portes au comte de Ventadour qu'à

1. Reg. consulaires.

la condition qu'il n'entrerait qu'avec quarante chevaux. Au contraire, quand il vint à Limoges, les consuls, ceux de Saint-Junien et de Solignac, pressentant qu'ils auraient besoin de l'appui de l'autorité royale pour le maintien de l'ordre, s'empressèrent de venir lui offrir leur dévouement et leurs hommages.

Cependant le parti de la Ligue, s'il comptait encore dans ses rangs quelques grands personnages, n'avait guère plus de force que celle de l'intrigue; son fanatisme tombait devant la froide raison des populations qu'on égare souvent, mais qui se fatiguent même du désordre. A Limoges, où le catholicisme n'avait fait qu'une place bien étroite à la croyance ennemie de ses dogmes, on désirait la conversion de Henri IV : on faisait des processions pour l'obtenir. On en faisait autant à Saint-Léonard, où les consuls installaient solennellement dans sa grotte un ermite qui, comme au moyen âge, devait prier pour le monde, faire pénitence de ses erreurs ou de ses crimes. Le peuple aimait à venir entendre psalmodier la prière dans cette tombe anticipée, s'agenouillant devant l'homme à la longue barbe, aux cheveux blancs, vêtu de deuil, qui donnait ses prières et ses mortifications au prix de quelques provisions que lui apportaient de saintes filles. Cet homme, qui acceptait ainsi l'aumône et la solitude, était un gentilhomme nommé Mathieu de La Firge. Au fond de cette grotte, où coulait une source limpide, où il entendait le bruit de la ville et celui des passants qui se recommandaient à ses prières, il se consolait d'avoir renoncé à ses titres de noblesse que lui conservait le peuple, l'appelant toujours le seigneur de Noblac. On sait que les consuls de Limoges avaient aussi « l'intendance des reclus ». A Mont-Jauvy, la grotte de l'ermite était toujours pourvue : la vie s'y continuait dans la mort. Quand le matin le passant avait vu un cadavre gisant sur

la roche nue, on courait avertir les consuls qui devaient chercher un remplaçant, un initié à la pénitence. A l'intérieur de la ville, près du couvent des Carmes, dans un caveau éclairé par une étroite ouverture, creusé dans de vieilles substructions qui, sous les Romains, avaient supporté les murailles d'un cirque, vivait aussi une pauvre femme, habillée d'un sac de toile blanche, toujours priant ou dormant de lassitude sur la dalle froide où la mort devait la saisir. A la descente de Pierre-Buffière, sur le penchant de la colline au pied de laquelle murmure le torrent, le voyageur s'arrêtait souvent pour donner un morceau de pain ou son vêtement à l'ermite qui logeait sous l'humide rocher. Ces hommes et ces femmes, entrés vivants dans la tombe, semblaient heureux d'expier jusque dans la mort les fautes d'une société qui voulait vivre en paix. Qu'on ne s'étonne pas si le Limousin, attaché aux pieuses pratiques du moyen âge, voulait avoir un roi catholique.

La conversion de Henri IV, à laquelle avait travaillé, par l'explication des dogmes catholiques, Pierre Benoît [1], chanoine de Limoges, comme autrefois saint Waast à celle de Clovis, fit espérer au clergé et aux fidèles du Limousin de voir renaître bientôt les beaux jours du catholicisme. Il y eut en effet, comme toujours après les révolutions violentes, une certaine réaction dans toutes les consciences. Les consuls et les habitants de Saint-Léonard, la ville aimée des pèlerins, célébrée par tant de pieuses légendes, commencèrent la construction d'un couvent pour les religieux cordeliers (1594). Le général Verdier, en sa qualité de premier consul, en posa la première pierre [2]. L'évêque de La Marthonie, le fougueux partisan de la Ligue, vint, l'année sui-

1. Benoît (Pierre), archidiacre de Limoges, fut désigné pour instruire Henri IV. Il mourut en 1595.
2. Ce couvent a été converti en une fabrique de porcelaine.

vante, consacrer l'église, que l'abbé de Grandmont enrichit de plusieurs reliques. La foule se pressa autour de la chaire évangélique, où elle n'entendait plus, comme quelques années auparavant, des paroles de haine, des injures et des anathèmes contre le Béarnais. Par une sage tolérance, l'Église pouvait retrouver son influence, continuer sa noble mission de civiliser et de bénir. Le peuple ne demandait pas mieux que de se laisser aller aux espérances immortelles, de s'associer aux prières qu'on venait d'ordonner pour les biens de la terre en partie détruits par des inondations [1]. Les grandes ostensions des reliques retrouvèrent toute leur majesté. Les chanoines de Saint-Germain, réunis à ceux de Saint-Léonard, se rendirent en grande pompe à la basilique de Saint-Étienne. De nouveaux ordres religieux, fondés ou modifiés pendant les grands combats contre l'hérésie, s'établirent dans plusieurs lieux. A Limoges, les récollets prirent possession de l'église Sainte-Valérie [2].

Cinq ans après, les jésuites furent appelés à la direction du collége. Mais si la foi se manifestait par tant d'élans généreux; si les cœurs troublés par les bruits du monde, attristés par tous les excès des derniers temps, pouvaient trouver enfin dans la solitude la vie spirituelle, le calme des passions et les joies anticipées du ciel, le monastère autrefois le plus riche du pays, le plus fécond en grandes vertus, fut soumis encore à de tristes épreuves.

Grandmont, qui avait tant souffert dans la guerre de Cent Ans, vit encore ses trésors, ses belles propriétés enviés par des hommes puissants, qui ne craignaient pas de s'enrichir des dépouilles de l'autel. Vainement les frères conventuels, pour se soustraire à de criminelles ambitions,

1. Chron. mss.
2. Cette église du XIIe siècle avait été bâtie sur le lieu même où, selon la tradition, fut décapitée la première martyre de l'Aquitaine.

choisirent pour abbé François de Marran, prieur claustral, dont ils connaissaient les vertus; l'élu eut pour compétiteur François d'Auberoche, nommé par Henri IV [1]. Le seigneur de Saint-Germain-Beaupré, d'accord avec Charles de Valois, comte d'Auvergne, voulant faire prévaloir ce dernier contre les religieux qui le repoussaient, envahit le monastère, y exerça les plus coupables violences, pilla le trésor, enleva les châsses renfermant les reliques apportées de tous les points du monde catholique, et vendit ces admirables chefs-d'œuvre auxquels avaient travaillé tant d'habiles artistes de Limoges (1596). Un arrêt du parlement confirma, quatre ans après, l'élection de François de Marran. Le seigneur de Montignac chassa les envahisseurs, mais ses soldats y campèrent trop longtemps en maîtres et y exercèrent de nouveaux ravages. Il fallut que les gouverneurs de la Marche et du Limousin menaçassent de les faire sortir à coups de canon. Encore quelques années, et les sommets les plus élevés des plus hautes montagnes du Limousin ne seront plus couronnés par les constructions grandioses de cet édifice, de cette magnifique église, dont les quatre nefs se joignaient sous une majestueuse coupole, le scepticisme du XVIII[e] siècle aura accompli son œuvre de destruction, et les pierres auront servi à construire les geôles des cou-

1. L'abbaye de Grandmont, qui mériterait à elle seule d'occuper la vie d'un historien, quand il s'en trouvera un qui veuille consacrer ses études à recueillir ce qui concerne l'église de Limoges, la plus riche de la France en documents précieux, perdit surtout de son importance sous l'administration des abbés commendataires, qui en firent un véritable commerce. François II de Neuville avait été pourvu de cette dignité au mois d'octobre 1563. Il mourut en 1596, et fut enterré à Grandmont dans le chœur de l'église. L'ordre de Grandmont fut supprimé en 1789 sur la demande de M[gr] Louis-Charles d'Argentré, évêque de Limoges. Déjà en 1771, M. de l'Épine, subdélégué de l'intendant de la généralité, avait été chargé de faire l'inventaire des meubles et des revenus de l'abbaye, en présence de François-Xavier Mondain de la Maison-Rouge, abbé général de l'ordre. Cet inventaire, qui se trouve dans les manuscrits de l'abbé Legros, mentionne au 3[e] volume de précieux objets d'art.

pables flétris par la loi : *Etiam perire ruinæ* [1]. Si l'archéologue et les amis des arts veulent admirer les vestiges des splendeurs des *bons hommes de Grandmont*, ils en trouveront de beaux restes dans un grand nombre d'églises du pays, où la religion les abrite sous ses ailes comme autant de précieux monuments de la piété de nos ancêtres [2].

La nouvelle de l'abjuration de Henri IV avait été reçue avec autant de joie dans le Bas-Limousin que dans le reste de la province. Brive surtout en était heureuse : Anne-Lévis de Ventadour, lieutenant du roi, s'y était rendu pour présider l'élection de quatre consuls, choisis par seize des notables dans l'église de Sainte-Catherine, dont il n'existe plus rien. Il y avait laissé à son départ un détachement d'arquebusiers commandés par le seigneur de Bort. L'année précédente, on y avait publié la trêve de trois ans accordée par le roi aux derniers ligueurs (avril 1593). A cette occasion toutes les rues furent illuminées. Le comte-duc de Ventadour était encore à Brive, lorsqu'il apprit que les ligueurs menaçaient quelques localités du Bas-Limousin, et s'avançaient vers Ussel, capitale de son duché. En effet,

1. C'est avec les pierres de l'abbaye de Grandmont qu'a été construite une partie de la maison centrale de Limoges.

2. Les églises du diocèse qui conservent quelques objets d'art venant de Grandmont sont : *Ambazac*, une châsse, une dalmatique, présent fait à Saint-Étienne de Muret par l'impératrice Mathilde, femme de l'empereur Henri V ; — *Saint-Martin Teressus*, un retable orné de deux statues ; — *Saint-Georges-les-Landes*, reliquaire en cristal sur un pied ciselé ; — *Chateauponsac*, reliquaire en vermeil du XIIIe siècle ; — *Saint-Junien*, le maître-autel, avec bas-relief en marbre blanc représentant les disciples d'Emmaüs ; — *Balledent*, reliquaire en cuivre doré et émaillé ; — *Saint-Sylvestre*, reliquaire d'argent doré du XIIIe siècle, renfermant des reliques de saint Junien et de saint Amand ; buste en argent de saint Étienne de Muret, dont le cardinal des Brissonnet avait fait présent à Grandmont en 1494 ; — *Mailhac*, un bras d'argent doré orné de pierreries, renfermant des reliques ; — *Les Billanges*, reliquaire représentant saint Étienne de Muret ; — *Saint-Sulpice-les-Feuilles*, reliquaire en cuivre doré avec une statuette de saint Sébastien, un autre représentant un ange. (V. *Annales archéologiques*, publiées par Didron.)

ceux-ci, conduits par Gaspard-le-Loup, seigneur de Montfan [1], sommèrent les habitants de leur payer une forte contribution, les menaçant, en cas de refus, de prendre la ville d'assaut et de la livrer au pillage. Les citoyens barricadèrent leurs portes, coururent aux armes, pendant que Charles de Rochefort [2], Jacques de Senneterre, seigneur de Saint-Victour, l'italien Gilbert de Visconti, Gabriel de Veilhan [3], le capitaine Roffi, organisaient d'autres moyens de défense. Les ligueurs se retirèrent, craignant l'arrivée du duc de Ventadour.

Le seigneur de Chamberet, nommé à peu près dans le même temps lieutenant général du Limousin, leur opposa partout une vigoureuse défense. Pour les attaquer dans le château de Gimel, il vint à Brive, où les consuls et les notables lui fournirent des hommes et de l'argent. Après quatre mois de résistance, il força la place à capituler [4] (1594). Mais, au mois de novembre de l'année suivante, les capitaines Marseis et Roselly vinrent attacher le pétard aux portes de la petite ville de Corrèze, à peu de distance de Tulle. Après s'en être emparés, le même soir, par une nuit obscure, ils coururent surprendre encore le château de Gimel, s'y établirent, et pendant assez longtemps y entassèrent leur butin, y convertirent en canons les cloches de Corrèze qu'ils avaient emportées. Desprès-Montpezat accourut aussi du Périgord, qui n'avait pas été compris dans la trêve accordée à la Guyenne par le maréchal de Matignon, parcourut la partie du pays située entre la Vezère et

1. Gentilhomme ordinaire de la chambre. Il avait épousé Charlotte de Beaufort-Canilhac.

2. Seigneur de Saint-Angel, de Chambon, de Bellegarde et autres lieux.

3. Chevalier des ordres du roi, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes.

4. Les consuls de Brive étaient : Pierre de Barrier, Jean de Clédier, Pierre Soulhac et Jean Duriou ; deux bourgeois et deux nobles, ce qui n'était pas ordinaire dans les villes qui jouissaient des droits de commune.

la Dordogne. Bouchard d'Aubeterre, le baron de Beynat et quelques autres se mirent à sa poursuite.

Après de longues marches à travers les vallées marécageuses, les collines boisées ou couvertes de bruyères, Bouchard rangea ses troupes en bataille devant l'hôpital Saint-Jean, près de Turenne, attendant l'ennemi qui se tenait dans les environs de Veyrac. Puis, apprenant que les ligueurs allaient se diriger sur Cornil pour se réunir à Beauregard et Rastignac, il s'y porta à marche forcée. Mais la place où venait d'entrer Montpezat était protégée par deux châteaux forts. On ne pouvait arriver à l'un d'eux que par un sentier étroit et rapide qui se cachait aux flancs de la colline. Cependant Théminc, un des chefs de l'armée royale, parvint à s'en approcher et commença l'attaque. Trois fois repoussé, il eut un cheval tué sous lui; mais ensuite, soutenu par la cavalerie, il s'élança avec tant d'ardeur sur les ligueurs que ceux-ci reculèrent jusqu'aux portes du château, d'où Montpezat, voyant le danger de sa position, venait de sortir secrètement en se glissant avec les siens derrière les bois de la colline. L'attaque du premier château continua. Le lendemain, d'Aubeterre, qui s'était mis à la poursuite des fuyards et leur avait enlevé un canon, reparut devant la place. Les lieutenants des assiégés, La Morélie et Lavergne, affaiblis par plusieurs engagements partiels, désespérant de se maintenir plus longtemps dans leur poste, consentirent à capituler. La garnison, forte de cinq cents combattants, resta à la discrétion des assiégeants. L'autre château se rendit le lendemain. Les ligueurs avaient perdu quatre cents chevaux et leurs bagages, parmi lesquels on trouva une cassette qui contenait la relation du voyage fait en Espagne par Montpezat quelque temps auparavant, par l'ordre du duc de Mayenne, pour demander des secours à Philippe II.

Les dernières années de la guerre contre les ligueurs avaient porté le trouble et laissé bien des misères dans le pays. La disette s'y fit sentir par suite de l'abandon de la culture des champs. Dans plus de vingt paroisses, au centre du Bas-Limousin, les habitants avaient été tués ou dispersés. La peste y exerça aussi de grands ravages. Les campagnes appauvries se soulevèrent contre une surtaxe d'impôt, appelé impôt de la Pancarte. Les mécontents, ramassis de paysans fournis par les paroisses de Dournazac, de Saint-Pardoux, de Ladignac, de Champsac, de Saint-Priest et autres lieux, pillèrent et brûlèrent les propriétés des nobles. Après toutes les révolutions violentes qui changent les mœurs et les habitudes d'une société et qui ne réussissent qu'en excitant de coupables aspirations, il reste toujours dans les masses, parmi ceux qu'on a soulevés par de trompeuses promesses, des mécontents prêts à tout entreprendre contre ceux-là mêmes qui les ont entraînés au désordre. L'indignation populaire se traduisit par la révolte des *Croquants*, ainsi nommés de *Croc*, village du Limousin. Une garnison de deux mille hommes, qui occupait le château de Châlus, tua un des capitaines qui la commandait, appelé Pierre Deschamps, natif de la basse ville, homme hardi, riche et ambitieux. Mais les Croquants reparurent bientôt, au nombre de quatre mille, reprirent la place, rançonnèrent le capitaine Labarre, lui laissèrent, ainsi qu'à ses troupes, la vie sauve, mais pillèrent le château et se firent donner six mille écus.

Les bourgeois, les nobles et les prêtres fuyaient devant ces bandes de paysans armés; les petites villes fermaient leurs portes pour laisser passer le torrent; l'incendie dévorait les châteaux qui avaient été pillés. On ne put arrêter cette révolte que par la force des armes, avec l'aide de M. de Chamberet en Limousin, M. de Bourdeille en Périgord, et

M. de Malicorne en Poitou. Henri IV montra à cette occasion la plus grande modération. Il écrivait à M. de Bourdeille : « Je désire, s'il est possible, que ce remuement et désordre se compose par la douceur et que lesdits soulevés se reconnoissent et posent les armes [1]. » Puis, dans une autre lettre au même : « J'ai eu advis du sieur de Chamberet d'une grande soulévation de peuple, qui s'est faite en Limousin, sous prétexte des excessives impositions et des excès et violences qu'ils souffrent ordinairement des gens de guerre. Je ne doute point qu'ils n'aient sur ce quelque sujet à se plaindre, mais la forme qu'ils y tiennent est pleine de désobéissance et d'une périlleuse conséquence... J'ai résolu de depescher par de là le sieur de Boissize, avec charge d'ouir les plaintes et y pourvoir, et leur offrir de ma part toute douceur et grâce. Mais par ce qu'il pourroit être que cela ne les arrêteroit pas, j'écris au sieur de Chamberet, mon lieutenant général, de se mettre en campagne avec ce qu'il pourra assembler de forces, pour en ce cas les rompre et désarmer [2]. » Le baron de Chamberet, si ardent à poursuivre les ligueurs, si fidèle au parti de Henri IV, se mit à la poursuite des pillards; il les chassa de Couzeix, et quelques jours après (24 juin 1594) rencontra la plus forte des bandes, au nombre de quatre mille, au lieu des Pousses [3], et la mit en déroute. Quinze cents y furent tués et un grand nombre blessés. Le baron de Salaignac, qui eut après lui le gouvernement de la province, poursuivit d'autres bandes dans le Bas-Limousin, rétablit l'ordre partout et fut reçu à Tulle comme un libérateur. M. de Noailles contribua aussi de sa personne à protéger cette ville contre les révoltés. Henri IV lui en témoigna sa reconnaissance, et, après avoir

1. Lettre du 11 mars 1594. (*Lettres missives*, t. IV.)
2. 11 mai 1594. (*Ibid.*, t. IV, p. 156.)
3. Commune de Saint-Maurice-les-Brousses.

conquis son beau royaume de France, se mit à l'œuvre pour rétablir dans les provinces l'ordre si profondément troublé, pour y relever l'industrie, le commerce, et surtout l'agriculture. Le Limousin profita de ces premiers efforts et des généreuses intentions d'un ministre dévoué qui faisait appel à tous les hommes intelligents. Le vicomte de Châteauneuf, un des premiers à l'œuvre, au grand étonnement des habitants de Limoges, fit descendre par la Vienne les bois de ses immenses forêts. C'est là l'origine du bois de flottage. Des fabriques de papier furent établies sur les cours d'eau les plus limpides; la vente des draps fabriqués à Limoges s'étendit au loin. L'art rivalisait avec l'industrie; les églises retrouvaient d'habiles artistes qui peignaient leurs vitraux de dessins richement coloriés [1]. Le baron de Salaignac, nommé lieutenant général de madame d'Angoulême, venait rétablir l'ordre à Limoges et y faire oublier tous les ressentiments que la guerre y avait laissés. Il fit rentrer dans la ville et remit en possession de leurs propriétés tous ceux que les fureurs de la Ligue avaient relégués dans les faubourgs de Manigne et de Boucherie; les ligueurs eux-mêmes exilés furent rappelés, les consuls, décorés de leurs chaperons, reçurent les exilés à l'entrée de la ville, les conduisirent, au milieu de la foule qui pleurait de joie, à Saint-Martial, où fut chanté un *Te Deum* en l'honneur de cette réconciliation.

Le duc d'Épernon, nommé gouverneur de la province l'année suivante (1597), fit son entrée à Limoges le 8 juin, accompagné du baron de Salaignac, des consuls et du président Martin, commandant huit cents hommes de la milice

1. Limoges avait alors d'habiles peintres sur verre, parmi lesquels on citait surtout Raymond, Rochambaud, Sylvestre Pontiet qui répara les vitraux de l'abbatiale de Saint-Martial. (L'abbé TEXIER : *Études sur les émailleurs.*) Voir à la fin *les Emailleurs de Limoges*.

bourgeoise. Il passa sous plusieurs arcs de triomphe et assista sur la place des Bancs à un spectacle composé en son honneur. Le peuple, qui applaudissait son nouveau maître, ne prévoyait pas que cet ambitieux préparait à la France de nouveaux jours d'orage. Henri IV, qui savait de quelles difficultés serait entouré son délégué, engagea tous ses partisans à faciliter sa mission; il écrivit à Gui de Lubersac, un des plus dévoués, de le recevoir avec honneur, de reconnaître son autorité [1].

L'apaisement ne se faisait pas facilement dans les esprits : comme toujours, vainqueurs et vaincus conservaient encore des haines et des ambitions. Les anciens complices des folies de la Ligue rêvaient encore la suprématie politique du catholicisme. L'évêque de la Marthonie travaillait dans ce sens. Inspirés par lui, les notables de Limoges, considérant : « que le collége était sans conduite et sans discipline, de manière que la jeunesse était débordée ; » et croyant, d'autre part, « qu'il était impossible de trouver régents qui fussent plus zélés à l'honneur de Dieu et à l'instruction de la jeunesse que les pères jésuites, » résolurent de leur confier le collége. Les bourgeois s'imposèrent à cette occasion des cotisations volontaires [2]. L'influence de cet ordre célèbre, né d'une foi ardente à combattre l'hérésie, se fit bientôt sentir.

Pendant une procession de l'octave de la Fête-Dieu, le bruit courut que quelques huguenots venaient de profaner

1. Lettre du 25 avril 1597. Gui de Lubersac mourut l'année suivante.

2. Le 27 novembre 1599, la prise de possession eut lieu, en vertu d'un contrat passé entre les consuls et le P. Sollier. La charte d'approbation donnée à Rome, le 25 mars 1606, par le P. Claude Aquaviva, prévôt général de la compagnie de Jésus, est dans les mains de M. Nivet-Fontaubert. Qu'il me soit permis d'offrir l'expression de ma gratitude à ce véritable et savant appréciateur des beaux-arts, pour la bienveillance qu'il voulut bien me témoigner en me facilitant quelques recherches durant le séjour que je fis à Limoges au mois d'octobre 1871.

dans l'église des Jacobins une hostie consacrée. Un prédicateur de Saint-Martial signala ce scandale à la foule. Une enquête eut lieu. Le gardien des reliques du couvent des Jacobins en accusa deux vieillards protestants qui furent arrêtés, mais leur innocence fut reconnue, et leur accusateur condamné au fouet. Les protestants pouvaient craindre de nouvelles persécutions, mais l'arrivée de M. de Châteauneuf les rassura. Le peuple et les consuls vinrent recevoir le nouveau lieutenant général aux portes de la ville. Le clergé au contraire, ne dissimulant pas son dédain pour ce chef qui appartenait à la religion réformée, n'était point venu lui offrir ses félicitations dans le palais du Breuil.

A la fin du XVI[e] siècle, l'autorité politique n'était pas moins ébranlée que l'autorité religieuse. Les temps de troubles laissent toujours à la société le despotisme qui a triomphé, ou la liberté conquise; mais l'un et l'autre ne s'imposent pas en un jour. Le peuple avait été trop associé aux luttes des partis, pour ne pas vouloir en retirer quelque profit. Quand on voulut procéder, à Limoges, à la nomination de nouveaux consuls, une grande partie des habitants demandèrent à y concourir (1600). Henri IV, consulté par le duc d'Épernon, ordonna de procéder à l'élection comme par le passé. Alors les habitants, qui se rapprochaient des protestants dans le but de faire prévaloir leurs candidats, achetèrent des suffrages, introduisirent ainsi un grand nombre d'artisans dans la Maison de ville, et disposèrent de la majorité. Le parti des réformés pouvait cependant se montrer satisfait et ne pas s'associer à des compétitions illégales : on ne lui déniait plus la libre pratique de son culte, qu'il célébrait dans un temple situé près de la Croix de Mandonaud, sur le chemin de Beaupeyrat.

Henri IV, pour l'exécution de ses projets contre la mai-

son d'Autriche, avait pu s'entourer de la noblesse de province, dont une partie, aux temps des guerres civiles, était sortie de ses manoirs pour chercher fortune dans les factions. Le Limousin lui fournit son contingent de gentilshommes dévoués et de joyeux chevaliers. Celui qui prit le plus de part aux aventures galantes de la cour fut le chevalier de Noailles, heureux, si l'on en croit Henri IV, des faveurs de Marguerite de Bourbon, femme de François de Clèves[1].

Un nouveau règne a toujours besoin d'argent : de nouveaux impôts furent demandés au Limousin. Mais le peuple n'aime pas à donner ce que la guerre lui a laissé : de là des mécontentements, des révoltes. Pendant que le roi se trouvait à Poitiers, les habitants du Dorat insurgés refusèrent d'ouvrir leurs portes à la compagnie de Vendôme, qui devait y tenir garnison. Le duc de la Roche-Posay vint les châtier. Le roi, irrité, voulait faire détruire la ville, qui ne fut sauvée que par les prières de son lieutenant et du maréchal de Schomberg (1602)[2]. Lambert, chevalier du guet d'Orléans, venait d'arriver à Limoges avec les archers du grand prévôt, porteur d'une commission du roi, qui l'autorisait à percevoir un impôt d'un sou par livre; mais au moment où il donnait connaissance de sa mission, il fut assailli à coups de pierres par une foule de femmes qui le poursuivirent jusqu'à son logis. Le lendemain, les mêmes femmes, suivies d'une foule de gens du peuple, reparurent dans les

1. « Le chevalier de Noailles, dit Tallemant des Réaux, avait un jour placé ces vers sur le lit de cette princesse :

« Nul bien, nul heur ne me contente,
Absent de ma divinité. »

« Le roi de Navarre écrivit au-dessous :

« N'appelles pas ainsi ma tante,
Elle aime trop l'humanité. »

2. Eugène Le Cointre : *Mémoire sur Pierre Robert.*

rues, se portèrent en vociférant devant la maison Dubois, où logeait Jean de Verdier, trésorier de France, qui se déroba à la colère des révoltés en se réfugiant dans l'évêché. Le jour suivant, l'insubordination se promenait encore triomphante dans les rues, pendant que les habitants paisibles et effrayés fermaient leurs portes. La foule se dirigea vers la maison commune, pour enjoindre aux consuls de forcer Lambert et ses archers à se retirer. Sur le refus de ces magistrats, cinq à six mille personnes coururent à la place Saint-Michel, devant le logis du Breuil, où Lambert était en conférence avec le baron de Châteauneuf. La porte du jardin fut brisée; la maison allait être envahie, quand les gentilshommes qui s'y trouvaient mirent l'épée à la main et repoussèrent la foule[1].

Les consuls et le président Martin rétablirent le calme, en promettant d'obtenir du roi l'exemption de l'impôt. Ils entrèrent ensuite dans le logis du Breuil, d'où ils sortirent bientôt après avec le baron de Châteauneuf, pendant que les gentilshommes accompagnaient Lambert et son escorte d'archers hors des murs de la ville. Lambert se retira au château de Beauvais, appartenant à l'abbé de Saint-Mar-

1. Henri IV écrivait au connétable de Montmorency une lettre qui aide à expliquer cet événement : « Mon cousin, je vous donnois dernièrement avis de la situation de la ville de Limoges et de l'ordre que je donnai lors, pour y remédier. Maintenant je vous dirai ce qui s'est passé sur l'exécution du commandement que j'avois fait au sieur de Châteauneuf, Charles de Pierre-Buffière, gouverneur de la ville, de entrer en icelle. C'est que tous les habitants assemblés, ayant entendu ma volonté par mes lettres, résolurent à l'instant d'ouvrir les portes audit sieur de Châteauneuf... Comme il a fait au même temps accompagné de cent gentilshommes et de plus de deux cents autres tous en armes, et a été reçu de tout le peuple avec un applaudissement général et cri continuel de : Vive le Roi !... Depuis ont esté livrés audit Châteauneuf aucuns de mes officiers et des consuls qui n'avoient apporté ce qui dépendoit de leur autorité pour appaiser ladite sédition. Cette grande et subite soumission fait connoître l'inclination naturelle qu'ont mes sujets à m'obéir, et que bien peu des habitants participoient à ladite désobéissance. » (*Lettres missives de Henri IV*, t. V, p. 597.)

tial[1]; il y rédigea le procès-verbal constatant les violences auxquelles il avait été en butte, et en termes tels que les consuls, effrayés, en rédigèrent un autre qui devait être présenté au roi par le duc d'Épernon. Neuf jours après, le président de Jambeville arriva à Limoges pour punir cette sédition, convoqua les douze consuls et leur ordonna de déposer leurs chaperons sur la table[2]. Puis, ayant fait appeler Jean Mauplo, trésorier général, Jean Petiot, juge, Gaspard Benoît, le marchand Durand Brugère, Pierre Dubois, et Jean Bonin, procureur du roi, il leur mit le chaperon sur l'épaule, les investissant ainsi des fonctions de consuls. Ce fut le dernier jour de la commune de Limoges, qui, à travers toutes les difficultés des siècles passés, avait su défendre ses priviléges et ses coutumes contre les vicomtes et contre le clergé. Henri IV n'aimait pas plus que la dynastie des Valois les institutions municipales du moyen âge; son mandataire appela les juges conseillers d'Angoulême, qui firent une enquête et condamnèrent les fauteurs de la révolte, alors en fuite, au supplice de la roue. Deux d'entre eux, Nabot et la Roque, arrêtés à Bergerac, furent pendus sur la place de Saint-Michel, en face du logis du Breuil (1602)[3]. On mit à exécution la pancarte du nouvel impôt, qui fut perçu jusqu'au mois de janvier suivant, où le roi, touché des misères du peuple, en ordonna la suppression.

Quelque temps après, cette population qu'on venait de faire assister à de cruelles répressions légales, accourait avec empressement à une autre satisfaction donnée à la re-

1. Pierre X du Verdier, qui fut abbé de 1598 à 1632. (*Gall. Christ.*)

2. Ceux qui comparurent furent : Garreau, G. Roulhac, F. Nantiat, P. Martin, F. Cellière, Cibot, avocat du roi, du Chambon, J. Navières, J. Tourniol, J. Rogie et le procureur Jean Guineau.

3. L'impôt fut perçu par les fermiers généraux jusqu'à la fin de l'année. Au mois de janvier 1603, le roi en releva les habitants et rappela le président de Jambeville.

ligion outragée. Deux frères, Maureil et Jean Farnes, avaient volé et assassiné un marchand, enlevé dans l'église de Saint-Michel-de-Pistorie un vase sacré, renfermant des hosties. On les condamna à être rompus vifs. Jean Farnes alla au supplice sans manifester aucun repentir, et refusant les secours de la religion. Son frère, agité de sentiments contraires, appela, au moment de subir sa peine, un archer et lui dit à l'oreille que les hosties étaient cachées dans un tas de pierres, près du rempart. L'évêque ordonna une cérémonie expiatoire. Le clergé des paroisses et les religieux mendiants sortirent en procession de la cathédrale, accompagnés de cinq mille fidèles, pour aller chercher les hosties au lieu indiqué[1].

Les six nouveaux consuls institués par l'ordre du roi administrèrent selon les formes usitées sous leurs prédécesseurs; mais leur installation n'en était pas moins une violation des anciens priviléges de la commune, et cependant les descendants du municipe romain, à travers tout le moyen âge, ne s'étaient jamais mis en révolte contre le pouvoir royal, si souvent aux prises avec la féodalité. Dans les grandes luttes que la France avait eu à soutenir pour défendre contre l'étranger sa nationalité et son indépendance, les consuls de Limoges et la population s'étaient toujours montrés dévoués et courageux, et, dans les derniers troubles occasionnés par les ligueurs, leur fidélité à la cause royale était restée à la hauteur des nécessités du temps. Malgré tout, Henri IV, autour duquel murmuraient encore les factions, crut devoir modifier de nouveau les élections de cette magistrature plébéienne, en confiant à cent prud'hommes, choisis par lui, le choix des six consuls[2]. Les

1. La même année, selon les chroniques, furent établis des chevaux de poste sur les routes de Paris, de Bordeaux, de Lyon et de Toulouse.

2. Le mode d'élection des consuls fut souvent changé, selon les besoins

registres du consulat témoignent que ces nouveaux magistrats « du bon plaisir » n'avaient pas à cœur, comme leurs devanciers, les intérêts de la cité.

Malgré la violation de ses anciens priviléges, le peuple ne fit point entenore d'énergiques réclamations; fatigué, comme la bourgeoisie, des dernières luttes où il avait eu sa grande part de misères, espérant trouver la paix et la sécurité sous un roi qu'il aimait, il se laissa aller au pouvoir absolu. La noblesse, au contraire, celle qui avait combattu pour ses propres intérêts plutôt que pour faire triompher la réforme ou le catholicisme, rêvait encore des complots. Son chef le plus intrépide et le plus ambitieux, le vicomte de Turenne, oubliant qu'il devait au roi le bâton de maréchal et son mariage avec l'héritière de Sedan, méditait de nouveaux projets de révolte, cherchait à rallier à sa cause les vaincus de la Ligue et de la Réforme, les mécontents du Limousin, du Querci et du Périgord, et recherchait l'appui des réformés d'Allemagne et même d'Élisabeth d'Angleterre, aussi irritée que lui de la conversion d'Henri IV. Soupçonné à la cour d'avoir trempé dans la conspiration de Biron, et craignant pour sa liberté, il se retira dans son château de Turenne, d'où il correspondait avec les gentilshommes de la Guyenne, qui n'avaient rien gagné dans les dernières guerres et qu'il excitait à une nouvelle levée de boucliers à laquelle devait s'associer le vicomte de Pompadour.

Instruit de ses menées, et après l'avoir vainement mandé à la cour, Henri IV se décida à surveiller de plus près ses ennemis, à venir dans le Limousin, qu'il connaissait à

de l'autorité royale, et quelquefois pour servir l'aristocratie. En 1656, un arrêt du Parlement ordonna qu'au lieu d'élire six consuls en même temps, on en élût trois chaque année qui demeureraient en exercice durant deux ans, « afin que ceux qui avaient déjà administré pussent diriger les trois nouveaux. » (*Reg. des conseils privés du roi.*)

peine, quoique cette province fût un des grands apanages de sa maison[1]. Il écrivit à M. de la Force, chargé déjà dans le pays de surveiller les factieux : — « J'ai vu par votre lettre... comme le retour par de là de Lugagnac[2] a fait changer d'opinion à ceux de la part desquels vous avoit parlé le sieur de Sireuil... Ce premier propos pouvoit attirer ma bonté nouvelle à oublier, ou pour le moins, traiter cette affaire avec plus de douceur qu'il ne comporte, et maintenant je suis résolu d'en couper la racine... Pour y donner un bon commencement, je ne veux plus que vous promettiez rien à personne de ceux qui derenovant pourroient faire croire qu'ils voudroient se repentir; mais que vous les remettiez tous à moi, pour y venir eux-mêmes faire leur confession et protestation. J'ai dépesché mon cousin le duc d'Épernon, pour s'en aller en son gouvernement du Limousin, lui baille dix compagnies du régiment de mes gardes et quatre compagnies de chevau-légers, que je fais entretenir. Il sera, sans faute, le 20 à Limoges, et de là s'en ira former à Brive, où je lui ai ordonné d'appeler toute la noblesse dudit gouverneur; et s'il y en a qui faillent de s'y trouver, qu'il commence à procéder contre eux, et, en quelque lieu qu'ils se renferment, il les y assiége. Je suis résolu de les suivre de bien fort près....[3] »

1. A cette occasion, Malherbe fit une prière pour le roi allant en Limousin. On remarque surtout ces vers :

« Un malheur inconnu glisse parmi les hommes,
Qui les rend ennemi du repos où nous sommes :
La plupart de leurs vœux tendent au changement,
Et, comme s'ils vivoient des misères publiques,
Pour les renouveler, ils font tant de pratiques,
Que, qui n'a point de peur n'a point de jugement. »

2. Vezins de Charny, seigneur de Lugagnac, partisan très-actif du duc de Bouillon, avait rendu inutiles les efforts de M. de la Force pour rétablir l'ordre en Limousin. Il fut du nombre de ceux qu'on condamna à mort et qui, n'ayant pu être arrêtés, furent exécutés en effigie.

3. 5 septembre 1605. (BERGER DE XIVREY : *Lettres missives de Henri IV*, t. VI, p. 504.)

Tous les projets du duc de Bouillon, vicomte de Turenne, étaient bien connus du roi, qui en informait exactement ses agents, écrivant à M. de Rosny : — « J'ai vu le sieur de Foussart ; il m'a confirmé tout ce que Rodelle nous avoit apporté du côté de Limosin, Périgord et Quercy... que plusieurs ont reçu de l'argent venu d'Espagne, et a été distribué par le duc de Bouillon, lequel a mandé à ses partisans de ne perdre courage et ne s'étonner des bruits qui courent de mon indignation... qu'enfin ses amis le verront plus tôt qu'ils n'espèrent, et ses ennemis plus qu'ils ne désirent. Toutefois je vois bien que tous ces gens là ont plus de peur que d'espérance sur les avis qui leur ont été donnés de mon allée par delà, car La Capelle-Biron[1] et Giversac[2] qui sont les principaux... ont prié instamment ledit de Foussart de m'assurer de leur fidélité... Ceux de Turenne se fortifient et munissent de ce qui leur est nécessaire, tant qu'ils peuvent, ayant depuis ces rumeurs logé leurs pièces d'artillerie sur leurs plates-formes, faisant contenance de vouloir défendre la place. Le vice-sénéchal de Brives m'a confirmé ledit avis, et m'a assuré que Rignac est dedans avec Vassignac[3], qui sont tous fort étonnés; de sorte que je ne doute pas que nous en ayons bon marché, en nous avançant et approchant d'eux... Les partisans du duc de Bouillon

1. Jean-Charles de Carbonnières, seigneur de la Capelle-Biron, s'associait, ainsi que le vicomte de Pompadour, son beau-frère, à la révolte du duc de Bouillon, en fomentant dans le Limousin, Périgord et Quercy, des troubles dont la gravité décida le voyage de Henri IV. Il fut au nombre de ceux qui furent exécutés en effigie. Il obtint sa grâce après la soumission du duc de Bouillon, et eut même l'honneur d'être présenté au roi à Fontainebleau, par M. de la Force, un an après cette lettre.

2. Marc de Cugnac, seigneur de Giversac, tenait un des premiers rangs dans le Périgord, dont son aïeul maternel, Jean d'Autefort, avait été gouverneur. Toutefois, après avoir été condamné à mort et exécuté en effigie avec La Capelle-Biron et trois ou quatre autres, il obtint l'année suivante des lettres d'abolition et de révocation de la sentence de Limoges.

3. MM. de Rignac et de Vassignac furent aussi exécutés en effigie et plus tard réhabilités.

n'auront aussi de temps pour le recevoir devant que nous soyons au pays, où je suis toujours d'opinion que nous fassions suivre d'une Chambre de Grands-Jours, afin d'apprendre à ceux du pays de reconnaître la justice avec leur roi....[1] » Comptant déjà avec raison sur la fidélité de François de Lubersac, seigneur de Chabrignac, il lui avait annoncé que le duc d'Épernon précédait son arrivée de quelques jours et d'avoir à l'assister de tout son pouvoir[2]. De Rosny apprenait aussi qu'il eût à se défier de Pierre-Buffière : — « Blanchard m'a dit que Pierre-Buffière est de la partie : faites prendre garde à ses actions... Vous lui pourrez bien dire, comme de manière de discours, que vous vous étonnez, comme il est possible, que lui qui étoit dans le pays et n'en bougeoit, il hantoit tous ces gens-là, n'en sût rien[3]. » Le vicomte de Turenne, informé des projets de voyage de Henri IV, avait feint de se soumettre, mais n'était parvenu à inspirer aucune confiance. Le roi écrivait à ce sujet au connétable de Montmorency : — « Le duc de Bouillon a envoyé un des siens, pour mettre Turenne et les autres forteresses qui lui appartiennent entre les mains de ceux que j'ordonnerai. J'en attends l'effet, et cependant je continuerai mon voyage[4]. »

Henri IV, parti de Fontainebleau au mois de septembre 1604, s'était mis en route, passant par Poitiers et se dirigeant vers Limoges, où il avait déjà envoyé Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Boissy, pour punir les complices de la révolte dont cinq, Jean de Lafaudrie et Michelin, son frère bâtard, Paul de Comarque, Louis Renaud et Jean Chastain, jugés par le présidial, furent décapités, leurs têtes

1. BERGER DE XIVREY : *Lettres missives de Henri IV*, t. VI, p. 505.
2. 15 septembre. (BERGER DE XIVREY : *Lett. missives de Henri IV*, t. VI, p. 522.)
3. 27 septembre. (*Ibid.*, t. VI, p. 529.)
4. 29 septembre. (*Ibid.*, t. VI, p. 535.)

plantées sur le haut des portes, leurs corps réduits en cendre et jetés au vent. Après s'être arrêté à Lussac-le-Château, il vint dîner au château de Busserolles[1], le jour où il y eut une grande éclipse de soleil, durant laquelle il se fit apporter un fagot de paille, se coucha dessus, comme s'il eût été dans un camp, et s'endormit paisiblement. Il écrivit de là à la reine : — « Nous allons coucher aujourd'hui à Bellac et demain à Limoges[2]. » Mais arrivé à Bellac, où il fut hébergé par le consul Génébrias, il retarda son départ, et y resta deux jours pour se livrer au plaisir de la chasse dans les environs, alors couverts de vastes forêts. Il en fit autant à la Croix-du-Breuil, près de Bessines[3], d'où il écrivit encore à la reine : — « Je suis tombé, cet après-dîner, malade de la maladie qui court (la dyssenterie) ; je n'en suis pas encore au sang, mais j'ai peur d'y arriver : cela est cause que je ne ferai pas demain mon entrée à Limoges[4]. »

Pendant ce temps le comte de Ventadour recevait à Brive, selon les ordres du roi, le serment de fidélité des consuls, celui des magistrats de Tulle et de plusieurs seigneurs des environs qui ne répondaient plus à l'appel du duc de Bouillon. L'intendant du vicomte de Turenne avait trahi la confiance de son maître, en instruisant les amis du roi que les conjurés se réunissaient au bourg de Salles, dans la maison de la Roque, et quelquefois dans un bois voisin, appelé *Las-Massadas*. Alors Roissy était venu investir le château de Turenne, et y était entré sans opposition ; il y trouva

1. Commune de Bussière-Poitevine. Dans cette commune, au lieu de Champagnac, existait en 1481 un autre château fort appartenant à Pierre de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, qui en confia la garde à Jean de La Lande, seigneur de Bussière-Poitevine, lequel y fut installé par Gautier des Cars, sénéchal de la Marche. (*Mss. de Robert du Dorat.*)
2. 12 octobre. (*Ibid.*, t. VI, p. 545.)
3. Commune de Bessines.
4. 17 octobre. (Berger de Xivrey : *Lett. de Henri IV*, t. VI, p. 550.)

CHAPITRE XXVII

HENRI IV A LIMOGES

Annonce de l'arrivée de Henri IV à Limoges. — Préparatifs pour sa réception. — Son entrée solennelle, comme vicomte de Limoges. — Harangues des magistrats et des officiers royaux. — Inscriptions en l'honneur du prince.

L'arrivée de Henri IV dans le Limousin, qu'il connaissait à peine, qu'il n'avait traversé autrefois qu'à la hâte, quand sa mère y était venue imposer la réforme; l'empressement à le recevoir de la part des plus grands personnages du pays, qui lui promettaient dévouement et fidélité; les concessions faites aux protestants; la religion catholique protégée et respectée; les récompenses accordées à ceux mêmes qui s'étaient déclarés les plus fougueux ennemis des croyances de leurs ancêtres, tout contribuait à rassurer le pays, à lui faire espérer la paix et la prospérité[1]. Aussi la joie fut-elle générale à Limoges, quand on apprit que le roi se disposait à visiter la première ville de sa vicomté, à promettre aux habitants la protection qu'ils n'avaient pas toujours trouvée sous ses prédécesseurs. Pour faire connaître cet événement, la dernière page de nos longues études, nous emprunterons

1. Presque tous ceux qui avaient servi le parti de la Ligue eurent part aux munificences de Henri IV. Pierre de Sédières vit ériger en vicomté sa terre, dont le château avait été bâti par Laurent d'Albiars, célèbre à la cour d'Innocent VI. Cette seigneurie, vers la fin du XIV[e] siècle, avait passé à Jean de Bothier, baron de Gimel. Jean Bothier, qui fut le premier vicomte de Sédières, épousa Marthe de Noailles. Ce fut pour plaire, selon une tradition locale, à Sully, ministre du roi, qu'il fit planter aux abords de son château deux allées de tilleuls.

ber la charge de ceste réception, mettent peine à dresser l'appareil de ceste entrée, font eslection d'un colomnel, de capitaines des quartiers, enjoignent à un chascun de se tenir prest pour une si belle action, mesnageant si bien deux ou trois sepmaines qu'il leur restoit de temps, traversées encore de beaucoup d'incertitude de cest acheminement, que toutes choses se trouvèrent prestes au jour de l'arrivée de Sa Magesté, si elle eust voulu permettre la cérémonie ce mesme jour. Mais les consuls, qui estoient messieurs maistres Jehan Martin, procureur au siége présidial et banquier, Antoine Barny, conseiller audit siége, Martial Martin, sieur des Monts, Grégoire Decordes, sieur du Haut-Ligoure, Jehan Vidaud, Pierre Duboys, ayant envoyés leurs députtés à la Maison-Rouge[1], le vendredi 14e d'octobre, pour offrir au roy, qui y estoit arrivé ce matin, les humbles affections, les cœurs et les volontés des habitans de la ville, il leur fit réponse qu'avoit agréable ce témoignage de leur fidélité qu'il apprenoit de Lymoges; mais qu'il ne la verroit que comme vicomte durant trois ou quatre jours, et puis après comme roy. Sa Magesté savoit que les consuls supportoyent impatiemment les manquemens qu'une précipitation apportoit à leur dessein, et leur voulut donner encores ce loisir. Cela fut cause que Sa Magesté entra ce soir dans la ville, sans aucune cérémonie, que d'un cri d'allégresse de : Vive le Roy! porté jusques au ciel par un meslange de voix de 30,000 personnes[2], pleines d'allégresse de voir le prince, qui fut logé en la maison Breilh, dressée et préparée à ceste fin au mieux qu'il fut possible. »

« Sa Magesté, ayant séjourné six jours dans la ville qui furent pour la plupart fort pluvieux, print résolution de

1. Lieu situé sur la route de Poitiers.
2. Les étrangers accourus pour voir le roi comptaient pour une grande partie.

faire son entrée solemne le jeudi 20[e] dudict moys ; et pour cest effect, sortit le matin de la ville, et s'en alla diner à Montjauvy, lieu et maison de sire Jehan Mercier, distante des faubourgs d'environ quatre ou cinq cents pas. Les troupes des compagnies de la ville qui passoyent au devant de son logis pour se rendre au lieu assigné, afin de se disposer à l'ordre de l'entrée, interrompirent son disner. Le roy les voulut voir, et commanda qu'au retour on les fit repasser au devant du théâtre. Ce théâtre estoit dressé en la maison susdicte dudict Jehan Mercier, à costé du grand pavé, qui est entre les faubourgs de Montmailher et Montjauvy : il estoit relevé de neuf ou dix pieds, et en pouvoit avoir cent ou cent-vingt en quarré. On y avoit accommodé deux escaliers opposites, l'un pour monter à l'arrivée, l'autre pour descendre au retour. Ce théâtre estoit environné de barrières, tendu et pavé de tapisseries de tous costés. Sur le milieu estoit la chaire de Sa Magesté, relevée de quatre degrés, couverte de veloux violet, avec un dais de mesme parure par le dessus, semé de fleurs de lis d'or, avec plusieurs enrichissements de broderie, pour recevoir les honneurs et entendre les vœux et les prières de tous les ordres de la ville. Le roy, quelque temps après son disner, accompagné des princes du sang, mareschaux de France, chevaliers de l'ordre, garde des sceaux, secrétaires d'Estat, et autres officiers de la couronne, se rendit sur le théâtre, duquel il descouvrit peu de temps après, à quatre ou cinq cents pas, une procession de toutes les églizes, excepté Saint-Etienne et Saint-Martial ; laquelle procession, tant des paroisses, abbayes, couvents, religieux mandiants et autres ecclésiastiques, jusques au nombre de trois cents, avec les croix de chaque églize. Sa Magesté s'avança jusques sur la barrière du théâtre pour les voir passer de plus près. On remarqua, au doux maintien du roy, que les chants d'al-

légresse spirituelle, poussés par tant d'ecclésiastiques d'une violente ferveur jusques au ciel, pour sa prospérité, lui estoyent merveilleusement agréables. On le vit tout rempli d'un sacré zèle, qui l'eslevoit à contempler l'humble modestie de ces dévots religieux, lesquels faisoyent l'ouverture de ceste cérémonie. »

« Peu de temps après parurent les troupes de la ville, divisées en neuf compagnies, conduites soubs autant d'enseignes différentes, qui pouvoyent faire en tout quinze cents hommes, tous choisis d'aage capable pour exécuter quelque exploict honorable. Chasque compagnie avoit ses drapeaux et livrées, toutes diverses les unes des autres : et estoyent tous gentilhement accoutrés, armés de morions dorés et gravés ; les autres ayant la tocque de veloux rouge cramoyzi, ou d'escarlatte, la grecque de mesmes, le pourpoinct de satin blanc, et le bas de soye ; les autres vestus des couleurs du roy, tous richement armés, marchant cinq à cinq, avec sifflets et tambours en bon nombre. A la teste de toutes ces compagnies estoit Jehan Douhet, esleu, sieur de Puymoulinier et de Saint-Pardoux, leur colomnel, couvert d'un habit de brocatelle, enrichi d'excellentes broderies, lequel arrivant au théâtre, et s'estant prosterné au devant de Sa Magesté, lui dict : — « Sire, ceste troupe de capitaines, qui commandent à toutes ces forcces, soubs l'authorité de vostre Magesté, ne pouvoict attendre plus grand contantement en ce monde qu'en la venue d'icelle, pour la supplier très-humblement, prendre d'eux toute asseurance de leur inviolable fidélité, et croire qu'ils veulent vivre et mourir soubs vostre obéyssance, comme vos naturels subjects, très-humblement et très-obeyssants serviteur. »

« Le roy tesmoigna par sa response avoir pour agréable ceste humble submission, et se remit sur la barrière pour

voir passer les troupes de la ville, faisant jugement de la valeur d'un chascun, selon leur port et desmarche, disant par foys, qu'ils avoyent tous façon de bons soldats. Ceste infanterie passée, se monstrèrent cinquante jeunes hommes de dix-huict à vingt ans, enfants des principales maisons de la ville, conduicts par leur capitaine et guidon, superbement habilhés, et d'une mesme parure, ayant tous les manteaux d'escarlatte, couverts de clincants et doublés de veloux à plein onds, avec chascun deux laquais, parés de leurs livrées; et, outre la gentilhesse de leurs accoustrements, dont la valeur estoit grande, n'y avoit un seul qui ne fust monté sur un cheval d'Hespaigne, ou d'autre cheval de grande valeur, caperassonné, le chanfrain fourni de pennaches, ayant au devant d'eux une bande de trompettes et clairons, qui fanfaroyent continuellement, et sembloyent doubler le courage et des cavaliers et de leurs coursiers. Le roy print plaisir de les voir voltiger dans ceste belle plaine qui venoit se joindre au théâtre, sur lequel le sieur de Compreignac, ayant faict une humble inclination aux pieds de Sa Majesté, luy harangua pour toute sa troupe en ceste sorte [1] :

« Sire, Vostre Magesté arrivant en ceste province, et avec elle tout bonheur et prospérité, comme un astre bening, porte avec soy des favorables influences. Ceste jeunesse unie et assemblée en corps et en courage, vous vient dévoticusement offrir la volonté qu'elle ha de vous honorer et servir; bien que l'effect ne puisse aucunement approcher du mérite du plus grand, plus victorieux et plus puissant monarque de la terre, néantmoins Vostre Magesté

1. Pierre Benoît, connu surtout sous le pseudonyme de *Maldenat*, était seigneur de Compraignac. Il écrivit une réfutation de la *Table chronologique* de Collin. On ne voit aujourd'hui de l'ancien château de Compreignac que quelques ruines.

recevra en gré, puisque nous ne cherchons autre heur en ce monde qu'en vostre service, ny d'honneur qu'en nostre obéyssance, que nous nous prosternions à vos pieds, et y rendions l'hommage deu à nostre prince naturel et souverain, vous consacrans nos vies, nos fortunes, nos volontés, pour demeurer à jamais vos très-humbles, très-obeyssants et fidelles serviteurs et subjects. »

« Sa Magesté vit de bon œilh le généreux maintien de ceste brave jeunesse, et s'enquit du nom des maisons et familles de la pluspart, et de leur qualité, disant à ceux qui estoyent près de sa personne, qu'il n'avoit jamais creu Lymoges estre ce qu'il l'estimoit à présent; et leur respondit : — « Je croie vos volontés de pareilhe affection que vous me les offrez, et le vous tesmougnerai, lorsque vous m'en requerrez. »

« Après ceux-là, marcha le vice-sénéchal, avec ses lieutenants, greffier, archers portans leurs hocquetons de livrée, montés sur leurs chevaux de service, et armés à leur accoustumée. Venait par après l'ordre de la justice, avec une modestie humainement grave et fort convenable à gens de ceste profession; ceste compagnie estoit composée des plus anciens et fameux advocats et procureurs, après lesquels estoyent les huissiers du siége présidial, lieutenants civil et criminel, et premiers conseillers, advocats et procureurs du roy, et greffiers venoyent après, ayans encores à leur suite douze sergents, pour empescher la presse et le désordre ; tous lesdits officiers montés sur hacquenées couvertes de housse trainants en terre, avec les houppes et franges de soye, eux vestus de leurs longues robes, soutanes de sattin et damas, avec leurs bonnets et chapperons ; les président et lieutenant-général avoyent des robes d'escarlatte rouge. Comme le roy les eut descouverts d'assez loing, il dit : — « Voici les officiers de

ma justice : faictes retirer ce peuple de l'arrivée du théâtre, qu'ils puissent monter. » Et à mesme temps alla s'asseoir en son siége royal, ayant veu et entendu tous les autres à la barrière. Le sieur président Martin, l'homme qui avoit le sçavoir et l'éloquence conjoincts avec l'expériance qu'un bel aage et une grande et honorable charge luy ont acquis, porta la parole pour tout le corps de la justice; et après une humble et profonde submission, estans tous à genoux, parla au roi en ceste manière :

« Sire, les anciens, voulant représenter la bonté, la grandeur et l'authorité du prince, disoyent que Jupiter avoit pour ses accesseurs et conseillers ordinaires, qui ne l'abandonnoyent jamais, Diée et Thémis, c'est-à-dire justice et équité, pour montrer que tout ce qui estoit faict par le prince estoit juste et équitable; estimons que Jupiter mesme ne pouvoit bien commander sans justice, sans laquelle n'y a rien de ferme ni de stable dans un estat: comme à la vérité, Sire, les hommes ne peuvent jouir des grâces et faveurs que le ciel leur départ, ni user équitablement des grands biens qu'il leur donne, si ce n'est par le moyen de la loy, par l'authorité du prince, et par la justice, laquelle est la fin de la loy; la loy, œuvre du prince; et le prince, image de Dieu vrayement empreinte en vous, grand prince et grand roy, plein de bonté, d'équité, de magnanimité et de clémence, seules vertus qui rendent le prince heureux et immortel, et font qu'il n'y a rien de plus divin au monde; vertus inséparables de Votre Magesté, et pour lesquelles Dieu vous a esleu roy, pour commander à tant de millions d'hommes qui vous obeyssent, et recognoissent que, comme il a collocqué au ciel, pour un bel image de sa divinité, le solheil, que telle représentation et telle lumière vous estes en votre royaume: vous estes la loy, et la justice, et l'équité tout

ensemble ; et, en l'image vive de Votre Magesté, nous voyons reluire Diée et Thémis ; nous voyons la bonté et équité, la magnanimité et clémence, par laquelle vous avez ramené au droict chemin vos sujects dévoyés. Et ce grand royaume qui a fleuri douze cents ans sous les auspices de tant de roys vos ayeulx, commencer, soubs les vostres, autant d'heureuses années, qu'elles surpasseront toutes celles de vos prédécesseurs. Et pour ce, Sire, vos subjects, qui se voyent commandés par si heureux et magnanime prince, tendent les mains au ciel, y dressant leurs vœux, que vostre Estat soit toujours calme et tranquille, et vostre personne en repos, de laquelle despend tout le bonheur de la France. Et à ce jour, tant désiré, que vostre ville de Lymoges célèbre pour vostre bienvenue, vos subjects respandent la joye et le contentement qu'ils ont de voir Vostre Magesté, à laquelle ils ne peuvent tesmoigner le bonheur qu'ils reçoivent que par acclamations et offres de demeurer éternellement vos très-humbles, très-fidelles et très-obeyssants sujects ; doublement vostre, comme leur roy et comme leur viconte. Et nous, Sire, qui sommes dans vostre saint temple de Thémis, prosternés aux pieds de Vostre Magesté, ne pouvons de paroles assez dignes représenter les très-humbles services que nous lui devons, la supplions en toute humilité regarder les cœurs qui ne respirent autre chose que la fidélité, l'obéyssance et tout ce que tous bons subjects doivent naturellement à leur roy, avec humble prière à Dieu donner à Vostre Magesté le comble de tout heur et félicité, et à nous la grâce que nos intentions puissent toujours tendre au bien de vostre justice et de vostre équité. » Le roy, qui avoit escouté ce discours avec plus d'attention que les autres, respondit : — « Je scay que vous m'avez fidellement servy : continuez, et faictes que mes subjects soient conservés, leur

s'estoit passé, leur dict : — « C'est la vérité que vous m'avez esté toujours fidelles ; je n'oublierai jamais la cognoissance que j'aye de vostre fidélité ; » et, se levant de son siége, commanda qu'on fist marcher chasque compagnie en son ordre vers la ville. »

« Despuis le théâtre jusques au logis de Sa Magesté les rues estoyent tendues entièrement de tapisseries, peinctures, tableaux et devises ; et tout le long estoyent les régiments des gardes et compagnies de la ville, pour empescher qu'il n'y heut aucun désordre ou confusion. Le roy, descendant du théâtre, précédé par tous les susdicts, monta à cheval, et fut conduict par les consuls de la ville, montés sur leurs hacquenées, jusques à la porte Montmailher, au devant de laquelle, pour la magnificence de ceste entrée, affin de faire démonstration de la joye et liesse incroyable que les habitants recevoyent de ceste nouvelle venue, estoit dressé un avant-portaih d'une structure excellente : son diamètre, par pied, estoit d'environ cent pieds, et vingt de hauteur, jusques aux galleries, qui s'y voyoient percées à jour, portées sur quatorze pilhers, mesurés et comportés en sept divisions esgalles, empiétés dans des stillobates, industrieusement faicts et moulés de bricque. Ces sept dimensions rendoyent autant d'arcades, les paneaux terminans la circonférence, lesquels estoient couverts d'une ingénieuse et tres-subtille peincture. Sur la voulte de cet avant-portaih, se voyoit encores un domme, relevé à l'anticque et façon dorienne, de vingt pieds, sur la sode duquel estoit eslevé un grand colosse d'homme, plus haut que le naturel, estant de douze pieds de hauteur, si bien formé qu'il estoit impossible de voir chose mieux faicte : c'estoit la figure de nostre grand *Lemovix*[1], fondateur de Lymoges, qui tenoit en sa main

1. La ville, depuis des siècles, regardait Lémovix comme son fondateur.

droite une clef d'argent, et, en l'autre, un cœur tout enflammé, pourtant un cimeterre à son costé, et faisoit contenance de s'incliner vers l'endroict de l'entrée de l'arrivée de Sa Magesté, pour luy offrir et les cœurs et les clefs de la ville tout ensemble. Les berceaux de ces arcades estoyent tous couverts de rameaux verdoyants, fort agréables à la vue, aux flancs desquels se voyoit un meslange d'une peincture fort desliée, représentant tant de belles devises, que la diversité arrestoit un chascun à les contempler. Entre autres, on y voyoit la représentation d'un autel, desdié à la clémence du roy, au devant duquel estoit tiré, mais d'une main asseurée et très-subtille, un lion qui se jouoit avec une biche, au bas de laquelle estoit escrit en lettres d'or : « *Mansuetus et clemens;* » devise si convenable à la benignité du roi que, joincte à l'autre suivante, ceux qui volontairement se sont soubmis à la juste et légitime domination, et au contraire les téméraires et présomptueux qui ont tâché s'y opposer ont trouvé que c'estoit le propre de Sa Magesté : « *Parcere subjectis et debellare superbos.* »

« Aussi y avoit-il en l'autre autel, tout proche du précédent, consacré à la force invincible de sa mesme Magesté, un lion, qui deschiroit avec ses dents et griffes une beste féroce portant la forme et contenance d'un tigre, et au dessoubs se lisoient ces mots en mesme caractères : « *Superbis ferox.* » Et ce qui rendoit la dédicace de l'un et de l'autre autel intelligible estoit que, sur le petit arc du premier, estoit escrit en grosses lettres :

« AUGUSTA HENRICI QUARTI CLEMENTIA VICTOS SUBLEVAT QUOS FORTITUDO PROSTRAVERAT.
S. P. Q. LEMOVICENS. P.D.

« Et, pour plus parfaite intelligence qu'en ces deux au-

tels estoyent vénérées la force et la mansuétude du roi : on y avoit tout à propos adjouté autour de leur quadrature : « *Sæpe armis et consilio hostes et insidias, sæpius te ipsum clementia et humanitate superasti.* »

« D'autre costé estoient aussi naïfvement représentées deux licornes, qui baignoient leurs trompes dans le courant d'un fleuve argentin, bordé de rozeaux aquactiques, tels que nostre Vienne; et audessus estoit escrit sur champ d'azur :

« DILECTUS TANQUAM FILIUS UNICORNIUM, »

pour tesmoigner que le peuple de Lymoges cherrissoit et adoroit humainement ce prince de merveilhes. Par le dessoubs se lisoient encore ces deux vers :

Henrici virtus fraudes extinguit et arcet
Insidias; regno pacem parit atque quietem.

« A travers du grand arcade, on descouvroit le premier portailh de Montmailher, sur le frontispice duquel, et par le milieu, se voyoient deux anges tenans leurs gauches eslevées, portans en icelles deux couronnes suspendues, audessus desquelles se lisoit : « *Non in cassum tantos patiere labores.* » Et au dessoubs, ceste devise, de laquelle se louoit tant un des prédécesseurs de Sa Magesté : « *Manet ultima cœlo.* » Se voyoit en outre une main posée, qui sembloit présenter au roy une belle palme, vrai symbôle de ses plus beaux exploits, avec ceste promesse asseurée : « *Spondeo digna tuis ingentibus omnia cœptis.* »

« Il y avoit en cest avant-portaih tant d'autres belles et ingénieuses inscriptions qu'un conseiller du siége présidial, esprit vrayement capable de choses rares, avoit inventées, dressées et conduictes à telle perfection qu'elles estoient singulièrement agréables à un chacun, et lesquelles seroit grandement pénible de vouloir particulariser et déchiffrer

par le menu. Les galleries et pavilhons, qui estoyent garnis d'un bon nombre de musiciens et de toutes sortes d'instruments, qui rendoyent un meslange et concerts de musicque si doux et plaisant, que les sons et chants qui s'entendoyent comme venants d'un lieu fort esloigné, faisoyent sembler que ce lieu fût la charolle d'Apollon. Tout ce beau chœur estoit bien proportionné de plusieurs voix et instruments accordés et mariés l'un à l'autre, au milieu de ces palinodies eslevées à l'honneur du roy par ceste harmonie continuelle. »

« Comme sa Majesté estoit sur le premier pas de l'entrée de ce portailh, on vit eslever une nuée clairement épaisse, qui vint comme fondre et s'entrouvrir audevant de sa dicte Magesté, de laquelle sortit un beau jeune enfant, portant l'habit et maintien d'un ange, lequel présenta au roy les clefs de la ville, d'argent doré, autour desquelles se voyoient deux serpents entrelassés par des plis et replis, si subtilement menés qu'on jugeait que l'ouvrier avoit employé tout le plus beau de son industrie pour la perfection de ces clefs, où il avoit, en outre, ingénieusement empreint et gravé les armes du roy, de la reyne, de monseigneur le dauphin et de la ville, et encore volontiers que son nom, comme dans le bouclier d'un autre Achilles, s'y pouvoit remarquer aiséement. La matière ou l'ouvrage de ces clefs revenoit à plus de cinq cents livres. Le petit demi-dieu, offrant ce premier présent à sa Magesté, lui dict ces vers :

Avec ces clefs les biens, voires mesmes la vie
De ce peuple est acquise à Vostre Magesté.
Recevez de bon œilh, Sire, je vous supplie,
Ce que chascun vous offre en toute humilité.

« Sa Magesté reçut avec un grand contentement ces clefs, et les bailha en mesme temps au sieur de La Force, capi-

taine des gardes. Ceste première cérémonie parachevée, les consuls mirent pied à terre dans le baloir de Montmailher; et, ayants tous six prins chascun un baston du poyle, suivant le rang de leur élection, le portèrent découverts au-dessus de sa Magesté, laquelle s'estant avancée dans la ville, on entendit le tonnerre des canons, qui donnoyent le salut de la bien-venue du roy, despuis la platte-forme des Arènes sur laquelle on les avoit logés. »

« Le poyle que nous avons dict estoit autant somptueux et magnifique qu'il en soit esté jamais présenté à aucun roy en son entrée aux plus fameuses villes de son royaume. Sa forme estoit ovalle, relevée en voulte sur le milieu : les pantes et frangettes qui l'entournoyent, entrecoupées, affin que, sans empeschement, sa Magesté peut voir et estre veue de tous : l'estoffe estoit de veloux bleuf azuré, tout parsemé de fleurs de lis d'or, avec des porphilures, feuillages et autres enrichissements d'une excellente broderie; les houppes, gros floccons et crespines d'or, qui se voyoient rangées d'une belle proportion, et rendoyent une diversité tant agréable, que les regardants confessoyent n'avoir veu de leur souvenance une pareille pièce si riche. Son dedans estoit un beau ciel de toille d'argent, desparti en plusieurs divisions, par le moyen des broderies, clincquants et autres enrichissements, que y avoit tout expressément adjoutés, le vuide desquels despartements estoit aussi tout parsemé d'estoilles d'or, richement appropriées, avec deux beaux escussons de France, l'un droict à la perspective de Sa Magesté, l'autre sur le dernier et à l'opposite. Par le dehors, et sur la sommité du poyle, y avoit une grande fleur de lis d'or, esclatante comme un rayon de soleih. Il estoit soubtenu de six bastons, ayant chascun une grosse pomme dorée sur le bout, selon le nombre des six consuls qui le portoyent. L'estoffe ou façon revenoit à dix-huict cents livres. »

« Sa Magesté entra soubs c
long de la grand rue des Comb
pissée comme les autres, y aya
sonnes, tant des habitants qu'a
estoyent accourus plus de ving
bonheur de voir leur prince sou
de France n'ont accoustumé de
point que despuis le roy Louis
cesseurs de Sa Magesté fussent
ces entrefaictes Sa Magesté dit a
avoit bien long-temps qu'on n'a
à Lymoges. — « Sire, respondi
nostre mémoire, reçu fort magni
bon, père de Vostre Magesté. » -
roy ; mais c'estoit seulement en
toit pas roy de France. »

« Et, s'acheminant ainsi le lo
tissoit d'un cry d'allégresse de
print garde qu'on y mesloit un :
phin ! » dont il reçut un grand
peuple m'aime ; » et passant pl
le milieu de la rue, ceste belle f
son antiquité, et pour l'abondan
bonté et commodité de son eau
dinaire, l'on y avoit apporté un
nature et l'art sembloyent com
l'honneur d'avoir plus contribué
sement de ceste pièce. Le roy, au
que les consuls eussent faict com
fontaine, pour d'autant plus dé
ce que, approchant de plus près,
gros surgeons d'eau vive par un
poussoyent naturellement ceste



d'ordinaire de ladite fontaine, et dans celle des Barres[1], qu'on avoit joinctes ensemble pour plus grande merveilhe. »

« Ceste fontaine est fort antique : sa source n'a pas été casuellement trouvée, comme ceste autre tant renommée au promontoire de l'isle d'Imbros, de laquelle un gros pan de terrain, s'estant esbouilhé du promontoire, brisa plusieurs rochers, et en fit fortuitement la descouverte; ny produicte à l'hazard d'un coup de pied de cheval, bien qu'elle porte le nom de *Chevalet*, comme la fontaine des Muses par Pégaze ; la nostre a été recherchée jusques à sa source, et par après conduicte par ses beaux aqueducs, desquels Lymoges est richement fourni, jusques au lieu où elle vient surgir. Les beautés naturelles n'ont point besoin d'aucuns ornements, comme estants de soi parfaictes. Ceste fontaine, avec plusieurs autres, embellit grandement la ville de Lymoges; mais encore l'artifice qu'on avoit joinct à ce qui estoit du naturel rendoit encore ladicte fontaine plus agréable. Un de ses principaux ornements estoit une pyramide aultrement eslevée par le dessus, d'environ quatre-vingts ou cent pieds, avec des arcades, qui venoyent s'y joindre de l'un à l'autre costé de la rue; le tout conduict avec toutes les proportions et beautés artificielles, qui peuvent estre apportées à un bel œuvre. L'exagome de la pyramide et flancs des arcades estoyent tous couverts et réparés par entrelassements de verdure, avec tant de feuillages, si artificiellement ondoyans et refandus que cela donnoit un grand esgayement à tout l'ouvrage. Il y avoit quatre Néréides en relief, eslevées sur le haut des quatre pilliers, qui

1. La fontaine des Barres, ainsi nommée parce qu'elle était couverte de barres de fer, est sur une place autrefois appelée *Andeix* de Beauvais, où les consuls plantèrent en 1507 un arbre qui a donné son nom au quartier et à la rue de l'Arbre-Peint (*de arbore picto*).

soutenoyent l'esguilhe de la pyramide; les deux qui estoyent premièrement opposés à Sa Magesté portoyent, scavoir : le premier pilher, un canistre (corbeille) plein de fleurs et de fruicts; et l'autre une hidrie (urne) remplie d'eau, faisant semblant de la verser dans la tasse de la fontaine, pour accroistre davantage son abondance; et d'austre costé, des rouleaux, en l'un desquels estoyent ces mots : « *Prudentia et fortitudine paravi regnum,* » et en l'autre : « *Paratum justitia et moderatione retinebo.* » Les deux autres pilhers se voyent à demy courbés et couchés de bonne grâce parmy les joncs, le tamary, la souches et les glais; tout au haut de l'esguilhe fut planté un globe doré, sacré à Sa Magesté royalle, pour la conservation duquel estoit gravé tout autour en lettres d'or : « *Donec totum impleat orbem.* »

« Et, pour tesmoignage de l'anticquité de ceste fontaine constantine, on avoit rempli le vuide d'une des arcades, qui venoit aboutir à la pyramide, d'un cartoche, qui pendoit à plomb, dans lequel se lisoit, en lettre noire sur le blanc :

« CONSTANTINO MAGNO IMPERATORI.

« *Ob fusum, victum, prostratum, ac tandem imperatorii equi calce occisum Gallum Annorelliacum, Aquitaniæ præfectum, qui consortem imperii Licinium adversus illum ære et milite juverat, ob idque Lemoricensem ecclesiam spoliaverat, populus Lemoricensis in fonte peremit, perennem dicavit memoriam anno Christi trecentesimo decimo sexto.* »

« Je ne veux obmettre icy l'emblesme de Sanson, tant convenable à la générosité et douceur du roy qu'on ne la sçauroit mieux exprimer soubs telle autre peincture qu'on peût inventer; c'estoit la représentation d'un fort et puissant Sanson, qui se voyoit, entre ces deux premières Néréi-

ces, si bien figuré qu'il sembloit abattre et terrasser avec une massue, comme un autre Hercule, un lion d'une grandeur et fierté excessive, pantelant à ses pieds, duquel, contre l'ordre de la nature, qui produict d'ordinaire des effects semblables à leurs causes, sortoit une grande quantité de mouches à miel. Sur le quarré de ce tableau se lisoyent ces mots : « *De forti egressa est dulcedo.* » Et aux deux flancs, pour l'éclaircissement de l'énigme :

« HENRICUS *leone fortior*,
HENRICUS *melle dulcior;* »

« Et au bas d'icelluy ce distique :

Vi superas hostes, poterisque resurgere victos.
Dulcia sic forti mella leone fluunt.

« Et encore ce quatrain :

O fortunés subjects ! ô France bienheureuse !
Qui fleschis sous la loy d'un monarque si doux !
Sa vertu te rendra pour jamais si fameuse :
Ses victorieux lauriers, très-redoutable à tous.

« Il y avoit encore plusieurs autres devises, escriteaux et épigrammes, que les esprits les plus desliés du barreau du siége présidial s'estoyent esgayés d'inventer à l'honneur du roy; entre autres, ceste-cy, qui estoit justement posée sur l'endroit où devoit passer Sa Magesté, et qui fut trouvée fort convenable pour tesmoigner que la ville de Lymoges ne pouvoit plus estre estimée petite, puisqu'elle logeoit et recevoit chez soy le plus grand prince de la terre :

Quod tibi, rex Auguste, potest urbs ista resignat.
Gestit et adventu luxuriare tuo.
Parva licet, tamen obsequio tibi nota fideli,
Magna erit hospitio principis aucta sui.

« Le dedans de ceste pyramide estoit aussi fourni d'un bon nombre d'instruments et de voix, lesquelles s'entremes-

lant avec le murmur de l'eau rendoyent une double harmonie. Toutes choses sembloyent favoriser ceste heureuse réception de Sa Magesté. Nous avons remarqué au commencement de ce discours, que les six ou sept jours précédents avoient esté fort pluvieux et mal-propres pour telle cérémonie; mais sur le point qu'on vouloit faire l'ouverture de ceste entrée, le soleilh, auparavant triste, couvert de nuages, et qui sembloit n'esclairer qu'à regret, redoubla sa lumière pour faire voir plus clairement une action si royalle. »

« Et, comme le roy oustrepassoit ceste fontaine, après y avoir contemplé à loisir toutes les diversités de cest embellissement, s'acheminoit vers l'église Saint-Martial, la nuict commença à s'approcher; et la lune enviant à son frère qu'il fût seul porte-flambeau en ceste magnifique cérémonie, parut avec une clarté si brilhante qu'il sembloit qu'elle deût rammener un nouveau jour. Soubs la faveur de sa lumière, le roy arriva devant la grande porte de Saint-Martial, laquelle on avoit enrichie d'arcs triomphants, faicts et compartis par une ingénieuse et très-belle disposition; à un chascun desquels se lisoit quelque gentil traict à la louange du roy; mais entre autres un souhait de toutes les félicités qui peuvent combler de bonheur un grand prince, contenu en ces mots :

« *In hanc*, HENRICE *optime, quam tutamur urbem, te admisisse lætamur; hanc, uti duplici jure tuam, et semper tibi tuisque fidam, agnosce : pace exorna, bello protege, utroque tempore fove et subleva : sic semper serviant tibi populi tui, et incurventur ante te inimici tui : dies super dies adjiciantur tibi : assideat tibi regina in beneplacito tuo : et post te sedeant pacifice filii tui super solium tuum.* »

« Ceci estoit soutenu et porté par les deux saints tutélaires de la ville, saint Martial et sainte Valerie, eslevés en re-

fiefs ; et au-dessoubs on voyoit deux mains s'entredonnants la foy, en forme d'alliance, avec ceste devise : « *Accipe, daque fidem.* »

« La sonnerie des grosses cloches, desquelles ceste esglise est fort richement pourveue, meslée avec le murmur du peuple, faisoit eslever un tel bruict qu'il estoit impossible de s'entreouir, jusques à ce que le roy fût au devant de l'esglise, où Sa Magesté fut receue, au premier degré, par révérend père en Dieu messire Henry de la Martonnie, évesque de Lymoges, assisté des abbés, chanoines et autres ecclésiastiques de son clergé ; et, comme c'estoit un personnage doué de plusieurs rares et singulhières vertus, ayant celle de bien dire, mesme en ses discours familhers, tellement esminente pardessus les autres que ceste-cy leur servoit comme d'une claire lumière, pour faire veoir et esclairer leur beau lustre partout ; après avoir rendu à Sa Magesté la dévote submission que les prélats de sa qualité lui doivent, il lui fit un discours. »

« Au partir de là, Sa Magesté fut conduicte le long de la grande nef, qui estoit tendue des deux costés d'une riche tapisserie dans le chœur de l'église de Saint-Martial, où l'on avoit dressé un grand ciel de veloux rouge cramoisi, avec un oratoire relevé en dessoubs, garni de carreaux de mesme parure, sur lesquels le roy s'estant incliné, le chœur commença retentir d'un chant d'action de grâces pour l'heureuse arrivée et prospérité de Sa Magesté, laquelle, pendant ces chants spirituels, fut veue eslever son cœur à une dévote méditation des œuvres de celluy qui tient le cœur des roys en ses mains. »

« Le *Te-Deum* fini, l'on fit ouverture des plus riches trésors de ceste église ; mais entre autres, de ce précieux reliquaire du chef du glorieux saint Martial, qui ne se montre qu'à chasque septénère d'années ; et, comme les coupes

d'or, garnies de plusieurs pierreries, dans lesquelles il repose, furent ouvertes au devant des yeux de Sa Magesté; ses yeux, principallement rendus, ce semble, plus esclattans par la présence de ce divin joyau, tesmoignèrent des puissants effects d'un zèle sacré de la foi et religion de ce prince, que la dévotion, comme un très-fort ministre de l'amour de Dieu, faisoit ruiceler abondamment dans son âme. Son cœur présent, en c'est instant vrayement touché de l'ayman de l'amour divin, Sa Magesté fut veue, d'une façon toute royale, mais d'un cœur humble et dévot, vénérer, adorer et louer Dieu en ses Saints : il baisa plusieurs fois ce saint reliquaire, y fit toucher sa croix et son chappelet; et, ladite cérémonie estant finie, Sa Magesté s'en retourna, sur les mesmes pas, à la porte par laquelle elle estoit entrée en l'église, où les consuls l'attendoient[1]. »

« L'on avoit bien préparé la sortie d'un austre costé, et paré superbement la porte du cloistre de plusieurs beaux ornements, d'arcades revestues de rameaux d'olivier, comme estoit aussi ceste autre fontaine[2], qui se voit en ceste belle place du Cloistre, laquelle, par le murmur de son eau, rendoit un grand esgayement à ceste sortie, pour l'embellissement de laquelle, et afin de n'aller emprunter sa parure plus loing, on s'estoit servi de l'emblesme que le roy Louis-le-Débonnaire, empereur et roy de France, fils de Charlemagne, y avoit faict mettre, lorsqu'il édifia ce dévôt et ancien temple en la forme que nous le voyons pour le jour d'huy[3] : c'estoit une lionne qui sembloit enfanter des

1. On doit remarquer avec quel intérêt d'actualité l'auteur de ce récit témoigne de la piété du prince. Grand nombre de catholiques ne croyaient pas encore à la sincérité de son retour à la religion catholique, et, de leur côté, beaucoup de protestants le croyaient encore des leurs.

2. Cette porte, la place et la fontaine étaient nommées ainsi, parce qu'elles étaient près de l'ancien marché au blé, appelé le *Cloistre*.

3. La célèbre abbaye de Saint-Martial de Limoges, « ce berceau de la foi où dormaient tant de grands hommes, » ce sanctuaire visité par les rois de

lionceaux, et à mesme temps, cruelle envers sa propre géniture, les tuer et deschirer avec ses griffes. Thevet a faict estime de ceste pièce, en sa cosmographie, comme fort anticque[1]. Au dessoubs y a certains vers, que la longueur du temps a presque du tout effacés; néanmoins on les avoit extraicts, et par après gravés en lettres d'or sur un champ noir, au-dessus de ceste lionne, en ces mots :

Opprimit hanc natus Gaifer malesanus alumnam,
Sed pressus gravitate, luit sub pondere pœnas.

« Et au dessoubs, cest autre :

Alma leæna duces sævos parit atque coronat.

« Et, pour tesmoigner que c'estoit Louis-le-Débonnaire, fils de Charlemagne, qui avoit faict édiffier ceste église en la forme qu'elle paroit à présent, et faict poser ceste marque que nous avons dict, on y avoit ajouté plus bas, en mesmes caractères :

« *Ludovicus pius, imperator, et Gallorum rex, ob devictos a Pepino, avo, Gaiferum, a Carolo magno, patre, Hunaldum,*

France et d'Angleterre, par les représentants des maisons souveraines de la France féodale, par les pèlerins qui revenaient de visiter Jérusalem ou les tombeaux des apôtres, a complétement disparu. La Révolution en a détruit jusqu'aux fondements, comme si elle eût voulu dérober à l'admiration des siècles cette grande page de notre histoire religieuse. L'Église abbatiale élevée par l'empereur Louis-le-Pieux en 832, reconstruite sous la direction de Pierre, moine de Saint-Martial, nommé par Adhémar l'*habile architecte* (1021-1028), restaurée vers la fin du XI[e] siècle, consacrée par Urbain II en 1095, fut fermée en 1791. La démolition, commencée la même année, dura jusqu'en 1807. L'abbaye et ses dépendances couvraient tout l'emplacement occupé aujourd'hui par une place publique, le théâtre, la rue qui l'avoisine et les maisons adjacentes. Quelques sculptures romanes provenant de la démolition ont été déposées au musée de la ville.

1. Thevet (André), né à Angoulême dans les premières années du XVI[e] siècle, avait été nommé aumônier de Catherine de Médicis, et historiographe du roi en 1558. Il est probable qu'il accompagna, en cette double qualité, la reine-mère à Limoges en 1569. Ce ne fut, en effet, que deux ans après qu'il signala dans sa *Cosmographie universelle*, édition de 1571, le monument ici indiqué. Il mourut à Paris le 23 novembre 1590.

ecclesiarum Aquitaniæ expilatores, pacis infractores, et recidivos hostes, hoc monumentum, in exteriori parte hujus ædis, ab eo constructæ, poni curavit, in ecclesia dicavit, anno Christi octingentesimo trisegimo secundo. »

« Mais, à cause que la nuict estoit déjà haulte, et que l'on croyoit, suivant la proposition que le roy en avoit faicte entrant dans l'église, qu'il voulût coupper chemin, et se retirer en son logis, Sa Magesté ne sortit par ceste porte du cloistre, ains fut conduicte à la première, par laquelle elle estoit entrée, où estant arrivée, avec un visage joyeux et tout plein d'allégresse, il dit aux consuls : « Allons main« tenant où vous voudrez. » Ces paroles augmentèrent le courage, et aux consuls, et à tout le peuple, qui supportoyent auparavant avec regret que Sa Magesté ne continuât de suivre les lieux destinés à son passage. On vit soudain naistre un beau jour parmi l'obscurité de la nuict, par un nombre infini de flambeaux, qui furent aslumés çà et là le long des rues et fénestres des maisons, tellement qu'il sembloit que quelque aurore vint s'esclorre à travers de ces ténèbres et obscurité de la nuict. Cela arriva, sans y penser, que ceste cérémonie fut continuée dans le commencement de la nuict ; on croyoit avoir du jour de reste ; mais ce rencontre casuel servit de plus grand ornement à ceste entrée ; cela donna du lustre et de l'esplendeur davantage à cest acte célèbre. L'air de la nuict est plus posé, tranquille et moins bruyant que celluy du jour. Les plus grandes magnificences des anciens se faisoient à la lueur des torches. L'esclat et splendes honneurs brilhe plus clairement parmi le sombre de la nuict que non pas en plein midy. »

« Le roy, estant monté à cheval, se remit sous le poyle, porté, comme auparavant, par les consuls, lequel avoit esté garanti des mains des pages et lacquets par commandement expres que Sa Magesté leur en avoit faict entrant

dans l'église; et fut conduict, sous ce poyle magnifique, par la grand'rue des Taules; de là en Crochetdos [1], Montant de Manique, Bancs et la Ferrerie, au bout de laquelle on avoit faict conduire une autre belle fontaine, tirée de celle d'Eygoulène. Sa forme estoit quadrangulaire, ayant à chaque coing un griffon, régorgeant une grande abondance d'eau. Ceste fontaine estoit posée entre ces léopards de pierre, qui se voient en ceste petite place Saint-Michel, relevée de douze pieds, ornée de plusieurs peinctures et devises. Sur la sommité estoit posé un Mars [2], armé d'une targe et d'une espée, portant la forme d'un furieux homme. Ce bravasche estoit veu et regardé diversement, par les uns, comme par desdain et par exécration; par d'autres, par honneur, par révérance et par admiration; mais, aveuglés en leurs passions guerrières, ils ne s'apercevoyent pas que ce Mars, fils de la déesse Enio, estoit navré d'une playe mortelle, qui paroissoit à demy sur son costé sénestre; laquelle il avoit receue par nostre tant renommé guerrier Diomèdes, qui pouvoit seul blesser les déistés mesmes, et par ce moyen, assoupir tout d'un coup, et comme estouffer en leur berceau, ces hydres de Bellone, que quelques-uns, impatients de la paix, vouloyent faire renaistre en son royaume; et, pour faire voir à quelle occasion les léopards avoyent esté érigés et eslevés en pierre, en plusieurs endroicts de la ville de Lymoges, mesme en celuy duquel nous venons de parler, on avoit escrit, sur la superficie d'un carré de ceste fontaine, les mots qui suivent :

« *Eudoni, Aquitaniæ duci, ob fidas et opportunas suppe-*

1. Quartier ainsi nommé des nombreux ouvriers qui s'y livraient à la fabrication des crochets.

2. Ce *Mars bravasche* (fanfaron) était une allusion assez originale aux anciens partisans de la Ligue, aux mécontents, comme le vicomte de Turenne et autres. C'était un avant-goût des caricatures et des satires de la Fronde.

tias Carolo Martello, in clade T
mum, præstitus, Greg. III Pont
stemmate, pardum aureum, in
populusque Lemovicensis hos lap

« Et plus haut :

Sors des lieux soubsterrains,
Plus claire que l'argent fais r
De doux, coulans ruisseaux a
Où passe ce qui est au monde

« De là, Sa Magesté passa au-d
sçavoir : celle où sa justice, com
la ville, est exhibée; et au-dev
justice est rendue soubs son
France, à ses subjects; et aprè
Brueilh [1], à l'arrivée duquel o
portailh ayant l'entre-deux vo
porte de la basse-cour, et reco
riers et d'autre verdure. A la c
escu de France à fonds d'azur
dres, à double rang de coquill
beau lustre, avec un ange de cha
gauches eslevées une couronne i
de cest écu, pour signifier que
supérieur en terre, ains est m
royaume, qu'il ne tient, sinon d

« Traversant la cour du logis,
tal de l'entrée du grand escalier
avancement soutenu par des p
gros bouilhons de fleurs et autre
magnifique peincture. Sur le mi
estoyent aussi posés deux autr

1. Aujourd'hui l'intendance.



portant les armes de Navarre, et l'autre de la ville, au-dessus desquels se lisoit en lettres d'or :

« *Henrico quarto, heroï fortissimo et prudentissimo, quod, reconciliatis, pacatis subditorum animis, pace firmata, regnum regno restituerit, s. p. q. Lemooic. Popul. hilaritate publicatæ fidelitati perpetuæ.* »

« Sa Magesté, pendant son souper, ne prononça gueres autres propos que sur les particularités de ceste entrée, répétant souvent que tout ce qu'il avoit veu en cest acte luy avoit esté fort agréable, et que ce peuple avoit montré une merveilheuse affection à son service. M. de Villeroy rendit ce mesme tesmoignage aux consuls, leur disant qu'ils estoyent obligés de rendre grâces à Dieu de ce que le roy estoit très-content du devoir que Lymoges luy avoit rendu. »

« Et le lendemain, pour l'accomplissement de ceste cérémonie, les consuls furent tous ensemble, vestus de leurs robbes, et portant les marques et livrées de la ville, qui sont chapperons de damas rouge cramoysi, présenter à Sa Magesté deux grandes médailhes d'or, du poids de douze marcs, mais burinées et gravées avec tant d'artifice, qu'il faudroit que j'empruntasse le burin et la main mesme de l'ouvrier [1] pour en tracer ici la figure, affin de n'obmettre rien de leurs ornements, n'estant possible de suivre avec la plume la subtilité de la main du maistre qui s'estoit esgayé à rendre ces pièces excellemment rares et parfaictement singulières. En la première, on voyoit le portraict du roy, armé de toutes pièces, monté à cheval, qui sembloit bondir à travers une grande armée, battre et abattre tout ce qui se présentoit au-devant de Sa Magesté pour faire résistance et s'opposer à ses triomphes, tel qu'on l'a veu d'autres foys

1. Le présent du roy, faict par les masbereaux, aux despens de la ville. (*Note de l'auteur de ce discours.*)

et admiré au retour d'une infini
victoires, tout couvert et charg
Et, droict à l'opposite de Sa M
son, gravé des armes de France
presque aux pieds de Sa Magest
armes de la ville. Tout autour d
première médailhe, on pouvoit

« *Henrico quarto, regi christ*
invictissimo, s. p. q. Lemovic.

« Comme ceste première estoi
l'on avoit creu qu'on ne pouvo
sonne qui lui fût plus chère et a
Dauphin, digne fils d'un si dig
quel promettoyent à la France
cités que les subjects de ceste
jouir et gouster soubs le règne
Louis, duquel il est véritablem
porte le nom. C'estoit donc le p
Dauphin, qui estoit excellemm
médailhe, ayant un pied sur la
porté et soutenu par un dauphi
gayer davantage le long du bord
et voicturer sur son dos une si p
laquelle le rendoit tout hautein
poissons qui se voyoient à sa su
rées de ce moyteux élément, po
pire de ce jeune prince s'esten
terre et la mer peuvent compr
par après approprié une belle pal
vray symbole des grandes victoi
du ciel, et de la paix qui doit fleu
son heureuse domination, aprè



voyoit encore pardessus deux anges, qui posoyent doucement sur sa tête un riche double diadème; et plus haut une aigle suspendue en l'air, sortant d'une nuée, qui de mesmes laissoit tomber dessus sa teste une couronne impérialle, pour présage certain que tout fléchira un jour soubs la puissance de ce généreux aiglon de la France. Le circuit de ceste seconde médailhe estoit entourné de ceste devise :

Jam Cœlum imperii dignum te signat honore.
Nusquam abibo, et tutum patria te sede locabo [1].

« Le peu de temps qu'on avoit assigné à l'ouvrier ne luy avoit peu donner le loysir de rendre ces deux pièces en la perfection qu'il avoit désignée; et, parce que le roy estoit sur son départ, les consuls pour ce manquement ne voulurent manquer à ce dernier devoir : ains, après une semblable submission, prosterné aux pieds de Sa Majesté, Me Jehan Martin, prévost des consuls, luy offrant ce présent, luy harangua en ceste manière qui suit :

« Sire, vos très-humbles et obéyssants subjects et serviteurs supplient très-humblement Vostre Majesté de les excuser s'ils ne rendent à vostre grandeur le devoir qu'ils sont tenus; imputez-le, s'il vous plaict, au deffaut d'impuissance, non de bonne volonté. Et, comme nos actions ont failli à nostre devoir, le peu que nous offrons à Vostre Magesté est encore défectueux par la faute de l'ouvrier et peu de temps qu'il a heu. Nous amanderons, Dieu aydant, les fautes ; et parce que la grandeur des monarques est immortelle, par la libéralité qu'ils exercent envers leurs subjets, et que Vostre Magesté, au camp d'Aubervilhers, confirma les priviléges que le roy Charles cinquiesme, surnommé le Sage, nous donna estant en vostre ville de Lymoges, l'an 1421 [1], nous supplions très-humblement Vostre Magesté que, pour

1. Richelieu se chargea de la grande mission ici attribuée à Louis XIII.

laisser à nos successeurs une perpétuelle mémoire que vostre ville de Lymoges a esté augmentée par la présence d'un si grand roy, auquel nous sommes doublement redevables, de nous donner les mesmes franchises qu'aux autres villes capitales pour le faict des tailhes et francs-fiefs; et tout le peuple redoublera ses vœux à la divine Magesté pour votre santé et prospérité et de monseigneur le Dauphin. Sire, c'est la mesme chose que Vostre Magesté nous fit donner par Charles IX; mais les troubles ont empesché que le don n'aye sorti à effect. »

« Le roy, après avoir veu et admiré ensemble ces deux médailhes, les fit voir aux princes et grands seigneurs qui estoyent près de sa personne; et par après les remit ès mains desdicts consuls, leur disant : « Faites-les parachever, et me les envoyez au plus tost. Quant à vos demandes, « j'en suis memoratif que vous m'avez offert vos cœurs. « Faictes dresser vostre requeste, j'en communiqueray à « mon conseilh; j'y apporterai ce que pourrai. » Depuis, Sa Magesté a libérallement octroyé l'exemption des francs-fiefs en faveur de ceux qui ont esté, sont et seront consuls de Lymoges et de leurs enfants qui seront vivants lors de la taxe desdicts francs-fiefs [1]; de quoy, après plusieurs autres grâces et faveurs, Lymoges est obligé à Sa Magesté, laquelle partit de Lymoges le dimanche 23 octobre 1605. »

L'année suivante, Henri IV, qui se disait naguère « le plus pauvre gentilhomme de son royaume, » réunit à la couronne sa vicomté de Limoges, le dernier des grands fiefs qui en fût encore séparé. Alors fut fondée l'unité nationale à laquelle avaient travaillé tous les descendants de saint Louis; et n'est-ce pas pour avoir renié ses glorieuses tradi-

1. Les droits de francs-fiefs étaient payés par les roturiers une fois tous les vingt ans; ils équivalaient à une année de revenu.

tions que la France, depuis quatre-vingts ans, joue sa fortune aux orages des révolutions, pleure aujourd'hui la perte de deux de ses plus belles provinces, la Lorraine de Henri II, l'Alsace de Louis XIV, et se demande, dans ses patriotiques douleurs, au prix de quelles nouvelles épreuves la Providence lui aidera à recouvrer ces deux fleurons de sa couronne?

APPENDICE

II

Institution de l'office de maire de Limoges.

(Page 102, t. II [1].)

Les chroniques manuscrites de Limoges nous font ainsi connaître l'érection d'une mairie qui devait remplacer les consuls :

« A cause des grandes divisions qui furent à Limoges la présente année (1470) pour la nomination des consuls, le roy envoya sen la dite ville maistres Pierre Sorizay et Simon David, sieur de Saint-Pierre, maistres des requêtes en son hostel, qui connoissant la discorde procéder de plusieurs gens de petite réputation, estre reçues à donner leur voix à l'eslection des consuls, lesquels faisoient des gens incapables de ceste charge, pour ceste cause fust changée la forme de faire, et furent eslus cent des plus notables et apparens bourgeois de la ville, qui furent appelés *centenaux*, auxquels fust attribuée l'authorité d'eslire des consuls, et, pour tenir la police en crainte fust eslu un prévost criminel de la dite ville, Balthazard Dupeyrat, lequel fust augmenté de gages selon sa qualité, et de plus on sodoya des gagiers pour le servir.

« Et advenant l'an 1476, François de Pontbriant, natif de Bretaigne, seigneur de la Villate, en Limousin, à cause de sa femme, à l'instigation d'aucuns particuliers habitans indignés de ne pouvoir gouverner les deniers communs de la ville à leur appétit, il impétra du roy, l'office de maire sa vie durant en ladite ville, à 600 livres de gaiges chascun an. Combien qu'il y en eust, ny ouï parler en la dite ville dont fut mémoire d'icelluy office : le chancelier Doriole lui dépécha en faveur de ce que le dit Pont-

1. Le numéro I, des pièces justificatives, se trouve à la fin du premier volume.

briant avoit grande authorité du roy, par quoy le roy luy octroya telles lettres qu'il sceut demander, en donnant à entendre au roy telles choses qu'il fallust, que l'office demeura, dont fut prinse possession et changement de gouvernement en la dite ville, laquelle d'antiquité avoit esté administrée par douze consuls, et tout ce fut transmué en sept échevins qui estoient esleus par soixante-quinze conseliers, et douze personnages, desquels le dit maire et soubs maire eslisoient sept eschevins, tels que bon luy sembloit, qui gouvernoient un an seulement, comme faisoient les consuls : quant au maire, c'estoit un office créé à la vie dudit Ponthriant, qui substitua pour la juridiction tant civile que criminelle, pour icelle exercer, un soubs maire, nommé Lachosne Breton, qui la garda sept ans, tant que les habitans cognoissant ce gouvernement estre leur totale ruine et destruction du public, se portèrent pour appellans, tant de l'érection de l'office de maire, que de la substitution de soubs maire, que aussi de la prinse de possession et autres choses de nouveau introduites contre les priviléges de la ville. »

« Charles VIII estant à Beaugency supprima le maire de Limoges, destituant François de Ponthriant et son substitué, remettant les consuls comme devant, en leur premier estat, confirmant les priviléges octroyés par son ayeul Charles VII, et autres ses prédécesseurs, aux habitans de Limoges. Alors, la commune restituée en sa première forme et liberté, ne voulut attendre à faire l'élection des nouveaux consuls, au vingt-deuxième février, suivant l'ancienne coutume observée il y avoit cent ans, mais sitôt qu'ils eurent reçu les lettres, qui fut le septième décembre, ils procédèrent à l'eslection, et despuis l'on continue. » (*Chron. mss.*)

III

Franchises des Consuls *de* Limoges.

(Page 135, t. II.)

Il est assez difficile d'assigner une date précise à la rédaction des coutumes de Limoges qui durent être observées durant tout le moyen âge, mais à titre de tradition de ce qui restait en usage depuis le municipe romain. Il est probable que ce fut sous Henri II, roi d'Angleterre, devenu suzerain du Limousin par suite de son mariage avec Aliénor, héritière des comtes de Poitiers et ducs d'Aquitaine. Ce ne fut qu'en 1260, que Henri III,

sur la demande des consuls, confirma les priviléges et coutumes dont ces magistrats avaient joui jusqu'à cette époque. Selon quelques mémoires manuscrits, ces coutumes auraient été aussi confirmées par Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, et par Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, mais rien de cette époque ne reste de la transcription de ce code communal. C'est aux archives de Pau, citées souvent dans cet ouvrage, que nous empruntons la version romane que nous donnons ici.

« Oduart per la gracia de Dieu, rey d'Anglaterra, senhor d'Hybernia et de Guyanna, a totz als quals las presens letras verrant, salut. Nos avens regardat las letras patens e manifestas deu seneschaud de Lemozi, e depeyto per lo tres noble e sobrexellen prince, nostre senhor lo rey d'Anglaterra, senhor d'Irlanda et de Guyanna, au bayle deu rey en Lemozi, e a Johan de Rocheyrolas, e a Guilhem Papereat lo vieilh, e a Guilhem Paperet la jono, Hestene Senart, e a toz aultres sirvens deu rey mon dich senhor. »

« Nos avens vitz unas letras deu notble et puissant senhor, monsenor Joh Chandos, vescomte de Sanh-Sauvador, loctenent general en las partidas de Franssa per mon avant dieh senhor, saeladas de bon sael en cera verda; en las quals se comsta en aquesta forma : Johan Chandos, vescomte de S. Sauvador, loctenent en las partidas de la Franssa, per nostre senhor lo rey d'Anglaterra, senhor d'Hybernia et de Guyanna, a totz a queus a qui las presens letras pervenrant, e per avenir verrant, en Dieu salut, e perpetual fermetat a las presens donar. Fazens vos assaber, que nos letras deu tres notble recordatio de mon senhor Henric say en reyra rey d'Anglaterra e dux de Guyanna, de son gran e entegre e en adier sceu seyladas, no razas ny concelladas, ny afoladas, ny en nichild corompudas, avens vis e fachas veyre diligemmont per nostre cosselh, contenen en la tenor que sen secq :

« Henric per la gracia de Dieu, rey d'Anglaterra, senhor d'Hybernia e dux de Guyanna, a sos molt amats e fizels cossols, e a tota la communitat deu chastel de Letmoges, salut en Dieu eternel. La peticiou a nos presentada per vostres procuradors legitimement per vos en aquest fach constituat, contenia, que las vostras costumas e libertas, franchezas e totz vostres usaiges e vostres aultres drechs deus quals en temps passat avetz usat, nos volguessam confermer. Las quals se tenen en la tenor dessoubs dicha. »

Les coutumes énumérées à la suite de ce rappel de confirmation antérieures furent écrites dans la même langue, celle que parlaient les habitants de Limoges, bourgeois, consuls et artisans. On trouve en effet la version romane dans un coutumier général cité par l'abbé Nadaud qui porte en titre cet énoncé : —

« Aysso sont las ordennansas e franchesas de la vila e chastel de Lemotges, approbadas, donnadas e confermadas per Henri Jadis rey d'Angleterra, senhor d'Irlanda e de Guyanna, e per Oudoart prince de Galas et de Guyanna, filh avant nat deu dich Oudoart, rey d'Anleterra, e per Charle, la gracia de Dieu, rey de Franssa. » Évidemment cette suscription se rapporte au temps où Charles V confirma les coutumes sur le vu de la version romane qui existait alors, mais que les légistes avaient dû, depuis plusieurs années, remplacer par la version latine, comme plus facilement comprise par les juridictions devant lesquelles étaient portés les différends. Ces mots qu'on lit dans les premières pages d'un manuscrit sur parchemin conservé à l'hôtel de ville de Limoges, et qui renferme un certain nombre de lois écrites en langue romane : « *hoc totum factum fuit anno Verbi incarnati M.CC.XII,* » semblent prouver que ce fut en effet à cette date, sous le règne de Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, que les consuls de Limoges commencèrent à écrire les coutumes dans la langue du pays, pour se dispenser de faire l'application des lois romaines au moyen d'*enqueste par tourbe*, ou affirmation d'un certain nombre de personnes qui déclaraient que c'était bien la loi consacrée par l'usage. Quant au texte original, tout porte à croire qu'il fut rédigé primitivement en langue limousine, comme on le trouve dans le manuscrit de l'hôtel de ville et dans celui communiqué à l'abbé Nadaud par M. Lamy-Deluret (*mss. du grand séminaire*), puis traduit en latin par les légistes. On en trouve un certain nombre d'articles à la suite des confirmations rapportées plus haut, et tous relatifs aux droits des consuls; mais ensuite, pour ce qui regarde la législation proprement dite, on ne les trouve plus que çà et là disséminés dans diverses liasses de procédure qui font partie des archives de Pau ; aussi n'avons-nous pas la prétention de les donner dans leur ordre primitif, si toutefois il y eut un ordre régulier dans le code où ils furent transcrits, car, selon nous, cette transcription ne dut se faire que très-irrégulièrement. Voici les textes latins que nous avons relevés :

Electio consulum.

1° Scilicet quia communitas vel universitas dicti castri vel ejus consules, nomine ipsius communitatis, eligunt et creant consules singulis annis in dicto castro.

Sigillum consulum.

2° Item. Quia consules dicti castri habent sigillum commune sub nomine consulatus castri Lemovicencis, quo utuntur in

contractibus et obligationibus et omnibus aliis negotiis in causis ipsorum consulum et universitatis, seu communitatis prædictæ, et etiam privatarum personarum, seu singularum dicti castri, et aliarum quarumcumque, cui sigillo in prædictis et aliis casibus statur et reditur in judicio et extra in judicium, et fides plenaria adhibetur.

Collecta, sive Tallia.

3° Item. Quia dicti consules nomine susdicte communitatis, faciunt, levant et exigunt, vel per alios, collectam sive talliam, singulis de dicta communitate, de rebus mobilibus et immobilibus, quando vident expedire.

Archa communis.

4° Item. Quia consules et communitas dicti castri habent archam communem, et domum communem et armaturas communes.

Fidelitatis jusjurandum.

5° Item. Quia consules dicti castri recipiunt juramenta publice fidelitatis de communitate ejusdem castri, singulis annis, de parendo et obediendo eisdem, et de stando mandatis et cognitioni eorum.

Exercitatio juventutis.

6° Item. Quia habent, ducunt et faciunt exercitium dicte communitatis, quando placet eisdem.

Jurisdictio consulum.

7° Item. Quia dicti consules pro se et nomine dicte communitatis, homicidas, latrones, incendiarios et alios malefactores, seu deliquentes, vel etiam suspectos de maleficio vel delicto, arrestant et faciunt arrestare et capere faciunt, et in carcerem suum ponunt et retrudunt, et capi et retrudi faciunt, et bannitos et retrusos retinent et retineri faciunt, et questionibus supponunt ubi delicti qualitas exigit questionem [1]. — Item. Quia dicti consules super delictis et maleficiis latenter commissis, ex officio suo inquirunt in dicto castro et ejus pertinenciis : et cum inve-

1. Les consuls, dans un procès intenté contre eux par l'abbé de Saint-Martial, qui leur reprochait d'avoir fait arrêter un homme sur les dépendances de son abbaye, s'appuyèrent sur cet article de leurs privilèges rédigé en langue romane et qui complète celui-là :

« *Com los cossols deu chasteu de Lemoges poden punir de tolz delitz.*

« May que combe, que aux privilégis dessus dichs, fot conteugut que li cossols pognessan eus enformar de maleficis fachs en chastel e en sas appartenensas, e punir los malfaytors; volt e autre lodich prince (le prince de

nerint delinquentes, puniunt eos et punire faciunt secundum qualitatem delicti.

8° Item. Quia dicti consules, hujus modi delinquentibus condemnatis ad mortem, vel ad pœnam sanguinis, vel fustigationem, aut alterius pœnæ corporalis, pœnas hujus modi infligunt aut infligi faciunt et imponi.

9° Item. Quia dicti consules habent carcerem et furcas nomine suo et dictæ communitatis.

10° Item. Quia quando vigeriis vel præpositis dicti castri, vel suis servientibus est facta aliqua injuria, vel violentia ab aliquo de dicta communitate, ipsi conqueruntur super hoc consulibus, et ipsi consules audiunt et cognoscunt super hoc, et etiam definiunt et faciunt emendare, quando inveniunt emendandum.

Politia consulum.

11° Item. Quia dicti consules dant tutores pupillis et curatores adultis non habentibus, et ad lites, decernunt alimenta pupillis et viduis in dicto castro, et aliis personis quibus alimenta sunt decernenda.

12° Item. Quia dicti consules faciunt statuta et banna in dicto castro, prout vident expedire, et quia dicta statuta et banna faciunt publicari et proclamari in dicto castro, per proprios præcones. (*Per lors propres hachados.*)

13° Item. Quia dicti consules exercent in dicto castro et ejus pertinentiis ea quæ sunt simplicis jurisdictionis, cognoscendo de causis pecuniariis, et ex officio suo faciendo restitui salaria nutricibus, servientibus et ancillis, et mercedes operariis qui locant opera sua, quum eis super hoc requisiti sunt, et mercatoribus qui ad dictum castrum res venales apportant, pretia rerum quas vendant, restitui faciunt, quum emptores reddere contradicunt.

14° Item. Quia dicti consules hujus modi statuta et bona observari faciunt in castro dicto et puniunt non servantes.

15° Item. Quia dicti consules, nomine suo et dictæ communitatis, habent pondera ad quæ ponderant et ponderari faciunt, quando vident expedire, panem venalem qui fit in dicto castro, secundum forum : puniunt et mulctant, punire et mulctare faciunt falsantes mensuras, ulnas et cubitos in dicto castro.

Galles) per sas noblas dichas letras, que ilz aquessan poder de far informacios, conoystre e punir de totz delitz et contrach fach un dich chastel e chastellania de Lemotges, jassiaysso que aus dichs privilegis dessuz de la dicha chastellania, no fossa fach mencio expressa, mas en general de sas appartenensas. »

Il semble résulter de cette citation que les consuls recouraient plutôt à la rédaction romane de leurs privilèges qu'à la version latine.

16° Item. Quia dicti consules de falsis mensuris, ponderibus, ulnis et cubitis cognoscunt, mulctant et puniunt ad suum arbitrium juxta qualitatem delicti, et nullus alius in dicto castro.

17° Item. Quia dicti consules, nomine suo et dictæ communitatis, habent ad portas dicti castri, pondera ad quæ ponderatur bladum quod portatur ad molendinum, et farina quando reportatur de molendinis : et habent singulos obolos ab illis quorum bladum ponderatur ; et si substracium sit aliquid, vel fraus commissa in dicto blado, ipsi consules cognoscunt, mulctant et puniunt ad arbitrium suum, juxta qualitatem delicti.

Proprietates publicæ.

18° Item. Quod dicti consules tenent et possident omnia ea quæ sunt publica seu communia dictæ communitatis in dicto castro, videlicet : muros, portas, claves portarum, turres, fortalicia, fossata et stagna, et ista omnia pertinent ad eosdem ; et ipsi ponunt custodes de die et nocte in prædictis et in vicis et plateis et carreris dicti castri et prædicta reparant et reparari faciunt ; et pro clausura muri qui est circa abbatiam sancti Martialis habent et percipiunt ab abbate loci ejusdem, singulis unius decem libras.

19° Item. Quia dicti consules habent stalla in dicto castro, in quibus venduntur panes et carnes, et inde dicti consules levant et percipiunt reditus annuatim.

20° Item. Quia dicti consules custodiunt et custodire faciunt mesteria draperiorum, sutorum, pellipariorum, carnificum et pistorum, et alia mesteria facientium et exercentium in dicto castro. Dicti consules mulctant et puniunt falsantes dicta mesteria et delinquentes in eis in dicto castro.

21° Item. Quia dicti consules ponunt et statuunt custodes et baylivos juratos ad providendum ne carnes corruptæ seu vitiosæ, nec pisces corrupti seu vitiosi vendantur in dicto castro ; et quando secus factum est, mulctant et puniunt.

22° Item. Quia dicti consules cum consiliariis dictæ communitatis, singulis annis, factis vindemiis, taxunt et statuunt commune forum vini et bladi, quando vident expedire, et super hoc statur taxationis eorum in dicto castro.

Custodia vicorum.

23° Item. Quia dicti consules nomine suo et dictæ communitatis habent custodiam dicti castri et vicorum et apertinentiarum ipsius, et hominum habitantium in dicto castro et pertinentiis suis.

24° Item. Quia dicti consules, nomine suo et dictæ communi-

tatis, habent in fossatis dicti castri cuniculos et pisces in defensione sua, de quibus faciunt quod volunt [1].

25° Item. Quia dicti consules, nomine suo et dictæ communitatis, faciunt et reparant et emendant stagna et pavimenta dicti castri ad aquandum et extinguendum ignem, cum est incendium in dicto castro, et ad alia necessaria dicti castri. Et dicta stagna sunt ad opus dictæ communitatis, et consules habent claves stagnorum prædictorum.

26° Item. Quia dicti consules, ratione consulatus et communitatis, faciunt sedilia in plateis et quadriviis dicti castri, in quibus plantant et plantare faciunt arbores ad inumbrandum et refrigerandum tempore æstivo, ad decorem castri ejusdem, quando volunt.

27° Item. Quia dicti consules, de die vel de nocte, claudunt et aperiunt portas dicti castri, quando vident expedire, et per alios, quando volunt, claudi faciunt et etiam aperire. (*Vidimus,* aux archives de Pau : F. de la vicomté de Limoges.)

Les consuls n'entraient en charge qu'après avoir prêté serment en cette forme : — « Messignours, vous juras sur los saincts evangelis de Dieu, que aquesta villa vos tendreys et gardareys a vostre podeys, soubz la vraye e bonno subjectiou et obeyssance deu rey, nostre souverain seignour; et que be e leaulment vous portarez soin au gouvernement de la villa, lo be vous y procurareys, lo mal vous evitareys, et la garda, justissa, polissa e austras chousas et besounhas appartenen au be de la dicha villa, vous fareys et fareys far a vostre podeys, e per haino ou favour lo contrari no fareys ni far no suffrireys, e bon compte et reliquat a la fin de vostre annado, vous rendreys. Et de la volontat e consentement de la gens de la villa, e per lor election eyssi facha, nos vous instituem cossols et governadors de la dicha villa et deus habitans d'ela, per ung an, e vous en metent en possession, prengant Dieu que per sa gracia vous en do jouvir et nous tous. » (*Mss. du Parchemin de l'hôtel de ville.*)

1. La ville était entourée de fossés qu'on remplissait d'eau en temps de guerre, mais le plus souvent ils étaient à sec, et alors on y nourrissait une assez grande quantité de gibier. Aussi lisons-nous dans un registre consulaire qu'en 1523, les habitants de Limoges offrirent au seigneur de Lastours, gouverneur du Limousin, « un beau serf que avoient nourry dans leurs foussés. »

IV

Chronologie des émailleurs, argentiers et peintres vitriers de Limoges[1].

(Page 137, t. II.)

1° Abbon, argentier monnayeur, VI° siècle.
2° Eligius (saint Éloi), argentier monnayeur, VII° siècle.
3° Tillo (saint Théou), argentier monnayeur, VII° et VIII° siècles.
4° G. Alpaïs, *magister*, argentier, XIII° siècle.
5° J. Bartholus, XIII° et XIV° siècles.
6° Nardon Pénicaud, argentier, né sous Louis XII, ouvrit l'époque de la Renaissance par des œuvres d'art d'un grand prix. — Monogrammes NP. IP. : revers incolore. — Poinçon PL.
7° Guillaume Varacheau ; Jean Varacheau ; Martial (Marsau), dont les ouvrages ne sont pas connus, XV° et XVI° siècles.
8° Pierre Verrier, orfévre émailleur, auteur du magnifique reliquaire qui renferme les reliques de saint Martial, d'après cette inscription :

L'AN MIL.CCCC.IIII VINGTS ET XVI.
EN JUNG. FURENT DE CÉANS DU TRESOR.
PRINS POUR LE CHIEF METTRE A SON AISE.
XII MARCS D'ARGENT, II ONCES VIII DEN. D'OR
ET TOUT PAR LE CONVENT ACCORT.
LE BON ABBÉ JOUVIOU AULBERT.
ST. MARTIAL NOUS TE PRIONS FORT.
QUE PARADIS NOUS SOIT OUVERT.
Ce coffre fist Pierre Verrier.

9° Nardon Pénicaud, comme orfévre, avait un poinçon couronné, portant L. P. (Léonard Pénicaud). On lui doit, comme peintre-verrier, le magnifique vitrail de Saint-Pierre, et d'autres avec le monogramme PP, et le poinçon PL, 1555.
10° Jean Pénicaud. Monogramme IP ; poinçon PL, 1544.
11° Pierre Courteys, regardé comme le premier de la famille des émailleurs de ce nom, sous François Ier et Henri II. Monogramme P.C. Quelques-uns de ses tableaux de grande dimension se voient au musée de Cluny.

1. Voir, pour l'appréciation des travaux de ces savants artistes, les curieuses études de MM. Maurice Ardant, et de l'abbé Texier.

12° Jean Courteys, peintre sur verre. Monogramme IC. Revers rouge marbré, 1531 à 1540.

13° Léonard Limosin, peintre du roi François Ier. Monogramme LL., fleur de lis. Revers incolore, 1530 à 1575. Ses deux frères François Limosin, peintre, 1579-1625 (monogramme FL), et Jean Limosin, peintre du roi, 1610-1635 (monogramme IL), nous ont aussi laissé quelques beaux ouvrages. A la même famille, mais moins connus, appartiennent Joseph et Bernard Limosin, ainsi que Vigier dit Callet.

14° Couly, pour *Colin* (Nicolas) Noualher, pour *Noylier*, consul de Limoges en 1513.

15° Pierre Tharaud, 1532, à qui on pourrait peut-être attribuer le monogramme TR.

16° Pierre Lamontrol, 1537-1539.

17° François Poillevé, argentier, 1537-1555. Monogramme FP. Revers bleu pâle marbré.

18° Martin Didier Pape, peintre, 1550. Monogramme MD.PP.

19° Pierre Peyré Raymond, le plus ancien artiste orfévre, émailleur et enlumineur, de la famille de ce nom, 1622. Monogramme PR. Revers jaune. Martial Raymond, Joseph et Jean Raymond, 1598.

20° Hélie Poncet, 1552 à 1600. Monogramme PP. Poinçon PL.

21° Isaac Martin, XVIe siècle (monogramme IM).

22° Jehan Court, dit *Vigier*, peintre, 1556-1557 (monogramme IC.D.V.). Revers incolore. Il a signé, à la date de 1556, une coupe représentant le Triomphe de Diane.

23° Suzanne Court, dont le principal ouvrage est *une Adoration des Mages*, signé : SVSANNE COVRT. F, 1600 (monogramme SC).

24° Jehan de Court, peintre du roi, 1572-1601 (monogramme IDC.).

25° Jehan Fleurel, 1570. (Monogramme IF.).

26° Martial Courteys, peintre, 1570-1625. (Monogramme LL., fleur de lis).

27° Sire Léonard Limosin, peintre, 1579-1625.

28° Petit-Jean Court, dit *Vigier*, XVIIe siècle.

29° Noël Laudin, peintre, 1586-1681. (Monogramme NL.). Revers gros bleu.

30° Jean Laudin. 1616-1688. (Monogramme IL.). Revers violet foncé.

31° Valérie Laudin, 1622 à 1682. (Monogramme VL.).

32° Nicolas Laudin, peintre, 1628-1698. (Monogramme NL.).

33° Noël Laudin, 1657-1727. (Monogramme NF.).

34° Nicolas Laudin II, peintre, 1747-1749. (Monogramme NL.). Revers gros bleu.

35° Noël Laudin II, 1699-1710. (Monogramme NL.).

36° Jacques Laudin, 1663-1729. (Monogramme IL.). Revers gris cendré.

37° Jacques Noalher, 1605-1680.

38° Pierre Nouailher, 1657-1717. (Monogramme PN.). Revers bleu foncé.

39° Joseph Nouailher, 1726. (Monogramme IN.). Revers rouge.

40° Martial Nouailher, 1720-1735. (Monogramme NM.).

41° Bernard Nouailher, 1732-1748. (Monogramme BN.). Revers bleu foncé et rouge.

42° Jean Nouailher, 1748. (Monogramme IBN.). Revers gris-bleu.

43° J. B. Nouailher, 1782 à 1804. Revers bleu-noir.

44° Étienne Mersier, XVII° siècle. (Monogramme EM.).

45° J. B. Poillevé, 1694. (Monogramme MA, et MA enlacés.)

FIN DU TOME SECOND

TABLE

DES

PRINCIPAUX NOMS D'HOMMES ET DE LIEUX[1]

1. Les noms de lieux sont en petites majuscules. Nous ne donnons ici que les plus importants, pour ne pas trop étendre cette nomenclature.

B



C

D

I

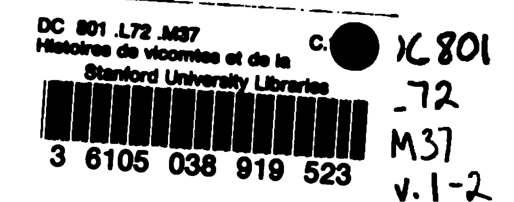
J

L

M

R

Paris. — Imprimerie PILLET FILS AINÉ, rue des Grands-Augustins, 5.


DC 801 .L72 .M37
Histoires de vicomtes et de la
Stanford University Libraries
3 6105 038 919 523
C.
DC 801
.L72
M37
v.1-2